

UN DEMI-SIÈCLE DE DÉFENSE NATIONALE
ET RELIGIEUSE

ÉMILE KELLER

(1828-1909)

PAR

GUSTAVE GAUTHEROT

Docteur ès lettres,
Professeur aux Facultés libres de Paris.

Avec un portrait et quatre planches hors texte.



PARIS

LIBRAIRIE PLON

PLON-NOURRIT ET C^o, IMPRIMEURS- DITEU

8, RUE GARANCIÈRE — 6^e

1922

Tous droits réservés.



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2009.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.



ÉMILE KELLER

(1828-1909)

DU MÊME AUTEUR

L'Assemblée Constituante. Paris, Beauchesne, 1911.

La Démocratie Révolutionnaire. Paris, Beauchesne, 1912.

L'Épopée Vendéenne. (Avec 118 gravures et héliogravures.)
Tours, Mame, 1914.

L'Agonie de Marie-Antoinette. Tours, Mame, 1914.

Le Vandalisme Jacobin. (Nombreuses gravures hors texte.)
Paris, Beauchesne, 1914.

Gobel, évêque métropolitain constitutionnel de Paris.
Paris, Nouvelle Librairie Nationale, et chez l'auteur, 1911.

La République Rauracienne et le Département du Mont-Terrible, chez l'auteur, 1908.

Thiers et M^{sr} Darboy : L'Échange des Otages sous la Commune.
Paris, Plon-Nourrit, 1910.

La Question de la Langue auxiliaire internationale. Paris.
Hachette, 1910.

En Préparation :

La Dernière Vendée (1832-1833), d'après des documents inédits.

Le Maréchal de Bourmont.

ÉMILE KELLER

(1828-1909)

AVANT-PROPOS

Né sous le règne de Charles X, mort sous la présidence de M. Fallières, Émile Keller a vu se succéder bien des régimes. Il a appartenu, de 1859 à 1889, à six assemblées parlementaires. Mêlé durant un demi-siècle aux luttes politiques et religieuses, il y a joué jusqu'à la fin un rôle des plus actifs, et parfois un rôle de premier plan. Orateur, écrivain, homme d'œuvres, — soldat durant la guerre, — il n'a cessé de combattre pour sa Cause, et peu d'existences ont été mieux remplies que la sienne. Or, tandis que tout évoluait autour de lui, il n'a pas changé. Ses principes de conduite n'ont pas varié. Sa vie est une ligne droite, sa pensée un bloc homogène, et il est mort en signant la nouvelle édition de l'ouvrage où il répétait, où il renforçait le défi lancé dès 1865 à l'esprit révolutionnaire : « Le *Syllabus* est le code de bon sens et de la vérité non seulement religieuse, mais politique et sociale. » Selon la parole sacrée que lui appliqua, en prononçant son oraison funèbre, le cardinal de Cabrières, « il était fondé sur la pierre ferme ».

Habitué aux opinions successives, les contemporains professent en général une médiocre estime pour tant d'intransigeance doctrinale. Et il n'est pas douteux que celle-ci a arrêté Émile Keller sur la route des honneurs, des hautes fonctions publiques auxquels il pouvait pré-

tendre : nous le verrons, en 1871, dédaigner les avances de Thiers et, en 1891, opposer un *non possumus* inébranlable aux propositions qu'un illustre cardinal lui représentait comme émanant du Souverain-Pontife lui-même.

Mais le jugement des contemporains, soumis aux fluctuations de mille préjugés, est souvent caduc. Les favoris du Pouvoir n'en sont pas toujours les plus dignes, et il est des Causes vaincues qui ont besoin, pour assurer leurs revanches plus ou moins tardives, de serviteurs désintéressés.

L'homme qui, dans sa courageuse indépendance, méritait d'être traité en « ennemi personnel » par Napoléon III au faite de la popularité ; le « député du Pape », du Pape entouré d'ennemis sûrs de leur triomphe ; l'Alsacien protestataire que ni le désastre de nos armées, ni l'abandon moral de trop de ses concitoyens n'amenèrent à abdiquer ses droits « à jamais inviolables » ; le héraut de l'union franche et loyale, à réaliser sur un terrain plus ferme, plus sain et plus lumineux que celui des partis, fut le type du chevalier de l'idéal qu'aucune ambition personnelle ne saurait séduire.

Son pur idéal chrétien et romain fut-il « d'un autre âge » ? Pour le croire, il faudrait admettre la faillite du catholicisme et attribuer au dogme révolutionnaire une valeur philosophique qui, de jour en jour, diminue dans les intelligences les plus éclairées. Lorsque Keller déclara une guerre sans merci à la religion nouvelle, celle-ci conservait sans doute son entière virulence ; sous le couvert du « libéralisme », elle entretenait chez les catholiques eux-mêmes les pires confusions d'idées : ce fut précisément le mérite de Keller d'en percer alors les apparences, d'en dévoiler les dangers et de lui

opposer une clairvoyance qui ne se trouva pas en défaut.

Le présent ouvrage montrera donc aux prises avec les doctrines adverses, l'un des plus hardis et des plus sûrs champions de la doctrine catholique et il rappellera quelles défaites temporaires la vérité est condamnée à subir. Les lecteurs étrangers aux convictions d'Émile Keller y trouveront eux-mêmes, sans doute, quelque profit, car si nous n'y avons pas dissimulé nos sympathies, nous y avons gardé le plus constant souci de la vérité historique ; nous croyons avoir serré celle-ci de très près, grâce aux nombreux documents inédits mis entre nos mains¹ ; et la vie d'Émile Keller touche à trop d'événements importants, à trop de choses, à trop de personnes, à trop d'idées encore vivantes, pour ne pas intéresser à la fois l'histoire du XIX^e siècle et la politique contemporaine.

C'est en 1861, par un discours retentissant au Corps Législatif, qu'Émile Keller conquiert la célébrité, jeune encore, — trente-trois ans. — Jusque-là, « on n'allait guère à lui et il ne se pressait point d'aller aux autres » ; cet homme de trente-trois ans, dont « l'œil plein de feu, fortement couvert par l'arcade », lançait des éclairs, s'était renfermé tout une année « dans un isolement silencieux »². Il en sortit, tout à coup, le 19 mars, pour prononcer contre Napoléon III — artisan de l'unité italienne et en cela exécuteur testamentaire d'Orsini ! — le réquisitoire

1. Nous avons également utilisé l'important travail laissé par le comte de Mayol de Lupé sur la vie d'Émile Keller jusqu'à 1871. Le comte de Mayol de Lupé, mort en 1916, était un ami très intime de Keller ; homme d'action, il avait été pour lui à Rome, et particulièrement à Mentana, puis, durant la campagne de 1870, et dans toutes ses œuvres, le plus dévoué des collaborateurs.

2. Article de Quidam (*Figaro* du 15 sept. 1897).

le plus virulent, et d'une telle éloquence qu'Émile Ollivier affirma qu'« on ne saurait aller plus haut ni plus loin ». A la tribune, depuis longtemps environnée de silence, vibraient des accents qui enflammaient l'impérialiste assemblée, et ce fut comme une résurrection. Sans doute, la voix de l'orateur était-elle assez monotone, son geste sobre, son débit contenu ; mais ce n'était pas la phrase qui, chez lui, était éloquente, c'était la pensée ; c'était l'invincible foi qui dominait sa conscience et qui éclatait au dehors. Il continua à heurter ainsi de front le mur d'airain des préjugés de son siècle, opposant une inaltérable sérénité aux grossières apostrophes, accomplissant sa mission, l'œil sur son but, malgré tous les orages et tous les échecs.

Ses échecs personnels furent fréquents, mais qui donc eut à s'en louer ? S'il n'empêcha pas le gouvernement impérial de favoriser les ambitions de Victor-Emmanuel — et les haines de Garibaldi — le Pouvoir temporel du Pape en fut-il la seule victime ? L'unité italienne, comme il le prévoyait, ne fut-elle pas pour beaucoup dans l'unité allemande, la conquête de la Lombardie dans la perte de l'Alsace-Lorraine ? — Et si, provisoirement en 1881, définitivement en 1889, les républicains qu'importunait l'idée de revanche l'exclurent du Parlement, la Grande-Guerre n'a-t-elle pas condamné un tel abandon ?

Il ne se reconnut, au surplus, jamais vaincu, et le rôle qu'il ne cessa de jouer dans la préparation de la revanche nationale lui donne des droits éminents à la reconnaissance de tous les Français.

Il fut non pas, Dieu merci ! « le Dernier des Alsaciens » ¹,

1. Titre de l'article de Quidam comparant Keller au « Dernier des Grecs ».

mais le Premier. Doué de toutes les vertus de sa race, il incarna l'âme meurtrie de l'Alsace, il en représenta toutes les fidélités, il en sauvegarda tous les droits. Son nom, à lui tout seul, était un drapeau sur lequel le mot *Alsace* — écrit en lettres de sang et de feu — interdisait l'oubli sacrilège. Et si le poète Déroulède, après tant de traverses et tant de dédains, a mérité que le Chef de l'État inaugurât sa statue à Strasbourg, Émile Keller serait-il indigne d'un tel honneur? — Qu'il reste en tous cas dans sa petite patrie comme l'indéfectible témoin des jours de deuil, et que sa mémoire garantisse entre l'Alsace et la grande patrie retrouvée, l'indispensable concorde!

Cet Alsacien pur sang fut, il est vrai, catholique avant tout : mais qui donc, aujourd'hui, le lui reprocherait ? De même que son patriotisme alsacien — dont la foi chrétienne faisait d'ailleurs partie intégrante — loin de porter ombrage à son patriotisme tout court, lui donnait au contraire sa force entière, de même son amour pour l'Eglise ne diminua jamais ni son amour pour la France ni les services qu'il lui rendit.

Il ne cessa de proclamer que les destinées de la France étaient intimement liées à celles du catholicisme, et il chercha d'abord dans l'histoire le secret de cette indissoluble alliance : l'histoire — mieux informée qu'il y a un demi-siècle — est-elle en voie de lui donner tort ? Il a soutenu que la rupture révolutionnaire, le système de la « table rase » aboutissaient à une sorte de suicide national : ne sommes-nous pas en train de renouer nos plus essentielles traditions, et les esprits les plus éclairés n'en reconnaissent-ils pas, de plus en plus, la nécessité ? Distinguant la liberté du libéralisme anarchique, la

fraternité du socialisme niveleur, il a affirmé que c'était Rome seulement, avec son *Syllabus*, qui défendait les droits les plus légitimes, imposait les devoirs les plus nécessaires, opposait à l'omnipotence de l'État, — César ou Peuple souverain, — une infranchissable barrière : on jugera de la valeur de ses arguments ¹. — Le « Communisme » intégral prétend nous appliquer l'épouvantable fléau de la Terreur russe; ne renouvelle-t-il pas, au surplus, sous nos yeux, la leçon, trop oubliée, de 1793 ? Ne nous montre-t-il pas comment l'humanité, par de singuliers détours, peut retourner à la barbarie ?

Émile Keller enfin fut royaliste. Il le devint à l'époque où le gouvernement de la Troisième République lui parut à ce point inféodé à la Contre-Église Maçonnique qu'il ne pouvait plus en être séparé et qu'il fallait ou le détruire, ou se résigner à la destruction du catholicisme en France. Au point de vue constitutionnel, il n'avait eu d'abord, en effet, aucun parti pris : sous l'Empire, avant de combattre Napoléon III, il avait été candidat officiel ; en 1869, il avait ardemment soutenu l'interpellation des Cent Seize et participé — en face d'Émile Ollivier — aux délibérations du Centre-Gauche ; en 1870, il avait tendu la main à Gambetta, auquel il aurait dit volontiers : « Fondez la République, mais sauvez la France ! » ; après la guerre il avait vu — une fois — le Comte de Chambord, mais n'avait point été encouragé par son entretien avec le Prince, et il avait ouvertement accepté le terrain constitutionnel de la République conservatrice. Réparer le désastre national était son premier souci. C'est seule-

1. Surtout au chapitre x.

ment en 1875, à la Commission des Trente, que ses raisonnements l'amènèrent à reconnaître la nécessité du principe monarchique, et c'est la conquête du Pouvoir par les anticléricaux qui l'ancrèrent dans ses convictions désormais irréductibles. Il aurait pu répéter la parole de Berryer : « J'ai compris la nécessité d'un principe... et alors j'ai été royaliste parce que je suis patriote. »

En 1891, ce champion du Saint-Siège, ce catholique qui était tout le contraire d'un homme de parti, crut aussi devoir refuser de devenir le chef du « Ralliement », et il conserva, au point de vue politique, son entière indépendance. Sa correspondance avec Léon XIII, avec le cardinal Lavigerie, avec son ami Chesnelong, expose les motifs d'une telle conduite : le moment est venu de les examiner de sang-froid. Qu'on soit ou non de l'avis de Keller, on ne saurait méconnaître ni la hauteur de ses vues, ni la noblesse de son désintéressement.

Son idée capitale était qu'il fallait unir — contre l'ennemi commun — toutes les forces catholiques, et qu'on ne pouvait les unir pratiquement que sur le terrain religieux. Il y travailla de son mieux : mais, loin de s'atténuer, les divisions s'accrochèrent, et il assista, la mort dans l'âme, aux constants progrès de l'adversaire.

Il organisa pourtant des Œuvres puissantes qui, de 1869 à nos jours, rendirent à sa cause d'immenses services ; à la Chambre des Députés, dans les luttes pour les libertés religieuses, il déploya la même éloquence qu'au Corps Législatif et resta au premier rang des orateurs parlementaires ; il donna aux catholiques un programme de défense dont les grandes lignes subsistent encore : c'est lui, en particulier, qui, dès 1880, lança l'idée salutaire de la répartition proportionnelle scolaire, et si l'en-

seignement libre a résisté à tant d'assauts, il en est grandement redevable à l'indomptable énergie, à l'excellente et persévérante méthode du second Président de la *Société générale d'Éducation et d'Enseignement*.

« Si les catholiques acceptaient leur défaite et la subissaient en silence, — disait-il en 1893, aux noces d'argent de cette Société, — on leur donnerait volontiers quelques bonnes paroles. Ce n'est pas là ce que nous voulons. » Ne leur a-t-il pas, en réalité, préparé de meilleurs destins ? Au lendemain de sa mort, les catholiques de toutes opinions s'inclinèrent respectueusement sur son tombeau et reconnurent en lui toutes les vertus du Chef ; ses ennemis eux-mêmes ne démentirent pas le jugement de Rome, le proclamant « un grand homme de bien. » Maintenant que les victorieuses épreuves de la guerre ont rapproché les cœurs, rendu caduques d'anciennes querelles, restitué la Patrie dans son intégrité, ouvert à l'union nationale et à l'accord entre l'Église et l'État des voies nouvelles, tous les bons Français ne peuvent-ils rendre hommage à la ténacité de l'Alsacien et trouver dans cette vie, qui s'est sans cesse attachée à ce qui demeure, de précieuses leçons ?

Gustave GAUTHEROT.

Fontenay-aux-Roses, mai 1922.

ÉMILE KELLER

I

LA FAMILLE — L'ÉDUCATION

(1828-1848)

SOMMAIRE

Le berceau familial : les Keller à Wissembourg et à Landau. — L'arrière-grand-père à l'Assemblée provinciale d'Alsace ; le grand-père député au Conseil des Cinq Cents ; le père, Prosper Keller, juge à Belfort, épouse Rosalie Haas et meurt après trois ans de mariage.

Madame Keller se fixe à Paris en 1839 pour y assurer l'éducation de son fils unique. — Emile, désireux d'embrasser la carrière militaire, est reçu à l'École Polytechnique. Il démissionne pour rester avec sa mère souffrante.

— Etudes scientifiques, juridiques, littéraires, historiques.

Enthousiasme pour Napoléon 1^{er}. — Afin de mieux comprendre le régime moderne, Emile Keller approfondit l'étude du passé : il saisit bientôt le fil de nos traditions nationales, constate les erreurs de l'histoire officielle de la Révolution et cherche à s'expliquer le mystérieux mouvement de 1789.

A quelques kilomètres du Rhin, dans la région la plus orientale de la France, entre le grand-duché de Bade et le Palatinat, la petite place forte de Wissembourg garde la vallée de la Lauter. Primitivement formée autour d'un monastère, elle fut ville libre impériale. Ruinée en 1525, pendant la guerre des Paysans, plusieurs fois prise et saccagée au cours de la guerre de Trente Ans, réunie à la France en 1648, elle resta la sentinelle avancée sur qui tombaient les premiers coups de l'envahisseur : « les Lignes de Wissembourg », élevées par les Autrichiens en 1702, devinrent en 1793 le boulevard de nos armées.

Le 4 août 1870, le Prince Royal de Prusse devait y écraser la division Abel Douai, et ouvrir ainsi la brèche fatale aux

héros de Froeschwiller, de Morsbronn et de Reichshoffen. Tel fut le berceau de la famille Keller : en existe-t-il où les traditions soient naturellement plus puissantes, le caractère mieux trempé, le patriotisme plus vigilant ?

Si loin qu'on remonte dans le passé, on trouve les Keller au premier rang des serviteurs de la cité. Du quatorzième siècle au dix-septième siècle, ils constituent une véritable dynastie d'échevins, de bourgmestres, de juges au tribunal d'appel. Restés fidèles au catholicisme, ils subirent, de la part de leurs compatriotes protestants, le choc en retour des rigueurs de Louvois et se réfugièrent alors à Bartenheim, sur les bords du Rhin, puis à Landau, dont le territoire s'enfonce en coin dans le Palatinat. Dans cette ville d'extrême frontière, fortifiée par Vauban en 1686, leur autorité continua à s'imposer.

Joseph Keller, — arrière-grand-père d'Émile, — fut, durant trente années, syndic de Landau, et son nom figurait en 1787 sur la liste des députés de la bourgeoisie à l'Assemblée provinciale d'Alsace : Assemblée sagement, mais hardiment réformatrice, où les ordres privilégiés s'unirent au Tiers-État, les catholiques aux protestants, pour réclamer l'égalité fiscale, promouvoir les grands travaux d'utilité publique, condamner les empiètements des princes étrangers et montrer à la postérité que si les Constituants de 1789 « se sont jetés dans les chimères », c'est sans doute qu'« ils n'avaient plus rien à demander de légitime qui ne fût accordé d'avance ¹ ». Fécond sujet d'enseignement pour l'arrière-petit-fils qui devait, avec tant de sagacité, rechercher au delà de la Révolution les véritables voies de la tradition nationale et du progrès social.

Georges-Joseph ², fils du syndic de Landau, revint à Wissembourg où il occupa le poste de greffier. Il fut élu député au Conseil des Cinq-Cents; mais, connu pour ses opinions royalistes, il dut quitter la scène politique après le Dix-Huit Fructidor et n'échappa à la déportation que grâce à l'amitié du directeur Rewbel. Il devint dans la suite receveur particulier à Wissembourg.

1. Léonce de Lavergne.

2. Né en 1765.

Georges-Joseph Keller avait épousé, le 3 février 1798, dans une cave du château de Ligolsheim, M^{lle} Schoff, fille d'un magistrat de Colmar emprisonné sous la Terreur ; mort en 1808, il laissait cinq fils, dont l'aîné, Prosper (né en 1798), fut juge à Belfort.

Prosper Keller se lia, dans cette ville, avec le banquier François-Joseph Haas, aîné de vingt-trois enfants, dont plusieurs tombèrent au champ d'honneur dans les armées impériales. Élu à plusieurs reprises député de la ville, toujours prêt à obliger ses adversaires comme ses amis, arrivé d'ailleurs par son travail à une brillante fortune, François-Joseph Haas jouissait à Belfort d'une haute considération. Sa fille Rosalie épousa Prosper Keller, et, veuve après trois années de mariage, vint en 1839 se fixer à Paris pour y soigner son père malade, et assurer l'éducation de son fils Émile, né en 1828.

François-Joseph Haas mourut peu après : bien qu'élevé par les Dominicains de Guebwiller, il était depuis longtemps victime de l'indifférence religieuse issue de la Révolution ; pour obtenir sa conversion, Rosalie, dans un héroïque élan de foi chrétienne et de piété filiale, avait offert à Dieu le sacrifice de sa propre santé : elle fut exaucée, mais, jusqu'alors très robuste, elle mena désormais une existence tissée de malaises et d'angoisses.

Le jeune Émile Keller l'entoura de ses tendres soins. A l'école d'une telle mère, il puisa la foi profonde et inébranlable qui fut l'étoile de sa vie entière. Au chevet de son grand-père agonisant, il médita sur les devoirs suprêmes de toute existence humaine. Dans ses traditions domestiques, il trouvait un riche patrimoine d'honneur, de fière indépendance, de fécond labeur, de dévouement à la cité, de patriotisme d'autant plus ardent qu'il s'appuyait sur un plus fidèle amour du sol natal. En lui-même se révélaient les dons d'une intelligence supérieure qui l'appelaient aux plus brillantes carrières. Une instruction aussi variée que solide acheva de le préparer au rôle d'« autorité sociale » qu'il allait soutenir, durant un demi-siècle, avec une infatigable persévérance.

Avec son mâle visage de gaulois, l'indomptable énergie

qui se lisait dans son regard d'acier, la droiture d'un caractère qui répugnait à toute compromission et ne reculait devant aucun sacrifice, il était né soldat. Et, de fait, il fut, pour les causes auxquelles il se consacra, un intrépide soldat.

Sa jeunesse rêvait du métier des armes. Après avoir étudié les humanités et la philosophie au lycée Louis-le-Grand, il suivit au lycée Saint-Louis le cours de mathématiques spéciales, dans le dessein d'entrer à l'École Polytechnique et d'en sortir officier.

Au bout d'une seule année de mathématiques spéciales, il y était reçu avec le numéro 20. Mais il démissionna aussitôt et renonça à la carrière militaire, au rêve de son adolescence, par amour filial. Sa mère ne vivait, ne respirait que pour lui, et une séparation pouvait être fatale à sa santé chancelante : il n'eut pas le courage de la lui imposer, et son cœur puisa, dans le renoncement même, un adoucissement à toutes les peines. « Mes heures de véritable jouissance sont celles que je passe auprès de ma bonne mère », déclarait-il le 23 mars 1847, à dix-neuf ans. L'année suivante, en pleine révolution, tout continuait à s'effacer devant le souci que lui causait la chère santé : « Aujourd'hui, plus que jamais, — écrivait-il au docteur Herrgott, son cousin, et l'intime confident de ses pensées, — je suis résolu à tout faire pour cette santé d'où dépend mon bonheur. Quels que soient mes goûts et mon besoin d'activité, je n'embrasserai aucune carrière sans être sûr qu'elle est d'accord avec mes devoirs de bon fils, de fils unique. » Il craignait que « le moindre changement à leur vie de tous les jours, à leurs habitudes, ne fût fatal à des forces déjà ébranlées ». Comme la pieuse femme, de son côté, redoutant « de faire quelque chose pour elle-même et de déranger les études de son fils », refusait de se laisser emmener en Italie, il la conduisit du moins sous le doux ciel de Nice. Cette mère représentait pour lui toute la famille ; elle façonnait son âme aux vertus dont la « maison » est le pur foyer : il lui dut certainement ce qu'il y eut en lui de plus noble, de plus généreux, de plus grand, de plus conforme aux hautes traditions de sa race ; et ce que devint le fils permet de juger ce qu'était la mère. Il dut aussi, à la jalousie de son amour filial, le bienfait de longues années

d'études, au cours desquelles il put librement développer son intelligence, mûrir son jugement et se préparer, de la façon la plus complète, à la vie publique.

Le polytechnicien démissionnaire n'abandonna pas les sciences naturelles. J.-B. Dumas, le plus célèbre chimiste de cette époque, le vit assidu dans son laboratoire. Mais l'esprit scientifique n'absorbait pas toutes ses facultés et ne répondait pas aux plus larges aspirations de son cœur. En maniant paraboles et hyperboles, il sentait davantage « le prix de tout ce qui est en dehors des X et des Y » ; en suivant les disputes géologiques qui mettaient alors aux prises la Sorbonne et l'École des Mines et renouvelaient nos conceptions sur l'histoire du globe, il les trouvait moins importantes que les questions politiques, économiques et sociales, qui, en ce moment critique, entraînaient la France vers quelque nouvelle étape révolutionnaire, à travers tant d'illusions et tant d'erreurs ; tout en admettant les progrès mécaniques de l'industrie, il constatait le point faible de la science moderne, « forcée par son étendue même de diviser ses efforts, de s'attacher aux spécialités ». Il en concluait : « On aurait besoin d'esprits généralisateurs pour rétablir l'unité, pour servir de liens à ces faisceaux de connaissances éparses. On s'égare tôt ou tard dans les détails, si l'on ne ramène pas tout aux principes. »

Dans la recherche de ces principes fondamentaux, il apportait, par-dessus le roc de ses croyances, une variété d'aptitudes, une puissance d'observation, un esprit critique, une bonne foi, une absence de parti pris que bien peu de « libres penseurs » sans doute ont atteints au même degré.

Tout en se déclarant « un moutard, un pauvre enfant qui devait prendre garde d'en trop faire », il voulait élargir sans cesse le cercle de ses connaissances, tout pénétrer et tout savoir : « Il y a tant de choses à étudier, soupirait-il, l'histoire est si belle et avec cela si vaste, et puis le droit, et puis la littérature, et puis les sciences physiques... » (Janvier 1846.) Le Droit l'occupa sérieusement, et il songea d'ailleurs à en faire sa carrière : en 1849, il prépara le concours d'admission au Conseil d'État ; « pour creuser plus avant dans les lois qu'il

avait à peine effleurées », il travailla le doctorat en droit et étudia la procédure chez un avoué au Conseil d'État ; il s'égaya d'être « dans la robe » et de pouvoir tenir un bureau d'avocat. Mais il s'étonna de la facilité avec laquelle on prêtait serment : « Quelle dérision que cette imitation grotesque des graves cérémonies de l'antiquité ! Qu'est devenue la grave religion du serment ? » (Novembre 1849.) Et il renonça à aliéner son indépendance, à se lier à un gouvernement trop instable, — et offrant si peu de garantie de fidélité à ses propres serments.

La Littérature était son plus agréable passe-temps. Il s'y livrait avec un goût « d'honnête homme » qu'il faut le laisser dépeindre lui-même :

« Ceux qui vivent par le sentiment et par la pensée ont le privilège de condenser dans les petits objets des jouissances que la matière dans toute sa magnificence n'offre jamais, car le sentiment et la pensée sont de ces fluides impondérables dont rien ne saurait limiter l'existence ni l'étendue. Voilà une comparaison qui sent le laboratoire : c'est parce que je sors du cours du grand Dumas, et que je suis encore tout imprégné de chlore. J'aime assez faire un peu de tout, comme c'était l'usage dans ce bon vieux temps... Cela me rappelle un chapitre où Montaigne fait ressortir à merveille la différence profonde qui sépare les anciens philosophes de nos pédagogues modernes... J'en conclus, avec Montaigne, avec Bernardin de Saint-Pierre, que le sort des enfants dans les collèges est digne de compassion, et que si on développe leur esprit, c'est aux dépens de leur cœur et de leur santé... J'ai en ce moment une petite passion pour Montaigne, Amyot, pour cette littérature naïve où l'homme dit ce qu'il pense. C'est dans ce genre d'ouvrages que l'on retrouve le mieux le cœur humain, avec ses éternelles faiblesses, son immuable caractère. » (Décembre 1847.)

Il adore aussi La Fontaine et Molière ; et il est heureux qu'ils aient su tirer, de l'œuvre de Rabelais, d'aussi belles perles que Virgile du fumier d'Ennius. S'il est sévère pour les truculences de Gargantua et de Pantagruel, il attache cependant beaucoup de prix à son « Rabelais édité par Le Duchat », et le céder à un ami est pour lui un sacrifice méritoire, — un moyen de s'arracher à sa passion naissante pour le bouquin : « Ce qui est passion ne se raisonne pas, ne s'analyse pas, et je crois que le passage de la bibliophilie à la bibliomanie est aussi

facile, aussi prompt, aussi naturel, aussi peu réfléchi que celui de l'amitié à l'amour. Plutôt que d'avoir à m'arrêter sur une pente aussi glissante, je préfère m'abstenir. »

Il lit les poètes modernes, en prose ou en vers, — Chateaubriand, Lamartine, Hugo, — mais la magnifique parure du romantisme ne paraît pas l'avoir beaucoup séduit. Comme il a appris l'allemand et l'italien, il savoure Schiller et parcourt curieusement les tragiques italiens, chez lesquels il flaire « quelque odeur de crime, quelque senteur d'inquisition ». A tout cela, il préfère les Anciens, et sur sa table apparaissent au premier rang un Homère de Dugas-Montbel, un Virgile de Burmann, un Ovide de Schrevelius, un Tacite de Burnouf : « Toujours et partout, c'est sur le vieux qu'il faut bâtir ; ce sont les anciens qu'il faut piocher et imiter ; ... sans doute, au point de vue scientifique, ne nous ont-ils que préparé les moellons avec lesquels nous avons construit, et avons-nous dû discuter, approfondir et digérer leurs découvertes, d'ailleurs étonnantes ; mais ils restent nos maîtres inimitables en littérature, en beaux-arts, en œuvres de goût et d'imagination. » (Février 1850.)

A une époque où tant d'esprits — et pour si longtemps encore — avaient perdu le sens de la tradition, le jeune Émile Keller était un « classique » convaincu, et sa forte intelligence trouva, dans une semblable discipline, la garantie de la rectitude. Mais si le flambeau de notre raison s'est allumé au foyer antique, et si la civilisation qu'il éclaire est restée, à beaucoup d'égards, aussi immuable que la nature humaine, cette civilisation n'en a pas moins varié au cours des âges : le christianisme lui a donné une âme nouvelle ; puis le génie français, dans son admirable continuité, l'a adaptée au monde moderne. Il fallait donc, à travers l'histoire, renouer la chaîne du progrès social, retrouver le secret de nos destinées nationales, et c'est pour cela que nulle étude ne préoccupa autant Émile Keller, alarmé de l'anarchie contemporaine, que l'étude du passé.

Comme la plupart des jeunes gens de son âge, il s'enthousiasmait pour Napoléon, et pour la prodigieuse épopée que l'Empereur avait ajoutée aux fastes de la Patrie : « Je viens d'avaler

dans l'espace de quarante-huit heures, le cinquième volume de Thiers. Que ce camp de Boulogne était beau ! quelle activité ! quelles savantes combinaisons ! Ces amiraux sont désespérants avec leur lenteur et leur timidité : ce sont toujours ces godichons qui font tout manquer. Ce n'était pas assez de la perte de l'Égypte !... Il aurait fait si bon de pincer les Anglais ; tout était si bien préparé !... » Il aimait cette histoire — parce qu'il aimait la France — ce qui est la meilleure façon d'aimer l'histoire, et aussi la première condition pour bien l'écrire. En Napoléon I^{er}, il admirait le réorganisateur, « l'homme universel... gagnant des batailles, prenant des armées, créant une administration, formant des lois, instituant l'Université, mettant ordre aux finances » ; il avait peine à croire à tant de prodiges, au triste terme de tant de gloire, et il s'attristait à la pensée de 1814, à la pensée de Sainte-Hélène (janvier 1847). Les monarques vaincus ne lui inspiraient aucune sympathie. Mais si le génie de l'Empereur avait subjugué la France et l'Europe, que restait-il de solide après lui ? Que valaient en elles-mêmes les lois qu'il avait forgées, l'« ordre » public et social qu'il avait imposé ? Sa chute elle-même, et le vide immense qu'elle avait laissé, ne prouvaient-ils pas l'insuffisance de son œuvre ? « M. Thiers est intéressant, pour sûr, lui avait observé son directeur de conscience ¹, mais prenez garde ! Il ne faut pas trop boire de ces liqueurs-là... Un peu de philosophie vous est absolument nécessaire, et même beaucoup. » Il suivit le conseil, et comme il avait la tête bien faite, l'histoire ne tarda pas à devenir pour lui, sous la cendre toute chaude encore des légendes, une maîtresse de vérité.

Il avait particulièrement approfondi, dans l'étude du Droit, « la partie vraiment intéressante et philosophique », l'histoire du Droit comparé : il y avait appris à connaître l'humanité, à se former un critérium de vérité ; il avait remarqué que pour caractériser un peuple, une époque, les historiens citaient toujours un monument de législation, des institutes ou des capitulaires, et il en avait inféré que « les lois étaient l'expression d'une nation, comme le style était l'expression d'un

1. Le P. Lefebvre, de la Compagnie de Jésus.

homme ». Que penser des lois, des lois modernes qu'une assemblée de politiciens barbouille et modifie au gré de ses changeantes passions ? Et quels étaient les traits permanents de la nation française ? Qu'enseignait donc le passé ?

Il l'interrogea aux bords du Rhin natal, là où d'antiques demeures, de vieux châteaux féodaux se dressent encore si fièrement, et il resta stupéfait en songeant aux souvenirs que l'histoire avait pour ainsi dire entassés dans la vallée du grand fleuve. Chaque coin de terre avait vu quelque bataille ; chaque ville vingt fois assiégée, pillée, détruite, rebâtie, lui faisait mesurer « l'étendue de son ignorance ». Et il écrivait ces lignes : « J'ai le désir de faire un jour amplement connaissance avec ce monde féodal dont on ne sait que médire, avec ces communes qui savaient défendre contre tous les grands seigneurs leurs libertés bourgeoises, avec cette civilisation barbare dont nous ne pouvons effacer les donjons et dont nous ne savons achever les cathédrales. » (25 juillet 1847.) Combien de jeunes Français avaient alors assez de bon sens pour se rendre ainsi compte, par un simple coup d'œil, de la folie des calomniateurs du passé et de l'indignité de ces écrivains qui, mettant l'histoire au service des plus aveugles préjugés de parti, ne nous apprennent qu'à maudire les générations dont nous sommes issus, alors que l'amoureux respect de leurs traditions est le fondement du patriotisme ?

Mais le mot « patriotisme » avait pris — depuis 1789 — un sens nouveau, et nous voyons Émile Keller se heurter, à dix-neuf ans, à cette religion révolutionnaire qui obscurcissait les esprits et dont il brisa les idoles barbares.

Thiers, Mignet, Michelet, Louis Blanc lui présentaient sous de prestigieux décors le drame de la Révolution : qu'y avait-il derrière ? Jusqu'à quel point le souffle des passions et des intérêts politiques avait-il altéré la vérité ? Dans cette mystérieuse année 1789, que ses professeurs évitaient de nommer, il soupçonnait une énigme à deviner, des problèmes à résoudre, et des problèmes d'autant plus graves que 1830 les avait à nouveau posés dans toute leur ampleur :

Au lycée, écrivait-il le 12 décembre 1847, on nous parlait

des Romains et des Grecs, et on ne nous disait rien de nos pères ; tout ce que j'avais pu en savoir, c'étaient quelques mots décousus, vagues, obscurs. Je savais qu'il y avait eu de grands événements, une révolution qui avait tout bouleversé, un ogre nommé Robespierre, un empereur nommé Napoléon... Mais mes idées étaient si confuses, que je plaçais Austerlitz avant Marengo, que je séparais Bonaparte de Napoléon, que je mêlais 1789 et 1830... D'autres, plus heureux que moi, ont eu, pour raconter ces grandes choses, un père, un grand-père qui les a vues, et qui en a été le plus souvent le spectateur actif ; mais le ciel m'a ravi ce trésor de sagesse et d'expérience où j'aurais puisé chaque jour des lumières proportionnées à mon âge et à mes forces... Je suis donc condamné, pour connaître l'histoire contemporaine, à ouvrir des livres plus ou moins passionnés, plus ou moins menteurs... Il me faut des avis, des lumières ; tant qu'une question n'est pas tranchée par les autorités auxquelles j'adresse avec confiance mes doutes et mes incertitudes, je la réserve, je la laisse non résolue, je la remets à quinzaine, comme un procès mal informé. »

Pour juger à sa valeur la « civilisation » issue du régime de la « table rase », et paraissant « entraîner à sa suite la misère et la famine », il lui suffisait de comparer le présent au passé, en particulier à ce moyen âge « où les ouvriers, réunis en corporations, furent les premiers à être libres, où l'on voyait régner chez tous les bourgeois flamands, chez ces marchands de drap et de laine, une fierté qui annonçait le bien-être ». Qu'avait gagné le peuple à la révolution « et à tous les beaux discours débités depuis ? » (mars 1847). Les réflexions de Lamartine sur les Girondins lui paraissaient « sans netteté et sans vigueur » ; ses « phrases de poète », mêlées à des « prétentions d'homme d'État », ne résistaient point à l'analyse. Le mouvement de 89 restait évidemment inexplicable « sans la Réforme de Luther, la guerre de Trente Ans, la révolution d'Angleterre, la philosophie du XVIII^e siècle », dont il était l'aboutissement. « Qu'y a-t-il de bon, qu'y a-t-il de mauvais dans cette destruction de toutes les vieilles institutions, de tous les principes religieux et politiques ? Jusqu'à quel point cette grande insurrection a-t-elle été provoquée par le despotisme féodal, par l'Inquisition et la domination de Rome ? Autant de questions ténébreuses. » (Même date.) La lumière se fit peu à peu. A la fin de

1849, il était arrivé à ces conclusions qui, malgré certaines exagérations et certaines confusions, faisaient grand honneur à son impartiale lucidité :

« Le choléra politique ne date pas d'hier, ne cessera pas demain ; il a de profondes racines dans la nature des choses, dans notre passé, dans notre éducation. Fils de la Réforme et de la Révolution, nous ramons en vain contre le torrent logique qui nous emporte, torrent que les fautes des grands ont déchaîné, torrent dont les fautes des grands précipitent chaque jour la marche. Papes, rois, nobles, bourgeois, ils se sont tous suicidés par leur corruption et leur aveuglement. Ils ont arraché à grand'peine les profondes racines que leur puissance avait jetées dans le cœur des peuples. Et quand les masses, qu'ils avaient mission d'édifier, de gouverner, d'instruire, de moraliser, se sont soulevées contre eux, ce n'a été que justice... Je déplore les révolutions, mais, par cela même, je déplore leurs causes. Et ces causes ne sont pas dans tel ou tel arrangement constitutionnel, dans telle ou telle forme politique. Qu'est-ce que les formes, qu'est-ce que les lois, qu'est-ce que les constitutions, sinon la traduction, la régularisation de ce qui est, des faits, des événements ? »
(8 décembre 1849.)

« Le socialisme est une hydre qui aurait grand besoin d'un Hercule pour l'étouffer ; ... c'est la réunion de bien des vices, de bien des mauvaises passions. Dans le socialisme, comme dans la Réforme et les autres révolutions, je ne vois que la conséquence, la punition méritée des fautes de la société. Jusqu'à présent, le châtement n'est que menaçant ; mais, s'il devait un jour nous frapper, je crois que presque tous nous devrions dire : *mea culpa*, en commençant par les plus grands, par les princes, ministres, préfets, généraux, etc... Ici, chacun considère une nouvelle crise comme imminente ; mais au lieu de vouloir l'éviter, de se dévouer aux intérêts généraux, on cherche à ménager sa position ; on se fait des amis blancs et rouges pour parer à tout événement ; on amasse un petit trésor pour se cacher au jour du danger. Chacun se creuse du mieux qu'il peut une niche dans un fromage de Hollande, tout en faisant le petit saint, en parlant de la religion, de la famille et de la propriété... Ce dernier mot est le moins prononcé, mais au fond, c'est le dieu qu'on adore. A droite comme à gauche, en haut comme en bas, ce sont mêmes vices, mêmes passions, même génie du mal, avec la différence que les uns possèdent et que les autres désirent. »
(28 décembre.)

Émile Keller ne discernait pas encore nettement la part de responsabilité des Papes et des « Grands » ; il généralisait, pour

le passé, des vices dont l'histoire mieux informée a déterminé les génératrices et la méthodique exploitation ; il aurait dû ajouter que si les lois et les « formes politiques » traduisaient un état social, elles pouvaient aussi le faire naître et l'envenimer, d'autant plus qu'en raison de l'aveugle jeu des forces démocratiques, les constitutions révolutionnaires sont très loin d'exprimer la véritable volonté nationale ; mais il avait parfaitement compris que la Révolution avait une âme d'idées fausses ; que ces idées étaient d'origine intellectuelle, aristocratique, et nullement populaire ; que l'anarchie morale et le socialisme en étaient la conséquence inéluctable ; que l'inconscience, l'égoïsme ou la criminelle complicité des classes dirigeantes et des milieux gouvernementaux méritaient les pires châtiments ; qu'enfin, — selon l'expression de Joseph de Maistre (dont on s'étonne d'ailleurs de ne pas même trouver le nom sous sa plume), — les effets mortels des principes de la Révolution ne pouvaient être arrêtés que par la revanche des « principes contraires ».

Il travaillerait durant un demi-siècle à cette salutaire revanche. Il allait, en attendant, achever de s'instruire à l'école de la vie et de la politique.

II

L'APPRENTISSAGE POLITIQUE

(1848-1852)

SOMMAIRE

Aversion pour la corruption des mœurs publiques, les rêveries lamartiniennes, l'égoïsme de l'aristocratie régnante. — Illusions de jeunesse. — Nécessité de restaurer les libertés françaises. — Emile Keller fait d'abord crédit au Prince-Président, mais il veut garder son indépendance. — Le problème de la réorganisation du travail : le socialisme, à base d'anarchie morale, ne peut pas plus le résoudre que l'individualisme révolutionnaire.

Pressentiments du patriote alsacien. Voyages aux bords du Rhin : premiers contacts avec l'ennemi héréditaire. — Retour à la terre natale. Emile Keller veut exercer un patronat rural et fonder son autorité sociale sur les services rendus. — Physionomie intellectuelle et morale.

1848-1852 ! Ces deux dates suffisent à indiquer la richesse d'enseignement qu'offrait le drame des événements au jeune homme aux convictions profondes, à l'instruction très solide, au patriotisme ardent et dominé par la plus pure des passions pour le bien public.

Il voit osciller sur ses bases « l'édifice bâti sur le sable mouvant des majorités ». Il suit le progrès de la corruption politique : favorisée par la centralisation napoléonienne, cette gangrène, après avoir vicié les hautes sphères du gouvernement, pénètre tous les rouages de l'administration et gagne le pays tout entier, tandis que chacun s'endort dans une fausse sécurité ; ne doit-on pas, dès lors, « souhaiter quelque secousse, quelque changement qui réveille les esprits et leur imprime une autre direction ? » Il admettait que, « pour le maintien de l'ordre, on prêtât son appui au gouvernement, en un mot qu'on fût *conservateur* », mais « à quoi bon l'être quand même ? Ne pourrait-on faire ses conditions ? »

Dans les journaux de 1847, il n'avait lu que scandales, crimes publics ou privés : les *Premiers Paris* étaient consacrés aux affaires Gérardin et Cubières; les *Nouvelles*, aux suicides et aux assassinats. Le procès qui avait amené la dégradation du général Despan-Cubières, pour complicité avec le ministre Teste dans l'affaire des mines de sel de Gouhenans, lui avait paru déshonorer le régime. Il fallait sortir de cette atmosphère aux miasmes délétères, et établir des institutions, à la fois fortes et libérales, dont les racines plongeraient autre part que dans la boue des intérêts matériels.

Lorsqu'à la fin de 1847, la Campagne des Banquets prépara la chute de Louis-Philippe, Émile Keller aurait donc volontiers crié, lui aussi : *Vive la Réforme!* tout en applaudissant aux propos moqueurs de M^{me} de Girardin pour le système qui consiste à « faire voter les grenouilles pour dessécher un marais » :

« Étrange manière de mûrir les idées, observait-elle au sujet des fameux banquets. Quand une idée est trop lente à germer, on se réunit et l'on mange du veau froid en son honneur, comme dit Alphonse Karr. Le veau froid est l'aliment de la politique moderne. Le peuple qui meurt de faim se sent aussitôt rassasié dès que ses amis mangent du veau froid en son nom. Aussi un jeune homme de nos amis affirme-t-il qu'en France, aujourd'hui, on ne connaît plus que deux divinités, deux veaux sacrés : le veau d'or et le veau froid. Le veau d'or, c'est la fortune ; le veau froid, c'est la popularité. Ceux qui ruinent le pays sacrifient au veau d'or ; ceux qui flattent le peuple sacrifient au veau froid... Il y en a même de bien habiles qui trouvent le moyen de sacrifier à tous les deux en même temps. »

Mais s'il se laissa plus d'une fois charmer par la verve élégante de ce « Vicomte de Launay » qui, dans ses feuilletons, prodiguait la philosophie du sourire et savait, en se jouant, blesser d'un coup d'aile ceux qu'il voulait atteindre et qu'il lui suffisait d'effleurer, Émile Keller trouvait matière à plus sérieuses réflexions dans le spectacle des fantoches qui « dansaient sur un volcan », ou préparaient de leurs propres mains l'explosion de l'émeute. Qu'allait-il sortir du concert où la poésie de l'idéalisme « libéral » et les pompeuses rêveries du messianisme humanitaire se mêlaient aux clameurs de colère

et de révolte, aux sourdes rumeurs des revendications sociales ? Poètes et philosophes, politiques et moralistes, économistes habiles ou pédants, révolutionnaires niais ou scélérats, — selon la classification de M. de Metternich, — écartaient ou répudiaient les vieux dogmes, tout en saluant le bras de Dieu armé pour la défense de la Liberté et l'affranchissement des peuples. Allait-on revenir à 1789 et à 1793 ?

Robespierre fut heureusement remplacé par Lamartine — qui n'était que poète. — Les Assemblées et les partis au pouvoir avaient des insurrections populaires et des moyens de les faire avorter une expérience que ne possédaient pas les « Grands Ancêtres » ; et il suffit du danger socialiste, de la gloire prestigieuse d'un nom, sans doute aussi des souvenirs de la Terreur, pour replacer la « Liberté » sous la *garantie* du despotisme impérial...

On connaît la « manière » de Lamartine, qui définissait la politique : « de la morale, de la raison et de la vertu », et qui, chargé des relations extérieures, comptait que la Providence elle-même « serait durant quatre mois le ministre des Affaires Étrangères de la République ». « La vérité politique, avait écrit ce chef du Gouvernement Provisoire, c'est le peuple, c'est la raison, le droit, l'intérêt, la volonté de trente-cinq millions d'hommes, apportant tous leur titre de souveraineté morale signé au ciel dans leur titre d'homme, contresigné sur la terre dans leur titre de citoyen... Nous sommes démocrates comme la nature et l'Évangile ;... toutefois, si la monarchie représentative veut servir la raison humaine, avancer la pensée de Dieu et la liberté, travailler au bonheur du peuple, faire grandir et régner sous son nom la démocratie, nous servirons loyalement et religieusement nous-mêmes la monarchie représentative. » Suivait un programme de gouvernement dont nous extrayons — textuellement — ces principes : « Émancipation de l'esprit humain par la liberté de penser... Conscience restituée à Dieu par l'autorité civile ; affranchissement réciproque de l'État par l'Église et de l'Église par l'État ;... peuple roi ;... politique spiritualiste fondée sur l'abnégation des conquêtes et sur la paix ;... religion de l'humanité ;... avènement du genre humain à l'âge de raison ;... gouver-

nement élevé à la dignité de vertu ; véritable christianisme politique en action... Voilà le jacobinisme de Fénelon ! C'est le nôtre »...

Lorsqu'on songe que semblables divagations — auxquelles s'appliquerait si exactement le mot de Pascal sur l'homme « qui veut faire l'ange » — résumaient toute la « philosophie » d'une Révolution et séduisaient de fort brillants esprits, on en est humilié pour la raison humaine, et l'on s'étonne que le bon sens ait alors, à ce point, abandonné la terre de France.

Émile Keller, lui, trouvait qu'avec de bonnes intentions, Lamartine « manquait d'idées sérieuses et pratiques, comme tous nos hommes d'État d'ailleurs ». Louis-Philippe, qui se retirait devant l'émeute, lui paraissait mériter d'être emporté par elle ; mais il méprisait avant tout « cette aristocratie de talent, d'éloquence, d'habileté, qui avait succédé à l'aristocratie de naissance et qui mangeait les huîtres, laissant les écailles aux plaideurs » ; il avait horreur des idéologues, des charlatans, des tribuns qui se soûlent de mots ; il détestait également « tous les extrêmes, tous les systèmes absolus, toutes les libertés illimitées, toutes les idées sans contre-poids » (février 1850). En mai 1848, tandis que Lamartine prétendait gouverner par la parole, il formulait déjà ces stoïques maximes : « Ici-bas, la vertu, le droit, le bien ne triomphent qu'à la condition d'être *les plus forts*. De là, pour moi, cette conséquence : *parler peu, discuter peu, se plaindre peu, et beaucoup agir.* »

Est-ce à dire qu'il ne partagea aucune des « illusions généreuses » de l'époque où l'on vit le clergé conduire les électeurs au scrutin comme à une cérémonie religieuse, bénir les arbres de la Liberté et soutenir la République bourgeoise, — avant de se rallier à Napoléon III, « protecteur à la fois de la liberté, de l'ordre et de la religion » ; où Lacordaire, dont « la hauteur de pensées et la simplicité de langage » émerveillaient Émile Keller¹, fonda l'*Ère nouvelle* pour défendre la démocratie ; où

1. Il suivait ses sermons de l'église des Carmes : « Loin de m'étonner des

le *Comité de Défense Religieuse*, que présidait Montalembert, et l'*Univers* de Louis Veuillot allaient accorder leur investiture à l'impérial candidat? C'eût été par trop singulier de la part d'un jeune Alsacien dont la province natale, rattachée depuis moins de deux siècles à la monarchie française et si longtemps émaillée de « villes libres », conservait une prédilection marquée pour le régime populaire.

« Je crois que le peuple a été logique, — écrivait-il le 1^{er} mars 1848, — et que, voulant guérir le mal, il a bien fait d'aller jusqu'à Louis-Philippe... Tout le monde est frappé de la facilité avec laquelle le peuple parisien a triomphé; je conviens que, sous plus d'un rapport, cette facilité est déplorable; mais Louis-Philippe en est le seul coupable : pourquoi ne s'est-il appuyé que sur des intérêts *matériels*?... Ce qui m'inquiète le plus, en ce moment, c'est l'indifférence, le manque de patriotisme, l'égoïsme, la corruption, en un mot, des classes élevées. Dans la rue, sous la blouse du maçon et du balayeur, on retrouve ces mêmes hommes qui, de 1789 à 1815, ont lutté glorieusement pour la défense et l'honneur de la France. »

En face de la royauté, désormais « impossible », contre « les turpitudes de Louis XV » et contre le despotisme de Louis XIV, « de ce roi demi-dieu qui pouvait dire sans mensonge : *L'État, c'est moi* », il aurait donc pris franchement parti pour le Peuple, sans trop se rendre compte de ce que cachait la souveraineté de ce dieu collectif, ni de l'exacte nature des bienfaits oubliés de la Monarchie française.

Lorsqu'au début d'avril, cent mille ouvriers, conduits par Barbès, Blanqui et Cabet, eurent exigé et obtenu du Gouvernement Provisoire l'ajournement des élections, — afin de laisser aux socialistes le temps de travailler le pays, — il conserva son optimisme, vanta « la sagesse et la modération du peuple », « les sourires et les huées » avec lesquels la foule accueillait d'ordinaire les doctrines communistes, « le grand sentiment d'honneur, la grande force morale qui résidaient dans ces masses où, en temps ordinaire, un gouvernement loyal et

flots de curieux qu'il attire, écrivait-il le 11 novembre 1849, je m'étonne plutôt qu'il ne fasse pas plus d'impression sur les cœurs et qu'on ne le voie pas, comme les sages de l'antiquité, entouré de disciples dévoués. »

généreux trouverait un point d'appui » (10 avril). L'événement, d'ailleurs, lui donna raison, puisque les élections du 23 avril, inaugurant le suffrage universel, se firent avec une remarquable discipline, et aboutirent à une Chambre assez modérée — malgré ses 800 « républicains démocrates » sur 900 députés — pour permettre au gouvernement de vaincre les terribles émeutes de juin : tel était encore, en effet, l'attachement du peuple français à la tradition, que la révolution sociale lui faisait horreur, et que la Constituante fut remplacée l'année suivante par une Législative où la majorité était nettement catholique et monarchiste. Mais ce fait même modifiait l'orientation politique d'Émile Keller ; il souriait maintenant de son républicanisme d'occasion, et s'il critiquait les royalistes constitutionnels, c'était surtout en raison de leurs inconséquences :

« En présence de l'anarchie qui nous menace et de l'esprit révolutionnaire qui, à chaque secousse, pénètre davantage dans les masses, — disait-il au sujet de l'opuscule de M. Guizot intitulé : *De la Démocratie en France*, — l'auteur me fait l'effet de nos médecins en présence du choléra, étudiant et décrivant la maladie, mais ne sachant comment y remédier » ; la question est de reconstruire « les bases de l'ordre social » ; M. Guizot « laisse entrevoir son penchant pour la légitimité, la royauté à base historique, pour le système constitutionnel tel qu'il existait avant 1830 ; mais alors pourquoi, avec ses amis, a-t-il fait la Révolution de Juillet, et comment empêchera-t-il ceux qui l'égalèrent en talent et en ambition de suivre pour arriver au pouvoir ses funestes exemples ? » (Mars 1849.)

Comme l'esprit révolutionnaire et l'esprit démocratique se trouvaient dans la France du XIX^e siècle étroitement unis, il était clair qu'on ne pouvait demander au second de guérir du premier.

La « démocratie » est, il est vrai, comprise de diverses manières, et si elle souriait à Émile Keller, c'est qu'il s'en forgeait une conception irréalisable, ou tendant, si l'on veut, à l'effacement de ses principes les plus essentiels. « Le principe héréditaire, observait-il, a été démoli à tous les degrés de l'échelle sociale : pourquoi le rétablir en haut quand il n'est nulle part ? Le pouvoir ne peut être que l'image, le résultat,

le produit des existences individuelles. » (Janvier 1851.) Simple constatation de fait, et d'un fait qui répugne à tous ses instincts d'ordre. Le Pouvoir n'est plus rien qu'un cadavre en décomposition, s'il n'a plus d'autre appui que l'incessante mobilité des éléments sociaux. L'« individualisme » révolutionnaire est une perpétuelle désagrégation qui aboutit fatalement à la pure barbarie — ou au Césarisme. La loi de l'hérédité est la loi fondamentale de toute famille, de toute race, de toute nation, de toute civilisation qui ne veulent pas mourir.

Telle était au fond la doctrine d'Émile Keller, bien qu'il n'en eût pas encore nettement conscience, et il devait l'appliquer au Gouvernement comme à la famille :

« Nos prétendus hommes d'État, écrivait-il en avril 1851, s'entendent bien mal à nous tirer d'affaire. Ce sont eux et toujours eux qui ont préparé et fait les révolutions, et tandis qu'on accuse mal à propos les ouvriers, c'est l'aristocratie qui se montre véritablement ingouvernable. Et n'est-ce pas de l'histoire ancienne ? Pendant les minorités de Louis XIII et de Louis XIV, n'a-t-on pas vu les grands se disputer le pouvoir, provoquer la guerre civile, et ruiner le pays par leurs dissensions ? Ils ne se sont arrêtés dans leurs brigandages que quand des mains fermes et énergiques ont fait trembler les séditeux. N'est-ce donc pas une grande erreur de notre temps et surtout de M. Guizot (car c'est son idée favorite), de vouloir nous modeler sur le système anglais, de vouloir nous constituer un gouvernement constitutionnel pour lequel nous sommes si peu faits ? Un gouvernement qui s'occuperait réellement d'administrer la France, ne trouverait-il pas dans les masses auxquelles il s'adresserait directement assez d'appui pour ne plus être l'esclave d'une aristocratie parlementaire, avide et indisciplinée ? Voilà dans quel sens je comprends et je désire un gouvernement démocratique. »

Vouloir un gouvernement qui soit le gardien des libertés françaises, et non plus la proie d'une oligarchie politicienne ; qui représente en les dominant tous les intérêts nationaux, et non plus celui d'un parti ; qui administre la chose publique sans enfermer dans la prison bureaucratique un peuple esclave, c'était vouloir, non pas la démocratie inorganique, mais la monarchie traditionnelle, le gouvernement dynastique qui, en mille ans, avait constitué la France et qui fut réellement le plus *populaire* qu'on pût imaginer. Nous verrons désormais

cette évidence se dégager de plus en plus dans l'esprit d'Émile Keller, comme la lumière du soleil des brouillards du matin.

Mais les contingences politiques ont leurs exigences auxquelles on est amené à se plier, et la restauration impériale parut bientôt s'imposer — pleine de promesses.

De prime abord, le futur candidat « officiel » du Haut-Rhin n'avait aucune prédilection impérialiste : « Le besoin d'ordre et de tranquillité nous ramènerait tôt ou tard un Bonaparte qui ne vaudrait sans doute pas le premier, notait-il le 10 avril 1848... *Quelle perspective !* » Il contemplait, sur sa table de travail, la statuette d'un homme qui, « le visage ferme et confiant, la jambe posée en avant et nettement articulée », avait, quinze ans durant, mené l'Europe ; il voyait « dans tous ses traits qu'il était poussé par une impulsion secrète, qu'il se sentait une mission, qu'il croyait à son étoile », et il songeait à « cette puissance supérieure, à ce fatum providentiel qui conduit notre vie au rebours de nos projets et de nos raisonnements ». Alors que l'Empire, avec tant de force, « pesait sur nos destinées et vivait parmi nous beaucoup plus que nous ne croyions¹ », Louis-Napoléon ne serait-il pas à son tour l'instrument de la Providence ?

En 1849-1850, le Prince-Président avait personnellement poussé à fond notre expédition militaire contre la République romaine et permis à Pie IX, réfugié à Gaëte, de rentrer dans sa capitale ; il avait fait voter la loi Falloux qui posait le principe de la liberté de l'enseignement et introduisait des ecclésiastiques dans le Conseil Supérieur de l'Instruction publique et les Conseils académiques ; tandis que le peuple, hypnotisé par le « lambeau de pourpre » de son nom, reprenait en chœur le refrain : *Napoléon, rentre dans ta patrie, — Napoléon, sois bon républicain !* il se proclamait, à travers la France, l'ami des ouvriers, le champion de l'ordre et de la religion. Sans doute, la loi du 31 mai 1850 restreignit-elle le droit de suffrage, — malgré les objurgations de Lamoricière : « Sur le drapeau du suffrage universel sont écrits ces mots : *Par ce*

1. Expressions d'Eugène Pelletan dans *La Presse* du 24 octobre 1847.

signe tu vaincras ! », — mais le Président proposa lui-même, le 4 novembre, de relever ce drapeau, tout en dénonçant « la vaste conspiration démagogique » ourdie en France et en Europe.

Émile Keller lui trouvait « un air modeste et convenable » ; s'il avait éprouvé « une grande impression de mécontentement » du geste de la main princière lançant, à Versailles, au sortir d'une exposition agricole, une pièce d'or à un mendiant, il ne pouvait qu'admirer l'auteur de *l'Extinction du Paupérisme*.

Autour de lui, on était très favorable à la politique du Président. M. Quellain, ami dévoué de M. Haas, grand-père maternel d'Emile Keller, lui témoignait une affection toute paternelle et lui signalait comme « une œuvre remarquable et dénotant un esprit supérieur » le Message présidentiel lu par M. Baroche, le 12 novembre 1850, à la tribune de la Législative :

« Le Gouvernement a su maintenir l'ordre sans recourir à de grandes rigueurs, ajoutait le sage conseiller, et faire renaître la confiance... L'envie est maintenant pour beaucoup dans les attaques dont il est l'objet... Ces attaques viennent en grande partie des gens communément appelés *comme il faut*, qui ne voient pas qu'en satisfaisant leurs petites passions, ils secondent les anarchistes... Si j'étais à Paris, je m'attacherais à bien connaître Louis-Napoléon... Je crois que c'est un personnage qui est digne d'être étudié. » (30 novembre 1850.)

Le message en question était une profession de foi républicaine : « Il est aujourd'hui permis à tout le monde, *excepté à moi*, de vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale. Si la Constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes libres de les faire ressortir aux yeux du pays. *Moi seul, lié par mon serment*, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées. » Une année après, le Prince, « sortant de la légalité pour rentrer dans le droit », opérait le Coup d'État qu'approuvèrent 7.439.000 *oui* contre 640.000 *non*... Dans ces conditions, Émile Keller ne pouvait, — comme Chesnelong, son futur compagnon de lutttes, — que garder, avec une silen-

cieuse réserve, l'indépendance de son jugement et de ses actes. Il ne se joindrait pas « aux fonctionnaires, aux uniformes galonnés » qui encombraient les salons de l'Élysée¹, et il suivrait les judicieux conseils que le bonapartisme de M. Quellain n'empêchait pas celui-ci de lui donner :

« S'il arrive que votre goût ou les circonstances vous éloignent des fonctions publiques, restez simplement à la tête de vos affaires, mais rendant à vos concitoyens tous les services qui dépendront de vous. En échange de ces services, vous aurez l'estime et la confiance du pays, et par suite une influence qui vous conduira tout naturellement à prendre aux affaires une part importante, honorable, sans porter atteinte à votre indépendance... Comme vous savez votre Rabelais sur le bout du doigt, peut-être me direz-vous, mon cher Émile, que je vous renvoie à la devise des Thélémistes ? Eh bien ! oui, *faiz ce que voudras*, mais bien entendu, en fait de bonnes choses seulement. »

L'amour du peuple et l'amour de la terre d'Alsace, fondement de son patriotisme, devaient être, — avec l'amour de l'Église, — les principaux ressorts de son inlassable activité et comme le tout de sa politique.

Les indécisions intellectuelles de son adolescence laissaient percer de généreuses indignations « contre la civilisation asservie à la puissance de l'or, au mercantilisme, à la richesse, au matérialisme des jouissances ». Il dénonçait l'industrie comme une plaie, du moment qu'on en favorisait le développement sans s'occuper du sort de l'ouvrier (janvier 1847). Le problème de l'organisation du travail, — que l'individualisme révolutionnaire avait fait surgir sans même y songer, et que la génération présente s'emploie encore à résoudre, — lui apparaissait dans toute sa complexité et dans sa menaçante urgence. Les millions que dépensait la ville de Paris, « par frayeur de l'émeute plutôt que par charité », lui faisaient honte : c'était aux causes même du chômage et de la misère qu'il fallait s'attaquer. Le zélé confrère de la Société de Saint-Vincent de Paul ne craignait point d'invoquer « les exigences de la justice », de la

1. Réponse à la lettre de M. Quellain, du 30 novembre

justice sociale violée par une anarchie économique qui laissait sans pain les femmes sans travail (11 novembre 1849).

Une pareille anarchie ne pouvait être supprimée par le socialisme, puisque celui-ci était à base d'anarchie morale, et que la première chose à faire était de moraliser l'ouvrier, de rendre le travail lui-même moralisateur. L'État devait y contribuer en combinant les devoirs de l'administration et les efforts de la charité privée : cela supposait un « pouvoir fort » et offrant des garanties de « stabilité » (février 1850). La monarchie héréditaire — il le reconnaissait — offrait ces garanties ; à son défaut, il demandait que l'État se conformât aux nécessités vitales de l'industrie et de l'agriculture, fit concorder les travaux publics avec les époques de chômage, cessât de rétribuer par de stériles aumônes l'oisiveté volontaire, devînt « modérateur » au lieu d' « enfoncer l'éperon dans le ventre du cheval qui s'emporte », ne prît plus modèle sur cette Angleterre qui « dépensait des sommes énormes, deux cent millions par an, en taxe des pauvres », et augmentait toujours ce fardeau sans empêcher la misère de « se propager comme une maladie contagieuse ».

Sa correspondance est remplie d'aussi graves soucis. A vingt-deux ans, il se passionnait pour la souffrance et la misère, comme tant d'autres pour le luxe et les plaisirs. Il forçait le docteur Herrgott à lui révéler l'époque des premiers hôpitaux : « Remontent-ils à Gallien, à Hippocrate, ou seulement au Christianisme ? » Le mot n'ayant son équivalent ni en grec ni en latin, les anciens, supposait-il, « étaient mieux montés en chaînes d'esclaves, en cirques à gladiateurs, qu'en hospices et en maisons d'assistance » (février 1850).

La Capitale avait donc été surtout, pour lui, l'école universelle où l'on s'instruit et où l'on médite. Comme les Parisiens après l'inondation de leur ville par Gargantua, il habitait la montagne Sainte-Geneviève, aérée, ensoleillée, proche du Luxembourg dont il célébrait « les allées paisibles, les fleurs encore fraîches et les gazons si verts ». Mais il s'y trouvait trop isolé, et le petit-fils des magistrats et des députés d'Alsace aspirait de toute son âme à reprendre racine dans le pays natal. Il en parlait sans cesse : « Nos murs, écrivait-il en

novembre 1849, sont couverts de souvenirs qui nous le rappellent. Le dimanche, nos petits repas sont relevés par quelques fruits, quelques rayons de miel du pays, et, quand je suis bien sage, ma mère me permet de faire cuire des pommes de terre dans les cendres de ma cheminée. » Le moment était venu d'aller retrouver les joyeuses flambées de sapin des foyers alsaciens, leur bon pain et leur bon lait, et tout l'horizon coutumier.

Il s'y était préparé en lisant, en relisant *l'Histoire des Ducs de Bourgogne*, de M. de Barante, et la *Guerre de Trente Ans*, de Schiller. « Content d'être Français et tenant à le demeurer », il s'était réjoui des effets politiques de la Réforme, de la division de l'Empire en deux camps — prussien et autrichien — toujours ennemis : « Sans la Réforme, qui aurait empêché l'Allemagne de dominer l'Europe entière ? Qui l'aurait forcée de céder l'Alsace, la Lorraine, les Pays-Bas » ? (décembre 1848). Le patriote pressentait-il les catastrophes qui briseraient son cœur et sa vie ? Les événements d'Allemagne l'intéressaient d'une manière toute particulière ; il eût aimé reconstruire l'histoire de ce grand empire germanique et apprendre ainsi par le passé à mieux juger le présent de l'Allemagne ; il s'inquiétait des projets d'unité qui tendaient à contrebalancer les rivalités de races et de dynasties (janvier 1849).

En 1847, au cours de son premier voyage dans la vallée du Rhin, il avait fait l'ascension du Drachenfels, et pris contact avec les futurs envahisseurs :

« Sur notre bateau se trouvait une troupe d'étudiants ayant le même but de promenade. Moitié mauvais allemand de ma part, moitié mauvais français de la leur, nous parvînmes à nous entendre. Ils voulurent bien m'accepter dans leur société, me firent avaler une chope de bière, en signe de bon accueil, et nous nous mîmes à gravir fort gaiement les rochers de Drachenfels. Ils étaient tous armés de cahiers de musique, et, de distance en distance, ils se groupaient pour chanter en chœur ; des salves de coups de pistolet faisaient retentir les échos du voisinage, et de fréquentes libations servaient à éclaircir la voix des chanteurs. Enfin, nous arrivons au sommet et chacun se hisse en rampant au centre d'une vieille tour à demi éboulée. Alors, pour la première fois, s'offrit à ma vue ce beau tableau du Rhin entouré de montagnes, qui devait m'accompagner jusqu'à Bingen. En face de nous, sur l'autre rive,

la ruine du Rolandseck montrait sur un ciel bleu son arcade encore debout ; à nos pieds, l'île de Nonnenwerth, et le long cours du Rhin qui se perdait à l'horizon : d'un côté, dans la plaine de Cologne, de l'autre, dans des montagnes bleuâtres, voisines de Coblentz. Enfin, derrière nous, les six autres sommets étalaient leurs flancs boisés, pour compléter le paysage. Ces étudiants si joyeux, munis de longues pipes, et leurs chœurs bruyants contrastaient avec les ruines silencieuses, dont il ne reste plus que de vagues légendes... »

A travers la fumée des pipes et la mousse de la bière allemande, il venait d'entrevoir un coin de la Germanie rêveuse, enivrée d'harmonie et chantant ses Bucoliques. — Un autre spectacle, celui des « nuées d'uniformes prussiens » franchissant le pont de Deutz (juillet 1847), l'éclaira mieux sur le but que, patiemment, depuis Iéna, poursuivait l'ennemi héréditaire.

Il importait de lui opposer le rempart de toutes ses énergies, et d'élever la « marche alsacienne » à la hauteur de ses héroïques devoirs : pouvait-on « l'isoler, en faire un petit État bien paisible, se suffisant à lui-même, étranger aux guerres et aux révolutions ? » Évidemment non, « puisque, depuis les Romains jusqu'à nos jours, l'Alsace a été le champ de bataille de toutes les invasions, le théâtre de toutes les grandes luttes ; puisque Dieu seul savait ce qu'elle verrait encore d'événements » (juillet 1850). — Émile Keller applaudit donc au discours de Strasbourg¹ où le Prince-Président exalta « la vieille Alsace, terre des souvenirs glorieux et des sentiments patriotiques ».

Le retour à la terre convenait à sa « profonde inclination pour la campagne et la vie des champs » ; il se serait même « vu sans peine condamné à tenir le manche d'une charrue » (novembre 1849). Pour se rendre mieux à même de diriger ses propriétés, il rêvait de passer, tout au moins, l'été à Belfort et de « faire l'ouvrier agricole avant de faire le maître ». Dédaigneux des systèmes plus ou moins chimériques qu'on prétendait appliquer aux plaies de l'humanité, il rêvait de « ramasser au coin des rues » les petits vagabonds pour les ramener dans les campagnes ; de créer, selon le désir de sa mère, un petit

1. 22 août 1850.

asile agricole dans l'une de ses fermes (janvier 1851) ; de rendre à sa « province privilégiée par la décentralisation économique et la renaissance du travail familial, sa joyeuse prospérité d'antan ». Il dénonçait l' « industrialisme » sans entrailles, et la domination ploutocratique de ces gros fabricants de chez lui qui, à Paris, « tenaient le haut du pavé, dépensaient pour leurs fêtes vingt ou trente mille francs en une soirée, recevaient les ministres et les représentants du peuple dans leurs salons où les grandes questions se décidaient, pendant que les agriculteurs vivaient modestement dans leurs terres ».

Il « abhorrait » les Juifs qui traitaient les grandes affaires de banque, négociaient tous les emprunts, « prêtaient à gros intérêts au Président de la République, provoquaient à leur gré la hausse ou la baisse », faisaient l'usure en grand aux dépens du pays tout entier, comme les petits Juifs d'Alsace la faisaient aux dépens du paysan : « C'est là, concluait-il, la plus détestable aristocratie, et je voudrais de tout mon cœur la voir humiliée et mise de côté. Mais je me remets à faire des phrases, et je suis déjà loin de l'Alsace, dont je voudrais cultiver un petit coin... Il est temps que je sorte des livres et des idées creuses pour mener la vie réelle et pratique, la vie de travail, la vie de famille. Aidez-moi à trouver une ferme ! »

L'enthousiasme juvénile qui portait Émile Keller à réformer la société et à ramener l'âge d'or, peut faire sourire ; mais nul n'en niera la noblesse ni la clairvoyance. Il était — à l'avance — tout imprégné de ce « christianisme social » qui devait prendre plus tard un si salutaire essor. Ce « patronat rural », dégagé des idées creuses et fondé sur la vie réelle ; cette réaction contre l'avilissement de la politique et contre tout ce qui pouvait légitimer chez le peuple l'envie, la haine et la révolte ; ce retour aux principes fondamentaux, aux fortes doctrines qui justifient toute influence, toute autorité et la propriété elle-même par les services rendus — au lieu d'en faire l'apanage de vils exploités —, tout cela n'était-il pas l'instinctive application de la *Réforme sociale* dont la science éminente de Frédéric Le Play allait démontrer la nécessité ?

« Le caractère pernicieux de la Révolution, écrira Le Play,

apparaît à mesure qu'elle est dirigée plus exclusivement par les hommes égarés ou impuissants qu'elle a formés... Les *Déclarations des Droits* ne contiennent, en fait de vrais principes, que certaines vérités traditionnelles de l'humanité... Jusqu'à présent, l'erreur tient chez nous « le haut du pavé », elle est encore prêchée par les lettrés d'un autre âge qui ont acquis leur renommée en professant les faux dogmes. Les Français retrouveront un jour le bien-être en revenant à la vérité ¹. »

N'est-ce pas le propre langage d'Émile Keller ? Il le tiendra jusqu'à sa mort ; et si, après avoir si vigoureusement combattu les « faux dogmes », il n'en vit pas disparaître le règne, on peut affirmer, du moins, que par sa conception de l'autorité sociale et par la persévérance qu'il mit à la réaliser personnellement, il fut à la fois un précurseur et un modèle.

Nous pouvons maintenant saisir les principaux traits de sa physionomie intellectuelle et morale.

Cet apôtre de la tradition a l'esprit le plus ouvert et la sensibilité la plus vibrante. Sa robuste santé morale le garde du pessimisme : « Ne croyez pas que je sois de mauvaise humeur contre tout ce qui se fait, et que je vais devenir misanthrope. Je sais aussi jouer et m'amuser. Vous me trouverez quelquefois bien enfant en voyant mon enthousiasme pour un beau poème, pour une page éloquente, pour un bon opéra » (mars 1847). Son cœur vibrait — comme ceux de tous ses contemporains — aux sons harmonieux de la harpe éolienne de Lamartine. Les idées ambiantes de rénovation sociale, le culte de la Liberté, tout le « prophétisme » de l'époque l'exaltaient au point qu'il avait posé cette question : « Le nouveau Pontife paraît entrer dans une voie nouvelle : ne croyez-vous pas qu'en *embrassant franchement les idées modernes*, il pourrait reconquérir une partie de cette vieille influence qui est tombée si bas depuis quelques siècles ? » (Juin 1847.)

Ce grave problème — qu'il devait résoudre en 1865 — plongeait l'orphelin dans des indécisions qu'il attribuait à une « grande faiblesse de caractère » et lui faisaient amèrement

1. *Réforme sociale*. t. III. p. 644 et t. I. p. 517.

regretter le « grand vide » où il se débattait : « Serait-il donc vrai que l'homme, lorsqu'il n'est pas conduit par les autres, ou forcé par la nécessité, n'est capable de rien ? Cela est vrai pour moi ; aussi ai-je un grand désir d'être conduit. Malheureusement, les avis sont d'ordinaire aussi contradictoires que les voix du clocher de Rabelais. » Il passait des heures « à contempler la couverture de ses livres », — une Bible, un Béranger, un Virgile, un Pouillet, du droit, de l'histoire, de l'agriculture, de la musique, — et la molle rêverie, le *far niente* qui s'ensuivaient, lui semblaient annoncer « quelqu'un qui ne ferait jamais rien » (novembre 1850). — En réalité, il travaillait intensément, et avec une austère discipline ; il était avare de son temps, « monnaie précieuse avec laquelle il faut acheter paisiblement le plus petit brin de science » ; s'il avait de la fortune, il n'oubliait pas « que le pain que l'on n'a pas gagné est amer ». L'indécision dont il s'accusait n'était qu'un besoin de vérité inassouvie ou une conséquence de la désorientation générale des esprits. Il se défiait de son jugement, et cherchait — à travers tant de contradictions — une autorité solide sur laquelle s'appuyer ; mais quand il croyait avoir saisi la vérité, il s'y attachait avec une inébranlable énergie.

Cet homme de cœur, — qui déclarait « pouvoir vivre sans bouquins, mais non pas sans échanger de douces causeries avec ceux qu'il aimait », — manifestait, à vingt ans, un courage civique dont les lignes suivantes donneront une idée :

« La plaie de notre époque, c'est cette foule indifférente qui applaudit tous les triomphes, qui flatte et qui sert tous les pouvoirs... Vous vous plaignez que Paris mène la province, tranche les révolutions, s'érige en dictateur ; mais si la province se sent assez de courage, assez d'énergie, qu'elle se lève en masse ! Il est des jours où tout est mis en question ; alors chacun doit avoir son opinion, chacun doit être prêt à la défendre jusqu'à la mort ; les autres n'ont pas le droit de se plaindre. A tous les prophètes de malheur, à tous les visages désolés, il n'y a qu'une réponse à faire : le 23 et le 24 février ', ils auraient dû prendre un fusil et descendre dans la rue... Les provinciaux se laisseront toujours mener comme des moutons ;

« votre colère ne sortira pas du Casino ; vous serez toujours conservateurs, toujours satisfaits, toujours poltrons, toujours poules mouillées. Trêve aux lamentations stériles ! » (Avril 1848.)

Il devait pratiquer magnifiquement cette politique de fière indépendance et de clairvoyante réaction, du moins sur le terrain des idées ; car il sera tout le contraire d'un démagogue, recherchera, non pas une vaine popularité, mais le bien du peuple, et ne sacrifiera jamais ses convictions aux tentations du Pouvoir : en décembre 1849, comme le docteur Herrgott lui parlait de candidature, il estimait « cet avenir bien au-dessus de ses prétentions » et reprochait à son ami de vouloir développer en lui « le feu cuisant de l'ambition ».

Il se préparait d'ailleurs aux luttes de tribune, et faisait, en 1850, son apprentissage d'orateur « dans une conférence de jeunes avocats qui se réunissaient, chaque dimanche, pour plaider et juger entre eux ». Il y débuta sur une question relative à la responsabilité des parents, fut très court et « sentit parfaitement tout ce qu'il y avait de difficultés à énoncer clairement ses idées, à les émettre d'une façon présentable, puis à les faire pénétrer dans l'esprit de ses auditeurs » ; il sonda l'abîme à franchir et mesura « les rudes combattants à combattre ». Dans son second plaidoyer, il examina si l'État devait subventionner les théâtres, et soutint l'affirmative.

Il cultivait les beaux-arts et les exercices physiques, — en particulier l'équitation, — concurremment avec les sciences et les lettres. Le dessin, la peinture, le piano le délassaient. Mozart, Beethoven, Haydn, Rossini, Félicien David le ravissaient. Il écoutait avec émotion le *Dies iræ* de Berlioz et suivait assidûment les séances du Conservatoire. La Grisi et l'Alboni, Lablache et Mario soulevaient ses applaudissements, soit à la représentation de la *Sémiramide*, dont il goûtait « l'ouverture, l'andante des cors et le frémissement des violons », soit à l'audition du *Barbier de Séville* et de la *Prière de Moïse* : « Il y a là, notait-il, des choses qui font venir la chair de poule. »

La sensibilité d'Émile Keller était donc aussi souple et aussi riche que son intelligence. Il en avait développé tous les dons. Il lui restait à sortir de son studieux isolement, à compléter

sa vie, à fonder un foyer. En avril 1851, son cœur s'épanouissait au souffle du printemps, et s'il désirait trouver une ferme, il ajoutait avec une délicieuse timidité : « Il me faudra peut-être aussi une fermière, ce qui est tout aussi difficile à trouver. » — Il allait trouver, grâce à Dieu, la plus accomplie des « fermières ».

III

LE MARIAGE

(1853)

MATHILDE KELLER, née HUMANN

(1833-1908)

SOMMAIRE

Une « compagne incomparable ». — La famille Humann. — Fiançailles à Kolbsheim (1851). — Mariage à Strasbourg (1852). — Voyage en Italie. — Souhait de Pie IX.

Attachement de Mathilde Keller pour le Saint Père. — Ses idées politiques. — Son patriotisme d'Alsacienne.

L'hôtel de la rue d'Assas. — Un foyer chrétien. — La femme du monde. — La « tertiaire » de Saint-Dominique. — L' « ami Fiot ».

Les noces d'argent et la première tombe. — Quatre filles religieuses : « la part de Dieu ». — Mort prématurée de trois de ces filles (1878-1901).

Un martyr de quinze années (1893-1908) : lents progrès de la paralysie dont est atteinte Mathilde Keller. — Les derniers mots qu'elle peut écrire (1899) sont pour « remercier Dieu de tout cœur ». — Extase de l'agonie : « ses enfants l'ont proclamée bienheureuse ».

En 1908, peu de temps après la mort de sa femme, Émile Keller devait raconter¹ à ses petits-enfants « cinquante-six ans d'union intime » et leur léguer, comme un précieux patrimoine, le témoignage de vertus qu'il résumait ainsi : « Après m'avoir donné une sainte mère à laquelle je devais tout et qui jouissait de notre bonheur avec une tendresse désintéressée, Dieu m'avait choisi une compagne incomparable à qui je n'ai jamais connu un défaut et chez qui je n'ai jamais surpris, pendant de longues et laborieuses années, ni un mouvement

1. *Mathilde Keller, née Humann. 1833-1852-1908.* Paris, imprimerie Dumoulin, 1908. (Cet ouvrage n'est pas dans le commerce.)

d'impatience, ni un soupir de lassitude. Jamais le plus léger nuage ne troubla un seul instant l'azur limpide de notre union. »

Mathilde Keller, née Humann, fut en effet le modèle de l'épouse chrétienne pour qui le mariage doit fondre deux cœurs, deux âmes, deux volontés, deux vies en une harmonieuse unité. Nulle n'était mieux faite pour compléter Émile Keller, et l'aider à réaliser jusqu'à la mort son haut idéal. Un seul souffle les anima, et on peut leur appliquer les mots que traçait le général de Sonis au sujet de sa femme : « Chaque jour qui passe est un anneau de plus à la chaîne qui nous unit. Notre affection mutuelle est de plus en plus solide parce qu'elle repose sur l'amour de Dieu. Aussi, peu d'âmes se comprennent et s'aiment comme les nôtres. » Soulevons, avec un profond respect, le voile de ce pur amour qui exerça sur toute la carrière du « député du Pape », de l'Alsacien protestataire et du chrétien militant, une si profonde influence.

La mère d'Émile Keller, née Haas, était la sœur de M^{me} Émile Saglio, et celle-ci la belle-sœur de M^{me} Théodore Humann. Ces familles, que d'autres alliances devaient rapprocher, occupaient en Alsace une place éminente, soit en raison de leur fortune acquise par la banque, le commerce et l'industrie, soit en raison des fonctions publiques qui avaient été le prix de leur légitime influence.

M. Théodore Humann, receveur général à Strasbourg, député en 1847, maire de Strasbourg en 1870, avait deux frères et deux sœurs : Jules, secrétaire d'ambassade, père du général Georges Humann et de l'amiral Edgar Humann ; Edmond, receveur général à Saint-Étienne ; Élisabeth, mariée au comte Ch. G. Le Bègue de Germiny, qui fut ministre des Finances (1851), gouverneur du Crédit Foncier (1854) et de la Banque de France (1856) ; Octavie, vicomtesse de Bussières. Leur père à tous, Jean-Georges Humann (1780-1842), député en 1820, fut ministre des Finances de 1832 à 1836, puis de 1840 à 1842 : il mourut subitement dans son cabinet de travail ministériel. M. Théodore Humann, enfin, avait trois filles : Florentine, mariée en 1846 à son oncle Alphonse Saglio,

député sous Louis-Philippe et en 1871, puis Conseiller d'État ; Jenny, qui épousa en 1857 Henri Couderc de Saint-Chamant, receveur général à Metz ; et Mathilde.

Entrer dans une pareille famille¹, si riche d'honneur et d'honneurs, si propre à lui apporter de solides appuis, devait donc singulièrement aider Émile Keller à suivre les traditions de sa propre famille. Mais ce ne fut pas l'influence, ni la fortune des parents qui constituèrent le trésor où il puisa, durant plus d'un demi-siècle, tant de bonheur et tant de force.

Il avait rencontré Mathilde Humann chez leur oncle commun, M. Émile Saglio, au château de Sévenans, près de Belfort, où, depuis son enfance, il passait avec sa mère une partie de l'été. La candeur de ses dix-sept ans, sa gracieuse simplicité, sa beauté « qu'elle paraissait ignorer », le parfum de ses vertus, les purs élans de son cœur, toute « sa tendresse pour Dieu, pour sa famille, pour ses amies et tout spécialement pour les pauvres² », opéraient, à son insu, la conquête du jeune homme.

Ils se fiancèrent le 23 mai 1851, au château de Kolbsheim. Ce superbe domaine des Humann domine toute la plaine d'Alsace, des hauteurs vosgiennes avoisinant Sainte-Odile aux sombres massifs de la Forêt-Noire. En raison de leur trop grande jeunesse, les fiancés attendirent plus d'une année, sans autres rencontres que de courts séjours à Kolbsheim ou à Strasbourg, et qu'un voyage en Suisse abrégé par des pluies torrentielles ; sans autres échanges de pensées qu'une lettre par semaine : « Le temps leur parut long. » — Pour calmer son impatience, Émile Keller redoubla d'activité physique et intellectuelle : il se remit à la musique « avec une ardeur qu'il ne s'était jamais connue » ; il apprit le chant et la déclamation avec son ami Delsarte, professeur, alors très en vogue, qui s'était voué à l'ascétisme, après avoir connu tous les entraîne-

1. On trouve des détails sur les origines de cette famille dans l'ouvrage consacré par M^{me} Paul Fliche à l'une des tantes de Mathilde Keller : *Une Française d'Alsace, M^{lle} Louise Humann (1766-1836)*, Paris, Téquy, 1921.

2. A moins d'indications contraires, les citations sont extraites de l'ouvrage consacré à sa femme par Emile Keller.

ments dans le monde du théâtre. Fort original, Delsarte proposait toujours à ses clients, — comédiens, chanteuses, musiciens, amateurs, conférenciers, avocats, députés, — de commencer la leçon par quelques considérations sur le mystère de la Très-Sainte-Trinité, puis par quelque lecture. « Il m'a fait ouvrir *Iphigénie en Aulide* de Gluck, notait le fiancé en novembre 1851, et, depuis quelques jours, j'y ai déjà découvert des richesses. Il paraît qu'en musique, c'est tout comme en littérature : vivent les vieux ! »

Le mariage eut lieu le 9 juin 1852, à Strasbourg, où Mathilde avait passé les hivers de son enfance et de sa jeunesse. L'union fut bénie en l'église Saint-Pierre. Les époux « entraient joyeusement dans le chemin de la vie », ignorant encore « tout ce qu'ils devaient de reconnaissance à Dieu ».

Ils passèrent les premiers jours sous les ombrages fleuris de Kolbsheim ; comme à l'église mixte du village il y avait rarement une messe en dehors du dimanche, ils suivaient de bon matin, entre les champs et les vignes, le sentier menant à Ernolsheim. Ils s'habituèrent ainsi, « tout naturellement et sans effort », à commencer leur journée par l'office divin.

Ils séjournèrent ensuite à Belfort, dans la vieille maison paternelle.

Madame Keller mère y gardait, dans son veuvage, le culte des traditions familiales : elle y vit, avec « une tendresse désintéressée », s'épanouir les roses du nouveau foyer.

Ils retrouvèrent, au château de Sévenans, les impressions communes qui avaient éclairé la prime aurore de leur amour. — Une simple promenade les mena au vallon de Saint-Nicolas : la principale ferme du domaine venait d'être brûlée ; surpris par un orage, ils durent se réfugier dans une étable, sans se douter qu'ils fixeraient en cette terre ancestrale le nid de leur nombreuse descendance, le foyer de leurs joies les plus vives, de leurs vertus les plus fécondes et de leurs épreuves les plus cruelles.

Vers le 15 octobre, ils partirent pour l'Italie.

Ils goûtèrent ensemble toutes les harmonies qui pouvaient faire vibrer, dans ce paradis des arts et dans le royaume —

encore inviolé — du Souverain-Pontife, des esprits si cultivés et des âmes si chrétiennes.

A Pise, ils admirèrent comment l'école du XIII^e siècle avait rendu à la sculpture italienne, avec une science perdue depuis huit cents ans, les proportions et la vie. A Florence, des amis dévoués, le comte et la comtesse Pasolini, les « enlevèrent » à leur hôtel, les installèrent à leur campagne de Fontellara et, durant huit jours, les aidèrent à visiter les innombrables merveilles de la capitale de la Toscane ; ils y furent surtout charmés par Fra Angelico, par le moine dominicain qui, incapable de comprendre le mal, sut exprimer, avec ses couleurs si pures, la pureté des âmes, fit transparaître la lumière du ciel au travers de ses claires draperies, et traduisit toute la psychologie des saints avec une perfection que seul un saint pouvait y apporter. Pour que rien de lui ne leur en échappât, ils tinrent à monter jusqu'au couvent de Fiésole : n'est-ce pas entre ces murs resplendissants d'histoire évangélique qu'ils conçurent le secret dessein d'appartenir, eux aussi, à la famille Dominicaine ?

La Ville Éternelle était le but principal de ce voyage de noces. Ils y parvinrent, en chaise de poste, la veille de la Toussaint. Grâce aux évêques de Cahors et de Carcassonne, — naguère rencontrés sur le navire, — grâce aux nombreuses recommandations dont ils étaient munis, ils virent « toutes les portes s'ouvrir devant eux ». Durant plus d'un mois, la majesté des ruines, la magnificence de l'art, les grandioses manifestations de leur foi commune ne cessèrent d'alimenter leur enthousiasme. Au jour levant, ils allaient prier dans quelque église riche en souvenirs et vénérer de saintes reliques. Ils ne s'abusaient pas sur l'authenticité de beaucoup de ces reliques, mais leur intelligente dévotion savait les comprendre : « Les reliques douteuses, notait Émile, ont l'avantage d'être pour ainsi dire l'incarnation de la pensée qu'elles rappellent. De même que dans l'année on choisit un jour pour fêter un saint, ou pour célébrer la Passion, la Résurrection. de même il est bon qu'en un lieu déterminé on vénère la Flagellation. Au fond, la dévotion des fidèles s'attache bien réellement à la

pensée rappelée par l'objet... Il en est de ces reliques comme d'une peinture ou d'une sculpture bien faite devant laquelle on ressent plus de foi et d'ardeur. »

Après avoir visité les monuments où deux mondes, deux civilisations, — l'antique et la chrétienne, — opposaient ou unissaient leurs suprêmes pensées, ils longeaient, curieusement, les voies mystérieuses qui vont se perdre dans les solitudes de la campagne romaine, comme dans l'infini.

Le soir, malgré la fatigue de telles journées, ils les terminaient parfois dans les salons de l'ambassadeur de France, du général commandant notre corps d'occupation, ou de l'aristocratie romaine.

Deux des impressions de Mathilde restèrent intimement mêlées à ses premières émotions maternelles : celles qu'elle ressentit à Sainte-Marie-Majeure, où elle baisa les reliques de la Crèche du Sauveur, et à l'église Sainte-Cécile, devant le chef-d'œuvre de Stefano Maderno. Ses deux filles aînées, futures religieuses, s'appelèrent Marie et Cécile.

Mais « le grand jour entre tous », pour les jeunes époux, fut celui de l'audience pontificale. Le 14 novembre, à trois heures, Pie IX les reçut « avec une bonté toute paternelle », leur parla longuement et leur souhaita « de nombreux enfants selon le cœur de Dieu ». Un an après, jour pour jour, heure pour heure, naissait l'aînée de leurs quatorze enfants.

Le cœur de Mathilde restera imprégné du « parfum de Rome » et tout brûlant d'amour pour le Saint-Père. En 1860, lorsque la Révolution italienne menaça l'indépendance du Souverain-Pontife, elle alla de porte en porte solliciter les premières offrandes pour « le Denier de Saint-Pierre » et sacrifia à la Cause ses propres diamants. « Sacrifice plus grand », elle laissa partir son mari à Rome où « le pauvre Saint-Père, comme Notre-Seigneur au jardin des Oliviers, était au milieu d'apôtres qui dormaient ». « Fais ce que tu pourras pour cette cause, écrivait-elle à Émile; fais-le vraiment pour Dieu, sans songer un instant à l'honneur qui pourrait t'en revenir. » (8 octobre 1861.)

En 1867, son mari retourna à Rome que menaçait Garibaldi :

« Si à l'extérieur, je me possède, avouait-elle, mon cœur est bien crucifié ! Cette faiblesse me fait honte. » (31 octobre.) — En 1870, elle tressaillit de joie à l'annonce de la promulgation du dogme de l'Infaillibilité, et récita le *Te Deum* avec ses enfants, « pour leur apprendre à ne pas demeurer indifférents aux grands actes de l'Église » (15 juillet) ; le retrait des troupes françaises de Rome lui parut annoncer « la fin certaine de l'Empire ».

Ses idées politiques ne furent que la transposition — fort judicieuse — de ses ardentes convictions religieuses. Elle reprochait à Napoléon III de prétendre « tout concilier, ménager le Pape et la Révolution, ne rien dire pour ne pas se compromettre », alors qu'on ne doit « servir qu'un maître et se poser franchement pour Dieu ou pour Satan » (20 novembre 1867). Avec une admirable largeur d'esprit, elle félicita son mari de soutenir l'élection de M. de Falloux : « C'est la meilleure manière de prouver aux libéraux que tu n'es pas un homme arriéré qui ne s'entend avec personne, mais bien au contraire que pour toi l'Église et ton pays sont au-dessus de toutes les coteries » (8 juillet 1869). Petite-fille d'un ministre de Louis-Philippe, elle n'était pas républicaine ; de ses fenêtres de la place de la Madeleine, — où elle séjournait en 1848 avec sa famille, — elle avait vu se dérouler la révolution de Février ; en 1871, les horreurs de la Commune la confirmèrent dans l'opinion « qu'il fallait à la France un principe stable, et non plus une série d'aventuriers ».

« Les républicains achèveront de faire périr la France, déclarait-elle, et c'est au milieu des convulsions de son agonie qu'elle appellera enfin celui qui est digne de la sauver. » (Juin 1871.)

Elle s'indigna que les Belfortains demandassent à son mari, alors candidat, une profession de foi républicaine ; mais les raisons de son royalisme se confondaient avec sa Foi : « Les hommes qui seraient appelés à diriger ce régime nouveau (la République) sont trop peu chrétiens pour me convertir à un mode de gouvernement dans lequel je n'ai pas confiance. Il faut plus de vertu à une république qu'à une royauté, et c'est parce que nous en avons très peu que nous sommes

livrés à la révolution ; quand nous en aurons plus, un roi sage achèvera notre conversion. » (29 juin 1871.) Les événements qui suivirent ne furent pas, hélas ! de nature à la « rallier ».

Elle était donc monarchiste, parce qu'elle liait le retour du Roi au salut de la France, de la France meurtrie qu'elle aimait de tout son cœur d'Alsacienne. En 1870, sévère pour tous ceux qui ne se soumettaient pas au sacrifice, si dur qu'il fût, elle déclara qu'« en présence des dangers de la patrie l'inaction était un crime », et elle approuva son mari de prendre volontairement les armes : tandis qu'il défendait la terre natale, « elle se tint tout le long du jour les bras en croix sur la Montagne, comme Moïse », afin de travailler, elle aussi, « à la délivrance ». En mars 1871, elle espérait encore « un réveil du pays, une réaction antipacifique en présence de l'odieux traité de paix qui nous tuait ». Elle frémit d'horreur à l'idée que son vallon de Saint-Nicolas pourrait devenir prussien : « Chaque fois que la pensée de quitter ces lieux aimés me vient à l'esprit, je sens une voix intime qui me dit d'éloigner cette douloureuse perspective, et que ce sacrifice ne nous sera pas demandé. » Il lui fut épargné en effet, et nous verrons quelle part active y prit son mari : la famille Keller a toujours son foyer dans ce vallon où les vertus conjugales, maternelles et chrétiennes de Mathilde Keller atteignirent le plus haut degré.

Après avoir vu Rome et passé une radieuse semaine à Naples, les jeunes époux, imprégnés de « souvenirs ineffaçables », étaient revenus à Strasbourg célébrer les fêtes de Noël.

Ils habitèrent l'hiver à Paris, d'abord rue Basse-du-Rempart et place de la Madeleine, puis rue Las-Cases, enfin 14, rue d'Assas, où ils firent bâtir, en 1858, l'hôtel qu'ils ne devaient plus quitter. Le jour de Noël 1863, alors que déjà sept berceaux ¹ ornaient cette demeure, « Notre-Seigneur vint en prendre possession » : Pie IX avait accordé avec empressement à « son » député une faveur qui excita chaque jour la pieuse reconnaissance de Mathilde.

1. Ceux de Marie, Prosper (le futur colonel Keller), Jean, Cécile, Elisabeth, Joseph et Rosalie.

« Quelle union que celle qui trouve son centre en Dieu ! » écrivait-elle à son mari (septembre 1859). Toute sa correspondance est un hymne à cette parfaite union. Elle conserva toute sa fraîcheur, et, au bout de trente ans de mariage, Mathilde l'exprimait avec la même intensité ; elle en expliquait l'ardeur grandissante et la perpétuelle floraison : « Tout ce qui me répétera l'union de nos cœurs ne me surprendra pas. De loin comme de près, nous nous inspirons l'un de l'autre, nous nous consultons et nous voulons aimer et servir Dieu avec la même âme. Tout est fondu en nous, et il me semble que nous sommes le modèle parfait de cette union que Dieu a voulu réaliser dans le mariage chrétien. Nous pourrions être encore plus saints, je n'en doute pas, mais nous ne pourrions pas nous aimer plus tendrement. »

Sa piété « faisait passer le devoir avant tout » ; elle ne « s'imposait pourtant à personne, trouvant le secret de tout mener de front », et ne gêna jamais ni sa vie de famille, ni ses devoirs de maîtresse de maison¹. La femme du monde se prêtait « avec sa simplicité et sa grâce habituelles » aux grands dîners, aux soirées, aux visites à faire ou à recevoir. Elle était, certes, « bien modeste dans sa parure », mais les diamants donnés au Pape étaient remplacés par de plus rares bijoux, « la pureté, la sérénité, la limpidité d'âme qui rayonnaient sur son beau front et semblaient l'illuminer ». « Il me semble, écrivait plus tard sa fille Élisabeth, que je la vois encore dans sa longue robe de velours noir que venait seulement égayer un petit bouquet de fleurs aux teintes douces, et comme unique bijou une broche d'émail représentant une Madone. »

Elle était entrée en 1857, ainsi que son mari, dans le Tiers-Ordre de Saint-Dominique. Le P. Besson, vu à Sainte-Sabine de Rome, puis M^{re} Amanton, évêque de Mossoul, le P. Antoine Danzas, fondateur du couvent des Dominicains de Lyon, le P. Chocarne et le P. Balme, tous du même Ordre, l'avaient orientée dans cette voie. A ces noms de familiers de la maison, il faut ajouter celui d'Auguste Fiot.

1. Témoignage de sa fille Elisabeth, en religion Mère Dominique de Jésus, supérieure de la Congrégation dominicaine de Sainte-Catherine-de-Sienne.

Simple commis de librairie, mais commis dont l'influence, sous le Second Empire, était aussi puissante qu'originale, Auguste Fiot, sans cesser d'enregistrer chez Poussielgue commandes et ventes, recevait à son bureau de la rue Cassette moines et religieuses, prêtres et prélats, hommes et femmes d'œuvres, érudits, artistes, savants, littérateurs, hauts fonctionnaires, grandes dames, personnages de tous les mondes, convertis ou à convertir. A Rome, comme à Paris, et dans les missions les plus reculées, il exerçait une action pénétrante. Les nominations épiscopales, en diverses rencontres, se ressentirent de son avis discret qui décidait du meilleur choix. Conseiller prudent et avisé, il aimait la jeunesse dont il savait se faire aimer ; dépositaire de secrets souvent douloureux, il ne laissait point soupçonner son rôle de consolateur auprès de tant de familles qui se confiaient à lui. Ultramontain ardent et convaincu, il ne tenait point dure rigueur à certains catholiques enrôlés sous la bannière libérale ; partisan déclaré de Louis Veillot, il gardait l'intime amitié du Père Lacordaire. Il était porté d'instinct au respect de la tradition monarchique, mais restait étranger à toute propagande politique. Lié avec Edmond About, qui voulut se soustraire à ses remontrances et lui conserva toutefois un souvenir où l'ironie dissimulait un regret, peut-être un remords ; ami de Béranger, dont il se plaisait à louer la charité et qu'il put voir à l'heure de l'agonie ¹, « il conquérait la confiance de tous ceux qui l'approchaient, note Émile Keller, réchauffait les tièdes, ramenait les coupables et leur communiquait à tous sa foi robuste, son amour de l'Église et du Pape, son esprit de pénitence et de charité ». Chez les Keller, il fut pour tous, durant un demi-siècle, l'« ami Fiot », l'ami par excellence, qui partageait les joies et les épreuves de la famille, à Paris et à la campagne.

Il venait souvent passer une partie de l'été à Saint-Nicolas, où se réalisa d'abord le charitable projet conçu par Émile avant son mariage, le projet très cher à sa Mère, qui y consacra ses derniers soins, puis à Mathilde qui y vit, pour son foyer naissant, la meilleure des bénédictions.

1. Il fit pénétrer un prêtre auprès du chansonnier mourant.

Durant le rigoureux hiver 1853-1854, le pain était cher et la misère affreuse : à Strasbourg, notamment, on était assailli dans les rues par des bandes de mendiants, tandis que le luxe des riches continuait à faire d'affligeants progrès. La jeunesse de Belfort suivait l'impulsion de la capitale, mais « de loin », et au lieu d'adresser au peuple moutonnier de stériles reproches, mieux valait l'aider à lutter contre la séduction des villes et tâcher de former de bons cultivateurs. D'où la pensée de fonder l'*Orphelinat Agricole* dans le cadre rustique, à la fois gracieux et sévère, du vallon de Saint-Nicolas, qui plaisait aux jeunes époux par la verdure de ses grands bois, le murmure de ses ruisseaux, le calme de sa solitude.

L'Orphelinat fut confié à six sœurs dominicaines de Sainte-Catherine-de-Sienne, dirigées par Mère Saint-Dominique, supérieure admirable de vertu et d'intelligence. Elles furent installées dans la ferme rebâtie, que M^{sr} Amanton et le P. Danzas vinrent consacrer à Dieu le 30 août 1859. La chapelle, le réfectoire des sœurs, la classe des enfants occupaient le rez-de-chaussée ; les mansardes servaient de dortoirs. — Le premier étage (une vaste salle à manger blanchie à la chaux et quelques chambres à coucher), était habité, durant quelques semaines d'été, par la famille Keller. Comme on n'arrivait là que par un rude chemin de bœufs, sans pont sur les ruisseaux, les maîtres du vallon, venant de Belfort, laissaient leur voiture à Rougemont et suivaient à pied leurs bagages « installés sur un char mérovingien ». Madame Keller mère les accompagnait, traînée et cahotée par un unique cheval dans un petit char à bancs de côté datant de 1815 et non suspendu. C'est aussi dans cet équipage qu'Émile menait Mathilde faire ses visites dans les environs. — De bons amis venaient, de leur côté, faire appel à leur frugale hospitalité : parmi eux, le sous-préfet de Belfort, M. de Barthélemy ; le P. Lefebvre, dont Émile Keller fut durant quarante ans le pénitent ; Louis Juster, dans la suite fidèle compagnon de ses luttes électorales et de son corps de francs-tireurs ; la famille Haas, dont le dévouement s'associait largement à son action sociale et politique.

L'accroissement du foyer — et celui de l'Orphelinat qui

le complétait — amenèrent les Keller à construire pour eux, sur la colline voisine, une maison de campagne, et à ajouter au Couvent une chapelle dont les vitraux — représentant *la Foi, l'Espérance, l'Amour de Dieu, la Charité envers le prochain* — furent payés avec le produit de l'*Histoire de France* ¹. Un caveau pour les sépultures acheva d'enraciner en cette terre maternelle la race féconde.

La mère d'Émile Keller, morte le 12 janvier 1862, n'avait pu y être encore ensevelie. Depuis de longues années, torturée par de perpétuelles souffrances, elle s'était prodiguée quand même à ses petits-enfants, aux pauvres, aux malades et aux affligés. Elle s'était éteinte après deux jours de prières et de sereine résignation. « N'est-ce pas, j'irai ! » avait-elle dit, avant de fermer les yeux, au P. Lefebvre survenu à ce moment comme pour lui ouvrir le ciel.

D'autres tombes, couvertes de lys, allaient se creuser dans le vallon où le P. Balme découvrit, plus tard, les épaisses fondations de l'abbaye bâtie par Pierre l'Ermite ².

Le 29 septembre 1859, Madame Keller écrivait à son mari : « J'ai été avec ta mère et nos deux aînés voir les Petites-Sœurs des Pauvres. Chaque fois que j'y vais, je suis touchée de leur simplicité, de leur affabilité et surtout de leur dévouement. Il me semble que j'aimerais à y voir une de nos filles, si jamais elles avaient la vocation religieuse. Car vraiment, il n'y a rien là pour satisfaire la nature. C'est le bon Dieu seul que l'on sert. »

En novembre 1872, Marie, l'aînée, entra au noviciat des dominicaines à Bonnay. Tombée malade en 1877, elle dut venir à Paris, chez les Dames de la Retraite, consulter les médecins. Elle put ainsi assister aux noces d'argent de ses parents : onze frères et sœurs offrirent à ceux-ci un vase soulevé par un ange

1. Publiée par Emile Keller en 1858 (voir plus loin, chapitre iv). L'un des quatre vitraux fut toutefois donné par M. Dominique Haas.

2. Emile Keller consacra lui-même une brochure à ces vestiges d'une civilisation fauchée dans sa fleur par les barbares : *Saint-Nicolas ou un Prieuré dans les Vosges* (Tirage à part de la *Revue d'Alsace*, impr. Sutter, Rixheim, 1902.)

et portant l'inscription : *Laudate pueri Dominum*. L'ange représentait la petite Catherine, morte le 31 juillet 1864, peu de jours après sa naissance. — Marie, cependant (en religion sœur Catherine), ne se guérissait pas, et elle revint au couvent de Saint-Nicolas en juillet 1877. Son « désir du ciel » devenait plus vif de jour en jour ; elle commençait toutes ses lettres par un : *Sursum corda !* Elle s'affaiblissait « sans rien perdre de sa sérénité, ni de sa force d'âme..., sans autre crainte que de voir souffrir ceux qu'elle aimait ». Le 22 novembre 1878, fête de Sainte Cécile, elle rendit le dernier soupir : « Avant d'expirer, elle gémit un instant, comme si elle avait seulement entrevu le Purgatoire. » « Dieu nous a donné une sainte, avait écrit sa mère ; il faut avec elle nous élever jusqu'à Celui qui est toute sa vie. »

L'année suivante, Cécile — pour la naissance de laquelle, en 1858, on avait cueilli tous les lys du vallon, — entra au couvent des Dominicaines de Saint-Nicolas. Avant de revêtir sa parure blanche de fiancée du Christ, elle se fit raconter encore une fois par sa mère ses impressions romaines de Sainte-Cécile et les lys de son baptême. Quelques années après, elle était atteinte à son tour d'un mal incurable qu'elle supportait avec une admirable sérénité, trouvant moyen de charmer et d'attirer vers Dieu tous ceux qui l'approchaient : elle mourut le 17 février 1901, au bout de quinze années d'inaction forcée et de souffrances. — En 1899 s'était déjà éteinte, usée par les sacrifices, sa sœur Marguerite, entrée en 1896 chez les Petites-Sœurs des Pauvres, tandis qu'une autre de ses sœurs, Élisabeth, « perle blanche d'un grand prix »¹, était partie, dès 1881, rejoindre Cécile au couvent des Dominicaines. — Élisabeth, que ses frères et ses sœurs surnommaient depuis longtemps « la mère Abbesse », est devenue supérieure de la Congrégation Dominicaine de Sainte-Catherine-de-Sienne.

Tant de séparations, jointes à d'autres deuils, firent saigner le cœur de la mère, mais elle y voyait surtout des bienfaits divins, et elle restait fidèle à la « Voix intérieure » qui, depuis son retour de Rome, la poussait « à ne jamais demander à

1. Expression de M^{me} Keller (5 mai 1881).

Dieu que l'accomplissement de sa volonté et le courage de l'accepter. »

Ses enfants, — dont la benjamine, Madeleine, naquit en 1875 ¹, — étaient assez nombreux pour que la part de Dieu ne lui parût point excessive : « Le sacrifice de ma fille Marie, écrivait-elle d'ailleurs, me fait mieux sentir qu'aucun de ces enfants n'est à moi, que mon but ne doit pas être d'y trouver ma jouissance personnelle, mais uniquement de les élever pour Dieu. »

Il lui restait à achever une telle éducation par le spectacle de souffrances personnelles héroïquement supportées.

En 1871, ses douze maternités n'avaient altéré ni sa santé ni sa grâce. Les angoisses de la guerre elle-même n'avaient fait que grandir son cœur : « Loin d'avoir vieilli, son visage avait pris un charme de plus. »

En 1891, au mariage de son fils Pierre, elle étonnait encore son entourage par sa santé et sa jeunesse. Elle continuait à conduire ses filles dans le monde et elle accomplissait « avec bonne grâce » — selon sa propre expression — ce « devoir maternel » (février 1892).

En 1893, à soixante ans, au moment où elle aurait pu voir grandir paisiblement ses petits-enfants et prendre un peu de repos après une vie si laborieuse, commença un calvaire qui dura quinze années. Sa main tremblait et son écriture s'altérait. En 1894, elle eut encore la force d'aller à Paris et à Dijon, présider à deux naissances ; au Clos-Mortier, soigner son petit-fils Stanislas ², qui succomba le même jour que sa cousine Chantal Marcotte de Quivières, fille de Rosalie ; à Saint-Chamant, fermer les yeux de sa sœur Jenny : « Les actes d'abandon en la divine Providence, s'écrie-t-elle, sont presque devenus la respiration de ma vie. » — Mais sa vie même était désormais la proie d'une lente paralysie qui l'entravera peu à peu, lui interdira l'écriture en raidissant sa main, le travail manuel,

1. Aux sept enfants que nous avons déjà nommés, s'étaient ajoutés : Catherine en 1864 ; Pierre en 1867 ; Marie-Thérèse en 1868 ; Dominique en 1869 ; François en 1871 ; Marguerite en 1873 et Madeleine.

2. Fils de Pierre Keller, marié à M^{lle} Camille Simon.

la marche ; lui rendra la parole difficile, l'accablera de malaises indéfinissables et de cruelles souffrances.

Au cours de cette longue agonie, ni son intelligence, ni sa volonté, ni son cœur ne fléchiront. Tant que sa main pourra tenir une aiguille, elle brodera des nappes d'autel, son ouvrage de prédilection. Elle dictera des lettres à ceux qu'elle aimait. Elle sera toujours aimable et souriante pour ceux qui viendront la visiter, et elle s'occupera des autres plus que d'elle-même. — « Une de ses plus grandes préoccupations, rapportera sa sainte fille Élisabeth, était la crainte de ne pas se livrer assez pleinement au martyre qu'il lui fallait endurer physiquement et moralement. Chaque fois que je la voyais, elle me demandait de lui obtenir des grâces de patience et d'abandon. Pauvre sainte mère, elle était tellement habituée à entendre toutes les cordes de sa lyre répondre un *amen* empressé à l'attouchement divin, qu'elle avait peur que cet *amen* ne fût troublé par les simples frémissements de la nature. »

Le 18 octobre 1899, sa main défaillante traça ces derniers mots : « Un soleil superbe inonde ma chambre et éloigne les nuages de mon esprit. Je sens toute la joie, toutes les grâces dont Dieu m'a entourée et je le remercie de tout cœur. » Elle venait d'aller à Roanne assister aux derniers jours de son angélique Petite-Sœur des Pauvres, Marguerite ¹. Quelques mois après, c'était au tour de Cécile à s'envoler au ciel ² ; sa mère avait encore à mériter, durant sept années, « les grâces qui font les saints ».

En 1903, elle ne peut plus se rendre à Grenoble pour assister au mariage de son fils François avec Mademoiselle Thérèse de Beylié ; ni même, en 1906, à Saint-Philippe du Roule, où sa petite-fille Marie épouse M. Paul Hérissé. Sa voix est morte. Les étouffements qui se succèdent ne font plus de sa vie qu'une perpétuelle angoisse. A Saint-Nicolas, où elle va encore à grand'peine, elle avait placé aux premiers temps de son mariage

1. Morte le 27 août 1899.

2. 17 février 1901.

3. Derniers mots de l'allocution prononcée le 9 juin 1902 par le R. P. Vallée, aux noces d'or de M. et M^{me} Emile Keller, présidées, dans la chapelle des Dominicains de Paris, par M^{gr} Altmayer, archevêque de Bagdad.

la statue de Notre-Dame des Anges dans le creux d'un hêtre séculaire dont les tiges, serrées l'une contre l'autre, s'élevaient à la même hauteur ; et souvent elle était venue avec son mari y prier et y méditer ; un ouragan, soudain, brisa l'une des deux tiges, et emporta la moitié du feuillage...

Dans la nuit du 7 au 8 février 1908, une crise d'étouffement plus grave l'avertit de sa fin. Elle passa trois jours dans un recueillement profond, dans une sorte de lumineuse extase, réalisant jusqu'au bout les douces paroles de Notre-Seigneur à Sainte Catherine de Sienne : « Je conserve dans une grande paix l'âme qui s'est revêtue de ma volonté. » Le 11, fête de Notre-Dame de Lourdes, elle rendit l'âme, sans angoisse, sans agonie. Après avoir été, durant tout un demi-siècle, « l'exemple et l'honneur de la Fraternité de Paris »¹, elle fut revêtue de la blanche robe dominicaine. Un grand cierge qu'avait envoyé Pie X éclaira son visage dont l'expression devint surprenante de jeunesse et de pureté.

Après l'absoute donnée à Saint-Sulpice par M^{sr} Augouard, évêque missionnaire de l'Ouganda, son corps fut ramené à Saint-Nicolas, à côté de ceux de Marie, de Cécile, de Marguerite, de Joseph et de Catherine. « *Le cœur de son époux s'est reposé sur elle, dit l'inscription de son tombeau, et ses enfants l'ont proclamée bienheureuse.* »

Elle-même avait écrit à son mari en 1883 : « Il faut absolument devenir des saints dans le temps où nous vivons. »

Trouverait-on, en ce temps de décadence familiale, un plus parfait exemple du mariage chrétien ? Et si le « Député du Pape » montra, à travers tant de luttes, une inébranlable fidélité, n'est-ce pas parce qu'il puisa « sa joie et sa force »² dans l'amour idéal de Mathilde ?

1. Témoignage du R. P. Vallée.

2. Expression du cardinal de Cabrières (Oraison funèbre d'Emile Keller).

IV

PREMIERS ÉCRITS

(1852-1859)

L' « HISTOIRE DE FRANCE »

SOMMAIRE

Les catholiques et la dictature. — Après le Deux Décembre, Emile Keller se refuse à accepter « le fait accompli ». — Son indépendance : il veut seulement « servir » la France.

Premiers travaux de sociologie. — M. de Persigny trouve la charité « envahissante ». — *L'influence pacifique de la charité chrétienne sur la société moderne* (1855) ; la loi du « travail libre » et les bienfaits de l'amour évangélique.

L'Histoire de France (1858). — Etat de la science historique. — Un livre destiné à faire aimer la France. — Son impartialité. — Les leçons du passé. — La liberté au moyen âge et le despotisme germanique — Procès de l'absolutisme monarchique, de la philosophie naturaliste, de la Révolution et du Césarisme impérial. — Principes de philosophie politique.

Succès de l'ouvrage. — Félicitations de Lacordaire et de Montalembert. — Revirement de M^{re} Dupanloup.

Pour les « catholiques avant tout » de la race d'Émile Keller, les premières années du Second Empire posèrent des problèmes de conscience dont il serait bien injuste de méconnaître la troublante complexité. Selon une formule connue, il était plus difficile de connaître son devoir que de l'accomplir, et si les « ralliés » d'alors eurent bientôt à regretter leur confiance, — nous parlons de ceux qu'aucune ambition politique personnelle n'entraînait, — la faute n'en fut-elle pas surtout au souverain qui trompa cette confiance et faillit aux plus solennels serments ?

Il est vrai que ni le passé de Louis-Napoléon, ni les principes dont il se proclamait le « symbole », — principes de « la France régénérée par la révolution de 1789, et organisée par

l'Empereur ¹ », — n'étaient de nature à rassurer les plébiscitaires qui pensaient, en soutenant la dictature, soutenir le catholicisme contre la Révolution. Mais enfin ils cherchaient en vain, hors de là, un système, une force, un garde-fou contre le gouffre béant du socialisme, et le plus illustre d'entre eux, le comte de Montalembert, nous paraît avoir été impartialement jugé par Augustin Cochin : « L'acte par lequel il glissa du côté de la dictature fut trop éclatant pour qu'on l'oublie, trop désintéressé pour qu'on l'exagère, trop expié pour qu'on ne le pardonne pas. »

Il y eut pourtant des degrés dans le glissement, et Émile Keller, — qui fut lui-même un jour candidat officiel, — montra jusqu'où l'on pouvait condescendre sans renoncer à son inaliénable indépendance doctrinale.

Le Coup d'État du 2 décembre ne lui dit rien de bon. Il songeait à la légèreté française qui s'accommodait si facilement de la victoire brutale de la force : « Toute la question est d'être le plus fort ! conclut-il. Mais je doute que l'on fasse rien de solide, rien de durable, rien de satisfaisant sans la force morale... Or, la force morale réside tout d'abord dans le caractère de ceux qui gouvernent, dans la confiance et la sympathie que l'on peut avoir pour eux. Nous avons le pendant de 1830 et du Vingt-Quatre Février et nous vivons sous l'empire d'un fait accompli, en attendant un autre fait... » Il se félicitait « de n'avoir commencé aucune carrière, de n'avoir pas d'autre serment à prêter que celui du mois de juin », — celui de son prochain mariage.

Le fait accompli et ratifié par tout un peuple ² était cependant accepté, autour de lui, par le clergé, les lettrés, les autorités sociales. Singulière contradiction : tandis que dans le camp « libéral » des voix comme celles de Lacordaire et de M^{sr} Dupanloup conseillaient alors à Montalembert de se tenir à l'écart du régime nouveau, c'était dans le camp « ultramon-

1 Proclamation au peuple et à l'armée du 2 décembre 1851. — Préambule de la Constitution, 14 janvier 1852.

2 Rappelons que 7 829.532 *oui* se prononcèrent pour le rétablissement de l'Empire, contre 243 145 *non*. Les abstentions furent de 2.062.798.

tain », — celui du cardinal Gousset, de M^r Parisis, de Louis Veillot, auxquels se joignirent M^{me} Swetchine et Donoso Cortès, — qu'on sonnait au ralliement... Oubliait-on que si la société religieuse est au-dessus des partis, il y a pourtant, pour elle aussi, une vérité en matière politique; que l'indifférence en cette matière mène précisément à tous les abandons du « libéralisme »; que le Pouvoir, privé de la base d'essentielles traditions, est un vaisseau condamné à des tempêtes néfastes à l'Église elle-même ?

Dans cette confusion des intelligences, Émile Keller restait un spectateur judicieux; il refusait, simplement, de se laisser enrôler. Son goût d'indépendance, sa rigidité de caractère, — qui, au sein des assemblées parlementaires, iront souvent jusqu'à l'isolement, — se manifestaient alors par une ironie volontiers féroce : « J'ai vu un instant sur la place de la Concorde le défilé du cortège, — écrivait-il le 6 février 1853 au moment du mariage de l'Empereur; — j'ai vu les voitures dorées qui ont servi à tous les sacres et à tous les baptêmes depuis Louis XIV, et j'en suis revenu avec un plus grand dégoût que jamais. » Il ne voulait pas fléchir le genou devant les maîtres du jour, demander quoi que ce soit à des gens qu'il n'estimait pas, se confondre en protestations contraires à ses pensées. Une seule carrière lui semblait digne d'envie, « celle du soldat qui fait son devoir et sert son pays sous tous les régimes » (15 mars 1854).

Servir la France : cette passion remplira sa vie. Fils unique et père de famille, il ne pouvait revenir sur le sacrifice qu'il avait fait de son épée, ni partir en Crimée où allait commencer la guerre; il voulut du moins mettre sa plume — maintenant bien trempée — au service de la Patrie. D'où ces premiers travaux de sociologie et d'histoire qui, en marquant son entrée dans l'arène des idées, lui permirent de fixer ses propres doctrines et les principes directeurs de sa politique.

Il venait de donner un bel exemple d'action sociale pratique en fondant l'*Orphelinat agricole* de Saint-Nicolas. A Belfort, à Strasbourg, à Paris, il avait apporté aux Conférences de Saint-Vincent de Paul le plus constant dévouement. Son zèle

et son intelligence avaient conduit M. Baudon, président général, à le charger d'importants rapports, et à lui confier de nombreuses missions.

A vingt-six ans, il avait ainsi acquis une expérience peu commune, lorsqu'un incident caractéristique lui montra que la charité elle-même n'était pas à l'abri du bon plaisir impérial. Certains bureaux de bienfaisance et plusieurs conseils municipaux s'étant plaint des Conférences, le Ministre de l'Intérieur trouva « la charité *envahissante* » et même « se fâcha tout rouge en apprenant qu'il existait à son insu plus de cinq cents Conférences ! » M. de Persigny ordonna une minutieuse enquête (1853-1854). Cette inquisition mit fin à ses alarmes. Mais Émile Keller décida d'en exposer publiquement l'inanité et écrivit la brochure intitulée : *Influence pacifique de la charité chrétienne sur la société moderne*¹.

Ces paroles de Saint Paul retentissaient dans son cœur et illuminaient sa raison : « Parler toutes les langues des hommes et des anges, avoir le don de prophétie, pénétrer les plus profonds mystères et les derniers secrets de la science, tout cela n'est rien sans la charité. » Il ne maudissait pas la science moderne ; il n'en proclamait pas la faillite, mais il montrait que si l'orgueil peut en faire une menace de mort, la charité en fait une force de vie et la rend féconde. Aux « modernes Catons qui vantent le passé, maudissent la civilisation et voudraient ressusciter la vie simple des temps d'ignorance, tandis que, sourd à leur voix, le torrent des choses continue sa course », il répondait, au nom du christianisme, « que, dangereuse en des mains égoïstes, la science est un bienfait quand elle est contenue et dirigée par la charité, et qu'en nous rendant capables de plus de bien comme de plus de mal, la civilisation agrandit la liberté qui fait notre mérite ».

La charité, — l'amour du prochain, — ne consiste pas dans l'aumône inféconde, machinale, parfois blessante. Elle s'accorde avec la dignité humaine et cherche à la relever en favorisant le travail, principe de toute civilisation. Elle rend à la loi du travail, du travail libre, l'honneur qu'ignorait le travail

1. Paris, Ch. Douniol, 1855. Extrait du *Correspondant*.

forcé des anciens : « Assez longtemps, sans l'amour, la force et le génie n'ont su qu'étonner ou faire peur ; aux hommes fatigués d'oppression, de violences, de discours et de systèmes, il ne faut que la charité, la charité toute seule... Famille, propriété, travail, droit, politique, tout sera régénéré par l'influence de la charité, et, au milieu de ce progrès universel, elle seule ne change point ; mais, au rebours des choses humaines qui croissent péniblement, elle est parfaite à son berceau. » Et s'élevant à la plus haute sphère que la raison puisse atteindre sur les ailes de la foi, Émile Keller achève sa pensée dans cet élan qui lui fait pénétrer les sublimes enseignements de l'Imitation : « Autant l'intelligence est au-dessus de la matière, autant la charité est au-dessus de l'intelligence. Tandis que la science pèse, calcule, tâtonne et sent à chaque pas sa faiblesse, *l'amour rend léger tout fardeau et porte également toute inégalité. Rien de plus doux que l'amour, rien de plus fort, rien de plus élevé, rien de plus profond, rien de plus suave, rien de plus parfait, rien de meilleur au ciel ni sur la terre, parce que l'amour vient de Dieu* ¹. »

Sourira-t-on de ce hardi mysticisme ? Disciple de Celui qui a promis « la paix sur la terre aux hommes de bonne volonté », l'auteur opposait les bienfaits de la fraternité chrétienne à l'égoïsme de la science orgueilleuse et aux aveuglements de la haine révolutionnaire. Les premières pages sorties de la plume d'Émile Keller étaient ainsi imprégnées des doctrines qui inspirèrent tous ses travaux et tous ses actes : dans *l'Ouvrier Libre*, qu'il publiera en 1898, dans *les Syllabus de Pie IX et Pie X et les Principes de 1789 ou l'Église, l'État et la Liberté*, ouvrage capital, déjà paru en 1865, dont il achèvera une nouvelle édition au moment de mourir, il ne cherchera pas d'autre solution au grand problème du temps présent et verra toujours dans les enseignements traditionnels de l'Église « le code du bon sens et de la vérité, non seulement religieuse, mais encore politique et sociale ».

L'histoire est, elle aussi, une maîtresse de vérité, du moins

1. *Imitation de Jésus-Christ*, Livre III, chapitre v.

lorsqu'elle cherche à inspirer, non pas la haine, mais l'amour du passé, à dégager les grandes lois de l'expérience des siècles, et à donner à la nation la conscience de ses plus hautes destinées.

Les études historiques étaient alors en pleine renaissance. Après les *précurseurs* du Premier Empire : Michaud qui, sous l'influence des poétiques peintures du *Génie du Christianisme*, avait raconté l'*Histoire des Croisades* avec une exactitude nourrie de vieilles chroniques et un enthousiasme tout opposé au dénigrement des philosophes du XVIII^e siècle, obstinés à ne voir dans les Croisades que de sanglantes folies ; dom Brial et Pastoret, continuateurs des *Historiens des Gaules* et des *Ordonnances des rois de France* ; Lemontey, qui nous avait montré un Louis XIV novateur, niveleur, premier agent de la Révolution ; — après les historiens *politiques, philosophes* ou *narrateurs* de la Restauration, surtout Guizot, qui le premier avait rendu à l'Église sa place prépondérante et compris que le sentiment religieux était la raison d'être de la civilisation médiévale ; Barante, dont l'*Histoire des Ducs de Bourgogne* est un modèle de solide « chronique » historique ; Thierry, qui alla jusqu'aux limites séparant l'histoire du roman historique ; — après les premiers grands écrivains qui eussent popularisé l'histoire traditionnelle et classique de la Révolution : Thiers, Mignet, la Monarchie de Juillet avait organisé définitivement la science historique. Thierry avait rattaché les institutions modernes aux libertés communales. Henri Martin avait analysé « le vieux fonds celtique », la perpétuité de la race et de l'esprit gaulois. Tocqueville avait, comme Chateaubriand, tendu à une vague réconciliation de la religion et de la liberté : « Le Christianisme, qui a rendu tous les hommes égaux devant Dieu, ne répugnera pas à voir tous les citoyens égaux devant la loi. » Michelet, dans les six premiers volumes de son *Histoire de France*, avait magnifiquement senti et vu le génie de la race, et procédé à une « résurrection intégrale » de la vie du passé. Mais le même Michelet, dans son *Histoire de la Révolution*, — « poème épique dont le peuple est le héros » ; — Edgar Quinet, puis surtout Louis Blanc et Lamartine, avaient par contre mis spécialement l'histoire au service de leur lyrisme démocratique.

Telles étaient les tendances, tels les instruments de travail au moment où Émile Keller entreprit — en 1857 — d'écrire une *Histoire de France*¹.

C'est une œuvre de vulgarisation laborieusement préparée, largement et élégamment écrite, à la manière d'une narration colorée ou d'un discours dont l'haleine ne se perd point. Ce livre de glorification patriotique est d'une franche impartialité² ; s'il porte la trace évidente de certains préjugés farouches que Fustel de Coulanges et les chartistes modernes auront tant de peine à déraciner, il ne sacrifie jamais la vérité — si pénible qu'elle soit — à l'esprit de parti ; s'il met en constante lumière le rôle providentiel de l'Église, et si pour l'auteur « l'hérédité, consacrée par Dieu, acceptée par les hommes, est dans l'État comme au foyer domestique un principe de pouvoir stable et indépendant », il ne voile aucune des fautes, aucun des vices des Papes ni des Rois. Il déploie même contre l'« absolutisme » capétien et contre beaucoup de grands rois une rigueur que l'érudition, mieux informée, trouverait aujourd'hui excessive, sinon sans objet réel. La Révolution, enfin, et le rôle de Napoléon y sont jugés avec une pleine justice. Et si l'on reprochait à l'auteur d'appliquer systématiquement au passé la norme intransigeante de ses principes catholiques, on n'aurait qu'à se souvenir que Fustel en personne répondra à semblable critique : « Le système est dans la réalité ; pourquoi ne serait-il pas dans l'histoire³ ? »

La *Préface* de l'ouvrage indique son dessein avec une noble brièveté :

« C'est un devoir de connaître l'histoire de son pays. Il faut rendre ce juste hommage aux aïeux qui l'ont arrosé de leurs sueurs et de leur sang ; il faut prendre possession de leur antique gloire, héritage commun du riche et du pauvre ; il faut enfin s'instruire pour l'avenir, *et apprendre par quelles vertus une nation subsiste et grandit*. Que l'indifférent foule d'un pied ingrat la

1. Deux volumes in-8° parus en 1858 chez Douniol, réédités en un volume in-4° illustré de 338 pages chez Mame, à Tours, en 1897.

2. Surtout si l'on se place au point de vue des adversaires du catholicisme et de la monarchie.

3. *Questions historiques*.

tombe d'un grand homme, le seuil d'une cathédrale ou la terre d'un champ de bataille, et qu'il aille sans regrets chercher, loin du pays natal, une vie plus aisée. L'homme de cœur sait qu'autour de lui est le fruit du travail et du courage. Sa vie est laborieuse ; mais plus dure a été la vie de ses ancêtres. *Humble ouvrier, il apporte sa pierre à leurs œuvres séculaires, et, dans ses loisirs, c'est aux récits du passé qu'il retrempe sa vertu.* La maison de ses pères, son église, son village, sa patrie tout entière s'embellit alors pour lui de souvenirs, de nobles pensées *et a comme une âme qui parle à la sienne.* »

Comment le récit d'Émile Keller enchaîne-t-il les traditions qui constituent l'âme de la France et, pour chaque Français, riche ou pauvre, la substance du patriotisme ? Il faudrait, pour l'établir, analyser l'ouvrage entier, et ce serait trop long. Contentons-nous de quelques aperçus caractérisant la « leçon » dont Émile Keller, homme politique, cherchera à appliquer lui-même les hauts enseignements.

Avant l'avènement de Hugues Capet, il salue « la liberté, fleur de tous les biens, si longtemps proscrite, oubliée, méconnue, non pas la liberté restreinte, réservée à quelques citoyens choisis », mais la liberté chrétienne : « Désormais, les plus forts sont astreints au devoir de ménager leurs semblables ; les plus faibles possèdent le droit de s'unir pour défendre leurs biens et leur vie. » L'alliance d'Innocent III et de Philippe Auguste fit de la France « non seulement le rempart militaire de l'indépendance des peuples, mais encore le sanctuaire de la vérité, de la science, de la vraie liberté intellectuelle. Le pouvoir temporel reconnaissait la supériorité de l'esprit sur la matière, et en échange recevait la consécration morale de ses propres triomphes. » La France était d'ailleurs le pays du bon sens et non des subtiles controverses, et nul n'en incarnait mieux l'esprit que Saint Louis aimant à citer le trait d'un vieux chevalier qui, pour confondre des rabbins prêts à pérorer en public, avait dégainé son sabre, et les avait menacés de les percer d'outre en outre s'ils ne prenaient la clef des champs. La France des corps de métier, des associations chrétiennes, pourvoyait avec sollicitude aux besoins des apprentis, des orphelins et des veuves, assurant à l'ouvrier une existence honnête et un repos nécessaire, produisant des

merveilles d'art, comme cette Sainte-Chapelle « où la pierre, tissée par le sculpteur en un réseau léger, parée de couleurs aussi douces que vives, se découpe en simple et pure ogive, et où, changeant l'azur du ciel en mille teintes magiques, le verre des grandes fenêtres marie ses éblouissants tableaux aux mosaïques des murailles ». La France des Croisades, pour défendre les Saints Lieux conquis, suscitait ces miliciens dont la place dans les combats était au premier rang, dans les retraites à l'arrière-garde, qui se battaient encore à un contre trois et chassaient de l'Ordre les fuyards : « tel fut le templier, armé de foi au dedans, de fer au dehors, au front poudreux et bruni par le soleil, à l'œil chaste et fier ».

En face des Capétiens cherchant « à faire des peuples chrétiens une grande famille où chacun aimât, respectât, secourût ses voisins », se dressait, dès le XI^e siècle, l'Empereur d'Allemagne, « despote rêvant d'unité, non dans la libre fraternité, mais dans la commune servitude, menaçant d'un joug odieux et ses vassaux et les cités d'Italie » ; infidèle aux traditions de notre Charlemagne, cet empereur germanique « était, de père en fils, le tyran, non le défenseur de l'Église » ; il se prétendait le suzerain de tous les rois du monde : à Bouvines, où il fut vaincu, la monstrueuse ambition d'Othon était symbolisée par un aigle d'or traîné sur un char. Aux Croisades, Frédéric II, comme Barberousse excommunié, n'apparut aux chrétiens d'Orient que comme un Fléau de Dieu, chassa ensuite le Pape d'Italie et dévoila traîtreusement aux Turcs les préparatifs de Louis IX contre eux. — Bien des siècles après, la Prusse, « moitié protestante, moitié philosophe, née de l'apostasie et de la spoliation », héritera de ces traditions maudites : Émile Keller regrettera que Bonaparte, après avoir aboli en Autriche toute liberté organisée et presque relégué la maison impériale dans ses États héréditaires, eût laissé à la Prusse, « toujours prête à se relever par la violence », une menaçante prépondérance. Justes vues historiques, dont l'engouement pour l'Allemagne du Nord, toujours régnant sous Napoléon III ¹, empêcha nos hommes d'État de profiter :

1. Plus récemment, le prince Napoléon. fidèle à une néfaste politique, pré-

toute une race d'hommes, avait déjà déclaré Edgar Quinet après de longues études, « se range sous la dictature d'un peuple, non pas plus éclairé qu'elle, mais plus avide, plus ardent, plus dressé aux affaires. Elle le charge de son ambition, de ses rancunes, de ses rapines, de ses ruses, de sa diplomatie, de sa violence, de sa gloire, de sa force au dehors, se réservant à elle l'honnête et obscure discipline des libertés intérieures ; or, ce peuple, vous le connaissez. Depuis la fin du moyen âge, la force et l'initiative des États Germaniques passent du Midi

Nord avec tout le mouvement de la civilisation. C'est donc la Prusse que l'Allemagne est occupée à cette heure (1832) à faire son agent au lieu de l'empire d'Autriche ? Oui ; et si on la laisse faire, elle le pousse lentement, et par derrière, au meurtre du vieux royaume des Francs ¹. »

Émile Keller raconte comment ce vieux royaume est arrivé à l'unité et à l'hégémonie malgré le grand combat intérieur où, dans la vie nationale comme dans la vie humaine, « le mal succombe en dépit de ses victoires, où le bien grandit au milieu de ses défaites ». Pour lui, les plus belles institutions n'ont qu'une valeur relative : « sans les hommes de cœur qui les animent, que sont-elles, sinon des mots pompeux et vides de sens, d'autant plus fragiles et menteuses que leur but est plus sublime ? » Or, dès le règne de Saint Louis, on vit la Cour de Rome, unie à des alliés indignes, réputée « pour être devenue un scandaleux marché de faveurs et de grâces » ; au xv^e siècle, sous le patronage des Médicis, « la corruption, compagne de la dépravation des mœurs, devint générale et monta jusque sur le trône pontifical avec le déplorable Alexandre Borgia ».

En France, la force héréditaire de la famille capétienne fut « livrée aux lois savantes et régulières d'un despotisme organisé, envahissant, progressif, conséquence de l'infériorité morale et de l'asservissement de l'esprit à la matière » : pour Émile Keller, la monarchie française sortait dès lors de la tradition

tendait que « la France devait être l'amie et le soutien de la Prusse, patrie du grand Luther, contre l'Autriche, repaire du catholicisme et de la féodalité. »

1. De l'Allemagne et de la Révolution, 1832.

chrétienne, et il ne cessera de lui reprocher — avec beaucoup de sévérité — de faillir ainsi à sa plus haute mission.

Le régime, où le pouvoir des « grands » est passé aux mains d'un roi qui s'appuie sur les classes inférieures, répond cependant à un intérêt profondément vivace au cœur de la race : « Ce peuple amoureux d'égalité préfère la puissance d'un prince aux rouages d'une aristocratie turbulente ; la volonté d'un seul, fût-il mauvais, aux caprices de plusieurs. » La monarchie absolue devient au surplus « le rempart de la justice, de la paix, de l'ordre public et même, pendant un certain temps, des libertés locales » ; l'État forme « comme un faisceau de petites républiques confédérées, constitution dont les peuples voisins envient la puissante unité ».

Après la « révolte de l'esprit » contre l'Église que marquent les guerres de religion, se développe la Renaissance catholique du siècle de Louis XIV. Très sévère pour le faste, les mœurs et les ambitions guerrières du grand Roi, Émile Keller déplore surtout « le joug maladroit du despotisme uniforme qui atteignait, exploitait, enlaçait chacun », faisant s'évanouir la prospérité nationale. Il reproche à Bossuet lui-même son culte trop exclusif de l'autorité temporelle : « Aux yeux de Bossuet, et là commence son illusion, le fidèle représentant de la toute-puissance divine en ce monde c'est le Roi, c'est-à-dire le rival redoutable et presque incessant de l'Église. En flattant, avec excès, ce prince de la terre, les hommes n'adorent-ils pas en lui leurs propres faiblesses et ne se condamnent-ils pas à trahir tôt ou tard le seul souverain des consciences et des cœurs ? »

L'auteur se méprend ici sur la véritable doctrine de Bossuet pour qui, on le sait, la monarchie n'était pas un article de foi ; Bossuet, en effet, a souvent invoqué contre l'arbitraire royal « les lois du royaume » qui créent « les principes les plus aisés et l'ordre qui roule le mieux tout seul » ; il a tenu pour légitime la République partout où elle existait (à Venise ou en Hollande) et formulé cette maxime applicable à tous les régimes : « Le gouvernement est un ouvrage de raison et d'intelligence. » Émile Keller exagère aussi les effets du despotisme royal qui n'avait tout de même pas, autant qu'il le croit, anéanti les

libertés publiques, et dont nous ne voyons pas les contemporains honnir la tyrannie ; il ne saisit pas assez que le pouvoir royal de droit divin n'avait point changé de principe, et que si ce pouvoir admet des « limites » — divines et humaines — il ne saurait admettre de « partage ¹ », pas plus que n'importe quelle autre autorité digne de ce nom ; il fait insuffisamment ressortir que Louis XIV, souverain *national* par excellence, a porté aux nues le génie français, fait de la France capétienne la première puissance de l'univers, complété son domaine territorial par quatre provinces en lui assurant la paix du côté des Pyrénées ; mais il est surtout frappé de voir le Roi Très Chrétien s'engager sur la pente du schisme, braver le Souverain Pontificat, systématiser la centralisation administrative, ruiner le pays par des guerres incessantes, et cela lui permettra de condamner avec d'autant plus de force la philosophie révolutionnaire et le césarisme qui déchaîneront ces maux dans toute leur violence.

Voici qu'au XVIII^e siècle « le dévergondage intellectuel déverse un mépris effronté sur tout ce qui fut l'objet de l'amour et du respect des hommes ». Montesquieu lui-même s'imagine que la liberté des peuples tient, non à la valeur morale, mais à la chimérique recette de la balance des pouvoirs. Les « naturalistes » prétendent combattre une civilisation de douze siècles et lui faire remonter le cours des âges ; ils veulent refondre la société tout entière : « c'est le grand mouvement de la Réforme qui recommence... par l'insurrection des bourgeois et du peuple lui-même contre toute hiérarchie, toute autorité divine ou humaine ».

Louis XVI, « assurément le meilleur souverain depuis Saint Louis », opposa sa vertu et sa mansuétude à la dépravation du siècle : « Mais la vertu est aussi odieuse aux âmes corrompues que chère aux cœurs honnêtes... Le Roi fut vaincu, et en 1789, aux États Généraux, c'était Voltaire et Rousseau qui venaient siéger, l'un avec son rire démolisseur, l'autre

1. Expression du marquis de La Tour du Pin, à rapprocher de la maxime de Bossuet : « S'il y a dans un Etat quelque autorité capable d'arrêter le cours de la puissance publique et de l'embarrasser dans son exercice, personne n'est en sûreté. »

avec ses utopies niveleuses... L'antique monarchie périt en qui s'étaient personnifiés, depuis des siècles, les intérêts et la liberté des classes populaires ;... avec Louis XVI guillotiné, disparut l'hérédité du trône, protectrice de la vie de famille... Robespierre devint le Calvin de la nouvelle Réforme et, pontife improvisé, marcha à l'autel un bouquet de fleurs à la main, pendant que le sang coulait partout. » Nos armées sauvèrent la patrie et se couvrirent de gloire, mais cette gloire ne servirait-elle qu'à « l'apothéose d'un *scélérat* (Robespierre), devenu l'égal des plus mauvais tyrans de la Grèce païenne ? »

Bonaparte pouvait devenir un nouvel Henri IV, imposer silence à tous les partis, ramener partout l'ordre et la confiance, renouer nos destinées, rassurer l'Europe :

« Les débuts de son règne, écrit Keller, furent ceux d'un pouvoir fort, courageux et éclairé ;... le Concordat fut signé, et il sembla que, dans leur *défaite* triomphante, les martyrs de la Terreur eussent sauvé la foi et l'honneur de la patrie... Mais Napoléon voulut être l'Alexandre ou le César du monde moderne, réaliser l'idée païenne d'un empire universel, et tout subjugué : peuples, esprits, consciences... Il s'attaqua dans Rome au foyer de la liberté morale et religieuse... Appuyé sur une armée invincible, il fallait que lui-même prît à tâche de démolir le merveilleux édifice de sa puissance, et la folie politique amena le châtiement mérité de la folie morale... L'Empereur commit la fatale erreur de chercher à dominer l'univers avant d'avoir terrassé les Anglais. Il tomba... Mais enfin ce fils de la Révolution, instrument de vengeance plus que de miséricorde, avait secoué, comme la Révolution, l'édifice du passé, renversé ce qui n'était plus digne de vivre, fortifié sous ses coups ce qui se pouvait encore rajeunir, relevé le Saint-Siège qui garda, en dépit de ses propres persécutions, une majesté inconnue des siècles précédents, rétabli l'autorité monarchique qui, de sa tête, retourna sur celle des Bourbons, seule famille capable par ses traditions de tenir tête aux ambitions du dedans, aux convoitises de l'étranger. »

L'héritier de Louis XVI sauva l'indépendance nationale et commença par déclarer aux Autrichiens et aux Prussiens, qui avaient juré de reprendre l'Alsace et la Lorraine, qu'il préférerait retourner en exil plutôt que d'abandonner une seule parcelle de la France de ses pères. La France était vaincue, mais elle restait ce qu'elle était jadis, abandonnant seulement

les excessives conquêtes de la République et de l'Empire. La Restauration sut faire fleurir une génération pleine de sève et en 1830 la conquête d'Alger fut « un premier et glorieux défi porté aux vainqueurs de 1815 ». — Mais la paix des esprits n'était qu'apparente : l'Église n'avait pas recouvré chez nous ses anciennes franchises, et la philosophie révolutionnaire se flattait toujours de débarrasser peu à peu l'esprit humain des langes du christianisme. Avec Louis-Philippe d'Orléans, fut instauré « le régime parlementaire pur, un fantôme de roi aux ordres d'une majorité changeante, en attendant que le suffrage universel prétendît gouverner seul et sans les embarras du trône » :

« Il apparut désormais qu'il est pour les hommes des garanties morales préférables au talent et à la popularité ; pour les peuples, des qualités plus importantes que le texte de leurs constitutions ; pour les suffrages populaires, comme pour le génie du plus grand homme, des lois d'ordre, de justice et d'équité supérieures à toutes les conventions humaines... Consacrée par Dieu et acceptée par les hommes, l'hérédité est dans l'État, comme au foyer domestique, un principe de pouvoir stable et indépendant que le mérite des princes et des peuples affermit, qu'ébranle leur indignité... Pour subsister, dynasties, familles, associations, ont besoin des vertus chrétiennes attaquées sans relâche par les réformateurs modernes, seules capables pourtant d'éviter aux peuples vieillissants le despotisme précaire et l'abaissement général du Bas-Empire '... Par bonheur la Révolution, en affranchissant les hommes, n'a pu détruire l'Église, qu'elle a au contraire rajeunie par ses contradictions... La France reste le foyer privilégié d'une nouvelle renaissance catholique, et le Christianisme domine les ruines, debout, indépendant des temps, des dynasties, des constitutions, dégagé des faux honneurs et des richesses dangereuses du passé, plein de sève et de vigueur pour l'avenir. »

Cette Histoire, qui finit dans le large, a déployé le spectacle d'une guerre sans trêve entre deux principes : les principes du paganisme et de l'Évangile, du Mal et du Bien. Les derniers mots laissent à la France, « terre des gens de cœur, des nobles courages, des sacrifices généreux, des grands et impé-

1. L'important discours prononcé par Emile Keller au Corps Législatif le 11 mars 1862 s'inspirera nettement de ce passage. On y retrouve la comparaison entre le Bas-Empire et le régime de Napoléon III.

rissables souvenirs, l'insigne privilège de ne réussir en aucune entreprise injuste, et de trouver dans un prompt châtement le remède de chaque faute ».

Somme toute, si Émile Keller a apporté dans l'interprétation de nos annales un cœur imprégné des émotions, des préoccupations, des soucis des hommes de son âge et de son temps, — et aussi certains de leurs préjugés historiques, — il a composé, selon les expressions du cardinal de Cabrières, « non seulement une œuvre de foi, de patriotisme et d'amour, mais encore, dans le sens le plus élevé du mot, une œuvre d'art » ; et ce livre, où nos plus lointains désastres nationaux l'atteignirent au point de lui arracher des larmes, « explique, résume et éclaire à lui seul toute la vie de son auteur » ¹.

Le succès fut considérable.

Lacordaire, — qui, en 1841, dans son discours sur la *Vocation de la Nation Française*, avait demandé à l'auditoire de Notre-Dame : « Avons-nous répondu à notre vocation ? Qu'est-ce que la France a fait pour Jésus-Christ et pour son Église ? », — Lacordaire, dont l'Empire avait étouffé la voix, jugea que l'*Histoire de France* répondait avec vérité à cette redoutable question et, de Sorèze, adressa à Émile Keller, le 8 juin 1858, une lettre reproduite en tête de l'ouvrage :

« ... Le travail, disait-il, m'a paru sortir de la ligne ordinaire. Il est fermement et sobrement écrit, plein de vues et d'inspiration. Le sentiment chrétien s'y mêle admirablement à la trame des faits. Je ne me rappelle pas avoir lu un précis d'histoire qui m'ait autant intéressé et captivé. Aussi, monsieur, je vous engage très fort à poursuivre votre œuvre. Ce sera un service à rendre aux lettres, à l'histoire et à la religion. »

L'intransigeance doctrinale de l'auteur était peu faite, cependant, pour satisfaire les catholiques libéraux. Au début, ils la lui pardonnèrent en raison de son zèle pour l'Église, en raison aussi des traits — lancés avec une jeune hardiesse — contre la politique des Rois « absolus » et les scandales de leur conduite personnelle. Le cénacle soumis au prestigieux ascendant de M^{sr} Dupanloup et du comte de Montalembert lui fut

1. *Oraison funèbre* d'Émile Keller.

même, un moment, si favorable, qu'on l'y mêla aussitôt à certaines intrigues académiques ; il le rapporte dans ce passage de ses *Souvenirs*, passage qui explique d'ailleurs, par de profondes divergences, d'inévitables ruptures :

« Montalembert lut le livre avec plaisir, m'exprima hautement sa satisfaction, et, pour me la mieux témoigner, m'invita à brûle-pourpoint à dîner avec M^{sr} Dupanloup et Prévost-Paradol. Au fond, il s'agissait, je crois, de faire comparaître devant le célèbre évêque d'Orléans deux candidats à l'Académie française, afin qu'il pût asseoir son jugement et sa préférence. Peu de temps après, Prévost-Paradol fut élu, et, sans qu'on m'en ait jamais dit un mot, je suis resté convaincu que j'avais compris le sens du dîner auquel j'étais convié. M^{sr} Dupanloup que je n'avais jamais vu, m'apparut là tel que je me le figurais, ardent, passionné, dominateur, habitué à faire travailler les autres pour lui et à voir toutes les volontés plier devant la sienne. La mienne manquait de souplesse, et nous ne devons pas avoir beaucoup de sympathie l'un pour l'autre. Pourtant, dans ses conseils à la jeunesse pour le choix de ses lectures, l'évêque mit mon *Histoire de France* au nombre des livres qu'il recommandait, sauf à l'effacer de sa liste, dans une nouvelle édition, après mon livre sur le Syllabus de Pie IX. Montalembert avait beaucoup plus de charme. Nature distinguée et poétique, écrivain et causeur plein de verve, il aurait exercé une véritable séduction, s'il n'avait eu une pointe d'amertume pour ceux qui ne pensaient pas comme lui. De là vient qu'en politique il fut toujours un isolé. »

En 1866, Émile Keller apprit que M^{sr} Dupanloup avait biffé son nom et le titre de son *Histoire de France* de la liste des auteurs et des livres recommandés à la jeunesse : « En quoi mon *Histoire* est-elle moins bonne, demanda-t-il, parce que j'ai adhéré à l'Encyclique ? » — Mais il devait en voir bien d'autres, lui qui n'avait cherché dans l'histoire que la vérité, qui ne vit dans la politique qu'un moyen de servir cette vérité éternelle et répudia bientôt les erreurs doctrinales des libéraux autant que les défaillances des ultramontains.

Son « manque de souplesse » l'arrêta sur la route des honneurs, mais le dressa, face au nouveau César, dans une armure d'indépendance qui fit resplendir l'éclat de nos plus fortes traditions.

V

LE DÉPUTÉ DU PAPE

(1859-1861)

PREMIER DISCOURS SUR LA QUESTION ROMAINE

SOMMAIRE

Politique de Napoléon III. — En défendant les droits du Saint-Siège, Keller entend servir l'intérêt national. Il accepte à cet effet un mandat législatif. Une campagne électorale à Belfort. — La réélection de Jules Migeon est annulée. — Keller est élu (26 mars 1859) : candidat officiel, il proclame que « le député n'est pas un fonctionnaire ».

Entrevue aux Tuileries avec Napoléon III. — La Question Italienne : l'Empereur fait le jeu de Victor-Emmanuel. — Emoi des députés catholiques. — Keller, Lemercier et de Cuverville adressent à l'Empereur en « fidèles sujets », une lettre de protestation qui prévoit la rupture des catholiques avec le Pouvoir (9 janvier 1860). — Foudres administratives. — Keller condamne le Césarisme révolutionnaire.

Première intervention au Corps Législatif : le consulat de Mossoul. — Conséquences de la campagne d'Italie : échec du système de Napoléon III. Pie IX excommunie les spoliateurs et fait appel à Lamoricière. — Castelfidardo (18 septembre 1860). — Cavour et Garibaldi. — Abandon de Gaëte. — Rome menacée.

Attitude de l'Épiscopat français. — Les outrages du Prince Napoléon à l'armée pontificale sont publiés par Persigny. — Réponse cinglante du duc d'Aumale.

La discussion de l'Adresse. — Séance du 13 mars 1861 : Keller flétrit les ennemis du Saint-Siège et l'oppression gouvernementale. — L'Empereur a cédé aux sommations de l'assassin Félix Orsini. — La lutte est entre la Foi catholique, romaine, française, et la Foi révolutionnaire. — Jugement d'Emile Olivier : « On ne saurait aller plus haut ni plus loin. »

Keller est classé « grand orateur ». — Félicitations de Montalembert et de Louis Veuillot. — Un ennemi à abattre.

La politique de Napoléon III devait aboutir à l'unité italienne, à l'unité allemande, et, par delà 1870, à la Triple Alliance...

En l'attaquant avec une vigueur que nul ne surpassa, et avec une logique interdite à tous ceux qui pactisaient avec les principes de la Révolution ; en défendant la souveraineté pontificale au nom même de l'intérêt national, Émile Keller fit donc preuve d'une singulière clairvoyance.

En 1858, l'Empereur faisait encore figure de défenseur du Saint-Siège. Ses troupes gardaient Rome. Pie IX avait été le parrain de son fils. L'Épiscopat, malgré l'alliance avec le Piémont, lui restait acquis, et seuls les catholiques libéraux le combattaient ouvertement (en raison de l'étroite tyrannie de son administration). Le 14 janvier, l'attentat d'Orsini accrut d'ailleurs son prestige de défenseur de l'ordre social.

Ces apparences ne trompaient pas Émile Keller. La place attribuée à Cavour au Congrès de Paris (1856), les encouragements donnés à Victor-Emmanuel, les conseils de réforme prodigués au Pape lui laissaient deviner les fatales conséquences de la politique impériale. La Papauté menacée aurait bientôt besoin d'un champion tout dévoué. Pouvait-il rester dans l'ombre ? Et le meilleur moyen de donner du poids à sa parole, de l'importance à son action, n'était-il pas d'arriver au Corps Législatif ?

Il trouvait l'*Univers* trop bonapartiste, les évêques trop courtisans et il n'attendait rien de bon d'un régime dont il suspectait les origines et le personnel. Mais la candidature officielle régnait sur les urnes et l'amitié personnelle de M. de Barthélemy, sous-préfet de Belfort, l'amena à passer sous ses fourches caudines. S'il prit, pourtant, le chemin de l'Élysée, ce fut la tête haute, le drapeau de ses convictions déployé, et sans autre engagement que celui d'agir selon sa conscience ; s'il prêta serment de fidélité à l'Empereur, ce serment — comme il le prouverait bientôt — n'avait rien de servile.

Une élection partielle lui offrit l'occasion de se présenter aux suffrages de ses concitoyens dans la 3^e circonscription du Haut-Rhin. Il s'y rencontra avec le Comte Migeon, qui avait précédemment représenté ce collège au Corps Législatif et y jouissait d'une large influence.

L'ancien député « ne manquait pas de dévouement pour le

régime impérial, rapporte son successeur, mais il avait eu la maladresse de se brouiller avec M. de Morny. »

Migeon, disgracié, ne se crut pas battu, et son audace soutint son prestige. Il trouva en particulier parmi les curés de sa circonscription d'indéfectibles partisans : « Le clergé est éclairé, écrivait-il ; sa sympathie unanime m'a été acquise. La cause des populations est celle du clergé qui ne se dégagera point parce qu'il est lié d'honneur à cette même cause dans laquelle il puise le plus bel élément de son influence sur les masses. » — Un clergé aussi « éclairé » garda-t-il son entière sympathie à la victime de M. de Morny ? L'influence de son protecteur attitré, le baron de Heckeren, sénateur et familier des Tuileries, contrebalança-t-elle celles de M. de Barthélemy, du maréchal Canrobert et du général Reibell, entrés dans la lice en faveur de leur ami Émile Keller ? Quoi qu'il en fût, Migeon fut réélu par 16.020 voix contre 14.592... Le lendemain le Président du Corps Législatif eut sa revanche. La Chambre la lui donna en annulant l'élection et les électeurs de Belfort la confirmèrent. Le 26 mars 1859, Émile Keller l'emportait par 18.509 voix contre 10.478.

« C'est dans une pensée de conciliation que je me présente à vos suffrages, avait-il dit aux électeurs. Dans notre pays, plus qu'ailleurs, la vie de l'agriculture est liée à celle de l'industrie, et le sort des ouvriers n'est pas moins digne de sollicitude que celui des cultivateurs. Loin de moi la pensée de les isoler... Tous les grands intérêts, tous les sentiments justes et honorables sont faits, non pour se combattre, mais pour s'accorder et pour vivre en paix sous la protection du pouvoir impérial. »

Il a écrit lui-même que sa profession de foi « tranchait par son indépendance avec celle de la plupart des candidats officiels ». Cette indépendance était surtout dans son caractère et ne promettait guère de longues ni d'abondantes faveurs. « Le député n'est pas un fonctionnaire, proclamera-t-il quelques mois après. Ce n'est pas une fonction qu'il exerce, c'est une mission qu'il remplit, la plus haute et la plus libre. »

Ce législateur de trente ans arrivait donc à Paris « sans être lié avec aucun parti : catholique et patriote, ajoute-t-il, j'étais

prêt à soutenir une politique qui servirait ces deux grands intérêts, comme à combattre quiconque les trahirait ».

Invité à dîner aux Tuileries deux jours après, il eut juste le temps de se faire tailler un uniforme et comme Napoléon III vint à lui pour lui adresser quelques phrases banales sur son élection, il eut le loisir de « considérer de près cet homme mystérieux à l'œil éteint et vague, aux pensées flottantes et contradictoires, porté par son nom à la tête d'une grande nation, et exerçant sur elle, après tant d'émeutes et de révolutions, un pouvoir absolu ». C'était la première et la dernière fois qu'il lui parlait.

Il fut présenté au Corps Législatif par le vicomte Anatole Lemerrier, comme lui membre du Conseil général de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, catholique avant tout, prêt à sacrifier à ses convictions la brillante carrière politique que lui promettaient son nom et son talent¹. Les députés, « charmés d'être débarrassés de son prédécesseur », firent bon accueil à leur jeune collègue.

La Question Italienne allait atteindre sa phase décisive et forcer Napoléon III à se prononcer pour Victor-Emmanuel, pour les « patriotes » de la péninsule, — ou pour le Pape.

Avec la boue glorieuse des tranchées de Sébastopol, avec cette boue pétrie du sang de nos soldats, s'était ébauché l'Italie. Séduit par l'application à l'Italie du principe des nationalités, l'Empereur ne demandait plus à Cavour que « de la prudence, de la patience ». En mai 1858, une alliance, ultra-secrète, franco-sarde était préparée et le 19 juillet, à Plombières, Napoléon promettait au Piémont de l'appuyer dans une guerre contre l'Autriche. La péninsule serait divisée en quatre États (Haute Italie, Italie Centrale, Rome et son territoire, Royaume de Naples), et le Pape présiderait cette Confédération ; mais l'arrangement était purement illusoire, et Victor-Emmanuel, dont la fille allait épouser le prince Napoléon, put s'écrier au retour de Cavour : « Dans un an je serai roi d'Italie, ou je ne serai plus que Monsieur de Savoie. » — L'Empereur des Fran-

1. Le vicomte, plus tard comte Anatole Lemerrier, quitta le Corps Législatif en 1863. Réélu en 1876, il se trouva en 1877 sur la « Liste des 363 ».

çais pensait avoir sauvegardé les intérêts de son pays en lui assurant la cession de la Savoie...

A la réception du 1^{er} janvier 1859, il déclara, sans ambages, au baron de Hübner, ambassadeur d'Autriche : « Je regrette que nos relations avec votre gouvernement ne soient plus aussi bonnes que par le passé. » Il amorçait ainsi la rupture que les révolutionnaires italiens, le poignard ou la bombe à la main, exigeraient de l'ancien carbonaro : « Deux intimes, note Émile Keller, le préfet de police Piétri et le docteur Conneau, lui avaient maintes fois déclaré qu'ils ne répondaient plus de sa sécurité s'il ne se décidait pas à faire quelque chose pour l'Italie. »

Les ennemis de l'Église exultèrent et leur vertueuse indignation contre « l'aventurier du Deux-Décembre » se mua soudain en adulation. Les catholiques furent plongés dans l'anxiété : leurs nombreux représentants au Corps Législatif échangèrent leurs alarmes et se réunirent chez l'un d'entre eux pour aviser... Certain collègue, caché derrière un arbre des Champs-Élysées, pointa ceux qui s'y rendaient, afin de les dénoncer ¹. On reconnut que la Constitution ne permettrait ni interpellation ni remontrances ; et puis « presque personne n'avait envie de braver le mécontentement du maître » : chacun s'en alla sans conclure. Émile Keller, lui, considéra de son devoir d'élever une protestation, quelle qu'en fût la forme, contre une politique « désastreuse pour la religion et pour son pays ». Sa pensée ne trouva d'écho que chez son ami Lemercier et chez le député breton de Cuverville, père du futur amiral. A eux trois, ils demandèrent à l'Empereur une audience et, comme cette audience leur fut refusée, ils lui adressèrent une lettre collective, rédigée par Émile Keller, dont voici le texte :

Paris, le 9 janvier 1860.

Sire,

« Votre refus de nous recevoir nous afflige profondément. Nous étions venus des extrémités de la France dans la seule pensée d'obtenir de votre bouche une parole qui pût calmer les alarmes de nos populations. Malgré toutes les circonstances qui

1. Notes d'Émile Keller.

les ont fait naître et qui les entretiennent, nous ne pouvions les partager. Nous ne pouvions perdre la confiance que nous avons placée dans la haute sagesse de Votre Majesté et dans les engagements solennels pris en son nom à la face du Corps Législatif et de la France entière. Aujourd'hui, l'impossibilité où nous sommes d'accomplir notre vœu nous inquiète nous-mêmes, et semble confirmer les appréhensions que ressentent tant de cœurs dévoués à Votre Majesté.

En effet, si quelqu'un Vous est dévoué, ce sont les populations catholiques de Bretagne, d'Alsace et du reste de la France. La Foi leur donne ce respect de l'autorité qui est le plus solide rempart des trônes. En protégeant l'Église et en rétablissant le Saint-Siège, Vous leur aviez inspiré une affection et une confiance qui assuraient Votre avenir comme celui de la patrie. Car, au milieu des institutions et des intérêts qui changent, la Religion seule parle au cœur des peuples ; c'est elle qui fonde et perpétue les Empires.

« La foi catholique, Sire, a une ennemie que vous connaissez, c'est la Révolution ; la Révolution, dont la défaite a fait Votre puissance, qui, tant de fois depuis, a menacé Vos jours, et qui maintenant, déchaînée en Italie, se flatte de reprendre bientôt partout son funeste empire. En la voyant s'attaquer au Souverain Pontife, au représentant le plus auguste de l'autorité, du droit de la vraie liberté, les cœurs honnêtes sont consternés. Ils sentent que, s'il lui est permis de toucher aux États de Pie IX, il n'y aura plus rien de sacré, plus rien d'invincible pour elle. Sire, la Révolution Vous presse de lui abandonner ce trône qui, au fond, soutient tous les autres ; l'Église Vous adjure de le défendre et de Vous défendre Vous-même. Entre ces deux partis, il n'y a plus à hésiter.

« Puisse Votre Majesté bien peser les suites de cette détermination et ne pas abandonner la politique à laquelle fut toujours attachée la grandeur de la France. La France a eu l'insigne privilège de fonder le domaine temporel des Papes, et toutes les fois qu'elle a touché à son œuvre, c'est à elle-même qu'elle a porté les plus terribles atteintes.

« Ce n'est donc pas pour l'Église que nous sommes alarmés, car elle a pour elle des promesses qui ne failliront pas. C'est pour notre patrie bien-aimée, c'est pour Vous, Sire, c'est pour votre dynastie que nous déplorons l'incertitude qui règne en ce moment, et qui, en se prolongeant, séparerait de Vous tous les catholiques sincères.

« Sire, on peut chercher à Vous abuser. Les ennemis de l'ordre et de votre gouvernement sont seuls dans la joie. Vos vrais amis sont tristes. Nous nous honorons d'être du nombre. »

Il était impossible à de « fidèles sujets » d'exprimer avec plus de déférence les raisons morales et politiques qui condamnaient la conduite impériale ; impossible d'en mieux dévoiler les fatales tendances... Mais Napoléon III, prisonnier de la Révolution, était bien obligé de livrer ses « vrais amis » aux foudres administratives.

Les signataires avaient convenu de ne pas publier leur lettre avant de s'être concertés. Le 29 janvier, pourtant, jour où l'*Univers* fut supprimé pour avoir inséré l'Encyclique du 19 janvier, de Cuverville n'y tint plus et envoya le document au journal *La Bretagne*, paraissant à Saint-Brieuc.

Quinze jours après, *La Bretagne* était à son tour supprimée sur un rapport du ministre Billault. Ce rapport, paru au *Moniteur* du 16 janvier, retenait de la lettre des trois députés le passage affirmant qu'une plus longue incertitude « séparerait de l'Empereur tous les catholiques sincères ». « Je ne vous propose pas, Sire, disait Billault, d'examiner jusqu'à quel point cette séparation qu'on proclame s'accorde avec le serment de fidélité à l'Empereur que prêtent les membres du Corps Législatif. »

Ainsi le Pouvoir osait insinuer que ce serment était incompatible avec une conscience libre ! Les représentants du peuple étaient-ils donc à ce point soumis à la volonté impériale ? C'était vrai pour beaucoup. Mais pas pour Émile Keller, Lemercier, Cuverville, et ils le proclamèrent sans retard à la face du pays. Dans une « lettre à leurs Commettants », ils reproduisirent leur lettre à l'Empereur, — lettre « dont la lecture serait la meilleure justification », — annoncèrent leur résolution de « traiter en temps et lieu devant le Corps Législatif la Question Romaine », et revendiquèrent leurs droits « d'honnêtes gens justement émus ».

« Nous faisons appel, observaient-ils, à la sagesse du souverain lui-même... Nous avons prêté serment au gouvernement impérial sans arrière-pensée, mais est-ce que le serment d'un député aurait pour effet de le forcer à approuver toutes les mesures, bonnes ou mauvaises, du gouvernement ? Dans ce cas, à quoi servirait le Corps Législatif ? *Le député n'est pas un fonctionnaire. Ce n'est pas une fonction qu'il exerce : c'est une mission qu'il remplit, la plus haute et la plus libre !* »

La lutte était ainsi engagée entre la liberté chrétienne et le Césarisme révolutionnaire. Émile Keller cessa désormais de disposer des faveurs officielles, mais il prouverait « en temps et lieu » qu'il n'était au pouvoir de personne d'étouffer la voix de sa conscience indignée.

Les mois suivants furent pour lui comme une veillée des armes.

Il intervint une première fois au Corps Législatif, le 20 mars 1860, pour défendre la cause de nos missions d'Orient. Il était question de transférer à Scutari le consulat de Mossoul, où ne resterait qu'un simple agent consulaire. Son ami, M^{sr} Aman-ton, délégué apostolique en Mésopotamie, lui avait expliqué toute l'importance de ce consulat au double point de vue de l'action catholique et de l'influence française. Nos établissements de Mossoul exerçaient leur action sur l'Arménie mineure, les deux Kurdistans et jusqu'aux frontières de la Perse ; nos missionnaires, postés au centre des nations chaldéennes, syriennes, nestoriennes et jacobites, y avaient fondé vingt-six écoles primaires et secondaires ; à Mossoul existait même, avec une imprimerie française, une École Supérieure où les meilleurs élèves venaient se perfectionner dans les lettres, les sciences, les arts, les langues orientales et européennes. Ils y apprenaient notre langue et l'amour de la France, car l'action des Pères n'avait rien d'exclusif et s'adressait en respectant leurs croyances à tous les cultes. Les examens publics, que faisaient passer les notabilités musulmanes et chrétiennes, démontraient l'excellence des maîtres. Allait-on négliger de telles œuvres ? Émile Keller rappela avec une éloquente émotion les traditions de notre race dans le Levant et obtint du gouvernement l'assurance qu'« il y aurait toujours une protection efficace pour nos intérêts », ainsi mis en lumière. Émile Keller débutait donc par la défense du Drapeau en des régions où, soixante ans après, les soldats de la Grande Guerre auraient à soutenir l'influence française, victorieuse de l'impérialisme germanique.

Cependant les événements d'Italie — sur lesquels le député de Belfort, prêt au combat, fixait les yeux — suivaient leur cours.

Après la rapide campagne de Magenta et de Solferino (juin 1859), l'armistice de Villafranca (11 juillet), signé par l'Empereur François-Joseph, avait laissé la Vénétie à l'Autriche, la Lombardie à la France — qui la céda au Piémont, — la présidence honoraire de la *Confédération italienne* (y compris la Vénétie) à Pie IX. Napoléon III s'était glorifié d'avoir fondé la nation italienne, réuni en un faisceau les membres d'une même famille, et, par la réunion de la Lombardie au Piémont, acquis à la France un allié puissant qui nous devrait son indépendance. — Mais cet allié considérait l'arrangement conclu et imposé aux Italiens comme une trahison ! Cavour se déclarait déshonoré... Napoléon III, en réalité, était prêt à laisser s'accomplir, étapes par étapes, la révolution déchaînée. Cavour pouvait à son aise fomenter partout l'insurrection. Victor-Emmanuel eut beau jeu de déclarer impossible la Confédération prévue à Villafranca, et, dès le 31 décembre 1859, Napoléon III y renonça, avouant par là l'effondrement de son système personnel.

Il avait osé proposer au Saint-Père la nomination de Victor-Emmanuel comme vicaire pontifical dans les Légations et présenter le sacrifice des provinces agitées par la révolution comme la solution « la plus conforme aux intérêts du Saint-Siège... » Pie IX prononça l'excommunication majeure contre les étrangers qui envahissaient ses États, chargea son ministre des armes, M^{sr} de Mérode (ancien officier belge), d'organiser leur défense, et réclama le concours du général de Lamoricière.

La vie de ce général, aussi célèbre par les revers de sa fortune que par sa gloire militaire, devait faire l'objet du plus beau des livres d'Émile Keller ¹.

Lamoricière appartenait, par sa naissance, aux partis les plus opposés, son père ayant grandi dans le camp vendéen, catholique et royaliste, et sa mère dans le camp républicain : « Il était destiné à vivre en dehors et au-dessus d'eux, ayant pour but constant d'atteindre le terrain de la vérité pure et

1. *Le général de La Moricière, sa vie militaire, politique et religieuse*, deux volumes in-8°. Paris. Poussielgue 1874. Cet ouvrage avait été écrit avant 1870. Nous parlerons plus loin (chapitre XVII) du tome I^{er} qui concerne la carrière de Lamoricière en Algérie.

sereine où se fera quelque jour la réconciliation de tous les honnêtes gens;... il n'avait pas de ces convictions toutes faites qui, reçues avec la vie, pour ainsi dire sans examen, excitent la méfiance de ceux qui ont vécu dans le doute et dans l'incertitude;... comme la plupart des hommes de son temps, il a dû laborieusement et bravement conquérir chacune de ses idées à la pointe de l'épée. » Son historien qui, — au point de vue politique, — avait dû lui aussi se forger ses propres convictions, magnifiait tant de droiture et avait pris comme loi de son récit « la franchise bretonne, l'un des traits saillants de ce grand caractère ».

Un autre de ces traits était l'absolu désintéressement.

Tandis que d'autres flottent au gré de leur intérêt, lui semble n'avoir changé de situation que pour aller au-devant de nouvelles épreuves. Nulle existence n'a été plus traversée que la sienne : nul n'a été plus constamment victime et martyr de ses convictions. »

Après avoir, de 1830 à 1847, multiplié en Algérie d'éclatants exploits et gouverné la colonie, il avait joué à la Chambre et dans le gouvernement de la Seconde République un rôle important : Ministre de la Guerre, il avait, le 24 juin 1848, écrasé l'insurrection des faubourgs. Ambassadeur à Saint-Petersbourg en 1849, il était de retour à Paris au moment du Coup d'État, qu'il entendait combattre. Arrêté le 2 décembre 1851 et enfermé à Mazas comme un malfaiteur, il avait été ensuite condamné à la solitude et à l'inaction.

Lui qui avait partagé les rêveries du Saint-Simonisme, il était revenu à la foi catholique la plus profonde et jugeait que « les principes de 1789 étaient tout bonnement la négation du péché originel ». Lorsque Pie IX réclama son aide, il écrivit à Keller : « Quand un père appelle son fils pour le défendre, il n'y a qu'une chose à faire, y aller. » Et, s'appliquant à lui-même la maxime du Taciturne : « pas n'est besoin d'espérer pour entreprendre, ni de réussir pour persévérer », il alla mettre au service de la plus haute, mais de la plus chancelante des causes, la gloire de Constantine et l'épée arrachée à Abd-el-Kader.

Lamoricière avait à lutter contre toutes les puissances de la Révolution disciplinées dans la main de Cavour ; mais il ne

pensait tout de même pas que son pays permettrait à l'armée piémontaise d'écraser sa poignée de braves : il avouera plus tard avoir eu « pour base d'opération l'appui du gouvernement français » ¹. Or Napoléon III laissa entendre au ministre Farini et au général Cialdini, venus le voir à Chambéry (27 août 1860), qu'il fallait « faire vite ² » et qu'il ne recommencerait pas une seconde expédition de Rome. Tandis qu'à Rome notre ambassadeur, le duc de Gramont, mandait à Lamoricière de se tenir en garde du côté de Naples et de Garibaldi et lui garantissait qu'il n'avait rien à redouter des Piémontais, puisqu'au besoin on l'aiderait à les arrêter ³, Cialdini menait 35.000 hommes vers Ancône : accouru pour les repousser avec 7.000 soldats, Lamoricière fut vaincu à Castelfidardo (18 septembre) et ne put empêcher la capitulation d'Ancône (29 septembre).

Pie IX n'avait plus d'armée et Victor-Emmanuel opéra sa jonction avec Garibaldi dont les « chemises rouges » lui avaient déjà « conquis » la Sicile et le royaume de Naples. François II et Marie-Sophie résistaient dans Gaëte, et notre escadre les y protégeait encore ; mais, selon le mot du duc de Gramont, « il y avait quelque chose de cruel dans notre sollicitude même pour le roi de Naples ; nous agitions une corde au-dessus du noyé, tout en la faisant à dessein trop courte pour qu'il pût la saisir » : le 19 janvier 1861, les vaisseaux du vice-amiral Le Barbier de Tinan saluaient une dernière fois le drapeau royal et cédaient la place à ceux de l'amiral Persano. Le 13 février, Gaëte, écrasée sous les feux croisés de terre et de mer, capitulait. — Toutefois, le détachement français du général de Goyon gardait encore la ville de Rome, et nous ne devons abandonner qu'en 1870 « le grain de sable sur lequel Pie IX était assis » et que lui disputait le monde ⁴ ; mais, dès le 27 mars, le Parlement de Turin votait l'annexion de Rome, « capitale de l'Italie » ; et si, de Turin à Florence, de

1. Lettre à Emile Keller du 19 juin 1863.

2. Cette parole a été contestée, mais Emile en admet l'authenticité dans une lettre à sa femme du 5 octobre 1860.

3. Même lettre.

4. Réponse de Pie IX à Cavour qui lui demandait en 1861 de consentir au départ des Français.

Florence à Rome, les étapes furent difficiles à franchir ; si l'armée italienne, battue en 1866 par l'Autriche à Custozza et à Lissa, eut finalement besoin de nos désastres pour traverser la brèche de la Porta Pia, Napoléon III n'avait pas moins permis à ses complices, prêts à l'ingratitude, de « faire violence à l'honneur de la France et à la catholicité ».

Or, ces dernières paroles que Rouher, après Mentana, prononcera, au nom de l'Empereur, au Corps Législatif, ces paroles que Victor-Emmanuel accueillera railleusement ¹ comme le lui en avaient donné le droit tant de palinodies, résumant tout le discours par lequel Émile Keller, en 1861, sépara splendidement de la cause impériale une cause immortelle, et réalisa lui-même l'idéal antique de l'orateur : *vir bonus dicendi peritus*.

En ce moment solennel de l'histoire, il trouvait toujours, au sein de l'épiscopat, certaines des complaisances qu'il avait tant reprochées au clergé d'ancien régime. Lorsque, le 5 octobre 1860, un service avait été célébré à Notre-Dame pour les soldats morts au service du Saint-Siège, il avait observé que le cardinal Morlot, ne pouvant éviter la cérémonie, s'était efforcé d'en réduire l'éclat : « Comme pompe religieuse, le service était d'une mesquinerie révoltante. L'archevêque l'avait mis à neuf heures très précises et s'en était chargé lui-même, sans doute pour éviter trop d'affluence et pour que personne ne pût prendre la parole ; au sortir de la basilique, on a entouré, tête nue, le petit Pimodan ; pendant dix minutes on l'a caressé, embrassé, et tout le monde pleurait. Mais, qu'est-ce que des larmes pendant que les Piémontais insultent le cercueil de son père ? »

A ces insultes étrangères, s'ajoutèrent, le 1^{er} mars 1861, celles du Prince Napoléon, du gendre de Victor-Emmanuel, qui, à la faveur du décret du 24 novembre rendant au Sénat et au Corps Législatif le droit de réponse au discours du Trône,

1. « L'Italie ne s'emparera pas de Rome, déclara Rouher le 5 décembre 1867. Jamais la France ne supportera cette violence faite à son honneur et à la catholicité. » — « Nous le lui ferons voir, son *jamais* », annonça Victor-Emmanuel.

prononça dans l'enceinte du Luxembourg une harangue pleine d'outrages pour Lamoricière et « ses bandes », pour le Roi de Naples et les Bourbons, pour tous les vaincus, pour le Pape et son représentant invités à pratiquer la simplicité des apôtres et à céder Rome. Loin d'être désavouée, cette violente diatribe fut insérée au *Moniteur des Communes* et une dépêche de M. de Persigny, ministre de l'Intérieur, affichée dans les quarante mille municipalités, donna à croire que les invectives du Prince Napoléon étaient le nouveau programme de l'Empereur. La crise morale imposée à toutes les consciences atteignait son paroxysme.

Deux voix retentissantes se firent alors les interprètes du sentiment national.

D'abord celle du duc d'Aumale qui infligea à l'Altesse Rouge la plus hautaine des leçons d'histoire de France et la plus cinglante des flétrissures :

« Je n'ai pas la même horreur que vous pour le passé de la France... Si votre famille avait, pendant des siècles, occupé le premier trône du monde,... alors peut-être auriez-vous le droit de vous montrer sévère. Pour les Bonaparte, quand il s'agit de faire fusiller, leur parole est bonne. Et tenez, prince, de toutes les promesses que vous et les vôtres avez faites ou pouvez faire celle-là est la seule sur l'exécution de laquelle je compterais... Je ne puis m'incliner et battre les mains quand je vois le général piémontais (Cialdini)... accourir de Chambéry, la main encore chaude de l'étreinte du chef de l'État, pour écraser cette poignée de Français autorisés par lui à défendre les États du Pape... ¹ »

Puis la voix d'Émile Keller, encore presque inconnu.

Le Corps Législatif discutait l'Adresse. Au milieu de l'indifférence du plus grand nombre et des appréhensions de ses amis, le député de Belfort, calme et résolu, se leva, le 13 mars, pour répliquer à M. Baroche, président du Conseil d'État, et demander compte au gouvernement moins du discours prononcé au Luxembourg que « de la singulière dépêche qui avait imprimé aux insultes du Prince le cachet d'une admiration

1. *Lettre sur l'Histoire de France*, par S. A. R. M^{te} le duc d'Aumale, Bruxelles.

officielle ». Autour de lui, des gens, qui se demandaient si on l'écouterait, poursuivaient leurs conversations. Comme la tribune n'était pas encore rétablie, il parlait de l'hémicycle. Pour être mieux entendu, il avait dû prendre la place de Calley Saint-Paul, « qui vint assez brutalement le pousser un peu plus loin ». Mais il obtient bien vite le silence, et le voilà qui met à nu la politique à double face, les équivoques calculées, la mauvaise foi du gouvernement impérial. Son verbe ardent, mais contenu, son éloquence pénétrante et sobre, sa logique puissante s'imposaient peu à peu à l'auditoire, d'abord surpris, puis subjugué par une audace si nouvelle et une si irrésistible argumentation.

« Il est temps, déclarait l'orateur, de savoir, après deux années d'incertitudes, ce que l'on veut et où l'on va ; de savoir si, en Italie, les consultations populaires continueront à être protégées, non par les armes victorieuses de la France, ce dont personne n'aurait suspecté l'honnêteté ni le désintéressement, mais par les baïonnettes piémontaises et par les poignards mazziniens... La Papauté représente un intérêt éminemment français : or, en dehors de l'élan spontané de quelques cœurs généreux qui voulurent protester au nom de la France ; en dehors des zouaves de Lamoricière, de vrais zouaves formés à la grande école d'où sont sortis les nôtres, de notre côté pas une amorce ne fut brûlée, ni contre les Piémontais ni contre les bandes révolutionnaires qui n'ont pas cessé d'infester le patrimoine de Saint Pierre, mais qui cèdent volontairement le terrain partout où se montre un soldat français... Que s'est-il passé à Chambéry ? Pourquoi avons-nous toujours résisté en paroles et toujours cédé, en réalité, aux exigences du Piémont, — cédé au point de laisser Garibaldi et Victor-Emmanuel entrer à Naples dans la même voiture ?

« Mais, nous dites-vous, le Piémont n'a pas voulu suivre nos conseils. Ah ! son attitude n'a pas été si docile ni si fière toutes les fois que la France lui a intimé un ordre net, formel, précis... Le général de Goyon me disait que toutes les fois que ses instructions lui permettaient d'élargir le cercle où ses troupes étaient placées, il envoyait un courrier aux Piémontais, et que, sur-le-champ, les Piémontais reculaient. (*On rit.*) Il ajoutait que quand le Saint-Siège lui en demandait davantage, il se retranchait dans le principe de non-intervention. (*Nouveaux rires.*)... Il suffisait donc de vouloir, mais on ne voulait pas, et M. Thouvenel, ministre des Affaires étrangères, touchait le fond des choses dans sa dépêche du 22 août : « La crise que traversent les états du

« sud de l'Italie a cela de particulier qu'elle a pour objet, *non*
 « *pas de les réformer, mais de les détruire*, en les confondant dans
 « une unité que repoussent leurs traditions et leur histoire, et
 « qu'elle affecte ainsi des intérêts qui touchent l'Europe autant
 « que la péninsule elle-même... »

« On a reproché au Pape de repousser les réformes, de n'avoir voulu faire aucune concession, de n'accepter aucun arrangement... En présence du sort qui lui a été fait, il nous est difficile à nous pour qui ce n'est pas seulement un vieillard désarmé, mais notre pontife, notre père bien-aimé, mais le gardien de nos plus chères libertés, il nous est difficile de rester calmes et maîtres de notre émotion. Je saurai pourtant faire cet effort, certain que, de votre côté, vous accorderez au moins à Pie IX la justice que mérite un prince ordinaire... Or, sauf un fragment de conversation, pas une des réponses de la Cour de Rome ne figure dans le recueil placé sous vos yeux !... Pie IX n'a pas attendu les mauvais jours pour opérer des réformes ; mais pouvait-il encore en faire en présence d'ennemis implacables, à jamais convaincus de mauvaise foi,... dans une situation impossible, sans territoire, sans revenus, sans blé pour se nourrir, en présence de l'Italie unitaire ? Les concessions réclamées n'ont-elles pas toujours eu un caractère tellement blessant qu'outre leur inopportunité, sa dignité lui faisait un devoir de les repousser ?... Maintenant, c'est sans doute à Rome même qu'on viendra bientôt demander à Pie IX de recevoir Victor-Emmanuel ; c'est entre les mains de son spoliateur, régnant au Quirinal, que le successeur de Saint Pierre devra abdiquer le pouvoir qu'il a juré de transmettre à ses successeurs. Si Pie IX a eu un tort (et nous l'avons partagé avec lui), c'est de croire, contre l'évidence même, les assurances qui nous étaient données... Nous aurions dû écouter l'honorable M. Jules Favre, dont toutes les espérances se sont réalisées ; nous aurions dû écouter Garibaldi lui-même qui mérite du moins cet aveu qu'il n'a jamais dissimulé ses projets... Nous avons préféré croire le gouvernement... »

Avec « une profonde et sincère douleur », mais avec la plus énergique des indépendances, l'orateur expose alors les raisons de la « séparation » dont la lettre à l'Empereur, le 9 janvier 1860, avait déclaré l'imminence :

« Qu'a-t-on fait pour rendre aux catholiques cette confiance qu'on les accuse d'avoir perdue ? Est-ce bien pour les tranquilliser, ou n'est-ce pas au contraire pour préparer, pour excuser d'avance leur entier abandon, qu'une administration trop zélée, dépassant, j'aime à le croire, les intentions du gouvernement,

a déployé contre eux tant d'activité, tant de vigilance, tant de rigueur, en même temps qu'elle les livrait aux injures quotidiennes de brochures anonymes, de pièces de commande et de journaux privilégiés ? (*Réclamations.*) Pour qui était la protection, pour qui était la liberté, alors que l'attaque avait le monopole de l'impunité ; alors que la défense était étouffée, et par les avertissements et les suppressions officielles, et par ces avis officieux d'autant plus menaçants qu'ils restent plus cachés ? Pour qui était la liberté, alors qu'on donnait à certaines publications accusatrices l'éclat de véritables événements, et que, d'un autre côté, on inspirait aux imprimeurs une terreur plus efficace que la répression des tribunaux (*Bruit*) qui les obligeait, sous peine de ruine, à modifier ou à refuser tout ce qui déplaisait ?... Il est évident qu'en France comme en Italie on avait deux poids et deux mesures ; qu'ici le droit de discussion, que là le droit de non-intervention appartenaient de préférence aux ennemis de l'Église. Et nous n'avons que trop lieu de craindre que l'armée qui reste à Rome ne soit qu'une dernière illusion laissée à notre sollicitude, qu'un témoignage de pure sympathie accordé à la personne et non au pouvoir du Souverain Pontife. Et, en effet, à quoi bon les baïonnettes qui gardent le Vatican, si l'on a des centaines de pamphlétaires qui en sapent les fondements ? A quoi bon la force matérielle qu'on déploie à Rome, si l'on parvenait à y détruire la force morale sur laquelle on sait bien que Rome est fondée ?... »

Le Gouvernement a donc failli à ses premiers engagements et réservé, semble-t-il, « toute son indulgence pour les spoliateurs qui ont méprisé ses conseils, toutes ses rigueurs pour les spoliés qui avaient mis toute leur confiance dans ses promesses et dans sa protection ». Devant qui, finalement, a-t-il reculé ? Devant « une puissance astucieuse et perfide dont le Piémont n'a été que l'instrument », devant une force « dont le programme est tout entier au *Moniteur*, dans un document célèbre, mais trop vite oublié ». — Et Émile Keller d'en lire ce passage à l'auditoire passionnément attentif :

« Pour maintenir l'équilibre actuel de l'Europe, il faut rendre
 « l'Italie indépendante ou resserrer les chaînes sous lesquelles
 « l'Autriche la tient en esclavage. Demander pour sa délivrance
 « que le sang des Français soit répandu pour les Italiens, non,
 « je ne vais pas jusque là. L'Italie demande que la France n'in-
 « tervienne pas contre elle ; elle demande que la France ne per-
 « mette pas à l'Allemagne d'appuyer l'Autriche dans les luttes

« qui vont peut-être bientôt s'engager. Or, c'est précisément ce que
 « Votre Majesté peut faire, si elle veut. Que Votre Majesté se rap-
 « pelle que tant que l'Italie ne sera pas indépendante, la tranquil-
 « lité de l'Europe et celle de Votre Majesté ne seront qu'une chimère »
 (Mouvement).

« De qui était ce langage perfide et superbe ? Qui est-ce qui
 sommait ainsi la France ?... Messieurs, c'est la révolution ita-
 lienne, patronnée par l'Angleterre, incarnée dans la personne
 de Félix Orsini ! »

Émile Keller venait, en effet, de lire un passage de la lettre
 suprême écrite à l'Empereur le 11 février 1848, de la prison
 de Mazas, et publiée dans le *Moniteur Universel* avec la plai-
 doirie de Jules Favre. Les députés n'avaient pas, d'abord,
 reconnu le texte ; lorsque le nom de l'assassin fut prononcé,
 ce fut de la stupeur, puis un indicible tressaillement.

L'orateur n'avait plus qu'à dresser, devant l'Assemblée,
 dans toute sa hideur et tout son venin, la figure de cette révo-
 lution qui, « jusque dans cette enceinte, osait venir se proposer
 à son admiration » :

« Sous le masque de la liberté, elle organise, des Alpes au pied
 de l'Etna, les proscriptions et les justices sommaires, fusille
 les prêtres, les femmes et les enfants, bombarde jusqu'aux hôpi-
 taux, se joue du suffrage universel, fait voter à l'unanimité pour
 Victor-Emmanuel des populations qu'il fait décimer le lende-
 main, qualifie de lâches assassins ceux qui ont le noble courage
 de lui résister..., étale dans toute la péninsule le portrait d'Orsini
 comme celui du libérateur de l'Italie..., et nous montrant, d'une
 main ses bombes et ses poignards, de l'autre l'éclat d'une fausse
 popularité, se flatte d'établir à nos portes un Etat unitaire et
 révolutionnaire de 25 millions d'âmes... Pour ces insatiables
 alliés, il faut d'ailleurs être logique, annexer Rome ; Rome, seule
 capitale possible de l'Italie unitaire ; Rome, la clef de voûte du
 monde catholique et de l'influence française dans le monde...

« Il n'y a donc pas à rapetisser ce grand débat... La lutte est
 entre la foi catholique, en même temps française et romaine,
 et la foi révolutionnaire. Elle est entre des hommes qui, de part
 et d'autre, déploient ouvertement leur drapeau, et qui, à leurs
 idées, mettent, quand il le faut, le sceau de leur sang. (*Très bien !
 Très bien !*)... Mais vous qui avez eu l'imprudance de rouvrir
 cette arène sans en mesurer l'étendue, qui êtes-vous et que
 voulez-vous ? Etes-vous révolutionnaires, êtes-vous conserva-
 teurs, ou bien restez-vous simples spectateurs du combat ?

Jusqu'à présent vous n'avez été ni l'un ni l'autre, car vous avez reculé pas à pas devant Garibaldi, en même temps que vous vous proclamiez son plus grand ennemi ; car vous avez fourni à la fois des canons rayés aux Piémontais et de la charpie au roi de Naples ; car d'une main vous avez protégé le Saint-Siège, de l'autre vous avez dressé son acte d'accusation, et dans les mêmes pages, vous avez fait écrire l'inviolabilité et la déchéance de Pie IX ; c'est que vous avez voulu obtenir à la fois et le pardon de la Révolution qui, elle, ne pardonne jamais, et le pardon de l'Église qui, elle, se résigne à tout hormis à approuver ceux qui la dépouillent et qui la trompent. »

Pour terminer, la rupture de l'infamante équivoque et l'affirmation d'un loyalisme aux bornes infranchissables :

« Vous nous avez demandé de vous dire notre pensée toute entière, j'achève de vous dire la mienne : il est temps, non pas de vouloir la guerre, mais de vouloir la paix ; il est temps de regarder la révolution en face et de lui dire : *Tu n'iras pas plus loin !* (Plusieurs membres : Très bien ! Très bien !) — Cette pensée, ce n'est pas celle d'un adversaire, c'est la pensée d'un homme sincèrement dévoué à trois choses qu'il vous adjure de ne pas séparer, parce que de leur union dépendent la paix et la grandeur des nations ; c'est la pensée d'un homme dévoué à son pays, au Gouvernement et à sa conscience. »

Le procès-verbal lui-même, par les marques d'assentiment de plus en plus nombreuses et sans contre-partie¹ qu'il dut consigner, fait ressortir l'immense succès de ce discours. La péroraison en fut saluée par des *Très bien ! Très bien ! des Bravos !*, des « applaudissements réitérés sur un certain nombre de bancs », et beaucoup de ses collègues vinrent féliciter l'orateur qui avait marqué au fer rouge la tortueuse politique du Maître ! Soutenu, emporté loin des intérêts humains et des vulgaires contingences, par la cause qu'il défendait, il venait d'atteindre, simplement, les plus hauts sommets de l'art oratoire. Par une véhémence réglée, comparable à celle de Montalembert, il avait renouvelé « le défi des Fils des Croisés aux Fils de Voltaire, » et, comme le conquérant de la liberté

1. « Le silence se fit bien vite, note Emile Keller, et ne fut plus interrompu que par les approbations de mes amis. »

d'enseignement, mis le glaive de sa puissante parole « au service de la conscience, de la vérité, de la majesté désarmée du droit, contre la triomphante oppression du mensonge et du mal ¹ ». De même que, selon le mot de Bonald, « l'homme qui n'a pas de religion est protégé par la religion des autres », de même les députés du Corps Législatif furent secrètement soulagés par une si noble indépendance, et s'ils n'eurent pas le courage de le suivre, ils furent du moins saisis d'une admiration dont un bon juge, Émile Ollivier, a laissé ce témoignage : « A chacune de ses paroles on entendait le grondement de l'Assemblée : c'était celui du volcan qui va éclater. Enfin, l'enthousiasme déborda... Je n'ai jamais entendu un orateur exalter, remuer, fanatiser à ce point une réunion d'hommes. Viennent les Thiers, les Berryer : ils ne diront rien de plus éloquent. *Causa finita est*. On ne saurait aller plus haut ni plus loin ². »

Ce 13 mars 1861, Émile Keller s'était rangé parmi les adversaires irréductibles du Régime — qui ne tarda pas à s'en venger ; — mais il restait moralement vainqueur ; au point de vue des intérêts supérieurs de la Patrie, il restait aussi vainqueur *politiquement*, à ce point qu'en 1867 Napoléon III lui-même dut favoriser à Antibes la levée d'une légion pontificale. Seulement il sera alors trop tard, et la victoire française de Mentana ne pourra plus arrêter les funestes effets de la défaite — française aussi — de Castelfidardo.

Durant le quart d'heure de suspension de séance qui suivit le meilleur de ses discours ³, Émile Keller reçut mille félicitations de députés peu soucieux de la colère que ses paroles allaient soulever. Le maréchal Canrobert et le marquis de La Rochejacquelin étaient au premier rang des « admirateurs du moment » ; pressé de lui marquer son enthousiasme, le vendéen griffonna même à la hâte ces mots sur un fragment de papier qu'un huissier porta à l'orateur : « Je vous admire, mais je ne

1. Introduction des *Moines d'Occident*.

2. *Revue des Deux Mondes*, numéro du 1^{er} juin 1900.

3. Jugement de Keller lui-même.

peux pas vous le dire ; les mots ne répondent pas au cœur. » — Le financier libéral Calley Saint-Paul, beau-frère du duc d'Isly et du général Fleury, gendre de Gay-Lussac, racheta son mouvement de mauvaise humeur du début en l'invitant à dîner. Un vieux parlementaire « qui n'était pas de son bord » lui déclara : « Il y a vingt-cinq ans que je siége dans les Assemblées ; jamais je n'ai entendu parole qui m'ait charmé et ému à ce point. » Le duc de Morny lui assura qu'il était « l'honneur de la Chambre ».

Son cousin Jules Reiset s'échappa du Corps Législatif pour aller raconter la scène à Mesdames Keller et la mère d'Émile Keller en « versa des larmes de joie ».

Le soir, dans les salons, on ne parlait que du talent hors ligne du grand orateur qui s'était révélé.

Le lendemain, celui-ci reçut « un déluge de visites et de cartes » : à un quart d'heure de distance, Montalembert et Louis Veillot vinrent le féliciter, l'un de n'être pas ultramontain avec l'*Univers*, l'autre de n'être pas libéral avec le *Correspondant*, comme s'il n'était pas, lui, « catholique sans épithète », comme si « les malheurs du Saint-Siège n'auraient pas dû mettre fin à nos querelles et nous réunir tous pour sa défense ».

L'archevêque de Tours, que Keller n'avait du reste jamais vu, lui écrivit que son nom était désormais « connu dans tout le monde chrétien » et resterait « éternellement cher à tous les catholiques »¹. Les catholiques de Lyon — dont l'adresse collective du 16 mars portait vingt-cinq signatures et en tête celle de Lucien Brun, — traduisaient l'émotion de toute la province enfin soulagée à la pensée « que les défenseurs d'une politique perfide et impie sauraient qu'il existe des consciences qui ne se vendent pas, des dévouements capables d'apporter dans la lutte l'énergie d'un courage intraitable et la force irrésistible du talent ».

C'est bien pour cela que les « mameluks » de l'extrême droite impérialiste le cotaient par contre comme un ennemi à abattre

1. Lettre du 7 mai. — L'archevêque de Rouen, les évêques de Cahors et d'Angers lui écrivaient aussi leurs félicitations

et que Napoléon III avait d'ores et déjà décidé de l'expulser du Corps Législatif.

Mais il avait encore deux années de Législature et bien des lances à rompre avec l'Empire autoritaire qui commençait à se muer — de si mauvaise grâce — en Empire libéral. Dans cette évolution, les catholiques désabusés jouèrent, à côté des premiers républicains, un rôle que les nouveaux discours d'Émile Keller mettent en plein relief.

VI

LE DÉPUTÉ DU PAPE (Suite.)

NOUVEAUX DISCOURS SUR LA QUESTION ROMAINE ET CONTRE LE CÉSARISME (1861-1863)

SOMMAIRE

- Séance du 22 mars 1861 : 91 députés désavouent une offense au Saint-Siège.
— Séance du 8 juin : Keller stigmatise de nouveau la Révolution et le Césarisme.
- Le Gouvernement accentue sa politique « anti-cléricale ». Brochure de Keller sur l'*Encyclique* (du 12 janvier 1860) et les *libertés de l'Église gallicane*.
- Napoléon III continue à encourager les adversaires du Pape. — Séance du 11 mars 1862 : Keller dévoile les audacieux mensonges des unitaires italiens, établit la nécessité du pouvoir temporel et défend la liberté contre la Révolution.
- Félicitations des conservateurs (Foisset, de Ribbes) et des libéraux (Falloux, Montalembert). — La doctrine d'Emile Keller est opposée à celle de l'*Univers* qui le 12 mars avait répudié la formule « France catholique et libérale ». L'opposition parlementaire s'est réduite à 10 voix.
- Pie IX repousse le *connubio* italien. — Turin affirme ses « droits sur Rome ». — Attaques contre les « ultramontains ». — Séance du 9 février 1863 : Keller défend contre Jules Favre le maintien à Rome de notre corps d'occupation, et combat le projet d'Adresse louant l'Empereur d'avoir « soutenu les Italiens sans pactiser avec la Révolution ». — Il flétrit la tyrannie piémontaise. — Le Corps Législatif est forcé de tenir compte des sentiments de la « France catholique ».

Les débats du Corps Législatif, maintenant publics et reproduits *in extenso* au *Moniteur*, devenaient de plus en plus agités, et parfois tumultueux. Le 22 mars 1861, l'adoption du projet d'Adresse donna lieu à un important scrutin.

Les adversaires de la politique italienne présentèrent un amendement, et, malgré les protestations des orateurs du Gouvernement, — les ministres d'État Billault et Baroche,

— 91 députés contre 158 réclamèrent la suppression du passage offensant pour le Souverain Pontife : le vote de cette minorité était la première manifestation d'une opposition de droite, opposition qu'Émile Keller s'efforçait de galvaniser.

Le 8 juin, la discussion du budget de l'Intérieur lui en fournit une nouvelle occasion. Les animosités qu'avait suscitées contre lui son discours du 13 mars s'exhalèrent cette fois en violentes invectives ; mais ces aiguillons ne firent que donner plus de hardiesse à sa parole, plus de mordant à ses accusations ; le dédain et l'ironie s'y mêlèrent aux plus hautes pensées, et le président put lui appliquer les sévérités du règlement sans arrêter sa verve.

Avait-il, comme on le lui reprochait, attaqué l'Empereur et la France elle-même, en attaquant la politique du Gouvernement ?

« Sur ce point, et ceci est significatif, les organes du Gouvernement ont eu l'*insigne honneur* d'être soutenus, non seulement par l'honorable M. Nogent Saint-Laurent, mais encore par l'honorable M. Jules Favre !... C'est la tactique de la Révolution, qui, depuis deux ans, a constamment accusé ses adversaires, et de préférence les catholiques, des maux et des dangers dont elle était seule cause... Le Gouvernement n'a pas assez pris garde à ce piège indigne de lui ; après avoir, en 1858, dans une véritable fièvre conservatrice, rédigé des lois excessives, et partant dangereuses comme toutes les mesures exceptionnelles, des lois que je ne déplore pas moins énergiquement que ceux qui en demandent aujourd'hui l'abrogation, le Gouvernement a en effet favorisé l'art perfide, les mensonges et les calomnies qui servent à la Révolution à discréditer ses adversaires. Pour *le Siècle* et *la Patrie*, leurs amis ont été seuls à Magenta et à Solferino, comme si tous nous n'y avions pas eu des amis, des parents, quelquefois même des enfants dont nous avons été fiers, oui, fiers de voir couler le sang pour l'honneur de notre drapeau !... Les défenseurs du Pape n'étaient que de mauvais citoyens qui, en secret, envoyaient des monceaux d'or à l'Autriche... C'est ainsi que sous la Révolution se jouaient de la crédulité populaire les ambitieux qui ne parlaient de souveraineté nationale que pour exercer la dictature et accusaient d'être Autrichiens le Roi, les nobles, les prêtres, les victimes de Septembre, les deux cent mille suspects qui approvisionnaient la guillotine, Camille Desmoulins après Bailly et Mirabeau... Vous, tout les premiers, qui nous accusez d'être les fils de l'ancien régime ; vous qui pré-

tendez aussi avoir été seuls à Jemmapes et à Valmy, mais qui par votre talent oratoire auriez plutôt brillé sur les champs de bataille de la parole si, à cette époque, vous aviez soutenu les principes de justice et de modération dont vous vous honorez aujourd'hui, vous, comme les autres, sachez-le bien, vous n'auriez été que des Autrichiens ! coupables d'un crime dont le seul nom peint l'époque, coupables du crime de modérantisme, et ce crime, on le payait de sa tête ! »

Les têtes ne tombent plus : mais en quoi donc consiste la modération du régime nouveau ? Une presse officieuse habilement disciplinée, les agents du pouvoir embrigadés, toute une milice de *Mameluks* sont prêts à frapper les catholiques ; la police ordinaire et surtout la police secrète exercent contre eux les basses œuvres de l'inquisition et de la délation ; les cabaretiers forment un corps de « 300.000 fonctionnaires », et l'influence politique pénètre jusque dans l'enceinte de la magistrature. Parmi les écrivains courtisans, l'orateur désignait, sans le nommer, Edmond About. Il raillait les feintes terreurs inspirées au Gouvernement par les « anciens partis » et par « l'influence occulte de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ». Faisant allusion aux audaces du Prince Napoléon, il demandait au Ministre de l'Intérieur, si facile à alarmer par les souvenirs de l'ancien Palais Royal, s'il ne serait pas « plus prudent et plus sage d'empêcher une si compromettante apothéose du Palais Royal actuel ». Malgré les murmures et les cris de l'auditoire, malgré la vertueuse rigueur de Morny, il traçait enfin de la persécution religieuse et de l'asservissement — pire encore — de l'Église à l'État, un tableau dont il est utile de reproduire quelques traits précis :

« La même main qui, pour protéger la religion contre des excès compromettants, faisait supprimer l'*Univers* et la *Gazette de Lyon*, cette même main distribue à des ennemis déclarés de l'Église la faveur d'une constante et singulière impunité.

« Vos commissaires de police des campagnes, qui, pour occuper leurs loisirs, ont dévotement suivi les stations du Carême, vous ont rapporté que 123 prédicateurs avaient mal parlé de votre politique...

« J'en dirai autant de l'éclat récemment donné à un appel comme d'abus, dont on a saisi le Conseil d'État. En vérité, il

passera à la postérité, ce rapport, dans lequel un vénérable conseiller d'État, la théologie à la main, prétend nous prouver que Jésus-Christ sur la Croix, pardonnant à ses bourreaux, — (*Interruptions* : *Assez ! Assez !*), — ce n'est pas le Saint-Père, mais le gouvernement français ; que ces bourreaux qui ne savent pas ce qu'ils font, ce n'est pas, comme on pourrait le croire, les Garibaldiens ou les Piémontais, mais bien les évêques qui attaquent le Gouvernement, et que, après tout, si quelqu'un se lave les mains, c'est assurément le Saint-Père qui laisse à ses évêques une telle liberté...

« Mais, en vérité, je me demande quel avantage un gouvernement sérieux et qui veut être honoré (*Plusieurs membres* : *Il l'est*) peut trouver à laisser bafouer, insulter, ridiculiser le clergé...

« Ici encore, permettez-moi de vous le dire, sans le savoir vous répondez aux désirs les plus chers de tous les ennemis de la société... Ces prétendus libérateurs du genre humain n'auront jamais assez de liberté ; pour nous, ils voudraient conserver tout ce que l'ancien régime et la Révolution avaient inventé d'entraves et de mesures vexatoires. On ne parle pas des Français qui ont servi sous Garibaldi ; on invoque l'article 21 contre ceux qui ont servi sous Lamoricière...

« On demande comme nous l'abrogation des lois de sûreté générale, et l'on exhume contre nous le bannissement et la prison, décrétés aux tristes jours de Pie VII. Point d'ordres religieux ! Point d'associations ! Point de conciles ! Point de prêtre qui ne soit salarié par l'État ! Et encore ce prêtre, il sera gallican ; il se bornera à prêcher aux pauvres le détachement des richesses, à consoler les malades ; s'il veut monter en chaire, il fera bien de consulter son commissaire de police ou son gendarme (*Exclamations.*) Et surtout qu'il ait soin de leur expliquer ses exemples historiques et ses citations latines. (*Interruptions.*) Car, si la moindre parole douteuse vient à choquer ces pudiques oreilles, le moindre mal qui en résulterait pour l'imprudent prédicateur, ce serait de voir son indemnité retenue par son préfet ; car le prêtre est payé pour servir l'État, comme le professeur de nos lycées. L'Université, c'est l'État enseignant ; le Clergé, c'est l'État prêchant, et confessant... (*Rumeurs.*)

« Ces idées-là, on dirait qu'à certains jours le Gouvernement les partage ; ces idées-là, elles ont aussi la prétention d'être à la fois libérales et catholiques. Mais, ce qu'à Dieu ne plaise ! si c'était là la vraie liberté, que devraient en penser ceux qui n'auraient d'autre privilège que d'en être à jamais exclus ? Mais si c'était là le vrai catholicisme, qui, pensez-vous, consentirait encore à fréquenter les autels ? Ailleurs, comme en Russie, il recevrait peut-être encore les hommages d'un peuple ignorant et crédule ; mais, en France, il ne recueillerait que les risées et le mépris...

« Non, non, en présence du doute qui nous assiège, en présence du matérialisme qui nous ruine, il faut à l'Église non seulement l'autorité d'un chef spirituel indépendant, mais encore une libre et complète expansion de ses œuvres et de ses institutions... »

Quelles que soient les opinions que l'on professe, on ne saurait nier qu'une aussi vigoureuse indépendance de langage fût tout à l'honneur de la tribune française. Mais Émile Keller ne voyait que trop juste en dénonçant la politique à double face de Napoléon III et les tendances qui, sous le masque du principe d'autorité, faisaient fatalement du souverain l'allié des principes révolutionnaires. Si celui-ci pouvait s'accommoder d'une Église asservie, il ne pouvait souffrir encore une Église libre, et la résistance catholique, dont la question romaine avait donné le signal, produisit un regain d'oppression. Tandis que l'Empereur reconnaissait le royaume d'Italie, ses agents aggravaient les mesures stigmatisées le 8 juin. Des Congrégations furent dissoutes¹ ou subirent l'expulsion de leurs membres étrangers. Il suffisait déjà de confier au clergé séculier ou régulier l'éducation de ses enfants pour être traité de « clérical ». La suspicion atteignit l'armée et des officiers reçurent la défense de fréquenter l'Évêché, ou telle demeure frappée d'interdit par la préfecture. On arrivait ainsi à une sorte de guerre intérieure, et si les protestations épiscopales étaient encore rares, si l'audace de l'évêque de Poitiers, du futur cardinal Pie, comparant l'Empereur à Pilate, restait exceptionnelle, les catholiques se trouvaient rapprochés par la force des choses à la fois des anciens partis et du camp libéral. La suppression de l'*Univers* avait réduit au silence le plus redouté des journalistes ; mais une presse intelligente et alerte, de brillants écrivains, sans souci des « avertissements » et des contraintes policières, épuisaient en allusions ingénieuses, en sous-entendus méprisants, en cinglant persiflage toutes les ressources de la langue. Dans sa brochure sur l'*Encyclique et les libertés de l'Église Gallicane*², Émile Keller se joignit à

1. Tels les Rédemptoristes à Douai et les Capucins à Hazebrouck. (Voir P. de la Gorce, *Histoire du Second Empire*, t. IV.)

2. Encyclique du 19 janvier 1860.

ce concert : il revendiqua le droit sacré qu'avait Pie IX de protester contre les attentats dont il était la victime, et le droit qu'avait tout Français de mêler sa voix à la sienne.

En octobre 1861, le comte de Persigny, ministre de l'Intérieur, exécuta contre la Société de Saint-Vincent-de-Paul la singulière entreprise que nous exposerons plus loin. Émile Keller essuya alors de la part de ses propres confrères d'amères déceptions ; mais son courage n'en fut pas abattu, et la mort de sa mère — survenue le 12 janvier 1862 — lui inspira mieux qu'une stérile douleur : « Celle que j'ai perdue ne me pardonnerait pas de désertier un seul instant une cause qui est celle de mon pays et de ma foi. »

Mars 1862 ramena la discussion de l'Adresse. Cavour était mort après avoir fait voter par le Parlement de Turin l'annexion de Rome. Ses collaborateurs avaient été maintenus au pouvoir sous la direction du baron florentin Ricasoli, qui avait soumis à Paris un projet d'arrangement avec le Pape.

Le cardinal Antonelli avait répondu, en décembre 1861, à notre ambassadeur, que le Saint-Père jurait à son avènement de ne rien céder du territoire de l'Église, et Ricasoli, vite usé par les ardeurs révolutionnaires, venait, le 1^{er} mars 1862, de céder la place à Rattazzi qui représentait le *connubio* des royalistes avec la gauche et lançait de nouveau le mot d'ordre : *Rome ou la mort !*

Rattazzi, jugé d'ailleurs par les mazziniens et les garibaldiens trop docile encore aux idées temporisatrices de Napoléon III, se fiait au bon vouloir de l'Empereur. A Paris, Billault, ministre d'État, cultivait l'équivoque et la contradiction.

Le 11 mars, Émile Keller entendit forcer le Gouvernement à dévoiler ses batteries, mettre au point la question italienne et la question romaine.

Pourquoi, au Sénat, dans le même discours, M. Billault s'était-il, d'une part, engagé à maintenir nos troupes à Rome et avait-il fait d'autre part au gouvernement pontifical « un procès tellement direct, tellement complet, tellement radical que l'on ne savait plus en vérité si c'était bien encore ce même gouvernement que nos troupes devaient protéger ? » Aux

fautes reprochées au Saint-Siège, il opposait les actes de sauvagerie accomplis par les troupes piémontaises dans le royaume de Naples, et, devenant à son tour accusateur, il apportait contre les artisans de l'unité italienne d'accablantes révélations :

« Avant le plébiscite, et pour assurer la sincérité du suffrage universel, le général Cialdini avait envoyé ce télégramme : « Annoncez que je fais fusiller tous les paysans armés qui tombent dans mes mains. Aujourd'hui j'ai commencé. » C'était court, mais expressif, et une nouvelle dépêche montre comment les ordres du général en chef étaient exécutés : « Les citoyens qui ne remettront pas leurs armes, de quelque nature qu'elles soient, seront punis avec toute la rigueur des lois militaires. Les auteurs de nouvelles alarmantes seront considérés comme réactionnaires et punis militairement. » Et un peu plus tard : « Quiconque donnera refuge à un brigand sera fusillé, sans distinction d'âge, de sexe ni de condition. Quiconque, en étant requis et le sachant, n'indiquera pas le refuge et les mouvements des brigands, aura sa maison saccagée et brûlée, et je suis homme à tenir ma parole »... Voilà comment on assure le progrès moral et la vraie liberté de ces populations, de ces paysans, de ce peuple qu'on appelle dédaigneusement la basse classe lorsqu'il ne vous est pas favorable !...

« Les proclamations des généraux piémontais ont suivi une marche remarquablement progressive... En 1860, on fusille les vrais brigands, au moins ceux qu'on appelle ainsi, c'est-à-dire les paysans armés et les réactionnaires. En 1861, on fusille comme brigands d'abord ceux qui leur donnent asile, puis ceux qui ne les dénoncent pas. En 1862, on fusille ceux chez qui les brigands pourraient trouver un morceau de pain ; et enfin, pour couronner le tout, voici ce que je lis dans la proclamation la plus récente que viennent de nous apporter les journaux d'Italie : « Le soussigné n'entend voir en cette occasion que deux partis : brigands et contre-brigands. (*On rit.*) Ceux qui veulent rester indifférents seront considérés comme brigands (*Nouvelle hilarité*), et des mesures énergiques seront prises contre eux ; car, en ce moment, c'est un crime de refuser son concours »...

« De cette répression salutaire qui fait l'admiration de l'honorable M. Koenigswarter, on peut tout au moins conclure qu'elle répond à de très sérieuses difficultés ; l'obstacle n'est pas à Rome, mais à Turin, dans l'audace d'un parti à qui, jusqu'à présent, on n'avait osé rien refuser en face, et à Naples, dans l'exaspération des campagnes mal contenues par les supplices...

« A Rome, aujourd'hui les ennemis du Saint-Siège ne deman-

dent des réformes que pour le renverser... Toutes les concessions ne seraient qu'un mur de sable contre le torrent déchaîné des passions unitaires... Sans doute, prétend-on, c'est un service à rendre au Pape que de le délivrer des embarras du pouvoir temporel ; si le Pape cesse d'être roi, la religion ne fera qu'y gagner... Je suis profondément touché de cette sollicitude que nous témoignait spécialement l'honorable M. Jules Favre... Mais que dirait le propriétaire qu'on voudrait débarrasser du souci de sa fortune sous le prétexte que la pauvreté ne ferait que rehausser l'éclat de ses vertus et qu'accroître l'indépendance de son caractère ; sous le prétexte aussi que sa propriété n'est pas un dogme... Si la propriété n'est pas un dogme pour le propriétaire, qui à la rigueur peut s'en passer, elle en est un pour le voleur qui ne peut y toucher sans crime. Si le pouvoir temporel n'est pas un dogme pour l'Église qui a vécu sans lui, il en est un pour la société qui ne peut y toucher sans se blesser elle-même... Voilà la grande vérité qu'en dépit de quelques catholiques de fantaisie les évêques du monde entier ont tous proclamée dans les mandements dont le recueil, je ne sais pourquoi, est interdit en France. »

En réalité, les évêques défendaient ainsi, non seulement la liberté de l'Église, mais encore celle de la société civile et du genre humain ; le conflit actuel n'était qu'une phase de la lutte de la civilisation chrétienne contre la Révolution, et cette lutte, l'orateur en marquait la nature avec une lumineuse éloquence :

« Le but du révolutionnaire étant la félicité du genre humain, le plus court est d'exterminer tous ceux qui refuseraient un tel bienfait. Le plus court est de concentrer dans ses mains et de soumettre à l'action de son système toutes les forces de la nation.

« Ah ! oui, je ne le sais que trop ! c'est au nom du peuple que se font les révolutions... Mais, malgré les aspirations généreuses, malgré des efforts héroïques et d'immenses sacrifices, chacune de ces révolutions a été une blessure faite à la vraie liberté, dont on a fini par douter.

« Chacune de ces révolutions a été un pas de plus vers l'omnipotence de l'État, seul chargé de tout sauver ; et, de démolition en démolition, de centralisation en centralisation, nous en sommes venus à ce point, dans la grande machine sociale du XIX^e siècle, qu'une fidélité honorable, qu'un homme n'ayant prêté qu'un seul serment, qu'une institution indépendante sont devenus des anomalies, et en quelque sorte des curiosités archéologiques... (*Mouvements divers.*)

« Je me trompe, il est resté debout une institution et un homme souverainement indépendants. Cette institution, c'est l'Église ; cet homme, c'est le Pape ; et, parce qu'ils sont indépendants, la Révolution les poursuit d'une haine implacable... De là cette lutte de principes qui nous groupe tous selon nos affinités, et dont le pouvoir temporel n'est que le champ de bataille. Dans cette lutte, il est possible que la Papauté succombe ; il est possible que Pie IX cède un instant sa place aux Cialdini, aux Pinelli, aux Fantoni, à ces hommes qui assurent le progrès moral des populations, et qui, pour un morceau de pain de trop, brûlent une maison et en fusillent les habitants. (*Mouvements divers.*)

« Néanmoins, ce n'est pas pour le pouvoir temporel que je suis le plus inquiet... Il n'a pas toujours existé, et quant à l'Église opprimée, comme elle l'est sous nos yeux en Italie, elle n'en était peut-être que plus glorieuse, plus épurée de tout alliage humain. Mais ce qui souffrait, c'était la société ; ce qui souffrait, c'était la liberté ; et, dans le plus riche et le plus puissant empire qui fût jamais, il n'y avait de sécurité ni d'indépendance pour personne. Lorsque le pouvoir temporel n'existait pas, la plus forte des nations avait successivement annexé tous les peuples du monde ; mais elle-même, par un juste châtement, courbait la tête sous un pouvoir absolu en qui s'étaient incarnés, organisés, centralisés tous les vices de la démagogie. Lorsque le pouvoir temporel n'existait pas, César était tout, César était Souverain Pontife, César était Dieu... Voilà l'idéal, voilà le but final de la Révolution...

« Ah ! l'Église pourrait encore se passer de protection, se passer de liberté. Ses cinquante-deux premiers papes n'ont connu que la couronne du martyr. Mais la France, elle, la France ne saurait se passer de vie morale et de liberté. Oui, la France est catholique et libérale, et c'est dire deux fois qu'elle n'est pas révolutionnaire (*Très bien ! Très bien !*)¹. Car la Révolution est à la fois la négation du catholicisme et la négation de la liberté.

« Qu'ils sortent de la foule ou qu'ils soient sur les marches du trône, arrière donc, arrière tous ceux qui voudraient entraîner le Gouvernement et la France, et nous ramener au Bas-Empire ! »

Il était difficile de condamner avec plus de vigueur la doctrine fondamentale du régime impérial, celle que Napoléon III lui-même, cinq jours après l'attentat d'Orsini, avait proclamée une fois de plus en offrant à l'admiration des peuples « le rayon-

1. Emile Keller répéta cette formule appelée à faire fortune.

nement pacifique de tout ce que les grands principes de 89 ont de bon et de civilisateur ¹ ». La péroraison de l'orateur fut pourtant couverte d'applaudissements, et si le discours du 11 mars n'obtint, au point de vue parlementaire, aucun autre succès, il eut dans des milieux très divers un profond retentissement. Émile Keller apparut décidément comme le portedrapeau auquel il fallait se rallier, ou qu'il était indispensable d'abattre : « Oui, monsieur le Député, nous sortons de la foule, lui écrivit le 14 mars un fougueux adversaire ; mais de cette foule, n'en déplaise à Monsieur Keller, qui écrasa la tête aux rois de droit divin, ainsi qu'aux prêtres et aux traîtres de 1815... »

De Dijon, M. Foisset, — fort influent grâce à d'illustres amitiés ², — lui exprimait l'admiration des catholiques de province qui avaient entendu sonner, après un trop long sommeil, la diane du réveil :

« Nous avons tant besoin qu'on nous donne du cœur ! Je remercie Dieu de ce qu'il a suscité, en ces jours d'aplatissement universel, une âme virile comme la vôtre ; de ce qu'il vous a ménagé une tribune d'où vous pouvez être entendu de tous les catholiques de l'Europe et avant tout des catholiques de France ; de ce qu'il a purifié vos lèvres comme celles du prophète et de ce qu'il a donné à votre parole la puissance d'embraser les âmes... Je ne saurais trop m'étonner que les 91 voix de l'an dernier se soient réduites à 10. L'appréhension de n'être pas réélu y est pour beaucoup ; mais qu'il est triste que des catholiques en soient là ! ³ »

Charles de Ribbes, infatigable apôtre des droits de la famille, de la commune et de la province, voyait surtout dans le discours un manifeste de la doctrine décentralisatrice, et signalait à son tour avec clairvoyance l'autre danger, — le danger de l'*unité allemande*, — que l'unité italienne faisait courir à la patrie :

1. Message au Corps Législatif.

2. M. J.-T. Foisset devait publier en 1870 une *Vie de Lacordaire*.

3. Lettre du 16 mars 1862.

« Je me suis demandé s'il était possible de mieux caractériser le sens, la portée, la gravité de la lutte solennelle ouverte entre l'esprit absolutiste de notre démocratie unitaire et le dernier boulevard de l'indépendance chrétienne des nations... L'erreur monstrueuse de notre temps consiste à croire que la liberté est dans la centralisation, et à faire de cette centralisation la résultante de toutes les forces individuelles, domestiques, municipales, corporatives, successivement détruites et absorbées... Cette erreur monstrueuse, vous l'avez montrée à son plus haut point d'intensité, dans la doctrine, les passions, les ambitions, les spoliations, d'où l'on prétend faire sortir l'unité italienne, en attendant la future unité allemande et toutes les unités possibles... Il y a autre chose dans le débat que quelques pouces de terrain, et ceux qui s'arrêtent aux surfaces, seuls s'y trompent. Si les catholiques étaient aussi convaincus qu'il le faudrait des causes profondes de notre mal religieux et social, un grand pas serait fait. Une forte école de doctrines solides s'établirait en présence et au sein de l'anarchie qui sera le terme extrême de la centralisation révolutionnaire. Elle serait en même temps une école de liberté sérieuse, pratique, et conservatrice ¹. »

Les libéraux, — charmés de l'expression « France catholique et *libérale* », — joignirent leurs louanges à celles des conservateurs. De sa retraite du bourg d'Iré, où le retenait la maladie, le comte de Falloux observa qu'après avoir « en trois ans détruit le Saint-Siège sans la révolte de notre Épiscopat », on allait maintenant chercher à « détruire notre Épiscopat pendant l'agonie du Saint-Siège » ; « humainement parlant, le tour serait joué, l'apathie trop naturelle aux honnêtes gens ferait tomber la France au dernier degré de l'abaissement intellectuel et moral », et il était temps qu'une fois encore Émile Keller « plongeât dans nos plaies une lame du plus pur acier ² ». Charles de Montalembert, cet homme de guerre dans la vie civile ³ qui s'était reproché « d'avoir cru pendant quinze jours que la dictature pouvait aboutir à autre chose qu'au triomphe de l'égoïsme impérial et d'avoir eu le malheur de passer pour complice d'une politique dont il devait être dupe

1. Lettre datée d'Aix, 15 mars 1862.

2. Lettre du 20 mars 1862.

3. Définition de Guizot.

et victime ¹ », salua, le 15 mars, le député de Belfort comme un compagnon d'armes rallié à son propre étendard ; l'année précédente, au fond de la Hongrie, il avait lu « le discours ² plein de traits véridiques et courageux » prononcé par Émile Keller, et il venait le remercier, avec tous les catholiques, du grand et récent succès qui assurait et complétait « d'une façon si glorieuse pour lui et si consolante pour nous » le triomphe de 1861 ; les échos du camp ennemi lui avaient appris la portée du coup dont l'orateur avait frappé ses adversaires, et « personne ne jouissait plus sincèrement que lui de sa victoire, personne n'augurait mieux de l'avenir qui lui était réservé » ; pour donner plus de poids à son suffrage, il ajoutait « avec une entière franchise » :

« Le principal mérite de votre dernier discours, à mes yeux, est d'avoir franchement arboré le drapeau de la liberté, et de vous être ainsi séparé, au moins publiquement, de la funeste école qui s'est vantée de vous compter parmi ses adeptes. En félicitant la France d'être à la fois *catholique et libérale*, vous avez désavoué ceux qui, chaque jour, dénoncent les catholiques libéraux comme des sots ou des traîtres. En signalant le Césarisme ancien et moderne comme le type de l'abjection, vous avez protesté contre ceux qui, jusqu'en 1859, nous ont prêché que l'empire des Césars était la plus haute expression de la civilisation romaine et que le monde lui devait une immense reconnaissance ; contre ceux qui, dans le même numéro où ils publiaient votre discours, osaient soutenir qu'il y avait plus de liberté sous Napoléon I^{er} qu'en 1789. »

Montalembert opposait donc la doctrine d'Émile Keller à celle de Louis Veillot ; il l'associait au parti du *Correspondant* contre le parti de l'*Univers* et du *Monde* (qui avait remplacé l'*Univers* supprimé). Mais ni l'article du *Monde* auquel il était fait allusion, ni surtout les vues d'Émile Keller ne justifiaient semblable enrôlement.

Le jurisconsulte J.-B. Coquille, auteur de l'article incriminé du 12 mars, et alors rédacteur en chef du *Monde*, ne pouvait être soupçonné d'indulgence pour la civilisation païenne :

1. Lettre au vicomte de Meaux. (F. Gibon, *Montalembert*, p. 212.)

2. Du 8 juin 1861.

ennemi des légistes¹, il condamnait, avec une inlassable obstination, le césarisme ancien et moderne. Voyant dans les mots « France catholique et libérale » une formule susceptible de servir de mot de passe à l'adversaire, il avait fait suivre de cette remarque le texte du discours d'Émile Keller : « Au Corps Législatif et dans les journaux, il est fort question de la liberté de la presse et des principes de 1789, ces principes étant invoqués aussi bien par les membres de l'opposition que par les ministres sans portefeuille. » Il raillait ensuite la *Déclaration des Droits de l'homme*, « arsenal commode où l'on trouvait des armes de toute sorte » et « où jusqu'à présent la liberté n'avait puisé des arguments que pour la parade ». Keller, nous le savons assez, n'avait pas d'autre opinion et s'il méritait quelque reproche, c'était seulement celui que lui adressa, très affectueusement, le P. Danzas, religieux dominicain professant la plus pure doctrine romaine : « Vous avez été fils de l'Église et fils de lumière. Je ne relèverai qu'un mot, celui de *libéral* : il est *excessivement juste*, si vous le prenez *dans le sens d'ami de la liberté* ; mais, dans le sens des partis qui *se le sont arrogé*, n'auriez-vous pas l'air, en le prenant, de vouloir leur complaire ? *L'idée était bonne* ; l'expression offrait une double entente². » Au fond l'orateur, — comme le prouve son discours tout entier, — avait soutenu une doctrine de « contre-révolution » dont Montalembert lui-même, s'il vivait encore, reconnaîtrait sans doute la nécessité.

Était-il vain, en 1862, de manifester au sein du Corps Législatif tant de clairvoyance ? En tout cas, le 21 mars, dix députés seulement — sur 242 — refusèrent d'exprimer leur « absolue confiance » dans les « loyales intentions » de l'Empereur, alors que l'année précédente quatre-vingt-onze voix avaient protesté contre « les sages conseils donnés au Pape ». Mais ce n'étaient ni la liberté, ni la vérité, ni l'intérêt public qui étaient victorieux.

1. Son ouvrage, *Les Légistes. leur influence politique et religieuse.* est de 1863.

2. Lettre du 11 mars 1862

Le cours de la révolution italienne justifiait toutes les alarmes d'Émile Keller. Pour complaire à Victor-Emmanuel et à son ministre Rattazzi (successeur de Ricasoli), Napoléon III avait imaginé un *connubio* entre le Pape et le Roi d'Italie, celui-ci devant gouverner les États Romains au titre de Vicaire Pontifical. Pie IX, bien entendu, refusa, et, le 10 juin 1862, 280 évêques réunis à Rome déclarèrent « reconnaître la souveraineté temporelle du Saint-Siège comme une institution nécessaire ». Passant outre, le Parlement de Turin affirma « la volonté de la nation et ses droits sur Rome », et le « parti des fous » jugea le moment venu de brusquer la solution.

Garibaldi gagna la Sicile, fut salué à Palerme par les fils du Roi, électrisa ses volontaires aux cris de « *Italie et Victor-Emmanuel, Rome ou la mort!* » puis se proclama dictateur (19 août). Rattazzi dut le déclarer rebelle, le faire cerner à Aspromonte (29 août) et enfermer à la Spezzia ; mais il fut bientôt amnistié, et il était clair qu'on ne l'avait arrêté que parce qu'il avait été trop vite. — Napoléon III remplaça Thouvenel, trop favorable à l'unité italienne, par Drouyn de Lhuys, et fit savoir qu'« il laisserait des troupes à Rome tant que l'Italie ne serait pas réconciliée avec le Pape ou que le Pape serait menacé de voir les États qui lui restaient envahis » ; mais cette réconciliation était impossible, et, en France même, le Gouvernement cherchait à désarmer les défenseurs du pouvoir pontifical.

Tandis qu'il se prévalait d'avoir rendu Rome au Pape, le Gouvernement réveillait en effet les préjugés gallicans contre l'« ultramontanisme », dénoncé comme une conjuration menaçant la souveraineté nationale. Dans le *Fils de Giboyer*, Émile Augier livrait les catholiques romains à d'outrageantes moqueries. Au Corps Législatif, les députés allaient être soumis à la réélection... Émile Keller était condamné à la défaite, mais ni ses opinions, ni ses paroles n'en pouvaient être modifiées.

Dans la séance du 9 février 1863, il combattit à la fois l'article 6 du projet d'Adresse, et l'amendement soutenu par Jules Favre. — Ce dernier, au nom des *Cinq* républicains, réclamait le rappel de nos troupes d'occupation, invoquait le principe de non-intervention et le respect de la souveraineté nationale,

« seule base légitime des gouvernements » ; il estimait « hors de doute que l'indépendance du Saint-Siège devait être assurée », mais « en cette matière comme en toute autre, ajoutait-il, la liberté est la seule solution à la fois digne et pratique », la liberté « dans les limites du droit commun ».

Prétendre placer l'Église et son Chef sous le « droit commun » de la haine, c'était une plaisanterie, mais moins sinistre, dans son radicalisme, que celles de l'article 6 de l'Adresse à l'Empereur :

« Le Corps Législatif vous approuve de tenir d'une main ferme la balance égale entre les grands intérêts qui s'agitent en Italie. Vous avez soutenu les Italiens sans pactiser avec la Révolution. Vous n'avez pas cessé de protéger l'indépendance du Saint-Père en continuant à lui adresser de respectueux conseils.

« Persévérez, Sire, dans la même politique, qui a déjà produit un heureux apaisement dans les esprits et qui répond aux sentiments de la France catholique et libérale. »

Ainsi, pour applaudir à la politique qu'avait stigmatisée Émile Keller, l'Adresse employait la formule — « France catholique et libérale » — dont il s'était lui-même servi ! Il fallait, de nouveau, clouer les Piémontais au pilori de l'histoire, dévoiler les desseins d'une révolution avec laquelle on affirmait ne point pactiser et distinguer la liberté de la tyrannie qui avait emprunté son nom :

« ... Les 140 députés Napolitains, — rapportait l'orateur, bien renseigné, — n'ont été élus que par 25.000 électeurs protégés, conduits au scrutin par 95.000 soldats. Depuis, il s'est produit ce fait, que j'affirme sans crainte d'être démenti par personne, c'est que le nombre croissant des prisonniers et des victimes politiques a dépassé de beaucoup celui des électeurs ¹. Je laisse de côté les exilés, je laisse de côté les gens morts en combattant ; d'après les évaluations les plus modérées, plus de 20.000 personnes ont été successivement jetées dans les bagnes et dans les prisons ou internées dans les îles, et quant aux exécutions, la commission du brigandage a constaté officiellement que sur ces quatre ou cinq cents malheureux brigands qu'on poursuit depuis deux ans, on en a déjà fusillé sept mille... (*Interruptions.*)

1. C'est très exagéré. interrompit, simplement, un député de la majorité...

« Je laisse parler les Piémontais eux-mêmes. Voici ce que dit le général della Rocca, dans un ordre du jour récent : « On ne sait quelles mesures adopter à l'égard de cette multitude de prisonniers... » Et comment ces malheureux sont-ils traités ? « Je n'ai jamais rien vu de pareil en Autriche », écrivait de Palerme, le 5 janvier, un témoin oculaire, qui, dans une seule prison, en a compté « 1.300 à demi nus, rongés de plaies et de vermine, couchés sur les dalles humides, tous les jours décimés par les privations et maintenant décimés par le typhus ». « J'appartiens, dit ce témoin, au parti de l'unité de l'Italie, mais je ne puis admettre qu'en 1863, sous le héros Victor-Emmanuel, de pareilles choses arrivent dans la libre Italie. »

« Toute vieille qu'elle est, la Révolution est le plus solide appui de l'absolutisme en Europe. C'est grâce à la terreur que causent les commotions profondes, c'est grâce au dégoût légitime qu'inspire l'anarchie, que l'on finit par s'habituer, par se résigner à tout. Pourvu qu'on soit tranquille, on dit comme M. de Cavour : *laissons de côté la morale*, et on assiste avec indifférence aux plus étranges spectacles ; on assiste à ce spectacle du Piémont exploitant à la fois la souveraineté nationale et le droit divin, et se jouant de tous les deux ; et à ce spectacle d'un roi de Chypre et de Jérusalem recevant de Garibaldi le sceptre de l'Italie ; et, alors que le sang coule à flots à Naples et en Pologne, on se contente de dire que ce sont des *brigands* ou que ce sont des révolutionnaires. Ici, que l'honorable M. Jules Favre me permette de lui demander comment il se fait qu'en présence d'atrocités du même genre, il ait deux poids et deux mesures. Car ce n'est pas l'Église, c'est lui qui a deux poids et deux mesures ; c'est lui qui, avec une double injustice, reprochait dernièrement à l'Église de ne pas protester en faveur de la Pologne, et qui lui reprochait hier de protester en faveur des Napolitains...

« Ainsi point de balance égale... Pour tous ceux qui aiment la liberté, rien de plus nécessaire que de faire justice de ce libéralisme menteur qui, en Italie, s'exerce aux dépens de la plus paternelle, de la plus honnête des autorités, et au profit d'un despotisme hypocrite ; de ce libéralisme qui, en France, croyez-le bien, excite et développe les fausses aspirations qu'il croit apaiser. »

Ce discours n'eut pas plus de succès parlementaire que le précédent. Mais Émile Keller avait tenu son serment de servir l'Empire « avec loyauté, courage et indépendance ¹ », et, si

1. Profession de foi du 8 mai 1858.

le Gouvernement repoussait maintenant d'aussi bons serveurs, si la « séparation » prévue en 1860 devenait fatale, cette rupture était-elle à l'honneur de l'Empire ? Ne peut-on affirmer au surplus qu'en tenant compte des sentiments, non seulement de la France « libérale », mais encore de la France « catholique », le Corps Législatif avait reconnu la puissance morale dont Émile Keller s'était constitué le plus ferme champion ?

VII

L'ENNEMI PERSONNEL DE L'EMPEREUR

UN ÉCHEC ÉLECTORAL

(1863)

SOMMAIRE

Programme d'opposition. — César West, ancien préfet, candidat officiel. — Emile Keller déclaré « l'ennemi de la religion et de son pays ». Campagne contre lui du ministre de Persigny, du préfet Odent et du sénateur baron de Heckeren : Napoléon III a exigé l'échec de son « ennemi personnel ». — Tactique gouvernementale : le Haut-Rhin est menacé de sévères représailles. Le scrutin. Emile Keller vient en troisième rang ; le comte Migeon, soutenu par le clergé, a 2.500 voix de plus que lui. — Il retire sa candidature. — César West est élu. — Sentiments de Kolb-Bernard. — Lettre du comte de Falloux au « très honoré vaincu ».

Aux élections générales de mai 1863, Émile Keller présenta un programme de gouvernement qui était maintenant un programme d'opposition : « Plus de guerres sans but défini ; plus de traités de commerce sans consulter le pays ; plus d'impôts nouveaux en présence d'un budget qui dépasse deux milliards ; plus de pouvoirs discrétionnaires aux mains de l'administration ; des économies sérieuses et une sage liberté, voilà, concluait-il, quel doit être le vœu de tous les gens sensés et aimant leur pays ¹. »

Si l'on songe aux aventures de la guerre du Mexique, de cette guerre que Rouher appelait « la plus grande pensée du règne » et qui ruina l'armée française par quatre années de combats aussi meurtriers qu'inutiles ; au traité de commerce de 1860, qui ravit les libre-échangistes anglais, mais fut consi-

1. *Circulaire électorale, Belfort, 17 mai 1863.*

déré par les manufacturiers français comme un désastre national ; aux dépenses incontrôlées, aux crédits « extraordinaires » qui, dès 1861, avaient créé une dette flottante d'un milliard et un découvert de trois milliards ; si l'on observe qu'Émile Keller, joignant à ses travaux parlementaires les labeurs du publiciste, avait étudié de fort près l'équilibre des budgets, le plan financier de Fould, les emprunts, les travaux publics, les services de guerre, le régime des chemins de fer, on admettra que ce catholique avait un horizon politique fort large et que sa compétence pouvait être précieuse au Gouvernement. Mais le ministre de l'Intérieur Persigny le confondit dans la « coalition d'hostilités, de rancunes et de dépits, opposée aux grandes choses de l'Empire », coalition dont il fallait se débarrasser, et toutes les forces administratives furent mobilisées contre le député qui, en 1858, avait été candidat officiel.

Après son discours du 12 mars 1862, une enquête administrative avait été faite auprès des maires de sa circonscription pour « sonder sur son compte l'opinion publique ». Cette enquête ayant établi que l'opinion lui restait favorable, du moins dans les cantons agricoles ¹, on avait habilement remanié la 4^e circonscription du Haut-Rhin et choisi comme favori du Pouvoir César West, ancien préfet du Haut-Rhin et de Haute-Garonne. A Toulouse, ce haut fonctionnaire avait été d'ailleurs révoqué, à la suite de certaine mésaventure ; mais M. de Persigny affirma qu'« un malentendu » en était la cause et il lui écrivit officiellement, le 5 avril, pour accréditer sa candidature : « Vous savez, disait le ministre que, depuis longtemps, j'attends avec impatience l'occasion de vous rappeler à une grande préfecture... Et cependant, à la veille de réaliser vos justes espérances, je viens vous demander un sacrifice et faire appel à votre dévouement. » Pourquoi lui offrir un siège de député au lieu d'une « grande préfecture » ? Pourquoi employer un tel « dévouement » à l'échec d'Émile Keller ? Persigny osait l'expliquer en ces termes :

« Si M. Keller n'était qu'un homme religieux, ardemment dévoué au Pape, quels que fussent ses votes à la Chambre, le

1. Lettre d'Emile Saglio, Belfort, 17 mars 1862.

Gouvernement n'hésiterait pas à l'accepter ainsi qu'il a fait pour M. de La Tour et M. Kolb-Bernard, qui ont voté comme lui. Mais M. Keller ne se borne pas à vouloir le triomphe de la religion ; il le veut *aux dépens de l'Empire et du prince qui est le plus ferme appui de la religion*. Inspiré par des partis ennemis de l'Empire ou par des passions dangereuses pour la cause qu'il défend, il est, je regrette de le dire, *de ces hommes aveuglés*, qui, en cherchant à mettre en lutte le Pape et l'Empereur, sont, en réalité, *les ennemis de la religion et de leur pays.* »

Parmi ces hommes aveuglés, remarquons-le, se trouvaient Lemercier, de Cuverville, Plichon, de Flavigny, de Mortemart, et en général les *quatre-vingt-onze* députés qui, le 22 mars 1861, avaient défendu les droits du Saint-Siège. Si de La Tour et Kolb-Bernard jouissaient d'une indulgence qui, pour le second, parut du reste peu sincère, c'était en raison de circonstances personnelles ou locales : c'était surtout qu'il importait de donner le change et d'assurer, avant tout, la défaite d'Émile Keller.

M. Paul Odent, alors préfet du Haut-Rhin, n'était pas du nombre des fonctionnaires les plus courtisans, mais il n'avait qu'à suivre les instructions de son ministre et, le 12 mai, il lança aux électeurs cet appel bien senti :

« M. Keller, plaçant les États Romains avant la France, et le Pape, souverain temporel, avant le souverain de la France, avant l'Empereur, n'a pas craint de *s'attaquer à la personne de l'Empereur et de manifester ses préférences par des paroles aussi blessantes pour le chef de l'Etat que pour le sentiment public et pour l'honneur de la France*. Enfin, persistant dans ses idées exclusives, vous l'avez vu par ses derniers votes arriver à *l'opposition systématique*. Vous avez donné trop de gages de votre dévouement à la dynastie impériale, de votre affection et de votre dévouement à l'Empereur, pour ne pas écarter un député qui répondait si peu à vos sentiments. Le Gouvernement ne pouvait donc plus continuer à appuyer la candidature de M. Keller ; il devait au contraire le combattre *comme un candidat hostile à l'Empire et à l'Empereur.* »

Une lettre adressée le 29 avril 1863 par le sénateur de Heckeren à l'un de ses collègues, précise le ressentiment de Napoléon III.

Le baron de Heckeren, né Georges d'Anthès, avait été ardent légitimiste et avait quitté l'armée en 1830 pour entrer au service de la Russie. Adopté par l'ambassadeur de Hollande dont il porta dès lors le nom, il était revenu en France après avoir tué en duel son beau-frère, Alexandre Pouchkine — le *Byron russe* — qui l'avait soupçonné d'avoir séduit sa propre femme ¹. Au lendemain du Deux-Décembre, le Prince Napoléon l'avait chargé d'une mission secrète auprès du tzar Nicolas. Nommé sénateur à son retour, il était devenu confident de Napoléon III. Personnellement, il n'était pas l'ennemi d'Émile Keller ; mais Persigny lui ayant déclaré « sa résolution inébranlable » d'assurer l'échec de ce dernier, il relata en ces termes, dans sa lettre du 29 avril, la conversation qu'il avait eue lui-même avec l'Empereur et les instructions gouvernementales qui en découlaient :

« Keller, m'a dit l'Empereur, m'a accusé à une tribune française d'avoir fait la guerre à l'Italie par peur du poignard des Italiens... Si par hasard le Haut-Rhin me renvoyait le seul homme qui se soit posé à la Chambre comme mon ennemi personnel, j'en serais profondément blessé ; mais j'ai confiance dans les Alsaciens et je suis certain qu'ils ne pousseront pas jusque-là l'oubli de leurs traditions patriotiques. » Vous devez comprendre, mon cher collègue, si j'ai été ému d'un pareil langage ; aussi, depuis ce moment, je suis vivement préoccupé de ce qui va se passer dans la lutte qui se prépare. Il faut donc que nous, qui avons donné tant de preuves d'attachement à notre province, nous la sauvions encore de l'orage qui la menace par tous les moyens honorables que notre juste influence dans ce pays nous met à même d'employer. Il ne faut pas que l'approbation qui a été donnée à Keller, sur l'attitude qu'il a prise quant au fond de la question de Rome (question qui d'ailleurs ne court plus aucun danger), nous fasse oublier que l'Empereur, avant tout, a été le bienfaiteur du Haut-Rhin, qu'il a doté notre pays de beaucoup de choses utiles, qu'il en reste encore beaucoup à faire... Vous voyez que la question est brûlante et qu'il ne faut pas compromettre l'avenir... Vous comprenez bien que, d'après les déclarations de Sa Majesté, je suis personnellement engagé à la réussite. Un échec de West serait une chose fatale pour ma situation auprès de l'Empereur, et me priverait à l'ave-

1. Nathalie Goutcharoff. Dans une conférence du 4 décembre 1913 (Société des Conférences), le marquis de Ségur a narré les détails de ce duel tragique.

nir de la plus grande jouissance que me donne ma position, c'est-à-dire de m'occuper avec succès de tout ce qui concerne le Haut-Rhin, soit au point de vue général, soit au point de vue particulier. »

Cette lettre prouve sans doute qu'on peut tuer en duel son rival sans être un héros... Le « cher collègue » qui avait, comme le baron, approuvé « quant au fond » la politique romaine d'Émile Keller, ne devait pas non plus être homme à sacrifier à ses convictions « le point de vue particulier » ; mais Heckeren craignait qu'il ne lui restât des scrupules, ou qu'il commît des fautes de tactique, et nous le voyons, dans une nouvelle lettre du 3 mai, préciser le plan de campagne :

« Le Gouvernement ne doit pas avoir l'air de combattre le député sortant en raison de ses votes ou de ses tendances ;... l'appui donné à M. Kolb-Bernard, qui a les mêmes tendances au même degré, servira à édifier les électeurs ;... Keller venant de voter avec les cinq républicains contre le budget ¹, ce fait prouve bien qu'il ne dissimule plus ses sentiments anti-dynastiques... Ne pas se tenir sur la brèche, étendard déployé, combattant pour une cause devenue, pour ainsi dire, personnelle à Sa Majesté, serait de la félonie ;... il convient seulement de ménager les susceptibilités de certains amis du député sacrifié en lui reconnaissant des qualités sérieuses, mais qu'une ardeur exagérée rend dangereuses pour le bien général. »

On peut juger maintenant jusqu'à quel point l'amour « du bien général » liguait contre Émile Keller, « ennemi personnel » de Sa Majesté, toutes les forces gouvernementales, les plus hautes comme les plus basses.

Keller demanda simplement aux électeurs de « dire s'il était, oui ou non, l'*ennemi de son pays* ».

Le scrutin lui assigna le troisième rang, — *le troisième*, car nous retrouvons ici le comte Migeon désireux de relever son prestige et comptant sur ce fait que le clergé, selon le mot de Kolb-Bernard ², « renfermait malheureusement beaucoup de

1. Vote du 28 avril. Le *Moniteur Universel* porte en effet pour 240 ; contre 7. Emile Keller et Anatole Lemer cier s'étaient joints aux 5 républicains.

2. Lettre à Emile Keller du 6 juin 1863.

prêtres mettant les intérêts de la Fabrique au-dessus des intérêts de l'Église ». Migeon remporta en effet 2.500 suffrages de plus qu'Émile Keller. César West distançant Migeon de 2.700 voix, il en résultait un ballottage qui n'était certes pas à l'honneur du corps électoral, ni à la gloire du Gouvernement.

Émile Keller repoussa toute idée de compromis et retira sa candidature.

Le candidat de Napoléon III, soutenu par tout l'appareil de la puissance publique, fut ainsi élu au second tour : au Corps Législatif, sa renommée devait avoir moins de lustre que celle de son prédécesseur et l'Opposition renforcée¹ se chargerait d'amener l'absolutisme impérial à composition, de faire comprendre aussi à l'Empereur à quels abîmes sa politique étrangère entraînait la France.

L'année 1869 et son cortège de tragiques angoisses assureraient la revanche électorale d'Émile Keller. En attendant, son échec lui valut des témoignages de sympathie et d'admiration plus précieux que la faveur officielle, et constituant une véritable revanche morale.

Charles Kolb-Bernard avait été réélu, mais la prétendue bienveillance du Gouvernement avait été plutôt de la « neutralité », et même cette neutralité, « de la part de plus d'un de ses agents, avait été de l'hostilité », si bien qu'il pouvait revendiquer hautement le titre de « candidat libre et indépendant »². Quoi qu'il en fût, la retraite du député de Belfort le disposait « à détester son triomphe », et il se demandait ce qu'il allait devenir « dans cette Chambre si abaissée où il eût été si nécessaire que des voix catholiques, vraiment et seulement catholiques, se fissent entendre ». « Permettez-moi de vous exprimer le regret que j'éprouve, disait-il à son ancien collègue, de n'avoir pas maintenu mon désistement et d'avoir cédé, à la dernière heure, à la pression de mes amis qui m'ont fait un devoir rigoureux de ne pas laisser le terrain libre à un rouge, que le Gouvernement avait eu à accepter pour faire échec à Plichon... Combattre avec vous, c'eût été un bonheur ;

1. 35 membres, dont 17 républicains. Persigny fut destitué.

2. Lettre à Emile Keller du 2 juin 1863.

être rejeté avec vous une consolation. » Sans doute, ajoutait-il quelques jours après ¹, « M. Thiers et surtout M. Berryer seront de puissants défenseurs de la souveraineté pontificale, mais je crains qu'il n'y ait de la part de ces hommes d'État une prédominance politique qui ne soit un obstacle à l'efficacité de leurs efforts ».

Même impression — heureusement exagérée — de désastre catholique chez le comte de Falloux qui reprochait alors au comte de Chambord d'avoir recommandé l'*abstention*, malgré ses propres avis et ceux de Berryer. Si l'*abstention*, motivée par le serment, devait causer « un tort notable dans plusieurs collèges » de l'Ouest ², elle n'avait eu en tous cas aucune part dans l'échec d'Émile Keller. Résolu, quant à lui, à « rester présent, au moins par la pensée, sur le champ de bataille, jusqu'à son dernier souffle », Falloux adressait au « très honoré vaincu » de Belfort ces nobles paroles : « Vous avez, contre toute tentation de défaillance, les deux plus sûrs préservatifs : la foi dans l'âme et l'énergie dans le cœur. Je viens donc à vous, non indifférent au passé, mais les yeux fixés sur l'avenir ³. »

C'était bien, — dans un esprit différent et sans oublier le présent, — les yeux fixés sur l'avenir qu'Émile Keller allait continuer à creuser son sillon et à remplir le programme qu'Augustin Cochin, battu comme lui, résumait en trois mots : « Écrivez, méditez, agissez ⁴ ».

On l'avait surnommé « le député du Pape ». Homme d'action plus encore qu'orateur, et ne voyant dans sa plume qu'une arme de combat mise au service de la vérité religieuse, sociale et nationale, il restera dans le pays ce qu'il avait été à la Chambre.

1. Lettre du 6 juin.

2. Lamoricière à Emile Keller, 12 mai 1863.

3. Lettre écrite de Segré, 18 juin 1863.

4. Lettre écrite de Plessis-Chenet, 14 juin 1863.

VIII

ÉMILE KELLER EXCLU DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

(Octobre-Décembre 1861.)

SOMMAIRE

L' « esprit social » des Conférences. — Le Gouvernement veut les plier sous son joug administratif : il lui faut en expulser Emile Keller. — Persigny rapproche les Conférences des Loges Maçonniques (circulaire du 16 octobre 1861) et leur impose un président nommé par décret ou la rupture de tout lien entre elles. — Dissolution du Conseil Général (12 novembre). Le président général Adolphe Baudon « obéit à la loi ». — Paul Decaux, président de la Commission provisoire, invite Emile Keller, trop « compromettant », à se retirer. — Emile Keller s'y résigne, mais « pour l'honneur de la Société », veut pouvoir déclarer qu'il n'en est sorti que « sous la pression du Gouvernement ». — Conséquences de la soumission.

Dès 1835, il avait été nettement spécifié que les Conférences de Saint-Vincent de Paul seraient ouvertes aux catholiques de tous les partis : « Je voudrais, écrivait Ozanam, l'anéantissement de l'esprit politique au profit de l'esprit social. » L'exercice de la charité et les bonnes œuvres qui en sont l'aliment, — visites des pauvres, distributions de vêtements aux indigents, diffusion de saines lectures, secrétariats des familles, caisses des loyers, patronages, associations pieuses entre ouvriers chrétiens, — tout cela du reste est étranger par nature à la politique de parti et répondait admirablement aux aspirations d'Émile Keller. Ce dernier était ainsi devenu le plus zélé des confrères et l'un des meilleurs collaborateurs du président général, Adolphe Baudon ¹.

Mais à une époque où le Césarisme enchaînait le pouvoir

1. Voir plus haut p. 50.

spirituel comme pour démontrer lui-même les véritables tendances de la guerre menée contre la Souveraineté Pontificale, à une époque où les membres du clergé, assimilés à des fonctionnaires administratifs, étaient menacés par le ministre de la Justice d'emprisonnement et de bannissement s'ils critiquaient dans l'exercice de leurs fonctions la politique du gouvernement ¹, les laïcs qui échappaient à semblable contrainte devaient eux-mêmes voir fixer des bornes à l'exercice de la plus inviolable des libertés : celle de faire du bien. Émile Keller n'était pas homme, on le savait, à subir ce joug intolérable ; pour y plier les Conférences de Saint-Vincent de Paul, il convenait donc de l'en expulser : d'où le pénible épisode dont il faut bien rapporter les incidents, fertiles en leçons pour les catholiques qui seraient trop portés à s'incliner devant la légalité, — même lorsqu'elle outrage le droit.

Le 16 octobre 1861, M. de Persigny donna, par la circulaire ² où il rapprochait les Conférences des... loges maçonniques, une conclusion à l'enquête de 1853 ³ :

« Les nombreuses associations de bienfaisance, autorisées ou non, méritent toutes, déclarait-il, la sympathie du gouvernement pour les bienfaits qu'elles répandent dans le pays, soit qu'elles revêtent un caractère religieux, comme les Sociétés de Saint-Vincent-de-Paul, de Saint-François-Régis, de Saint-François-de-Sales, soit que, d'origine différente, elles aient une organisation purement philanthropique, comme la Franc-Maçonnerie. Établie en France depuis 1725, cette dernière n'a pas cessé, en effet, de maintenir sa réputation de bienfaisance, et tout en accomplissant avec zèle sa mission de charité, elle se montre animée d'un patriotisme qui n'a jamais fait défaut aux grandes circonstances... Il ne peut être qu'avantageux d'autoriser et de reconnaître son existence. »

Il est inutile de faire ressortir l'audace du rapprochement. La Franc-Maçonnerie est la plus politique des associations, et pour elle la charité n'est qu'un masque : à ce titre, on com-

1. Circulaire de M. Delangle aux procureurs généraux, 8 mars 1861.

2. Publiée dans le *Moniteur Universel* du 18 octobre.

3. Voir plus haut p. 50.

prend d'ailleurs que Napoléon III ait voulu, à l'exemple de Napoléon I^{er}, la surveiller en la plaçant sous son autorité. La charité, sous l'inspiration la plus haute, la plus dégagée des contingences politiques, est par contre l'objet exclusif des Conférences de Saint-Vincent de Paul ; et comment qualifier le projet de décret¹ nommant en même temps le cardinal Morlot, archevêque de Paris, président des Conférences, et le maréchal Magnan, héros du Deux-Décembre, grand maître des Francs-Maçons ? Grâce aux pressantes démarches du cardinal lui-même², sa nomination n'eut pas lieu. Celle du maréchal fut différée jusqu'au 11 janvier 1862, jour même où un autre décret récompensait par une chaire au collège de France les blasphèmes d'Ernest Renan : « Les temples matériels du Jésus réel s'écrouleront, écrivait l'auteur de *La vie de Jésus*³ ; les tabernacles où l'on croit tenir sa chair et son sang seront brisés ; déjà le toit est percé à jour, et l'eau du ciel vient mouiller la face du croyant agenouillé. » Mais la circulaire ministérielle du 16 octobre 1861 avait mis les Conférences en demeure ou bien d'accepter un président nommé par décret impérial, ou bien de rompre tout lien entre elles ; comme la première de ces alternatives ne s'était pas réalisée, un arrêté du Préfet de police du 12 novembre prononça la dissolution du Conseil Général.

Adolphe Baudon écrivit le 18 novembre à Émile Keller :

« Notre pauvre société périt sous un procès de tendance ; car on n'articule aucun fait, sinon qu'on se méfie de nous, et que, si nous n'avons pas été dangereux, nous pourrions le devenir... Le Conseil Général a déclaré qu'en face d'une mesure qu'il considérait comme légale, il obéissait à la loi. Il a suspendu ses séances et délégué à son ancien Bureau la mission de réclamer auprès du Gouvernement et de prendre les autres mesures qu'il croirait nécessaires. »

La première des mesures jugées nécessaires fut l'élimination

1. *Mémoires du vicomte de Melun*. t. II. p. 144.

2. Mort à la fin de 1861.

3. Parue en 1863 Voir Saint-René Taillandier. *Histoire de la philosophie religieuse*, p. 2.

des Conseillers trop « compromettants ». M. de Guinaumont, pour être allé saluer à Frohsdorf le comte de Chambord, avait déjà dû démissionner. Le 19 novembre, M. Paul Decaux, désigné pour diriger les Conférences de Paris durant cette crise, — et forcé lui-même de renoncer à sa collaboration au *Correspondant*, — adressa à Émile Keller la lettre suivante ¹ :

« Mon très honorable confrère et ami,

« ...Par suite de la position qui m'est faite, je dois éprouver et j'éprouve plus que qui que ce soit le désir, le besoin, la nécessité du Conseil Général ; plus que tout autre, dès lors, j'ai mission de travailler à cette fin. Dans ce but, je viens près de vous aujourd'hui faire une démarche sur laquelle votre cœur si excellent et votre esprit supérieur ne sauraient se méprendre.

« Ainsi que tous mes confrères, je professe pour vous la plus haute estime et la plus vive affection ; ce que je vais dire et faire en est une preuve nouvelle.

« Lors des entrevues qui ont eu lieu entre plusieurs de nos confrères et les représentants les plus élevés du Pouvoir, il a été dit que le Gouvernement n'était pas éloigné d'autoriser la reconstitution du Conseil Général, mais sous la condition que certains noms ne figureraient pas sur la liste ; le vôtre a été prononcé.

« C'est la reconnaissance de votre mérite éminent, c'est la récompense de vos éclatants services.

« Que cette reconnaissance et cette récompense vous suffisent, ou plutôt agrandissez-les par un sacrifice. Renoncez à faire partie du Conseil Général à venir ; envoyez votre démission. Une demande officielle eût pu vous ombrager, une demande officieuse ne peut vous déplaire. Cette demande toutefois, je vous l'affirme, est tacitement formulée par une grande partie de nos confrères.

« Depuis longtemps, vous vivez éloigné de nous ; aujourd'hui, ce n'est pas l'éloignement, mais la séparation qui est nécessaire.

« J'ignore si, à mon ouverture, vous avez des objections ; mais je me demande quelles objections ne pourraient céder à ces trois pensées :

« 1^o La majorité de vos confrères, officieusement, vous le demande ;

« 2^o Le Conseil mort revivra plus facilement, c'est incontestable, si vous n'en faites pas partie ;

1. Inédite comme les autres lettres reproduites ici. Par une lettre du 20 juin 1920, M. le vicomte d'Hendecourt, président actuel, a d'ailleurs affirmé que les archives de la Société de Saint-Vincent-de-Paul ne conservaient pas trace de l'incident que nous exposons.

« 3^o Quels que puissent être vos plans et vues, vous sentez-vous assez fort, assez sûr dans vos plans et vues, pour assumer, devant Dieu et devant les hommes, les plus graves, les plus funestes conséquences ?

« Allons, mon ami, votre part d'action est dans d'autres régions, dans des sphères plus élevées. La nôtre est dans des œuvres pauvres, obscures, oubliées. Gardez la vôtre, laissez-nous la nôtre. Ne restons pas dans une union qui nous compromet.

« Vous en dire davantage serait vous faire injure. Au bonheur d'avoir de vos nouvelles. Je vous prie de me répondre dans le plus bref délai. La chose est urgente... »

Ainsi donc c'était « la majorité de ses confrères » qui, cédant aux conditions imposées par « les représentants les plus élevés du Pouvoir », affirmaient l'incompatibilité d' « éclatants services » rendus à l'Église avec les « œuvres pauvres, obscures, oubliées » des disciples du Père des Pauvres... Émile Keller pouvait-il comprendre ainsi son devoir ? Il consentit au sacrifice personnel exigé de lui, mais non sans donner aux partisans d'une telle abdication la plus haute des leçons de courage civique :

« Je crains, — observa-t-il à M. Baudon ¹, — qu'il n'y ait là une question plus grave, et que les raisons développées par le bon M. Decaux ne lui voilent à lui-même l'abandon d'un principe vital pour notre Société et pour toutes les œuvres chrétiennes. En effet, ce qui est vrai, et ce que chacun, n'en doutez pas, saura bientôt, c'est que vous me retranchez de votre sein, non point parce que je m'étais éloigné de vous, mais parce que j'ai eu l'honneur, assurément fort immérité, de prendre la défense de l'Église et la vôtre. Dans la Société de Saint-Vincent-de-Paul, et en dehors d'elle, on se dira que désormais l'exercice de la charité et le dévouement actif au Saint-Siège sont incompatibles, tandis que la circulaire du 16 octobre aurait dû rétablir, ou du moins resserrer l'étroite et entière solidarité de ces deux causes...

« N'est-il pas évident qu'à l'épuration officielle du Conseil Général succédera celle des Conseils centraux et de toutes les conférences, à celle de notre Société celle des autres œuvres et des ordres religieux. Ayant l'honneur d'être frappés à l'avant-garde, ne fallait-il pas songer à tous ceux que nous découvrons par notre soumission, et n'était-ce pas le cas de donner l'exemple

1. Lettre datée de Saint-Nicolas, 25 novembre 1861.

de la résistance légale qui, pratiquée avec ensemble, aurait à coup sûr arrêté le gouvernement ?...

« Comme la majorité du Conseil ne paraît pas partager cette manière de voir, son désir devient un ordre pour moi, et il ne me reste qu'à vous exprimer mon regret de me séparer de vous et qu'à vous prier d'insérer ma lettre et ma démission dans votre prochain procès-verbal... »

Au fond Adolphe Baudon partageait les sentiments d'Émile Keller : il lui répondit, le 30 novembre, « qu'à son sens charité et liberté étaient synonymes, qu'il était impossible de céder sur les principes constitutifs de la vie propre de la Société, et qu'après les avoir soutenus même contre le clergé, quoiqu'il leur en coûtât de n'être pas d'accord avec lui sur ce point, les membres du Conseil devaient à plus forte raison les défendre contre une intervention administrative ». Mais leur façon de les défendre paraissait inadmissible à Émile Keller, et il en donna de nouvelles raisons. Dans sa circulaire du 16 octobre M. de Persigny avait taxé les Conférences d' « hypocrisie politique » : si le Conseil Général admettait une transaction, comment répondrait-il ensuite aux odieuses imputations du ministre ? « Au Corps Législatif, ajoutait-il, nous pouvons être, malgré nous, obligés d'en parler. Il importe que nous puissions défendre hautement l'honneur de la Société, du Conseil Général tout entier et déclarer que nous n'en sommes sortis qu'à la demande et sous la pression du Gouvernement. C'est là la vérité, et il me semble que pour nous tous le mieux est d'en accepter ouvertement les conséquences ¹. »

Cette attitude était celle de Henry de Riancey ², qui, membre de la Société depuis vingt-cinq ans, avait déclaré qu'il n'en sortirait jamais volontairement et que, si on l'en excluait, il ferait connaître le motif d'une mesure semblant justifier les accusations du Gouvernement ³.

Quant aux conséquences de la résistance légale et concertée,

1. Lettre du 21 décembre 1861.

2. Futur rédacteur en chef de l'*Union*. Député à l'Assemblée Législative de 1849, il y avait combattu pour la liberté de l'enseignement.

3. Lettre d'Auguste Fiot à Emile Keller du 27 novembre 1861. — Le comte Lemercier fut bien entendu au nombre des exclus.

eussent-elles été pires que celles de la soumission ? M. Decaux avait toléré que chaque réunion des présidents de patronages eût lieu sous l'œil d'un sergent de ville ¹. Négociations et transactions ne furent qu'un leurre, et ce fut seulement à la veille de la guerre de 1870, lors de la nomination de M. Thu-reau-Dangin comme vice-Président Général, que la Société de Saint-Vincent-de-Paul obtint d'être reconstituée dans son unité ².

Il fallut au surplus trente ans encore pour que le régime révolutionnaire reconnût — en la tronquant — la liberté d'association, liberté fondamentale, essentiellement contraire aux principes du césarisme jacobin.

1. *Ibid.*

2. Abbé J. Schall, *Adolphe Baudon, 1819-1888*, Paris, 1900.

IX

LE DÉLÉGUÉ DU COMITÉ DE SAINT-PIERRE

AU SERVICE DE L'ARMÉE PONTIFICALE

(1860-1867)

SOMMAIRE

Entrevues avec Lamoricière. — Création du Comité de Saint-Pierre et de son Conseil Consultatif. — Impulsion donnée au Denier de Saint-Pierre. — Le Conseil de revision des volontaires pontificaux : leur équipement. — Etat de l'armée pontificale en 1860. — Premier voyage d'Emile Keller à Rome. — L'illusoire Convention de 1864. Réalisation de l'unité italienne en face du pape abandonné par nos troupes (4 décembre 1866). — Napoléon III et la Légion d'Antibes (1867). — Mémoires de Garibaldi. — Emile Keller repart pour Rome (octobre 1867) avec les fonds recueillis par le Comité, un personnel sanitaire et des Filles de la Charité. — La victoire de Mentana (3 novembre). — Emile Keller, d'accord avec le général Kanzler, fournit à l'armée pontificale un armement nouveau. — Bienveillance à son égard de notre Ministère de la Guerre, du maréchal Niel et de l'ambassade de France. — Le Gouvernement français charge Emile Keller d'offrir la Légion d'honneur au colonel de Charette, qui la refuse. — Rouher déclare que « jamais l'Italie ne s'emparera de Rome » et donne vainement raison à l'« ennemi personnel » de Napoléon III. — Toast mystique du colonel suisse Allet.

Moins éclatants que ses combats de tribune, les services qu'Émile Keller rendit au Saint-Siège comme délégué du Comité de Saint-Pierre et auxiliaire de l'Armée Pontificale, eurent des résultats tangibles.

Lorsqu'au début d'octobre 1860, après le « guet-apens » de Castelfidardo, Lamoricière était revenu à Paris, quelques centaines de catholiques s'étaient réunis, pour l'acclamer, dans la cour de son beau-frère l'amiral de Montaignac ¹.

1. Ministre de la Marine en 1874.

Le député de Belfort était du nombre ; le lendemain, il retourna seul chez « ce héros impétueux et plein de charme qui venait de sacrifier à la cause de l'Église sa gloire militaire plus chère que sa vie » : « Il portait sa défaite, raconte le visiteur, avec une noble simplicité et n'avait pas une parole d'amertume pour tous ceux qui avaient contrecarré sa mission et pactisé avec le Piémont. Du reste, il ne jetait pas le manche après la cognée ; et en attendant le jour où il pourrait en reprendre le commandement, il s'occupait activement de réorganiser la petite armée pontificale. Le *Comité de Saint-Pierre* l'y aidait de toutes ses forces. »

Ce Comité avait été créé à Paris par Émile Keller, Anatole Lemerrier, le P. Pététot (de l'Oratoire), le général d'Arbouville, le marquis de Laguiche (ancien aide de camp de Lamoricière), et le libraire Henri Poussiègue. Secondé au point de vue politique et juridique par un Comité Consultatif formé chez M^{sr} de Ségur, puis chez M. Récamier, et composé des députés Keller, Lemerrier, de Cuverville et Kolb-Bernard, des avocats de Vatimesnil, Rivolet, de Saint-Malô et de Sèze, le *Comité de Saint-Pierre* recueillit d'abord les pétitions adressées au Sénat pour revendiquer les droits du Souverain Pontife, puis s'occupa du recrutement, de l'entretien et de l'armement des troupes pontificales. Donnant la première impulsion aux collectes du *Denier de Saint-Pierre*, — collectes faites à domicile par des femmes zélées¹, — il put utiliser en quelques années une dizaine de millions, et jouer ainsi, jusqu'en 1870, un rôle fort important².

Tandis que Garibaldi réunissait, pour l'assaut, une armée révolutionnaire de plus en plus cosmopolite, Rome voyait arriver des défenseurs de tous pays. A Paris même les volontaires français, belges, hollandais, irlandais, canadiens se

1. En particulier par M^{me} Emile Keller.

2. Le P. Pététot en resta président : Anatole Lemerrier, vice-président : Kolb-Bernard, trésorier. — Les membres, outre ceux déjà nommés, en furent les députés comte de Boigne, marquis de Juigné et comte de La Tour, baron Augustin Benoist d'Azy, P. Berlier de Vauplane, J. Bourgeois, comte de La Bouillerie, duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, vicomte Henri Mayol de Lupé, comte de Mortemart.

présentaient en foule au Comité, « les uns pleins de cœur et de dévouement, note Émile Keller, les autres poussés par le besoin ou attirés par le goût des aventures ». Un triage sévère s'imposait. « Nous éliminons tous ceux qui, au physique ou au moral, sont inaptes à ce service ; nous installons un petit Conseil de révision composé du docteur Ozanam et de notre ami Fiot. Ils déshabillent et confessent les recrues et prononcent sans appel sur leur sort, nous déchargeant ainsi d'une lourde responsabilité. Ce Conseil a fonctionné, pendant dix ans, avec une admirable régularité, rendant à l'armée pontificale le plus signalé service, en arrêtant au passage tous les mauvais éléments qui l'auraient corrompue ou affaiblie. »

Une partie des ressources fut consacrée à habiller, à nourrir, à caserner et à armer ces recrues ; une autre à doter les troupes du Saint-Siège de tout ce qui leur manquait. Émile Keller fut, dans ce but, délégué à Rome.

En 1860, l'armée pontificale comptait à peine sept à huit mille hommes, mal vêtus, mal équipés, médiocrement commandés ; son matériel de guerre n'existait pas ou était tellement démodé qu'il n'eût plus convenu qu'à un musée¹. Le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia lui ayant donné une batterie de grosses pièces, les artilleurs français se trouvèrent au début trop peu nombreux pour la servir, et il fallut se contenter de petits obusiers de montagne².

Malgré son génie d'organisation, en face des 45.000 hommes et des canons de Cialdini, Lamoricière n'avait pu que livrer le combat « de l'homme qui se bat, à cinquante pas, avec un pistolet, contre un adversaire armé d'une carabine ».

En octobre 1860, après avoir vu le général, Émile Keller alla donc sur place pour se rendre compte de la situation et des moyens d'y remédier. Il était en même temps chargé d'établir des relations régulières avec le Saint-Siège par les

1. P. de La Gorce, *Histoire du Second Empire*, t. III, p. 369.

2. Lettre de G. de Falaiseau, brigadier dans l'armée pontificale, Ferentino, 26 mars 1861.

soins d'un correspondant permanent qui fut d'abord le Supérieur du Séminaire français ¹.

Au cours des années suivantes se déroulèrent les inévitables conséquences de la politique de Napoléon III. Par la convention du 15 septembre 1864, la France s'était engagée à retirer ses troupes de Rome à mesure que l'armée du Saint-Père serait organisée avec des volontaires catholiques et dans un délai de deux années ; l'Italie, dont Florence devenait la capitale, avait promis de ne pas attaquer le territoire actuel du Saint-Père et même d'empêcher qu'il fût attaqué : mais l'Empereur seul pouvait encore se faire illusion sur l'efficacité de semblables accords. Après avoir approuvé l'alliance italo-prussienne de 1866 et transféré lui-même la Vénétie à l'Italie, pourtant battue par l'Autriche à Custozza et à Lissa (juin-juillet) ; après avoir ainsi réalisé l'unité royale en face du Pape désarmé et abandonné par les troupes françaises (4 décembre), Napoléon III dut faire lever, pour donner quelque poids à la protection morale dont il continuait à couvrir Rome, la *Légion d'Antibes* (1867). Les unitaires italiens crièrent, naturellement, à la trahison ; le premier ministre Rattazzi (avril 1867) acheva de confisquer les biens ecclésiastiques, ranima les passions antiromaines et laissa Garibaldi parcourir la Vénétie, le Piémont, la Toscane, pour enrôler les « patriotes » contre le pouvoir pontifical : en septembre, à Genève, au *Congrès international pour la Paix*, le condottiere proclamait la nécessité de supprimer le régime romain, « honte et plaie de l'Italie » ; à Pérouse, la nécessité « de marcher sur Rome pour écraser ce nid de vipères ».

Sur les protestations de la France, Garibaldi fut enfermé à Alexandrie (24 septembre), mais il s'en échappa, gagna Florence et enleva *Monte-Rotondo* avec 4.000 hommes (26 octobre).

C'est dans ces tragiques conjonctures, au moment où allaient se livrer les suprêmes combats, qu'Émile Keller repartit pour Rome. Il allait offrir au Saint-Père les ressources ² du Comité

1. Le P. Stumpf.

2. Plus de deux millions de francs réunis par les souscriptions de l'*Union*, de l'*Univers* et du *Monde*.

de Saint-Pierre, organiser l'assistance aux blessés et parer à toutes éventualités.

Il s'embarqua à Marseille le 31 octobre avec plusieurs amis ¹ et un personnel sanitaire composé du docteur Ozanam, de trois internes des hôpitaux, de trois Filles de la Charité, dirigées par une ancienne supérieure de l'hôpital d'Alger, et de plusieurs Filles de Marie, infirmières en costume laïc dirigées par M^{lle} Delmas. — Sur le même bateau, se trouvait un personnage de haute taille, à la physionomie grave et recueillie, aux manières prévenantes et réservées, à la conversation pleine de charme : le duc de Luynes. Bien qu'il fût ses délices de l'*Imitation de Jésus-Christ*, ce grand seigneur lettré et artiste ne croyait pas : il allait à Rome, non pas en chrétien, mais en honnête homme et mû par le seul sentiment de l'honneur ; d'une parfaite loyauté, il se flattait simplement d'être « de ceux qui espèrent être des gens de bien », et il avouait avec mélancolie : « Je n'irai pas voir le Pape : il m'appellerait *son fils*, et je ne pourrais lui répondre : *mon Père !* »... On croisa un paquebot sur lequel devait se trouver son petit-fils, le duc de Chevreuse, engagé aux zouaves pontificaux, et qui devait tomber, en 1870, mortellement frappé.

La petite troupe arriva à Rome le 2 novembre et se mit aussitôt au service du général Kanzler, pro-ministre des armes. Le lendemain, Garibaldi était vaincu à Mentana par les zouaves pontificaux du colonel de Charette et la Division française du général de Failly : car, à Toulon, le vice-amiral de Gueydon avait résolument levé l'ancre pour échapper aux obstinés contre-ordres du Gouvernement, et il était arrivé à Civita-Vecchia juste à temps pour permettre à nos troupes de sauver Rome.

Émile Keller était resté dans la ville pour organiser ses ambulances. Il s'occupa ensuite de l'enrôlement des volontaires qui accouraient du monde entier, — en particulier de l'Irlande

1. Comte Mayol de Lupé, baron Augustin Benoist d'Azy, René du Pré de Saint-Maur, Paul Vrignault. Un spirituel journaliste, Jules Richard, rédacteur au *Figaro*, les accompagnait.

2. Lettre à Emile Keller du 4 novembre 1867. Le duc de Luynes avait versé 30.000 francs au Comité de Saint-Pierre.

et du Canada, — pour renforcer les zouaves ; puis, du plan de défense de la Ville Éternelle ¹ et des armements à acheter avec les fonds du Comité de Saint-Pierre. Pie IX l'ayant renvoyé à ce sujet au cardinal Antonelli, et le cardinal au ministre des armes, il fallut déjouer les aigrefins ² qui circonvenaient le général Kanzler et lui recommandaient de détestables opérations. Grâce au cordial concours des délégués belges ³ et britanniques ⁴, Émile Keller amena Kanzler à adopter le fusil Remington à défaut des chassepots, qui avaient « fait merveille » à Mentana, mais qui ne pouvaient être livrés avant une année : 12.000 Remington furent ainsi fournis ⁵, auxquels s'ajoutèrent 5.000 « carabines transformées » proposées par notre Ministère de la Guerre. Celui-ci se montra d'ailleurs fort bienveillant : pour les opérations de vérification des armes, il avait assuré son entier concours ; les officiers du Comité d'artillerie avaient été autorisés à éclairer de leurs conseils les représentants du Comité de Saint-Pierre, et à les guider dans leurs enquêtes en France et à l'étranger.

Tant de complaisance provenait du mot d'ordre donné par le maréchal Niel en personne. Le ministre de la Guerre avait en effet reconnu « le très grand intérêt qui aurait existé dans les événements antérieurs et qui existait encore aujourd'hui à renouveler l'armement » des troupes romaines : « Le gouvernement français, — avait déclaré en son nom son chef de cabinet, le colonel Colson, — est très fier de ce qu'a fait l'armée pontificale... La Légion d'Antibes nous a bien donné certaines peines que nous ne regrettons pas ; on l'a vue à l'œuvre : ces gens-là se sont battus comme des lions. Les zouaves... je ne m'en inquiétais pas, *c'était nous*, — et il prononça fortement ces mots en mettant fortement la main sur son cœur. » »

1. Un mémoire militaire très détaillé lui fut adressé à ce sujet le 29 novembre 1867.

2. En particulier le nommé Mulus au sujet duquel les papiers de Keller renferment des documents très précis : A. de Benoist d'Azy écrivait que ce personnage avait été « trouvé en quelque sorte la main dans le sac ».

3. MM. de Hemptinne, d'Alcantara de Villermont et de Gerlache.

4. Lord Denbigh.

5. Dont 6.200 par la France, 5.000 par la Belgique et 1.000 par l'Angleterre.

6. Kolb-Bernard à Emile Keller, 11 novembre 1867.

On ne menaçait donc plus les zouaves, comme au lendemain de Castelfidardo, de leur faire perdre leur qualité de Français sous le prétexte qu'ils avaient servi l'étranger sans autorisation ! Bien plus, on désirait leur octroyer de flatteuses distinctions. Un aide de camp du ministre de la Guerre vint prier le comte Lemercier de « faire sonder » Athanase de Charette, et il lui tint ce langage :

« Le désir du gouvernement français, du maréchal Niel en particulier, est de donner quelques décorations de la Légion d'honneur aux soldats pontificaux... Il faudrait toutefois que le colonel de Charette consentît à accepter la décoration qui lui serait offerte, car il est évident que c'est à lui qu'elle revient avant tout. Nous serions tous très désireux que le brave colonel se prêtât à recevoir cette distinction qui, ne s'adressant qu'aux services qu'il a rendus au Pape, n'aurait rien qui pût gêner son indépendance vis-à-vis du gouvernement français. Vous aurez donc à sonder prudemment M. de Charette et à faire vos efforts pour le disposer à se prêter à une mesure qui serait un lien de plus pour le Gouvernement envers le Pape et qui servirait encore sa cause dans l'opinion publique ¹. »

A l'ambassade de France à Rome, — où les droits du Pape étaient hautement affirmés, — Émile Keller eut confirmation de la nouvelle. M. Armand, suppléant du comte de Sartiges, l'invita à déjeuner et le chargea formellement de la négociation auprès du colonel de Charette, qui, malgré les instances de ses amis et le secret désir du gouvernement pontifical, refusa le glorieux présent de Napoléon III...

Si l'adversaire de l'Empereur, transformé, ainsi que Lemercier, en négociateur, avait cherché une revanche personnelle, il eût eu lieu d'être satisfait ! La politique qui l'avait fait exclure du Corps Législatif comme « ennemi de son pays » était devenue celle du Gouvernement lui-même, et c'était Rouher qui, pour sceller l'alliance nouvelle avec les catholiques, s'écriait le 5 décembre : « Jamais l'Italie ne s'emparera de Rome ! Jamais la France ne le supportera ! » Mais quel crédit le passé permettait-il d'accorder à ces paroles ? Le mal accompli n'était-il pas trop grand ?

1. Kolb-Bernard à Emile Keller. 8 novembre 1867.

Au moment de quitter Rome, Émile Keller convia à déjeuner les principaux chefs des troupes victorieuses et entendit le colonel suisse Allet porter au triomphe de la cause papale un toast claironnant qui exprimait une émotion de visionnaire : « ... Si les hommes ne suffisent pas, on verra des légions d'anges descendre sur les murs de Rome pour les défendre et exterminer l'agresseur ! » Mais pouvait-on espérer un pareil miracle alors que l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, la Suisse s'abandonnaient, comme l'Italie maçonnique, aux entreprises des sectes antichrétiennes ? alors que l'Italie subordonnait notre alliance à l'abandon de Rome ? Trois ans après, le vent des défaites françaises suffisait à ouvrir la brèche de la *Porta Pia*.

X

LE COMMENTATEUR DU « SYLLABUS »

(1865)

SOMMAIRE

Emile Keller fait parvenir aux évêques, par des jeunes gens dévoués, l'Encyclique *Quanta Cura* (décembre 1864). — « Suprême défi jeté au monde. » Emoi des catholiques libéraux : M^{sr} Dupanloup distingue la « thèse » de l'hypothèse. — Louis Veillot attaque « l'illusion Libérale ». — Emile Keller veut montrer dans l'Encyclique « le code du bon sens et de la vérité, non seulement religieuse, mais politique et sociale ».

« *L'Encyclique du 8 décembre 1864 et les principes de 1789, ou l'Eglise, l'Etat et la Liberté.* » — Contradiction entre la « doctrine naturaliste » et la doctrine catholique : c'est celle-ci qui garantit la civilisation et la liberté. — Historique de la division des pouvoirs : un traité de politique chrétienne. — Quelques extraits : l'expérience de la Rome antique ; Droit divin et Droit naturel ; l'Eglise type de la société parfaite ; la liberté au moyen âge : les principes de 1789 et la renaissance du Césarisme ; les « idoles vermoulues ».

La « conspiration du silence ». — Félicitations de Pie IX. — Emile Keller inspirateur d'Albert de Mun. — Impression produite sur le clergé ; témoignage du cardinal de Cabrières. — Vérité religieuse et clairvoyance politique. — Les réserves germaniques de M^{sr} Ketteler.

Un jour de décembre 1864, Émile Keller, arrivant chez M^{sr} Chigi, vit un monceau de plis cachetés qui jetait le Nonce Apostolique dans le plus grand embarras. Il fallait que chaque évêque reçût son pli sans tarder, mais on se méfiait de la poste et des obstacles que pouvait mettre le gouvernement à la publication des documents venus de Rome : Émile Keller proposa aussitôt de les faire remettre, en mains propres, dans les quarante-huit heures, à tous les évêques de France.

« Le Nonce ne pouvait en croire ses oreilles, rapporte son interlocuteur, mais, heureux de se débarrasser de son fardeau, il en remplit immédiatement mes poches. Je convoquai chez moi, le jour même, quelques jeunes gens dévoués au *Comité de Saint-*

Pierre et à la cause du Souverain Pontife. Avec un indicateur des chemins de fer, nous fîmes l'itinéraire de chacun, en partageant la France et ses diocèses en une dizaine de secteurs. Trois jours après, les Encycliques étaient arrivées à leur destination, et nos courriers étaient revenus sans que personne eût jamais su de quel procédé le Saint-Père s'était servi. A l'exception de M^{sr} Lavigerie, alors à Nancy, tous les évêques promulguèrent l'*Encyclique* et le *Syllabus*. »

Il s'agissait en effet de l'Encyclique *Quanta Cura*, du 8 décembre 1864, la plus célèbre des temps modernes. Alors que l'Église était attaquée non seulement dans la puissance temporelle de son Chef suprême, mais encore dans ses dogmes les plus essentiels, Pie IX, s'adressant aux souverains comme aux peuples et aux individus, condamnait solennellement les erreurs modernes : le rationalisme emprunté par Ernest Renan à la philosophie allemande et suivant lequel « la société humaine devait être constituée et gouvernée sans plus tenir compte de la religion que si elle n'existait pas » ; le socialisme d'État affirmant que « la société domestique emprunte toute sa raison d'être au droit purement civil », et les doctrines des économistes aboutissant à cette conclusion que l'organisation sociale « n'aurait d'autre but que d'amasser des richesses » ; le gallicanisme des chefs d'État prétendant que « les actes des pontifes romains relatifs à la religion ont besoin de la sanction des pouvoirs civils » ; le libéralisme des démocrates proclamant que « tout citoyen a droit à la pleine liberté de manifester publiquement ses opinions, quelles qu'elles soient » ; l'« inique audace » enfin de tous ceux qui déniaient à l'Église le droit de se gouverner par ses lois propres, poursuivaient l'abolition des Ordres religieux et la laïcisation de l'enseignement, oubliant que « toutes les fois qu'il s'agit des affaires de Dieu », l'intérêt des souverains est « de suivre avec soin l'ordre qu'il a prescrit, et de subordonner, et non de préférer, la volonté royale à celle des prêtres du Christ ». — Un catalogue ou *Syllabus* de quatre-vingts propositions condamnées accompagnait l'Encyclique.

Ce fut alors, contre le vieillard désarmé du Vatican, un universel déchaînement. On l'accusa de condamner en bloc tous les principes de la civilisation contemporaine, de menacer

toutes les libertés conquises, de justifier par là même toutes les représailles : le *Syllabus*, disait le journal le *Siècle*, était « le suprême défi jeté au monde moderne par la papauté expirante ». Le gouvernement de Napoléon III déclara les actes pontificaux « contraires aux principes sur lesquels reposait la constitution de l'Empire », et déféra « comme d'abus » au Conseil d'État le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, et M^{sr} de Dreux-Brézé, évêque de Moulins, qui avaient fait lire l'Encyclique en chaire.

Parmi les catholiques libéraux, ce fut aussi comme « un coup de foudre » : avaient-ils eu tort d'applaudir, au Congrès de Malines (août 1863), Montalembert se contentant de « l'Église libre dans l'État libre » et blâmant les rétrogrades « qui étaient encore par le cœur et par l'esprit de l'ancien régime, c'est-à-dire du régime qui n'admettait ni l'égalité civile, ni la liberté politique, ni la liberté de conscience ? » — C'est pour calmer les troubles de conscience de ces amis de la liberté que M^{sr} Dupanloup rédigea et publia en hâte son fameux commentaire intitulé : *La Convention du 15 septembre et l'Encyclique du 8 décembre 1864*, commentaire dans lequel, distinguant la thèse de l'hypothèse, il montrait que l'Encyclique exposait l'idéal d'une société complètement chrétienne, mais laissait les fidèles libres de se conformer aux conditions de la société actuelle... Pie IX félicita l'évêque d'Orléans d'avoir « réprouvé ces erreurs au sens où nous les avons réprouvées Nous-même », tout en se refusant d'ailleurs à blâmer les virulentes attaques de Louis Veuillot contre l'*Illusion libérale*.

Émile Keller était au-dessus de ces polémiques et de ces contingences. Réduire l'enseignement pontifical à une théorie mort-née, le reléguer dans un domaine platonique où il resterait sans influence sur les individus comme sur les peuples, n'était-ce pas en méconnaître l'immense portée ? Ne valait-il pas mieux faire ressortir toute la « féconde pérennité de la parole de Pierre » ?

« M^{sr} Dupanloup, — note Émile Keller avec une pointe d'ironie bien excusable, — trouva là une magnifique occasion de réparer ce qu'on feignait de regarder comme une maladresse

de Pie IX et de sauver le Saint-Siège et l'Église de l'orage qui paraissait les menacer. Avec un commentaire qui fut répandu dans le monde entier et traduit dans toutes les langues, il prouvait que rien ne serait changé à la vie, aux habitudes, ni aux libertés des peuples modernes, que l'Église s'accommoderait à leurs institutions et à leurs lois, comme elle s'était accommodée à celles des peuples protestants, schismatiques et infidèles, au milieu desquels elle avait été obligée de vivre... De ce jour, l'évêque d'Orléans put se croire appelé à réparer et à prévenir les fautes du Pape. De là le rôle qu'il essaya peu après de jouer au concile du Vatican, en voulant à lui seul empêcher la promulgation du dogme de l'infaillibilité doctrinale du Souverain Pontife.

« Convaincu dans mon humble sphère, que les condamnations prononcées par Pie IX avaient une portée qu'il ne fallait pas annuler, qu'elles répondaient aux besoins et aux périls du temps présent, et qu'un retour à un régime chrétien pourrait seul sauver notre société aux abois, j'essayai dans un petit volume de montrer, au point de vue laïque et politique, non plus ce que l'Encyclique n'était pas, mais ce qu'elle était réellement, et les conséquences que nous devons en tirer... »

Ce « petit volume » fut son ouvrage capital. *L'Encyclique du 8 décembre 1864 et les principes de 1789, ou l'Église, l'État et la Liberté*¹ valut à l'auteur moins d'éloges retentissants² que d'amères critiques ; mais en recherchant dans les décrets du Saint-Siège « le code du bon sens et de la vérité, non seulement religieuse, mais politique et sociale », il avait écrit une œuvre si solide qu'il put, quarante années après, la réimprimer sans qu'une ligne parût en avoir vieilli.

Le titre seul indique que, loin de vouloir éluder les plus graves questions, ou ménager les préjugés les plus invincibles, Émile Keller entend au contraire les aborder de front. « Sans souci des intérêts humains qui pouvaient l'engager au silence, le Saint-Siège se met seul... en travers de l'impétueux et universel courant des illusions du temps » ; il leur oppose des

1. Publié en 1865 chez Poussielgue. complété par l'auteur, à la veille de sa mort en 1909 et réimprimé chez Lethielleux sous ce titre : *Les Syllabus de Pie IX et de Pie X et les principes de 1789, ou l'Église, l'État et la Liberté*, avant-propos du colonel Keller. (Un vol. in-12 de VIII, 448 pages)

2. M^{sr} Dupanloup avait reçu 630 approbations épiscopales.

vérités qui sont de tous les temps et de tous les papes et qui ne sauraient aboutir qu'à deux choses : une réconciliation ou une rupture définitive. Il faut donc trouver dans le Syllabus « ce qui doit, non seulement ne pas blesser, mais attirer, satisfaire, captiver toutes les âmes droites et généreuses. Ce serait peu qu'il fût inoffensif ; il doit être souverainement efficace, bien-faisant, opportun : et aux princes comme aux peuples, à l'autorité comme à la liberté, il doit offrir la seule garantie véritable, la seule réconciliation possible ».

Réconcilier l'Église et la société ? Mais n'y a-t-il pas contradiction entre « la vérité religieuse, définie et représentée par l'Église catholique, apostolique et romaine », et « la vérité politique qui se croit définie par les principes de 1789 et représentée par l'État moderne ? » Il y a en effet contradiction : d'où l'éloignement de ceux qui « s'imaginent, chose absurde, que réellement l'Église exige le sacrifice du progrès et de la liberté » ; d'où les laborieux efforts des croyants qui, à force de bonne volonté, pensent s'être prouvé à eux-mêmes qu'à part quelques nuances les principes de 1789 sont de purs principes chrétiens, qu'il serait habile de s'en emparer et de les amener, graduellement et sans secousse, à être reconnus et bénis par le Saint-Siège. En réalité, ces fameux principes, — que ni l'Encyclique ni le Syllabus n'ont eu besoin de nommer, — sont « la formule reçue et courante de la doctrine naturaliste opposée à la doctrine catholique ». Or le naturalisme politique et social, le rationalisme intellectuel aboutissent forcément au triomphe de la force brutale, au socialisme et au communisme, « à la perte, non seulement de la Foi, mais encore de toute civilisation et de toute liberté ». Si donc « l'Église et la société moderne, chacune à son point de vue, regardent comme l'essence et la garantie fondamentale de la liberté précisément ce qui pour l'autre en est la négation et la ruine », il ne s'ensuit nullement que la première est, contre la seconde, l'ennemie de la liberté ! C'est même exactement l'inverse qui est la vérité.

Il était impossible, on le voit, de mieux poser une question qui, toujours vitale, n'a pas cessé de donner lieu aux pires confusions. « A 1789 donc de justifier sa doctrine, observait

Émile Keller, son origine, ses résultats acquis et ses promesses d'avenir. Le propre de la vérité est que, plus on la creuse, plus on y trouve de forces et de richesses cachées. L'erreur, au contraire, séduisante à distance, s'évanouit bientôt, comme ces feux follets qui s'éteignent sous les pieds du voyageur. » Où sont les « justifications » de 1789 ? On les attend encore, ou plutôt on constate de plus en plus que la science, la philosophie, la raison, le simple bon sens renoncent à les fournir. Quant aux forces et aux richesses de la vérité, Émile Keller les mettait en lumière avec une logique, une clarté, un luxe de preuves historiques qui n'ont point été dépassés.

Sans s'attarder au reproche de décrépitude qui était une conséquence, non une cause de la Révolution, — de la Révolution qui avait détruit en Italie la vie municipale et provinciale, stérilisé les efforts de Pie IX ¹ pour rendre à ses peuples une part équitable au maniement de leurs intérêts, inspiré une civilisation « armée d'une puissance matérielle sans bornes, mais divisée, torturée et ne pouvant s'unir que dans un seul sentiment, la haine ou la peur du catholicisme », — Keller définissait les attributions respectives et le rôle historique de l'Église et de l'État :

« Seule, au nom de Dieu, l'Église peut stipuler en faveur des petits, des faibles et des opprimés... Le pouvoir de l'État sous quelque forme qu'il cherche à se dissimuler, appartient, non pas aux plus vertueux, mais aux plus forts, imposés par la nécessité... à cette petite fraction qui est la plus vigoureuse, la plus capable et la plus riche, triple aristocratie que tous les temps ont subie... Pour se faire respecter et obéir, la force matérielle doit sans doute parler, elle aussi, au nom de la force morale, mais elle ne la crée pas ; et si elle veut l'asservir, si elle méconnaît, entre le Sacerdoce et l'Empire, cette division des pouvoirs qui est la seule fondamentale, la seule indispensable, on aboutit à une abominable oppression... Tyrannie non moins odieuse si, à son tour, le pouvoir spirituel abuse hypocritement de son autorité pour exploiter les peuples en société du pouvoir civil : tel fut le cas de toutes les religions humaines condamnées, par leur nature même, à être des théocraties.

« Seule, une religion surnaturelle et divine est susceptible

1. Voir sur ce point l'*Histoire générale de l'Église* de Fernand Mourret, t. VIII (Bloud et Gay, 1921).

de garder à Dieu sa place, de transmettre sa parole dans sa pureté et, en même temps, de laisser aux hommes la somme de liberté possible que Dieu même respecte en eux... Tel fut le rôle du catholicisme qui, dans le cadavre en pourriture du monde antique, a ranimé la vie morale, le sentiment du droit, la liberté du bien et tous les éléments de dignité et de grandeur d'où est sortie la civilisation moderne ; tel fut le rôle de l'Église, qui, devenue maîtresse de la république chrétienne du moyen âge, a démontré sa divinité par la modération, la douceur, le désintéressement avec lesquels elle a usé de sa suprématie et assuré le progrès humain dans la liberté, — tandis qu'on voit le despotisme reprendre racine chez les peuples modernes à mesure qu'on en a éliminé Jésus-Christ et la sécularité complète aboutir au réveil du césarisme. »

Les titres des chapitres qui se succèdent, — *L'Empire romain ou l'État avant l'Église ; Les Persécutions ou l'Église malgré l'État ; La Société chrétienne ou l'État dans l'Église ; Les Libertés sociale, politique et religieuse dans l'Église ; Le Schisme ou l'Église dans l'État ; L'Hérésie ou l'Église selon l'État ; La Révolution ou l'État sans l'Église ; Les Libertés religieuse, nationale, politique, civile sans l'Église ; La Vérité sociale principe de la liberté sociale ; La Vérité politique principe de la liberté politique ; la Vérité religieuse principe de liberté religieuse ; La Séparation de l'Église et de l'État ; L'union de l'Église et de l'État*, — indiquent avec quelle rigueur l'historien poursuivait ses analyses. « Le duel engagé de nos jours entre une société moderne qui se noie et la religion immortelle qui est depuis vingt siècles le flambeau du monde »¹, lui avait montré la nécessité de procéder à un examen d'ensemble qui mériterait, somme toute, le titre de *Traité de Politique chrétienne*.

Cette Politique tirée de l'Histoire et du *Syllabus* et constituant le commentaire le plus complet, le plus profond et, nous semble-t-il, le plus sûr qu'un simple laïc pût écrire, il serait trop long de l'exposer ici en détail. Bornons-nous à signaler encore, par quelques traits, l'intérêt qu'il y aurait souvent à s'en pénétrer.

« Rome a réellement été le chef-d'œuvre de la civilisation

1. *Post-scriptum* (chap. xxiii) de l'édition de 1909.

antique... Aux antiques Phéniciens, Rome avait pris leurs vaisseaux et le domaine des mers ; à la Grèce, ses œuvres inimitables d'art, de poésie et de sagesse ; à l'Égypte, ses inépuisables moissons et ses bibliothèques séculaires. Le moment semblait venu de tirer parti de tous ces éléments, de revoir et de coordonner les lois de Moïse, de Minos, de Lycurgue, de Solon et de Numa. Le genre humain n'avait plus qu'à recueillir ses souvenirs, ses lumières éparses, et qu'à prendre enfin possession de lui-même après une si longue attente ;... cet empire pourtant n'aboutit qu'à la corruption et à la tyrannie la plus hideuse... : le couronnement d'un tel édifice fut le pouvoir absolu, illimité, d'un Tibère, d'un Néron, d'un Caligula. A quoi eussent servi, alors, l'imprimerie, la vapeur, l'électricité, les canons rayés, tous nos progrès matériels ? Rome eût été plus grande, le Colisée plus gigantesque, les bêtes féroces et les victimes plus nombreuses, les prétoriens plus avides, le luxe plus somptueux, la décadence et la ruine plus tôt consommées... Voilà le règne du droit naturel auquel les apôtres du progrès prétendent nous ramener !... On a peine à comprendre que la raison moderne tente de renouveler la douloureuse et concluante expérience faite par l'empire romain, et que le Syllabus soit obligé de signaler encore, comme un péril réel, ces erreurs monstrueuses.

« ... Mais, nous dira-t-on, vous voulez donc rétablir le droit divin ? Non, il ne s'agit nullement de le rétablir, puisqu'il existe, et qu'il ne dépend pas de nous de le supprimer... Le droit divin, qu'on pourrait nommer aussi bien le droit naturel, est le pouvoir de ceux qui ne relèvent que de Dieu. Or telle est l'influence de la suprématie que les plus forts et les plus intelligents exercent au sein de toute société...

« La première condition d'un système de gouvernement, c'est d'être beau ailleurs que sur le papier, c'est de tenir debout et de marcher, c'est-à-dire d'être en harmonie avec le fond même de la nature humaine et avec le génie propre de chaque temps et de chaque pays. La seconde condition, c'est d'améliorer le peuple auquel il est appliqué... et, en tolérant le mal nécessaire, de poursuivre le bien réalisable dans l'ordre moral, intellectuel et matériel...

« L'Église a toujours réalisé le type du gouvernement, de la société parfaite, à la fois monarchique sous la souveraineté une et indivisible du Saint-Siège, aristocratique par l'autorité doctrinale et disciplinaire des évêques, et enfin profondément démocratique en assurant la représentation des plus petits intérêts et en rendant toutes les dignités accessibles au plus humble des fidèles. Dans cette société qui repose sur la vertu, où l'autorité appartient de droit au mérite, et où il semble que les hommes pourraient se gouverner eux-mêmes, le principe fondamental

est néanmoins que l'autorité vient d'en haut. Jésus-Christ est la source de toute justice et de tout pouvoir... Cette hiérarchie reposant sur le dévouement des supérieurs aussi bien que sur le respect et l'obéissance des inférieurs, il en résulte la plus large, la plus complète, la plus universelle liberté. »

Liberté religieuse aussi bien que politique, car l'erreur seule paralyse l'esprit ; la vérité imparfaite limite seule son essor, tandis que la vérité pure et parfaite ne fait que le préserver des mensonges et des chimères où son activité se consumerait sans fruits. D'où la constitution, sous l'égide de l'Église, de ces fameuses universités du moyen âge, se jugeant et s'administrant elles-mêmes, discutant à la face des gouvernements toutes les questions philosophiques, politiques et sociales. Mais l'Église, en essayant de contraindre les âmes, en invoquant contre ses ennemis les rigueurs du bras séculier, n'a-t-elle pas rétabli elle-même la tyrannique confusion des pouvoirs ? Superficielle accusation !

« L'Église ne fait que revendiquer la surveillance d'un droit qui a été et qui sera de tous les temps et de tous les lieux... Elle n'avait pas à armer, mais au contraire à retenir le bras séculier, toujours si prompt à frapper,... se réservant à elle seule le droit de juger les crimes contre la Foi et résistant énergiquement toutes les fois que les pouvoirs civils s'arrogeaient le droit de devancer ses arrêts. Le Saint-Siège blâma les massacres des Juifs et leur offrit toujours à Rome un asile inviolable. Il protestera contre le supplice des Templiers, plus tard contre les dragonnades. Et quant à cette fameuse Inquisition espagnole, dont il prit souvent sur lui de tempérer les décisions, elle-même, on peut s'en douter, fut une digue au débordement de cruautés chez un peuple irrité par des siècles de cruauté et prêt, sur un soupçon, à exterminer les traîtres... Le sang que l'Église a empêché de verser au moyen âge est sans proportion avec celui qu'elle a dû laisser couler, comme sanction suprême de ses lois. »

Avec le schisme, l'hérésie, la Réforme, le gallicanisme, l'absolutisme royal et le rationalisme, s'effacèrent peu à peu les principes du droit public chrétien. A la fin du XVIII^e siècle, la puissance de l'erreur était irrésistible et la Révolution dit au peuple : l'État, c'est toi !

« C'est peu d'établir que les principes de 1789 sont contraires

à la foi catholique, et qu'à eux seuls ils affirment presque toutes les erreurs signalées par le Syllabus. Contraires, de plus, aux lois de la nature, ils n'ont tenu aucune de leurs promesses ; ils n'ont fondé ni liberté religieuse, ni liberté sociale. C'est en violant tous les jours ces prétendus principes que le pouvoir, lors même qu'il les invoquait, a pu subsister... Prises au sérieux, ces formules mèneraient rapidement à la pire des autocraties et à la pire des féodalités, c'est-à-dire au césarisme servi par une armée de fonctionnaires...

« La raison émancipée pouvait tout permettre, excepté d'être catholique, c'est-à-dire de soumettre la raison à la foi... On le vit bien en 1793... Devenus aussi vieux que les chartes du moyen âge, les principes de 89 ne sont plus qu'une fausse monnaie dont se payent les esprits vulgaires sans savoir ce qu'elle vaut. »

Bien loin de détruire le prolétariat, la Révolution l'a créé en créant l'individualisme et l'unitarisme, en tuant l'association et la représentation des intérêts. Désormais, le temps des vérités diminuées est passé. « Flatter le peuple en adorant son infailibilité, c'est trahir ses intérêts les plus chers... » Invoquer encore la Révolution, c'est invoquer « une vieille sorcière ridée et décrépite, réduite à de ténébreuses machinations ». Les principes de 1789, « idoles vermoulues qu'un dernier nuage d'encens dérobe au juste mépris de la foule », auront eu toutefois « cet avantage, en poussant l'erreur à ses extrêmes limites, de ramener forcément l'homme à la vérité qu'ils niaient », à la *vérité libératrice*.

Aux « hommes de mensonge » stigmatisés par le Pape lui-même s'unirent, pour blâmer Émile Keller, les catholiques qui attribuaient trop de vertus aux vérités diminuées. Les libéraux ne pouvaient désavouer ouvertement l'audacieuse orthodoxie du commentateur, mais ils avaient d'autres moyens de lui faire échec. M^r Dupanloup, nous l'avons vu, cessa de recommander l'historien de la France catholique, et Montalembert « le battit froid ». « Vous avez déchiré tous les voiles, lui observa Lamoricière, ... mais que de colères vous allez soulever ! Déjà je vois qu'on fait autour de votre ouvrage *la conspiration du silence* » (9 août 1865). Le général, — qui allait mourir un mois après, — ajoutait que « cela n'aurait qu'un temps ». Émile Keller, si longtemps qu'il vécut, ne vit pas se terminer

ce temps-là ; mais il reçut les éloges du comte de Chambord, de M^{sr} Pie, du Nonce apostolique, de Pie IX qui le félicita « de poursuivre avec ardeur le combat... contre les erreurs dominantes et d'avoir entrepris de montrer que, pour les nations ébranlées, le seul espoir brille dans la religion et la justice » ¹. Et puis, si la victoire paraissait lente à venir, elle n'en cheminait pas moins dans les consciences droites : c'est en méditant le chapitre sur la *Vérité sociale principe de la liberté sociale*, qu'Albert de Mun sentit naître sa *Vocation sociale* ² ; le fondateur de l'*Œuvre des Cercles* reconnut d'ailleurs qu'entre cette Œuvre et le *Syllabus* existait le même rapport qu' « entre le produit et le principe, entre l'effet et la cause, entre l'enfant et la mère » ³. C'est en admirant, surtout, l'intrépidité d'Émile Keller que le clergé de France, trop porté alors aux compromissions, éprouva les sentiments nouveaux dont le cardinal de Cabrières devait témoigner de façon si émouvante :

« Je me souviens, — rapporta en 1909 l'illustre doyen de notre Épiscopat, — de l'impression que fit cette vaillante brochure sur les prêtres de mon temps. Soumis de cœur comme nous devions l'être, passionnés que nous étions aussi pour l'autorité et l'honneur du Saint-Siège, nous n'étions pas cependant, nous ne pouvions pas être insensibles au mouvement des esprits, tout autour de nous, et, bien que nous eussions lu l'Encyclique avec respect et vénération, il pouvait, malgré tout, demeurer dans nos âmes quelque inquiétude sur l'accueil que feraient nos contemporains à la pensée pontificale ! N'y trouveraient-ils pas un nouveau prétexte pour s'éloigner de ce bercail dans lequel il faut que tous les hommes viennent chercher la sécurité et la paix ?

« Et dès lors, quand du recueillement de son étude, ainsi que d'une sorte de désert, le jeune écrivain, vaillant comme David, sortit la fronde en main, et sans crainte affronta le Goliath des erreurs contemporaines, un long frémissement de reconnaissance et d'enthousiasme accueillit sa parole. Nous fîmes écho à ses déclarations et à ses commentaires. Son nom nous devint cher, parce que nous avions deviné en lui les qualités viriles qui conquièrent et justifient les plus fidèles attachements. »

1. Bref du 7 octobre 1865.

2. *Ma vocation sociale*, p. 13

3. *Association catholique*, année 1882, I, p. 246.

Dernier fait bien digne de remarque : la vérité religieuse avait mené tout droit Émile Keller, non seulement à la vérité historique, mais encore à la notion la plus saine de nos grands intérêts nationaux. Dans son ouvrage sur le Syllabus, il avait maudit les résultats des guerres de la Révolution et de l'Empire qui, au prix de plusieurs millions de vies humaines, avaient consacré l'essor de la Prusse et laissé les puissances catholiques, non seulement amoindries, mais encore plus divisées et plus désunies que jamais. Alors qu'Edmond About exprimait l'intelligence politique des écrivains courtisans par des phrases de ce genre : « Nous ne craignons pas un royaume de vingt-six millions d'Italiens ; *nous ne craindrions pas davantage trente millions d'Allemands sur la frontière orientale* »¹, Émile Keller voyait le Rhin menacé et, d'accord avec Thiers, opposait aux dénégations bruyantes et passionnées « cette vérité de simple bon sens qu'à l'heure qu'il était, quoi qu'on en dise, il n'y avait d'alliance vraiment française que l'alliance autrichienne ». — Cela lui valut du reste les « réserves » de l'archevêque de Mayence qui, tout en louant sa « claire, profonde et brillante exposition de toutes les grandes questions actuelles », regrettait pour le public allemand comme une sorte d'invitation à l'abandon des pays du Rhin : « La convoitise française, déclarait fort germaniquement M^{sr} Ketteler, se porta sur les pays du Rhin qui sont pourtant, comme pas une autre partie de l'Allemagne, tout à fait allemands par leurs coutumes et leur langue... Chaque Allemand doit, par simple sentiment du devoir, travailler avant tout autre chose à la bonne entente de l'Autriche, de la Prusse et de tous les princes allemands². » — Un an après, la Prusse écrasait l'Autriche à Sadowa et songeait dès lors à reconstituer l'Empire de Charles-Quint... Le sentimentalisme incohérent de Napoléon III nous menait aux fatales catastrophes où il perdrait sa couronne, en même temps que Pie IX le patrimoine de Saint-Pierre, — tandis que le « Député du Pape » ne serait plus qu'un patriote défendant, les armes à la main, sa frontière envahie.

1. *La Prusse en 1860.*

2. Lettre à Emile Keller du 7 septembre 1865.

XI

LE DÉPUTÉ INDÉPENDANT

(1869)

INTERPELLATION DES CENT-SEIZE

SOMMAIRE

La « Correspondance de Clairbois » : observations amicales du comte de Falloux. — « Dix années de déficit. »

Candidature en Vendée — Accord avec Falloux. — Majorité relative au premier tour de scrutin : Keller se désiste.

Candidature à Guebwiller : pour la patrie et la liberté. — Keller combattu par le Gouvernement comme « révolutionnaire ». — Campagne populaire de l'abbé Winterer. — Victoire au premier tour.

Le Tiers-Parti et l' « Interpellation des 116 » : Keller s'en constitue le champion. — Il refuse tout rapprochement avec l'Empereur. — Remontrances des « conservateurs libéraux ». — Manifeste anti-césarien du 21 juillet 1869. — Félicitations des libéraux, de Falloux et de Montalembert. — Critiques de l'*Univers*. — Contact avec la gauche parlementaire. — Objurgations de Kolb-Bernard.

Réunions des Cent-Seize (26-29 novembre 1869) : Emile Keller combat la politique d'Emile Ollivier. — Il refuse sa confiance à l'Empire Libéral.

En octobre 1865 Émile Keller fonda avec deux anciens collègues du Corps Législatif, — Kolb-Bernard et Lemercier, — la *Correspondance de Clairbois*¹.

Cette Correspondance politique, successivement dirigée par Georges Seigneur, Léon Lavedan et le vicomte de Mayol de Lupé, devait servir de lien entre les journaux catholiques des départements, les inspirer dans leur lutte contre les ennemis du Saint-Siège et soutenir, de façon permanente, la pure doctrine romaine. Le comte de Falloux demanda alors au

1. Nom de son gérant responsable.

champion du Syllabus « s'il jugeait, comme le journal le *Monde*, fort utile de choisir ce moment pour commencer une campagne contre les catholiques dits libéraux » ; tout en lui confirmant « son inaltérable reconnaissance pour le passé », il désirait lui présenter certaines « observations bien amicales » : « Nous sommes unis dans la même défaite, ajoutait-il, et, malgré quelques dissidences, dans les mêmes vœux pour l'avenir ¹. » Émile Keller répondit : « Il n'est ni en votre pouvoir, ni au mien de faire cesser les discussions si regrettables des catholiques. Si la voix du Saint-Père lui-même n'y parvient pas, que pourraient nos faibles efforts ². » Aux procédés du *Monde*, il opposait d'ailleurs ceux du *Correspondant*, et l'évêque de Montauban, M^{sr} Doney, lui confirma en ces termes le caractère des dissidences en question : « Je sais pertinemment par une lettre de M. de Falloux, arrivée récemment en ce pays, que son parti est de plus en plus irrité contre le *Monde* et les gens du *Monde*... Il y a là une secte, ayant tous les défauts de la secte. » — Exclusivement catholique, sans attaches spéciales avec le *Monde*, sans hostilité irréductible à l'égard du comte de Falloux (comme il le prouverait en 1869), Émile Keller resta en dehors de toute coterie.

Indépendant, surtout au point de vue politique, il avait pourtant la nostalgie de la vie parlementaire et il ne cessait de s'intéresser aux affaires publiques.

Au début de 1869 son importante étude sur *Dix années de déficit* ³ divulgua de pénétrantes réflexions : pourquoi nos budgets n'avaient-ils constitué « aucune réserve sérieuse pour faire face à ce qu'il y a de plus ordinaire, de plus impérieux et de plus prévu, c'est-à-dire l'imprévu ? » Tandis que le système du libre-échange, appliqué de façon trop absolue, avait miné la fortune de la France au profit de l'étranger, on n'avait pas assuré à nos produits l'indispensable bon marché des moyens de transport. Les grands travaux de la capitale, « élevés à la hauteur d'un intérêt quasi dynastique », avaient provoqué

1. Lettres des 14 et 21 novembre 1865.

2. Lettre du 17 novembre.

3. *Les budgets de 1863. 1864 et 1865*, Paris, Poussielgue, 1869.

de scandaleuses spéculations et abouti à des comptes, les comptes d'Hausmann, rivalisant avec « les contes fantastiques d'Hoffmann ». Cependant, les fautes commises depuis dix ans et la situation menaçante prise par la Prusse imposaient à notre patriotisme des charges considérables qu'il fallait savoir regarder en face et courageusement accepter ; « l'heure était solennelle pour nous et pour le Pouvoir ».

L'Alsacien vigilant voyait en effet venir le moment où le sort même de la France serait en jeu, et c'est avant tout par patriotisme qu'il brigua en 1869 un nouveau mandat législatif.

Il se présenta à la fois en Alsace et en Vendée. Qui, mieux que lui, eût représenté les traditions de l'épopée vendéenne ? « En m'appelant à elle, déclarait-il dans sa profession de foi, la catholique Vendée a eu avant tout à cœur les intérêts qui ne finissent point à la frontière d'un département. Elle s'est souvenue des modestes services que j'ai pu rendre à la cause de l'Église, dont la France est toujours la fille aînée. » — Au point de vue national, il savait ses électeurs « prêts à soutenir, s'il était menacé, l'honneur de ce nom français que le passé nous a légué si grand » ; il souhaitait comme eux « la réduction de l'armée, seul moyen de réaliser des économies sérieuses » ; mais tout en accordant cette concession à des tendances alors si générales et si dangereuses en face d'une Prusse décidée à la guerre, tout en admettant que la paix pourrait être maintenue, il prenait soin d'en spécifier l'essentielle condition : « substituer franchement le respect de la justice et le droit des petits États au système désastreux des nationalités et des grandes agglomérations ». — C'était toute la politique de l'unité italienne et de l'unité allemande qui était ainsi condamnée.

La bataille électorale fut assez dure. Le comte de Falloux avait lui aussi posé sa candidature dans le haut Bocage, et Émile Keller le soutenait sans réserve ¹. Contre les

1. *Le Monde* observait la même attitude : « Nous savons qu'ils ne seront jamais assez bons libéraux pour trahir le Pape, cela suffit », disait *le Monde* du 13 mai 1869 au sujet des candidatures Cochin, de Montalembert, Werner de Mérode, Anatole Lemerrier, etc.

catholiques indépendants, l'administration préfectorale et ses protégés employèrent des arguments dont il suffira de donner cet échantillon : « M. de Falloux amène dans les plis de son drapeau, avec le renversement de l'Empire, le retour de l'Inquisition, le rétablissement des dîmes, l'ébranlement de la famille par la résurrection du droit d'aînesse, celui de la propriété par l'annulation des ventes de biens nationaux ¹... » Les populations de la Plaine, effarouchées par de semblables fantômes, et influencées de façons très diverses par un clergé qui attendait surtout des candidats officiels « des lustres, des ostensoirs et des chasubles » ², ne donnèrent au premier tour que 10.751 voix, c'est-à-dire la majorité relative à Émile Keller. Falloux était définitivement battu. Au second tour, Keller, élu d'autre part, lui offrit de se désister en sa faveur ; mais le comité royaliste qui avait dirigé la campagne préféra laisser le champ libre à M. de Sainte-Hermine, pour ne pas faire le jeu d'un autre concurrent au nom odieux : M. Alquier. — Émile Keller avait réparé en Alsace son échec de 1863.

« L'ennemi personnel » de l'Empereur avait constitué les électeurs de la circonscription de Guebwiller, préférée cette fois à celle de Belfort ³, juges des événements antérieurs : « Depuis cette époque, — observait-il en rappelant son exclusion, — l'arbre a porté ses fruits, et vous êtes appelés à apprécier, en pleine connaissance de cause, la politique que j'avais blâmée... Alsaciens, vous êtes à l'avant-garde contre les ennemis du dehors. Ne soyez pas les derniers à donner l'exemple du réveil de la politique. » Ces deux phrases résumaient tout son programme et toute la conduite qu'il allait suivre soit au Corps Législatif, soit à la frontière jusqu'à sa protestation suprême du 1^{er} mars 1871.

1. Extrait d'un journal de la préfecture (Discussion sur l'élection de M. de La Poëze, *Journal officiel*, séance du 3 décembre 1869).

2. Lettre sans date du vicomte de Cumont au sujet de M. de Pierre, écuyer de l'impératrice.

3. Par suite des remaniements administratifs qui avaient rattaché le canton de Massevaux (où se trouvait Saint-Nicolas) à la circonscription de Guebwiller, celle-ci était au surplus devenue la circonscription de Keller.

Singulière complaisance du langage politique : ce catholique intégral, que les partis avancés traitaient de rétrograde, était combattu par le Gouvernement comme révolutionnaire. Il avait beau proclamer qu'il ne voulait pas plus de la révolution que du retour du passé ¹, il lui suffisait de faire opposition au Pouvoir pour être suspect aux « hommes d'ordre ! » En séparant, avec éclat, dans ses manifestes et dans ses actes de représentant du peuple, la cause du Césarisme de la cause de l'ordre social, il continua à scandaliser les « conservateurs » à courte vue ; mais il dégagea ainsi sa cause de lamentables compromissions et fit preuve d'une clairvoyance aujourd'hui évidente.

Son comité alsacien était dirigé par l'abbé Winterer, alors curé de Guebwiller, qui groupa autour de lui les ouvriers chrétiens et mena la bataille avec un petit journal populaire : *le Volksboote*. — On sait le rôle que ce prêtre au cœur d'apôtre, à l'intelligence d'élite, au patriotisme ardent, devait jouer, soit à Mulhouse où il organisa une magnifique cité ouvrière, soit au Reichstag, où il ne cessa d'exprimer la fidélité de l'Alsace captive. Avec la spirituelle audace et la verve mordante qui devaient se retrouver, en face de l'opresseur victorieux, dans les feuilles catholiques alsaciennes, *le Volksboote* attaqua « le protectionnisme industriel et le veau d'or luthérien » représentés par les adversaires de son champion. L'État, disait le journal populaire, avait avancé quarante millions aux industriels et les débiteurs n'avaient à peu près rien remboursé. Ainsi « l'hameçon d'or du gouvernement impérial » privait par définition les candidats Gros et Grosjean de toute indépendance. Et pourquoi des candidats protestants ? « Le Haut-Rhin étant complètement catholique n'avait pas besoin de se faire emmailloter dans du coton protestant. » Grosjean possédait une manufacture à Guebwiller : sur le sort de ses ouvriers, on ne savait qu'une chose, c'est que « s'ils ne recevaient pas de fromage sur leur pain, ils obtenaient en revanche suffisamment de *papier à fromage* sous forme de journaux dévoués à Grosjean ». On avait essayé de démembrer la

1. Pas plus que précédemment, il ne se présenta comme royaliste.

circonscription électorale de Keller ; mais on avait beau « découper les cantons, on n'entamerait pas les cœurs » des vrais Alsaciens.

Les arguments apportés par le baron de Heckeren en faveur de Gros n'étaient, bien entendu, qu'une apologie du régime « qui, depuis vingt ans, avait maintenu la France grande et puissante vis-à-vis de l'Europe et prospère à l'intérieur » ; cette situation avait « permis à l'Empereur de rendre progressivement la liberté..., mais ce mouvement n'atteindrait son plein développement que s'il était modéré par l'Élu du peuple... dont l'autorité seule était assez puissante pour le diriger sûrement »¹.

Émile Keller l'emporta au premier tour avec 15.066 voix contre 9.763 au protégé du sénateur baron de Heckeren, M. Gros, et 1.970 voix à M. Grosjean.

Dans l'ensemble du pays, les élections de 1869 marquaient pour l'opposition de grands progrès : les ministériels ou conservateurs-libéraux avaient maintenant à compter avec les *irréconciliables* menés par Gambetta et Jules Favre, et surtout avec le Tiers-Parti ou Centre-Gauche qui, pour en finir avec l'Empire autoritaire, déposa l' « Interpellation des 116 » réclamant un ministère responsable et un Corps Législatif maître de ses travaux. — Napoléon III était acculé désormais à l'octroi d'une constitution parlementaire ou à un nouveau Coup d'État ; il n'avait plus la force, ni morale ni même physique, de recommencer le Deux-Décembre, mais il essaya encore du système des demi-mesures, qui devait être le plus favorable à ses adversaires.

Il passa, en quelque sorte, la revue des nouveaux groupes politiques dans les dîners et les réceptions qui se succédèrent à Saint-Cloud. Les Cent-Seize décidèrent de s'y rendre, mais Émile Keller, signataire de la fameuse Interpellation, avait refusé de les y accompagner². Cet acte d'indépendance marquait sa ferme volonté de répudier tout accommodement : « L'Empire est embarrassé, expliquait-il à sa femme le 9 juillet ; ce n'est

1. Lettre *Aux électeurs de la 4^e circonscription du Haut-Rhin, Soultz*, le 11 mai 1869.

2. C'est donc par erreur que M^{sr} Laveille écrit que « les 116 signataires de l'acte se rendirent au dîner de Saint-Cloud ». (*Chesnelong, Sa Vie*, p. 126.)

pas notre faute. Je crois le moment venu de nous dégager de ses étreintes fatales. Il a compromis tous les hommes qui l'ont servi ; il a combattu les catholiques aux élections... Je ne crois nullement céder au plaisir taquin de faire de l'opposition. »

Quelques jours après, le 13 juillet, la Chambre était prorogée, le Ministère d'État supprimé, et le Sénat — dont Rouher devenait président — était appelé à modifier la Constitution. C'était un succès pour les Cent-Seize : mais étaient-ils bien résolus à le pousser à fond, et, selon l'expression de Chesnelong, à « faire le contrepois des libertés dangereuses par le développement salutaire des libertés préservatrices ¹ ? » Sur ce point, Kolb-Bernard adressa le 20 juillet à son « très cher ami » Keller des remontrances caractérisant à merveille l'attitude du groupe des catholiques conservateurs... et indépendants :

« La reprise des travaux de la Chambre est remise à une époque indéfinie. Tel est le premier acte de notre ministère dit parlementaire. Vous en connaissez la composition : elle permet d'en attendre tous les actes de faiblesse, de condescendance et de soumission... On ne peut méconnaître la nécessité de se grouper... Savez-vous qu'on vous blâme beaucoup et de beaucoup de côtés ? On vous blâme d'avoir refusé même un peu brutalement le dîner de Saint-Cloud,... puisqu'après tout c'est l'Empereur qui, à tort ou à raison, se croyait l'offensé et qu'il vous faisait une avance. On trouve que vous avez tort de crier un peu sur les toits, ou, ce qui est à peu près la même chose, de déclarer hautement dans la salle des pas-perdus que l'Empire est inconciliable avec la liberté, et que, s'il y a là une vérité, il est impolitique de la mettre trop en évidence... On trouve que vos condescendances pour la gauche ne sont pas sans une sérieuse gravité, qu'elles compromettent votre caractère de défenseur du Saint-Père, qu'elles achèvent de vous faire apparaître aux yeux du Gouvernement comme un ennemi déclaré et comme un de ceux qui ont proclamé le système des destructions nécessaires... On trouve que vous avez pris à tort, et d'une manière très fâcheuse pour les intérêts supérieurs dont la défense vous appartient, l'attitude d'un homme extrême... Vous avez, en même temps, l'absolu des idées et l'absolu du caractère. Je ne dis pas que ce soit mauvais, mais c'est peut-être trop bon dans ce monde inférieur, et surtout dans ce monde inférieur politique où il n'est guère possible de procéder que par à peu près... »

1. *Ibid.*

Ce n'était pas ainsi que Keller entendait l'indépendance ! Il estimait que, du côté du Gouvernement, rien n'était changé, et que, du côté de l'opposition, on n'aboutirait à rien si on favorisait les manœuvres destinées à lui enlever tout ressort. La conciliation mènerait à la capitulation. Les Cent-Seize avaient un programme : il fallait d'abord le revendiquer hautement et ne point laisser à la gauche radicale le monopole de la lutte pour la liberté. C'était même là le seul moyen d'assurer l'ordre public. Le député de Belfort avait-il « l'attitude d'un homme extrême ? » Son manifeste du 21 juillet, en expliquant comment il fallait réformer l'Empire, suffit à le justifier :

« Saint-Nicolas, 21 juillet 1869.

Électeurs,

« ... Fort de vos suffrages, aussi bien que de mes propres convictions, j'ai cru que le moment était venu pour le Gouvernement de reconnaître, de réparer les fautes qui ont plus ou moins compromis nos intérêts religieux, politiques et financiers. S'il fût entré dans cette voie, je me serais fait un devoir de lui offrir un loyal concours. Malheureusement, par la manière dont la Constitution actuelle est appliquée, les moindres critiques atteignent directement la personne de l'Empereur. Tandis que, depuis le ministre jusqu'au maire de village et à son garde champêtre, tous les fonctionnaires sont couverts, par le célèbre article 75 de l'an VIII, d'une sorte d'inviolabilité, la responsabilité de leurs actes se concentre et s'accumule sur la tête du chef de l'État. La centralisation administrative forme ainsi entre ses mains une machine gigantesque dont il porte seul le fardeau...

« Si le souverain avait fait au pays des concessions sérieuses, il nous obligerait par là à user à son égard d'une extrême modération. Au contraire, du moment qu'en conservant les mêmes hommes, il affirme qu'il continuera à marcher dans la même voie, il nous met en demeure de blâmer ouvertement, de combattre nettement sa conduite. Aux vœux pleins de réserve de députés se faisant respectueusement les organes de leurs électeurs, doivent succéder les actes fermes et résolus d'une opposition constitutionnelle, bien décidée à vouloir une autre politique, réclamant tout ce qui peut assurer la liberté et la sincérité du suffrage universel ; c'est-à-dire l'élection des maires par les communes, la responsabilité de tous les fonctionnaires, enfin la présence auprès du souverain de ministres en qui le pays puisse avoir confiance.

« Ce ne sera pas notre faute si ces critiques remontent jusqu'au chef de l'État. Car c'est lui qui persiste à assumer seul le poids de tous les actes de son gouvernement et qui s'expose volontairement aux inconvénients de cette redoutable concentration. Au point où les choses en sont venues, ce serait un véritable péril pour lui que de se faire illusion sur l'état des esprits. Aussi notre premier devoir est-il de lui faire comprendre que le pays a cessé d'abdiquer, que le pays veut être consulté, non seulement sur les traités de commerce qui modifieraient nos tarifs, mais encore sur tous les actes qui, en France, en Allemagne ou en Italie, pourraient compromettre le maintien de la paix ou le progrès de la liberté.

« Le Gouvernement s'est écarté du sentiment public. Il faut à tout prix qu'il s'en rapproche. Tel est, en deux mots, pour moi, le résumé de nos interpellations. Il est possible que tous les signataires ne leur donnent pas exactement la même portée et que quelques-uns d'entre eux reculent devant les déductions que j'en ai tirées. Mais, électeurs du Haut-Rhin, je suis convaincu que vous apprécierez comme moi la situation et que, par votre indépendance autant que par votre patriotisme, vous resterez à la tête du mouvement généreux qui seul peut prévenir de nouvelles révolutions. »

C'était bien la « séparation » — annoncée dès 1859 ¹ — entre le Césarisme et le pays trop longtemps asservi. Si Émile Keller avait le droit de ne plus faire crédit à l'Empire, n'accordait-il pas trop de confiance à la volonté populaire ? Car son programme était en somme nettement démocratique. Tel ne fut pas l'avis des libéraux qui, cette fois, le comblaient de félicitations, ni celui de la *Gazette de France*, qui pourtant n'avait rien de révolutionnaire. Léon Lavedan, rédacteur à ce dernier journal et à la *Correspondance de Clairbois* avant de diriger le *Correspondant*, lui transmet les éloges du comte de Falloux :

« Vous avez dit juste ce qu'il fallait dire : c'était le premier mot qui venait à ses lèvres. Vous avez courageusement montré la voie aux indécis et aux timides ; c'est un service considérable, surtout en temps de crise, où beaucoup de gens hésitent sur la conduite à tenir. Votre manifeste domine tous ceux que la presse a publiés dans ces derniers temps ; il est le vrai commentaire de l'interpellation désormais historique des 116. Vous avez

1. Voir plus haut. p. 68.

repris là d'un coup la grande situation que vous aviez conquise dès l'abord dans l'ancien Corps Législatif, et votre lettre fera le pendant de votre premier et mémorable discours » (2 août 1869).

Ravi comme Falloux, Montalembert, « le grand malade de la Roche-en-Brény », trouvait un surcroît de satisfaction dans la mauvaise humeur du journal de Louis Veillot : « C'est incontestablement ce qui a paru de plus remarquable depuis la nouvelle crise où nous sommes entrés, disait-il du manifeste d'Émile Keller. Les critiques acrimonieuses de l'*Univers* ont imprimé à cette œuvre vraiment magistrale *ce je ne sais quoi d'achevé* que l'antipathie de nos ultramontains actuels ajoute à la vérité et à l'honneur ¹. »

L'*Univers* reprochait en effet au député du Haut-Rhin, autrefois candidat officiel, de s'être rendu aux réunions de la Gauche, et de sonner « un banle-bas d'opposition » : « Tout cela, déclarait l'*Univers*, semblera bien vif, et cette vivacité n'est peut-être pas assez justifiée par les méfaits politiques de ces dernières semaines. La cause religieuse, que M. Keller tient surtout à servir, n'a rien à gagner à ces grondements d'opposition extrême ². »

Émile Keller avait écrit lui-même à sa femme le 29 juin : « Je me promets de beaucoup parler avec les démocrates qui ont plus d'esprit que les *Arcadiens* ³ », et il avait tenu promesse. Adversaire du libéralisme, il ne l'était pas de la liberté. Défenseur des doctrines romaines, il ne l'était à aucun degré du césarisme. Compromettait-il, avec la cause religieuse, le principe d'autorité ? En assistant aux réunions de la Gauche, présidées par Thiers, l'antagoniste de Jules Favre ne risquait pas de s'y laisser absorber en raison précisément de ses inébranlables doctrines. *La France* imaginait qu'« il pensait comme M. Veillot et écrivait comme M. Janicot » : il agissait surtout comme un homme politique à larges vues qui, ayant admis la nécessité d'une opposition, comprenait aussi que

1. Paroles de Montalembert rapportées dans la lettre de Léon Lavedan du 2 août. Augustin Cochin s'associait à ces éloges.

2. *Univers* du 25 juillet 1869.

3. Groupe de la Droite gouvernementale.

l'attitude, béate, de trop d'honnêtes gens était vouée à l'impuissance. Aux velléités de résistance du Tiers-Parti, il entendait substituer une volonté nette et hardie.

Selon l'expression de l'*Union*¹, — journal du comte de Chambord, — il se croyait le droit et le devoir « de défendre les droits du pays avec la même franchise et la même énergie qu'il avait mises au service des grands intérêts catholiques ».

Au nom de ses amis, — prêts à le remplacer à leur tête par Charles Chesnelong (avec lequel il devait être, dans la suite, si étroitement uni), — Kolb-Bernard lui renouvela ses objurgations :

« Ils savent bien, me disiez-vous à Paris en parlant de vos nouveaux alliés, que je suis leur adversaire. Alors pourquoi allez-vous à eux ?... Si le jour du triomphe arrive, comme il est possible, pour la Gauche, elle vous éconduira, poliment ou impoliment, vous faisant jouer un rôle ridicule, après que vous aurez joué un rôle compromettant, non seulement pour vous, mais pour la cause catholique que vous représentez... Je juge si peu comme vous de l'indifférence de votre attitude au regard des intérêts catholiques que j'ai posé et que je tiens posée devant mon esprit la question de savoir s'il ne convient pas que je donne ma démission de membre du Comité de l'Œuvre du Denier de Saint-Pierre, ne voulant point partager, vis-à-vis de cette œuvre, la solidarité de votre attitude hostile au Gouvernement... Et quel temps avez-vous choisi pour cette évolution extrême ? Précisément le moment où un mouvement de régénération se produit dans le pays et dans la Chambre, et où se forme un parti libéral certainement plus sincère, plus modéré et surtout plus intelligent que la Gauche qui, à ses fureurs contre le Gouvernement, joint ses fureurs contre la liberté catholique. »

Le vénérable M. Kolb-Bernard oubliait-il que, le 20 mars 1863, il avait joint son propre nom aux cinq républicains pour repousser l'Adresse à l'Empereur ?

« Le fait est accompli, — écrivait l'*Univers* au sujet de la prorogation de la Chambre *sine die*, — et, comme il rentre dans les attributions du Chef de l'État, le mieux est d'en

1. Alors dirigée par Laurentie et Henry de Riancey. Parmi ses collaborateurs figuraient Poujoulat, Alfred Nettement, Victor de Laprade, François Lenormant, Mayol de Lupé.

prendre son parti. » Émile Keller avait-il tort de ne point consentir à cette abdication ? *Le Français libéral*¹ saluait de son côté, dans les réformes annoncées, « la révolution la plus bienfaisante, la plus pacifique, la plus pure de toute intrigue, de toute violence, de toute ambition ». Était-il sage de partager un tel enthousiasme ? — Le Sénatus-Consulte du 8 septembre accorda au Corps Législatif l'initiative des lois, aux sénateurs et députés le droit d'interpellation et d'amendement : quelles en seraient les garanties ?

Le député alsacien se méfiait. Et l'attitude ondoyante et changeante des *Cent-Seize* n'était pas faite pour le rassurer. Avant même de siéger, le *Centre-Gauche* se dissolvait : à la fin de novembre 1869, Émile Keller essaya de lui insuffler sa mâle énergie et il joua, à cette occasion, dans les réunions préliminaires du Corps Législatif, un rôle curieux à rapporter.

Les signataires, présents à Paris, de l'Interpellation des 116 se réunirent, le 26 novembre, dans la salle de la Commission du budget pour déterminer leur ligne de conduite : ne devaient-ils pas poser, sans tarder, la question de confiance au Ministère et lui demander raison de la prorogation de la Chambre ? Ils élurent le comte Daru comme président et s'observèrent en silence. Puis Segris proposa d'inviter les membres de la majorité, les « Arcadiens » de bonne volonté, à venir causer... Émile Ollivier — qui depuis trois mois causait avec le Gouvernement et se montrait, observait-on, « ministériel avant d'être ministre », — prononça un discours dans le même sens et insista fort sur la nécessité de s'appuyer, pour constituer une majorité nouvelle, non plus sur la fameuse Interpellation, mais sur le Sénatus-Consulte du 8 septembre qui donnait ample satisfaction. « Vous parlez exactement comme M. Jérôme David², répliqua Keller ; il faut aborder de front le double problème politique et ministériel, et d'abord s'entendre entre soi, fixer la pensée et le programme du groupe avant de le diluer. » Mais, par 27 voix contre 21, il fut décidé de lancer pour le surlendemain des invitations à tous les collègues.

1. Fondé en 1868 par M^r Dupanloup.

2. L'un des chefs Arcadiens.

Le lendemain, vingt députés¹ de la minorité, présidés par le marquis d'Andelarre, résolurent unanimement de repousser tout ajournement de l'Interpellation et de ne pas succomber au nombre ni au ridicule. De leur côté, les Arcadiens, entre autres Jérôme David, Granier de Cassagnac, Dugué de la Fauconnerie, s'étaient donné le mot pour répondre à l'invitation. « Quelle Représentation nationale ! concluait de ces incidents le journal *Le Parlement*. Nous avons déjà prouvé ici même qu'il n'y avait plus de gauche. Le tiers-parti est réduit à 47 membres, dont 21 seulement demeurent fermes dans leurs résolutions premières. Que reste-t-il ? »

Le dimanche 28 novembre, à la troisième réunion, les députés étaient 157 et siégeaient cette fois, en raison de leur nombre, dans la salle du Trône ; ils appartenaient à toutes les fractions de l'Assemblée, même à l'Extrême-Droite. Le comte Daru, président, déclara d'abord que tous ses collègues présents voulaient sans réserve le maintien de l'Empire et des institutions libérales. Qu'allait donc devenir l'opposition des Cent-Seize ? Les *Vingt-et-Un* alors engagent la bataille et Émile Keller, dans un langage « très carré »², et en termes incisifs qui excitent l'impatience de la Droite, se met en devoir de briser l'équivoque :

« Nous n'avons nul intérêt à nous tromper les uns les autres, s'écrie-t-il³, ni à recommencer la scène ridicule du Baiser Lamourelle... Dans ma pensée et dans celle d'un grand nombre de mes collègues, l'Interpellation des 116 n'avait pas pour but le maintien dans leur intégrité des prérogatives impériales. Non, le Sénatus-Consulte ne nous a pas surabondamment satisfaits, et nous n'avons pas dans l'Empire libéral (observe-t-il à la Droite), la confiance qui vous amène ici. Notre Interpellation était un acte d'opposition constitutionnelle, ou même, je le reconnais, extra-constitutionnelle, demandant la diminution de la prérogative personnelle du souverain. C'était un blâme

1. MM. d'Andelarre, de Chambrun, de Choiseul, Cochery, de Dalmas, Fould, Gévelot, de Grammont, Haentjens, d'Hésecques, Keller, de Kerjégu, Latour-Dumoulin, Lefèvre-Pontalis, de la Monneraye, Plichon, Rampon, Tassin, Vieillard, d'Yvoire.

2. Expression du *Gaulois*.

3. Notes de son discours écrites par lui-même.

pour la politique du Gouvernement, pour sa malheureuse politique d'aventures.... Nous avons pensé qu'il fallait sacrifier les ministres portant la responsabilité du passé, en prendre de nouveaux donnant au pays des garanties pour l'avenir, ne pas nous contenter d'un simple changement de décor ni prolonger cette fiction du monde officiel d'aujourd'hui non moins fausse que la fiction du pays légal sous Louis-Philippe...

« Afin d'éviter tout faux-fuyant, nous avons réclamé, comme garanties, la promesse d'un nouveau régime municipal, d'une décentralisation sérieuse assurant la sincérité des élections, permettant au pays de faire ses affaires et d'exprimer sa volonté. Qu'est-il arrivé ? On nous a donné d'une main le Sénatus-Consulte; de l'autre, on a maintenu au pouvoir les hommes qui sont les représentants de la politique personnelle, les complices de ses fautes. Logiques dans leurs tendances, ces hommes ont brusquement prorogé la Chambre... Tant qu'ils seront là, le Sénatus-Consulte sera une lettre morte et nous ne croirons pas à l'Empire libéral... Si vous êtes ici pour exprimer simplement votre satisfaction et votre confiance, alors séparons-nous loyalement...

« Nous ne nous contenterons pas d'une satisfaction de forme, d'une comédie parlementaire... Que ceux qui ne partagent pas ces sentiments et prennent la lourde responsabilité de reculer devant les conséquences d'un premier acte, retournent à la Droite !... Quant à moi, je crois que nous proposons le seul moyen constitutionnel de réparer les fautes commises, de répondre aux vœux du pays et d'empêcher de nouvelles révolutions. »

Des coups aussi vigoureux soulevèrent une « véritable tempête ¹ ». La manœuvre majoritaire et gouvernementale allait-elle échouer ? Émile Ollivier se chargeant de rallier la majorité nouvelle dont il entendait devenir le chef, expliqua que le rôle utile, mais fini, des Cent-Seize, n'existait plus que « dans l'histoire » ; que le Cabinet actuel méritait des égards, le Sénatus-Consulte du crédit ; que le procès des candidatures officielles n'était plus à faire, beaucoup de collègues présents ayant été du reste appuyés par le Gouvernement ; qu'enfin il ne convenait pas « de poser ou de discuter une interpellation avant la vérification des pouvoirs ». — L'Assemblée vota une motion dans ce sens à une grande majorité, après quoi Ollivier sortit de la salle, bras dessus bras dessous avec Jérôme David...

1. Expression du journal *Le Parlement*.

Les *Cent-Seize* n'existaient plus, et si les *Vingt-et-Un* irréductibles se trouvèrent 27 le dimanche soir, puis 34 le lundi ; si le Message impérial du 24 novembre, en affectant un ton autoritaire et en n'annonçant que d'insuffisantes réformes, augmenta encore leur nombre, la vérification des pouvoirs elle-même prouva l'impuissance du Centre Gauche devant la majorité ministérielle, — menée on sait vers quelles destinées par Émile Ollivier.

« La France veut la liberté, mais avec l'ordre, déclarait le Message de Napoléon III. L'ordre, j'en répons. Aidez-moi, Messieurs, à sauver la liberté. »

Mais qu'est l'ordre matériel sans l'ordre moral ? Et Émile Keller n'avait-il pas trop raison de demander à l'Empire « libéral » d'autres garanties ? De prochaines catastrophes allaient prouver à quel point le régime qu'il condamnait mettait en péril les intérêts supérieurs de la patrie.

XII

ÉMILE KELLER ET LE CONCILE DU VATICAN

(1870)

L'ABANDON DE ROME

SOMMAIRE

Le « Ministère des honnêtes gens ». — Le Concile du Vatican : son importance ; ses adversaires ; ses résultats. — Sous l'inspiration de M^{sr} Dupanloup, le comte Daru veut défendre le pouvoir contre les projets du Saint-Siège. — Interventions d'Emile Keller auprès d'Emile Ollivier, du comte Daru et de Jules Favre : elles évitent un débat dangereux pour la liberté du Concile. — L'infailibilité est proclamée (18 juillet 1870).

Rome sera-t-elle livrée aux Italiens ? — Le sort du pouvoir temporel est lié au sort de la France. — Nos troupes sont rappelées au début de la guerre. — Désolation du Gouvernement. — Keller adresse une protestation suprême à Emile Ollivier (4 août). — Les troupes de Victor-Emmanuel s'emparent de Rome (20 septembre). — L'impérialisme italien.

Émile Keller eut bientôt l'occasion de distinguer à nouveau sa cause de celle des libéraux et de prouver aux ultramontains que son intransigeance politique ne lui interdisait pas les rapprochements nécessaires.

Le 2 janvier 1870, Napoléon III constitua enfin un ministère parlementaire dont le chef, Émile Ollivier, lui promettait « une vieillesse heureuse... » Ce « ministère des honnêtes gens » renfermait des représentants du Centre Gauche : Buffet aux Finances, le comte Daru aux Affaires étrangères. Hommes intègres, catholiques convaincus, mais le second très opposé, du moins en tant que ministre, aux doctrines que le Concile du Vatican était appelé à définir.

Le Concile œcuménique qui s'ouvrit à Rome, le 8 décembre 1869, dans la basilique de Saint-Pierre, comprenait plus de

sept cents évêques, abbés et généraux d'ordres. Toutes les nations du monde y étaient représentées. Les schismatiques orientaux et les protestants avaient été eux-mêmes convoqués par Pie IX, mais ils avaient repoussé l'invitation. Les adhérents de la Fédération générale protestante d'Allemagne assemblés à Worms le 18 juin 1869 au pied du monument de Luther, avaient, en acclamant le roi de Prusse, « repoussé avec énergie toute prétention hiérarchique, toute autorité dogmatique qui seraient pour eux comme autant de ponts destinés à les mener à Rome » ; et ils avaient élevé cette protestation en se plaçant « sur le terrain commun à tous de l'esprit chrétien, du patriotisme allemand et de la civilisation ».

En 1869, les tenants de la « libre pensée » s'agitaient d'ailleurs violemment. Le 8 juillet, à l'Assemblée générale du Grand-Orient, Colfavru avait proposé de répondre au *Syllabus* de 1864 par « une affirmation solennelle de principes qui servirait, à l'avenir, de drapeau à la Maçonnerie », et de convoquer une assemblée extraordinaire pour proclamer, « en face du concile œcuménique, les grands principes du droit humain universel » : ce fut l'*anticoncile* de Naples des 9-11 décembre 1869, le Convent qui souleva de tumultueuses manifestations en faveur de l'unité italienne et échoua dans le ridicule.

Le monde catholique accueillit avec une joie unanime l'annonce du Concile du Vatican, mais de retentissantes publications, — en particulier les *Observations* de M^{sr} Dupanloup, concernant l'*inopportunité* de la définition de l'infailibilité pontificale, — présageaient de graves controverses doctrinales. Les discussions conciliaires sur « les erreurs multiples dérivées du rationalisme » aboutirent pourtant, le 24 avril 1870, au vote *unanime* de la Constitution de *fide catholica*, Constitution renfermant, selon l'expression du cardinal Manning, « l'affirmation la plus large et la plus hardie de l'ordre surnaturel et spirituel qui ait jamais été jetée à la face du monde ». — Le 18 juillet, la définition du dogme de l'infailibilité recueillera 533 voix sur 535 présents ¹.

1. 55 membres de la minorité — parmi lesquels M^{sr} Dupanloup — avaient décidé de ne pas assister à la séance pour ne pas attrister le Saint-Père par un vote négatif.

On conçoit avec quel intérêt Émile Keller devait suivre de tels événements et s'efforcer, en tant que député français, d'en assurer le cours normal.

Pour la première fois depuis l'époque de Constantin, les souverains catholiques n'étaient pas invités à un Concile œcuménique : le Saint-Père, expliquait le cardinal Antonelli, « n'avait nullement l'intention de tenir les princes à l'écart, mais à cause de l'impossibilité de convoquer indistinctement tous les souverains de la catholicité, l'un d'eux étant sous le coup de l'excommunication, il se bornait à demander en termes généraux leur concours bienveillant ¹. Émile Ollivier avait vu dans cette décision, qu'expliquaient tant de circonstances diverses, « la séparation de l'Église et de l'État opérée par le Pape lui-même ² » ; mais sous l'inspiration du docteur munichois Dœllinger ³, les cabinets européens manifestèrent une « expectative menaçante » : proclamer les droits divins de l'Église et son indépendance, comme société, vis-à-vis des pouvoirs humains, c'était menacer les droits de ces derniers !

« L'excellent comte Daru, note Émile Keller ⁴, ne croyait pouvoir mieux faire que de suivre en pareille question la direction de l'évêque d'Orléans et de ses amis ; or M^{sr} Dupanloup s'était déclaré fougueusement l'adversaire de la définition de l'Infaillibilité, tâche capitale du Concile, et on avait vu son inspiration dans l'article retentissant où le *Correspondant* écartait l'idée que les États Généraux de l'Église pussent aboutir à une *monarchie despotique*. Rappeler au monde qu'il y avait une vérité révélée, immuable, et que cette vérité avait pour interprète, qui ne pouvait se tromper, le successeur de Pierre, c'était encore porter au scepticisme moderne un défi imprudent. M^{sr} Dupanloup crut avoir la mission d'empêcher cette nouvelle faute... C'est sur de pareilles suggestions que notre ministre des Affaires étrangères rédigea une série de notes qui venaient d'être imprimées pour être distribuées au Parlement, et qui devaient évi-

1. E. Ollivier, *L'Église et l'Etat au Concile du Vatican*, I, p. 508.

2. Discours du 10 juillet 1868.

3. Ce Bavarois trouvait que les vexations infligées au Pape seraient de nature à l'éclairer : « Vexatio dabit intellectum », écrivait-il à Gladstone...

4 10 octobre 1869.

demment y provoquer un débat dangereux où les Chambres françaises émettraient peut-être un avis opposé à celui du Concile. »

La tournure de ce débat se trouvait au surplus déjà dessinée par l'interpellation — annoncée — de Jules Favre qui demanderait au Gouvernement quelles précautions il comptait prendre contre les empiétements de l'Église ; le comte Daru laissait entendre qu'il ferait connaître les mesures adoptées, ou préparées, pour la défense du pouvoir civil : si un ordre du jour parlementaire approuvait une semblable pression sur le Concile, le Ministère — en majorité catholique — donnerait une preuve étrange de son « libéralisme », et les plus graves conflits seraient à redouter. Le seul moyen de les prévenir était de dessiller les yeux d'Émile Ollivier, du comte Daru et de Jules Favre : Émile Keller s'y employa, de concert avec Chesnelong et Kolb-Bernard.

Kolb-Bernard, — revenu sans doute maintenant à de moins sévères appréciations à l'égard de son ami, — l'accompagna chez le Président du Conseil :

« Nous lui exposâmes, rapporte Émile Keller, tous les inconvénients de la discussion que le Gouvernement allait ouvrir. La France avait à Rome une armée d'occupation qui protégeait la liberté du Pape et du Concile. Serait-il digne et convenable de paraître exercer, au moyen de cette force matérielle, une pression sur les décisions de l'Église universelle ? Saisi de cette considération, M. Ollivier nous déclara que le débat n'aurait pas lieu, que les notes de M. Daru ne seraient pas distribuées, mais mises au pilon : « J'ai, ajouta-t-il, d'autant plus de mérite à vous faire « cette concession, que plusieurs évêques nous pressaient de « menacer le Pape du retrait des troupes françaises s'il persistait « à faire proclamer le nouveau dogme... » Dans cette conversation intime et cordiale, où il dévoila l'élévation et la noblesse de ses sentiments, Émile Ollivier fut amené à parler du Père Hyacinthe Loison, qui parlait de jeter son froc aux orties : « Je « l'ai vu, raconta le Ministre, et j'ai fait tout au monde pour « l'empêcher de commettre cette faute irréparable. Si vous « quittez l'Église, lui ai-je dit, vous ne serez plus rien, vous perdrez toute considération. Qu'est-ce qui vous pousse à cette « folle résolution ? Êtes-vous fatigué de l'autorité de vos supérieurs ? Avez-vous de l'ambition ? Voulez-vous être évêque ? Je me charge de vous obtenir cette dignité. Mais mes instances « ont échoué, et j'en suis désolé. »

Le comte Daru, — chez lequel Émile Keller et Kolb-Bernard accompagnèrent Chesnelong¹, — fut plus difficile à gagner. Il avait adressé à Rome un *Memorandum* signalant ce qu'il croyait un danger pour l'Église, et comme la réponse du cardinal Antonelli, très conciliante sur les questions d'application, était très ferme sur les principes, il avait le dessein d'envoyer en ambassadeur auprès du Concile le duc de Broglie avec mission de faire aux évêques de nouvelles représentations... Chesnelong lui observa que cet envoi aurait les apparences d'une menace, qu'en cas d'insuccès « l'incompatibilité serait flagrante entre la doctrine catholique interprétée par le Concile et l'indépendance de la société civile revendiquée par le *Memorandum* », et qu'il fallait à tout prix éviter un conflit dont les ennemis de l'Église seraient trop heureux de se servir. Daru était ébranlé, mais se sentait trop publiquement engagé à accepter l'interpellation : il fallait intervenir auprès de Jules Favre, ce dont se chargea seul Émile Keller.

Jules Favre avait-il déjà reçu les avis d'Émile Ollivier ? Savait-il que le comte Daru ne rappellerait pas, en tous cas, nos troupes de Rome ? Estimait-il qu'après tout la non-intervention du Gouvernement était le meilleur acheminement à la séparation de l'Église et de l'État ?

« Je le trouvai seul à table, rapporte simplement Émile Keller, et je lui déclarai que, comme adversaire, je désirais être au courant de ses intentions : « C'est sous la protection de nos troupes, me dit-il sans la moindre hésitation, que le concile délibère à Rome. Je regarderais comme une souveraine inconvenance de paraître exercer la moindre pression sur la liberté de cette grande assemblée. Vous pouvez donc être certain que je ne soulèverai aucune discussion à ce sujet. J'ai d'autant plus de mérite à ne pas intervenir que plusieurs ecclésiastiques me pressaient beaucoup de le faire. »

Le péril était donc conjuré : le Concile délibérerait en liberté, malgré les ecclésiastiques qui faisaient appel au « bras séculier », et parmi lesquels il faut citer, avec M^{sr} Dupanloup, inspirateur des notes du comte Daru, M^{sr} Darboy, partisan du rappel

1. Nous ne connaissons cette visite que par les *Mémoires inédits* de Chesnelong (M^{sr} Laveille, *Chesnelong*. pp. 139-140).

momentané de notre ambassadeur auprès du Saint-Siège. Les catholiques libéraux opposés à l'infaillibilité se trouvaient d'ailleurs désarmés par la mort de Montalembert (13 mars 1869), et l'Empereur en personne, en ouvrant la session législative (29 novembre 1869), clôtura par ces mots la détestable campagne : « De la réunion de tous les évêques de la catholicité, on ne doit attendre qu'une œuvre de sagesse et de conciliation. »

Le 18 juillet suivant (jour de notre déclaration de guerre à la Prusse), le dogme de l'infaillibilité doctrinale du Souverain Pontife était promulgué. Mais la Question Romaine aboutissait, en même temps, au dénouement qu'avait prévu, depuis dix ans, le « Député du Pape ».

Au moment de la déclaration de guerre, Émile Keller, Chesnelong et Kolb-Bernard, craignant le rappel de nos troupes de Rome, rédigèrent une protestation destinée à être remise au Président du Conseil dès que le retrait serait imminent. Le Gouvernement impérial ne le voulait pas ; mais on sait ce qu'il en advint.

Ni l'alliance ni même la neutralité de l'Autriche et de l'Italie n'étaient acquises. Le 20 juillet 1870, le chancelier d'Autriche nous demanda de livrer Rome aux Italiens : Émile Ollivier déclara l'idée « pitoyable et impraticable », et le duc de Gramont notifia à « ce huguenot de Beust » que l'abandon de Rome « soulèverait la France entière ». On se résigna cependant à offrir à Victor-Emmanuel le rappel de nos troupes et à placer Rome sous la sauvegarde de l'Italie. Le Saint-Siège fut informé de la décision et, le 31 juillet, notre ambassadeur à Rome reçut ces éclaircissements : « Assurément, ce n'est pas par nécessité stratégique que nous évacuons l'État romain... Mais la nécessité politique est évidente... Nous devons nous concilier les bonnes intentions du cabinet italien. » — « Plaignez-moi, disait à Chesnelong le ministre Plichon, catholique notoire. La situation est horrible... Nous exigerons de l'Italie des garanties formelles et *si la guerre ne tourne pas contre nous elle les respectera*... Si nous sommes vaincus, ce ne sont pas les quelques milliers d'hommes que nous aurions à Rome qui

pourraient sauver le pouvoir temporel de Pie IX : il sombrera dans notre défaite. Pour le Pape comme pour nous, ce qu'il faut, c'est que la France ne soit pas battue. » — « Nous avons une belle armée et de belles forteresses, observait de son côté Louis Veillot ; mais si nous abandonnons Rome et si Dieu se demande à quoi lui sert la France ? ¹... »

Un bataillon de chasseurs à pied, embarqué à Civita-Vecchia le 28 juillet, se trouvait aux environs de Belfort le 2 août. Émile Keller, alors occupé à chercher des ressources pour les ambulances et des francs-tireurs pour la garde des Vosges, l'y rencontra, apprit ainsi l'évacuation de Rome et retourna en toute hâte à Paris pour en demander compte au Gouvernement. Il vit le ministre de l'Instruction publique, son ami Plichon, qui lui apparut — comme à Chesnelong — « un homme désolé, désespéré de l'infériorité de nos forces, annonçant que nous allions à d'irréparables désastres ». Il courut chez Émile Ollivier auquel il adressait, le lendemain 4 août, une protestation dont voici les principaux passages :

« ... Dans l'entretien que j'ai eu hier, ainsi que trois de mes collègues, l'honneur d'avoir avec vous, vous nous avez exposé la nécessité où vous vous seriez trouvé de retirer nos troupes du territoire pontifical.

« Malgré tout mon désir de ne pas soulever de difficultés en ce moment et de ne songer qu'au triomphe de nos armes, je remplis un devoir en vous déclarant que je ne puis admettre cette nécessité et que je proteste énergiquement, comme député, comme catholique et comme Français, contre cette nouvelle concession faite à l'Italie unitaire.

« Je ne reviendrai pas sur l'engagement récent que vous aviez pris de ne jamais rappeler nos troupes sans consulter la Chambre. Je ne reviendrai pas davantage sur les assurances non moins catégoriques que nous avaient données à ce sujet, même depuis la déclaration de guerre, plusieurs de vos collègues. Si j'en parle, c'est uniquement afin de constater que nous avons tout fait pour prévenir cet acte malheureux, et que nous étions en droit de ne pas nous y attendre.

« Aujourd'hui cet acte est consommé. Était-il nécessaire ? Non, car si vous vouliez réellement le maintien du pouvoir temporel ; si, de son côté, l'Italie a cette fois l'intention d'exécuter

1. François Veillot. *Louis Veillot*, p. 119.

les engagements qu'elle a impudemment violés en 1867, si elle n'a plus aucune prétention sur Rome, alors la présence de nos soldats n'a rien de blessant pour elle, leur retour n'est qu'une mesure de pure courtoisie à son égard, et ce n'est pas pour un intérêt d'aussi médiocre importance qu'elle se déciderait à vous accorder ou à vous refuser son alliance, pour laquelle vous avez, croyez-le bien, d'autres gages à lui donner.

« Mais vous le savez aussi bien que moi, M. le garde des sceaux : ce qui rendait notre occupation blessante pour le gouvernement italien, ce qui fait qu'il applaudit encore une fois au départ de nos troupes, et que ce départ a pour lui et pour nous une importance incontestable, c'est qu'à ses yeux Rome est une terre italienne qu'il doit s'annexer un jour, à laquelle il ne renoncera jamais catégoriquement et sur laquelle il prétend dès aujourd'hui exercer seul son protectorat. S'il osait dire le contraire, personne en Europe ne prendrait sa parole au sérieux. De notre côté, nous considérons Rome comme une terre catholique, aussi française qu'italienne, à l'annexion de laquelle nous ne consentirons jamais. Là est la difficulté que la France a volontairement créée en 1860, et dont elle porte par conséquent toute la responsabilité. Là est le péril imminent qui nous préoccupe en ce moment. Avant peu, les bandes garibaldiennes, fidèles avant-gardes de la politique piémontaise, reprendront leur rôle bien connu ; sous prétexte de les réprimer, l'armée régulière pénétrera à leur suite sur le territoire pontifical. Comme en 1867, elle s'avancera jusqu'aux portes de Rome, n'attendant qu'un semblant d'émeute pour y pénétrer. Vous ne serez plus là pour l'y devancer.

« Cette catastrophe aura beau s'accomplir au milieu des bruits de la guerre, elle aura plus de retentissement que vous ne pensez.

« La chute du Souverain Pontife, sa captivité ou son exil seront un coup fatal porté à l'influence française, à l'ordre moral et à la civilisation. Pendant le cours du Concile, dont la France avait eu, jusqu'à présent, l'honneur d'assurer la liberté, et dont les catholiques ne peuvent qu'être unanimes à désirer la continuation, ce sera un attentat doublement odieux à l'indépendance de nos consciences. Je souhaite du fond de l'âme que vous échappiez à ces douloureuses éventualités, mais je les vois avec un degré de certitude tel, que garder le silence serait pour moi une responsabilité que je ne puis assumer... »

Cette protestation suprême ne pouvait plus hélas ! suspendre les événements. — La veille, 3 août, l'Empereur avait reçu à Metz un projet de traité, rédigé par Beust et approuvé à Flo-

rence, qui prévoyait la « neutralité armée » de l'Autriche et de l'Italie et réglait la question de Rome « pour la satisfaction de l'Italie et la protection du Pape ». Napoléon III ajourna sa signature. Le 7 août il était trop tard, car « on ne s'allie pas avec des vaincus ». Quand Victor-Emmanuel apprit le désastre de Sedan : « Ah ! pauvre Empereur ! s'écria-t-il. Mais f... ! nous l'avons échappé belle ! » — Le 20 septembre, les troupes royales franchissaient la brèche de la Porta Pia ; Rome devenait la capitale « intangible », et Victor-Emmanuel, encouragé par Bismarck et l'Angleterre, donnait pour programme d'action à l'Italie unifiée « l'Empire de la Méditerranée », c'est-à-dire un empire maritime et africain concurrent du nôtre.

Le Saint-Père, désormais captif au Vatican, « ne passa pas un seul jour sans prier Dieu pour la France dont l'image se présentait sans cesse à son esprit »¹. Ses zouaves pontificaux, avec Charette, combattirent à Loigny aux cris de *Vive la France ! Vive Pie IX !* — Napoléon III, prisonnier et découronné, put méditer sur les conséquences du carbonarisme. — Le clairvoyant adversaire de sa néfaste politique prit l'épée qu'il avait abandonnée à vingt ans et défendit à la tête de ses volontaires sa province d'Alsace dont il réussit à arracher au vainqueur le lambeau natal et dont il sauvegarda les droits imprescriptibles...

La cause du Pape, qu'il avait servie contre le Césarisme révolutionnaire — venu trop tard à résipiscence, — était bien liée à la cause de la France.

1. Paroles de Pie IX. citées par Lecanuet, *L'Eglise de France sous la Troisième République*, I. 90.

XIII

LE DÉPUTÉ PATRIOTE

(1870)

SOMMAIRE

Autorité parlementaire d'Emile Keller : programme de réformes sociales et politiques. — Discours sur la décentralisation administrative (23 juin). — Le dernier plébiscite : par son manifeste du 28 avril Keller conseille l'abstention dans « le dialogue passionné des Césariens et des révolutionnaires ». Dès janvier 1870, Keller juge la guerre inévitable. — Il s'indigne de la « légèreté sans nom » du Gouvernement. — Une fois la guerre déclarée, il jure de « consacrer toutes ses forces à la défense du pays ».

Le ministère Palikao : frappé de son impéritie, Keller réclame la collaboration du Corps Législatif et la lumière sur les événements. — « Espérance mêlée d'anxiété. » — Défaites du mois d'août. — Vains discours de Trochu. Propositions des 22 et 26 août pour la défense de Paris : Thiers les fait écarter. — Discours du 31 août sur le siège de Strasbourg et la barbarie allemande : « Jamais Strasbourg ne cessera d'être français ». — Serment du Corps Législatif. — La Chambre refuse de nommer une commission chargée d'assurer la défense des Haut et Bas-Rhin.

La capitulation de Sedan et la Révolution du 4 Septembre. — Emile Keller chez le général Trochu et au Palais-Bourbon. — Il est délégué par l'Assemblée à l'Hôtel de Ville. — Dissolution de la Chambre. — Keller ne peut plus être que soldat.

La variété de ses connaissances, la sûreté et la précision de son jugement, la solidité de ses doctrines, sa laborieuse activité, la pure ardeur de son patriotisme avaient encore fortifié l'autorité parlementaire d'Émile Keller. Dans les commissions ou à la tribune, il avait réclamé avec Jules Favre la liberté d'association ; il était intervenu dans les discussions relatives au code maritime et à l'enseignement des langues orientales vivantes, si nécessaire au développement de l'influence française. Au point de vue économique, il ne se contentait pas de défendre l'industrie française ni de subordonner la théorie du libre-échange aux intérêts du travail national ;

avec un sentiment humanitaire qu'élargissait son esprit chrétien, il allait au-devant de réformes sociales dont la nécessité serait trop longue à s'imposer :

« En général, — observait-il dans la séance du 1^{er} février 1870, — nos industriels désireraient réduire la durée du travail ; ils désireraient surtout réduire le travail des enfants, cette plaie de l'industrie moderne. Si, comme nous le disait M. Jules Simon, l'ouvrier français travaille 66 heures, tandis que l'ouvrier anglais, plus heureux, ne travaille que 57 heures, en Alsace nos ouvriers travaillent déjà 72 heures par semaine, c'est-à-dire 12 heures par jour ; il faut y ajouter une heure pour le trajet qu'ils ont à faire pour se rendre à la fabrique, puisque presque tous habitent des hameaux fort éloignés des usines ; il ne leur reste ainsi rien ou presque rien pour la vie du cœur et de l'intelligence, pour la vie de famille. Il y a donc là une plaie à guérir. »

Au point de vue politique, il poursuivait l'application de son programme de libertés. La magistrature asservie au Pouvoir lui paraissait tombée dans un tel discrédit qu'il appuya la proposition de M. Martel, député du Pas-de-Calais, demandant la substitution de l'élection à la nomination par le chef de l'État ¹. Il réclama surtout l'élection des maires, et ce lui fut une occasion de prononcer, sur la décentralisation administrative, l'un de ces discours, nourris d'histoire, où il savait si bien relier les réformes à accomplir à nos plus hautes traditions :

« Si nous arrivions, disait-il, à fonder la liberté générale sur les libertés locales, nous aurions réellement assuré l'avenir de l'évolution libérale que nous voulons tous accomplir... Au moyen âge, les communes battaient monnaie, rendaient la justice, défendaient leurs remparts, et elles n'auraient même pas permis que les armées du souverain vinssent leur ravir l'honneur de repousser l'invasion étrangère... C'est la pénurie du Trésor qui amena ensuite les rois à établir la vénalité des offices municipaux : l'amour de la liberté fut pour le fisc une ressource inépuisable, car presque toutes les communes rachetèrent sans se laisser le droit de nommer leurs maires ; mais elles finirent par le perdre, jusqu'à ce que la Convention, prenant le contre-pied de l'œuvre capétienne, eût établi la république au sommet... Si la monarchie a existé pendant tant de siècles, sans être ébran-

1. Séance du 28 mars 1870.

lée, c'est que la république existait par en bas, dans chaque commune, dans chaque association, dans chaque corporation, et que le pouvoir central, voué à la défense des intérêts généraux, s'occupait le moins possible des affaires particulières ¹. »

Là encore Émile Keller ne faisait que devancer le mouvement d'idées qui, de nos jours, aboutit au régionalisme, à la renaissance des autonomies provinciales, et force peu à peu l'État lui-même à renoncer à sa stérilisante dictature.

Mais aucun régime ne réalisait mieux « la république au sommet » que le régime impérial ; et si Napoléon III, après avoir révisé une dernière fois la Constitution, conféré aux deux Assemblées Législatives des droits égaux, rendu les ministres responsables devant elles ², appelait le peuple français à approuver, le 8 mai 1870, « les réformes libérales » opérées depuis dix ans et croyait ainsi retremper son autorité dans la fontaine de Jouvence du plébiscite, Émile Keller estima, lui, que cette pratique césarienne était pleine d'artifices, que les concessions accordées étaient insuffisantes et ne répondaient pas au programme des Cent-Seize dont il avait promis de poursuivre, jusqu'au bout, l'accomplissement.

Le 5 avril 1870, après la démission des ministres du Centre Gauche, — Daru, Buffet et de Talhouët, — il avait voté l'ordre du jour ³ signalant les défauts de la nouvelle Constitution, demandant « que l'organisation du Sénat le mît en harmonie avec ses nouvelles attributions et qu'aucun plébiscite ne fût soumis au suffrage universel avant que le texte n'en eût été discuté et voté par le Corps Législatif et par le Sénat ». — Le 28 avril, dans un manifeste à ses électeurs, il exposa « à cœur ouvert » pourquoi il lui paraissait impossible de répondre par *oui* ou par *non* à la consultation plébiscitaire et de donner ainsi un blanc-seing à la politique impériale :

« Vous connaissez, disait-il, la voie suivie par le Gouvernement depuis 1859. L'intérêt français et l'intérêt catholique, qui lui est étroitement uni, ont été compromis. Notre industrie a été

1. Séance du 23 juin 1870.

2. Sénatus-Consulte du 20 avril.

3. Écarté par un ordre du jour de confiance.

mise en péril par les traités de commerce. Sous l'influence d'une politique sans principes, les mœurs et les caractères se sont visiblement abaissés...

« Un instant, nous avons eu l'espoir d'être entendus, et nous avons salué avec bonheur l'arrivée aux affaires d'un ministère d'honnêtes gens. Ce ministère, nous l'avons soutenu de nos votes ¹ jusqu'au jour où le plébiscite a amené sa dislocation.

« Par le sénatus-consulte du 20 avril ², la porte se ferme à tout progrès régulier...

« Par les articles 13 et 14, l'Empereur seul conserve la possibilité de vous placer, comme il le fait aujourd'hui, entre une révolution et des décisions que ni vous ni vos représentants ne pourrez discuter. Par les articles 11 et 23, l'Empereur continue à nommer les sénateurs, et il confie la moitié de notre pouvoir législatif à une assemblée qui n'offre pas de garanties d'indépendance.

« Enfin, à entendre M. le Garde des sceaux, il n'est nullement question de réforme électorale, et le Gouvernement paraît bien décidé à ne pas rendre aux conseils municipaux le droit de choisir leurs maires.

« Ainsi maires, préfets, sénateurs, majorité composée de candidats officiels, rien n'est changé. Il n'y a de nouveau que l'étiquette parlementaire dont on revêt le même personnel, la même politique, le même système de centralisation et d'omnipotence administrative.

« Voilà ce qu'on vous engage à ratifier...

« Si vous ne dites pas *oui*, on vous déclare que c'est la révolution, le bouleversement général, la république sociale.

« Vous ne pouvez pas accepter cette alternative...

« S'il était donc vrai que *non* fût le drapeau des ennemis de l'ordre, je vous engagerais à ne pas voter avec eux.

« Mais, d'un autre côté, voyez, étudiez, pesez les noms de ceux qui vous poussent à dire *oui*. Vous inspirent-ils plus de confiance ? Sauf d'honorables exceptions, ne sont-ce pas précisément les hommes qui ont eu sur nos destinées une influence néfaste, et qu'une réforme efficace devrait à jamais faire rentrer dans l'ombre ? Ne sont-ce pas ceux qui ont inauguré dans toutes nos affaires extérieures et intérieures ce matérialisme, ce culte du succès et du fait accompli qui est le grand péril de notre temps ?

« Placé sous leurs auspices, le *oui* est aussi révolutionnaire que le *non*. Car c'est la continuation du même système, et,

1. On voit ce qu'il en était, en réalité, de « l'opposition extrême » d'Emile Keller.

2. Comprenant 45 articles à ratifier en bloc.

si la révolution grandit, si elle semble près d'éclater, c'est qu'elle a été couvée depuis dix ans par une mauvaise politique.

« Que ferez-vous donc ? Si vous ne voulez ni révolution ni réaction, ni émeutes, ni coups d'État, abstenez-vous, restez chez vous, assistez en spectateurs au dialogue passionné des césariens et des révolutionnaires... »

Les « Césariens » comptèrent plus de 7.336.434 *oui*, contre 1.560.709 *non*... « Voter oui, c'est voter la paix », avait affirmé le Président du Conseil : deux mois après, le Gouvernement était acculé à une guerre qui se présentait dans les pires conditions. Émile Keller n'avait-il pas, avec raison, conseillé à ses électeurs de rester à l'écart d'une pareille politique et de refuser leur confiance aux hommes néfastes qui avaient abusé à ce point de la crédulité populaire ?

Quant aux révolutionnaires, il suffirait de rappeler leurs complications italiennes et prussiennes, leur opposition systématique aux mesures destinées à armer la France et leurs doctrines d'émeutiers pour établir leur part de responsabilité dans les prochains désastres.

Émile Keller résume ainsi, dans ses *Souvenirs*, la genèse de ' « orage » qui éclata en 1870 et dont il s'était efforcé, avec tant de clairvoyante énergie, de combattre les causes :

« En travaillant à l'écrasement de l'Autriche et à l'unité de l'Italie, Napoléon III avait suscité les convoitises de la Prusse et préparé à son profit l'unité de l'Allemagne. Il n'avait pas même su faire payer à M. de Bismarck le prix de sa neutralité, ni prendre, au lendemain de Sadowa, la rive gauche du Rhin, compensation nécessaire des agrandissements de la maison de Brandebourg. Victime d'une politique insensée, la France tombait ainsi du coup au rang de puissance de second ordre, si elle ne faisait pas un puissant effort pour reconquérir sa prépondérance. Cet effort nécessaire, c'était la guerre sur le Rhin ¹. Elle me semblait inévitable dès le mois de janvier 1870, et comme je m'étonnais auprès du maréchal Lebœuf que, dans ce péril immi-

1. La guerre de 1914-1919 ne fut qu'une suite de cet « effort nécessaire », et si Émile Keller avait encore vécu, il aurait sans nul doute réclamé « la rive gauche du Rhin » pour assurer enfin la paix européenne.

nant, il nous proposât une réduction du contingent : *Vous avez raison, me répondit-il, la guerre est inévitable, mais il faut que le nouveau ministère se rende populaire.* »

Le 3 juin, lors de la discussion de ce même contingent, Émile Ollivier assurait que le maintien de la paix en Europe n'avait été à aucune époque plus assuré... Un mois après, on apprenait à Paris que le prince Léopold de Hohenzollern acceptait la candidature au trône d'Espagne et notre diplomatie, faisant le jeu de Bismarck, se montrait aussi belliqueuse que les conseils de l'Empereur indécis et affolés. Le 12 juillet, relate Émile Keller, « on était à la paix à 9 heures du matin, à la guerre à 11 heures, à la paix à 2 heures ». Le 14, les ministres décident d'annoncer, dans un Manifeste au Corps Législatif, le projet d'un Congrès, puis, à 11 heures du soir, décident que ce Manifeste annoncera la guerre. Le 15, Émile Ollivier prononce la phrase célèbre : « Nous acceptons notre responsabilité d'un cœur léger » ; et comme les protestations retentissent : « Je veux dire d'un cœur confiant, que n'alourdit pas le remords. » Mais Thiers réclama communication des dépêches diplomatiques, notamment de la « Dépêche d'Ems », fondement de la déclaration de guerre ; le duc de Gramont refusa une satisfaction aussi essentielle, — qui pouvait encore suspendre la catastrophe. Émile Keller était, avec Chesnelong, parmi les 84 députés¹ qui voulaient ces éclaircissements :

« C'est avec cette légèreté sans nom, écrivait-il, que l'on prépara et que l'on déclara la guerre. Le jour où le Corps Législatif fut appelé à la voter, j'étais si effrayé de l'imprévoyance du Gouvernement et de la disproportion de nos forces que, bien qu'étant par nature un des plus belliqueux de l'Assemblée, je refusai de m'associer à une résolution qui nous menait à la défaite. A part Émile Ollivier, les membres du cabinet étaient sous le poids des plus noirs pressentiments, et, sans mesurer l'étendue de nos désastres, tous les hommes sensés les entrevoyaient déjà avec terreur. »

Une fois la guerre déclarée, la patrie était en danger, et tout bon Français n'avait plus qu'à travailler à son salut. Émile

1. Contre 159.

Keller ne fera plus d'opposition au Gouvernement que dans la mesure même où ce salut suprême l'exigera, ou plutôt il sera pour toutes les mesures destinées à la défense nationale — qui seules désormais l'absorberont — le plus passionné des collaborateurs. Il adressa dans ce sens, le 4 août, à Émile Ollivier, au nom des catholiques, une déclaration d' « union sacrée », — comme nous dirions aujourd'hui, — déclaration d'autant plus significative qu'elle terminait sa protestation au sujet de l'abandon de Rome aux bandes garibaldiennes :

« ... A l'heure où je vous écris, l'émotion est grande dans tous les cœurs chrétiens. Toutefois, soyez sans inquiétude : quelques appréhensions, quelques tristesses qu'on leur inflige, ils donneront toujours l'exemple du patriotisme. Ils seront les premiers à prodiguer non seulement leurs dons et leurs soins pour les blessés, mais encore leur sang et leur vie sur les champs de bataille.

« En apprenant à aimer l'Église, ils n'ont pas désappris à aimer leur pays. Pour eux, ces deux sentiments n'en font qu'un ; car ils savent que, malgré des déviations momentanées, la France est toujours la première nation catholique ; que, tôt ou tard, elle reprendra la mission traditionnelle à laquelle sont liés son avenir et sa grandeur, et qu'après avoir pris sa revanche de Sadowa, le jour viendra où elle voudra remonter à la source du mal et réparer Castelfidardo. Pour moi, je retourne en Alsace, n'oubliant pas que le département que j'ai l'honneur de représenter est un des premiers exposés aux convoitises et aux coups de l'ennemi, mais qu'il est aussi un des plus fiers, un des plus jaloux de son titre de Français. Et, autant vous me trouvez déterminé à protester, au nom de ma conscience et de mon patriotisme, contre l'abandon d'un intérêt catholique et national, autant vous me trouverez résolu à consacrer toutes mes forces à la défense de mon pays. »

Les événements se succédèrent avec une si malheureuse rapidité que le député du Haut-Rhin put à peine paraître en Alsace, envahie aussitôt après les défaites du 6 août (Frœschwiller et Forbach), et dut rester au Corps Législatif pour y suivre de près la dislocation gouvernementale. Le 9, le Ministère devait se retirer et le général Cousin-Montauban, comte de Palikao, successeur d'Émile Ollivier, choisissait ses collaborateurs parmi les membres de la droite qui avaient

accepté la guerre avec la plus imprévoyante confiance. Émile Keller redoutait leur impéritie ; il avait signé la proposition du comte de La Tour du Moulin¹ demandant que la présidence du Conseil fût confiée au général Trochu ; puis la proposition de Jules Favre sollicitant la Chambre d' « arrêter qu'un Comité de 15 membres, choisi dans son sein, fût investi des pleins pouvoirs de gouvernement pour repousser l'invasion étrangère » : devant cette proposition, repoussée par 190 voix contre 53, le président Schneider prononça le mot de « Révolution », mais les nouvelles batailles (14-18 août) et la retraite sous Metz du maréchal Bazaine, nommé le 12 août commandant en chef, démontreront combien s'imposaient d'extraordinaires mesures.

« A mes yeux, s'écria le 16 août Émile Keller, nous serions des Bysantins, si nous avons le courage de discuter en un pareil moment. » Il fallait pourtant bien constituer d'abord un Gouvernement capable de parer aux événements et, en cas de défaillance du Pouvoir, d'y suppléer. C'était là le devoir des députés, qui avaient en conséquence le droit d'être renseignés. Or le rôle du ministère Palikao consista surtout à dissimuler les mauvaises nouvelles et à annoncer des succès qu'il était ensuite réduit à démentir : Émile Keller s'attacha à dévoiler la vérité.

Dès le 10 août, il convia le nouveau Ministère — qui ajourna cette obligation — à fournir à la Chambre des nouvelles de l'armée. Le 12, il réclama l'ouverture au Ministère de la Guerre du Bureau chargé de renseigner les familles sur le sort des combattants. Le 16, il pressa le ministre de donner des nouvelles décisives sur l'armée qui, depuis trois jours, livrait bataille : « Il n'y a pas eu, se contenta d'affirmer Palikao, ce qu'on peut appeler une bataille, mais seulement des engagements partiels... Il est incontestable pour tout homme qui a le sens militaire que les Prussiens n'ont pas subi un grand échec ; ce n'est pas une victoire pour nous ; mais ils ont été obligés d'abandonner la ligne de retraite de l'armée française. » Comme Keller parlait « d'espérance mêlée d'anxiété », M. Cochery, député du Loiret,

1. Député du Doubs.

rectifia : « Avec espérance, mais sans anxiété ! »... Le 23, ayant exposé que les populations de Haute-Alsace réclamaient en vain des armes ¹, Keller supplia qu'on leur fournît enfin « des moyens de s'organiser » pour défendre leur sol. Entre temps, il déposait de nombreuses pétitions épiscopales revendiquant pour les membres du clergé l'honneur de faire partie de l'armée comme aumôniers et infirmiers volontaires, et il demandait lui-même que, dans ces conditions ², « la porte leur fût, à l'avenir, ouverte à deux battants » ³.

Vers l'Est, l'horizon s'assombrissait encore. Le 16 août, la bataille de Rezonville avait laissé à notre armée du Rhin, qui devait se replier sur Châlons, les routes d'Étain et Briey, mais lui avait enlevé la route de Verdun et l'incapable Bazaine avait ordonné son repli sur Metz où Moltke la bloqua. Mac-Mahon, nommé le 17 commandant de l'Armée de Châlons, partait le 21 pour Reims dans le dessein de se replier sur Paris ; mais le « plan Palikao » lui assignait pour mission d'opérer sa jonction avec l'armée du Rhin, et il se dirigeait vers le Nord, arrivait le 24 vers Reibel, le 26 dans l'Argonne, alors que Bazaine n'avait pas quitté Metz... L'anxiété pouvait de plus en plus se mêler à l'espérance !

Le 22, Thiers avait fait écarter la proposition du comte de Kératry tendant à faire admettre neuf députés, élus par la Chambre, dans le Conseil de Défense. Le 26, Émile Keller, sous le coup de sinistres appréhensions, présenta hardiment cette double résolution : « 1^o Si la capitale est attaquée, la Chambre continuera à tenir ses séances à Paris ; 2^o elle désignera immédiatement 60 de ses membres qui se mettront à la disposition de l'autorité militaire pour la seconder dans la défense de la capitale. » — Le général Trochu avait été nommé, le 18, gouverneur de Paris, et Keller l'avait d'abord considéré comme l'homme de la situation au point de demander pour lui, nous l'avons vu, la succession d'Émile Ollivier :

1. Il était membre de la Commission chargé d'examiner l'organisation des compagnies de tirailleurs volontaires.

2. Jules Favre avait proposé leur incorporation au même titre que les instituteurs.

3. Séance du 16 août.

« Mais il était aigri du peu de confiance qu'on lui témoignait, lisons-nous dans les *Souvenirs* d'Émile Keller ; il voyait tout en noir et, au lieu de prendre la direction des événements, il se faisait ballotter et tirailler par les influences les plus contraires. Je le voyais presque chaque jour, et peu à peu l'espoir que j'avais mis en lui s'évanouissait pour ne laisser place qu'à une sympathie attristée. Les discours qu'il faisait à tout le monde, et qu'il se faisait à lui-même, montraient qu'il attachait à la parole une importance exagérée. Il passait des revues d'arguments, alors qu'il fallait des soldats, des cadres, des canons et une invincible énergie pour les commander et pour imposer silence à tous les parleurs. Quant aux hommes du Gouvernement, qui, depuis, l'ont traité avec tant de sévérité, ils donnaient le spectacle d'un effondrement complet. Pas un acte de courage ou de dévouement qui se dégage de l'universelle et immense défaillance. C'était le même choléra moral qu'aux armées de Douay et de Faily. »

Par sa proposition du 25 août, le député du Haut-Rhin voulait étayer l'édifice qui s'effondrait : Thiers la taxa d' « irréfléchie » et la fit écarter comme celle du 22 août, mais il fut nommé lui-même par l'Impératrice Régente membre du Comité de Défense des fortifications de Paris.

La défense de Paris était cependant conditionnée par celle de la frontière et par l'ensemble de la défense nationale. Or celle-ci était de plus en plus compromise, et d'Alsace, en particulier de Strasbourg dont son beau-père était maire, Émile Keller recevait d'effroyables nouvelles. Le 31 août, il les communiqua à la Chambre et prononça, au milieu d'une intense émotion, le discours dont il convient de citer de larges extraits, car il est à la fois tout animé déjà du souffle de la Protestation, plus célèbre, de 1871, et d'horreur pour la barbarie que les Allemands devaient systématiser de 1914 à 1918.

L'orateur lit une lettre donnant, sur la situation de Strasbourg, des « renseignements précis ». — Lors du voyage qu'il y avait fait, au début du mois, il avait du reste observé personnellement « que nos forces étaient complètement éparpillées de Metz à Belfort, sans présenter nulle part une masse compacte capable de prendre l'offensive » ; qu'à Strasbourg même, où venait d'arriver Mac-Mahon, « autant était grande l'effervescence des troupes surexcitées par de copieuses libations et

criant : à *Berlin* ! autant les chefs se montraient tristes et hésitants » ¹. — Il communique donc à ses collègues une lettre reçue le même jour de Strasbourg :

« Nous ne serons bientôt plus qu'un monceau de ruines. Depuis huit jours, nous sommes bombardés pendant huit ou neuf heures de suite. Le quart de la ville est déjà brûlé. Le point de mire a été la cathédrale... » (*Voix au centre : On devrait dire cela en comité secret*)... Je n'admets pas que la lecture que je fais en ce moment puisse laisser un seul de mes collègues indifférent. (*Voix à droite : Sans doute, mais nous demandons le comité secret. Non ! non !*) Il faut que la France entière connaisse ces tristes vérités, et elles ne doivent pas être dites en comité secret...

« La cathédrale est aussi brûlée ; toute la toiture est détruite. La plate-forme n'a plus de balustrades et la flèche est fortement avariée. Le temple neuf et la bibliothèque ne sont plus qu'un monceau de cendres. L'hôpital n'a pas été respecté ; une partie en a été brûlée. Je ne vous parle pas des faubourgs qui sont à peu près détruits. La population est réduite à se réfugier dans les égouts de la ville. Tout ce que je vous écris là est la vérité entière, sans exagération. L'évêque de Strasbourg a voulu tenter une démarche pour obtenir la cessation du bombardement. Il s'est rendu seul au quartier général. Il lui a été répondu qu'on n'avait pas le temps de faire le siège de la ville et qu'on l'obtiendrait par la terreur. Alors il a demandé l'autorisation de faire sortir les femmes et les enfants ; cela aussi a été refusé. Strasbourg, a-t-on dit, n'a pas de casemates pour la population ; il faudra donc bien se rendre pour éviter de faire tuer tous les habitants. On n'a pas encore tiré un seul coup sur le rempart ; ils savent bien que nous n'avons pas de garnison pour faire des sorties. »

« Ainsi, messieurs, continue Keller, vous voyez que tous les coups sont dirigés sur la population, sur ces femmes et sur ces enfants... Je dénonce ce fait à l'indignation de l'Europe civilisée. (*Oui, oui. — C'est abominable !*)

« J'ai à y ajouter un fait plus monstrueux peut-être, c'est qu'on emploie à construire les batteries et les tranchées contre Strasbourg les paysans français, et qu'on fait tomber ainsi sous les balles françaises ces citoyens qui n'ont pas pu avoir de fusils pour faire la guerre avec nos soldats. (*Cris : c'est une atrocité ! C'est de la barbarie !*)

« Savez-vous quelle a été, après la démarche de l'évêque, la réponse de la population ? Tous, hommes, femmes, enfants,

1. *Souvenirs.*

tous ont dit qu'ils refusaient de se rendre et qu'ils aimaient mieux s'enterrer sous les ruines de la ville ! (*Bravos et applaudissements sur tous les bancs de la Chambre.*)

« Je demande à la Chambre de déclarer, par un vote immédiat et unanime, que l'héroïque population de Strasbourg a bien mérité de la patrie ! (*De toutes parts : Oui ! Oui ! Applaudissements prolongés*), et que jamais — entendez-vous bien — que jamais elle ne cessera d'être française ! (*Oui ! Oui ! Nous le jurons tous !*) Eh bien, je demande que la Chambre se lève tout entière pour qu'il n'y ait aucun doute sur son unanimité. (*La Chambre tout entière se lève, aux cris répétés : Oui ! Oui ! Nous le jurons. Sensation profonde. M. le président Schneider : Je constate que ce vote d'acclamation est unanime. Oui ! Oui ! Très bien ! Très bien !*)

« Messieurs, je remercie, en ce moment, moi qui suis Alsacien, qui veux rester Français, je remercie, en ce moment, la France entière, dont vous êtes les représentants, de l'engagement que vous prenez ici en son nom. (*Oui ! Oui ! Nouveaux applaudissements*). — Dieu en est témoin. (*M. Achille Jubinal : C'est un engagement sacré. — M. le comte de La Tour : Oui ! Oui ! Nous le décrétons. Quand nous devrions pour cela donner notre dernier homme, la ville de Strasbourg restera française. — Oui ! Oui !...*) »

Mais les serments, si solennels qu'ils fussent, ne suffisent pas à repousser l'ennemi, et l'orateur, accumulant les témoignages, cherchait à faire partager à la Chambre sa douloureuse certitude, sa conviction qu'il fallait agir enfin : des paysans badois, sans fusils, sans uniformes, simplement armés de sabres, passent le Rhin et rançonnent la population « militaire et patriotique » à laquelle, jusqu'à présent, on a refusé des armes ; l'administration ne montre que faiblesse ; à Colmar, en un simple mouvement de panique, la municipalité a noyé une quantité considérable de poudre ; à Rouffach, les Allemands résidants, non expulsés, insultent à la douleur publique, et comme une rixe a éclaté entre eux et les jeunes gens de la ville, ce sont ces jeunes Français qui ont été arrêtés et conduits en prison, menottes aux mains ; dans tout le Haut-Rhin, les anciens militaires désireux de rejoindre leurs régiments se sont vus refuser les moyens nécessaires. La population tout entière est prête à se lever comme un seul homme, mais il faut le lui permettre, et pour cela les députés du Haut-Rhin font une proposition très simple :

« Nous demandons à la Chambre de nommer une commission de manière à éviter un débat plus long en public ; cette commission entendra les explications du Gouvernement sur la situation du département du Haut-Rhin. Ensuite nous vous demanderons, messieurs, — et ici, je vous en conjure, laissons de côté les questions constitutionnelles, qui ne doivent pas nous préoccuper en ce moment, — nous vous demanderons, dis-je, que cette commission de la Chambre, d'accord avec le Gouvernement, nomme une commission extraordinaire qui ait les pouvoirs suffisants pour aller, dans le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, parer aux difficultés de la situation et encourager les populations qui n'attendent qu'un signal. Vous choisirez, d'accord avec le Gouvernement, qui vous voudrez ; mais, je le répète, notre pays n'attend qu'un signal pour se lever. Tout ce que je puis ajouter, c'est que, si l'honneur d'être désigné comme commissaire m'était fait, je pourrais y laisser ma vie, mais les choses, j'en réponds, se passeraient autrement qu'elles se passent aujourd'hui.

« Si je vous ai soumis ma proposition, c'est qu'elle était le cri de mon cœur blessé et déchiré par les souffrances de mon pays. »

Le Corps Législatif ne se rendit pas à ce « langage français »¹ et repoussa la motion par 181 voix contre 57. Le général Palikao ne fit entendre que de dédaigneuses paroles, et Keller put en conclure : « Je souffre du rôle qu'on fait jouer à la Chambre depuis quelques jours. »

Adressait-il au Gouvernement de vains reproches ? Avait-il tort d'accorder tant de compétence à ses collègues ; tant de vertus à cette population française, dont il admirait à Paris même le sang-froid ? Ne pouvait-il croire qu'elle serait victorieuse si elle était bien conduite ? Gambetta l'avait approuvé de parler en séance publique, de façon à « soulever dans toute la France un mouvement de douleur et de vengeance légitime » ; et lorsqu'il avait rapporté qu'on refusait des armes aux citoyens, Jules Favre en avait conclu : « C'est une trahison ! »

Ce n'était pas sa faute si la majorité, laissant à la Gauche le soin de condamner la silencieuse impéritie du Gouvernement, rendait inévitable la déchéance du régime.

1. « C'est un langage français au moins », s'écria le comte Horace de Choiseul.

Le 1^{er} septembre, l'Armée de Châlons, enfermée et canonnée dans la cuvette de Sedan, devait capituler : le 2, 82.000 hommes étaient faits prisonniers, avec l'Empereur et 40 généraux, tandis que Bazaine maintenait l'armée du Rhin autour de Metz.

« Le 3 septembre, note Émile Keller, en sortant de la séance du Corps Législatif où les ministres n'avaient pas dit un mot du désastre de Sedan, le bruit s'en répandit parmi les députés. L'émotion était profonde, et, vers huit heures du soir, je me rendis chez notre président, M. Schneider, pour lui demander ce qu'il comptait faire en face d'événements aussi graves, et pour l'engager à tenir une séance de nuit. Si on ne devançait pas l'agitation populaire par des mesures énergiques, nous aurions, le lendemain, une révolution, et rien de plus lamentable qu'une révolution en présence de l'ennemi. J'arrivai là avec M. Germain, directeur du Crédit Lyonnais, et bientôt un certain nombre de collègues vinrent spontanément joindre leurs instances aux nôtres. Le président fit demander l'assentiment de l'Impératrice, et, l'ayant obtenu, fit convoquer le Corps Législatif pour minuit.

« Rien de plus lugubre que cette réunion nocturne... Tout le monde demandait la nomination d'un Conseil de défense chargé de pourvoir aux nécessités de l'heure présente. Mais les ministres affolés restaient muets à leur banc et ne trouvaient d'autre expédient que de remettre la séance au lendemain, à midi : *Vous n'avez rien voulu faire*, dis-je à mes collègues en les quittant. *Demain, il sera trop tard, et la révolution sera accomplie avant que nous ayons rien décidé.* »

Il avait une fois de plus prévu juste. Dès le matin du 4 septembre, la foule surexcitée par l'annonce du désastre entoure en effet le Palais-Bourbon, traverse les cours où la Garde Nationale met crosse en l'air, et force les portes de la Chambre qu'elle envahit. Le président Schneider était à son fauteuil : des hommes armés l'entourent et le ramènent chez lui à coups de crosse ¹.

Peu de députés dans la salle en dehors de ceux de la Gauche « qui paraissent d'accord avec les envahisseurs » et annoncent bientôt leur départ pour l'Hôtel de Ville. « Dans tout cela, plus de ministres, plus de gouvernement, pas l'ombre d'une résistance. »

1. Nous continuons à suivre les *Souvenirs* d'Émile Keller.

Émile Keller court chez le général Trochu, « espérant y trouver une volonté et une force pour empêcher l'anarchie » : il y rencontre l'amiral Jurien de la Gravière, en train de raconter comment l'Impératrice a dû fuir les Tuileries, abandonnée de tous, sauf de son dentiste. Il réclame l'appui du Gouverneur pour le Corps Législatif : mais le général est « fort embarrassé » et « beaucoup plus attiré » vers l'Hôtel de Ville où la République va être proclamée.

La foule ayant subi la même attirance, le retour au Palais-Bourbon fut facile. Les députés s'étaient réunis dans un salon de la Présidence : M. Schneider étant encore « sous l'impression des coups qu'il avait reçus », M. Thiers avait pris sa place, et l'on se demandait que faire. Finalement on proposa d'envoyer six délégués à l'Hôtel de Ville pour s'informer des dispositions du Gouvernement provisoire ; et comme « chacun cherchait à se défilier », Émile Keller s'offrit « comme sixième » et monta dans un milord entre Garnier-Pagès et Barthélemy Saint-Hilaire. — A l'Hôtel de Ville, les six délégués annoncèrent à Jules Favre et à ses amis « que le Corps Législatif était prêt à voter toutes les mesures nécessaires à la défense nationale, et que, dans ce péril extrême, il fallait maintenir l'union de tous les élus du pays ». Jules Favre répondit qu'il allait en délibérer avec ses collègues et que leur réponse serait apportée à huit heures du soir.

A l'heure dite, les députés attendaient à la Présidence. Jules Favre y arriva avec Jules Simon, « fort ému comme lui et tout tremblant » : la réponse était que les députés de Paris s'étaient constitués en Gouvernement de la Défense Nationale, sous la présidence du général Trochu et que les Chambres étaient dissoutes. Thiers invita les députés à se séparer pacifiquement et à se rendre dans leurs départements pour y seconder la défense du pays : « Il ne songea pas un instant à réclamer le rôle auquel semblaient l'appeler son expérience, sa notoriété et la confiance de ses collègues ». Quant au général Trochu, « il croyait nécessaire d'abriter son commandement derrière la popularité et la prétendue force morale des députés de la Gauche » ; le 4 septembre et les jours suivants, « il perdit des

heures précieuses à haranguer les innombrables députations qui venaient l'acclamer ».

« La Chambre dissoute, ajoute Émile Keller, il n'y avait plus qu'une chose à faire, défendre son pays les armes à la main. » — Sa femme qu'il alla consulter à Dieppe fut la première à l'approuver : elle n'aurait pu supporter qu'une fois relevé de ses fonctions parlementaires, « il fût au repos pendant que le pays était au péril ».

XIV

LE COLONEL DE FRANCS-TIREURS

LE 6^e BATAILLON DE MOBILES DU HAUT-RHIN

(Septembre 1870-Mars 1871.)

SOMMAIRE

- Démarches auprès de Trochu et Gambetta. — Keller retourne en Alsace pour mobiliser ses électeurs : *Appel* à la « Guerre à outrance ». — Le chef militaire.
- Les Francs-Tireurs du Haut-Rhin : leur composition hétérogène ; leur esprit, leurs officiers. — La situation critique de Belfort : Emile Keller en rend compte à Gambetta qui envoie le général Cambriels. — Il est nommé colonel.
- Campagne des Vosges. — Les francs-tireurs se concentrent à Thann. — Opérations vers le col de la Schlucht (4-7 octobre). — Repli forcé sur Thann et Guebwiller. — Vertige de guerre de la population. — Dénonciations de Scheurer-Kestner auprès de Gambetta. Keller refuse de servir sous les ordres de Garibaldi. — Conversation à Besançon avec Gambetta. — Retour à Thann (1^{er} novembre).
- Investissement de Belfort. — Messages de Denfert-Rochereau. — Reconnaissance vers Rougemont. — Retraite sur Saint-Maurice : désespoir des volontaires alsaciens. — Le régiment, réduit, échappe à l'ennemi. — Les débris de la colonne Perrin. — L'Isle-sur-le-Doubs, Clerval. — Keller, malade, doit s'éloigner (7 novembre). — A Salins, le bataillon commandé par de Lupé refuse de passer sous les ordres de Garibaldi et est rattaché au 20^e corps d'armée. — La campagne de la Loire.
- Emile Keller passe à Bordeaux où il voit Gambetta, Thiers et Crémieux. — Il rejoint sa troupe (15 janvier 1871). — L'armée de Bourbaki. — Les avant-postes de Byans sur la Lisaine. — La bataille d'Héricourt (16-19 janvier) : meurtrière attaque du cimetière fortifié de Saint-Valbert. — Echec du général Clinchant (20^e corps). — Retraite sur Baume-les-Dames. — Réduit à 120 hommes, le bataillon, au lieu de se réfugier en Suisse, traverse les défilés du Jura et arrive à Bourg, puis à Trévoux.
- Emile Keller à Lyon : il cherche à recruter de nouveaux volontaires alsaciens. Le préfet Challemel-Lacour menace de le faire arrêter. — A Montbrison, le bataillon est appelé à réprimer les « communards » de Saint-Etienne. — Keller, réélu, va siéger à l'Assemblée Nationale. — Après la Protestation, il retourne à Montbrison pour régler le sort de ses soldats. — Les généraux reconnaissent les services rendus par son « bataillon d'élite ».

Dès le 6 septembre 1870, Émile Keller, revenu de Dieppe, offrit au général Trochu « le concours de sa bonne volonté » ; mais, durant une semaine, ce singulier chef de gouvernement lui répéta « qu'il n'y avait rien à faire à Paris, que dans quinze jours les Prussiens y seraient entrés, que la résistance serait impossible... » Il résolut alors d'aller « organiser des volontaires à la frontière », demanda à Trochu une lettre pour le général commandant à Besançon, à Gambetta une lettre pour les préfets et les trésoriers-généraux de l'Est, et il prit l'un des derniers trains partis de la gare de Lyon.

Après avoir fait régulariser ses pouvoirs à Besançon, il gagna en toute hâte Belfort, puis Mulhouse et Guebwiller où il voulait reprendre contact avec « ses plus fidèles électeurs » et voir sur qui il pourrait compter.

Les fabricants étaient fort émus à la pensée des Prussiens qui déjà occupaient Colmar. Les ouvriers, prêts à se soulever, réclamaient à grands cris des armes : Émile Keller envoya chercher des fusils à Belfort et conseilla l'organisation d'une garde nationale. Mais, en dehors de cette « force accessoire », il était pressé d'avoir de « vrais soldats, engagés pour la durée de la guerre et complètement mobilisés » ; il adressa donc à ses compatriotes un appel ¹ dont voici quelques lignes :

« ... L'ennemi ne mettant plus de bornes à son insolence ose exiger l'annexion de l'Alsace et de la Lorraine...

« ... Il n'y a qu'une réponse à faire : avec le gouvernement de la Défense nationale, répétons : *Guerre à outrance !*

« ... Dans le péril suprême où nous sommes,... chaque citoyen doit être soldat. Quant à moi, je vous distribuerai des armes et je me mets à votre tête pour marcher avec vous... Il ne nous faut que des hommes d'élite... Que l'Alsace entière se lève, que son indomptable attitude prouve à la face du monde qu'elle est et qu'elle veut rester française.

« ... Que Dieu, qui ne saurait laisser périr notre pays, que la Vierge patronne de Strasbourg et de la France, protègent notre drapeau et nous aident à sauver la patrie ! »

Au bout de quelques jours, le chef politique devenu chef militaire avait quatre compagnies recrutées à Guebwiller,

1. Publié par le *Journal de Belfort* du 27 septembre 1870

Cernay, Mulhouse et Belfort : chaque homme devait arriver avec un bon pantalon, de fortes chaussures et des vêtements à son choix ; il recevait une capote grise, un képi, des objets de campement et des armes. — Il s'y ajouta deux compagnies de Bellevillois qui arrivaient de Paris avec des chapeaux à plumes, des chemises bleues et des ceintures rouges : ces ardents révolutionnaires étaient fort indisciplinés ; de leurs deux capitaines, l'un était retenu en prison à Belfort pour avoir tué l'autre à la suite d'une querelle de femme ; ils avaient un lieutenant, Dulac ¹, ancien secrétaire de Victor Cousin, qui avait été l'un des *Mille* de Garibaldi : Émile Keller le conserva en raison de son patriotisme, donna le commandement à un ancien officier de la garde municipale, cassa les sous-officiers incapables, et utilisa au mieux la réelle bravoure de ses Bellevillois. — Puis ce furent des montagnards et des ouvriers de l'Isère ; des francs-tireurs du Gard, ayant triplé ou quadruplé le nombre de leurs galons sur leurs habits de velours de chasse, munis de chassepots que « leur ami Challemel-Lacour », disaient-ils, leur avait fait distribuer, assez douteux d'ailleurs pour qu'un télégramme militaire de Belfort recommandât d'envoyer au-devant d'eux quelques gendarmes dont la vue serait salutaire ² ; deux compagnies franches bordelaises, conduites par des vétérans d'Italie et d'Afrique ; des mobiles de Saône-et-Loire, commandés par le capitaine Christophe, le lieutenant Duré et le sous-lieutenant comte de Montessus-Rully ; le groupe de volontaires amené par un officier alsacien échappé de Sedan, M. Braun ; de solides paysans du Bugey dont le chef était Paul Cottin ; enfin, le détachement de cuirassiers du capitaine de Briey.

On conçoit les difficultés qu'il y avait à faire un « corps » solide d'un tel amalgame ; les éléments en restèrent d'ailleurs plus ou moins indépendants ; et la subordination des volontaires était, dans son principe même, si relative, leur engagement si conditionnel, leur conception du devoir militaire si différente de celle de « vrais soldats » que nous verrons leur colonel lui-

1. Oncle de M^{me} Lépine, femme du futur préfet de police.

2. Ils disparurent bientôt en masse.

même amené à soumettre à leurs votes de graves décisions : « Tous les ordres, note Keller, étaient discutés avant d'être exécutés. »

L'armée active ayant pris les hommes de 21 à 35 ans, il ne restait pour constituer les cadres que de tout jeunes gens ou des recrues d'un certain âge. Le vicomte de Mayol de Lupé, qui avait fait ses preuves de bravoure en Italie au service du Pape et du roi de Naples, fut nommé chef de bataillon, et assura par la suite, avec beaucoup d'énergie et de talent, toute la responsabilité du commandement en l'absence d'Émile Keller ; Léon Lefébure qui avait organisé lui-même une compagnie, commanda l'autre bataillon¹ ; Gustave Renault, ingénieur des ponts et chaussées, servit de capitaine adjudant-major ; Camille et Robert Saglio, d'officier d'habillement et de trésorier. Le capitaine retraité Guillemain fut le doyen des commandants de compagnie : malgré ses soixante ans passés, il resta durant toute la campagne le plus infatigable et le plus intrépide. Parmi les autres, citons Briant, officier de gendarmerie d'Alsace, laissé sans emploi par l'invasion ; Louis Juster, qui commanda le dépôt de Belfort ; d'anciens sous-officiers et de grands chasseurs habitués au maniement des armes. — Chaque compagnie, à peine formée, allait faire du tir à la cible et du service en campagne dans une vallée des Vosges.

A Belfort, la situation était alors très tendue. La garnison, composée de mobiles à peine vêtus et encore moins armés, était commandée au début de septembre par un très digne mais très vieil officier général qui ne pouvait plus monter à cheval ni faire une course à pied, et n'exerçait « qu'une ombre d'autorité ». On savait l'ennemi à Colmar et aucun préparatif sérieux n'était fait pour lui résister : la population civile et militaire en était fortement émue. Par dépêche chiffrée, Émile Keller signala la situation à Gambetta, — chargé à Tours du ministère de la Guerre, — qui envoya aussitôt le général Cambriels, « chef vivant, actif, plein d'initiative et d'entrain »².

1. Léon Lefébure se retira quand la colonne quitta le sol alsacien.

2. Sauf indications contraires, nos citations sont empruntées aux *Souvenirs manuscrits* d'Émile Keller.

Ce général de division du XII^e corps ¹, échappé de Sedan, avait encore dans le crâne les parcelles de plomb d'un éclat d'obus et cette grave blessure produisait une inflammation qui l'obligera, à la fin de janvier 1871, à quitter le commandement supérieur régional de l'Est. Mais il se mit à l'œuvre avec ardeur, plaça sous les ordres du colonel Denfert les troupes nécessaires à la défense de Belfort, divisa les autres en deux brigades — colonels Crouzat et Thornton — et les envoya dans les Vosges à la rencontre de l'ennemi. Il nomma Keller colonel, lui subordonna les bandes venues de diverses régions dont nous avons parlé, ratifia les grades déjà distribués, donna aux officiers des commissions régulières et établit pour les volontaires la qualité de « belligérants » au titre de la Mobile du Haut-Rhin, — ce qui n'empêcha pas les Prussiens de pendre tous ceux qui leur tombèrent entre les mains et de mettre à prix la tête du colonel.

La campagne d'Émile Keller allait commencer.

Il s'agissait d'empêcher l'investissement de Belfort. Tandis que Cambriels prendrait à l'ouest des Vosges le commandement de ses deux brigades de marche, le colonel Keller devait opérer un mouvement parallèle sur le versant alsacien. Il prescrivit en conséquence à ses compagnies détachées de se concentrer à Thann, partit lui-même de Belfort avec celles qui s'y trouvaient encore, traversa Limbach — où son ami Humberger, vieux capitaine de partisans de 1814, passa la troupe en revue et la régala de son généreux vin blanc, — et arriva le soir à Thann. Quelques rails du chemin de fer de Mulhouse furent enlevés pour éviter une visite inopinée de l'ennemi.

A Thann, grande émotion : la présence des troupes ne peut-elle pas « attirer l'ennemi ! » Le Conseil municipal, aussitôt réuni, prie Émile Keller « d'aller guerroyer plus loin ». Le colonel répond simplement à ses électeurs qu'il n'est plus en ce moment leur député, mais un chef militaire obligé d'exécuter des ordres ; qu'il doit recevoir le lendemain un bataillon de mobiles de Saône-et-Loire chargé d'appuyer sa reconnais-

1. Il commandera en 1875 le 10^e corps.

sance ¹, et qu'au surplus on se défendrait si on était attaqué.

Le surlendemain, l'ennemi n'ayant pas paru, Émile Keller partit pour Guebwiller par le pied de la montagne et coucha à Buhl : de là, une avant-garde reconnut la route de Rouffach et essaya d'enlever un petit poste de cavaliers ennemis établi à Megenheim ² ; mais les cavaliers s'enfuirent au galop et échappèrent aux balles inexpérimentées.

Au delà des Vosges, le général Cambriels était aux prises avec le corps de Werder. Émile Keller reçut l'ordre d'accourir à son secours par le col de la Schlucht et gagna aussitôt Munster ; mais là une nouvelle dépêche de Cambriels, battu à la Burgonce (6 octobre), l'engagea à se replier éventuellement sur Besançon. A cette nouvelle, un certain nombre d'Alsaciens déclarèrent qu'ils ne quitteraient pas leur pays sans l'avoir défendu : pour éviter une débandade, le colonel envoya les plus belliqueux occuper le col de la Schlucht et les environs montagneux de Rouffach, tandis qu'il ramenait les autres dans la vallée de Saint-Amarin, à Thann et à Wesserling.

L'ennemi s'était dirigé en deux colonnes sur la Schlucht, et sur Rouffach et Guebwiller. Les francs-tireurs durent céder au nombre. Du côté de Rouffach, deux volontaires blessés furent capturés, suspendus à des arbres avec des crochets de bouchers et féroce­ment fusillés. Aux portes de Guebwiller, les Prussiens perdirent quelques hommes et voulurent se venger sur des innocents que le curé Winterer sut arracher à leurs bourreaux.

Au bruit de ce dernier combat et à l'annonce de l'occupation de Guebwiller, le tocsin sonna dans toute la vallée de Thann, et la population, hommes, femmes, enfants, saisie de vertige, se précipita soudain vers la ville à délivrer. Émile Keller essaya de barrer la route, avec deux compagnies, au flot humain qu'une poignée de cavaliers ennemis aurait brisé : mais il ne réussissait pas à se faire écouter lorsqu'on vint lui annoncer que les Prussiens avaient évacué Guebwiller. Les plus emballés seulement allèrent jusque-là « boire quelques

1. En fait, il ne reçut que l'effectif d'environ deux compagnies.

2. Sur la route Mulhouse-Colmar.

verres de vin blanc avec ceux que l'ennemi avait visités ». Le colonel revint à Thann et se disposa à défendre la vallée en cas d'invasion.

Il apprit à ce moment qu' « un homme passionné, chef du parti anti-religieux dans le Haut-Rhin », l'accusait de n'avoir pas défendu la plaine contre l'ennemi. L'accusateur, Scheurer-Kestner, industriel de Thann, était parti pour Tours demander son remplacement : Gambetta « le reçut fraîchement », mais Spuller lui annonça que Gambetta pensait mettre le colonel sous les ordres de Garibaldi ¹.

Averti de son côté du remplacement éventuel du général Cambriels et bien résolu à ne pas servir sous les ordres de Garibaldi, Émile Keller profita de la présence de Gambetta à Besançon pour aller le lui signifier. A Besançon, où il arriva le 17 octobre, régnait la confusion : toutes les cervelles chaudes, soutenues par le préfet Ordinaire, « faisaient campagne pour l'Italien contre le Français ». Seul Albert Grévy « tenait tête à l'orage » ; se sentant trop faible, il avait mandé Gambetta qui devait arriver dans la nuit et descendre à la préfecture.

Émile Keller s'y rendit dès le matin et y assista à une scène dont il convient de lui laisser décrire le pittoresque tableau :

« Je trouve la préfète dans sa cuisine, en jupon et en camisole, servant une tasse de café à son mari. Je demande à voir Gambetta. Impossible, le dieu repose, après un voyage de nuit. J'insiste, et je prends par la main un petit Ordinaire d'une dizaine d'années pour me montrer la chambre du dictateur. L'enfant me la désigne de loin et s'enfuit. J'entre, et je trouve mon homme couché, mais son œil unique ouvert et regardant le plafond. Je plaide de mon mieux la cause de Cambriels, dont j'ai pu apprécier la valeur. Garibaldi, qui pour plusieurs est un objet de répulsion, jetterait le trouble et la division parmi nos

1. Scheurer-Kestner serait alors allé à Dijon pour obtenir de Garibaldi la destitution de Keller. Plus tard, il devait retrouver ce dernier à Bordeaux, à Versailles et à la Chambre des Députés ; le dénonciateur avait alors sans doute reconnu ses torts, puisqu'après la guerre il dina à Saint-Nicolas avec tous les officiers du colonel démobilisé et y « porta sa santé en termes chaleureux ». Le futur sénateur avait pu être renseigné par son frère cadet, sergent dans l'une des compagnies d'Émile Keller, qui le fit décorer de la médaille militaire pour sa remarquable bravoure.

forces déjà si faibles. Gambetta n'insiste pas et me déclare qu'il trouve mes raisons bonnes et que Cambriels gardera son commandement. »

Croyant avoir ainsi obtenu satisfaction, le visiteur importun gagna Rougemont-du-Doubs où il concerta ses prochains mouvements avec le colonel Perrin qui, à la tête de quelques bataillons de mobiles, devait reprendre l'offensive dans les Vosges.

Mais Gambetta céda bientôt à d'autres raisons et télégraphia de Tours, le 22 octobre, à Émile Keller : « Je vous ai expliqué à Besançon la nature du commandement du général Garibaldi. Je maintiens mon interprétation, mais votre patriotisme saura bien éviter les discordes et servir à l'œuvre commune. » Il télégraphia en outre, le 27, au général Cambriels : « Tous volontaires dans votre région sont placés sous les ordres du général Garibaldi. Dites à M. Keller que cette règle s'applique à lui et à ses soldats, et que le patriotisme lui fait un devoir d'y obéir. S'il s'y refusait, je me verrais dans la nécessité de lui demander de se retirer. »

Le « patriotisme ! » L'histoire a fait justice des « services » que nous rendit alors le trop célèbre aventurier italien : établi à Dole avec ses bandes, fortes de 16.000 hommes, celui-ci n'alla même pas défendre Dijon contre Werder (22-23 octobre). Se rallier à ces détrousseurs de sacristies eût été, pour Keller et ses braves Alsaciens, une sorte de déshonneur¹. Le 22 octobre, après avoir reçu à Wesserling la dépêche de Gambetta, il écrivit à sa femme : « En te prenant à témoin de ma décision, je ne puis laisser mon nom mêlé et soumis à celui de Garibaldi. Qu'il est triste d'être ainsi paralysé, alors qu'on ne cherche qu'à se dévouer à son pays ! » Et le 23 : « J'ai prévenu tous mes officiers que je n'accepterais jamais un pareil chef, et tous m'ont compris... Comme colonel de la garde nationale mobile il m'a semblé que je pouvais me soustraire à cette nouvelle autorité. Si l'on n'accepte pas ma proposition, j'irai me mettre

1. Observons que d'autres officiers partageaient ce sentiment et imitèrent la conduite de Keller, par exemple le colonel Bourras (de l'armée active), chef du corps franc des Vosges, et M. Domalain, chef de la légion bretonne.

à la disposition du général Cambriels. » Lorsque le préfet du Doubs lui transmit le second télégramme du 27 octobre, il demanda en effet asile à Cambriels dans son corps d'armée, « ne fût-ce que comme soldat », transmit à ses compagnies les ordres reçus et la réponse qu'il avait faite et invita à lui donner leurs noms tous ceux qui désiraient rejoindre Garibaldi : trois bordelais seulement prirent ce parti, dont un capitaine « fort soupçonné de vivre aux dépens de ses hommes... » Sans que sa situation fût autrement éclaircie, la colonne fut alors appelée à agir, dans les Vosges, hors de l'action de Garibaldi. Ce que Keller appelait « un méchant tour d'écolier de la part de Gambetta » semblait avoir échoué.

A la fin d'octobre, les francs-tireurs du Haut-Rhin se trouvaient à Thann. Le 1^{er} novembre au soir, après avoir revu le colonel Perrin, Keller les y avait rejoints par des sentiers de montagne, au risque de se faire enlever par l'ennemi qui approchait de Belfort.

Dès le matin, on avait vu défiler dans la plaine de Cernay une armée que le colonel Denfert estima à « 25.000 ou 30.000 hommes »¹. Le commandant de Lupé avait fait occuper les tranchées creusées en avant de Thann et prévenu télégraphiquement Denfert-Rochereau qui répondit à 6 h. 45 du soir :

« Résistez à Thann et sur les deux routes de Bourbach et de Golbach, en prenant pour retraite Wesserling et le col de Bus-sang. Disputez le terrain pied à pied dans cette direction. Le

1. *La Défense de Belfort* (Paris. A. Le Chevalier, 1871 et 1872), ouvrage écrit, sous le contrôle du colonel Denfert-Rochereau par les capitaines Ed. Thiers et S. de la Laurencie. Ces auteurs avaient accusé Keller d'avoir enfreint les ordres de Denfert, ordres dont l'exécution aurait pu empêcher l'investissement de la place. Sur la plainte de Keller, le colonel reconnut la correction de sa conduite et rectification fut faite dans une troisième édition. Cette rectification disparut de la quatrième édition et en juillet 1886, au cours d'une interpellation dirigée contre le général Boulanger (ministre de la Guerre) au sujet de l'exclusion du Duc d'Aumale, le capitaine Ed. Thiers renouvela à la tribune les accusations portées dans la première édition de la *Défense de Belfort*. — Les détails suivants suffirent à démontrer le mal fondé des accusations en question. Keller poursuivit en justice les auteurs de l'ouvrage et les fit condamner. Jugement du tribunal civil de la Seine du 22 nov. 1889.)

colonel Perrin doit arriver demain au Thillot. Dites au commandant des deux compagnies mobiles Saône-et-Loire de se concerter, d'opérer avec vous. »

Émile Keller, survenant, télégraphia à son tour pour demander par quelle route on pourrait appuyer sa retraite sur Belfort, et il reçut, à 10 h. 10 du soir, ce nouveau télégramme :

« Si vous voulez vous retirer de notre côté absolument, partez sans délai pour Massevaux et suivez le pied des montagnes, en longeant par les bois le chemin de Lauw à Rougemont et Etuffont-Haut. Dans cette route, harcelez vigoureusement le flanc droit de l'ennemi. Il est nécessaire de partir de suite pour cette opération, car les éclaireurs ennemis sont déjà à Sentheim, 150 hommes. »

Le premier de ces deux messages était précis, mais ne répondait pas à la situation : Thann n'était plus menacé et l'on pouvait gagner Wesserling et le col de Bussang — qui n'était pas attaqué — sans avoir, dans cette direction, à disputer le terrain « pied à pied » ; quant au colonel Perrin, on n'en avait pas d'autres nouvelles que celles qu'apportait Keller et l'on verra qu'il ne devait pas arriver à Thann. Dans le second télégramme, la retraite sur Belfort était conditionnelle et semblait méconseillée ; personnellement, Keller ne pouvait plus « vouloir absolument » user de la latitude qui lui était laissée, puisque d'après toutes les informations reçues, les chances de pénétrer dans la place diminuaient d'heure en heure. Il jugea donc préférable de suivre les premières indications de Denfert et de se replier par le col de Bussang sur Saint-Maurice. Toutefois, pour se conformer en même temps au désir que lui exprimait le dernier télégramme, il dirigea aussitôt un détachement sur la route de Thann à Massevaux et Rougemont, avec ordre de « harceler le flanc droit de l'ennemi ».

A Rougemont, — dont quelques maisons avaient été incendiées par l'ennemi, — le détachement constata que les Prussiens avaient déjà dépassé ce point et barraient complètement le chemin de Belfort. Il constata aussi que Giromagny, Chaux et La Chapelle étaient occupés. Dans ces conditions, il rejoignit le gros de la colonne qui se trouva réunie à Saint-Maurice :

« Vous ne sauriez admettre, — écrivait plus tard ¹ Keller à Denfert-Rochereau, — et personne ne pensera qu'à nous seuls nous ayons pu alors empêcher l'investissement de Belfort. Certes, au milieu des malheurs de la France, si quelque chose devait me toucher plus spécialement, c'était le sort de ma ville natale. Aussi n'est-ce que par la force des choses que nous nous sommes trouvés séparés de vous et que, sur votre ordre formel, nous nous sommes dirigés par le col de Bussang sur la vallée du Doubs. »

A Saint-Maurice, un certain nombre d'Alsaciens, officiers et hommes de troupe, déclarèrent de nouveau qu'ils n'avaient pas à combattre hors de leur pays, et ils se retirèrent. Réduite à un bataillon, la colonne échappa par des marches nocturnes aux Prussiens qui occupaient en force la région. Sur son passage, de Fresse à l'Isle-sur-le-Doubs, chemins et villages étaient pleins des débris de la colonne Perrin qui s'était dispersée à l'approche de l'ennemi. A l'Isle, les mobiles s'enfuirent en voyant arriver les francs-tireurs du Haut-Rhin : on parvint pourtant à les rejoindre, à « faire connaissance », à les rallier et à aller avec eux occuper Clerval.

Émile Keller avait fait à pied toutes ces marches forcées. Il était épuisé de fatigue et souffrait cruellement d'un anthrax au talon. Condamné au repos par le médecin, il dut, le 7 novembre, s'éloigner et confier à son ami de Lupé le commandement de sa troupe qui prit gîte à Salins : là elle vit affichée une proclamation de Gambetta plaçant tous les corps francs sous les ordres de Garibaldi... De Lupé se rendit aussitôt à Mouchard, auprès du général Crouzat, chargé de former le XX^e Corps, et lui demanda la faveur d'en faire partie : le général objecta la décision ministérielle, mais le commandant répondit qu'après avoir été en Italie l'adversaire de Garibaldi, il pouvait combattre à côté de lui, mais non sous ses ordres ; si sa requête était repoussée, il donnerait sa démission et s'engagerait dans un régiment quelconque ; quant à ses subordonnés, il se portait fort pour eux. Sa demande fut alors agréée, et de retour à Salins il fit ratifier par ses volontaires l'engagement pris en leur nom.

Le 6^e *Bataillon des Mobiles du Haut-Rhin* cessait d'être une troupe de partisans. Rattaché à la première division du XX^e Corps, il fit d'abord partie de l'armée de la Loire, gagna Beaune-la-Rolande, prit constamment les avant-postes, fut engagé à Boiscommun, Saint-Loup-les-Vignes, la Vacheresse, Moffans et protégea à Pont-aux-Moines, sur le canal d'Orléans, la retraite précipitée de la 3^e division. Ramené ensuite de la Beauce et du Gâtinais en Franche-Comté, il prit part à la campagne de l'Est : c'est alors, à Héricourt, que le rejoindra Émile Keller navré de n'avoir pu, comme « chef de partisans », mieux défendre son Alsace, mais satisfait « d'avoir amené à l'armée régulière un beau bataillon qui y ferait bonne figure ».

Condamné au repos forcé, il avait espéré se guérir plus tôt parmi les siens. Parvenu à Dieppe, il apprit, le soir de son arrivée, l'approche des Prussiens ; il n'eut que le temps de repartir dans la nuit, avec son fils Prosper ¹, et se dirigea sur Bordeaux.

Il désirait voir par lui-même comment était conduite la défense du pays. A Bordeaux, où il arriva le 25 décembre, il fut de nouveau reçu par Gambetta qui, à sa demande, accueillit courtoisement et nomma général le colonel pontifical Castella. Chez le ministre Crémieux, il rencontra Thiers : « Jeune homme, dit le vieux juif à Prosper Keller, tâchez de ressembler à votre père. — Prenez garde, s'écrie Thiers, c'est un infaillibiliste ! — Peu importe, réplique Crémieux, c'est un bel exemple à suivre. » Émile Keller ne manquait pas de justice pour Gambetta, « se mettant en quatre pour continuer la guerre », mais il faisait de tristes constatations : « Quand on avait vu, notait-il, l'antichambre et les bureaux de Gambetta, les silhouettes de Crémieux et de Glais-Bizoin, et le sourire sceptique de M. Thiers sur la marche de cette pitoyable machine, on ne pouvait que prévoir de nouveaux désastres. » Ces désastres allaient maintenant lui apparaître sous leurs aspects les plus sanglants et les plus variés.

1. Le futur colonel, alors âgé de seize ans.

A peine remis de son anthrax, il partit avec son fils aîné pour rejoindre sa troupe. Il la retrouva, le 15 janvier 1871, aux avant-postes de Byans, près d'Héricourt : « Le champ de bataille était plein d'une austère majesté. Les dernières heures du jour éclairaient un paysage couvert de neige. A l'horizon flambait une grande usine incendiée par des obus. De part et d'autre une canonnade nourrie préluait aux luttes du lendemain. Mais je retrouve mes chers camarades dont j'ai été trop longtemps séparé, et c'est pour moi une heure de joie. Le lendemain, 16 janvier, nous devons attaquer à la première heure. »

On connaît les conditions dans lesquelles se livra la bataille d'Héricourt. Il s'agissait de délivrer Belfort et, par Épinal, Langres et Chaumont, de se rabattre sur les derrières de l'envahisseur. Pour cela, Bourbaki disposait de quatre corps d'armée, dont le XX^e (Clinchant), et de la division Crémer, refoulée en Bourgogne par les Allemands de Werder. Vaincues à Villersexel (9 janvier), mais non poursuivies, les troupes de Werder s'étaient ralliées sur la ligne de la *Lisaine*, en avant de Belfort, et avaient garni Héricourt de réseaux de fil de fer et de pièces de siège : mais l'attaque fut décousue, Billot arriva trop tard et Crémer, maître de Chênebier (8 kilomètres de Belfort), s'en laissa déloger.

Le 15 janvier, Byans était violemment bombardé, et le commandant de notre artillerie avertissait confidentiellement le commandant de Lupé qu'il n'aurait plus de munitions le lendemain. A la nuit, — au moment du retour d'Émile Keller, — une violente bourrasque de neige rend tout mouvement difficile. L'ordre arrive de se porter sur Héricourt et le bataillon part : survient le général Logerot¹ qui l'arrête et fait remettre l'exécution au lendemain. De nouvelles instructions portent qu'il faudra attaquer le cimetière de Saint-Valbert en avant d'Héricourt, et agir « comme pour une attaque à fond » : « Attaque simulée (confidentiel), — ajoute l'ordre ; — pendant ce temps, le général Clinchant passera la *Lizaine* sur un autre

1. Commandant la 2^e brigade de la 1^{re} division du XX^e Corps, futur ministre de la Guerre.

point. Vous trouverez sur le terrain des mobiles du Jura, de la Loire, de la Haute-Loire, dont vous prendrez le commandement. Ne craignez pas de vous engager à fond. La 1^{re} division tout entière vous appuiera. »

Le 16 au matin, une musique entraînante, massée sur sa gauche, accroît l'élan du bataillon qui s'enfonce résolument dans un épais brouillard. A peine a-t-il dépassé les premières maisons du village, que les balles sifflent de tous côtés : l'une traverse le fourreau du sabre d'Émile Keller ; une autre blesse son cheval. L'ennemi est si près qu'on échange avec lui des paroles de défi. Mais comment emporter ses lignes fortifiées ? En quelques minutes le quart de l'effectif est tué ou blessé. Nos canons répondent à peine aux canons allemands. Sauf un bataillon du Jura, aucun des renforts promis n'arrive sur le terrain. Au lieu de procéder à une attaque d'ensemble, les autres troupes de la division se livrent à une série de combats particuliers, déclanchés à des heures différentes, qui se heurtent tous à des forces supérieures. Pour éviter l'enveloppement, il fallut se replier sur Byans où le général Clinchant vint déplorer nos pertes : il n'avait pu franchir la Lizaine — qui n'était pas guéable...

La lutte devant Héricourt dura trois jours. Les vivres manquaient autant que les munitions, car les convois n'avançaient plus sur les routes couvertes de verglas. Le froid était intense : les rares miches de pain qui parvenaient devaient être sciées. Durant la nuit, on apercevait la lueur des coups de canon tirés sur les remparts de Belfort. — Le 17, une partie du village fut incendiée. Le soir, un jeune saint-cyrien, chef d'un bataillon de chasseurs à pied, venait relever les Francs-tireurs qui retrouvèrent à Verlans la 1^{re} division et furent dirigés sur Baume-les-Dames. — Sans avoir été battue, l'armée ne pouvait plus se battre et commença, le 19 janvier, sa retraite générale. Belfort était perdu.

A Baume-les-Dames, Émile Keller vit Bourbaki « comme écrasé sous le poids de nos désastres », et, pour la seconde fois, il dut arracher sa troupe aux dangers de l'encerclement. Avec l'Armée du Sud, Manteuffel allait, en effet, contenir les gariibaldiens autour de Dijon, couper la voie ferrée Lyon-Besançon,

attaquer Baume-les-Dames et la vallée de la Loue (24 janvier), rejeter Bourbaki désespéré dans le Jura, forcer Clinchant à une terrible retraite terminée par la *Convention des Verrières* qui donnait asile en territoire helvétique à 85.000 soldats français (1^{er} février).

La troupe d'Émile Keller, réduite à 120 hommes par le feu et par trois mois de campagne d'hiver, ne voulut pas franchir la frontière ni mettre bas les armes. Le général Clinchant lui permit de s'échapper vers le sud en tentant, à ses risques et périls, le passage des défilés jurassiens. Par Salins, Saint-Laurent et Saint-Claude, elle arriva ainsi le 2 février à Bourg où pénétrèrent à leur tour les garibaldiens partis le 1^{er} février de Dijon et se retirant sur Lyon. Bordone, chef d'état-major du condottiere, revendiquait pour son armée la continuation des prouesses consistant à « nettoyer la France des jésuites et des prêtres ¹ ». Pour éviter un aussi fâcheux contact, le Bataillon du Haut-Rhin se dirigea sur Trévoux.

A Bordeaux, Émile Keller avait reçu de Gambetta l'autorisation écrite de recruter de nouveaux volontaires alsaciens. Il se rendit dans ce but à Lyon où avait été constituée, non sans arrière-pensée politique, une « légion alsacienne » et où Challemel-Lacour se laissait entraîner par le mouvement révolutionnaire ² :

« Je voulus parler au préfet Challemel-Lacour qui me reçut fort mal, rapporte-t-il. Il me déclara qu'il ne voulait que des corps formés dans le même esprit politique et qu'il ferait arrêter tous les Alsaciens qui s'engageraient chez nous. — *Je croyais, lui dis-je, qu'il s'agissait, non de s'occuper de politique, mais de défendre son pays ; voilà trois mois que nous le faisons et nous ne demandons qu'à continuer.* — Le proconsul prenant un ton de plus en plus arrogant et menaçant, je me levai et le quittai indigné, en frappant sa porte, que je regrettais d'avoir franchie. Quelques heures après, j'assistai, sur la place Bellecour, à une revue de la légion alsacienne, qu'inspectait Challemel, en compagnie du général Crouzat. Passant devant moi, il me reconnut et dit au général qu'il allait m'envoyer à Saint-Joseph, c'est-à-

1. Conversation de Bordone avec de Lupé.

2. Ce mouvement était mené par Cluseret, ancien colonel garibaldien, ancien général américain. alors à Lyon

dire en prison. Crouzat me fit prévenir, au moment où j'allais reprendre le chemin de fer pour Trévoux. »

De Trévoux, il fut envoyé à Montbrison où — par une singulière revanche — sa troupe fut appelée par le général Lavoye, commandant la subdivision de la Loire, à réprimer la révolte des « communards » de Saint-Étienne. Le commandant de Lupé, parti en reconnaissance, vit le drapeau rouge flotter sur l'Hôtel de Ville et pénétra dans la salle ensanglantée où le préfet de l'Espée venait d'être assassiné. Mais déjà l'émeute était apaisée et le Bataillon n'eut pas à intervenir.

Émile Keller venait d'apprendre son élection à l'Assemblée Nationale, réunie à Bordeaux le 12 février. — Il alla y faire entendre la protestation sublime de l'Alsace et de la Lorraine, « séparées de la famille commune » ; puis, après le 1^{er} mars, ayant sacrifié volontairement son mandat de député, mais refusé de briser son épée, il se retrouva colonel et songea à assurer le sort de ses braves soldats.

Le 19 mars, — lendemain de la proclamation de la Commune parisienne, — il était à Versailles et offrait au général Le Flô le débris de son bataillon pour défendre l'Assemblée. Le ministre de la Guerre refusa, « craignant, dit Keller, que notre qualité d'Alsaciens ne lui causât des difficultés avec nos vainqueurs ». — Émile Keller rejoignit alors sa « famille militaire » et prit à Paris un train qui fut visité par les Communards, mais on le laissa partir.

A Bordeaux, il avait réclamé les récompenses méritées par ses Volontaires : croix, médailles militaires, emplois civils. Il obtint, en particulier, pour son aumônier, l'abbé de Dartain ¹, la croix que tous les officiers du Bataillon s'étaient unis pour solliciter — alors qu'au début certains d'entre eux avaient vu l'aumônier « d'un assez mauvais œil » ². — Lui-même fut nommé chevalier de la Légion d'honneur. Par une faveur exceptionnelle, on accorda aux officiers qui la désiraient

1. Venu de l'évêché de Strasbourg.

2. Notes de M. de Lupé.

la faculté de rester dans l'armée avec l'épaulette, mais en passant par la Légion étrangère ¹...

Une circulaire ministérielle (du 24 février) avait dissous les « corps francs ». Le général Lavoye ne fit pas rentrer dans cette catégorie la troupe composée « de mobiles et de mobilisés » qui « s'était toujours bien conduite devant l'ennemi » ², et il décida de la maintenir à Montbrison. Mais il fallut bien, la paix étant signée, se résigner à son licenciement.

Quatre fois citée à l'ordre du jour de sa division et de son corps d'armée, elle avait en outre reçu du général Clinchant, commandant la I^{re} armée, ce témoignage suprême ³ :

« ... Elle a, sous les ordres de M. de Lupé, combattu avec une bravoure digne des plus grands éloges à Boiscommun, Beaune-la-Rolande, Villersexel et Héricourt, où elle a été cruellement éprouvée par le feu. En toute circonstance, elle s'est en outre fait remarquer par sa bonne tenue et sa discipline. En un mot, elle s'est toujours comportée comme un bataillon d'élite. Les officiers et les hommes qui la composent sont dignes de toute la bienveillance du Gouvernement. »

C'était bien à Émile Keller que revenait l'honneur d'avoir formé, inspiré, mené au feu autour de Belfort et donné à la France ce « bataillon d'élite ». — « Les meilleurs votes sont les coups de fusil », avait-il proclamé à ses compatriotes au début de la campagne : il avait, de son mieux, rempli ce programme patriotique, et comme il avait personnellement prêché d'exemple, le colonel redevenu député serait qualifié pour le maintenir, face aux vainqueurs, à la tribune de l'Assemblée Nationale.

1. Le sous-lieutenant Huin fit ainsi sa carrière jusqu'au grade de lieutenant-colonel.

2. Ordre adressé le 3 mars 1871 au sous-intendant militaire de Saint-Etienne.

3. Daté de Berne, 12 février 1871. Lorsque le 6 décembre 1870 le commandant de Lupé avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur, le général Clinchant avait détaché sa propre croix pour la lui remettre.

XV

LE DÉPUTÉ ALSACIEN PROTESTATAIRE

(Février-Mars 1871)

SOMMAIRE

L'Assemblée Nationale de Bordeaux. — Emile Keller est élu en tête de liste dans le Haut-Rhin. — Il refuse au messenger de Thiers de faire partie du Gouvernement. — La réunion des députés alsaciens-lorrains. — Keller est chargé, avec Gambetta, de rédiger la Protestation.

La Séance du 17 février : Keller lit la « Déclaration unanime », mais l'Assemblée « s'en remet à la sagesse et au patriotisme de ses négociateurs ». — Les Préliminaires de Versailles (26 février).

La séance du 1^{er} mars : Keller, repoussant le traité comme « un mensonge » et « un déshonneur », en appelle « à l'épée de tous les gens de cœur ». — L'Assemblée vote les Préliminaires. — Protestation de fidélité lue par Grosjean. — Keller renonce à son mandat et quitte aussitôt Bordeaux.

Keller à Ostende, à Paris (18 mars) et à Montbrison : par une lettre au président Grévy, il confirme sa démission (30 mars).

A Versailles. La Commune de Paris. — Keller fait adjoindre Gustave Renault aux négociateurs du traité de paix et arrache ainsi aux Prussiens la banlieue de Belfort et son vallon de Saint-Nicolas. — Réélu député, il restera « la revendication vivante et perpétuelle de notre unité nationale ».

Paris avait capitulé le 28 janvier 1871 : par la *Convention de Versailles*, un armistice de 21 jours — exceptant Belfort et l'Armée de l'Est — permettait d'élire, même en Alsace et en Lorraine, une Assemblée nationale qui aurait à ratifier le traité de paix. Élu le 8 février au scrutin de liste départemental, l'Assemblée prit séance le 12 février, au Grand-Théâtre de Bordeaux.

Plusieurs sièges avaient été offerts à Émile Keller : mais, résolu à continuer la guerre, il s'était refusé à toute campagne, à toute démarche électorale. Apprenant à Montbrison que le Haut-Rhin l'avait nommé en tête de liste — avec 68.864 suffrages, — il vit dans ce mandat le moyen de défendre plus

efficacement qu'à la tête de sa colonne les droits imprescriptibles de l'Alsace, et il partit en février pour Bordeaux.

Arrivé à minuit, avec son fils Prosper, il ne trouva d'abri que « dans une auberge de troisième ordre ». Dans une chambre voisine de la sienne, un acteur et une actrice passaient la nuit à réciter des rôles. Le lendemain, la famille du zouave pontifical Verthamon, — tué à Patay le drapeau du Sacré-Cœur à la main, — lui offrit l'hospitalité.

Au Grand-Théâtre, les députés, sans distinction d'opinions, s'abandonnaient « aux plus doux épanchements ». Eugène Pelletan, membre du Gouvernement du Quatre-Septembre, « lui sauta au cou ». Jules Favre serra dans ses bras le zouave pontifical Cazenove de Pradines qui arrivait en uniforme, le bras en écharpe.

Séance tenante, Émile Keller, lui aussi en uniforme, est accosté et invité par le comte Roger du Nord, qu'il ne connaissait pas :

« Il avait à m'entretenir d'affaires sérieuses, raconte-t-il. Ami et messenger de M. Thiers, qui allait prendre le pouvoir, il venait me sonder pour savoir si je serais disposé à entrer dans ce nouveau gouvernement. Cette démarche ne m'étonnait pas de la part de M. Thiers, avec qui j'avais siégé au Corps Législatif et qui m'avait toujours témoigné beaucoup de considération. Mais j'étais député de l'Alsace, d'un département qu'on allait presque tout entier céder à la Prusse. Si mes compatriotes m'avaient envoyé à Bordeaux, c'était assurément pour protester de toutes mes forces contre cette mutilation, et non pour m'en faire le complice et pour y apposer ma signature. Mon devoir était clair. Je l'exposai sans détours à mon amphytrion, qui se le tint pour dit et n'insista pas. »

Par son opposition persévérante à la politique de l'Empereur déchu ; par son action parlementaire en 1870 et le large programme de réformes qui l'avait rapproché des hommes en passe de conquérir le pouvoir ; par l'autorité accrue que lui donnait sa conduite au cours de la guerre, Émile Keller était, en effet, désigné pour faire partie du nouveau gouvernement, et l'on conçoit l'avantage que Thiers eût alors trouvé à faire un collaborateur du colonel alsacien... Mais aucune ambition

personnelle ne pouvait l'emporter sur ce qu'il considérait comme un devoir sacré, et il ne fut pas ministre.

Les trente-six députés d'Alsace-Lorraine ¹, rapprochés par un commun malheur, s'étaient spontanément réunis au même restaurant pour y échanger, deux fois par jour, « leurs tristes pensées ». En dehors d'Émile Keller et de son beau-frère Alphonse Saglio, élu par le Bas-Rhin, ils étaient de nuance libérale et républicaine. Leurs cœurs patriotes battaient à l'unisson, et ils désignèrent Keller et Saglio pour aller s'entendre avec Thiers « sur la façon dont ils pourraient accomplir le devoir de protestation qui leur était imposé sans créer trop de difficultés à son gouvernement ». Thiers allait être investi de la mission de traiter avec le vainqueur. « Le petit homme d'État, qui n'aimait pas la contradiction, note Keller, se montra fort irrité de notre démarche, nous reçut dans le corridor de l'*Hôtel de la Paix* et nous congédia brutalement, sans vouloir même entendre nos explications. »

Il ne restait plus aux députés alsaciens-lorrains qu'à lancer leur protestation, « en ne prenant conseil que de leur conscience et de leur patriotisme ».

Le document rédigé par Émile Keller d'accord avec Gambetta, recopié par son fils Prosper, subit de la part de Gambetta deux légères corrections, seules écrites de la main de ce dernier ².

1. Léon Gambetta, Humbert, Küss, Saglio, Varroy. Titot, André, Kablé, Tachard, Rehm, Edouard Teutsch, Dornès, Hartmann, Ostermann. La Flize, Deschange, Billy, Bardon, Viox, Albrecht, Alfred Kœchlin. Charles Boersch. Grandpierre. Chauffour, Rencker, Melsheim, Brice, Grosjean, Berlet, Schneegans, A. Scheurer-Kestner, Ed. Bamberger, Noblot, A. Boell, Ancelon et Keller.

2. Ces points ont été précisés par le colonel comte Prosper Keller dans une lettre à l'*Illustration* (n° du 23 mars 1918). Le fac-simile du manuscrit de la Protestation (donné par l'*Illustration* du 9 mars 1918 et reproduit à la fin de l'ouvrage) permet de constater que les seuls passages qui ne sont pas écrits par le futur colonel Keller sont : 1° Les douze premières lignes du troisième feuillet, écrites par Emile Keller : celui-ci fut interrompu dans son travail et dut repasser la plume à son fils. 2° Le mot « abandonnant », remplaçant la phrase « immolant au repos de certains membres de la famille française », et le mot « ceux » remplaçant l'expression « les parricides », qui sont de la main de Gambetta.

Gambetta avait été élu dans le Haut-Rhin par 56.721 suffrages, et dans le Bas-Rhin, Scheurer-Kestner n'avait obtenu que 39.605 voix tandis que Keller, rappelons-le, nommé en tête de liste, en avait eu 68.864.

Qui le lirait à la tribune ? Keller ne possédait-il pas lui-même les meilleurs titres à cet honneur ? C'était l'avis du colmarien Victor Chauffour, — déjà député républicain en 1848 et gendre de Scheurer-Kestner ; — d'Alfred Kœchlin, maire de Mulhouse, et d'autres collègues. Mais Scheurer-Kestner « remua ciel et terre pour que ce ne fût pas un clérical », et désigna son gendre. « Nous résistions au désir qu'exprimaient nos collègues, a écrit lui-même le grand industriel de Thann ¹, en leur disant que le porte-parole des Alsaciens-Lorrains devait être pris parmi les républicains. Nos raisons ne furent pas écoutées... C'est ainsi que notre protestation a été lue à la tribune par un représentant dont les opinions s'éloignaient radicalement ² de celles de l'ensemble de la députation d'Alsace-Lorraine », — mais non pas, ajouterons-nous, des opinions de la population.

L'Alsacien se dressa, le 17 février, au sein de l'Assemblée Nationale. « Il était grave et sombre, rapporte un témoin ³. Sa taille, grande et droite, dominait la tribune. Son visage émacié, ses cheveux taillés en brosse, son teint bronzé par le hâle des camps, son uniforme usé et poudreux, ses traits mâles et sévères, son allure résolue et énergique, tout semblait incarner en lui l'Alsace qui venait réclamer ses droits devant les représentants de la France. »

Il commença par soulever une émotion profonde en observant qu'« il ne saurait y avoir de dissidence dans une Assemblée française alors qu'il s'agissait de notre honneur, de notre unité nationale ». Puis, « d'une voix ferme et lente », il lut la « Déclaration unanime des députés du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et de la Meurthe », Déclaration célèbre dont on trouvera le fac-similé à la fin de l'ouvrage.

En terminant, Keller suppliait l'Assemblée d'oser affirmer ses véritables sentiments à la face de l'Europe et du monde,

1. *Revue alsacienne* de mai 1887.

2. On a déjà vu avec quel acharnement passionné M. Scheurer-Kestner poursuivait en Emile Keller un adversaire politique.

3. *La Protestation de l'Alsace-Lorraine, les 17 février et 1^{er} mars, à Bordeaux, par Henri Welschinger Paris, Berger-Levrault, 1871).*

de donner ainsi à nos négociateurs une indéniable force morale et de prendre en considération la Déclaration proposée : « Nous sommes comme le marin qui a vu couler son vaisseau plutôt que de rendre son drapeau, et qui cherche un refuge auprès de ses frères d'armes ; nous vous tendons la main : ne nous refusez pas la vôtre ¹ ! »

Le « mouvement prolongé » qui salua cette péroraison avait été précédé de beaucoup d'autres, mais, à plusieurs reprises, les « bravos » n'avaient éclaté que « sur plusieurs bancs » et n'avaient « redoublé » qu' « à gauche », là où l'on prétendait mener « la guerre à outrance »². Il était malheureusement trop clair, en effet, que si on voulait la paix, — après une telle guerre, — il fallait se résigner à de cruels sacrifices. Le rôle des Alsaciens-Lorrains était de repousser les iniques arrêts de la force brutale : Émile Keller le fit avec un sentiment du droit imprescriptible et dans des termes magnifiques qui, dépassant les bornes de la simple éloquence, sauvaient l'honneur et assuraient la revanche à venir. Pour l'instant, l'épée de la France était brisée, et nul n'en pouvait ressouder les tronçons pour ressaisir la victoire. Trop de fautes — depuis si longtemps condamnées par Keller — avaient été commises : leurs conséquences s'imposaient — abominables, mais inéluctables.

L'Assemblée prononça l'urgence et nomma une commission pour examiner séance tenante la proposition. Thiers, — qui, en juillet 1870, il faut s'en souvenir, s'était opposé à l'entrée en campagne avec la plus courageuse des clairvoyances, — Thiers s'efforça de calmer l'émotion générale en affirmant qu'il la partageait, et les députés votèrent la résolution présentée par l'académicien Beulé³, rapporteur de la commission : « L'Assemblée, accueillant avec la plus vive sympathie

1. *Discours et rapports à l'Assemblée Nationale*, par Emile Keller, député du Haut-Rhin, 1871-1875. Paris, Victor Goupy. 1875.

2. La justice historique exige qu'on rappelle ici, au moins en note, les efforts qu'avaient faits, avant la guerre, pour désarmer la France, les pacifistes et les humanitaires. Leurs erreurs étaient, elles aussi, responsables de la défaite.

3. Ministre de l'Intérieur à la chute de Thiers.

la Déclaration de M. Keller et de ses collègues, s'en remet à la sagesse et au patriotisme de ses négociateurs. »

Quelques minutes après, à la presque unanimité, Thiers était élu chef du Pouvoir exécutif de la République française. Keller avait observé que sa Déclaration était « un élément nécessaire des négociations qui allaient s'ouvrir, puisqu'elle était l'expression de la volonté des populations ». Malgré cet « élément », et la « vive sympathie » de l'Assemblée, Thiers dut signer, le 26 février, les *Préliminaires de Versailles* qui cédaient à l'Empire allemand l'Alsace (sauf Belfort) et la Lorraine « allemande ».

Le 1^{er} mars, l'Assemblée Nationale prononça la déchéance de Napoléon III et de sa dynastie, puis fut appelée à ratifier les préliminaires de paix.

Pour les Alsaciens-Lorrains, les illusions n'étaient plus permises, mais ils devaient exhaler leur impuissante douleur et dire à la France un solennel « au revoir ». Le physiologiste Émile Küss, maire de Strasbourg depuis septembre 1870, doyen de la députation, se mourait alors de douleur à Bordeaux. Émile Keller s'excusa de prendre la parole à la place de celui « dont l'agonie était le plus éloquent des discours », et il laissa sortir, de son cœur brisé, ces cris d'indignation :

« ... Il ne me suffit pas que notre honneur alsacien soit intact, et je viens réclamer ici ma part de l'honneur français... On nous a dit que la paix était nécessaire, mais qu'elle ne serait acceptée que si elle était honorable. Est-elle honorable, Messieurs ? — *Voix à gauche : Non !* — *M. Thiers, chef du pouvoir exécutif :* Elle est malheureuse... — Ah ! je comprends qu'on livre des pierres, des forteresses, des vaisseaux ; mais que diriez-vous si, sur ces vaisseaux, qui ne sont que du bois et du fer, vous livriez les équipages, et si vous forciez nos matelots à devenir des matelots prussiens, à faire la guerre à la France ?... Vous pensez que l'Alsace est française. Vous la voulez reconquérir le plus tôt possible... et je défie qui que ce soit de dire le contraire. Et cependant, dans votre traité, vous venez de dire que vous cédez à perpétuité la propriété et la souveraineté de l'Alsace : ce traité est donc un mensonge, et un mensonge, c'est un déshonneur. Au nom du pays, je proteste contre ce mensonge et contre ce déshonneur. — *M. Thiers :* Indiquez-nous une rédaction ! —

... Je n'ai plus, à l'heure qu'il est, la prétention de changer les dispositions arrêtées dans un grand nombre d'esprits..., mais, d'avance, j'en appelle à Dieu, vengeur des justes causes ; j'en appelle à la postérité qui nous jugera les uns et les autres ; j'en appelle à tous les peuples qui ne peuvent pas indéfiniment se laisser vendre comme un vil bétail ; j'en appelle enfin à l'épée de tous les gens de cœur qui, le plus tôt possible, déchireront ce détestable traité ¹ ! »

L'Assemblée, confiante en M. Thiers, vota les préliminaires de paix par 546 voix contre 107. Mais le fer, une fois encore, fut retourné dans la plaie par les touchants adieux qu'Émile Keller avait lui-même rédigés ², que vingt-huit députés avaient signés, et que Jules Grosjean, député et ancien préfet du Haut-Rhin, vint lire à la tribune :

« Nous déclarons encore une fois nul et non avenu un pacte qui dispose de nous sans notre consentement. (*Très bien ! Très bien !*)

« La revendication de nos droits reste à jamais ouverte à tous et à chacun dans la forme et dans la mesure que notre conscience nous dictera.

« Au moment de quitter cette enceinte où notre dignité ne nous permet plus de siéger, et malgré l'amertume de notre douleur, la pensée suprême que nous trouvons au fond de nos cœurs est une pensée de reconnaissance pour ceux qui, pendant six mois, n'ont pas cessé de nous défendre, et d'inaltérable attachement à la patrie dont nous sommes violemment arrachés. (*Vive émotion et applaudissements unanimes.*)

« Nos frères d'Alsace et de Lorraine, séparés en ce moment de la famille commune, conserveront à la France, absente de leurs foyers, une affection filiale jusqu'au jour où elle viendra y reprendre sa place. » (*Nouveaux applaudissements.*)

Ce texte sublime, dont les brefs paragraphes sont comme coupés par des sanglots, avait enfin rallié l'« unanimité » des cœurs meurtris. Mais Keller, abîmé dans son désespoir, n'entendit même pas les acclamations de ses collègues. Tout lui parut morne, silencieux, sépulcral : « L'Assemblée, écrit-il, nous écouta dans un silence de mort, et quand, après le vote

1. Le procès-verbal note toujours des applaudissements « à gauche »

2. Il l'affirme expressément dans ses *Souvenirs*.

qui nous condamnait, nous nous levâmes pour quitter une enceinte où nous n'avions plus rien à faire, *pas une main ne se leva pour serrer la nôtre, si ce n'est celle d'un communard, Millière, qui allait être fusillé quelques semaines plus tard.* »

Portant le deuil qu'il ne devait plus quitter, pénétré des revendications qui — jusqu'à la fin — resteront sa loi, il accomplit, dès le lendemain, en quittant Bordeaux, ce que lui commandait sa dignité.

Il allait à Ostende, avec son fils aîné, retrouver sa famille qu'il n'avait pas vue depuis son court passage à Dieppe. — Une nation, comme un soldat, doit-elle combattre jusqu'à la dernière goutte de sang ? Tout ce qui lui montrait que la France pouvait résister encore. avait ses regrets : « A Paris, il y avait encore des fiacres à la gare et des chiens dans les rues : preuve qu'on n'y était pas mort de faim... » — Il arriva chez les siens, à Ostende, à une heure très tardive et sans être attendu. « Voilà papa ! » cria, le premier, son petit Jean, qui réveilla ainsi tout le monde. Et l'on entendit les douloureuses nouvelles de Bordeaux...

Deux semaines après, le colonel repartait pour Montbrison. Des luttes fratricides allaient ensanglanter la France mutilée. Il fut à Paris le 18 mars, jour où l'on proclamait la Commune. Pas une voiture à la gare du Nord : il dut, jusqu'à la rue de Rivoli, porter, à pied, son bagage, en croisant partout des groupes sinistres. — Nous savons ce qu'il fit ensuite à Versailles et à Montbrison.

A Montbrison, le *Moniteur* du 23 mars lui apprit qu'il figurait toujours sur la liste des députés absents. Lorsqu'à la suite de leur Déclaration du 1^{er} mars les Alsaciens-Lorrains étaient sortis de la salle des séances, le président Grévy leur avait affirmé qu' « ils étaient et devaient rester les représentants du peuple français », malgré « les changements survenus dans l'état des populations » dont ils étaient les élus : plusieurs des protestataires avaient jugé que ces paroles leur laissaient ouvertes les portes de l'Assemblée, et ils y avaient repris leurs sièges. Émile Keller, lui, n'était pas homme à éluder ainsi sa résolution et à reprendre un mandat « que rien

n'avait pu diminuer moralement, mais dont la force venait entraver l'exercice » ; il l'écrivit le 30 mars au président Grévy :

« Si. en temps ordinaire, expliquait-il, l'intérêt particulier d'un département s'efface pour l'élu devant les grands intérêts du pays, il m'est impossible d'oublier qu'aujourd'hui on nous propose de représenter non la France entière, mais une France mutilée, une France diminuée, dont nos commettants ont été violemment exclus. En effet, la pensée que vous avez bien voulu exprimer, au nom de l'Assemblée, ne s'adresse qu'à nos personnes ; elle ne change en rien la situation de l'Alsace. J'en suis très touché ; mais je ne saurais m'y rendre. Tout en restant Français, je ne me séparerai jamais de mes infortunés compatriotes, et je ne cesserai de protester contre l'injustice dont ils sont victimes qu'au jour où ils seront rentrés en possession de leur nationalité. Je vous prie de lire cette lettre à l'Assemblée, afin qu'elle n'attribue pas à une coupable indifférence ce qui n'est que l'accomplissement d'un devoir. »

La lettre ne fut pas lue à l'Assemblée et le 3 avril 1871 tous les députés alsaciens figuraient encore dans les scrutins. Mais, le 6 avril, le nom de Keller n'y figurait plus, et le 10 avril aucun de ses collègues n'y était plus mentionné. Il avait ainsi remporté une victoire morale dont nul ne contestera la noblesse.

Il allait remporter une autre victoire qui fut, au milieu de tant de douleurs, d'un prix singulier.

De retour à Versailles vers le milieu d'avril, il y occupa la maison de l'abbé Darras¹ avec ses deux beaux-frères Alphonse Saglio et de Saint-Chamant², le vicomte de Lupé, l'« ami Fiot » et plusieurs autres amis animés du même patriotisme. Il suivit avec angoisse le duel qui se poursuivait — sous le joyeux regard des Prussiens — entre l'armée de Mac-Mahon et l'insurrection. Au cours du second siège de Paris (21-28 mai), il apprit le massacre des otages, le martyre de l'archevêque, des prêtres et des religieux qu'il connaissait... Il admira que pas une église n'eût été endommagée et qu'au milieu du Palais de Justice incendié, la Sainte-Chapelle se dressât intacte, sans un carreau brisé.

1. Auteur d'une importante *Histoire de l'Eglise*.

2. Ancien receveur général à Metz.

Mais la grave question du tracé des nouvelles frontières l'avait ramené à Versailles et, jusqu'au traité de Francfort (10 mai), avait fait l'objet de ses constantes préoccupations.

Il avait voulu retourner à Saint-Nicolas : mais Bismarck lui en avait refusé l'autorisation. Le gouverneur allemand de Belfort, tout en lui reconnaissant « le droit à l'estime même de ses ennemis », lui avait de même interdit le séjour de Belfort, cette place étant « sous l'autorité prussienne jusqu'à la signature de la paix ».

« D'après les préliminaires de paix, note-t-il, on ne devait nous laisser qu'un rayon de six kilomètres autour de Belfort. Ainsi enserrée de toutes parts par un cercle dont le rayon n'avait pas une portée de canon et qui coupait ses communications directes avec Paris, cette place perdait toute importance. Les cantons de Delle, de Giromagny et de Fontaine étaient livrés à la Prusse, ainsi que notre cher vallon de Saint-Nicolas. »

L'étude des lieux lui avait inspiré l'idée de faire adopter comme frontière la ligne de partage des eaux entre le Rhin et le Rhône, ligne qui coïncidait exactement avec la ligne de partage des langues allemande et française. N'était-il pas logique de choisir une telle barrière géographique ? Cette considération pouvait « séduire les cerveaux germaniques, facilement passionnés pour les principes ». Or, Gustave Renault, ingénieur des ponts et chaussées à Belfort, — capitaine adjudant-major de son Bataillon du Haut-Rhin, — connaissait à merveille tout le terrain, et Keller avait pleine confiance dans son intelligence et son dévouement. Il le chargea donc de « plaider cette cause délicate », et demanda à son ami le baron de Larcy, ministre des travaux publics, de l'adjoindre aux négociateurs de Bruxelles.

Gustave Renault fut, en effet, adjoint au général Dutrelaine, commissaire du Gouvernement. Sa persévérante habileté convainquit d'abord les Allemands. Thiers, de son côté, était trop sagace pour ne pas comprendre que la défense de Belfort et du pays était intéressée à la proposition. « M. de Bismarck demanda en échange quelques gisements de fer qui avaient pour la Prusse un sérieux intérêt industriel, et l'on tomba d'accord pour fixer un nouveau tracé qui nous rendait

vingt kilomètres et trente mille âmes autour de Belfort. »

La cause était gagnée, — et Saint-Nicolas, qui « jusqu'au dernier moment avait semblé condamné », restait français par surcroît. « Ce succès, conclut Keller, reste un des plus doux de ma vie politique ¹. » — Le 5 novembre suivant, il le célébrait dans une fête religieuse avec toute la population du vallon arraché aux serres de l'Aigle.

Qui donc était mieux qualifié désormais pour représenter à la Chambre le Territoire de Belfort, auquel l'arrêté du 9 juin 1871 attribuait un député ? Le vote populaire lui confia, le 2 juillet, le seul mandat qu'il pût ambitionner et qu'il définit en ces termes : « Que votre député soit non seulement votre représentant, mais celui de l'Alsace entière, qu'il soit la revendication vivante et perpétuelle de notre unité nationale ».

Le « Territoire » n'était, en effet, pour lui qu'une pierre d'attente. — Émile Keller pensa toujours à l'indispensable revanche, et il en parla, il y travailla surtout sans relâche. Le 10 mai 1901, pour interrompre la prescription, il fit publier de nouveau les protestations des 17 février et 1^{er} mars 1871. — En 1914, il était mort, mais quatre de ses enfants et dix de ses petits-enfants combattirent pour lui : cinq d'entre eux, — le capitaine Émile Keller, les lieutenants François et Joseph Keller, le lieutenant Jean Massin, le sergent Jean Dugas, — payèrent de leur vie le rachat de l'Alsace.

Le 8 décembre 1919, M. François, député de Metz, rentrant au Parlement à la tête de ses collègues d'Alsace-Lorraine, put lancer enfin ce cri de victoire :

« Les temps annoncés par Keller sont accomplis ! »

1. Ce succès, où l'intérêt national s'alliait pourtant si bien à l'intérêt particulier, fut plus tard critiqué et méconnu (Voir la *Rétrocession de Belfort à la France, 1871-1873, Revue des Deux Mondes* du 1^{er} octobre 1905). Gustave Renault dissuada Emile Keller de toute rectification en lui écrivant simplement : « Ce n'est pas à vous qu'il faut dire que la récompense du bien qu'on a pu faire est ailleurs. »

XVI

LE DÉPUTÉ DE BELFORT

(1871-1889)

ACTION ÉLECTORALE ET PARLEMENTAIRE

SOMMAIRE

Election du 2 juillet 1871 : « Alsacien avant tout. » — Election du 20 février 1876 : « Terrain légal et constitutionnel. » — Réélection de 1877 : « La lutte est entre le Maréchal et la Révolution. » — Echec de 1881. — Election de 1885 : enquête sur les opérations électorales. — Keller renonce à se présenter en 1889 pour ne pas être « une cause de division » : la presse de gauche elle-même reconnaît sa haute autorité.

Interventions parlementaires en faveur des Alsaciens : autonomie du territoire de Belfort ; fonctionnaires sans traitement ; villages algériens ; lois sur la nationalité.

Correspondance avec l'abbé Winterer, curé de Mulhouse et député au Reichstag : le Kulturkampf en Alsace.

Plusieurs départements, en particulier l'Ain et le Doubs, proposèrent à Émile Keller de le renvoyer à la Chambre à la faveur d'élections complémentaires : il déclara rester « Alsacien avant tout » et ne vouloir être élu que « pour représenter à la Chambre cette province éminemment française qui n'avait plus d'électeurs, dont la voix était étouffée par la force ».

Une fraction de l'Alsace, cependant, faisait exception : le Territoire de Belfort, sa terre natale, la marche alsacienne dont il avait si heureusement contribué à élargir les frontières, et dont les Prussiens lui interdisaient encore l'accès. C'était sa véritable circonscription ; puisqu'elle avait à élire — le 2 juillet 1871 — un député, il écarta donc toute autre candidature

et lança, le 23 juin, aux électeurs du Haut-Rhin, la brève proclamation renfermant ces mots :

« ... Nous sommes les seuls enfants de l'Alsace conservés à la France. Ce privilège nous impose des devoirs sacrés. C'est à nous d'offrir à nos frères moins heureux, mais non moins Français que nous, un appui, un secours de tous les instants, un asile inviolable, une invincible espérance...

« Notre département mutilé, mais debout, doit rappeler sans cesse à la France que, si elle ne veut pas descendre au rang des nations déchues, il lui faut rétablir au plus tôt son intégrité territoriale, que rien ne saurait la distraire de cette obligation à laquelle nous serions impardonnables de ne pas sacrifier nos préférences et nos divisions.

« ... Que votre député, unanimement élu, soit, non seulement votre représentant, mais celui de l'Alsace entière ; qu'il soit la revendication vivante et perpétuelle de notre unité nationale. »

Au cours de vingt années de législature — interrompues de 1881 à 1885 — Émile Keller remplira, avant tout, ces « devoirs sacrés » : les yeux fixés sur l'Alsace asservie, il travaillera à la délivrer, et à rendre la France plus forte ; les ennemis de la patrie seront ses seuls ennemis irréconciliables ; bientôt, sans doute, les adversaires de l'Église le forceront à prendre parti contre eux ; mais leur œuvre de division intérieure, en soulevant les plus légitimes révoltes, en portant atteinte aux droits les plus inaliénables et à l'intégrité de l'âme nationale elle-même, ne lui eût-elle pas dicté la résistance même si sa conscience de catholique — inséparable de son patriotisme alsacien — ne lui en avait fait le premier des devoirs ?

Il fut élu, le 2 juillet, par 6.461 voix, sur 9.294 votants ¹. Le colonel Denfert-Rochereau, son principal concurrent, n'en avait obtenu que 2.720 ².

A la fin de 1875, ses collègues de l'Assemblée Nationale lui offrirent un siège de sénateur inamovible : se considérant « comme appartenant toujours à Belfort et par Belfort à l'Al-

1. Et 14.182 inscrits.

2. M. Juteau, troisième candidat, eut 113 voix.

sace », il refusa d'aller chercher au Sénat un refuge contre le jugement de ses électeurs ¹.

Le 29 janvier 1876, à la veille des élections sénatoriales qui devaient avoir lieu à Belfort, il se rallia à la candidature de Thiers et engagea ses amis à voter, comme lui, pour l'ancien Président, « cet engagement, observait-il, enlevant à l'élection de demain toute signification politique pour lui laisser le caractère d'un témoignage de reconnaissance belfortain ² ».

Plus caractéristique encore fut sa profession de foi pour les élections législatives du 20 février 1876 :

« Le principe de la République étant légalement établi, déclarait-il, nous devons en faire l'application sincère, mais en le préservant des passions anarchiques et anti-religieuses qui seraient sa condamnation. Les lois constitutionnelles doivent être respectées de tous. — Je n'ai pas cessé de soutenir le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, à l'appel duquel vous répondrez comme moi, car il nous garantit l'ordre et la paix. Je suis prêt à le défendre contre les radicaux et les bonapartistes qui sont ses ennemis et les nôtres... Ne faisons rien qui puisse troubler la paix. Soutenons les libertés religieuses et les principes conservateurs sans lesquels aucun gouvernement ne saurait durer. — Quoi qu'il arrive, nous serons toujours d'accord pour aimer la France et l'Alsace, pour servir, pour défendre notre pays... »

Émile Keller acceptait donc « le terrain légal et constitutionnel de la République du 25 février » ³, comme il avait jadis accepté l'Empire : car pour lui les intérêts de la religion et de la patrie l'emportaient sur toute préférence politique. Mais il conservait à l'égard de la République la même indépendance que jadis à l'égard de l'Empire, et lorsqu'il estimera le principe du régime condamné par le déchaînement de néfastes passions, il pourra, sans aucun illogisme, lui retirer son concours. C'est l'expérience, et nullement l'obstination qui fera alors la force de sa fidélité monarchique.

1. Lettre au *Journal de Belfort* du 4 décembre 1875.

2. Lettre aux électeurs sénatoriaux, écrite de concert avec MM. Vieillard-Migeon et Kœchiin-Schwarz. Thiers fut élu, mais déclina ce mandat et fut ensuite réélu député de Paris.

3. Expression de la circulaire (du 16 février) par laquelle les notabilités du territoire de Belfort recommandaient la candidature d'Émile Keller.

Le 20 février 1876, il fut réélu par 7.740 voix, contre 4.721 à son seul concurrent M. Feltin.

L'année suivante, après la dissolution de la Chambre qui fut la conséquence du Seize-Mai, il se posa avec la même netteté, devant ses électeurs, en champion du Maréchal Président :

« ... Comme je le redoutais, les efforts des hommes de bonne volonté sont venus se briser contre la résistance d'un parti intolérant et aveugle, voulant soumettre votre fortune et votre conscience à ses expériences radicales, faisant appel aux plus mauvais souvenirs de 1793, et ne rougissant pas d'invoquer le patronage de l'étranger. — La lutte n'est donc pas, comme on vous le répète, entre la Monarchie et la République. Pas d'illusion. La lutte est entre le Maréchal et la Révolution... »

Il l'emporta encore¹ ; mais le courant hostile grossissait, et la « Révolution », maîtresse du Gouvernement, employa désormais contre lui les procédés de pression administrative qu'il avait connus sous l'Empire. Il succomba aux élections du 21 août 1881 : Belfort préféra un radical avancé, le docteur Fréry², à l'intrépide Alsacien qui incarnait avec tant d'éclat ses revendications, à l'orateur qui, dans les luttes parlementaires pour la liberté et pour les intérêts supérieurs du pays, s'était acquis, au-dessus de tous les partis, une autorité de premier plan.

L'annonce d'un tel échec provoqua chez les amis d'Émile Keller et parmi tous les catholiques de France une explosion de stupeur indignée et d'amères regrets. Donnons-en quelques échos :

M^{sr} Langénieux, archevêque de Reims, regarda « comme un malheur pour la cause de l'Église » l'oubli « de tant de si grands services rendus par la plume, par la parole et par l'épée » ; plus véhément, le cardinal Guibert parla « d'une des plus grandes ignominies que l'histoire transmettrait à ceux qui viendraient après nous. Je n'avais pas grande confiance dans le suffrage universel, ajoutait l'archevêque de Paris ;

1. Avec 7.411 voix contre 6.400 à M. Grosjean. Inscrits : 17.017.

2. Elu par 7.330 voix contre 6.438 à Emile Keller.

ce qui vous arrive confirme la parole de Pie IX que ce mode de votation est le *mensonge universel*... Mais la religion et le pays vous entoureront toujours des témoignages de leur respect et de leur reconnaissance. » Kolb-Bernard exprima l'opinion du Parlement : « Tous vous ont vu à l'œuvre avec cette grandeur de dévouement, de courage, de talent, de caractère et de patriotisme qui vous imposaient au respect d'une Assemblée où le respect des adversaires tenait si peu de place... Votre absence y laissera un vide immense ; vous ne pouvez y être remplacé. »

La lettre de Chesnelong fut un véritable cri de douleur : « Vous avez été battu ! Combien j'en ai souffert, combien j'en souffre encore... dans mon cœur d'ami, dans mon cœur de catholique, dans mon cœur de Français ! Dans le triste résultat, je n'ai vu que votre échec : rien n'aurait pu le compenser pour moi ; je me serais consolé de tout si vous aviez été élu. C'est un vrai deuil pour mon amitié et pour toutes nos causes... » Le général H. Hanrion affirma que toute l'armée ressentirait l'éloignement de son défenseur « le plus autorisé par la compétence, l'éloquence, le patriotisme et le dévouement *désintéressé* ». Le général de Rivière qualifia l'échec de « malheur public ». D'Alsace, enfin, le chanoine Winterer, curé de Mulhouse, déplora le retentissement qu'aurait l'« iniquité de Belfort » en pays annexé : « Quels services pouviez-vous rendre que vous n'ayiez pas rendus ? Je sais que vous n'avez pas servi le suffrage universel, mais vous avez servi Dieu, l'Église et la Patrie. Le résultat de l'élection de Belfort ne vous atteint pas ; il atteint les électeurs, il atteint ce dernier lambeau de l'Alsace qui sait si peu comprendre sa mission. »

En vérité, Émile Keller pouvait s'appliquer les nobles paroles d'Étienne Lamy, battu à Saint-Claude le même jour : « La honte n'est pas d'être vaincu pour une telle cause, mais de triompher contre elle. » Remerciant en quelques mots ses électeurs « conservateurs », il leur donna « rendez-vous pour des jours meilleurs » : « Les principes que nous défendons ensemble ne périssent pas, déclara-t-il. Ce qui périt dans la boue et dans le sang, ce sont les nations qui les

abandonnent. Mais notre chère France, grâce à Dieu, n'en est pas là. »

Les « jours meilleurs » parurent luire en 1885. Au premier tour des élections d'octobre, l' « opposition conservatrice » emporta 176 sièges contre 127 aux opportunistes et aux radicaux. A Paris, Émile Keller obtint 86.338 voix ¹. Mis en ballottage à Belfort, il y fut élu, au second tour, par 7.630 voix, contre 7.537 données à son concurrent Fréry. — Au soir du 15 octobre une grande lueur apparut tout à coup au sommet du Ballon d'Alsace : c'était le feu de joie annonçant la victoire d'Émile Keller. A ce signal, d'immenses acclamations retentirent dans les vallées annexées et, de village en village, se répercutèrent jusqu'à Mulhouse et Colmar. Oubliant un moment leur sort, les Alsaciens joyeux s'écriaient : « *Notre député est élu !* »

Fréry, soutenu par la majorité « républicaine » maintenant assurée, mit tout en œuvre pour faire annuler le scrutin : le bureau parlementaire chargé de l'examiner ne présenta ses conclusions que trois mois après et, par 19 voix contre 17, réclama une enquête ². Le dossier de l'élection contestée ne comprenait pas moins de douze cents pièces, parmi lesquelles quatre cents protestations appuyées de deux mille cinq cents signatures, soit un sixième des votants du territoire ! Fraudes électorales, corruption, violences, interventions du clergé, pression des patrons sur les ouvriers : tels étaient les moyens auxquels Émile Keller devait son succès... Il dévoila les procédés qui avaient permis de recueillir contre lui tant de protestations et tant de bulletins de vote : fausses lettres portant sa fausse signature et annonçant qu'il allait distribuer les places promises ; faux agents envoyés sous de faux noms et promettant de l'argent à ceux qui diraient en avoir reçu ; affiches prétendant qu'Émile Keller était complice de la Saint-Barthélemy ; bulletins marqués, imposés par ses adversaires aux ouvriers des forts et aux petits agents de l'administration ;

1. Le scrutin de liste départemental avait été rétabli le 16 juin.

2. Séances des 1^{er} et 2 février 1886. — Le rapporteur était Burdeau.

révocations de maires, destitutions de fonctionnaires, menaces de chasser de l'école les enfants des électeurs récalcitrants, etc. La candidature de M. Fréry n'avait-elle pas été « un type tout à fait inédit de candidature dictatoriale » ? Et les électeurs alsaciens pourraient-ils « se dire que leurs frères annexés qui envoyaient des députés catholiques et patriotes à Berlin avaient plus de liberté politique qu'ils n'en avaient eux-mêmes en France » ?

Au nom de Fréry, le député Viette, membre de la Commission, vint cependant réclamer l'invalidation d'Émile Keller avec des arguments dénués de toute pudeur : nos « vieilles administrations » n'avaient que trop peu agi en faveur de Fréry, car on ne les avait « pas assez rajeunies », on n'en avait « pas assez renouvelé l'esprit » ; et puis, « à deux pas de l'Allemagne, en face du gendarme allemand qui veille sans cesse, des amis de M. Keller avaient déchiré, lacéré, enfoui le drapeau tricolore, injurié les couleurs nationales ! »... Le 11 octobre, dans un discours prononcé à Belfort et reproduit par la *Frontière*, journal de Fréry, Viette avait du reste accusé Émile Keller d'avoir voté la guerre de 1870, et, « à la boue de Sedan, d'avoir ajouté le démembrement de la patrie »... Tous les députés, comme Émile Keller lui-même, auraient dû sentir leur cœur se soulever de dégoût ; ils ne validèrent pourtant l'élection qu'à deux voix de majorité¹.

Ce fut la dernière législature d'Émile Keller.

A la veille des élections de 1889, le 18 juin, il adressa au *Journal de Belfort* — qui l'avait précédemment soutenu — ces simples lignes :

« Tant que les conservateurs se sont groupés autour de moi, j'ai tenu leur drapeau et je me suis dévoué à la défense des grands intérêts du pays comme à celle de nos intérêts locaux. Mais aujourd'hui je ne puis plus compter sur le concours de tous, et ne voulant pas être pour eux une cause de division, je ne me présenterai ni aux élections du Conseil général, ni aux élections législatives du Territoire de Belfort. »

C'était la retraite ¹, — après trente années de vie parlementaire — retraite que presque toute la presse, de droite et de gauche, commenta en termes aussi élogieux pour le caractère de Keller que sévères pour l'esprit de division des dissidents conservateurs et boulangistes. Ces derniers, au surplus, se gardaient bien de préciser les raisons d'un si regrettable désistement.

La *Gazette de France*, par la plume de Charles Dupuy, le félicita d'avoir repoussé « les bonnes grâces du césarisme » qu'il estimait à juste titre « comme la forme la plus dangereuse et la plus dégradante de la Révolution » ; de s'être écarté des « finassiers du solutionisme » et souvenu que l'indifférence politique était « l'abdication de la conscience ». — Dans le *Monde*, Oscar Havard supplia Keller de prouver, en se présentant autre part, que « pour être élu un candidat conservateur peut hardiment se passer de l'apostille de M. Laguerre et de la recommandation de M. Naquet ». — Dans l'*Univers*, Auguste Roussel déplorait « le désarroi moral » qu'accusait la décision d'un tribun incarnant « le patriotisme le plus ardent puisé aux sources de la foi la plus pure ». — La *Croix* « s'associait de grand cœur » à ces hommages. — Le *Gaulois* faisait de même avec « tous les catholiques de France ». — Le *Moniteur Universel* estimait que Keller était « de ces hommes qui honorent un parti » et qu'il ne pouvait rester longtemps absent de la Chambre où il soutenait « toutes les grandes causes ». L'*Avenir Militaire* rappelait tout ce que l'armée devait à son « infatigable défenseur ».

A gauche, le *Rappel* comprenait « ce royaliste que ça dégoûtait » ; *Paris*, exposant « les procédés du parti conservateur de Belfort » à l'égard du chef catholique « le plus estimé », exprimait l'écœurement « de tous les honnêtes gens, à quelque parti qu'ils appartenissent » ; le *Parti Ouvrier* observait que Keller « donnait une fameuse leçon de tact et de propreté à ses collègues de Droite » ; la *Frontière* était heureuse de voir disparaître « un rude adversaire avec lequel il fallait compter », et de constater que « le parti conservateur se décapitait en

1. Observons qu'il ne devait plus y avoir désormais qu'un seul député pour le *Territoire*.

l'abandonnant » ; mais au moins, ajoutait la feuille anticléricale, « il avait un drapeau dont nous connaissions les couleurs, il le déployait hardiment et la folie plébiscitaire ne l'avait pas gagné ». Enfin, le *Temps* publiait (le 25 juin) ces lignes très commentées :

« M. Keller est une des colonnes et des lumières de la Droite ; son nom est de ceux qui s'imposent au respect de tous, même des adversaires politiques les plus ardents... Les républicains n'auront pas à se plaindre si on les débarrasse ainsi de concurrents dont le prestige personnel était la meilleure arme dans la lutte électorale. Il est des calculs qui trompent, des habiletés qui réussissent mal. Peut-être les savantes combinaisons électorales de la Droite sont-elles du nombre. Encore quelques exemples comme celui qui vient d'être cité, et nous serons fort disposés à croire qu'on fait fausse route — ce qui n'est pas, du reste, pour nous affliger. »

Le Ralliement de Belfort croyait, par contre, au succès de telles *habiletés* et osait s'inscrire en faux contre la valeur unanimement attribuée à l' « honorable » député : « Il a acquis la réputation d'un homme politique, *sinon éminent, comme l'insinuent ses amis* ¹, du moins honnête, convaincu, partant respectable... Il est surtout remarquable par la persistance avec laquelle il défend des idées d'un autre âge. Il ne fait, en somme, que reconnaître la force croissante des principes démocratiques, puisqu'il renonce à les combattre. »

A un aussi mesquin jugement, on est heureux d'opposer celui que le *Figaro* avait jadis ² porté sur « le Dernier des Alsaciens » ; l'article, signé *Quidam*, — pseudonyme de Léon Lavedan, — est d'ailleurs le plus remarquable de tous ceux qu'inspira l'ingratitude « républicaine » et il les résume tous ; il est donc intéressant d'en reproduire ici quelques passages :

« M. Keller, député de Belfort, c'est-à-dire du lambeau d'Alsace qui nous reste, a été remplacé par un médecin quel-

1. C'est nous qui soulignons.

2. 15 septembre 1881. Nous avons déjà mentionné cet article dans l'*Avant-propos*.

conque de la localité et il n'en a pas fallu davantage pour mettre en joie la presse républicaine de Paris. Par exemple, la colonie alsacienne, la colonie d'exilés et d'émigrés qui, le couteau sous la gorge, a préféré la France vaincue à a Prussel victorieuse, s'est empressée de manifester un sentiment tout contraire....

« Il y a là un phénomène qui mérite d'être relevé. Comment expliquer ce contraste entre la joie parisienne et la tristesse alsacienne ? Ceux qui viennent d'exprimer ainsi leurs regrets sont des Alsaciens et ne sont point des réactionnaires ; dans la lettre même qu'ils ont écrite à M. Keller, ils ont eu soin de faire des réserves politiques et de bien marquer que le vaincu de Belfort ne représentait pas toutes les opinions. Mais ils ont proclamé en même temps qu'il représentait toutes leurs espérances, et que nul, à leurs yeux, n'était plus digne de tenir le drapeau sacré. Ceux-là ne s'étonneront pas que je l'appelle le *Dernier des Alsaciens*.... Comme on a dit autrefois le dernier des Grecs. Si le mot est faux, si l'avenir le dément, tant mieux ! Ce n'est pas M. Keller qui s'en plaindra !

« En attendant, il veut dire, pour tous les Alsaciens comme pour nous, que nul, au jour du malheur, ne fut, au même degré que lui, *l'âme de l'Alsace*. Il en incarnait, en sa personne, les palpitations suprêmes. Elle tressaillait à sa voix ; elle se ralliait à son nom ; elle s'était, pour ainsi dire, habituée, dans son agonie, à voir Émile Keller veiller à son chevet ; elle rêvait, en lui, son dernier rêve....

« Il y a de plus grandes figures ; je ne crois pas qu'il y ait de type plus marqué. M. Keller est une race à lui tout seul....

« Reconquérir ce qu'on a perdu, c'est toute sa politique ; reprendre l'Alsace et mourir ! Il rapporte à cet unique but tous ses efforts. Dans les trois dernières Assemblées, à Bordeaux, à Versailles, à Paris, il n'a jamais dit un mot, soit sur l'armée, soit sur la religion, soit sur l'instruction publique, sans que ce mot répondît à la pensée, à la passion unique, dirai-je, qui le soutient ou qui le consume. Il a, qu'on me passe le mot, la noble monomanie de la revanche ! il est le fantôme de la revanche ! Quand il défend les Moines ou les Sœurs, quand il demande qu'on ne sépare point l'école de l'église, on le croit

clérical, il n'est que patriote. Son patriotisme et sa foi sont inséparables, il ne croit pas à la revanche sans Dieu.

« Il y a des gens que ces choses offusquent. Dans la dernière Chambre, M. Keller était importun à ceux qui ne veulent pas de revanche, et suspect à ceux qui ne veulent pas de religion....

« Il eût fallu, à tout prix, conserver un tel homme dans le Parlement français. Sa présence y était nécessaire, sa place marquée. Il eût fallu que le nom de l'Alsace restât invariablement uni au nom de M. Keller. Seul, il pouvait remplir ce rôle. C'était (chose bien rare) quelqu'un, qui représentait quelque chose. Mais, dit-on, il était catholique, trop catholique ! Il eût été communard et archi-communard, qu'il fallait le garder. Et puis, catholique, c'est bientôt dit ! Si l'on n'est pas catholique, on ne représente pas exactement la Protestation alsacienne. Voyez-la au Reichstag allemand ; elle est catholique et cléricale au premier chef, et c'est ce qui désespère le vainqueur. Deux ou trois curés alsaciens le jettent hors des gonds ; ils lui ont pris son mot d'ordre : *Für Gott und Vaterland*, pour Dieu et pour la patrie !

« Je ne veux blesser personne. Je sais fort bien que les protestants alsaciens sont aussi patriotes que les catholiques. Je sais toute la justice qu'on doit à ces grandes familles, les Kœchlin, les Scheurer, les Kestner, les Dollfus ; mais je sais aussi, et elles savent comme moi, que ce protestantisme est précisément une manière de lien dangereux avec l'Allemagne ; on glisse aisément sur cette pente religieuse. Pour la besogne à faire, les catholiques valent mieux. C'est pourquoi il fallait conserver M. Keller. Il fallait nourrir la superstition, il fallait entretenir le fanatisme aussi longtemps que possible dans ce coin-là. Au lieu de le comprendre, on a nommé le docteur Fréry, qui est le député de Belfort, mais qui n'est pas le député de l'Alsace. Quant à M. Keller, il lui reste une ressource : qu'il se fasse naturaliser Allemand ; il sera certainement élu au Reichstag, et l'Alsace attentive aura encore l'occasion d'entendre, d'un peu loin et par intervalles, la voix du Dernier des Alsaciens ».

Les annexés pouvaient regretter « leur » député et détourner les yeux du Ballon d'Alsace où ne brillait plus de feu de joie.

A l'Assemblée Nationale, les premières interventions d'Émile Keller avaient eu pour objet l'autonomie du Territoire et la défense des intérêts des annexés.

Dès le 1^{er} avril 1871, il présenta, au nom de soixante députés, une proposition de loi donnant Belfort « comme chef-lieu de département à la portion restée française du département du Haut-Rhin ». La ville de Belfort, exposait-il, devenait la première place forte de l'Est ; jouant, vis-à-vis de l'Alsace, le rôle de Nancy vis-à-vis de la Lorraine, elle allait recueillir une notable portion de l'industrie alsacienne et voir sa population s'accroître rapidement : il fallait y créer un centre administratif et des chefs de service correspondant directement avec les divers ministères. La loi ne constitua pas le Territoire en Département, mais assura son autonomie, et Émile Keller n'abandonna pas son titre de député du *Haut-Rhin*. Le caractère provisoire du Territoire lui paraissait d'ailleurs indispensable, et lorsqu'en 1901 le Conseil général de Belfort projeta de consacrer deux millions à la construction d'une préfecture, il protesta contre « cette ratification du traité de Francfort » : « Notre préfecture existe et nous l'avons payée, écrivit-il aux membres de l'Assemblée qu'il avait présidée. Elle est à Colmar et c'est là qu'il faut aller la reprendre. Y avez-vous renoncé ? »¹

L'annexion avait vidé les lycées et collèges d'Alsace : seuls y restaient les fils de fonctionnaires prussiens. Il convenait de créer à Belfort un lycée pour les jeunes Alsaciens désireux de continuer leurs études en France. A la séance du 9 mars 1871, Émile Keller réclama à cet effet un crédit de cinq cent mille francs. Le rapporteur, M. Beulé, objecta que le nouveau lycée ferait concurrence aux lycées voisins, et la Chambre repoussa la proposition ; mais l'année suivante le Ministre promit formellement de prélever sur les crédits des lycées une somme de 400.000 francs pour celui de Belfort.

1. Lettre du 2 février 1909 (*Journal de Belfort* du 14).

Le Député de Belfort saisit ainsi toute occasion de défendre des droits qu'une odieuse ingratitude paraissait méconnaître. Il assura aux annexés ayant préféré la nationalité française les indemnités pour pertes mobilières que leur refusait la loi allemande ¹. Il réclama pour les fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine, ayant repoussé les offres séduisantes de l'étranger et n'étant pas encore replacés en France, de fortes indemnités : tel était le cas du millier d'instituteurs qui restaient sans traitement ². Il fit replacer les titulaires de bureaux de tabac dépossédés par l'annexion : c'étaient pour la plupart des veuves ou filles d'anciens fonctionnaires morts au service de l'État, brusquement réduites à la misère et attendant encore, à la fin de 1873, la réparation de leur infortune ³. Il obtint les crédits nécessaires aux églises et aux écoles primaires des villages alsaciens créés en Algérie : le budget spécial de la colonie ne prévoyait que les dépenses relatives aux mosquées et écoles musulmanes, si bien que les colons alsaciens pouvaient demander au Gouverneur si l'Assemblée Nationale « avait voulu les tromper en les faisant venir dans ce pays pour y vivre comme des bêtes, sans religion et sans instruction ⁴. Durant dix-huit ans, enfin, il ne cessa de protester contre le sort cruel réservé aux jeunes Alsaciens-Lorrains venant servir en France : incorporés à la Légion étrangère, ils y étaient mêlés aux déserteurs de tous pays, placés souvent sous les ordres d'officiers allemands, envoyés (à vingt ans) au Tonkin où il en mourut jusqu'à cinq cents par an... Cheville ouvrière de la Société de Protection des Alsaciens-Lorrains, Émile Keller fit ajouter en 1889, à la loi sur la Nationalité, l'article permettant aux enfants de Français ayant perdu la qualité de Français, c'est-à-dire aux jeunes Alsaciens-Lorrains, de la recouvrer par une simple déclaration et d'entrer directement dans nos régiments ou écoles militaires ; mais un formalisme excessif

1. Séance du 6 septembre 1871.

2. Même séance, Cinquante instituteurs seulement avaient été pourvus en France d'un nouveau poste.

3. Séance du 22 décembre 1873.

4. Séance du 11 décembre 1872.

entraîna l'application de cette loi, et l'on continua les errements antérieurs, alors que les Alsaciens-Lorrains sacrifiés à ce formalisme eussent pu constituer un si excellent noyau de soldats de métier.

Leur défenseur ne pouvait plus pénétrer lui-même en Alsace, et nous avons sous les yeux un billet de l'ambassade d'Allemagne à Paris, daté du 18 juillet 1888, qui refusait de viser son passeport et celui de ses enfants majeurs. Mais son vieil ami le chanoine Winterer, curé de Mulhouse, député au Reichstag, entretenait avec lui une correspondance régulière, venait le voir à Saint-Nicolas et ne lui laissait rien ignorer des malheurs de ses compatriotes, bientôt livrés aux abominations du Kutturkampf. Bien que cette correspondance nous conduise jusqu'en 1906, il est utile d'en résumer ici quelques détails.

Le 10 décembre 1873, l'abbé Winterer dénonce « l'alliance franco-allemande des ennemis de l'Église », alliance représentée en Alsace par deux communards — Mauduit et Cavalier (dit *Pipe-en-Bois*) — protégés par les autorités officielles et le parti autonomiste. « Pendant que les communards maudissent Rome et le clergé, ils bénissent Bismarck et son empereur, la Prusse et son Kulturkampf. » Ils répandent des brochures pleines de honteux blasphèmes. En 1878, ces réfugiés, au nombre de sept ou huit, font élever presque tous leurs enfants dans le protestantisme et tiennent le haut du pavé; *Pipe-en-Bois* est admis à donner des conférences publiques au Cercle. Il y a là une « révélation ».

En 1880, lorsque de trop fameux décrets chassèrent nos religieux, « tous les organes du protestantisme applaudirent, avec les organes allemands, à leur expulsion ». Et l'on conçoit la situation difficile, douloureuse, dans laquelle se trouvèrent les catholiques d'Alsace dont la Foi subissait en France les mêmes assauts qu'en Allemagne... Plus tard, la politique de Léon XIII, que ne comprenait pas le curé de Mulhouse, vint encore accroître ses angoisses :

« Je crois que l'on cède, écrivait-il de Strasbourg le 8 mars 1900, et que, selon l'expression dont s'est servi mon correspon-

dant, on accepte le mal *moindre* pour empêcher le mal plus grand. Je crains bien que le mal *moindre* ne soit le mal plus grand... A Berlin, le chancelier de Hohenlohe a dit formellement : « Nous « avons l'intention de transférer l'éducation *scientifique* du « clergé à une faculté de l'Université. A Rome, on nous est « favorable... » Quel désastre pour l'Alsace catholique, ajoutait-il le 22 juin, si nos craintes se réalisaient ! Nous avons épuisé tous nos moyens d'action. »

Ce « désastre » fut écarté ; mais un autre péril surgissait : le péril socialiste. « Notre pauvre Alsace, observait, le 9 juin 1904, l'abbé Winterer, et nos villes en particulier traversent une grande crise grâce à l'union de la démocratie avec le socialisme. Une certaine *démocratie chrétienne* leur prépare des alliés. L'*Arbeiterfreund* est le seul journal catholique d'Alsace qui ait publié complètement le *Motu proprio* de Pie X au sujet de la démocratie chrétienne. » Le conseil municipal de Colmar était alors représenté au Landesauschuss par Daniel Blumenthal, député de Strasbourg, fils d'un juif polonais, devenu protestant à Thann et colporteur de la Bible dans le cercle de Mulhouse, non socialiste, mais élu grâce aux socialistes « dont il était partout l'allié et le protecteur... »

Lorsqu'en 1906 le vénérable curé de Mulhouse célébra le cinquantième anniversaire de son ordination sacerdotale, il le fit « seul devant Dieu », sans en avertir ses ouailles : « Comment aurais-je pu me livrer aux joies d'une fête, observait-il, en songeant à ce qui se passe au delà des Vosges ? » Il avait pourtant conservé la foi patriotique qui, en décembre 1873, lui dictait ces lignes : « Au bout de toutes mes lettres, je me demande si je n'ai pas laissé échapper malgré moi une parole de découragement. J'ai l'âme pleine d'amertume souvent, mais, Dieu merci, la porte est fermée au découragement... Certes, nous avons plus de motifs humains d'espérer que n'en avaient les martyrs. » Il voyait « infiniment plus de bons éléments à Versailles qu'à Berlin ¹ ». Persuadé qu'une nouvelle guerre éclaterait, il en attendait la revanche. « Fasse Dieu, s'était écrié devant lui un catholique éminent du Reichstag,

1. 1^{er} janvier 1877.

que la France soit assez forte pour ne pas pouvoir être surprise ! » Émile Keller recueillait ces cris d'alarme, et consacrait, comme député, à la restauration de notre puissance militaire, la plus admirable des ténacités. Entre ces deux députés du Haut-Rhin, l'un au Reichstag, l'autre au Parlement français, s'était ainsi établie et prolongée une affectueuse et ardente collaboration qui incarnait en eux la fidélité alsacienne et permet de les confondre dans la reconnaissance due aux meilleurs artisans de la future Victoire.

XVII

ACTION PARLEMENTAIRE (Suite)

LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE FRANÇAISE

SOMMAIRE

Emile Keller devient à la Chambre l'un des meilleurs spécialistes en matière militaire. — Lois sur le recrutement : dès 1872, Keller ne cesse de combattre l'écart entre l' « effectif légal » et l' « effectif réel ». — En 1881, il repousse le service de trois ans comme inopportun. — De 1881 à 1885, il poursuit dans le *Monde* sa campagne pour l'armée en mettant en lumière les progrès de l'armée allemande. — De 1887 à 1889, il combat les projets illusoires du général Boulanger, propose le service de quatre ans et s'élève contre l'arbitraire ministériel.

Lois sur les cadres : Keller réclame le relèvement des soldes. — Il combat le principe trop exclusif et nuisible aux intérêts de l'armée de l'avancement à l'ancienneté. — L'aumônerie militaire. — L'amélioration du sort des sous-officiers et le renforcement des cadres inférieurs.

Lois sur la constitution des corps : Keller défend vigoureusement l'Infanterie et dévoile les ruineuses économies dont elle est la victime. — Le maintien des Chasseurs à pied. — Le service d'Etat-Major et de l'Ecole supérieure de Guerre.

La politique coloniale : Keller veut avant tout assurer la revanche sur la frontière de l'Est et réclame la création d'une armée coloniale qui laisse intacte l'armée métropolitaine.

Etudes militaires : *La Moricière* et la France africaine ; le *Combat d'Infanterie* ; *Jeunes et vieux soldats*.

En 1880, Keller est révoqué de son grade de lieutenant-colonel de territoriale : ordre du jour au 49^e régiment.

Dans son étude sur la *Guerre franco-allemande de 1870*, le maréchal Foch a démontré, avec une souveraine clarté, que l'infériorité lamentable de notre puissance militaire avait rendu vaines les fautes de l'état-major prussien : le nôtre n'avait rien étudié, ni préparé, ni prévu de sérieux ; tandis que l'adversaire avait « usiné » la guerre de masses et acquis

une écrasante supériorité en effectifs et en matériel, nous en étions réduits à l'inféconde défensive et au gaspillage de l'héroïsme. — *In memoriam in spem!* conclut pourtant le Maréchal : c'est que l'expérience de tant de fautes pouvait et devait conduire à la victoire.

Profitant elle-même de la leçon d'Iéna, la Prusse avait adopté depuis longtemps le service militaire obligatoire et universel. Le système de la « paix armée » est anormal, ruineux, barbare si l'on veut ; mais du moment qu'une grande nation l'applique, ses voisines sont bien forcées de l'imiter — sous peine de mort.

Nous y fûmes conduits après 1871.

Que nous restait-il ? Des débris de régiments de ligne ; 200.000 hommes de régiments de marche ; 14.000 marins ou soldats d'infanterie de marine ; 34.000 artilleurs ; 20.000 cavaliers. Il fallait tout refondre, tout reconstituer, et fermer notre frontière béante.

Ce fut désormais le grand souci d'Émile Keller. Jusqu'en 1889, et surtout de 1871 à 1880, il se consacra aux problèmes militaires, les scruta profondément, intervint dans toutes les discussions parlementaires les concernant, et cela avec une compétence qu'admiraient les techniciens les plus éminents. Peut-être n'est-ce pas trop dire qu'il acquit, sur ce terrain, une autorité comparable à celle de Thiers sur le terrain financier. — Le général Niox reprochait récemment ¹ au Parlement d'avant 1914 d'avoir discuté « les questions techniques les plus spéciales » et de les avoir résolues souvent « avec incompetence par le succès de quelque habileté oratoire » : la lecture des discours militaires du Député de Belfort montre qu'il ne méritait pas ce reproche et que, chez lui, l'information la plus étendue et la plus sûre éclairait un patriotisme détaché de toute passion politique.

Les lois sur l'organisation de l'armée concernent soit le recrutement, soit les cadres et l'avancement, soit la constitution des corps. — Les lois sur le recrutement déterminent

1. *La Grande-Guerre. 1914-1918, simple récit* (1921).

l'obligation et la durée du service : elles dépendent du chiffre de soldats que l'on veut atteindre, et, ce chiffre étant fixé, de la valeur du contingent annuel ; elles dépendent aussi du degré de force combattive qu'on veut réaliser pour le jour de la mobilisation, cette force étant proportionnelle, dans une très large mesure, à la durée du service actif, et le système brutal de la « levée en masse » étant évidemment condamné à l'impuissance en face du système des armées régulières et permanentes. — La loi des cadres établit l'ossature de l'armée, et l'on sait que la valeur morale, professionnelle et numérique des officiers et sous-officiers commande la valeur de l'armée elle-même. — Les lois sur la constitution des corps répartissent les contingents entre les différentes armes et services : Infanterie, Cavalerie, Artillerie, Génie, État-Major, Administration, etc., et règlent leur organisation intérieure. — Nous ne pouvons donner qu'une bien rapide et bien faible idée des lumières répandues sur ces graves questions, à la tribune du Parlement et dans la presse, par Émile Keller.

Le service actif de cinq ans fut établi par la première grande loi sur le recrutement des 23 avril, 22 juin et 27 juillet 1872. En attendant son vote et son application, il fallait utiliser les lois existantes. Le 4 septembre 1871, Émile Keller proposa de laisser sous les drapeaux la totalité du contingent de 1870, au lieu de l'abaisser au-dessous de 140.000 hommes comme le demandait la Commission. « Je supplie le ministre de la Guerre, concluait-il, de ne pas céder à la tentation de plaire à l'Assemblée et je supplie l'Assemblée de ne pas céder à la tentation de plaire à ses électeurs » ; et comme de vives protestations s'élevaient au centre et à droite : « Ne voyons ici que les grands intérêts du pays ! » L'Assemblée ne le suivit pas et maintint les *remplacements* autorisés par la loi de 1832 : « Après les événements auxquels nous avons assisté, observa-t-il, il me semble que le mot de *remplacement* ne devrait plus être prononcé en France ! »

La loi sur le recrutement de 1872 supprima les remplacements, institua le service militaire personnel et obligatoire, et fixa la durée du service actif à cinq années. Mais, indépendamment des nombreux cas d'exemptions, de dispenses et de

sursis d'appel, la loi spécifiait que le ministre de la Guerre fixerait chaque année le nombre des jeunes soldats qui, après une année de service, seraient maintenus sous les drapeaux ; en cas d'instruction militaire jugée suffisante, le Ministre pouvait même réduire à six mois leur service actif. Les Français étaient donc fort arbitrairement divisés en deux catégories : ceux qui feraient cinq ans, et ceux qui feraient un an ou six mois.

Se plaçant au double point de vue de la justice et de la défense du pays, Émile Keller combattit avec énergie un système basé sur l'inégalité et « un arbitraire sans limites ». La latitude laissée au Ministre ferait que les parlementaires « auraient bientôt à leurs trouses tous les soldats de leur département », et le remplacement rentrerait dans nos lois si l'on ne savait pas « fermer la fissure par laquelle l'égoïsme cherchait à rentrer dans la place qu'il avait perdue ». Il fallait avant tout relever l'esprit du pays qui « pénètre, façonne, inspire l'esprit de l'armée », donner à chacun le sentiment de son devoir et de sa responsabilité, « imprimer à la loi ce caractère de justice et d'égalité par lequel on répondrait à ce que le pays et l'armée attendaient ».

L'orateur proposait, en conséquence, le service actif — et réel — de trois ans, avec sept ans dans la réserve et deux dans l'armée territoriale. Avec les 120.000 hommes de la partie permanente de l'armée, trois classes entières fourniraient les 460.000 hommes de l'effectif et le maximum d'hommes bien instruits. Ce serait le service obligatoire, effectif, loyal, réel ¹.

La Chambre ne se rendit pas à ces arguments, et par la suite il se produisit ce qu'Émile Keller avait prévu : le Gouvernement tendit à régler les effectifs, non d'après les besoins réels du service, mais d'après des considérations d'équilibre budgétaire. Notre puissance militaire, privée de garantie légale, manquait de stabilité. Attentif à ce qui se passait en Allemagne, Émile Keller ne se lassa pas de dénoncer le péril et de poursuivre les moyens d'y remédier.

Pour rappeler en 1874 sous les drapeaux la deuxième partie

1. Discours des 5 et 10 juin.

du contingent ¹ de la classe 1872, le Gouvernement demandait un crédit de 8 millions, qui était insuffisant ; ce crédit provenait d'ailleurs d'économies opérées sur le budget de la Guerre et notamment d'une réduction d'effectifs de 10.000 hommes. Émile Keller proposa de le porter à 11 millions et demi, de façon à maintenir à 454.000 hommes l'effectif de l'armée sans compter les 27.000 hommes de la deuxième portion du contingent. Le service obligatoire devait cesser d'être une vaine formule : alors que la loi de 1872 imposait elle-même le service minimum d'une année, on procédait à des réductions d'effectifs qui n'étaient même pas inscrites dans le budget ! Ces réductions portaient en outre presque exclusivement sur l'infanterie, « grande école d'instruction militaire du pays », qui était déjà descendue de 298.000 à 274.000 hommes. Les compagnies, réduites de 10 hommes depuis 1872, allaient l'être encore de 10 hommes. Il était indispensable, non seulement que la deuxième portion du contingent vînt sous les drapeaux, mais qu'elle n'y vînt pas aux dépens de la première portion ni de l'ensemble de l'armée. Tous les députés ne regardaient-ils pas les dépenses militaires « comme les dépenses les plus sacrées du pays ? ² »

Si la loi de 1872 n'avait pas accru l'effectif de l'armée permanente, elle avait porté nos réserves de 200.000 à 1.000.000 d'hommes. Aux 500.000 hommes donnés par les quatre classes complètes de la réserve de l'armée active, s'ajoutaient, en effet, les 380.000 hommes de la deuxième portion du contingent (soldats d'un an ou de six mois en disponibilité) et les 140.000 hommes dispensés de tout service. Mais pour pouvoir les réunir utilement au moment voulu et atteindre la rapidité de mobilisation de l'Allemagne qui, en 1870, avait mis en marche 900.000 hommes en neuf jours, il fallait leur faire prendre l'habitude, tous les deux ans, comme l'ordonnait la loi, de rejoindre leurs régiments, de retrouver leurs officiers, et les préparer à servir, au besoin, avec leurs camarades. Comme c'était dans l'application sérieuse de ces mesures que

1. Hommes n'ayant fait qu'un an ou six mois de service.

2. Discours du 13 décembre 1873.

résidait « toute la force de l'organisation nouvelle », Émile Keller réclama, le 28 juillet 1874, un crédit de cinq millions destiné à faire en 1875 un essai de mobilisation sur 250.000 hommes, le quart des réserves ; et cette fois la Chambre prit l'amendement en considération.

L'écart sans cesse accru entre l'« effectif légal » et l'« effectif réel » resta son grand souci, et il y revint à chaque discussion du budget. Les politiciens qui subordonnaient les nécessités de la défense nationale à de vils intérêts ou à de néfastes doctrines devenaient d'ailleurs de plus en plus audacieux, et Émile Keller, sans relâche, démasquait leurs batteries. C'est ce qui l'amena à repousser la loi de trois ans après en avoir le premier proposé l'adoption.

Le service actif de trois ans fut réclamé par M. Laisant et beaucoup de ses collègues de la Gauche républicaine, dès 1877. Tout en continuant à le déclarer « plus conforme à la justice » et plus compatible avec une bonne organisation de l'armée, Émile Keller en soutint l'application immédiate absolument impossible : il fallait d'abord s'assurer, par une loi nouvelle, du recrutement des sous-officiers, et attendre que cette loi eût produit ses effets ¹. En juin 1881, au nom de la minorité de la commission parlementaire chargée d'examiner le projet Laisant, il développa ses arguments dans trois discours ² : le service de trois ans — fondement de l'armée allemande — était bon en principe ; mais la faiblesse numérique de nos régiments et la nécessité d'y maintenir l'« esprit militaire » le rendaient chez nous inopportun. Pour l'expédition de Tunisie, nos régiments de ligne, avec leur effectif de paix, n'avaient pu fournir chacun que deux petits bataillons de 500 hommes. Faire croire au pays qu'on voulait réduire ses charges militaires était entretenir une dangereuse illusion, car on devait se borner à reporter sur la seconde portion du contingent les obligations qu'on enlèverait à la première : le nombre d'hommes présents sous les drapeaux resterait le

1. Discours du 24 février 1877.

2. 14. 18 et 19 juin.

même. La nouveauté consisterait à renvoyer les vieux soldats au moment où ils donnent de bons gradés : cela « tuerait notre corps de sous-officiers ». La suppression du volontariat, clef de voûte de nos institutions militaires, tarirait de même le recrutement des officiers de réserve et de territoriale : « Je supplie la Chambre, concluait-il, de ne pas s'attacher à ce que des populations peu éclairées sur les conséquences de la loi peuvent en penser en ce moment. Alors même qu'on est dans la minorité, il n'est pas permis de voter des mesures qui peuvent nuire aux intérêts du pays. » M. Laisant, rapporteur, ayant observé que « toutes les fois que l'on essaierait de porter la main, si timidement que ce fût, sur une portion quelconque du vieil outillage monarchique qui subsistait encore dans ce pays, on devrait s'attendre à des résistances désespérées », le Député de Belfort n'eut pas de peine à relever, comme elle le méritait, cette tirade de réunion publique : « Vous le savez assez, je n'ai ici qu'une préoccupation : c'est qu'en république comme en monarchie, notre armée soit grande et forte. »

Écarté de la Chambre de 1881 à 1885, pour n'avoir pas cédé à d'autres préoccupations, il poursuivait sa campagne dans le journal *Le Monde*¹. Il avait « compté que la France et son gouvernement vivraient avec la pensée de la revanche », et il constatait que la loi de recrutement porterait à l'armée « un dernier coup dont elle ne se relèverait pas ». Tandis qu'on caressait les passions démagogiques et qu'on leurrerait le pays, — au point de lui laisser croire qu'on élèverait les effectifs tout en réduisant les charges militaires, — que se passait-il en Allemagne et qu'y prévoyait-on ? « Il est nécessaire avant tout, écrivait de Goltz dans son livre *La Nation Armée*, que nous comprenions et fassions comprendre à la génération que nous élevons que le temps du repos n'est pas encore venu, que la prédiction d'une lutte finale pour assurer l'existence et la grandeur de l'Allemagne n'est pas une chimère née dans la tête de fous ambitieux, mais qu'elle viendra inévitablement... Elle sera d'une violence destructive inconnue jusqu'à ce jour. Ce sera

1. Articles des 1^{er} juillet 1882, 3. 4 et 7 avril 1884.

l'exode de deux peuples et non plus la lutte de deux armées. » Émile Keller examinait en détail l'œuvre de « démagogues » comme Lockroy et Madier de Montjeau : le chiffre nominal de 515.000 se réduisait à 444.000 (contre 448.000 soldats allemands), dont il fallait déduire 100.000 hommes pour la garde de nos possessions d'outre-mer. Tout le monde, en principe, servirait trois ans : en réalité 34 mois, pour raisons d'économie, et au besoin 30 mois ou deux ans. Qu'importait aux législateurs ? Madier de Montjeau ne disait-il pas un jour au général Farre, ministre de la Guerre, qu'il suffisait à l'armée, pour être parfaite, « de ressembler à la garde nationale de 1830 ? » C'est ainsi que la France et l'Armée seraient portées à « cesser d'être républicaines ¹ ».

Rentré au Parlement, Émile Keller prit de nouveau, de 1887 à 1889, une part très active aux délibérations sur le projet de loi organique dont le général Boulanger était l'auteur. Le 9 juin 1887, M. Laisant, invoquant les « mots cabalistiques » de révolution et de démocratie, avait en quelque sorte « excommunié » Émile Keller et ses amis et reconnu aux seuls « républicains » l'intelligence et le patriotisme nécessaires au vote de la loi : le député de Belfort raila cette sottise phraséologie et s'attacha simplement à prouver que le service proposé, « négation audacieuse » du service de trois ans, n'était que le service de deux ans. Le général Boulanger n'avait pas même consulté le Conseil supérieur de la Guerre : c'est qu'on n'aurait pas trouvé trois généraux de division pour approuver le projet. Les calculs du Ministère de la Guerre, d'après lesquels on conservait trois contingents sous les armes, étaient absolument erronés ; on n'en pouvait conserver que deux, ce qui produirait bien le service de deux ans, tout au plus bon pour le seul train des équipages. Il s'agissait, non pas « d'appliquer le fétichisme de l'égalité », mais d'avoir une bonne armée. Trois ans de service étaient pour cela un minimum, et seulement le jour où l'on aurait assuré par des rengagements le recrutement des cadres inférieurs ².

1. Article du 7 avril 1884.

2. Discours du 11 juin.

Le comte Albert de Mun vint alors appuyer cette argumentation, en déclarant que l'adoption du projet de loi serait « plus funeste pour le pays qu'une bataille perdue », et qu'à ses yeux « le principe démocratique était, par essence, hostile aux institutions militaires, en opposition directe avec elles ».

Dans ses discours suivants, Émile Keller renforça son argumentation. La nécessité d'avoir, au moment de la mobilisation, des millions d'hommes instruits, ne permettait pas d'instituer une armée de métier : mais il fallait alors s'assurer de bons cadres et ne pas sacrifier la défense nationale à de vaines chimères. En 1888, l'Allemagne avait accru son effectif de paix de 41.000 hommes, son effectif de guerre de 700.000 hommes, et voté en deux ans 600 millions de crédits extraordinaires pour tenir ses troupes prêtes à entrer en campagne : chez nous, on avait réduit, depuis quatre ans, notre budget de la guerre de 60 millions, et nos effectifs de 19.000 hommes ; on avait créé 18 régiments nouveaux, mais sans leur allouer ni un homme, ni un écu ; on avait promis des compagnies de 125 hommes, et elles tombaient à 90, puis à 85. On proposait d'augmenter, ridiculement d'ailleurs, la solde des officiers, mais en réalisant de monstrueuses économies sur celles des soldats. C'était le régime de l'incohérence, dû en partie à l'instabilité ministérielle : tandis que l'Allemagne n'avait eu que deux ministres de la Guerre depuis 1871 — avec de Moltke et son élève Waldersee comme véritables chefs de l'armée, — nous en avons eu dix-sept, et quatre depuis deux ans. Le projet de loi sur le recrutement avait été élaboré et modifié par quatre de ces ministres successifs. La Chambre n'avait pas eu ce « patriotisme élémentaire de mettre le ministre de la Guerre au-dessus des compétitions et des crises ministérielles ». L'orateur réclamait formellement la permanence de ce ministre, afin qu'il ne passât pas toujours son temps à réparer les fautes de ses prédécesseurs. Il avait fallu, par exemple, deux ans pour rendre à notre armée les effectifs que lui avait enlevés le général Boulanger. Or, loin de supprimer l'instabilité, le projet de loi tendait à l'installer en permanence à tous les degrés de l'armée : comme les contingents présenteraient plus de 100.000 hommes d'excédent et que le service de trois ans égal pour

tous était ainsi impossible, il faudrait multiplier leurs congés, raccourcir leur temps de service, et les régiments ne seraient plus que « des gares de chemin de fer où les hommes n'auraient pas le temps de prendre l'esprit militaire et ne songeraient qu'au départ dès le jour de leur arrivée ». Émile Keller proposait, en conséquence, le service actif de quatre ans, avec division du contingent en deux portions et obligation pour le Ministre de fixer leur chiffre « de manière à maintenir constamment dans chaque corps de troupe l'effectif minimum fixé par la loi des cadres ¹ ».

Il eut, peu après, à combattre l'article appelant sous les drapeaux les membres du clergé et les instituteurs, ce qui, au jour de la mobilisation, risquait de fermer « les trois quarts des écoles et la moitié des églises; » ce qui nuirait, en attendant, à la grande mission consistant « à former des âmes, à faire des citoyens et des soldats sans peur et sans reproche ² ».

En 1889, enfin, il tenta de parer, une dernière fois, aux dangers du projet de loi — déjà voté par la Chambre, mais modifié par le Sénat — en présentant un amendement à l'article 50 : au lieu de laisser le Ministre libre d'envoyer en disponibilité, au bout d'une année de service, une certaine partie du contingent « dans les proportions déterminées par les lois de finances et fixées pour chaque arme par le ministre de la Guerre », il voulait que ce dernier fût alors simplement tenu de « ramener chaque corps de troupe au minimum d'effectif prescrit par la loi des cadres ». C'était substituer l'« effectif légal » à l'effectif budgétaire ³. La discussion du budget de 1890 lui permit d'ailleurs d'établir qu'il manquait 21.368 hommes à l'effectif légal de l'infanterie, et il demanda — en vain — pour le compléter une augmentation de quatre millions au chapitre de la solde. Détaillant toutes les causes, toutes les embuscades, tous les services qui affaiblissaient les compagnies, il établissait que celles-ci étaient finalement réduites, sur le champ de manœuvre, à une trentaine de soldats : « Notre

1. Amendement du 20 novembre 1888 ; séance du 15 décembre.

2. Séance du 21 décembre 1888.

3. Séance du 15 janvier 1889.

devoir n'est pas de parler, mais d'agir, ajoutait-il. Oubliez, Messieurs, que c'est un député de la Droite qui vous adresse cet appel, peut-être pour la dernière fois. Il y va de l'avenir de nos régiments ; il y va peut-être du salut du pays. ¹ »

C'était, en effet, son dernier discours parlementaire. Son amendement fut, comme les précédents, repoussé : mais si la flamme du patriotisme, qu'il avait nourrie avec tant de persévérance, paraissait alors obscurcie, elle ne devait s'éteindre ni dans le pays ni dans l'armée.

Émile Keller avait dans les vertus guerrières du peuple français et dans la valeur de nos officiers une absolue confiance.

Le 10 juin 1872, comme M. Thiers vantait la docilité du peuple allemand et les lumières de l'aristocratie qui l'encadrait :

« Y a-t-il au monde, répondit Keller au Président de la République, un soldat plus soumis et plus docile que le soldat français ? Quant aux cadres, aurions-nous quelque chose à envier à la noblesse allemande ? Non, non, la noblesse française n'est pas dégénérée... Et nos enfants du peuple ne savent-ils pas aussi être nobles par le cœur, par l'intelligence, par le patriotisme ? La force de notre armée ne consiste-t-elle pas précisément en ce que toutes les forces vives du pays y sont réunies, en ce que toutes les classes y concourent, en ce que tout homme peut devenir officier par son courage, par son intelligence ? »

Mais, pour permettre semblable ascension et faire de la carrière militaire une carrière enviable, il fallait d'abord la rétribuer convenablement. Émile Keller réclama donc à maintes reprises l'accroissement des soldes et leur unification. Un commandant d'artillerie ou du génie, par exemple, recevait alors mille francs de plus qu'un commandant d'infanterie ².

Il fallait aussi régler l'avancement en tenant compte des intérêts de l'armée, et non du seul principe d'ancienneté. Contre ce principe stupidement égalitaire, fixé en 1884 à la fois par un général ministre de la Guerre (le général Campenon) et par les « grandes barbes » de l'extrême-gauche, Keller écrivit un réquisitoire aussi serré que virulent :

1. Discours du 20 juin 1889.

2. Discours du 26 juin 1880. Amendements des 19 février 1881 et 11 mars 1886.

« Vous serez ainsi lieutenant à 25 ans, capitaine à 33 ans, commandant à 45 ans, général à 60 ans. Vous n'aurez rien à envier à personne, et personne ne pourra rien vous envier non plus. Mais l'armée, sacrifiée à l'intérêt personnel de ses officiers et condamnée à être conduite par des vieillards, sera inférieure à toutes les armées étrangères, où le choix du souverain sert de correctif aux inconvénients de l'ancienneté. On a beau rêver la communauté d'origine, l'égalité d'instruction et appliquer aux choses militaires le niveau maçonnique : si l'on veut qu'une armée soit bien commandée, il faut faire deux parts parmi les officiers, ceux qui arriveront de bonne heure aux grades supérieurs et ceux qui n'y parviendront jamais. Dans ce choix difficile et délicat, il peut y avoir des erreurs, des injustices, des abus ; mais la pire solution est celle de ne pas faire de choix du tout ou de le faire si tard qu'il n'ait plus ni avantage, ni inconvénient... Nos jacobins aiment mieux des généraux effacés, usés par la fatigue et ne portant pas ombrage à l'autorité des habits noirs ¹... »

Les mêmes jacobins avaient, dès 1876, supprimé les aumôniers militaires en supprimant leur solde : « Leurs fonctions, déclara M. Wilson au nom de la commission du budget, sont à la fois inutiles et dangereuses... » Émile Keller observa en vain qu'il était « de la dignité de la France et de la dignité de l'Assemblée » de maintenir le crédit de l'aumônerie, modeste crédit de 281.904 francs, alors qu'en Angleterre, pour la seule armée de terre, il atteignait 900.000 francs ².

La situation des sous-officiers lui inspira la même sollicitude que celle des officiers.

La réduction progressive de la durée du service, réduction amenée par la nécessité d'instruire la totalité du contingent, faisait d'ailleurs de la permanence des cadres inférieurs une nécessité vitale. Or, le nombre des rengagements s'abaissait sans cesse : de 3.394 en 1874, il était de 3.364 en 1875, de 2.732 en 1879, de 2.219 en 1880. Après avoir réclamé par voie d'amendement des augmentations de solde ³ et des rentes sur l'État pour les rengagés, Émile Keller proposa, en novembre 1876, une loi assurant au sous-officier « les avantages matériels et

1. Journal *Le Monde*, 27 mars 1884.

2. Officiel du 6 août 1876.

3. 30 mai 1874.

la sécurité morale qui seraient la juste récompense de son dévouement » ; le ministre de la Guerre seul pourrait, en cas d'inconduite, casser le rengagé de son grade après avis d'un conseil de discipline. Sauf en ce qui concerne ce dernier point, — jugé contraire à « l'esprit de subordination », — le projet de loi présenté en 1877 par le général Berthaut, ministre de la guerre, donnait satisfaction au projet Keller. La loi de 1878 sur les rengagements restant fort incomplète, Émile Keller dut renouveler ses amendements, puis, en juin 1881, combattre les dispositions de la nouvelle loi qui prolongeait jusqu'à 47 ans le maintien sous les drapeaux des sous-officiers commissionnés et admettait que le nombre des sous-officiers ou commissionnés pourrait atteindre les deux tiers de l'effectif normal : il estimait en effet que, dans ces conditions, il serait impossible de trouver, le jour de la mobilisation, les 70.000 sous-officiers nécessaires à l'encadrement des troupes, puisqu'il n'en sortirait plus de l'armée que 4 à 5.000 par an au lieu de 12.000. Mieux valait ne conserver que des jeunes gens vigoureux, leur donner une solide instruction dans des écoles spéciales et leur réserver un capital qui leur permît de se créer à 35 ans une honorable carrière civile. — Il ne fut pas écouté, mais les idées justes qu'il avait lancées devaient vaincre peu à peu l'inertie bureaucratique et le dédain parlementaire.

La constitution rationnelle des corps ne le préoccupait pas moins et il en comprenait toute l'importance technique.

« Après des études longues et consciencieuses faites auprès d'hommes compétents de tous les grades, — déclarait-il le 19 janvier 1875 à propos de la division du bataillon en 4 ou en 6 compagnies, — je me suis confirmé de plus en plus avec cette pensée que nous ne pouvons pas trancher ici, nous législateurs, nous députés, une question de tactique et de science militaire. » Il n'était donc pas homme à abuser de l'incompétence du Parlement. Mais ses collègues étant souvent contraints « à sortir de cette sage réserve », il voulait du moins éclairer leur opinion, et il le faisait avec beaucoup de poids.

Son grand souci était de préserver l'infanterie, — restée « la reine des batailles », — de toute déchéance. En 1874, il

voulut faire fixer par la loi la constitution des cadres, l'effectif normal de l'infanterie — 300.000 hommes — et sa composition organique : 144 régiments de ligne à 3 bataillons, 30 bataillons de chasseurs à pied, 4 régiments de zouaves et 4 de tirailleurs algériens à 4 bataillons, 1 légion étrangère ¹. — Il eut souvent à revenir sur la question des effectifs, la loi de 1875 qui les réglait étant sans cesse violée. En 1879, il démontrait que les renvois anticipés et les congés multipliés abaissaient de 50.000 hommes la « moyenne budgétaire » ; il signalait avec angoisse à quel point le service de place, incombant à la seule infanterie, dégarnissait le régiment, « forteresse vivante qui se déplace en temps de guerre, qui prend l'offensive et qui revient sur ses pas si la fortune ne lui est pas favorable ² ». En 1880, il constatait que l'infanterie était toujours sacrifiée : elle était la plus mal payée ; à l'exercice, ses effectifs n'atteignaient pas le quart de l'effectif de guerre ; son instruction était dédaignée, et le ministre de la Guerre (général Farre) se vantait des vingt millions d'économies dues à la suppression des manœuvres ³ ! En 1885, encore, il rappelait qu'avant 1870 le maréchal Niel avait flétri d'aussi fatales économies, et il opposait aux progrès réalisés en Allemagne les atteintes portées « à la portion la plus sacrée de notre armée ⁴ ».

En 1875, alors que la Commission de l'armée proposait de réduire les chasseurs à pied, il avait fait porter de 18 à 30 le nombre de leurs bataillons ⁵. Les officiers les plus remarquables, rappelait-il, les avaient commandés : tels Ladmirault, Mac-Mahon, Canrobert. Le duc d'Aumale avait reconnu en eux une « parfaite infanterie légère ». L'Europe entière avait cherché à en copier le type. Il fallait se garder de porter atteinte à leur esprit de corps, « sorte de flamme qui anime et élève les hommes au-dessus d'eux-mêmes ». Il fallait résister au regrettable penchant qui porte « à tailler des divisions de soldats comme on taille des blocs de pierre, en leur donnant

1. Amendement du 11 décembre 1874.

2. Officiel du 17 juillet 1879.

3. Officiel du 25 juin 1880.

4. Officiel du 1^{er} décembre 1886.

5. Amendement du 15 janvier 1875 adopté par 335 voix contre 288.

identiquement le même nombre d'hommes, le même nombre de chevaux, le même nombre de canons » ; les soldats qu'on veut « aligner au cordeau » ont une âme, et « c'est en faisant appel à toutes les fibres de cette âme qu'on obtiendra d'eux des prodiges d'abnégation ». La Chambre se rendit à ces bonnes raisons ; mais la manie de l'uniformité y réapparut treize ans plus tard, en 1888, et Keller, d'accord, il est vrai, avec huit membres sur onze du Conseil supérieur de la guerre, dut défendre de nouveau contre le Ministre (général Logerot) et la Commission de l'armée, le maintien des chasseurs, de leur nom, de leur uniforme spécial, de leur glorieux patrimoine. Cette fois, la cause était gagnée, et le nom de Keller resta, chez les chasseurs à pied, en grande vénération.

En 1877, il avait pris une part importante à la discussion de la loi sur le service d'État-Major : il avait demandé que seuls les élèves de l'École supérieure de guerre reçussent le brevet d'État-Major, — alors que le projet le rendait accessible aux capitaines et officiers supérieurs ne sortant pas de l'École. Rappelant que l'ancien État-Major, mal recruté et mal formé, n'avait pas eu d'État-Major général constitué, il avait exposé la nécessité de former des spécialistes prenant contact avec la troupe — au lieu de rester confinés dans les bureaux, — entrant jeunes à l'École, capables de diriger les formidables armées qui se concentrent désormais en quelques jours pour livrer bataille : « L'État-Major, concluait-il, en 1879, est le ciment de l'édifice militaire, et de sa force de cohésion dépend la solidité de l'édifice. Messieurs, je vous engage à faire un ciment avec lequel on puisse construire un édifice solide et non pas à donner à M. le Ministre de la Guerre du sable et de la poussière avec lesquels on ne puisse rien bâtir ¹ ».

Cet édifice était, avant tout, dans son esprit, l'instrument de la revanche : aussi s'éleva-t-il avec violence contre la politique coloniale, en particulier contre l'occupation de la Tunisie et contre les « fantaisies tonkinoises » qui nous coûtaient des centaines de millions et ajoutaient 40.000 hommes aux 45.000 déjà nécessaires pour garder l'Algérie : « En temps de guerre,

1. *Officiel* du 20 mai 1879.

observait-il, de quel poids ne seraient pas sur les champs de bataille ces 40.000 hommes d'élite, la fleur de notre armée, occupés à monter la garde sur des plages malsaines ou désertes ? Pour nous, nous estimons que tout écu distrait, sans nécessité absolue, de la grande partie qui peut et qui doit se jouer sur notre frontière occidentale, est une fantaisie coupable, interdite à un peuple vaincu et mutilé. ¹ » Il réclamait, en tous cas, la création d'une armée coloniale, avec un « réservoir d'hommes » spécial qui dispensât de porter atteinte à l'armée métropolitaine. Sur ce dernier point, il prévoyait juste ; sur le reste, l'événement devait, par bonheur, lui donner tort : mais que serait-il arrivé si l'épée de Damoclès eût joué trente ans plus tôt ?

En dehors de ses discours parlementaires et de ses articles de journaux, Émile Keller consacra aux questions militaires des études fort remarquées des spécialistes.

Le premier volume de la *Vie de La Moricière* avait été consacré au rôle colonisateur d'une armée dont l'ancien colonel de zouaves incarna si bien l'âme héroïque ; et de cet ouvrage, aussi fortement documenté que noblement écrit, s'étaient dégagées les plus hautes leçons.

De la prise d'Alger à la capture d'Abd-el-Kader, de 1830 à 1848, Lamoricière avait parcouru le dur et glorieux chemin menant aux étoiles. Il avait poursuivi « cette lutte de la civilisation contre la barbarie avec laquelle renaissait la grandeur militaire de la France ». Lutte que la civilisation soutint souvent bien mal ! Lamoricière avait le droit d'en juger, et son historien explique avec lui comment l'activité de nos soldats, l'intelligence, le génie, « qui auraient si bien pu faire de grandes choses », avaient été entravés par « le mauvais vouloir d'Alger et l'apathie de Paris, et sans cesse à la veille de périr ». A Paris, « le Ministère n'osait rien demander, rien refuser ouvertement au maréchal Bugeaud ; mais n'ayant par lui-même aucun plan de colonisation qu'il eût le courage de soumettre aux Chambres, il laissait les députés se livrer sur l'Algérie à des déclarations sans portée ».

1. *Officiel* du 20 mai 1879.

En 1846, malgré tous les obstacles, Lamoricière avait définitivement jeté les bases de la France africaine dans le « triangle de colonisation » Oran-Mostaganem-Mascara. Il avait fallu, pour cela, que ce capitaine consommé ajoutât à sa science militaire de longues et minutieuses études historiques et sociales. — En 1880, au bout d'un demi-siècle, la pacification n'était pas encore achevée; l'esprit averti d'Émile Keller saisissait tout ce qu'entraînerait une œuvre semblable en Tunisie et en Extrême-Orient : comment, dès lors, lui reprocherait-on d'avoir regretté des « aventures » susceptibles de nous faire oublier la frontière de l'Est ?

Il fallait d'abord donner à l'instrument immédiat de la revanche, — à l'armée métropolitaine, — toute sa précision et toute sa puissance. Dans le *Combat de l'Infanterie*¹, Keller analysa avec sagacité les conditions du combat moderne et la psychologie de la « Reine des batailles ». Dans *Jeunes et vieux Soldats*², il exposa la nécessité de demander aux « militaires éprouvés », aux rengagés, « non seulement un accroissement numérique, mais surtout un élément de force et de cohésion ». Pourquoi ne pas utiliser, dans ce but, les jeunes Alsaciens « que leur patriotisme mettait à la merci du gouvernement français ? »

« Chaque année, écrivait-il, deux à trois mille jeunes gens qui ne veulent pas être soldats prussiens s'exposent à tous les ennuis, à tous les sacrifices, à tous les dangers, pour servir la France... Si le soldat français revient en cachette au foyer paternel et s'il est signalé au gendarme ennemi, on tire sur lui comme sur une bête fauve. Que ne devrait-on pas faire pour honorer, pour encourager, pour récompenser un tel patriotisme ? Hélas !... L'Alsacien-Lorrain qui arrive au bureau de recrutement est traité comme un déserteur italien ou allemand... Au lieu de gaspiller d'un cœur dur et sec de tels trésors, la France y trouverait, si elle le voulait, de précieuses ressources... Un contingent annuel de 2.500 annexés, conservé pendant vingt ans dans notre armée, lui fournirait une élite de 30 à 40.000 anciens soldats, ayant donné des gages assez solides de leur dévouement pour qu'on pût compter sur eux. Cela ne vaudrait-il pas mieux que les 500 ou 600 sacrifices humains, qu'à l'exemple de Behan-

1. *Le Monde* du 13 janvier 1884 ?

2. Extrait du *Correspondant* de 1894.

zin on offre chaque année au Tonkin, à la grande joie des Allemands ? »

Le Gouvernement ne paraissait pas se soucier de telles ressources ; et il décrétait « une réduction permanente de 60.000 à 70.000 hommes », tandis que la nouvelle loi militaire allemande augmentait de 100.000 hommes l'effectif de paix de nos voisins.

« En 1870, rappelait Keller, le Ministère du 10 janvier avait également voulu signaler son avènement par une diminution notable du contingent. C'était au lendemain de Sadowa. La Prusse victorieuse était pleine d'arrogance ; elle avait pris en Europe la place de la France, et était prête à défendre sa suprématie les armes à la main. Je rencontrai au Corps Législatif le général Lebœuf, alors ministre de la guerre : « Mon général, « lui dis-je, vous sentez bien comme moi que la guerre est inévitable ? — Oui, me répondit-il. — Et vous venez nous proposer « la réduction de nos forces militaires ! — Que voulez-vous, me « dit-il, il faut bien que le nouveau Ministère se rende populaire. » Quelques mois plus tard, je retrouvai le même général à Versailles : sous le poids de nos malheurs, il avait vieilli de vingt ans... »

Si le renouvellement de ces malheurs fut évité, — malgré les fautes du Gouvernement, — il est clair qu'on le doit aux hommes qui firent ainsi retentir, sans se lasser, les cris d'alarme de leur patriotisme. Que dire alors de la révocation qui, en 1880, avait frappé Keller comme colonel de l'armée territoriale, après tant de services déjà rendus à la France ?

« Vous représentez à mes yeux, — lui écrivait un jour le général des Garets, — un des plus nobles et des plus sagaces défenseurs de l'armée. Je voudrais vous voir ministre de la Guerre. Vous connaissez et comprenez admirablement l'armée. » Sa correspondance abonde en semblables témoignages, mais ce qui les justifiait attirait aussi la haine de certains politiciens.

En 1879, il avait défendu — en vain — à la tribune de la Chambre son ami le sénateur Joseph de Carayon la Tour, nommé en 1870 par Gambetta lieutenant-colonel des mobiles de la Gironde, décoré de la Légion d'honneur pour son héroïsme au combat de Nuits, maintenant cassé de son grade de lieute-

nant-colonel de territoriale pour avoir célébré en réunion privée l'anniversaire de la naissance du Comte de Chambord.

Le 1^{er} juin 1880, Émile Keller était, à son tour, jugé indigne de conserver ses fonctions de lieutenant-colonel...

Ces fonctions, il les avait remplies avec une admirable conscience. Malgré tant de travaux, il s'était mis en relations, à Paris, avec les colonels du Guiny et de Boisdennemets ¹, et il avait étudié avec eux, à la caserne et sur le terrain, le métier de chef de corps. En 1875, profitant des vacances parlementaires, il avait suivi les grandes manœuvres avec l'état-major du Duc d'Aumale. Il avait préparé de très près la mobilisation de son nouveau régiment, et apporté à l'instruction de sa troupe une méthode, une persévérance qui lui avaient valu les unanimes éloges de ses chefs. — Ajoutons qu'il avait étroitement collaboré à l'organisation de la défense de Belfort, suivant dans leurs reconnaissances le ministre de la Guerre de Cissey, le Duc d'Aumale et le général Lanty.

Lorsqu'il fut frappé, il se contenta d'adresser deux Ordres au 49^e régiment territorial. Dans l'Ordre n^o 1, il reproduisait une lettre du ministre de la Guerre, général Farre, le félicitant — deux mois plus tôt — d'avoir développé l'instruction du tir dans son régiment et lui exprimant, à lui et à ses officiers, « toute sa satisfaction ». Dans l'Ordre n^o 2, il annonçait la nouvelle décision ministérielle :

« Cette décision, observait-il, me prive de la seule satisfaction que j'ambitionnais, celle de marcher à votre tête au jour de la revanche... Si, dans nos courtes réunions, unis par un commun patriotisme, nous sommes parvenus à former une famille vraiment militaire, c'est, vous le savez, en interdisant d'une manière absolue à la politique de pénétrer dans nos rangs... Suivez la voie que je vous ai tracée, vous rappelant que vous êtes à l'avant-garde sur notre terre Alsacienne, et ainsi vous serez un régiment digne de la France qui attend le jour où elle pourra laver la tache de ses défaites. »

1. Futurs commandants de Corps d'Armée.

XVIII

ACTION PARLEMENTAIRE (Suite)

QUESTIONS FINANCIÈRES, ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

(1871-1889)

L' « OUVRIER LIBRE » (1898)

SOMMAIRE

Emile Keller veut réduire la dette publique et équilibrer le budget. — Etudes approfondies sur les gaspillages financiers. — En 1887, Keller propose un plan d'économies atteignant annuellement 500 millions. — Il flétrit les financiers véreux : Affaire de Panama.

Le rachat des chemins de fer et les travaux publics : Keller en montre les dangers. — Au sujet des traités de commerce qui favorisent l'industrie étrangère, il réclame « plus de patriotisme économique ». — Il défend les intérêts de nos vingt millions d'agriculteurs.

Lois sociales : en 1873 Keller entend protéger efficacement le travail des enfants dans les manufactures et le travail nocturne des femmes. — En 1879 il réclame le repos dominical et son extension à tous les fonctionnaires et employés. — Répudiant l'individualisme révolutionnaire, il demande la liberté complète d'association.

En 1898, il résumera sa doctrine dans un admirable manuel : *L'Ouvrier Libre*.

Émile Keller avait une politique financière et économique, comme il avait une politique militaire.

Il voulait gérer la fortune de la France « en bon père de famille », et d'abord liquider les dettes nées de la guerre : dès 1873, il proposa de ramener, par de prévoyantes opérations, de 870 à 300 millions la dette du Gouvernement envers la Banque, et d'affecter la somme que ces opérations auraient rendue disponible dans les budgets suivants, aux dépenses de

réorganisation de l'armée, à l'amortissement de la Dette publique ou à la réduction des impôts ¹.

Mais on sait à quel point la Troisième République s'écarta d'aussi sages économies, et à quelle imprévoyance, à quelles surenchères, à quel gaspillage nos finances furent bientôt livrées. Émile Keller dénonça le péril avec son énergie coutumière, et, de 1882 à 1886, il consacra dans *Le Monde*, à la critique des budgets annuels, une série d'articles d'opposition extrêmement sévères.

En déposant le budget de 1883, le ministre des Finances Allain-Targé avait déclaré que son projet était inspiré par « le parti pris d'assurer à la politique démocratique et progressive une base financière inébranlable ». Keller n'eut pas de peine à démontrer comment cette politique était, en effet, *progressive* : en huit ans, les dépenses ordinaires avaient augmenté trois fois plus vite que les recettes, et les crédits supplémentaires avaient plus que quadruplé ; en quatre ans, les seules dépenses extraordinaires avaient dévoré près de deux milliards et demi. Léon Say, successeur d'Allain-Targé, avait, dit-on, un plan financier qui allait tout sauver ; mais ce plan n'était que mirages, la dette flottante atteindrait bientôt le chiffre écrasant de trois milliards, et l'« orgie » continuait, alors qu'« aux vaches grasses de la République allaient succéder les vaches maigres ». Le budget ordinaire dépassait trois milliards, auxquels s'ajoutaient 416 millions de « dépenses sur ressources spéciales » et 529 millions de dépenses extraordinaires : au total, près de quatre milliards ! Nous allons à un « Sedan financier ».

Pour le budget de 1884, M. Tirard annonçait enfin « un esprit de stricte économie » : « Il est indispensable, avouait le nouveau ministre, de mettre un terme aux entraînements auxquels on n'a que trop cédé depuis quelques années. » Mais, en réalité, le gouffre se creusait toujours : de 100 millions en 1882, de 200 millions en 1883, le déficit atteindrait en 1884 au moins 300 millions. Les économies annoncées n'étaient qu'apparentes, ou bien elles consisteraient à réduire le budget

1. Amendement du 13 décembre 1873.

des cultes de 693.700 francs, et à supprimer l'indemnité d'entrée en campagne des officiers envoyés en Algérie ou en Tunisie.

En 1885, le trompe-l'œil continue. Les « folies de la République » ont absorbé toutes les augmentations de recettes qui se sont produites depuis 1877, — soit 456 millions par an, — et les travaux extraordinaires, payés sur des fonds d'emprunt, ont coûté, de 1879 à 1883, deux milliards 757 millions. L'équilibre ne peut plus être atteint que sur le papier, grâce à des dissimulations de dépenses ; « après avoir follement sacrifié la richesse du pays à l'utopie du libre échange et aux criminelles entreprises de la libre pensée », après avoir écrasé le travail national d'impôts et de centimes additionnels dépassant quatre milliards par an, on conduit la France à la banqueroute. Ce n'est plus de 300 millions, mais de 700 millions que les dépenses vont dépasser les recettes.

Réélu député en 1885, Émile Keller put apporter à la tribune, non seulement ses ardentes critiques, mais encore sa doctrine positive de restauration financière.

Le 16 janvier 1886, en reprenant le pouvoir pour la troisième fois, M. de Freycinet annonça au pays une bonne nouvelle : il n'y aurait plus ni emprunt, ni impôts nouveaux... Le 16 mars, le Gouvernement présentait à la Chambre un projet d'emprunt de 1.466 millions, avec un nouvel impôt sur les boissons de 76 millions. Comme il ne s'agissait pas seulement de « panser les blessures du passé » avant d'entrer dans la voie de la sagesse, Émile Keller refusa de voter l'emprunt et expliqua pourquoi : on trompait le pays en lui promettant de ne plus augmenter le chiffre de la dette flottante, car, semblable « à une flotte qui, aussitôt qu'elle a déchargé ses marchandises, repart immédiatement pour aller chercher une nouvelle cargaison », la dette flottante, allégée de 643 millions, allait avoir à sa disposition 80 millions sur les caisses d'épargne et 360 millions sur les bons du Trésor, au total 440 millions qu'elle viendrait offrir au ministre des Finances. On trompait le pays en prétendant que l'emprunt ne servirait qu'à payer les dettes des régimes passés, alors que la vieille dette des « comptes spéciaux », par exemple, loin de pouvoir être exclusivement imputée à la Restauration de 1814, s'était

élevée depuis 1876 de 78 à 438 millions ; alors qu'en cinq ans les « découverts » de la République dépassaient ainsi ceux de soixante-neuf années des régimes précédents. On trompait aussi le public en prétendant, comme M. Wilson, que les budgets allaient en décroissant, alors que celui de 1887, pour les seules dépenses ordinaires, dépassait de 660 millions celui de 1877. L'emprunt demandé ne devait servir qu'à continuer les fautes d'un parti qui avait systématiquement exclu de la Commission du budget les députés de la Droite, comme s'ils ne pouvaient avoir parfois « une pensée sage, raisonnable, patriotique ». Puisqu'on refusait à la minorité et à ses 3.500.000 électeurs le droit de contrôle qui lui appartenait, elle n'avait plus qu'à se désolidariser « des prodiges et des incapables ¹ ».

Il fallait pourtant guérir le mal fait à la France, et l'orateur, persuadé qu'il n'était pas sans remèdes, exposa, le 7 février 1887, les réformes que ses amis et lui accompliraient, si la gestion des finances publiques leur était confiée :

Comparons les budgets de 1876 à 1887, disait-il en substance : les dépenses totales annuelles se sont accrues de 1.300 à 1.400 millions, et le seul budget ordinaire atteint maintenant un déficit avoué d'environ 200 millions. Pour rétablir l'équilibre et cesser les emprunts à jet continu, qui s'élèvent pour 1887 à 900 millions, il faut avant tout diminuer les dépenses. « Résolu à ne rien refuser, à ne rien négliger de ce qui est nécessaire pour défendre notre honneur et notre indépendance, je voterai sans observation et sans commentaire » les crédits de la guerre, de la marine, des colonies et des protectorats : je me demande seulement si la Tunisie n'est pas un cadeau perfide destiné à nous aliéner l'Italie ; si le Tonkin ne nous coûtera pas aussi cher que l'Algérie, sans nous rapporter autant, et si l'on ne pourrait pas réaliser 30 millions d'économie sur les pays de protectorat et les colonies inutiles. Le chapitre de la Dette publique paraît irréductible : mais la conversion du 4 1/2 p. 100 en 4 p. 100 et d'une partie des différentes annuités (dont l'amortissement n'est qu'un trompe-l'œil) donnerait 40 millions. La réduction du nombre des fonctionnaires, — que l'on met plus tôt à la retraite et que l'on multiplie pour augmenter la clientèle politique, — donnerait aisément 20 millions. La répression loyale des fraudes et la suppression des immunités scandaleuses dont jouissent les fraudeurs favorables aux candidats officiels,

1. *Officiel* du 6 avril 1886.

augmenteraient de 30 millions les recettes des contributions directes. Le ministère de l'Instruction publique devrait être « un ministère d'émulation et non de combat et de guerre à l'intérieur » : on a supprimé la rétribution scolaire, alors que plus de la moitié des familles peut l'acquitter et fournir ainsi 30 millions ; on se prive des ressources offertes par les communes, les fondations charitables, les instituteurs congréganistes, ressources susceptibles de réaliser une économie de 20 millions et permettant en outre de réduire de 50 millions les frais de construction d'inutiles palais scolaires. L'assimilation des routes nationales aux chemins de grande communication, et *l'unification de leurs services entre les mains des ingénieurs des ponts et chaussées*¹ donneront 20 millions. Même économie à réaliser en confiant — comme à l'étranger — les travaux des forts à l'industrie privée, aux chambres de commerce et aux intéressés ; même économie encore à réaliser sur les autres travaux publics. Le budget des chemins de fer, maintenant de 500 millions, dépassera bientôt 600 si la garantie d'intérêt continue à augmenter : il fait réduire les travaux de 300 millions, et confier à l'industrie privée le réseau de l'État. J'arrive ainsi, « par des chiffres sévères », à un *total d'économies annuelles de 500 millions*, dont 200 millions immédiatement réalisables. « En France, concluait-il, vous avez une ressource presque inépuisable : c'est l'esprit d'économie, l'amour du travail, la puissance d'épargne de toute la population. Cependant, prenez garde ! Depuis quelques années, vous en avez tellement abusé que vous avez commencé à tarir ces grandes sources de la fortune publique. Il est temps d'y porter remède, car la richesse de la France, songez-y bien, c'est un élément précieux de sa puissance défensive : à l'heure où je parle, il ne vous est pas permis de le négliger ni de le dissiper. »

Il y avait là, on le voit, plus qu'un programme financier : un programme de Gouvernement. Mais, précisément, la doctrine qu'il supposait était trop opposée à celle du Gouvernement, et la République radicale continua à avoir les finances de sa politique.

Le 8 mai 1889, au moment où la législature discutait son dernier budget, Émile Keller ne put que dégager sa responsabilité des « plaisanteries » avec lesquelles Burdeau, rapporteur général, avait justifié la gestion financière de la majorité

1. Emile Keller déposa sur cet objet, le 29 octobre 1887, une proposition de loi.

et vanté la prospérité publique. Le budget atteignait maintenant 3.788 millions ; l'impôt, 100 francs par tête d'habitant (au lieu de 60 en Angleterre), et la dette publique 1.000 francs (au lieu de 415 francs en Angleterre). Les exportations, qui étaient de 3.872 millions en 1874, étaient tombées en 1888 à 3.210 millions, chiffre inférieur de 847 millions à celui des importations. L'affaire de Panama avait donné le spectacle de 1.400 millions captés par des réclames financières, « avec le silence ou la complicité d'un grand nombre de journaux achetés à beaux deniers comptants », avec l'appui de protecteurs si puissants que le Gouvernement, gardien des lois et en particulier de l'article 405 du code pénal, n'avait pas exigé la publication des comptes permettant de savoir « ce qui avait été employé, sur ces 1.400 millions, en travaux effectifs, et ce qui avait été employé à se procurer les sympathies de la presse et d'autres encore ». Les campagnes étaient parcourues en tous sens par des placiers de valeurs véreuses, réalisant de monstrueux bénéfices ; le mal descendant de haut en bas, l'impunité accordée à la grande spéculation s'étendait à la petite, et « jamais l'épargne du pays n'avait été livrée à une pareille bande de vautours ». L'orateur terminait par ces mots : « Hâtez-vous de changer de politique, de politique financière, de politique religieuse, de politique intérieure ; sinon, soyez-en sûrs, pour échapper à la ruine et à la banqueroute auxquelles ce pays a été conduit en 1789 par vos grands ancêtres, et auxquelles vous le ramèneriez bientôt, ce pays demandera des mains plus capables, plus sages, plus fermes et meilleures gardiennes de la moralité financière. »

Trois questions qui se rattachent aux finances publiques, — le rachat des chemins de fer, les traités de commerce et le relèvement de l'agriculture, — furent traitées à la tribune par le Député de Belfort avec une ampleur et un soin particuliers.

Le Gouvernement proposait en 1878 le rachat des petites compagnies. Émile Keller n'admettait pas qu'on isolât ce problème du gigantesque programme de travaux publics dû à M. de Freycinet, ni de l'ensemble du problème financier. Il restait 16.000 kilomètres de chemins de fer à construire, ce

qui représentait une dépense de 4 milliards, à laquelle s'ajouterait un milliard pour les canaux et pour les forts. Où trouverait-on l'argent? Les engagements pour travaux publics s'élevaient, d'ailleurs, au total de 12 milliards. Les petites compagnies ne pouvant plus vivre avec leurs propres ressources, l'État allait faire un sacrifice de 260 millions en faveur des départements intéressés, et l'on proposait encore de leur donner des indemnités ! Les Conseils Généraux devaient faire d'abord l'abandon de toute subvention, de tout droit de propriété éventuelle sur les lignes d'intérêt local ; l'État devait s'interdire de les exploiter lui-même, car il n'était pas plus fait pour cela que pour fabriquer. Dans l'intérêt de la France et de la République, il fallait cesser de porter atteinte à l'élasticité du budget et à notre liberté financière ¹.

En 1886, l'homologation du nouveau tarif des voies ferrées l'amena à renforcer la même argumentation. En face de Camille Pelletan qui, déjà, se montrait favorable au rachat de tous les chemins de fer, il montrait que les 600 millions engloutis par l'État dans son réseau ne lui rapportaient rien, sinon une perte sèche de 25 millions par an, et que la gestion par l'État coûtait 16 p. 100 de plus que la gestion par les compagnies privées. Les garanties d'intérêt consenties à ces dernières par les conventions de 1883 allaient d'ailleurs dépasser 100 millions en raison de l'abaissement progressif du revenu net, et on demandait une réduction générale des tarifs ! Mieux valait cesser de dégrever les gros producteurs et les grands commerçants aux dépens des petits, et relever les tarifs réduits appliqués aux produits étrangers : car les vins d'Espagne, par exemple, ne payaient de Cette à Paris que 27 francs, alors que les vins français payaient 40 francs ; les alcools allemands servant à la fabrication de nos cognacs payaient moins cher, de Rochefort à Cognac, que les alcools français ; les charbons anglais, de Rochefort à Saint-Jean-d'Angély, payaient 3 francs la tonne, et le charbon français 3 fr. 45... Un peu plus de « patriotisme économique » n'était-il pas de rigueur ? — La Chambre repoussa pourtant l'amendement s'opposant au relèvement

1. *Officiel* du 9 mars 1878.

des tarifs qui pesaient sur le travail national et demandant la revision de ceux qui favorisaient le travail étranger ¹.

Émile Keller avait déjà protesté, en 1879 et en 1880, lors de la prorogation des traités de commerce, contre un pareil mépris des intérêts français. La crise agricole et industrielle exigeait une solution prochaine et précise. L'Angleterre, qui avait diminué ses impôts de 700 millions tandis que nous augmentions les nôtres d'autant, nous faisait une concurrence industrielle menaçante ; les blés américains arrivaient en France à 12 ou 13 francs l'hectolitre, alors que les nôtres coûtaient environ 22 francs ; la balance du commerce se traduisait par une perte annuelle de 700 millions ; pour lutter dans de telles conditions, nos ouvriers devaient travailler 66 à 72 heures par semaine, alors que les ouvriers anglais se contentaient de 57 heures et les ouvriers américains de 48. Des « droits compensateurs » étaient donc absolument indispensables, et il fallait se hâter de traiter sur de nouvelles bases avec les puissances étrangères ².

Le tarif général des douanes fut en effet révisé, et le projet défendu par M. Malezieu, rapporteur général, fut soumis aux Chambres en février 1880. Mais Émile Keller lui reprocha d'avoir « absolument sacrifié » l'agriculture, notre industrie principale, puisqu'elle fournissait 12 milliards sur une production de 20 à 24 milliards. La clause de « la nation la plus favorisée » abaissait successivement tous nos tarifs, et nous n'avions pas de « politique économique française ». Notre bétail avait perdu, depuis 1860, un dixième de sa valeur. Il fallait dégrever l'agriculture, et pour cela trouver en sa faveur une centaine de millions dans le relèvement des tarifs des douanes : sinon, le revenu de la terre continuerait à baisser et nos petits propriétaires, dont les biens représentaient cent milliards, verraient leur fortune — la fortune de la France — diminuer de 25 à 30 p. 100. Le suffrage universel, qu'invoquait M. Rouvier, était d'ailleurs surtout représenté par nos vingt millions d'agriculteurs, et il importait d'assurer leur existence,

1. *Officiel* du 18 mars 1886.

2. *Officiel* du 23 juillet 1879.

au lieu de favoriser exclusivement l'industrie et les consommateurs. L'orateur proposa, en conséquence, le maintien des droits votés par le Sénat sur le bétail et les céréales autres que le blé : mais la Chambre le repoussa ¹.

Défenseur des agriculteurs, Émile Keller l'était aussi des ouvriers, et l'on entendit ce catholique intégral défendre à la fois contre les « économistes » de droite et contre les révolutionnaires de gauche, les lois sociales sur lesquelles l'accord de tous les partis devait être si long à se faire.

La « liberté » révolutionnaire laissait les enfants et les femmes en proie, dans les manufactures, à la plus néfaste des exploitations. En 1873, une loi sur le travail des enfants fut proposée pour y remédier, mais avec un défaut de moyens qui rendait la protection illusoire. Se plaçant « sur le terrain de sentiments de juste fraternité et de juste égalité, en un mot de ces sentiments chrétiens qui sont traditionnels en France », Émile Keller réclama, non pas une loi platonique, mais une loi efficace, et proposa l'assimilation des délits prévus à des délits de droit commun que les officiers de police judiciaire seraient chargés de constater. A ceux qui prétendaient que c'était mettre l'industrie en suspicion, il répondait simplement que le code pénal nous mettait tous en suspicion, et que les industriels honorables n'avaient pas à prendre fait et cause pour les industriels capables d'attenter à la santé et à la moralité des enfants du peuple ². Plus tard, il s'éleva avec la même vigueur contre le travail de nuit des femmes et filles mineures. « Adversaire aussi déterminé que personne du socialisme d'État », il n'admettait pas que l'État laissât aux mauvais patrons — sous prétexte de concurrence — la liberté « d'opprimer les faibles », et il demandait la prison pour les récidivistes ³.

Il estimait d'ailleurs que les conditions de travail de la classe ouvrière tout entière étaient à améliorer. Lorsqu'en 1879 la Chambre discuta le projet de loi abolissant la loi du 18 novembre 1814 sur le repos du dimanche, il déposa un

1. *Officiel* des 15 février, 9 et 12 mars 1880. 3 avril 1881.

2. Séance du 6 février 1873.

3. Amendement du 2 juin 1838, et séance du 2 février 1889.

contre-projet qui complétait cette dernière loi en l'étendant aux travaux publics, aux chemins de fer et au service des postes.

Dans son rapport, M. Magne, auteur principal du projet de loi, représentait la loi de 1814 comme une œuvre de réaction cléricale, royaliste, nobiliaire, et il invoquait, pour la discréditer, la Saint-Barthélemy et les Dragonnades... Sans discuter d'aussi sots arguments, Émile Keller fit remarquer au rapporteur qu'il n'avait, totalement, oublié qu'une chose : l'intérêt des ouvriers. Il rappela que Proudhon lui-même avait consacré toute une brochure au repos dominical, et il en lut une belle page :

« Quelle pitié m'inspirent ces faiseurs d'homélies sanglantes, ces amis du peuple, ces amis de la classe ouvrière, ces amis du genre humain, ces philanthropes de toute farine, méditant à leur aise sur les maux de leurs semblables, qui souffrent au sein d'une molle oisiveté de ce que le pauvre n'a que six jours de fatigue, et, de l'insuffisance de son salaire, ne concluent jamais autre chose sinon : il faut travailler, il faut épargner. Le dimanche, dont le respect semble avoir diminué, revivra avec toute sa splendeur quand la garantie du travail aura été conquise avec le bien-être qui en est le prix... Dans la célébration du dimanche est déposé le principe le plus fécond de notre progrès futur. »

Le dimanche, continuait Émile Keller, est en effet, pour l'ouvrier moderne, « comme une oasis au milieu du désert » ; c'est la condition nécessaire de sa vie intellectuelle et morale, la grande charte de l'ouvrier libre, le privilège glorieux qui le distingue de l'esclave antique. — Il suffit cependant à M. Magne d'invoquer encore la « domination cléricale », la « liberté de conscience », le droit qu'avaient les seuls « républicains » de parler au nom des ouvriers, pour l'emporter sur son loyal adversaire ¹.

Entre eux, il y avait un siècle d'erreurs, et les pires malentendus, comme Émile Keller l'exposa en discutant la loi sur la limitation des heures de travail dans les manufactures :

« La fameuse loi de 1791, rappela-t-il, a constitué la liberté du patron, la liberté du capital, mais elle a tué la liberté de

1. *Officiel* du 2 décembre 1879.

l'ouvrier en lui enlevant le droit d'association. Selon les expressions de Louis Blanc, « les corporations s'étaient formées sous l'influence dominante du principe chrétien », et « une passion qui n'est plus aujourd'hui dans les mœurs ni dans les choses politiques rapprochait alors les conditions et les hommes : la charité »... Il faut examiner de près les aspirations de la classe ouvrière et leur donner satisfaction dans une mesure juste et légitime ; car les ouvriers n'ont pas eu tout à fait tort de déclarer au Congrès d'Arras de 1876 qu'ils étaient condamnés à un assujettissement cent fois plus oppressif que l'état politique d'avant la Révolution, que notre bourgeoisie était pétrifiée sur place comme la femme de Loth, et que pour le plus grand nombre des bourgeois la politique n'était que le moyen de duper leurs concitoyens, de leur escamoter des suffrages. La République doit suivre enfin l'exemple de tous les pays étrangers, ou plutôt revenir aux plus saines traditions françaises. »

Émile Keller demandait donc pour les mines, manufactures et usines, la limitation du travail à 61 heures par semaine ; le repos du samedi à midi au lundi matin ; l'interdiction du travail des femmes de 7 heures du soir à 5 heures du matin, et du travail des femmes en couches durant le mois suivant la naissance ; une forte amende pour les délinquants, la prison pour les récidivistes ; le droit, non seulement pour les inspecteurs du travail, mais encore pour les commissaires de police, de constater les délits. Il indiquait, du reste, que « le Gouvernement s'honorerait beaucoup s'il entrait en négociations avec les autres pays et s'il réunissait un congrès pour déterminer d'un commun accord la limite que l'humanité commandait de fixer au travail des ouvriers ¹ ». — La Chambre, qui écoutait à peine de tels discours, écarta le contre-projet...

La loi de 1881 sur les associations rétablit enfin la liberté professionnelle, mais avec une prudence et des restrictions qu'Émile Keller jugea excessives. Il réclama, en particulier, pour les syndicats le droit d'acquérir à titre gratuit ou onéreux, dans les mêmes conditions que les associations reconnues d'utilité publique. Après son échec électoral de 1881, cessant d'espérer en « une République de millionnaires » qui était « le plus cher des gouvernements », il rechercha en dehors d'elle

1. Séance du 30 mars 1891.

« une politique nationale, un pouvoir national défendant, non pas ses propres millions, mais les forces vives et la richesse du pays ¹ ». — Rentré à la Chambre, il précisa ses vues sur la question sociale en présentant un contre-projet de loi sur les accidents du travail. Anti-individualiste et réformiste, il n'était à aucun degré socialiste, et combattait la doctrine, dès lors menaçante, de l'État-Providence et de l'assurance obligatoire. Ennemi d'un monde où « l'homme n'est plus qu'un colis qu'on transporte du berceau à la tombe », il entendait que les salariés redevinssent des hommes libres, qu'ils pussent accéder à la propriété, et que la loi n'abolît pas en eux ce principe de justice que « la faute de chacun entraîne une responsabilité ». Pour résoudre la question sociale, enfin, il souhaitait simplement « que s'établît en ce pays une véritable émulation pour venir en aide aux ouvriers et qu'on adoptât « franchement et largement » la liberté d'association ².

Vers la fin de sa vie, il voulut dire à « ses amis » les ouvriers, dont le sort l'avait toujours préoccupé, comment « ils pouvaient parvenir à l'indépendance et au bonheur », et il écrivit *L'Ouvrier Libre* ³. — Il y analysait la misère matérielle et la misère morale de l'ouvrier moderne ; l'impuissance de la richesse, de la science et des formules politiques à guérir cette misère. Il étudiait la loi divine du travail ; rappelait les ruines populaires accumulées par le Protestantisme et la Révolution ; opposait au travail servile le travail libre et à la solution socialiste — qui, « en niant la propriété individuelle, renverse par la base le dernier rempart qui abrite la liberté humaine », — la solution chrétienne, seule capable de réaliser la liberté par la victoire de la loi morale, l'égalité dans la vertu et la fraternité dans l'association. Il montrait comment la « peur du cléricalisme » conduisait « à l'abrutissement et à la servitude ». Il traçait leurs devoirs aux jeunes prêtres, dispensateurs d'une vérité « toute-puissante comme aux premiers jours et n'ayant d'autres limites à son action que celle de leur amour pour elle » ; aux jeunes gens que le sort de l'ouvrier

1. *Le Monde* du 10 avril 1884.

2. Séance du 21 juin 1888.

3. In-16 de 164, pages Paris, Lecoffre 1898.

passionné à juste titre, et qui doivent rechercher l'influence « non par des phrases creuses, mais par des services rendus » ; aux ouvriers, qui doivent aimer leur travail, « mettre leur amour-propre à être les plus diligents, les plus habiles, les plus utiles à leur patron », ne pas oublier que leur union « féconde le génie des chefs » et « décide des destinées de la patrie » ; aux patrons, qui doivent traiter leurs ouvriers en bons pères de famille ; aux capitalistes, qui peuvent créer des richesses dont profitera le pays et en profiter eux-mêmes, mais doivent se souvenir que la richesse provenant du jeu et de la spéculation n'est qu'« une spoliation déguisée » ; aux législateurs, qui doivent cesser de se faire les complices de l'asservissement et de l'exploitation du peuple.

Depuis vingt-cinq ans, la doctrine d'Émile Keller a fait de salutaires progrès dans les esprits. On a beaucoup écrit sur la question sociale, mais on n'a rien écrit de plus juste, de plus clair, de plus vigoureux, de plus noble que *L'Ouvrier Libre*. Ce petit livre reste le manuel par excellence de tous ceux qui cherchent « à réaliser dans la mesure du possible l'équitable répartition des biens de ce monde », et, « en parlant du peuple », ont en vue « autre chose qu'un tremplin politique, une grosse caisse pour attirer les foules, un marche-pied pour arriver au pouvoir ».

XIX

LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE RÉPUBLIQUE OU MONARCHIE ?

(1871-1876)

ÉMILE KELLER ET LE COMTE DE CHAMBORD

SOMMAIRE

Emile Keller s'accommode d'abord de la République « conservatrice ». — Atmosphère de l'Assemblée Nationale en 1871 : Thiers reconnaît les devoirs de la France envers le Pape prisonnier et Emile Keller s'oppose victorieusement aux « équivoques » de Gambetta. — Il s'entretient à Bruges, en 1871, avec le Comte de Chambord. — Les dispositions du Prince et de l'Assemblée inclinent Keller à rester à l'écart de l'action royaliste pour songer d'abord à la défense religieuse.

Les débats sur la Constitution de 1875. — Méditations politiques d'Emile Keller : nécessité de combattre la Révolution ; préjugés et irrésolution de l'Assemblée ; confusion des idées à la *Commission des Trente* ; fausse situation du maréchal de Mac-Mahon. — Critique du principe de la « souveraineté nationale ». — La France, conclut Keller, ne peut être sauvée que par la monarchie chrétienne et « représentative » : il esquisse un projet de constitution.

En 1876, il défend cependant la politique du Maréchal et accepte le combat « sur le terrain de la Constitution ».

Pour Émile Keller, — nous l'avons déjà assez démontré, et toute la suite le confirmera, — la cause catholique se confondait avec la cause nationale. Si la Monarchie traditionnelle lui paraissait de nature à mieux servir les intérêts de cette cause commune, il était prêt pourtant à accepter tout régime qui ne la compromettrait pas irrémédiablement.

On connaît les sentiments de la majorité de l'Assemblée Nationale. Rien ne les dépeint mieux que la discussion du 23 juillet 1871. L'Épiscopat français avait adressé à l'Assem-

blée des pétitions concernant l'intolérable situation faite par le gouvernement italien au Souverain Pontife. Les rapporteurs de ces pétitions, MM. Pajot et Tarteron, avaient pu plaider la cause de Pie IX, « si aimé, si vénéré des catholiques français » ; rappeler la parole prononcée par Thiers en 1865 : « Quand le Pape sera descendu du trône, il ne sera plus libre » ; déclarer que soutenir la papauté était pour la France « une question de devoir, d'intérêt supérieur, d'honneur et de dignité nationale » ; demander le renvoi des pétitions au ministre des Affaires étrangères, « par respect pour la liberté des consciences et la foi des traités ». Thiers prononça alors un admirable discours : il ne reniait aucune de ses opinions passées ; il déplorait l'abandon de « la vieille politique de l'équilibre européen, conclusion de toute notre histoire, œuvre de nos plus grands hommes », sacrifiée depuis à la doctrine « puéride et funeste » des nationalités. L'unité italienne, qui ne pouvait s'accomplir qu'en renversant le pouvoir temporel du Saint-Siège, était appelée « à engendrer l'unité germanique par l'exemple et le secours matériel » : si la Prusse, en effet, devait la victoire de Sadowa « au génie de ses généraux, à la bravoure de ses soldats », elle la devait aussi à « la diversion qu'avait faite l'Italie ». Le Pontife était maintenant prisonnier au Vatican, « entouré de la douleur des catholiques et du respect du monde entier ». Durant la guerre, Pie IX, dans sa détresse, « avait trouvé le Denier de Saint-Pierre pour secourir nos blessés ». La France, vaincue, avait à refaire ses armées et à rétablir ses alliances ; le Chef du Pouvoir exécutif ne pouvait se laisser imposer « une diplomatie qui aboutirait à la guerre », mais « nous nous unirions à toutes les nations catholiques pour que l'indépendance religieuse du Saint-Siège fût défendue, non seulement par la France, mais par la catholicité tout entière ».

M^{sr} Dupanloup parla à son tour : le Pape avait été « achevé par nos désastres, dont l'ingrate Italie avait si courageusement épié et saisi l'heure pour se jeter bravement sur sa proie ». Il y avait cependant « dans la sainteté du droit méconnu une force immortelle », et la France, sans vouloir la guerre, pouvait favoriser cette force contre la force brutale ; elle devait

rechercher « l'honneur d'être la première à demander que l'Europe gardât avec nous » l'indépendance pontificale. — Thiers reconnut de nouveau qu'il y avait là « un des grands intérêts de notre politique » et que « son devoir incontestable était d'assurer le plus possible, seul ou accompagné des puissances catholiques, la complète indépendance du Saint-Siège ».

Le vote de l'ordre du jour amena alors de violents débats. M. Marcel Barthe proposa un texte qui excluait le renvoi des pétitions au ministre des Affaires étrangères. Thiers accepta ce texte. Gambetta aussi : Émile Keller, aussitôt, déclara que l'ordre du jour changeait de signification, et que, pour éviter l'« équivoque », il demandait le renvoi au Ministère. Au milieu d'une vive effervescence, Gambetta reprocha à son adversaire de « jeter des personnalités dans le débat » pour « tromper le pays » et « follement compromettre » la paix européenne. Thiers lui-même blâma « la parole malheureuse » d'Émile Keller ; mais il dut reconnaître que Gambetta, de son côté, « se séparait profondément de la majorité de l'Assemblée », et il accepta le renvoi, qui fut voté par 431 voix contre 82. — Émile Keller l'emportait, largement, sur Gambetta, rappelant qu'au jour du danger il avait mis « sa main dans sa main ¹ ».

Telle était, du moins au début, l'atmosphère de l'Assemblée. Un catholique comme Émile Keller pouvait y respirer assez librement et y consacrer toute son activité au travail, si urgent, du relèvement national. — Pour ce relèvement il était, dès l'abord, porté à voir dans la Monarchie légitime la meilleure des garanties ; mais il estimait la restauration impossible par les simples voies légales, constitutionnelles, et à cet égard, l'accueil que lui avait fait, en 1871, le Comte de Chambord, diminua singulièrement ses espérances.

Il était lié depuis longtemps avec de fidèles amis du Prince qui s'efforçaient de lui communiquer leur foi royaliste ². « Plein de bonne volonté », leur répétait-il, il considérait le principe

1. *Officiel* du 23 juillet 1871.

2. Pour ses entrevues avec le Comte de Chambord et le Comte de Paris, nous suivons de très près les récits qu'il en a laissés dans ses *Notes intimes*.

monarchique comme « un gland qui renferme celui du roi des arbres, le chêne, mais qui ne pousse pas tant qu'il n'a pas été mis en terre ». Depuis quarante années d'exil, qu'avait tenté le Prince pour rétablir ses droits ? « C'est l'épée à la main que les trônes se conquièrent et se gardent », et Keller, — qui reviendra à plusieurs reprises sur cette maxime, — aurait voulu voir l'héritier des Bourbons, « à cheval et en pantalon rouge », venir en France durant la guerre, braver les balles, venir à Bordeaux ou à Versailles « tendre la main à ses cousins les princes d'Orléans et à tous les gens de cœur pour relever la France agonisante ». Déçu dans ce désir, il se méfiait du défaut d'initiative du Comte de Chambord et ne cherchait pas à le voir.

Pourtant, lorsqu'en avril 1871 il séjourna à Ostende, il se trouva que le Prince était alors à Bruges. Sachant que son ami, le comte de Vanssay, était auprès de lui, il lui écrivit pour solliciter une audience qui fut accordée.

Dans un appartement fort modeste, Émile Keller trouva le Prince, « l'œil vif, bon et plein de noblesse, la physionomie ouverte et sympathique, présentant dans toute sa personne un reflet de la grandeur de sa race ». Durant l'heure que dura l'entrevue, sa conversation fut abondante et pleine de charme ; mais « pas une question sur les hommes ni sur les choses de France ! » Émile Keller, « confondu de cette réserve », lui dit qu'il était tout près, à Ostende, « à sa disposition pour tout ce qu'il aurait à lui demander » ; mais il ne fut plus rappelé.

Le sentiment ancien du visiteur était ainsi confirmé : avec son âme très noble, le Prince se fiait à « la vertu magique et en quelque sorte surnaturelle de son principe » ; il paraissait ignorer l'art « de le tirer de l'oubli et de le faire revivre ». Pour préparer la revanche, « premier souci d'un peuple vaincu et mutilé » ; imposer silence aux passions révolutionnaires à peine réprimées, et terminer la guerre anti-religieuse qui, depuis un siècle, minait la société jusque dans ses fondements, il fallait un gouvernement « militaire, autoritaire et chrétien ». Or, le Comte de Chambord était « peu militaire de goût et d'idées » ; entouré d'une ancienne noblesse « très respectable

et très dévouée », il lui échappait que le temps présent réclamait « une aristocratie plébéienne », puisée surtout dans l'armée, « élite incontestée d'honneur, de probité et de patriotisme » ; par une singulière contradiction avec ses doctrines, son langage se ressentait de celui des « libéraux » qu'il fréquentait, et, « très chrétien de sa personne », il semblait peu préoccupé « de rendre à l'Église et à ses institutions la pleine liberté dont elles avaient besoin ».

L'Assemblée, dont il escomptait le concours, n'était pas d'ailleurs, au fond, portée à le lui fournir, et les opinions de la majorité parlementaire ne répondaient pas aux apparences du début. Si le Comte de Chambord ne possédait pas, pensait Keller, « la claire vue des maux du pays et des moyens de l'en délivrer », que dire, en effet, de l'Assemblée Nationale? Tandis que le Prince mettait son premier point d'honneur « à infliger un démenti à la Révolution qui avait guillotiné Louis XVI et chassé Charles X, à affirmer la supériorité du vieux droit divin monarchique sur le droit parlementaire moderne », et à exiger, comme signe de cette prééminence, le rétablissement de ce drapeau blanc « qui, pour le pays, restait le symbole terrifiant de l'ancien régime », l'Assemblée, de son côté, voulait passionnément « maintenir dans son intégrité le droit parlementaire et les libertés modernes représentées à ses yeux par le drapeau tricolore ». L'un voulait revenir à 1814, l'autre à 1830, « sans se douter des transformations profondes qui s'étaient faites dans le pays, des périls nouveaux auxquels le radicalisme et le socialisme allaient l'exposer, et sans tirer aucun profit des dures leçons de la guerre et de la Commune ». L'Assemblée vota bien le service obligatoire et la réorganisation de l'armée, mais « elle tremblait d'être obligée de s'en servir et dissimulait, sous un gros budget de la guerre, le désir de la paix à tout prix ». En pleine réaction libérale contre l'Empire, « elle se figurait bonnement que la liberté illimitée de la parole et de la pensée ramènerait les hommes au paradis terrestre », et « l'on n'avait peur que d'une chose, c'était de paraître clérical ». Quant au Ministère conservateur, auquel la présidence du duc de Broglie prêtait une autorité particulière, « il sacrifiait l'*Univers* au courroux supposé de Bismarck,

s'effrayait du mécontentement que pourraient causer les pèlerinages des bons catholiques français, et ne paraissait nullement pressé de rétablir la liberté des associations et des fondations pieuses ou charitables ; nul ne voyait venir l'effroyable tyrannie d'une bourgeoisie libre penseuse et radicale, ni les convulsions d'un peuple socialiste ».

On comprend maintenant pourquoi Keller resta, après la guerre, à l'écart du mouvement royaliste. Somme toute, les idées du Comte de Chambord, telles que celui-ci les exposa dans son manifeste du 5 juillet 1871, pouvaient s'harmoniser avec les siennes : ce gouvernement « conforme aux besoins réels du pays », que le Prince entendait fonder « sur les larges assises de la décentralisation administrative et des franchises locales », Keller ne cessa d'y aspirer. Mais il ne voyait encore, ni dans l'héritier des Bourbons, ni dans son entourage, ni dans son parti, ni dans l'Assemblée, le moyen de sortir de l'ornière. « Tu auras vu le nouveau manifeste du Comte de Chambord, écrivit-il à sa femme le 9 juillet. Voilà la fusion chavirée et tous les légitimistes dans une confusion dont tu ne peux pas te faire d'idée. Quant à moi, je pense plus que jamais qu'il faut accepter la forme républicaine tant qu'elle pourra durer, et concentrer ses efforts sur la défense des intérêts catholiques. Je voudrais voir grouper sous ce drapeau tout ce qu'il y a de chrétien à la Chambre. Voilà pour le présent. L'avenir appartient à Dieu. »

En 1874-1875, lorsque se posa la question constitutionnelle, il fallut bien pourtant engager l'avenir, décider du sort de l'État et du pays. Il se livra alors, dans l'âme d'Émile Keller, un grand combat dont il retraça les phases dans les longues et profondes méditations politiques ¹ que nous allons essayer de résumer fidèlement.

A son sens, nous le savons, la France vaincue aurait dû être un camp d'instruction militaire. Durant dix ans, on aurait dû bannir les discours, ne parler ni de « mécanique constitu-

1. Ces Notes personnelles étaient destinées à lui servir de canevas pour ses discours parlementaires, et en particulier pour les discussions de la *Commission des Trente* à laquelle il appartenait.

tionnelle », ni de liberté. Mais il s'était levé, même devant l'ennemi, un parti insurrectionnel, celui de la Commune et de la *Ligue du Midi*, plus pressé de sauver la Révolution que de sauver la patrie. La première tâche de l'Assemblée Nationale était de brider ce parti désorganisateur et démoralisateur, de faire « acte de vie » ; au lieu de cela, le Centre gauche lui avait donné la main, et le Centre droit, par ses tenaces préjugés sur l'inviolabilité des Principes de 1789, en était devenu lui-même le complice.

L'Assemblée était composée de bourgeois riches, conservateurs, inopinément portés au pouvoir, et semblables à des médecins qui, prenant vaguement conscience du mal à combattre, ne pouvaient se mettre d'accord sur le traitement à suivre. Beaucoup demeuraient sans volonté ferme, incapables de marcher résolument à un but précis. Nommés pour conduire et sauver le pays, ils cédaient sans cesse du terrain à l'ennemi et faisaient, plus ou moins consciemment, le jeu de leurs adversaires. En dehors de la gauche révolutionnaire, — dont le but, le but de destruction, était nettement défini, — on allait à la dérive.

A la *Commission des Trente*, alors que des abîmes auraient dû séparer ses membres, il était impossible de démêler d'essentielles différences entre les propositions des divers partis. La majorité des membres étaient des parlementaires fort sincères, plutôt monarchistes que républicains, mais pour lesquels une république conservatrice équivalait à une monarchie constitutionnelle : ils cherchaient, de très bonne foi, des institutions susceptibles de s'appliquer à l'un ou à l'autre régime. Émile Keller, excédé de tant d'obscurité, finit par demander au Gouvernement où l'on prétendait en venir : « Vous êtes bien curieux ! » lui répondit simplement, « dans le tuyau de l'oreille », un ministre plus gracieux que les autres. La république ne convenait pas à la Commission, mais elle n'osait pas supprimer le titre présidentiel ; la monarchie ne lui déplaisait pas, mais elle n'osait heurter de front — comme pour la question du Drapeau — la bourgeoisie voltairienne ni le césarisme bonapartiste ; elle repoussait l'Empire, mais elle l'aurait subi plutôt que de devenir franchement républicaine ou fran-

chement royaliste ; elle estimait finalement le Septennat une merveille, puisque cela lui permettait d'être, sournoisement, les deux à la fois. Et si le pays demandait à son tour où tendait sa Constitution à double fin, ne pourrait-on aussi lui répondre : « Vous êtes bien curieux !... »

Ainsi ballotté, le maréchal de Mac-Mahon, au lieu de gouverner lui-même dans un sens ou dans l'autre, au lieu d'être le monarque ou son précurseur, devait se contenter d'obéir — provisoirement — au Centre Droit. Les républicains lui tendirent bientôt les bras, le considérèrent comme « un cheval de renfort », précieux pour organiser la République. Il lui devint donc interdit de combattre le principe révolutionnaire.

Ne sachant ni ne pouvant rien faire, le parlementarisme se montrait aussi impropre à la république conservatrice qu'à la monarchie constitutionnelle. Il attendait que le Roi vînt fléchir le genou devant la loi, et il reconstruisait, en attendant, « la petite machine de 1830 ».

En déclarant la monarchie impossible, en lui imposant des conditions inacceptables, il livrait au mépris public et aux entreprises révolutionnaires le seul régime propre à arracher la France aux caprices des majorités et aux aveugles luttes des partis.

Que valaient, en effet, les grands principes laissés à la base du pouvoir ? Souveraineté nationale, liberté de conscience : formules bonnes à renverser les gouvernements « honnêtes et bêtes ». Aucun gouvernement ne peut subsister s'il ne place la souveraineté au-dessus de l'opinion, la vérité en dehors de la liberté de conscience. Les coquins emploient ces formules pour s'emparer du pouvoir et les fouler cyniquement aux pieds dès qu'ils y sont parvenus, car leur morale politique consiste à s'y maintenir par tous les moyens. La souveraineté nationale est une fiction menant le pays au radicalisme légal. Sa source est le suffrage universel : or, la Convention, les plébiscites de 1851 et de 1870 avaient assez prouvé qu'on déchaînait ainsi toutes les haines, tous les enivrements, toutes les peurs, toutes les bassesses. La Souveraineté a sa source première en Dieu, c'est-à-dire dans les lois de vérité et de justice éternelles ; en ce monde, elle ne peut avoir pour supports que

la hiérarchie sociale et les institutions traditionnelles adaptées au tempérament de chaque peuple : « Non, concluait Keller, je ne courberai pas la tête devant l'idole de la souveraineté nationale ; je proteste d'avance contre les arrêts de cette souveraine qui s'est prostituée à tous les despotismes, contre les plébiscites qui nous donneraient encore un Robespierre ou un César ! »

On parle de république « conservatrice ? » Mais vouloir faire de la république le gouvernement des meilleurs, « une course au clocher vers la vertu », c'est une singulière utopie. La vie privée de la majorité des hommes étant un tissu de faiblesses, de convoitises, de rivalités, comment croire que les mêmes hommes deviendront dans la vie publique « des rosières et des Cincinnatus ? » L'amour effréné de l'argent, le luxe, la spéculation empoisonneront les hommes publics comme les électeurs : c'est ce qu'avaient bien compris les Romains et les Spartiates lorsqu'ils déclaraient les richesses incompatibles avec les vertus républicaines. La république conservatrice irait, par la force des choses, là où la Gauche entendait l'attirer : vers la liberté illimitée de la presse et des réunions, l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque, la suppression des Congrégations et du budget des cultes, la séparation de l'Église et de l'État, la ruine totale des croyances religieuses, et finalement une nouvelle invasion étrangère ¹. Puisque l'on rejetait le principe monarchique, le pouvoir souverain et unique de l'arbitre royal, on se soumettrait nécessairement au principe démocratique, au pouvoir de tous, c'est-à-dire à l'anarchie généralisée.

C'était le triomphe de la Révolution, « bête féroce » qui dévore si on ne la tue pas, mais qui prétend condamner ses adversaires aux protestations légales, pacifiques et impuissantes. Elle a déjà détruit ainsi la Pologne. Allons-nous nous livrer de nouveau à son bon plaisir, sous le prétexte que c'est celui du « peuple ? » Une loi qui n'est plus juste, plus chrétienne, n'est plus pour nous une loi ; en cessant d'être chrétienne, la France se condamnerait à mort. Or, telles sont les

1. C'était bien au début de 1875 que Keller prévoyait tout cela.

conséquences de la République radicale. Sans vouloir abolir le catholicisme, beaucoup d'incroyants ont la manie de le vouloir « approprier aux temps modernes » : ces pauvres d'esprit ne voient pas que le catholicisme intégral peut seul tenir tête au libre examen, et que toute religion de fabrication humaine tombe vite sous l'universel mépris. Mais les radicaux — alliés en cela de Bismarck — entendent bien mener une guerre à mort contre la Foi, qui est la principale force sociale de ce pays. Une fois la démocratie déchristianisée, le mal l'emportera nécessairement sur le bien, en ce champ de bataille des passions humaines. Le peuple tombera « sous la férule des scribes et des juifs », car il peut plus facilement que l'élite être égaré par les folles promesses, les audacieux mensonges des charlatans qui l'exploitent ; il ressemble à une mer dont le vent, à son gré, soulève et pousse les flots. Le droit commun appliqué au mal comme au bien produit l'empoisonnement des multitudes, l'oppression des honnêtes gens et de tous les faibles. L'illusion de Lamennais et de trop de démocrates chrétiens est de s'imaginer que le mal réside dans les gouvernements, et non dans la nature humaine dont ces gouvernements étaient l'image ; de croire que le péché originel, dont dynasties et aristocraties sont tributaires, n'a pas gangrené le peuple, et que l'avènement de ce dernier va tout corriger : en réalité, la république de leurs rêves exige des hommes plus parfaits, donc un peuple plus chrétien, une éducation et des lois plus chrétiennes.

Du moment que la république, dans la France actuelle, a de tout autres tendances, il convient de revenir à la monarchie, à la royauté chrétienne, qui « représente les principes de tout vrai gouvernement ». Elle est à la fois « une digue et une protection » pour le peuple lui-même, qu'il faut contenir, diriger, instruire, gouverner, défendre ; pour l'armée, qu'il faut discipliner par l'esprit d'honneur et d'abnégation, commander, maintenir hors de la politique, au service de la loi, sauver aussi du joug des rhéteurs et des communards ; pour la magistrature, que son intégrité, sa dignité, sa fermeté doivent préserver « de la chasse à l'avancement, plaie de ce temps » ; pour les propriétaires, dont la sécurité dépend de la répression

des spéculateurs véreux et des exploiters sans conscience de la classe ouvrière ; pour le clergé, qu'il faut maintenir, comme l'armée, hors des luttes de parti, mais protéger contre ses mortels ennemis. Contrairement à la république, qui est « la libre curée », ce régime domine toutes les influences, tous les intérêts personnels, pour les faire concourir au bien général. Dans l'ordre moral, il garantit la permanence des principes supérieurs qui s'imposent au respect de tous, et qu'aucune majorité, aucun pouvoir n'a le droit d'enfreindre ; dans l'ordre politique, il érige la souveraineté au-dessus des compétitions de parti. Le Roi est un arbitre héréditaire assez haut placé pour fouler aux pieds les considérations de personnes et ne servir que l'intérêt national. Au fond, ce gouvernement est « le seul gouvernement populaire durable et sérieux », et il répond aux instincts comme aux besoins du pays. N'est-ce pas outrager le bon sens que de placer dans les gouvernés le principe du gouvernement ? C'est comme si l'on faisait élire les officiers par les soldats. Une armée pourrait à la rigueur élire son général, mais à condition de ne pas intervenir dans le choix des officiers ni dans la conduite des opérations. Et il est clair que « le gouvernement doit être d'autant plus fort, plus entier, plus absolu, qu'il procède d'une élection populaire, incapable de lui imposer des conditions ».

Le monarque héréditaire est « absolu », en ce sens qu'il n'est pas simplement « le bras de la majorité » et que lui seul possède la plénitude de la souveraineté. Mais sa volonté est celle de la nation, — comme la volonté d'un père de famille est celle des générations dont il continue la chaîne et perpétue les traditions. — Il est soutenu par le consentement du peuple, qui voit en lui le seul arbitre « sage, désintéressé, équitable ». Les libertés des citoyens sont d'ailleurs d'autant plus grandes, la centralisation politique d'autant moins nécessaire et d'autant plus relâchée, que le Pouvoir est plus incontesté. La Monarchie française, enfin, n'est ni césarienne, ni parlementaire. Elle est « représentative » : au lieu de livrer les destinées du pays à un Parlement où bouillonnent les convoitises et qui peut, à une voix de majorité, trancher ses destinées, elle a recours, pour s'éclairer, à la représentation de toutes

les forces vives de la nation, « représentation multiple, non permanente, contrôlant et ne gouvernant pas, toute-puissante quand elle est d'accord et que sa résistance dure ». Mais « comment comprendre un prince résistant à deux Chambres qui reproduisent pendant trois ans leurs réclamations »? — Ici, Keller esquisse un projet de Constitution :

Conseil d'État nommé par le Prince, ayant l'initiative et la préparation des lois ;

Chambre haute composée des plus éminents dignitaires (amiraux, maréchaux, généraux de corps d'armée, cardinaux, premiers présidents) ;

Chambre basse composée des délégués des Conseils généraux, siégeant durant trois mois ;

Conseils généraux nommés par les censitaires, anciens sous-officiers, soldats décorés ou médaillés, pères de six enfants, chefs de corporations ouvrières ;

Conseils municipaux nommés de façon analogue.

En ce qui concernait le Pouvoir souverain et provisoirement, il eût désiré que fussent prises les décisions suivantes :

« La Monarchie héréditaire, représentative et chrétienne, est le gouvernement de la France ;

« Avant le 20 novembre 1880, le maréchal de Mac-Mahon s'entendra pour le rétablissement de la Monarchie avec le chef de la famille des Bourbons ;

« Tant qu'un accord n'aura pas été réalisé, l'Assemblée Nationale ne se séparera pas et le maréchal de Mac-Mahon continuera à exercer le pouvoir exécutif dans les conditions fixées par la loi du 13 mars 1871 ;

« Il n'y aura d'élections partielles que dans les départements dont la moitié au moins des sièges seront vacants. »

L'Assemblée eût profité des circonstances exceptionnelles où elle se trouvait pour arrêter le pays au bord de l'abîme et reconstituer, légalement, l'État. Mais son indécision, son absence de doctrine favorisèrent le vote de la République, et Émile Keller lui-même, qui ne la vota pas, fut obligé de s'accommoder de la situation de fait : « Du moment qu'on refuse de faire la Monarchie, écrivit-il à sa femme le 19 juillet 1875, il faut bien avouer qu'on est en République, et ne pas

vouloir, comme les doctrinaires, danser indéfiniment sur la corde raide ».

C'est ainsi qu'il fut amené, aux élections de février 1876 ¹, à accepter l'application du régime établi, tout en déclarant, d'ailleurs, vouloir le préserver « des passions anarchiques et anti-religieuses qui seraient sa condamnation ». A la Chambre, lors de la validation de l'élection du comte Albert de Mun, il tendit la main à tous les amis de la liberté : « Je crois, dit-il, que parmi ceux qui veulent fonder la République, il doit s'en trouver en grand nombre nous appelant à venir, sur le terrain de la Constitution, défendre nos convictions, notre liberté, les principes chrétiens sur lesquels repose l'ordre social. » Enfin, le 8 juillet 1876, sous le Ministère « centre-gauche » de M. Dufaure, il tint à revendiquer son indépendance politique vis-à-vis des diverses fractions de la droite, et rappeler, aux applaudissements du centre et de la gauche, que « pour sa part il avait accepté le terrain de la Constitution pour y défendre de toutes ses forces les principes conservateurs et chrétiens ».

Si l'on peut dire qu'il fit alors figure de « rallié », on voit dans quel sens il faut interpréter la formule : de convictions monarchistes, il luttait sur le terrain de la république conservatrice; mais la république antichrétienne, dont il prévoyait le fatal avènement, allait bientôt rencontrer en lui un irréconciliable adversaire.

1. Se reporter plus haut (chapitre xvi).

XX

ÉMILE KELLER ET LE COMTE DE PARIS

(1878-1894)

CAMPAGNE ROYALISTE (1884-1889). LE BOULANGISME

SOMMAIRE

Avènement de la République anticléricale. — Keller flétrit de nouveau l'audacieux langage du prince Jérôme Bonaparte. — A la mort du comte de Chambord, il recommande l'union autour de l'héritier du trône : articles du *Monde*.

Premiers entretiens de Keller avec le Comte de Paris : il cherche à lui faire admettre la nécessité d'un coup de force. — L'hôtel Galliera. — La loi d'exil : protestation du Député de Belfort.

Relations de Keller avec le duc d'Aumale.

Le Comte de Paris charge Keller de grouper les royalistes parisiens. — Organisation des Comités : bon accueil dans les quartiers populaires. — Lettres du Prince. — En 1888, Keller amène à Scheen House une députation ouvrière. — Association ouvrière *la France Nouvelle*. — Progrès du parti en 1889.

La « fièvre » Boulangiste. — Keller va trouver au ministère de la Guerre le général Boulanger dont les folles idées le consternent : il signale à ses amis qu'il y a tout à craindre de ce « cerveau creux ». — Les ressources royalistes se transforment en subsides boulangistes : Keller n'a plus qu'à licencier ses groupements. — Après le désastre électoral de 1889, il demande en vain au Comte de Paris de désavouer ses regrettables conseillers.

Le « Ralliement » : le Comte de Paris approuve la conduite d'Emile Keller. — En 1894, ce dernier conseille encore au Prince d'agir en « guerrier chrétien » et de s'appuyer sur l'armée. — Lettre au Duc d'Orléans.

1876 marque la fin de la politique de « l'Ordre Moral ». Le maréchal de Mac-Mahon n'avait plus la majorité à la Chambre, et la gauche anticléricale y devenait fort agressive. Le 12 novembre, un mois avant la chute du ministère Dufaure, le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères, put encore faire écho aux paroles prononcées par Thiers en 1871 et affirmer

l' « absolue nécessité » de notre ambassade auprès d'une souveraineté spirituelle qui « avait droit à nos hommages, à nos respects, à notre défense », qui était « la consolation et l'espoir de trente millions de catholiques français ». Mais Madier de Montjau avait outragé la « clientèle catholique » de cette Souveraineté et opposé « l'humanité » à « la politique odieuse, cruelle, inhumaine de la cour pontificale ». D'autant plus outré d'un tel langage qu'il concordait avec celui du vainqueur, de Bismarck se plaignant de nos manifestations en faveur du Pape, — avec le langage aussi de Victor-Emmanuel nous accusant de vouloir « lui tomber dessus », — Émile Keller rappela « le silence patriotique » gardé par « ceux qui avaient ressenti de la façon la plus vive et la plus douloureuse les événements accomplis au delà des Alpes », silence gardé même plus récemment lorsque l'Italie nous avait envoyé comme ambassadeur « un homme dont le nom se liait aux souvenirs néfastes de Chambéry et de Castelfidardo » ; mais Gambetta avait riposté, aux applaudissements répétés de la gauche et du centre, que le général Cialdini « était non seulement parmi nous le défenseur ferme et fidèle de la politique de son illustre chef le roi Victor-Emmanuel », mais encore qu' « il n'y avait pas dans toute l'Italie une âme plus française et plus dévouée à la grandeur de la France... »

Quinze jours après, le 25 novembre, c'était au tour du prince Jérôme Napoléon Bonaparte d'opposer le « drapeau clérical » à celui de la Révolution et du progrès, et de lancer des traits de ce genre qu'il qualifiait de « faits historiques » : « L'issue malheureuse de la guerre de 1870 vient de l'occupation de Rome, et le maintien du pouvoir temporel du Pape nous a coûté l'Alsace-Lorraine. » — « Moins que personne, s'écria Émile Keller, l'orateur ne devait réveiller ces douloureux souvenirs : car il porte un nom écrit en lettres de sang dans la chair palpitante de l'Alsace et de la Lorraine ! » Tandis que la droite bonapartiste, furieuse, s'ameutait contre l' « ancien candidat officiel de l'Empire », la gauche et le centre l'applaudissaient, et Gambetta en personne approuva la « noblesse » de sa protestation ; mais si ces applaudissements accentuaient, pour le prince, la flétrissure, ils ne diminuaient en rien l'abîme

qui se creusait entre la doctrine catholique représentée par Keller et la doctrine « républicaine » représentée par un parti auquel Gambetta allait donner son mot d'ordre : « Le Cléricalisme, voilà l'ennemi ! »

Il est inutile de rappeler ici les événements qui, après le 16 mai 1877, obligèrent Mac-Mahon à « se démettre », assurèrent la victoire de l' « Entente Républicaine » des opportunistes et des radicaux ; portèrent successivement au pouvoir, — sous la présidence de Jules Grévy, — Waddington, Freycinet, Jules Ferry, Gambetta, et inaugurèrent, en 1880, contre les congrégations non autorisées, une sorte de « Kulturkampf » français qui devait, jusqu'à la guerre de 1914, troubler si profondément les consciences ¹.

La doctrine des meneurs du parti républicain était bien celle de la Franc-Maçonnerie, et Keller, jugeant désormais toute conciliation impossible, le proclama hautement :

« Notre devoir, — écrivit-il dans *le Monde* du 21 janvier 1884, après la mort du Comte de Chambord, — est de nous réunir autour de l'héritier de la Monarchie, comme autrefois tous les bons Français autour d'Henri IV catholique, sans épiloguer sur son passé, sur ses amitiés, sur ses intentions cachées. Que deviendrait aujourd'hui la France en présence de l'incapacité, des folies, de l'impuissance sénile des républicains et des convoitises menaçantes de ses voisins, si elle ne savait pas se rallier autour du représentant incontesté de son unité traditionnelle? » — Et le 10 avril suivant : « Il est temps que le peuple réclame une politique nationale, un pouvoir national... Ce pouvoir national, ce n'est pas la République proclamée trois fois par une poignée d'émeutiers et d'ambitieux, séduisant un instant la foule par des promesses chimériques et menteuses qu'elle n'a jamais tenues et bientôt obligé de faire appel à la force et à la corruption pour continuer à s'imposer au pays. Ce n'est pas davantage le césarisme, qui nous rappelle de si tristes souvenirs. C'est la Monarchie héréditaire dans la vieille et toujours populaire Maison de France. »

Déjà la réconciliation de Frohsdorf avait montré que le chef de la branche cadette plaçait l'intérêt national au premier rang. La mort du Comte de Chambord écartait l'obstacle du

1. Nous examinerons en détail dans le chapitre XXI la part importante que prit Emile Keller à la lutte contre les lois persécutrices et antireligieuses.

drapeau blanc et faisait du Comte de Paris le chef incontesté de la Maison de France ; légitimistes et orléanistes se confondaient : n'allait-on pas, suivant les conseils de Léon XIII, s'unir contre l'ennemi commun ?

Sa première entrevue avec le Comte de Paris, en 1873, ne l'avait pas, à vrai dire, beaucoup plus rassuré que sa visite au Comte de Chambord. Il avait vu « ce prince bienveillant et sympathique, encore fort timide, ne voulant rien prendre sur lui, et s'abritant sans cesse derrière la volonté de son Oncle ». Il était sorti de l'audience « découragé ». Le Prince était, de plus, « fort imbu des préjugés parlementaires, décidé à ne rien faire contre les élus du suffrage universel et à ne revenir que sur l'appel de la majorité » : cette majorité étant maintenant ultra-républicaine, ne se heurterait-on pas, une fois de plus, à une infranchissable barrière ? Émile Keller essaya de la surmonter ; et ce furent, pour amener le Prince à saisir la couronne, des efforts opiniâtres, obscurs, décevants, mais inspirés par une foi ardente et une énergie plus forte que l'insuccès.

Le Prince vivait retiré dans le bel hôtel de la duchesse de Galliera, hôtel situé rue de Varennes, dans un quartier solitaire, entre cour et jardin. A plusieurs reprises, Keller le pressa d'agir ; un jour qu'il le fit plus vivement encore que de coutume : « Que voulez-vous donc que je fasse ? lui répondit le Prince. — Tout ce que vous voudrez, Monseigneur, pourvu que vous fassiez quelque chose. Si, au lieu d'habiter rue de Varennes, vous logiez sur le boulevard, et si, une fois par semaine, vous ouvriez votre fenêtre pour jeter une carafe sur le trottoir, au bout d'un mois tout Paris viendrait voir tomber la carafe. »

L'application du système pratique caractérisé par cette pittoresque formule allait malheureusement devenir impossible. La seule présence du Prince était de plus en plus redoutée par le gouvernement républicain. Lorsque la princesse Amélie épousa le roi de Portugal, le *Figaro* observa que les salons de l'hôtel Galliera recélaient le personnel complet d'un grand gouvernement, avec ses princes, ses pairs, ses diplomates, ses conseillers d'État, ses députés... L'expulsion des Prétendants fut décidée et votée en 1886.

L'année précédente, le Comte de Paris avait félicité Émile Keller de sa réélection : « Votre tâche et celle de vos amis », lui avait-il écrit du château d'Eu ¹, est « grande et difficile », mais, fermes dans la défense des intérêts qui vous sont confiés, « vous devrez, par votre modération, votre désintéressement, votre honnêteté politique, conquérir cette confiance du pays qui finira par vous assurer le soin de ses destinées ». En face de la loi d'expulsion, le député de Belfort estima que son premier devoir était d'affirmer sa fidélité et, du haut de la tribune de la Chambre, il laissa tomber ces retentissantes paroles :

« Cette mesure est contraire, à la fois, à l'intérêt et à l'honneur du pays... Si le peuple ne trouvait pas d'homme de Gouvernement, il sentirait renaître en lui son vieux sentiment monarchique, et il se demanderait par la force des choses si un prince héréditaire, un représentant unique et permanent ne ferait pas mieux ses affaires, ne défendrait pas mieux ses intérêts démocratiques que huit cents souverains irresponsables occupés à bâtir et à démolir des cabinets... Je désire pour mon pays une position plus haute ;...si vous ne la donnez pas à la France, si la France devait végéter dans l'isolement et dans l'amoindrissement, soyez sûrs qu'elle aussi se demanderait si une dynastie nationale, identifiant son honneur avec celui de la patrie, n'assurerait pas mieux sa grandeur ². »

Le Comte de Paris dut s'embarquer pour l'Angleterre, et tandis que Raoul Duval et cinq ou six députés « hybrides, chimériques, déclassés »³, fondaient la *Droite républicaine* et préludaient ainsi au Ralliement ; tandis que nombre de hautes notabilités catholiques se laissaient entraîner dans l'aventure boulangiste, Émile Keller s'attacha de plus en plus à l'exilé, et l'entoura des avis les plus clairvoyants. Pas plus que Caton, il ne se détournait des causes vaincues.

Il s'était efforcé d'amener à ses vues un autre prince : le duc d'Aumale. En 1861, ils avaient ensemble flétri les insultes

1. 28 octobre 1885.

2. *Officiel* du 4 mars 1885.

3. Expressions d'Eugène Vuillot dans l'*Univers*.

au Saint-Siège de Jérôme Napoléon Bonaparte ¹. A l'Assemblée Nationale, ils étaient presque voisins. Le prince était l'un de nos plus éminents et de nos plus illustres généraux : son épée n'était-elle pas celle que cherchait Keller ? Comme lieutenant-colonel de territoriale, il avait servi sous ses ordres, et l'avait accompagné, avec son fils aîné Prosper ², aux grandes manœuvres du 7^e corps : admis dans son État-Major, associé à sa vie militaire de cinq heures du matin à dix heures du soir, il avait constaté quel amour passionné il portait au soldat français, avec quel soin il s'occupait des moindres détails du métier, quelle « flamme joyeuse » animait son « œil brillant » quand il entrevoyait l'espoir de conduire un jour ses troupes à la revanche victorieuse. Plus d'une fois, durant les marches, il poussa son cheval à côté du sien ; il parlait au prince des malheurs et des périls de la patrie ; il lui demandait s'il ne viendrait pas en aide, par son autorité et son prestige, aux hommes politiques soucieux de sauver la France. Le prince « ne paraissait pas comprendre » et détournait brusquement le sujet de la conversation. « Autant ce grand esprit était vivant, aimable, fécond sur le terrain militaire, autant il restait fermé aux perspectives de l'action publique. » De même qu'en 1848 il n'avait pas songé à s'opposer au mouvement révolutionnaire qui venait d'emporter le trône de son père, de même « il n'admettait pas la possibilité de violenter à un degré quelconque les élus de la nouvelle république ». Et son interlocuteur en concluait, tristement : « C'était encore un homme de moins parmi ceux qui auraient pu nous tirer d'affaire ».

Quand fut voté l'exil des prétendants et l'exclusion de l'armée de tous les princes, le duc d'Aumale réclama noblement, mais en vain, son droit de servir la France. Émile Keller fut le seul à protester, à la tribune, contre un si odieux ostracisme...

Après avoir dit adieu, au château d'Eu, au Comte de Paris, il ne pensait plus le revoir. Le Prince était entouré de parle-

1. Se reporter plus haut, p. 75.

2. Alors Saint-Cyrien.

mentaires qui, « caressant son faible », l'engageaient à attendre un retour du suffrage universel. M. Bocher lui conseillait de ménager sa fortune, et Ferdinand Duval amusait par ses mots d'esprit les vieux amis de la Monarchie. A côté d'eux, se trouvaient pourtant des hommes plus portés à l'action, comme les généraux Humann et de Charette, et c'est sur les instances de ces derniers que le Prince demanda un jour, « de la façon la plus inattendue », à Émile Keller de grouper les royalistes parisiens en vue d'une action prochaine. Keller avait « une confiance limitée » dans l'entreprise, mais il espérait y voir l'indice d'une orientation nouvelle, et il partit pour Londres afin de s'entendre avec le Prince. Ses « conditions », note-t-il, étaient fort simples : ne relever que du Prince ; agir indépendamment de Ferdinand Duval ; ne pas avoir à s'occuper de la question financière ; faire agréer comme « lieutenant », son ami le comte de Mayol de Lupé, dont il connaissait de longue date la noble énergie.

Tout fut ainsi réglé, et Keller se mit en rapports avec les monarchistes les plus notoires de la capitale. Il s'agissait de constituer un Comité central et d'organiser des réunions dans chaque arrondissement. A part le VIII^e, les quartiers riches se montrèrent « très froids ». L'accueil fut, par contre, très sympathique et le groupement facile dans les quartiers populaires.

Quels résultats pratiques obtiendrait-on ? Les lettres du Comte de Paris à Émile Keller fournissent quelques notions sur la politique qu'entendait alors suivre le premier :

On a proposé à la Chambre, — écrivait en substance le Prince à Keller, — la suppression des crédits pour les établissements protestants : ne se trouvera-t-il pas un catholique sincère et éloquent pour les défendre ? Il aurait là un acte politique à faire ; vous vivez trop près de Montbéliard pour ne pas le comprendre²... Il faut toujours placer, comme vous le faites, les intérêts supérieurs du pays au-dessus des considérations électorales³... Plus il importe de développer et de répandre dans le pays l'idée monarchique, plus il faut dans la Chambre s'attacher à la poli-

1. Nous ignorons la date de cette première lettre du Comte de Paris à Keller.
2. Scheen House, 16 novembre 1886.
3. Scheen House, 3 décembre 1886.

tique des résultats immédiats. A nous de préparer l'avenir. Aux députés de sauver le présent. La nouvelle loi militaire est bien mauvaise ; mais si on renversait le Gouvernement, on ne l'empêcherait pas de passer et on replongerait le pays dans des aventures auprès desquelles la plus mauvaise loi devient insignifiante ¹... Il faut laisser à chacun le soin de choisir son terrain électoral. Mais j'estime comme vous qu'à côté de la politique parlementaire et de la politique électorale, il y a ce que j'appellerais la politique doctrinaire, si ce mot n'était pas maintenant pris en mauvaise part. Cette politique, qui doit être poursuivie avec persévérance, à travers tous les incidents et les accidents journaliers, a pour but de faire connaître la Monarchie, de la faire désirer, de montrer la nécessité d'y revenir le plus promptement possible. Elle doit être comme le chœur de la tragédie antique qui tire la morale de chaque péripétie du drame représenté sur la scène ².

Ce « drame » était aussi social que politique, et puisque les ouvriers de Paris se montraient les plus fidèles à la Monarchie, Keller proposa au Prince, en 1888, de lui en amener une députation de trente ou quarante. Le peuple, et l'armée qui en sort, lui avaient du reste inspiré toujours beaucoup plus de confiance que la noblesse et la bourgeoisie. — Le Comte de Paris accepta l'idée, reçut la députation, et fixa avec soin le sens des allocutions qui lui seraient adressées sur les corporations, la représentation des intérêts, les assurances ³. Il manifesta d'abord « une timidité qui surprit les ouvriers », mais, la glace rompue, il se montra bon et paternel ; et puis, « c'était le Roi, et chacun revint charmé, plein d'enthousiasme et d'entrain pour la propagande ».

Afin de soutenir ces bonnes volontés, Keller développa à Paris l'association qu'il avait créée sous le nom de *France Nouvelle*, association d'ouvriers monarchistes dont le Comte de Paris suivit avec satisfaction les progrès. « Remerciez d'avance en mon nom ces enfants de Paris de cette manifestation de leur sympathie pour l'exilé, — écrivait-il le 26 avril 1889, à la veille du premier banquet de l'association, — de leur ferme confiance dans le succès prochain de la cause que j'ai l'honneur

1. Scheen House, 30 juin 1887.

2. Palais de Villamanrique, 15 février 1888.

3. Lettres à Emile Keller, Scheen House, 22 et 28 juin 1888.

de représenter. Ils ont raison de compter sur la Monarchie qui seule peut sauver la France, et je sais que de mon côté je peux compter sur eux ¹. »

Émile Keller était ainsi devenu le confident du Prince et son collaborateur très dévoué. Au moment des élections, le Comte de Paris lui avait confié de délicates missions et des pouvoirs étendus comme arbitre. En 1889, la moitié des arrondissements parisiens étaient « organisés », et toutes les classes sociales y prêtaient maintenant leur concours. Un groupe de jeunes orateurs animaient les réunions. En dehors « des petites intrigues et des petites jalousies à écraser du pied », il y avait bien deux difficultés sérieuses : l'argent était rare, personne n'ayant accepté la mission d'en trouver, et le Comte de Paris, « très réservé », ne laissait pas encore entrevoir, malgré les instances réitérées de Keller, « la résolution de venir à un jour donné se mettre à la tête de ses partisans et jouer sa vie avec eux ». Mais enfin la flamme monarchique était entretenue, et ce feu sacré sauvegardait l'avenir.

Or, les ressources qui manquaient au parti royaliste, Émile Keller les vit tout à coup engagées dans une « aventure sans issue » qui lui montra à quel point était contrebalancée, par les conseils les plus opposés, son influence sur le Prince.

Le général Boulanger avait caressé tous les partis, des royalistes aux socialistes. Ministre de la Guerre, il avait tourné toutes les têtes et persuadé à l'Europe elle-même qu'il serait l'homme de la revanche. Émile Keller trouverait-il enfin l'épée libératrice ? Il la chercha là comme ailleurs, et au moment où l'incident Schnæbelé menaçait de mettre le feu aux poudres, il alla carrément voir le général au ministère.

Rempli d'hommes et de femmes aux allures bruyantes et vulgaires, — ce qui semblait humilier profondément l'huissier de service, — l'antichambre du grand homme ressemblait à une baraque foraine. Boulanger reçut le député de Belfort « avec des effusions de tendresse » dont il n'avait cure, écouta à peine les renseignements qu'il lui apportait d'Alsace et lui exprima, au sujet de ses préparatifs de mobilisation, « des

1. Scheen House, 26 avril et 17 juin 1889.

idées folles » qui le consternèrent. Pour renforcer sans bruit les régiments de l'Est, le ministre vidait en effet les régiments de l'intérieur, comme on l'avait fait pour l'expédition de Tunisie. Que resterait-il ensuite, dans les régiments décharnés, pour encadrer la masse des réservistes?

Boulangier continuait d'ailleurs la politique militaire suivie depuis seize ans : une armée forte sur le papier, mais sans cesse affaiblie par des congés de popularité ¹. Il avait diminué l'effectif réel de 20.000 hommes, alors que Bismarck accroissait le sien de 40.000. Keller, indigné de telles mesures, n'avait trouvé à la Chambre, pour les repousser, qu'un seul collègue, et un collègue de gauche, Nadaud.

A deux doigts de la guerre, Boulangier ne changeait pas de système : Keller était fixé sur ce « cerveau creux » dont il n'y avait rien à attendre, et dont il y avait tout à redouter.

Il le signala donc à ses amis du Parlement comme « un danger pour la paix du monde », et comme un aventurier capable seulement de tromper le pays « par une apparence d'action ».

Le Comte de Paris, ennemi de la violence, ne songeait pas à s'appuyer sur lui pour un coup de force, mais il le considéra comme un allié dans la bataille électorale, un allié destiné à conquérir la majorité parlementaire. Les groupements royalistes parisiens furent en conséquence négligés, et comme leur chef ne pouvait leur communiquer « la fièvre boulangiste devenue la maladie du parti », maladie qui ne l'avait pas gagné lui-même, il dut abandonner sa mission de propagande et d'organisation.

Après le désastre électoral, il écrivit au Prince qu'il fallait se hâter de réparer la faute commise et d'en laisser les responsabilités à ceux qui l'avaient conseillée.

Mais si le Prince ne les désavouait pas, les hommes, moins généreux, qui l'avaient engagé dans une telle voie, l'abandonnaient et passaient à la république. Comme cette nouvelle orientation fut décidée chez le marquis de Breteuil, dans un déjeuner auquel figuraient, entre autres notabilités catholiques, le baron de Mackau et le comte Albert de Mun ; comme

1. Voir chapitre xvii.

ces derniers étaient en relations suivies avec le Saint-Siège, « il est permis de penser, conclut Keller, que leur nouvelle attitude n'a pas été sans influence sur celle de Léon XIII »¹.

Le « Ralliement » se préparait. Émile Keller refusera, nous le verrons, d'en prendre la direction. Il continua à correspondre avec le Comte de Paris. Le Prince approuva, bien entendu, son opposition au Ralliement et reconnut lui-même, le 30 août 1891, que l'*Union de la France chrétienne*², dont Émile Keller était alors l'un des promoteurs, devait respecter les convictions de chacun, ne pas confondre son action avec celle du parti monarchique et ne pas avoir de directeurs qui fussent en même temps directeurs de comités monarchiques. — Usant, en retour, d'« une franchise toute alsacienne », Émile Keller lui recommandait de saisir toutes les occasions d'entretenir des rapports avec les ouvriers, d'affirmer qu'il était le protecteur du travail et de la petite épargne, qu'il entendait et pouvait seul résoudre le problème social : la grande erreur qu'on essayait de propager consistait à prétendre que la République était vraiment un gouvernement démocratique, répondant aux besoins et aux aspirations populaires, alors qu'« une aristocratie de scribes et de rhéteurs antireligieux, doublée par une aristocratie de spéculateurs et de financiers, exerçait la plus dure et la plus inique des tyrannies. » Le Prince partageait ces opinions et observait qu'en effet la Monarchie répondait bien mieux que la République à un état social démocratique, puisque celle-ci exploitait le peuple au profit d'une coterie insatiable de places et d'argent³.

Au cours de l'été 1894, le Comte de Paris invita son conseiller à venir le voir en Angleterre. Émile Keller, souffrant, ne put déférer à ce désir, mais fit part au Prince de ses angoisses patriotiques et de la seule solution qu'il entrevoyait désormais :

« Voilà vingt-trois ans déjà, rappelait-il, que nous avons perdu l'Alsace-Lorraine. Voilà quarante-six ans que la Monarchie elle-même a disparu : en dehors des vieillards, elle n'existe plus pour le peuple français qu'à l'état de souvenir historique.

1. Saint-Nicolas, 8 octobre 1892.

2. Nous en parlerons au chapitre suivant.

3. Stowe House, Buckingham, 19 octobre 1892.

Il n'est plus permis d'attendre le réveil de la France et le retour de la Monarchie du jeu normal et pacifique de nos institutions.. La France se demande qui pourrait lui rendre sa grandeur perdue et sa sécurité compromise. Instinctivement, ses regards se tournent vers l'armée qui reste la portion la plus saine et la plus vigoureuse du pays. C'est de l'armée qu'elle attend son salut. C'est donc à l'armée qu'il faut parler ; c'est avec elle qu'il importe de se mettre en rapport. Monseigneur a écrit beaucoup de lettres parlementaires ; il ne serait pas inutile d'écrire quelques lettres militaires..., d'avoir l'œil sur ses chefs... Que l'armée et le pays sachent, à n'en pas douter, que Monseigneur est lui-même un soldat, que le jour où les destinées de la France se joueront en dedans ou au dehors, Monseigneur et les siens sont décidés à prendre de gré ou de force leur place dans le rang, et à risquer leur vie pour le salut du pays... Au guerrier, on pardonne d'être religieux, de croire à Dieu, de le respecter et de le faire respecter. Nous ne verrons pas nos affaires rétablies par un parlement chrétien. Elles peuvent l'être par un guerrier chrétien. »

Le 8 septembre, le Prince mourait.

Le Duc d'Orléans appelait aussitôt Émile Keller à faire partie de son « Comité consultatif », et l'ancien député le remerciait de la place qu'il tenait ainsi à donner à l'Alsace, dont la perte avait laissé la France « mutilée et déshonorée ».

Les élections, ajoutait Keller, seraient de plus en plus mauvaises. Au lieu de chercher à faire passer de nombreux candidats, mieux valait se borner à avoir au Parlement une demi-douzaine d'orateurs militants, prêts à intervenir dans toutes les discussions. La France espérait son salut, non de principes qu'elle ignorait, mais d'un homme capable de se mettre à la tête des honnêtes gens et résolu à jouer sa vie pour triompher.

Au point de vue politique, il persistait à voir, sous cette forme d'action violente, le seul moyen de résoudre la question sociale, dont l'importance n'a pas diminué ; la question militaire, prête à soulever de si effroyables tempêtes ; le problème de la revanche qui ne se dénouerait, vingt ans plus tard, que par la guerre mondiale ; la question religieuse aussi. En ce qui concerne celle-ci, il estimait d'ailleurs qu'il fallait, au sein même de la République, grouper pour la défense de l'Église toutes les énergies de la France chrétienne.

XXI

LA QUESTION RELIGIEUSE ET LES DÉCRETS DE 1880.

ÉMILE KELLER DÉFENSEUR DES CONGRÉGATIONS

SOMMAIRE

Continuité de l'action religieuse d'Émile Keller. — Projet de loi abolissant les Articles Organiques du Concordat. — Construction de la basilique de Montmartre. — Le Comité de Saint-Pierre.

Jules Ferry pourchasse les Congrégations non autorisées : l'Article 7 et les Décrets de mars 1880. — *Les Congrégations religieuses en France.* — Discours du 17 mars. — Réunion chez Émile Keller des Supérieurs d'Ordres. — L'expulsion des Jésuites. — Intervention de Rome : la Déclaration de soumission aux lois constitutionnelles. — Attitude contraire de Keller et de ses amis : lettres de de Mackau, A. de Mun et Chesnelong. — Prévisions de Keller. — Le crochetage des couvents.

Lutte contre l'application des Décrets : discours des 12 novembre et 12 décembre 1880.

La participation d'Émile Keller à la politique monarchique ne l'empêcha pas plus que ses autres préoccupations de laisser, dans son immense labeur, la question religieuse au premier plan. Le défenseur de la Foi en péril continuait après la guerre le rôle du « Député du Pape », et il importe de mettre cette continuité en évidence avant d'aborder l'époque du Ralliement.

Alors que l'Assemblée Nationale paraissait vouloir réagir contre le césarisme révolutionnaire, il avait rédigé une proposition de loi abrogeant les Articles Organiques du Concordat : il faut, disait son *Exposé des Motifs*, faire disparaître de nos lois les maximes tyranniques que des pouvoirs malveillants ont

inventées pour opprimer les consciences et qui, heureusement tombées en désuétude, sont appliquées et développées autour de nous avec une coupable émulation ; les Articles Organiques violent toutes les règles du droit public ; par eux, l'État a tranché seul, et sans consulter l'Église, des questions qui la touchent dans son existence, dans sa hiérarchie, dans ses intérêts les plus chers ; le Gouvernement fait dépendre de son bon plaisir la publication et la validité des décisions doctrinales de l'Église, c'est-à-dire la vérité religieuse elle-même ; il va jusqu'à imposer comme dogme obligatoire la fameuse Déclaration schismatique de 1682, désavouée par Louis XIV et par Bossuet, et cent fois condamnée par l'Église... On ne pouvait mieux dire ! Mais Émile Keller chercha en vain une signature pour sa proposition ¹.

Il fut plus heureux, malgré certains déboires, en juillet 1873, lorsque le Gouvernement présenta le projet de loi tendant à déclarer d'utilité publique la construction d' « une église », qui devait être la basilique de Montmartre. Choisi à l'unanimité comme rapporteur de la Commission parlementaire, il introduisit résolument, dans le texte du projet de loi, la phrase de la lettre de l'archevêque de Paris spécifiant que le sanctuaire national serait élevé « en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus-Christ pour appeler sur la France, et en particulier sur la capitale, la miséricorde et la protection divines ». Le rapport était adopté, imprimé, distribué ², lorsqu'au dernier moment des « trembleurs » allèrent trouver le cardinal Guibert et lui affirmèrent qu'une telle rédaction compromettait tout. L'archevêque de Paris, très ému, vint demander à Keller d'y renoncer : « Alors, répondit-il, je renoncerai à être rapporteur de la loi », et il écrivit le 23 juillet à M. Baze, président de la Commission, en lui adressant sa démission : « Faisant les choses, je trouve plus digne de le dire ». La loi perdit quelque chose de sa noble et haute précision ; elle fut votée néanmoins : selon les expressions du cardinal Guibert, « la foi, l'habileté et la sagesse » que Keller apporta

1. Annotation écrite par lui en tête de son manuscrit.

2. Annexe au procès-verbal de l'Assemblée Nationale du 11 juillet.

dans cette très délicate affaire aboutit à la déclaration d'utilité publique, et son rapport demeura « comme le document principal » qui donna désormais à l'entreprise « sa véritable signification » ¹.

Nous avons vu avec quelle énergie il avait fait préciser, en 1871, le sens du vote de l'Assemblée Nationale sur la Question Romaine ; puis répondu, en 1876, aux monstrueuses attaques du prince Jérôme Bonaparte contre le Saint-Siège. Le Comité de Saint-Pierre, fondé en 1860 ² pour la défense du Pouvoir Temporel, avait envoyé à Rome, avant 1870, comme « Denier de Saint-Pierre », une somme de 3.406.200 francs, et employé pour l'armée pontificale plus de 4.588.000 francs. Après la guerre, son but principal ayant disparu avec la dissolution de cette armée, ses ressources diminuèrent. Mais il continua à venir en aide aux anciens zouaves pontificaux français, et leur servit en secours et pensions plus de 745.000 francs. De plus, il subvint, pour sa part, aux besoins du Saint-Siège, et lui remit chaque année le reliquat de ses ressources. En 1877, lors du Jubilé de Pie IX, un coffret contenant vingt mille francs en or lui fut offert. A la mort de Pie IX (février 1878), le Comité engagea ses membres « à se serrer de plus en plus autour de la Chaire de Pierre » et se déclara « plus que jamais résolu à rester au service du Saint-Siège, c'est-à-dire à la disposition des catholiques qui s'occupent des œuvres pontificales » ³. Léon XIII agréa ces dispositions, et, le 17 octobre 1878, lorsqu'Émile Keller, président du Comité, fut reçu en audience au Vatican, le nouveau Pape lui dit « combien il serait douloureux pour lui de penser que les serviteurs, blessés ou infirmes, du Saint-Siège sont abandonnés et dans la misère » ; il parla en outre des besoins généraux du Saint-Siège, des écoles à créer à Rome pour combattre la propagande infernale des mécréants, des œuvres à entretenir en Orient ⁴. En 1879, le Comité répandit à 40.000 exemplaires une brochure exposant ces besoins. Les décès successifs des zouaves pontificaux,

1. Lettres de l'archevêque de Paris à Emile Keller des 7 et 26 juillet 1873.

2. Voir plus haut, p. 116.

3. Circulaire du 10 février 1878.

4. Compte rendu de l'audience écrit par Emile Keller.

et la renonciation de la plupart d'entre eux à toute pension allégeaient d'ailleurs progressivement son budget ¹. Cependant en 1899, ses ressources se trouvèrent épuisées ; mais le Pape n'avait cessé de l'encourager, et Émile Keller, toujours Président, lança encore un appel à la générosité des catholiques : il s'agissait, disait-il « d'acquitter au nom du Saint-Siège une dette d'honneur et d'affirmer la nécessité de son pouvoir temporel en venant en aide à ses derniers et glorieux défenseurs ². » Le « Député du Pape » n'était pas de ceux qui s'inclinent devant le fait accompli, lorsque ce fait est contraire aux principes les plus sacrés, et il remplit jusqu'au bout la charge qu'il avait assumée.

En 1876 avaient commencé à la Chambre des députés les débats sur la liberté de l'enseignement. Émile Keller y prit la part considérable que nous exposerons en même temps que son rôle de Président de la Société Générale d'Éducation et d'Enseignement, ce rôle, poursuivi jusqu'à la fin, n'étant que la continuation de sa campagne parlementaire.

La laïcisation de l'enseignement était l'un des trois objectifs fondamentaux du plan de campagne anticlérical tel que Gambetta l'exposa à Romans le 18 septembre 1878 ; les deux autres objectifs étaient de faire sentir « la dent du légiste » aux congrégations religieuses et à l'Église elle-même. L'arrivée de Jules Grévy à la présidence de la République et de Jules Ferry, doctrinaire de la Franc-Maçonnerie, au ministère de l'Instruction publique (février 1879), précipitèrent les opérations. Le 15 mars 1880, Jules Ferry déposa le projet de loi dont l'article 7 excluait de l'enseignement les congrégations « non autorisées » : sous le prétexte que « la liberté n'existe pas pour les étrangers »³, le Gouvernement voulait détruire ces congrégations.

Le Parlement ayant repoussé l'article 7, le Gouvernement

1. En 1898, ses dépenses n'atteignaient plus que 15.000 francs.

2. Lettre du 2 février 1899. Les membres du Comité étaient : le sénateur Chesnelong, le comte de Mayol de Lupé. G. Plantier, Ch. Poussiègue (trésorier), le général Récamier et le marquis de Ségur.

3. Exposé des motifs.

prétendit « appliquer les lois existantes » : le 29 mars, il publia deux décrets prononçant la dissolution de la Compagnie de Jésus et imposant à toute communauté ou congrégation non autorisée l'obligation d'obtenir, dans un délai de trois mois, la vérification de l'approbation de ses statuts. Huit à neuf mille religieux, près de cent mille religieuses se voyaient menacés dans leur liberté de domicile et de cohabitation, leur propriété, l'exercice de leur profession, la pratique de leurs œuvres de bienfaisance¹. L'émotion de la France catholique fut à son comble.

Émile Keller mena la résistance au premier rang. Dans une importante publication² qui est la meilleure réponse aux déloyales attaques de l'adversaire, et, pour l'histoire des congrégations en France, « un document précieux et considérable »³, il dénombra par diocèse le personnel, les maisons et les œuvres des congrégations, énuméra les enfants qu'elles instruisaient, les orphelins qu'elles élevaient, les pauvres, les infirmes, les vieillards qu'elles assistaient et nourrissaient. A la Chambre, il avait démontré, le 17 mars, que pour interrompre le cours de tant de bienfaits, la majorité n'avait à sa disposition que l'arbitraire et le droit du plus fort. Madier de Montjau venait de dénoncer « les hommes funestes et odieux... partout, comme la hideuse pieuvre, étendant et posant leurs bras néfastes pour enlacer et étouffer la patrie, aspirant avec leurs suçoirs et sa richesse et son intelligence et sa conscience » ; « promettez-nous, s'était-il écrié au milieu des applaudissements, de nous apporter bientôt les dépouilles des vaincus, des congrégations détestées... Chaque fois qu'un ordre religieux fait un prosélyte, nous le savons, il fait un paresseux parfait... Gouvernement, vous avez le devoir de faire finir cette œuvre de destruction, de gangrène et de mort de la nation ». Émile Keller « remercia » l'orateur qui avait si bien démas-

1. Mourret, *Histoire générale de l'Eglise*, t. IX, p. 65. Nous réservons pour le chapitre xxvi tout ce qui concerne la liberté d'enseignement.

2. *Les Congrégations religieuses en France, leurs œuvres et leurs services*. Poussièlgue, 1880.

3. R. P. Lecanuet, *l'Eglise de France sous la Troisième République*, t. II, p. 52.

qué les haines de son parti et fait entendre « un écho de 1793 » :

« Mais on ne parviendra pas, s'écria-t-il, à séparer les congrégations de l'Église ;... il n'y a pas en France un évêque, pas un prêtre, pas un catholique qui ne se sentît aujourd'hui menacé dans sa liberté de conscience. — *Tous Jésuites !* lança M. Talandier. — Oh ! nous ne sommes plus au temps où Pascal attaquait les Jésuites au nom de l'orthodoxie, où le Parlement condamnait les Jésuites au nom de la Religion ;... c'est bien l'oppression des consciences qu'on recherche ; pour cela, on néglige la distinction du pouvoir spirituel et temporel... que le catholicisme a eu le glorieux privilège d'établir ;... on veut une morale enregistrée et fabriquée par l'État ;... on en appelle à ces lois révolutionnaires qui permettaient d'apporter à la tribune les dépouilles des Congrégations. — Il s'agit d'une question de droit, observa le Président. — Monsieur le Président, c'est moi qui suis le défenseur de la Constitution... La conscience du pays ne ratifiera pas votre décision ! »

Au lendemain des Décrets, le 30 mars, se tint chez Émile Keller la première réunion des Supérieurs qui cherchaient à se concerter pour déterminer la conduite à tenir. Les réunions suivantes eurent lieu les 2 et 27 avril chez les Pères de l'Oratoire (rue du Regard) et aboutirent au refus de demander une autorisation à laquelle, selon les termes du Mémoire rédigé par le P. Monsabré, on imposait « des conditions impossibles et blessantes ». Malgré les démarches de M. de Freycinet auprès des évêques et de notre ambassadeur à Rome auprès de Léon XIII, les persécutés restaient « plus unis que jamais », et le Saint-Siège approuva leur résolution.

Le délai de trois mois expirait le 29 juin. Émile Keller dînait chez le général Récamier lorsqu'il fut appelé par les Jésuites, « à la disposition desquels il s'était mis plusieurs fois sans être agréé »¹. Il part aussitôt avec son fils Jean, rue de Sèvres, où il fut rejoint par Chesnelong, Ernoul, la Bassetière, de Ravignan et d'autres amis. A 8 h. 45, deux commissaires de police, accompagnés d'agents, ferment les portes de la chapelle. A minuit, les Pères commencèrent leurs messes dans leur petite chapelle intérieure, et l'on se réunit dans la salle de récréation où arrive,

1. Récit d'Émile Keller daté du 30 juin.

à 4 heures du matin, le vieux sénateur Kolb-Bernard. A 4 h. 1/2, la police enfonce la porte, parcourt les cellules, et à mesure qu'un religieux est appréhendé, un sénateur, un député lui offre le bras et le conduit à son nouveau domicile. « Les sergents de ville avaient les larmes aux yeux ; les femmes se mettaient à genoux et demandaient la bénédiction des proscrits ; les hommes leur serraient la main et criaient : Vivent les Jésuites ! au milieu de rares cris de : Vive la République ! En somme, la population s'est très bien montrée. » De Lupé ayant « trouvé le moyen » de se faire arrêter, Émile Keller alla le rechercher au commissariat. — « Quelles que fussent leurs croyances particulières, a écrit plus tard le préfet de police qui présidait du dehors à cette exécution, ce n'était pas pour de pareilles besognes que tant de vieux soldats avaient revêtu l'uniforme des gardiens de la paix ¹. »

L'application des Décrets aux autres congrégations gênait cependant beaucoup le Gouvernement. Jules Grévy et de Freycinet, président du Conseil, désiraient éviter les mesures extrêmes et « faire machine en arrière ». Au milieu de juin, de Freycinet déclara à M^{sr} Lavigerie que si les Congrégations attestaient n'avoir, dans leur résistance, aucune arrière-pensée politique, il ferait en sorte de retarder l'exécution du décret jusqu'au vote de la loi Dufaure sur les associations : l'archevêque d'Alger, qui revenait de Rome et en rapportait le désir de Léon XIII de sauver « au moins les autres congrégations », soumit au Président du Conseil une note affirmant que les ordres religieux n'avaient « aucune pensée d'opposition contre le gouvernement de la République » ². M. de Freycinet accepta la note : le Nonce, M^{sr} Czacki, affirma que « Sa Sainteté y était favorable » ; mais le cardinal Guibert, consulté par les Supérieurs, leur fit savoir que « l'honneur en France étant une grande chose, on ne comprendrait pas leur adhésion à la lettre de M^{sr} Lavigerie, après la démission en leur faveur de tant de magistrats ». M. de Freycinet, toutefois, poursuivit ses négociations avec Rome ; le 21 août, Léon XIII écrivit au cardinal

1. Andrieux, *Souvenirs d'un préfet de police*, I. p. 229.

2. Voir Lecanuet, *op. cit.*, p. 66.

de Bonnechose qu' « il approuvait la conciliation », et le Nonce remit aux cardinaux Guibert et de Bonnechose, avec ordre de la transmettre aux évêques de France, la déclaration par laquelle les Supérieurs des Congrégations non autorisées affirmaient au ministre des Cultes, « pour faire cesser tout malentendu », « leur respect et leur soumission à l'égard des institutions du pays » ; « ils nourrissaient l'espoir que le Gouvernement accueillerait avec bienveillance les déclarations sincères et loyales ». « Le sens de ce document, — écrivaient en même temps aux évêques les deux cardinaux, — est connu à l'avance de ceux à qui il doit être adressé et tout nous fait espérer qu'il les affermira dans les dispositions bienveillantes qui paraissent les animer en ce moment ».

Ce fut pour Émile Keller, alors à Saint-Nicolas, et pour ses amis, la plus douloureuse des surprises :

« A mon sens, — écrivit confidentiellement le 31 août le baron de Mackau à Keller, Chesnelong et de Mun, — les Congrégations parmi lesquelles un certain nombre de Supérieurs ont commencé par refuser de signer, vont être forcées de faire un acte où elles laisseront sans profit quelque chose de leur dignité ; à la rentrée des Chambres, les exigences seront tout aussi grandes et le ministère les abandonnera tranquillement à leur sort. » Et dans une autre lettre : « Personne ici ne me paraît conserver la moindre illusion sur le cas que l'on doit faire des promesses ou même des intentions plus ou moins pacifiques de nos ministres. »

« Comment des hommes aussi intelligents, se demandait le rédacteur en chef du *Monde*¹, ont-ils pu se persuader qu'en négociant avec Freycinet, ils négociaient avec quelqu'un?... Comment ont-ils pu sacrifier la dignité de l'Église et celle des ordres religieux en s'exposant à rompre le faisceau de courages et de fermes résolutions qu'on avait pris tant de peine à former?... Il faut considérer cette unité comme perdue. »

« La douleur dans l'âme », M. Raboisson donnait des nouvelles « authentiques » de la réunion des Supérieurs à l'archevêché : M^{sr} Richard, coadjuteur, leur avait affirmé qu'il fallait « s'incliner devant la volonté suprême du Chef de l'Église », volonté exprimée par une note de son Secrétaire d'État, le cardinal Nina, et la part que les religieux avaient prise à l'acte imposé était « absolument passive et douloureuse ».

1. M. Raboisson. lettres des 1 et 2 septembre.

Le comte Albert de Mun témoignait autant d'admiration que d'amitié pour Émile Keller : il le considérait comme « la pierre angulaire » de son Conseil des Études, et il se tournait souvent vers lui pour lui demander « d'éclairer sa route »¹. Le 2 septembre 1880, il lui fit de son côté l'historique de la Déclaration dans une très longue lettre dont il est utile — au point de vue général — de citer ici quelques lignes :

« Le texte du discours de Montauban² a été communiqué au Saint-Père par M. Desprez, *avant* qu'il ne fût prononcé : c'est ce qui a motivé la suppression dans l'allocution consistoriale du passage relatif à la France. Le texte de la Déclaration a été concerté entre les cardinaux [Guibert et de Bonnechose]; de Rome est alors arrivée l'approbation qui autorise la lettre des cardinaux. On s'est aussitôt mis à l'œuvre : les évêques ont été avisés et on a commencé les démarches près de quelques congrégations. Le P. Pététot, dont vous connaissez le grand âge³, a été un des premiers sollicité par le cardinal Guibert et l'abbé d'Hulst qui, je le crois, a pris une grande part à la négociation... Il a aussitôt signé : on a, en même temps, obtenu quelques signatures de femmes... Puis on a abordé les autres avec ce précédent... Le cardinal de Paris a mandé les Supérieurs présents à Paris et non Jésuites, vendredi ou samedi dernier. Le P. Boulanger n'a été prévenu qu'avant-hier ... Peu de Supérieurs se sont rendus chez le cardinal. L'entretien a été pénible : un des religieux s'est levé et a dit : « On nous demande de signer que nous respectons les institutions actuelles ; mais les respectons-nous vraiment et, si non, pouvez-vous nous mentir ?... » ... Les négociations ont été menées si rapidement que le cardinal Caverot n'a été avisé qu'en même temps que tous les autres évêques... Je sais pertinemment que les Supérieurs des Congrégations présents à Paris, tout en appréciant diversement la Déclaration en elle-même et quant au fond, ont été *indignés* à la pensée de séparer leur cause, dans

1. Lettre à Emile Keller du 16 septembre 1878.

2. Discours du 20 août dans lequel M. de Freycinet disait : « Nous avons dissous la Compagnie de Jésus. Quant aux autres Congrégations, nous nous réglerons à leur égard sur les nécessités que fera naître leur attitude. »

3. Le P. Pététot, Supérieur de l'Oratoire, avait présidé le Comité des Supérieurs d'Ordres réunis rue du Regard. Il écrivit lui-même à Émile Keller : « Il est vrai qu'il se fait en ce moment quelque chose de nouveau. On l'a jugé utile et il y a des motifs pour le croire... Il ne s'agit de rien qui ne soit un désaveu de notre passé ni un abandon du terrain où les religieux se sont placés dès l'abord... Du reste, nous avons toutes les approbations désirables, mais ce n'est pas nous qui avons eu la pensée de cette démarche. »

un tel moment, de celle des Jésuites. Il y a eu hier¹ une réunion : c'est le sentiment qui a dominé tout l'entretien. On a envoyé une députation de trois Pères au cardinal Guibert pour l'exprimer et le prier de le transmettre au cardinal Nina ; on l'a fait exprimer en même temps par une autre délégation aux Jésuites eux-mêmes. Il est certain que la plus légère pression aurait pu empêcher les signatures. Les Jésuites ont été parfaits, et, à tous les Supérieurs qui les ont consultés, les larmes aux yeux, ils ont supplié qu'on jugeât en ne s'inspirant que du bien et sans songer à eux... L'attitude du Nonce, dans ces trois jours, a été, à mon avis, regrettable ; il avait évidemment l'ordre de défendre la mesure ; soit qu'il fût très irrité de ce que l'initiative en fût venue des deux cardinaux et non de lui-même, soit qu'il eût tout autre cause de mécontentement, il s'est montré très vif et a soutenu la *nécessité* de la Déclaration, son opportunité, son efficacité, dans des termes d'une impatience singulière, s'emportant contre le mauvais esprit des catholiques, accusant avec une légèreté inouïe, et contre toute vérité, les Jésuites de vouloir sacrifier tout pour eux, et de tout faire pour empêcher les signatures... Il a été ainsi avec moi ; il l'a été, je le sais, avec d'autres. Mackau l'a vu et lui a dit ce qu'il pensait ; Lamy y est allé aussi et il paraît qu'il était très animé contre la Déclaration... J'ai exprimé ma douleur et ma surprise. Mes arguments principaux ont été ceux-ci : la déclaration est une rupture de l'union, une transaction conclue au lendemain de l'exécution des Jésuites, une acceptation du fait accompli, une sorte de capitulation. Elle jettera par là le désordre dans l'armée catholique, le découragement dans beaucoup de cœurs et particulièrement chez ceux² qui ont sacrifié à la cause leur carrière et leur avenir. Enfin, elle fera tout ce mal sans profit sérieux : elle n'emporte aucun engagement de la part du Gouvernement ; M. de Freycinet n'a pris à Montauban que celui de présenter une loi sur les associations que *tous* les organes de la gauche disent devoir être faite à *l'exclusion des Congrégations*... Le Nonce n'a opposé à mes observations que des plaintes, des récriminations et des accusations injustes... Ne pensez-vous pas qu'il serait bon de l'éclairer ?... Il serait bien désirable que vous prissiez cette initiative. J'écris dans le même sens à Chesnelong³. A mon sens, toute cette campagne n'a d'autre but que de préparer le terrain électoral. Il est déplorable, ce me semble, que

1. 1^{er} septembre.

2. Près de 400 magistrats.

3. « La parole du ministre, écrivait Chesnelong à de Mackau le 1^{er} septembre, ne vaut que ce que valent sa sincérité et son pouvoir. Or, je ne crois ni à l'une ni à l'autre. »

les évêques se prêtent à cette manœuvre au prix de si douloureux sacrifices ».

Les renseignements donnés d'Orthez par Chesnelong (le 21 août) sur la foi « d'un de ses amis », étaient moins défavorables au Nonce : c'était l'auditeur de Rote qui, vers la fin de juillet, s'était « beaucoup agité » pour lancer l'acte de soumission au régime actuel » et amener les hommes politiques à « faire parvenir à Rome des idées de transaction avec le pouvoir, dussent-ils passer par-dessus la tête du Nonce »; l'auditeur affirmait qu'on pouvait avoir confiance en M. de Freycinet, qu'il fallait l'aider à « limiter les mesures rigoureuses aux Jésuites », et « il tenait ces propos jusque dans l'antichambre du Nonce ».

« J'étais peu inquiet, disait Chesnelong ; le langage même de l'auditeur me faisait croire que le Nonce n'était pas dans ses vues... Que sortira-t-il de là ?... L'unité de sentiments sera rompue... Il y aura de sourds mécontentements, des ferments de division, ici de la faiblesse, là du découragement, ailleurs une irritation mal contenue... Quelle issue à une campagne menée avec tant d'éclat ! Quant à nous, bien qu'il ne s'agisse pas d'une de ces choses où les appréciations ne sont pas libres et où la soumission fait partie de la foi, nous ne pouvons, par respect, rien blâmer ni rien désavouer. »

Dans la suite, ce dernier sentiment s'accrut encore chez l'excellent chrétien qu'était le sénateur d'Orthez : « La tristesse résignée est le seul sentiment qui convienne à notre respect, écrivait-il à Keller le 7 septembre ; après que le Pape a au moins autorisé, le silence est commandé aux catholiques qui n'approuvent pas du fond de leur cœur. » Il ajoutait, très confidentiellement, qu'il était résolu à aller à Rome, en novembre, incognito, avec Keller seul, pour y « recueillir des directions et des lumières, et aussi apporter des informations ».

La réponse d'Émile Keller à Chesnelong¹ refléta le même respect pour le Saint-Siège, et les mêmes craintes :

« Je suis bien d'avis, comme vous, que toute manifestation collective et bruyante serait aussi fâcheuse que déplacée. Les

1. Saint-Nicolas, 15 septembre 1880.

événements se chargeront déjà de démontrer la futilité de l'engagement de M. de Freycinet ; la passion radicale demandera de nouvelles satisfactions, et, après avoir fait preuve de la plus grande condescendance, le Pape peut dès à présent préparer son mémorandum sur les affaires de France. Mais autant les démarches publiques sont à éviter, autant il importe de rester en union étroite avec Léon XIII. »

Pouvait-on mieux prévoir? Accusé de trahison, le ministère Freycinet tomba le 23 septembre, et fut remplacé par le ministère Ferry-Constans. Tout en prenant acte ironiquement de leur « obéissance aux institutions du pays », M. Constans, ministre de l'Intérieur, rappelait aux Supérieurs que le décret du 29 mars « avait eu précisément pour but de mettre un terme à l'état de tolérance dont ils demandaient le maintien », et il exigeait l'autorisation. Le crochetage des couvents d'hommes s'étendit à toute la France, tandis que le F. .: Brisson, président de la Commission du budget, se chargeait de ruiner par le « droit d'accroissement » les religieuses, autorisées ou non, qu'on n'avait pu encore expulser.

Le premier échec de la politique de concessions, accordées sans engagements réciproques, ne devait assurément pas porter Émile Keller à s'y rallier dix ans plus tard.

Les congréganistes, frappés dans leurs droits de citoyens, en appelèrent aux tribunaux judiciaires, qui, en raison de leur magnifique indépendance, furent dessaisis par le tribunal des conflits au profit des tribunaux administratifs. Il restait la liberté de la tribune : Émile Keller en usa le 12 novembre et prononça, contre l'exécution des décrets, des paroles impuissantes contre une majorité qui n'entendait plus de la même façon que lui « les mots de justice, d'honneur et de liberté », mais dignes d'être consignées au tribunal suprême de l'Histoire :

« On a subordonné la magistrature à l'administration, et l'on vient justifier cette méfiance à la tribune par des injures qui n'ont jamais été proférées contre la magistrature dans aucun pays libre... En dehors de la magistrature, trois mille jurisconsultes indépendants vous ont donné leur opinion... *Une loi et des juges*, c'est là ce que vous avez refusé à ceux que vous

vouliez proscrire... Le tribunal des conflits a rendu sa sentence au bruit des haches et des marteaux. Et que dire de cette sentence ! Quand nous voyons le Gouvernement, le garde des Sceaux, jugeant sa propre cause ¹, présider et départager ² le tribunal des conflits, il est permis de dire que c'est l'honorable M. Cazot qui a rendu la sentence. »

Et comme René Goblet invoquait « le devoir professionnel » des magistrats démissionnaires :

« Le devoir n'est pas d'obéir servilement, mais d'obéir à sa conscience... Quant aux gendarmes et aux sergents de ville, ils ne pouvaient oublier qu'en 1871 leurs camarades avaient été fusillés avec les frères de ceux qu'on les forçait de traiter en malfaiteurs, et qu'en ce moment les assassins et les incendiaires rentrent triomphants pendant que l'on jette dans la rue les frères des victimes ». Des religieux alsaciens avaient été expulsés non seulement de leur couvent, mais encore du territoire. « Les Liguriens avaient été chassés d'Alsace comme amis de la France ; arrivés en France, ils s'attendaient à être reçus en amis de la France, et ils ont été chassés de la France comme étrangers !... Non ! Alsace, Alsace bien-aimée... [*Un membre à gauche* : Quelle qualité avez-vous pour dire cela ?]... ce n'est pas la France qui chasse vos enfants comme des étrangers (*Rumeurs à gauche*)... Au dernier recensement officiel en 1872, il y avait 80.000 libres penseurs... Il faut y ajouter la triste et toujours nombreuse séquelle des hypocrites, affamés de places, que tous les gouvernements traînent à leur suite. Eh bien, ajoutez tout ce que vous voudrez, je vous mets au défi de faire une statistique religieuse,... de peur d'y trouver un éclatant démenti à votre prétention de former la France à votre image. Messieurs du Gouvernement, vous pourrez tout à l'heure monter au Capitole, tout fiers de la victoire que vous avez remportée sur 6.000 citoyens français sans autres armes que leur droit et leur conscience. Oui, Messieurs, soyez fiers de votre victoire, car vous avez couvert la France de honte et de ridicule, et vous avez déshonoré la République ! »

Émile Keller remonta à la tribune, le 12 décembre 1880, pour dévoiler, au sujet du « droit d'accroissement », le « piège » que recélaient les décrets du 29 mars : on instaurait, au détriment des Congrégations, une véritable « inquisition fiscale » — sans

1. M. Cazot avait contresigné les décrets du 29 mars

2. Sentence rendue par 4 voix contre 3.

l'appliquer du reste à la Franc-Maçonnerie ni à la Ligue de l'Enseignement. — « Aujourd'hui, les congrégations non autorisées n'ont pas le droit de posséder, et vous les obligez à déclarer comme leur appartenant tout ce qui appartient à leurs membres comme simples citoyens. Puis, quand la déclaration sera faite, vous apporterez la loi de sécularisation et d'amortissement. » Le Président rappela alors l'orateur « à la question », et Émile Keller s'arrêta en constatant que la liberté de la tribune elle-même était violée ¹. Son échec aux élections de 1881 allait d'ailleurs lui interdire momentanément cette tribune ; mais il continuerait par son action personnelle et par la presse à rétablir, sur de nouvelles bases, l'union ébranlée ou rompue par les événements de 1880 et par l'écrasante victoire électorale ² du Gouvernement.

1. Le Président osa répliquer que c'était « l'insuffisance de la thèse » qui avait fait descendre Emile Keller de la tribune.

2. 467 républicains contre une centaine de monarchistes.

XXII

L'ORGANISATION CATHOLIQUE SUR LE TERRAIN RELIGIEUX

(1881-1889)

LES COMITÉS CATHOLIQUES L'UNION CONSERVATRICE. — LE JOURNAL « LE MONDE »

SOMMAIRE

Union des catholiques sur le terrain de la défense religieuse. — Les *Comités Catholiques* et leurs Assemblées générales. — Le *Comité de Défense religieuse* : Keller remplace A. de Mun. — Keller et Chesnelong : leur parfaite entente. — *L'Union conservatrice* et les élections de 1885.

Achat du journal *Le Monde* (1883). — Intervention de M^{sr} d'Hulst, du Nonce M^{sr} Czacki et de M^{sr} Lavigerie. — L'affaire du cardinal Pitra : Keller démasque Henri des Houx et invite les catholiques à « serrer les rangs autour du Pape ».

Echec de l'*Union catholique* d'A. de Mun (1885). — Discours aux Assemblées Générales des catholiques de France. — Le Centenaire de 1789.

Il était bien difficile, peut-être impossible, — comme l'événement l'a prouvé, — de réaliser l'unité d'action des catholiques de France en dehors du terrain de la défense religieuse. Mais, sur ce terrain, se rencontrèrent des hommes de tous les partis, et ils le firent avec un succès trop souvent méconnu.

A côté de la *Société Générale d'Education et d'Enseignement* qui, depuis sa fondation (1867), travailla, avec plus d'ampleur que ne laissait supposer son titre, à la défense des intérêts religieux, les *Comités catholiques* de France avaient adopté, dès juillet 1871, cette devise : « *Nous unir pour nous défendre* » ; leurs Assemblées générales annuelles étaient,

sous la présidence de l'Épiscopat, de véritables assises du catholicisme français militant ; à Paris, ils avaient organisé une Commission permanente et neuf Groupes chargés d'œuvres diverses ; ils avaient exercé, enfin, non seulement sur la masse des catholiques, mais encore sur la Droite parlementaire, une salutaire influence. Chesnelong, Keller et Adolphe Baudon, pour ne citer que ces trois chefs, leur avaient donné une vigoureuse impulsion : « C'est à eux, a écrit le biographe du dernier ¹, que revient la part principale dans ce réveil de l'action chrétienne. »

En 1880, ces Comités étaient « une puissance » et la presse portait les vœux de leurs assemblées générales jusqu'au dernier village.

Le *Comité de défense religieuse*, fondé durant la guerre et rattaché plus tard au Comité catholique qui s'intitula alors *Comité Catholique de Défense Religieuse*, était devenu l'âme de la résistance contre les entreprises maçonniques : Chesnelong le dirigeait avec le comte A. de Mun, lorsque, le 28 septembre 1881, ce dernier démissionna en raison de ses trop multiples occupations et du mouvement de propagande politique, de la campagne légitimiste, qu'il avait à mener. « Quoiqu'il arrive, ajoutait-il, l'amitié conclue dans les combats soutenus ensemble ne se rompra jamais et les liens qu'elle a formés entre nos âmes ne seront pas brisés... Je demeurerai uni à vos luttes et vous me trouverez toujours prêt à marcher à vos côtés ². » Le président de l'*Œuvre des Cercles* écrivait de même à son ami Keller ³, en lui annonçant sa détermination, que « leurs liens si particuliers d'affection et de confraternité » les feraient rester « étroitement unis pour le service de la grande cause ». Le 4 janvier 1884, alors que c'était Keller qui venait de quitter l'une de ses œuvres, il devait lui renouveler ses nobles engagements :

« S'il y a quelquefois entre nous des divergences d'appréciation, s'il échappe aux mieux intentionnés des vivacités de formes, il n'y aura jamais, de notre part, aucune pensée d'opposition systématique contre les œuvres qui se réclament de votre nom

1. Abbé F. Schall.

2. Lettre à Chesnelong.

3. Le 5 octobre 1881.

si aimé de nous tous, si cher, en particulier, à celui qui vous doit, pour une bonne part, le meilleur de ses idées, et qui, de loin comme de près, vous sera toujours uni et dévoué du fond du cœur ».

Telle était la profondeur du travail d'union des Comités catholiques !

C'est Émile Keller que Chesnelong avait désigné, en octobre 1881, pour succéder à Albert de Mun : « Entre vous deux, — lui écrivait son cousin de Claye le 8 octobre, — régnera une entente complète et intime. » Entre « le chef laïque des catholiques de France », comme ses ennemis nommaient Chesnelong, et Émile Keller, l'harmonie était en effet parfaite, et leur correspondance en témoigne avec une merveilleuse continuité :

« Mon cher ami, — répondait le second, le 14 septembre 1880, à la lettre qui lui racontait les incidents de la Déclaration, — vos bonnes pages m'ont été une grande consolation au milieu des tristesses qu'il fallait avaler, et il m'est bien doux de me sentir, en toute circonstance, si pleinement d'accord avec vous. » « Vous et moi, — observait le premier, le 18 septembre, au sujet de son dessein de voyage à Rome, — nous ne serons pas *deux*, mais *un*, fortifié et doublé ; ce sera mieux, beaucoup mieux que d'être seul ; le Pape nous parlera à tous deux comme si chacun de nous était *seul* : à deux, rien ne nous échappera de ce que nous aurons à dire ; nous nous compléterons pendant l'entretien, et nous nous compléterons aussi par l'échange de nos souvenirs et de nos impressions pour bien pénétrer le sens et l'esprit de ce que nous aurons entendu : nous aurons enfin un fanal commun pour nous conduire dans les difficultés. »

Treize ans plus tard, dix-sept ans plus tard, après tant de « difficultés », le langage n'avait pas changé :

« Vous c'est moi, moi c'est vous ; et cette solidarité qui m'est chère, qui est ma joie et ma sécurité, me paraissait d'autant plus forte et plus étroite que vous étiez seul à la représenter. ¹ » « Je relisais, tout à l'heure, une lettre-mémoire, lettre que sur les points traités par votre article ² j'écrivis il y a deux ans à

1. Lettre de Chesnelong du 18 mai 1893.

2. Article du *Correspondant* concernant les élections de 1898. (Voir plus loin, chap. xxiv).

notre ami de Richemont sur sa demande, et en l'autorisant à la communiquer à des cardinaux éminents auprès de qui il avait accès, afin de leur faire connaître la situation vraie des esprits et des choses en France ; ce qu'il fit. J'y dis exactement, avec moins de talent et d'éclat, bien entendu, mais avec une identité complète d'appréciations et de vues, les mêmes choses qui sont exposées dans votre article pour arriver à la même conclusion ; et, dans cette fraternité d'âme avec vous, dans des conjonctures qui sont assurément très délicates, je trouve à la fois une grande force et une grande sécurité. »

Cette fraternité d'âme, d'intelligence et de cœur, n'allait pas sans divergences de caractère, la manière naturellement un peu rude d'Émile Keller tendant à se heurter à l'incomparable aménité de Chesnelong :

« C'est pour moi un véritable regret de ne pas partager complètement votre sentiment en cette circonstance, — disait Keller à Chesnelong, le 28 octobre 1894, au sujet du présent personnel que Chesnelong voulait offrir au cardinal Richard pour ses noces d'or, — et quand cela m'arrive, j'en éprouve toujours une sorte d'étonnement, tant je suis habitué à penser avec vous, à ne faire qu'un avec vous. Mais vous avez une bonté d'âme à laquelle parfois je ne puis atteindre. Je vous aime et je vous admire sans parvenir à vous imiter. » — Et le 12 septembre 1897 : « Je remercie Dieu de l'étroite communauté de pensées qui nous unit. La seule nuance qui parfois nous distingue, sans nous séparer jamais, c'est que vous êtes meilleur que moi, et que vous avez une inépuisable provision de douceur et de charité, alors que j'ai la dent un peu dure pour nos déserteurs. Allons, je vais tâcher d'être moins méchant, et vous, tâchez d'être un peu moins bon. »

S'appuyant ainsi l'un sur l'autre, et se complétant mutuellement, ils entretenirent pour le bien, surtout dans le dernier quart de siècle de leur existence, la plus admirable et la plus féconde des collaborations.

Chesnelong ne put aller à Rome — et sans son ami — qu'en avril 1881. Il blâmait à la fois la lettre du Comte de Chambord à M. de Mun, lettre mettant sur le même pied l'Église et la Monarchie, Dieu et le Roi, et « l'opportunisme trop italien et pas assez français qui, pour éviter la solidarité de l'Église avec un parti politique, glisserait aisément à l'acceptation

de la République et à une indifférence politique qui n'est pas possible devant le gouvernement persécuteur que nous subissons »¹. Il sortit de l'audience pontificale « affermi, encouragé, béni, approuvé en tout et pour tout »², après avoir sans doute exposé à Léon XIII son plan d'union électorale sur le terrain catholique, union dont la base devait être l'*Union Conservatrice*.

Cette *Union*, — désapprouvée par les légitimistes d'extrême droite qui avaient à leur tête M. de Mun, — ne put éviter la défaite électorale d'août-septembre 1881, mais elle lui survécut ; en 1885, M. de Mackau et le Comte de Paris lui-même engagèrent Léon XIII à lui accorder crédit ; les élections nouvelles se firent sur le terrain qu'elle avait choisi ; *Treize* des principaux représentants catholiques au Parlement, parmi lesquels Chesnelong, Keller, de Mun, Lucien Brun, de Mackau, Kolb-Bernard, A. Baudon, Lanjuinais et de Ravignan, laissant de côté la question constitutionnelle, lancèrent un vibrant appel contre les sectaires et supplièrent les électeurs de chasser de la Chambre « ces ennemis de toute foi, de tout droit » ; le *Comité de Défense religieuse* opéra, de son côté, des prodiges, si bien qu'au scrutin du 4 octobre 127 républicains seulement furent élus contre 176 conservateurs. Au second tour, la majorité changea (200 opportunistes, 180 radicaux, et 202 conservateurs), mais ces trois groupes se contre-balançaient et les conservateurs, en manœuvrant avec ensemble, pouvaient jouer un rôle comparable à celui du *Centre* catholique allemand.

Pour aboutir à ce résultat, Chesnelong et Keller avaient fait du *Monde* l'organe de leur politique vigoureuse, mais sage et mesurée.

Le 8 octobre 1882, Émile Keller avait signalé à Chesnelong la nécessité « d'assurer l'avenir » d'un journal qui éviterait de trop violentes polémiques. Le 29 août 1883, après la mort

1. Lettre à M^{me} Chesnelong du 25 mars 1881. Chesnelong faisait allusion à l'article du journal romain *Aurora* sur un récent discours de M. de Mun (M^{sr} Laveille, *Chesnelong*, p. 497. Cet ouvrage, publié à la librairie Plon en 1894, est des plus remarquables).

2 Lettre à M^{me} Chesnelong, Vendredi-Saint 1881 (M^{sr} Laveille, *ibid.*, p. 499).

du Comte de Chambord, il lui répéta qu' « il était plus que jamais nécessaire d'avoir un organe catholique distinct de l'*Univers* ». Chesnelong répondit, le 27 septembre, qu'il était en négociations avec M. Levé pour le rachat du journal au prix de 300.000 francs ; il ferait lui-même partie du Comité de direction, avec Keller, Baudon, de Rességuier, de Kerdrel et de Ravignan. Benoist d'Azy fonderait la société nouvelle au capital de 500.000 francs. Le journal continuerait sa ligne de conduite ; sa polémique religieuse resterait « ferme, point provocante, de bon goût, avec plus de brio et plus de talent si on le pouvait ».

M^{sr} d'Hulst, d'accord avec le Comte de Paris ¹, prit alors une grande part à l'entreprise. Il signa, avec Chesnelong, Keller et Baudon, la circulaire du 5 décembre 1883, qui exposait aux évêques le devoir des journaux catholiques « de défendre l'Église comme elle veut être défendue, en prenant toujours le Saint-Siège et l'Épiscopat pour guides de leur action », et leur demandait de les aider à trouver les fonds nécessaires au renflouement du *Monde*, fidèle à ce programme. Les cardinaux de Paris et de Lyon, les archevêques de Reims, de Cambrai, de Besançon et de Bourges souscrivirent les premiers. « A Rome, — écrivait M^{sr} d'Hulst, le 30 décembre, — on est tout à fait avec nous. » De fait, le nouveau *Monde* reçut des preuves tangibles de la faveur du Saint-Siège.

Émile Keller contribua à gagner cette faveur par des voies qui montrent à quel point son caractère et son autorité échappaient aux querelles personnelles les plus vives.

Dans l'affaire des Congrégations, M^{sr} Czacki avait joué un rôle des plus contraires à l'opinion de Keller. Confident intime de Léon XIII, dont il servait les vues, fort lié avec M. de Freycinet, qu'il avait connu, durant sa jeunesse laïque, dans la société parisienne, le Nonce était allé jusqu'à faire proposer au Comte de Chambord lui-même, en 1879, de poursuivre « le triomphe des intérêts religieux sur le terrain constitutionnel » ². Or il estimait à ce point Émile Keller qu'il obtint

1. Ce qui exclut l'idée du *Ralliement*, comme l'a observé M^{sr} Baudrillart (*Vie de M^{sr} d'Hulst*, II, pp. 10-29).

2. Voir Mourret, *op. cit.*, IX, pp. 81-82.

pour lui et lui apporta, le 16 novembre 1881, en récompense de ses longs et éminents services à la cause catholique, le titre de Comte romain. Le 25 septembre 1882, en quittant Paris, il assura le comte Keller « qu'il n'oublierait jamais toutes les preuves d'amitié qu'il avait bien voulu lui donner pendant les trois années qu'il avait résidé en France ; jusque-là, il l'aimait et l'estimait comme un *vrai* soldat de l'Église ; mais à présent, les sentiments de vive gratitude venaient se joindre aux premiers ; il priait Dieu que la France produisît de plus en plus d'hommes de sa valeur et que surtout elle sût les apprécier ». De Rome, et malgré son douloureux état de santé, le nouveau cardinal lui renouvela, d'une écriture toute tremblée, l'expression de sa reconnaissante admiration :

« Je trouve dans vos lettres, comme dans vos si intéressantes conversations, non seulement un jugement sain, mais élevé et vraiment chrétien, sans cet atroce alliage de passion et de petitesse humaine qui obscurcissent les horizons les plus clairs et corrompent, du moins du côté extérieur, les plus saintes causes... Je trouverai toujours moyen de faire arriver jusqu'à qui de droit vos précieuses informations. »

Le cardinal Czacki devint ainsi, auprès du Saint-Siège, l'un des meilleurs soutiens du *Monde*. Le 1^{er} mars 1884, il « se réjouissait de grand cœur » de sa réorganisation, lui souhaitait « quelques plumes plus vibrantes », recommandait à Émile Keller d'y réserver plus de place à Oscar Havard — « qui a justement de la verve avec un esprit modéré » — et de trouver à Rome un correspondant « sérieux et non compromettant » ; le 20 mars, il déplorait les difficultés financières persistantes du journal, mais « ne croyait pas à la possibilité d'un placement quelconque d'actions à Rome ». — Cette correspondance, aussi confiante qu'affectueuse, continua jusqu'en 1887.

M^{sr} Lavigerie, de son côté, fit à Rome, pour le journal, de précieuses démarches et transmit au cardinal Jacobini une lettre de Chesnelong et Keller du 16 juin 1885. En 1886, le 8 février, l'archevêque d'Alger proposa lui-même à Émile Keller une nouvelle intervention auprès de Léon XIII : « Où en est le journal *Le Monde* ?... Il faut pouvoir marcher. Si vous

avez besoin de mon concours ici, je suis à vous » ¹. Ces espérances ne furent pas trompées ; mais Émile Keller ayant représenté à l'archevêque d'Alger, le 25 novembre 1887, qu'il n'y avait plus qu'à se laisser absorber par l'*Univers* si certaines difficultés n'étaient pas vaincues, M^{sr} Lavigerie lui répondit qu'il devait écrire personnellement au cardinal Rampolla, et le Vatican, comprenant mal qu'un journal si obéré eût tant d'importance et d'influence, cessa de le soutenir ².

La tâche d'Émile Keller était, en effet, fort lourde et fort épineuse. Il recherchait les meilleurs moyens « de réveiller notre public endormi, notre clergé somnolent et nos évêques tout occupés à sauvegarder le traitement de leurs curés ³ ». En 1885, il acquit la collaboration d'Édouard Drumont, qui resta d'ailleurs peu de temps au *Monde*. A la même époque, M. Auffray cessa son concours à la suite du refus de Levé d'insérer l'un de ses articles. Levé ayant agi de même avec M^{sr} d'Hulst, celui-ci écrivit à Keller « qu'il trouvait ces timidités déplorables et que, si cela devait continuer ainsi, si surtout M. Levé devait se prévaloir de son titre de directeur pour lui mettre la main sur la bouche, il se sentirait très refroidi dans son désir de procurer des ressources au journal » ⁴. « Quand il s'agit d'un homme tel que M^{sr} d'Hulst, estima Keller, et qu'on lui demande de faire un article sur un sujet important, ... on peut lui demander d'y changer un ou deux mots, mais du reste l'article doit être publié, lors même qu'il aurait quelque inconvénient ». Le conflit fut heureusement apaisé par ce moyen, et M^{sr} d'Hulst se déclara « satisfait et plein d'ardeur » pour aider le journal.

Les « timidités » que déplorait M^{sr} d'Hulst concernaient l'*Affaire Pitra* : le *Journal de Rome* — de Henri des Houx — avait publié, le 19 mai 1885, une lettre du cardinal Pitra, vicedoyen du Sacré Collège, attaquant avec la dernière violence la condescendance du Pape pour l'esprit moderne, parlant de

1. M^{sr} Baudrillart, *op. cit.*, p. 27.

2. M^{sr} Baudrillart, dans la *Vie de M^{sr} d'Hulst*, a précisé cette aide.

3. Lettre à Chesnelong, 1^{er} septembre 1881.

4. Keller à Chesnelong, 23 juin 1885.

« missions trahies » et appelant de ses vœux « un chant de résurrection, l'aurore inattendue » qui se lèverait « sur la tombe du siècle de Pie IX »... L'affaire était d'une extrême gravité, mais ce n'était pas une raison pour n'en pas parler, ou pour mettre le lecteur dans l'impossibilité d'y rien comprendre, alors surtout que l'*Univers* défendait le *Journal de Rome*. Durant plusieurs jours, le *Monde* avait même passé sous silence la lettre du Pape au cardinal Guibert, réprouvant les catholiques de « soumission peu sincère » qui opposaient « Souverain Pontife à Souverain Pontife » : « Ce silence, écrivait le 23 juin Keller à Chesnelong, a été à peine interrompu par une lettre stupide de notre correspondant de Rome, qui est à changer le plus tôt possible. Il y a longtemps que nous aurions dû défendre Léon XIII contre l'opposition perfide qui lui est faite. Si nous avions sur ce point une attitude résolue, nous aurions peut-être empêché une partie du mal. » Il voulut rédiger lui-même « un exposé modéré, mais très ferme, de la situation ».

Tout en cherchant à expliquer par « les habitudes constamment claustrales » du cardinal Pitra « le parti qu'on avait su tirer de son intervention », il démasqua les procédés du *Journal de Rome* :

« Cette feuille, — expliquait-il, — est l'organe de catholiques ardents et mécontents qui n'ont certes pas une plus grande tendresse, une plus grande admiration que nous pour Pie IX, mais qui l'exaltent à tout propos avec l'intention marquée de diminuer Léon XIII, et qui forment ainsi, autour du Pape, une opposition voilée, souverainement dangereuse dans les temps difficiles que nous traversons... Qui dirige le *Journal de Rome* ? Un écrivain français qui s'est fait remarquer par la vivacité de sa polémique et par une série de procès et de condamnations. Cela a suffi au cardinal Pitra pour le comparer à Dom Guéranger, à Louis Veillot et aux martyrs de la primitive Église... Cet écrivain, d'ailleurs, vivait dans une grande intimité avec les Prussiens de Rome et de Berlin, et notamment avec le *Reichsbote*, journal officieux du chancelier de Bismarck et des protestants d'outre-Rhin... Son attitude à l'égard du Pape ne peut être vue d'un mauvais œil par les gouvernements italien et français ; aussi les Italiens n'ont-ils jamais parlé de l'expulser, et, pendant son séjour dans la Ville Éternelle, M. Jules Ferry a-t-il eu avec lui une longue conférence qui n'a pu être niée ».

Le futur collaborateur du *Matin*, le futur metteur en scène des *Cultuelles* schismatiques, était ainsi relégué à sa juste place.

« Nous avons une pleine et entière confiance, continuait Keller, dans la sagesse du grand pilote qui dirige la barque de Pierre... Nous ne partageons nullement les tristesses pessimistes du cardinal Pitra, qui confond dans ses rigueurs le Père Lacordaire, Montalembert et M^{sr} Dupanloup, avec Lamennais, Renan et le Père Hyacinthe, et qui semble attribuer tous nos malheurs aux erreurs et aux défaillances de quelques catholiques éminents... Quelques ombres dans la vie des défenseurs de la liberté religieuse ne sauraient effacer de notre mémoire les services qu'ils ont rendus à l'Église... Dans le monde entier, la grande campagne dirigée contre la Religion par la Franc-Maçonnerie et par la Révolution est venue donner un cruel démenti aux illusions de ceux qui pensaient que l'Église pouvait désormais vivre en paix au sein de la société moderne, comme aux rêves généreux de ceux qui se figuraient n'avoir plus qu'un pas à faire pour revoir les beaux jours de la société chrétienne... En face de l'ennemi, nous n'avons qu'une chose à faire, c'est de serrer nos rangs autour du Pape et de nos évêques, établis par Dieu pour le gouvernement de la Sainte Église, dont nous sommes les fils soumis et dévoués. ¹ »

Émile Keller désira ne pas signer cet excellent commentaire des directions de Léon XIII, ce commentaire devant avoir « une portée plus large que celle d'un nom propre ». Le *Monde* reprenait de la sorte toute « sa raison d'être », en face de publications comme la *Revue de l'Association catholique*, dans laquelle on lisait l'éloge de la lettre *magistrale* du cardinal Pitra ¹. Keller estimait toutefois que le *Monde* avait « d'autres ennemis à combattre que le *Journal de Rome* », et il s'inquiétait du « parti des politiques, couleur *Défense*, qui voudraient profiter seuls de la victoire et dont il fallait aussi étudier et surveiller les agissements ».

Après les élections de 1885, le comte A. de Mun voulut former, sous le nom d'*Union catholique*, une sorte de parti catholique social qui faisait suite à la *Ligue (royaliste) de la contre-Révolution*. Chesnelong et Keller estimèrent que c'était

¹ Cet article fut adressé à Chesnelong le 22 juin 1885

² Lettre à Chesnelong, du 24 juillet 1885.

inutilement doubler ou dissocier l'*Union conservatrice* et les *Comités catholiques*, lesquels avaient fait leurs preuves, et ils refusèrent d'appuyer l'entreprise nouvelle : « Il est évident, écrivit M^{sr} d'Hulst dans le *Monde*, que l'union qu'on préconise aujourd'hui était faite hier, que ses chefs sont connus depuis longtemps... On se demande s'il y a autre chose à faire que de fortifier encore cette action en lui laissant sa direction, qui est la bonne. » — Léon XIII lui-même demanda d'ailleurs à Albert de Mun d'abandonner son idée, ce qu'il fit aussitôt.

Les *Assemblées générales des catholiques de France* continuèrent à tenir leurs assises : Keller resta l'un de leurs plus vibrants orateurs.

A la séance de clôture de l'Assemblée générale de 1888, il reprit en détail la critique du mouvement révolutionnaire et de toutes les idées qu'éveillait le centenaire de 1789 ; sans respect pour l' « arche sainte », il fit le procès des « chirurgiens politiques » qui avaient tenté sur la France « les expériences les plus audacieuses et les plus variées » et auxquels la France ne donnerait pas, « pour réussir », un autre siècle :

« A l'appel de Léon XIII, annonçait-il fièrement, les catholiques reprendront la tête de la science, de la philosophie, de l'histoire, de la législation... Nous mettons la Révolution anti-religieuse, qui n'a plus foi en elle-même, et qui va célébrer le centenaire de son impuissance, au défi de rien faire pour le pauvre et pour l'ouvrier, au défi de nous remplacer, au défi de nous détruire... Nous partageons l'ardent désir de progrès, de justice pour tous, de liberté, d'égalité, de fraternité qui dévorait nos pères de 1789 et qui reste l'honneur de notre temps. Mais nous voulons ces biens en réalité, et non en phrases creuses et mensongères... Nous aurons la victoire, non par la baguette de quelque magicien devenu tout à coup populaire et nous sauvant sans aucun effort de notre part, mais comme la récompense chèrement acquise de nos combats et de nos sacrifices. ¹ »

Le « magicien », hélas ! avait opéré sur ceux qui n'avaient pas suivi cette « bonne direction ». *L'Univers* et *la Croix* soutenaient la candidature du général Boulanger, et le comte A. de Mun en personne venait d'affirmer qu'il fallait « prendre la tête du mouvement ».

1. *Le Monde* du 24 mai 1888 donne *in extenso* ce remarquable discours.

« Les mêmes hommes, — écrivait Keller à Chesnelong ¹ après l'effondrement de l'aventurier, — les mêmes hommes qui ont compromis le Roi et l'Église dans cette honteuse alliance, reparlent de former un parti, une *union catholique*. Après avoir voulu détruire la République avec Boulanger, ils se déclarent prêts à l'accepter et à la consolider. Que pensez-vous de ces velléités? Ne nous imposent-elles pas l'obligation de faire et de dire quelque chose, nous qui seuls avons depuis douze ans organisé la défense religieuse et la résistance aux lois scolaires ? »

Ils firent, en effet, quelque chose et ce fut l'*Union de la France chrétienne*, union dont la politique du Ralliement allait interrompre l'essor. Nous arrivons ainsi à l'épreuve la plus dure de la vie de Keller, comme de celle de Chesnelong ; leur correspondance nous aidera à en mieux comprendre les phases tragiques.

1. 14 juillet 1889.

XXIII

OPPOSITION AU « RALLIEMENT » (1890-1891)

ÉMILE KELLER ET LE CARDINAL LAVIGERIE

SOMMAIRE

Avant le Ralliement : les idées royalistes de Léon XIII et du futur cardinal Lavigerie. — Evolution politique de M^r Lavigerie. — En 1889, M. Piou fonde la *Droite Constitutionnelle*; l'*Union catholique* elle-même élargit son terrain d'action. — L'*Encyclique* du 19 janvier 1890. — Entente entre le cardinal Lavigerie, le Gouvernement et Léon XIII. — Le Toast d'Alger (12 novembre 1890) : son insuccès. — Désaveu officieux du Saint-Siège : protestations du cardinal.

Relations antérieures entre M^r Lavigerie et Emile Keller. — Ce dernier préside la *Société antiesclavagiste*. — L'archevêque d'Alger lui demande, au nom de Léon XIII, de diriger le ralliement des catholiques à la République. — Approuvé par l'archevêque de Paris, Keller refuse : lettres du cardinal Lavigerie et réponses de son correspondant (octobre 1890 à janvier 1891). — Le cardinal essaie de remplacer Keller par Pierre Veuillot, combat l'influence à Rome de M^r Freppel et tient à justifier sa conduite. — Encouragé par le Nonce M^r Rotelli, Keller expose à Léon XIII la situation politique de la France et les moyens de réaliser plus efficacement l'union des catholiques sur le seul terrain de la défense religieuse (lettre du 7 février 1891).

Devenu l'adversaire irréductible du régime républicain qui lui paraissait être, non pas une simple forme de gouvernement, mais, comme à l'époque révolutionnaire, une doctrine essentiellement contraire aux principes religieux et à l'ordre social, Émile Keller allait se trouver en opposition avec la politique de Léon XIII, lui, le plus ardent défenseur du Saint-Siège, le plus soumis des chrétiens, le Français le plus dégagé des intérêts ou des passions de parti ! Il crut que le « Ralliement », conseillé ou ordonné au nom des intérêts religieux, ne pouvait plus qu'en consommer la ruine, et il refusa d'en devenir le

chef, car c'est lui qui avait été choisi pour remplir ce grand rôle. On conçoit le drame qui se joua alors dans son âme, on devine que seules d'irréductibles raisons déterminèrent sa résolution : nous allons les exposer avec l'unique souci de dévoiler toute sa pensée. La Grande Guerre n'a-t-elle pas suffisamment modifié l'horizon politique de la France, rapproché les cœurs et élargi les idées ; le cycle des événements qu'était appelé à dominer le « Toast d'Alger » n'est-il pas assez fermé pour qu'on puisse aujourd'hui parler de Ralliement sans sortir du calme domaine de l'histoire ?

Au moment du Ralliement, Émile Keller n'avait aucune raison de croire que Léon XIII fût personnellement favorable à l'affermissement du régime républicain.

Après la mort du Comte de Chambord, le nouveau Pape avait vu le Comte de Paris, s'était réjoui des dispositions du Prince à l'égard de l'Église, et n'avait pas dissimulé son désir de voir se rétablir en France la Monarchie. Le 17 octobre 1878, Keller et son fils Jean avaient, du reste, été reçus en audience par le Souverain Pontife qui leur avait en ces termes confirmé ses sentiments : « Pourquoi, chez vous, les conservateurs ne sont-ils pas unis ? Les orléanistes ne sont-ils donc pas réconciliés avec les légitimistes ? Ah ! si le Comte de Chambord avait compris qu'il fallait se faire voir, au besoin s'exposer aux coups et prendre possession du pouvoir au lieu de soulever la question étroite du drapeau ¹... La France n'a pas de gouvernement établi : c'est ce qui la tue... Il lui faudrait un gouvernement solide quel qu'il fût, pourvu qu'il fût chrétien, d'ailleurs : monarchie ou monarchie constitutionnelle, peu importe ². »

Le 16 novembre 1883, le Pape avait tenu au futur colonel P. Keller un langage analogue insistant sur la nécessité de rétablir d'abord la Monarchie ³.

Lorsque Boulanger commença à faire parler de lui, Ch. Ches-

1. Compte rendu écrit de la main d'Émile Keller.

2. Compte rendu écrit par M. Jean Keller. Dans la *Campagne monarchique*. Ch. Chesnelong a donné une version analogue du même entretien.

3. Lettre écrite par M. Prosper Keller immédiatement après l'audience pontificale.

nelong alla à son tour à Rome, et Léon XIII lui demanda s'il n'y avait rien à faire avec le général : « Absolument rien, répondit le sénateur qui partageait les convictions de son ami Keller. — En ce cas, observa le Pape, que le Comte de Paris soit téméraire, mais qu'il tire la France de la situation où elle périt ¹. »

L'attitude de M^{sr} Lavigerie avait été la même jadis, à l'époque où Émile Keller se tenait encore — dans ses proclamations électorales et ses discours parlementaires — sur le « terrain constitutionnel ». Ardent royaliste, le futur cardinal avait pressé le Comte de Paris d'en finir avec la République, fût-ce par un coup d'État dont il avait lui-même tracé le plan ². Depuis, ses opinions sur ce qu'il jugeait opportun avaient suivi une évolution inverse de celles d'Émile Keller. En 1885, il avait, d'accord avec le Vatican, lancé de Carthage une sorte de manifeste qui détournait le clergé des luttes électorales et appelait tous les catholiques à s'unir sur le terrain de la défense religieuse, de la *justice* et de la *liberté*. Bon terrain, d'ailleurs, que le Comte de Paris avait approuvé ³, et aussi Émile Keller, car ce dernier comptait ⁴ parmi les *Treize* principaux députés catholiques signataires d'un appel établi sur les mêmes principes. A la fin de la même année, M^{sr} Lavigerie avait, par mandement spécial, commenté l'Encyclique *Immortale Dei*, dans laquelle Léon XIII précisait les rapports de l'Église et de l'État, rappelait les devoirs et les droits de la puissance civile, affirmait que « dire que l'Église voit d'un mauvais œil les formes les plus modernes des systèmes politiques est une calomnie vaine et sans fondement », et reconnaissait que « s'il s'agit de questions purement politiques, du meilleur genre de gouvernement, de tel ou tel système d'administration civile, des divergences honnêtes sont permises ». Cette admirable Encyclique n'imposait certes pas la République aux catholiques, et il nous paraît par conséquent exagéré de prétendre

1. D'après les *Notes* d'Emile Keller.

2. Lettre du 25 août 1874, publiée malicieusement dans la *Gazette de France* du 28 novembre 1890.

3. Lettre à M^{sr} Lavigerie du 5 juin 1885.

4. Voir plus haut. p. 204.

qu' « elle contenait les directions du Toast d'Alger »¹ ; mais elle donna lieu à de vives controverses entre catholiques intransigeants et catholiques libéraux, et les commentaires de M^{sr} Lavigerie étaient favorables à ces derniers. — Quant aux adversaires de la religion et aux opportunistes, ils en conclurent que « les évêques et curés ne pourraient plus désormais se montrer les ennemis de la République, sous peine de désobéir au Pape, puisqu'il acceptait tous les gouvernements »².

Émile Keller n'était plus d'accord avec l'archevêque d'Alger, et les événements ne firent qu'accentuer cette divergence.

La « concentration républicaine » enleva aux catholiques le bénéfice de l'esprit conciliateur de Léon XIII et produisit en 1886 la loi Goblet sur la laïcité de l'enseignement. Aux élections de 1889, les monarchistes, les bonapartistes et les boulangistes furent battus. Les radicaux, toutefois, le furent aussi, et la majorité républicaine de la Chambre se trouva modérée³. Le Gouvernement s'orienta vers l' « apaisement », et beaucoup de conservateurs recherchèrent une tactique nouvelle : M. Piou fonda la *Droite Constitutionnelle* ; dans l'*Univers*, Pierre Veillot affirma que « le pays voulait la République » et qu'il fallait sans doute tenter l' « expérience »⁴.

Le Primat d'Afrique venait de lancer une nouvelle lettre pastorale sur l'Encyclique *Sapientia Christiana* (19 janvier 1890). Léon XIII déclarait dans cette Encyclique qu' « attirer l'Église à un parti quelconque c'était abuser de la religion » ; que si l'Église ne réprouvait aucune forme politique, « elle ne pouvait prêter sa faveur ni son appui aux chefs d'État qui l'attaquaient ou méconnaissaient ses droits » ; et cela, en bonne logique, pouvait être interprété à leur avantage par les monarchistes, et surtout par les catholiques qui entendaient rester en dehors des partis, — du parti républicain comme des

1. Tournier, *Le cardinal Lavigerie et son action politique*, 1913. p. 238.

2. Lettre de M^{sr} Place, archevêque de Rennes, à M^{sr} Lavigerie.

3. 366 républicains contre 200 opposants.

4. *La Croix* et *Le Monde* adoptèrent semblable attitude. *Le Monde*, abandonné par Keller et Chesnelong, devait en 1895 fusionner avec l'*Univers*.

autres. — Mais enfin le Pape reconnaissait, une fois de plus, que les catholiques pouvaient être républicains, et c'est ce droit — évident — que le cardinal s'appropriait à leur présenter comme un devoir, comme un devoir en dehors duquel l'union des catholiques, indispensable au salut de l'Église de France, serait condamnée à l'impuissance.

Léon XIII avait-il, à ce point, changé d'opinion? M^{sr} Baunard a rapporté que le Pape lui aurait dit plus tard au sujet du Ralliement : « Pour sa déclaration d'adhésion à la République, ce n'est pas une mission que je donnai au cardinal Lavigerie, mais une permission et un encouragement... Je lui fis en outre la recommandation de ne pas engager à fond le Saint-Siège dans une action que l'Éminence mènerait par elle-même ¹... » Mais sans doute faut-il noter, avec M^{sr} Baudrillart ², « qu'au moment de la conversation de Léon XIII avec M^{sr} Baunard, les affaires du Ralliement allaient déjà mal et que le Pape était pris entre le souci de la vérité et celui de décharger le Saint-Siège d'une responsabilité excessive ». L'entente préalable entre le Pape et le cardinal est en tous cas indiscutable : après avoir vu, à Fontainebleau, M. Carnot, président de la République ; à Paris, les ministres Freycinet, Ribot et Constans, M^{sr} Lavigerie eut, du 10 au 14 octobre 1890, des audiences suivies avec Léon XIII, et ce dernier admit qu'il fallait « briser les vitres avec les anciens partis », unir les catholiques sur le terrain républicain, prendre M. Keller pour chef et laisser à l'archevêque d'Alger le soin de choisir, pour rendre ces dispositions publiques, une occasion favorable. Avant de quitter Rome, le 18 octobre, le cardinal écrivit d'ailleurs au ministre de l'Intérieur, M. Constans, que « les avantages et la nécessité d'une adhésion explicite de l'épiscopat français à la forme républicaine étaient désormais reconnus par le Saint-Siège » et qu'« il était tout prêt, pour sa part, à en donner le signal, si le Pape le lui demandait ».

L'occasion favorable se présenta le 12 novembre 1890. L'escadre de la Méditerranée était arrivée en rade d'Alger.

1. *Revue des Sciences Ecclésiastiques*, juillet-août 1913. Mourret, *Histoire générale de l'Église*, chapitre IX, p. 101.

2. *Vie de M^{sr} d'Hulst*, II, p. 296. Mourret (*ibid.*).

Le cardinal Lavigerie offrit à son état-major et aux principaux fonctionnaires civils un banquet, et il y prononça le toast renfermant ces mots :

« ...Quand la volonté d'un peuple s'est nettement affirmée, que la forme du gouvernement n'a rien en soi de contraire, comme le proclamait dernièrement Léon XIII, aux principes qui seuls peuvent faire vivre les nations chrétiennes et civilisées ; lorsqu'il n'y a plus, pour arracher son pays aux abîmes qui le menacent, que l'adhésion sans arrière-pensée à la forme du gouvernement, le moment vient de déclarer enfin l'épreuve faite, et pour mettre un terme à nos divisions, de sacrifier tout ce que la conscience et l'honneur permettent, ordonnent à chacun de nous de sacrifier pour le salut de la Patrie...

« En parlant ainsi, je suis certain de n'être démenti par aucune voix autorisée...

« Ce serait folie que d'espérer soutenir les colonnes d'un édifice sans entrer dans l'édifice lui-même pour empêcher ceux qui voudraient tout détruire d'accomplir leur œuvre ; folie surtout de l'assiéger du dehors, comme le font encore quelques-uns, malgré des hontes récentes, donnant aux ennemis qui nous observent le spectacle de nos haines... »

Les officiers, debout, avaient les yeux fixés sur l'amiral et en attendaient le signal des applaudissements : l'amiral Duperré se rassit, simplement, et tous ses convives l'imitèrent... Le coup de théâtre paraissait manqué. Première et amère déconvenue, suivie de tant d'autres, pour le Primat d'Afrique qui parlait de si haut.

On sait l'émotion soulevée en France par le Toast d'Alger. Nous n'avons pas à la retracer. Mais, pour achever de dépeindre la situation dans laquelle se trouvait le cardinal au moment de sa prochaine correspondance avec Émile Keller, et pour donner par conséquent tout son sens à cette correspondance, il est indispensable d'ajouter encore quelques détails sur l'attitude du Saint-Siège en présence du fait accompli, et sur les sentiments qu'inspira cette attitude au cardinal lui-même ¹.

Une douzaine d'évêques seulement adhérèrent nettement à la République. D'autres affirmèrent leurs préférences monar-

¹ Nous continuons à utiliser ici l'excellente documentation de M. l'abbé Tournier.

chiques, et la grande majorité, devant le torrent des polémiques soulevées par le Toast, supplièrent le Saint-Siège d'intervenir. Le cardinal Rampolla, secrétaire d'État, télégraphia au nonce à Paris, M^{sr} Rotelli, « que par suite de « l'agitation présente et à cause des divisions des partis poli- « tiques en France, la nonciature n'était pas autorisée à insi- « nuer aux évêques de suivre la voix tracée par le toast du « 12 novembre ». M^{sr} Rotelli fit donc savoir à M. de Mackau et, par lui, aux députés de la Droite, que le cardinal Lavigerie entreprenait une campagne toute personnelle. Le cardinal demanda à Léon XIII de remplacer M^{sr} Rotelli par M^{sr} Ferrata ; mais le Saint-Père lui fit répondre le 28 novembre par le P. Burtin, son procureur à Rome, que dans l'affaire du Ralliement le nom du Pape ne devait jamais être prononcé ; que Son Éminence devait garder jusqu'à nouvel ordre un grand silence et une extrême prudence, et ne pas publier sa nouvelle lettre pastorale projetée pour la mi-janvier avant d'avoir demandé conseil en haut lieu ; que cette lettre pastorale devrait en tous cas s'inspirer de la ligne de conduite qu'allait tracer le Pape aux évêques français ; qu'enfin le Pape regrettait que le cardinal eût parlé de l'autorisation et de l'approbation du Saint-Siège.

C'était un désaveu officieux. Le cardinal adressa aussitôt de Biskra au P. Burtin ce grave télégramme : « Garderai complet silence si, dans pièce annoncée, mon nom et mes paroles ne sont, comme vous le dites, nullement visées, mais, au cas contraire, devrai dire forcément tout ce qui sera nécessaire pour sauvegarder mon honneur et mon autorité. Je donnerai publiquement toutes les explications nécessaires. » Il écrivit en outre le 3 décembre que « si Léon XIII se laissait aller à cet acte de faiblesse envers les monarchistes, il était libre ; mais que pour lui, il ne laisserait pas croire qu'il avait pris une pareille initiative sans qu'elle ait été demandée et même imposée par le Saint-Père, pour le fond des choses ». Il tenait le même langage à M^{sr} Ferrata ¹. Ce dernier fut chargé par Léon XIII de dire secrètement, aux évêques venus *ad*

1. Secrétaire de la Congrégation des Affaires extraordinaires.

limina, qu'en adhérant, s'ils le voulaient, à la forme républicaine, ils feraient « œuvre utile et salutaire » ; mais le Vatican traçait comme règle aux catholiques français de se placer uniquement sur le terrain religieux pour ne former qu'un seul parti (conservateur et catholique). M^{sr} Ferrata recommandait encore le silence au cardinal et le dissuadait de publier la lettre pastorale projetée... M^{sr} Lavigerie, peu satisfait, on le comprend, demanda que le Saint-Père adressât au moins à sa lettre de Noël une réponse dont il pût faire état pour prouver son orthodoxie : mais Léon XIII garda, sans y répondre, dans ses cartons particuliers, la lettre de Noël.

Telle était la situation du cardinal Lavigerie lorsqu'il entre tint, en décembre 1890 et janvier 1891, avec Émile Keller, l'émouvant colloque épistolaire qui a amené l'historien du cardinal à formuler cet inadmissible jugement : « Le cardinal dut faire plus d'une réflexion triste, mais profondément juste, sur la *funeste primauté dont jouissent les passions politiques au détriment des plus graves raisons*¹. »

Malgré la divergence progressive de leurs vues politiques, l'archevêque d'Alger et le député de Belfort étaient restés en excellents termes. Le 7 juin 1887, M^{sr} Lavigerie avait béni le mariage de M. Jean Keller. De 1885 à 1888, il était intervenu à Rome en faveur du *Monde*². Il avait exigé qu'Émile Keller acceptât la présidence de la plus grande de ses œuvres : la *Société anti-esclavagiste*. Cette lourde tâche souleva, il est vrai, entre eux, de sérieux nuages. « Habitué à tout conduire en maître »³, le cardinal prétendait attribuer à ses *Pères Blancs* tous les fonds de l'Œuvre, et n'en réserver qu'une part minime aux autres congrégations qui évangélisaient l'Afrique ; « à la moindre résistance, il était prêt à tout briser ». Pourtant, à force d'égarés « unis à un peu de fermeté », les choses finissaient par s'arranger ; aux orages succédaient « des effusions de tendresse », et le cardinal se montra particulièrement satis-

1. J. Tournier, *Le cardinal Lavigerie et son action politique*, p. 310. C'est nous qui soulignons la dernière phrase.

2. Voir plus haut, p. 296.

3. *Notes d'Emile Keller*.

fait du Congrès anti-esclavagiste qui réunit à Paris, en 1889, sous la présidence d'Émile Keller, les délégués de toutes les nations européennes ¹.

En octobre 1890, le cardinal Lavigerie annonça à Émile Keller que son titre de Comte romain, obtenu en 1881 par le nonce Czacki, était rendu héréditaire, et il ajouta que « Sa Sainteté l'invitait à travailler à l'Union des Catholiques en France ». Le jour même où il recevait cette lettre du cardinal (31 octobre), Émile Keller exposait à Léon XIII son propre programme d'action :

« ... Un désir de votre part étant sacré pour moi, je redoublerai d'efforts pour contribuer à cette Union. Elle me paraît surtout nécessaire en ce moment pour résoudre d'un commun accord le problème social qui agite la classe si nombreuse et si intéressante des ouvriers, et qui menacerait la société européenne de nouveaux périls s'il n'était pas résolu par l'Église, seule capable de donner aux hommes la paix et la liberté.

« ... Si, de plus, la loi civile nous rendait la liberté d'association dont nous sommes complètement privés, et si, au lieu d'interdire et d'entraver les fondations charitables, au lieu de persécuter et de ruiner les Congrégations religieuses qui sont le service gratuit du peuple, elle prenait soin de les encourager et d'assurer leur avenir, le problème serait promptement résolu, surtout en France, par l'élan spontané de la charité catholique.

« Il serait souverainement dangereux et funeste de vouloir remplacer cette action de l'Église et de ses enfants par des contraintes vexatoires ou des assurances obligatoires aux mains d'un État despotique et antireligieux qui en ferait une nouvelle arme de tyrannie et de persécution. *C'est donc sur le terrain de la liberté chrétienne que nous voudrions voir se cimenter l'union des catholiques, en attendant que des circonstances plus favorables nous permettent de toucher également au problème politique, et ce serait pour nous une grande force et un précieux appui si le Saint-Père bénissait cet effort.* »

Pouvait-on déterminer un terrain d'union plus large et plus conforme à l'esprit comme à la lettre des enseignements publics du Saint-Siège? La question politique elle-même était

1. Quand Emile Keller eut refusé de diriger le Ralliement, le cardinal Lavigerie, sans autre prétexte, le somma de donner sa démission de président de la *Société antiesclavagiste* et prononça la dissolution du Comité qui avait hautement regretté cette démission.

réservée ; mais c'est précisément sur ce point que le cardinal Lavigerie entendait brusquer les choses.

Le 17 décembre, de Biskra, l'archevêque d'Alger entamait en ces termes sa négociation :

« ... Les catholiques se doivent à eux-mêmes d'envoyer au Parlement un des hommes qui les ont le mieux servis dans le passé, et qui peuvent le mieux, à l'avenir, soutenir les plus nobles causes.

« Dans ma précédente lettre, en vous parlant des sentiments de notre Saint Père le Pape pour vous, je n'ai pas cru pouvoir vous parler plus clairement de ma pensée et de la sienne à votre égard. Aujourd'hui que les idées ont marché et qu'il va enfin falloir prendre des résolutions pratiques, je voudrais connaître vos sentiments. Je vais donc vous en dire davantage.

« Les preuves d'attachement inébranlable que vous avez données au Saint-Siège, et en particulier aux idées et à la personne de Léon XIII, pendant que vous avez appartenu au comité directeur du journal *Le Monde*, et de plus le fait que vous n'appartenez, en ce moment, ni à la Chambre, ni à aucune de ses coteries, ont persuadé Sa Sainteté (*ceci très confidentiellement*) et me persuadent moi-même que vous êtes le Président naturellement désigné de l'*Union Catholique* qui doit se former en France sous l'inspiration du Saint-Siège. C'est même cette pensée qui a déterminé le Pape à vous donner un nouveau et public témoignage de sa confiance en joignant l'hérédité à votre titre primitif.

« J'ai attendu pour vous faire part de ses intentions la fin de la campagne dont j'ai pris l'initiative et qui m'a valu, comme vous l'avez vu, tant d'attaques aveugles et passionnées de la part d'hommes me prenant bien à tort pour inspirateur de l'expédition, alors que je n'étais que le faible écho de sa pensée. Le Pape a maintenant parlé lui-même par la voix de son ministre, et tout le monde va, désormais, réfléchir, dans le silence, à la nécessité, si l'on ne veut pas perdre la Religion, de se rendre à son appel.

« Avant de l'entretenir de nouveau de vous, laissez-moi vous demander *tout à fait de moi-même et en secret*, monsieur le Comte, si vous croiriez pouvoir accepter les ouvertures qui vous seraient faites en son nom, lorsque le moment sera venu. On ne peut, en effet, laisser faire une telle démarche avant de connaître vos dispositions, sans mettre dans l'embarras Léon XIII et vous-même.

« Je ne veux rien ajouter à cette communication *confidentielle*. Si vous hésitez, cependant, je vous répéterais ce que j'ai dit moi-même au Saint-Père, en ce qui me concerne, pour vous

conseiller de lui faire la même réponse : *Etiamsi occideris me, in te sperabo*. C'est la seule chose qu'un catholique puisse répondre au Pape, dans des circonstances aussi graves que celles que nous traversons. Seul, il peut sauver la Religion en France ; mais il ne le peut pas sans que les catholiques aient bien compris que pour chacun d'eux c'est le cas d'être *obéissant jusqu'à la mort...* »

Il est clair qu'en soi cet appel n'avait rien de contraire aux vues d'Émile Keller : celui-ci venait précisément d'affirmer à Léon XIII lui-même la nécessité d'une *Union catholique*, et nul ne semblait mieux désigné pour en prendre la direction. Mais s'il était prêt à combattre — exclusivement — sur le terrain religieux et social, il n'estimait pas qu'il fallût pour autant se rallier à la République : or, c'est évidemment cela que voulait le cardinal. Le Toast d'Alger n'était-il vraiment que « le faible écho de la pensée du Pape? » Et décliner les ouvertures du cardinal équivalait-il à désobéir à Léon XIII? Mais ni les déclarations du Nonce, ni la lettre du cardinal Secrétaire d'État à l'évêque de Saint-Flour, ni tout ce qu'Émile Keller pouvait et devait savoir des réserves de Rome ne l'obligeaient à pareille interprétation.

Son premier mouvement fut au surplus d'aller communiquer au cardinal Richard ¹ la lettre de Biskra : « C'est vous, dit-il, et non M^{sr} Lavigerie, qui êtes mon archevêque ; c'est à votre conseil que j'ai recours. Je suis catholique et patriote avant tout ; mais, en faisant abstraction de mon opinion personnelle, je ne rendrais service ni à mon pays ni à l'Église en faisant adhésion à un régime qui conduit la France à sa perte et qui s'est identifié avec la persécution religieuse... » Le cardinal « approuva sans réserve » ². — Fort de cette approbation si autorisée, Émile Keller répondit le 29 décembre ³ au cardinal Lavigerie, avec les précisions nécessaires :

« Éminence,

« J'ai reçu le Bref Pontifical que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et je viens de nouveau vous en exprimer ma recon-

1. Archevêque de Paris depuis 1885.

2. *Notes d'Emile Keller*.

3. Et non le 19 février comme le dit, par erreur, M. l'abbé Tournier.

naissance. Je suis très heureux que votre nom y soit mentionné. En le relisant, mes enfants se rappelleront que c'est par vous que nous est venue la distinction accordée par le Pape.

« Vous m'adressez en même temps un appel dont je suis profondément honoré, et auquel je vous demande la permission de répondre avec simplicité et franchise. Ce sera, je crois, la meilleure manière de témoigner mon absolu dévouement au Saint-Siège et mon respectueux attachement pour vous.

« En France, l'idée d'un *parti Catholique*, ou, si vous le préférez, d'une *Union Catholique*, s'agite depuis plusieurs années et beaucoup de chrétiens pensent qu'il faut laisser de côté toute préoccupation politique pour travailler uniquement à la défense de la liberté et des intérêts religieux.

« Sous cette forme restreinte, l'union des catholiques n'est pas à faire, elle s'est faite dans les Chambres toutes les fois qu'une question religieuse a été posée. Elle s'est faite en dehors du Parlement, dans les œuvres des *Comités* catholiques et de la *Société générale d'Éducation*, qui n'ont pas cessé de grandir, qui tiennent leurs congrès à Paris et en province, et où nous nous efforçons d'unir les efforts de tous les catholiques en dehors de la politique. Dans ces œuvres, nous recevons le concours et les offrandes des royalistes, des bonapartistes, des républicains modérés, et je pourrais vous citer tel sénateur de gauche bien connu qui nous envoie chaque année 500 francs.

« Faut-il aller plus loin, demander à tous les catholiques, unis par un accord tacite, de faire publiquement un acte d'adhésion à la République qui les opprime et les persécute ? Faut-il le leur demander au nom du Saint-Père ?

« Je ne le pense pas. Tant que la République s'acharnera à identifier son existence avec la guerre à Dieu et à l'Église, elle causera à la majorité des chrétiens une invincible répulsion. Cette situation se résume dans une parole que m'adressait un jour un de mes collègues de gauche : « Monsieur Keller, nous ne pouvons pas vivre ensemble. Il faut que la République tue le catholicisme, ou que le catholicisme tue la République. »

« Faut-il que le Saint-Père emploie sa haute, son immense autorité à vaincre les répugnances des fidèles ? Je craindrais fort que son intervention n'obtient pas le résultat que vous paraissez en espérer. Elle ne resterait pas secrète, c'est impossible, et une fois connue elle soulèverait, même chez les bons, des objections violentes. En effet, il ne faut pas oublier qu'en France on n'admet à aucun degré l'intervention du clergé dans le domaine politique. Non seulement les républicains ne tolèrent pas que le clergé patronne un candidat quel qu'il soit, mais les conservateurs eux-mêmes ne l'admettent pas davantage, et les meilleurs députés perdraient toutes leurs chances de succès s'ils se

plaçaient sous la protection de leur évêque ou de leurs curés.

« On sait parfaitement que le Pape et les évêques ne sont pas hostiles à la *forme* républicaine ; mais ils compromettraient peut-être leur autorité en descendant dans l'arène politique et en imposant une direction politique aux laïques. Moi-même je ne vous serais que d'un bien faible secours dans cette entreprise et je resterais probablement isolé comme tous ceux qui ont tenté une réorganisation des forces catholiques. S'ils ont échoué, c'est qu'en réalité il n'y a peut-être rien à tenter en ce moment en dehors des *œuvres catholiques avant tout*, qui poursuivent la défense des intérêts religieux, et en dehors de l'accord des chrétiens du Parlement pour soutenir ces mêmes intérêts de leurs discours et de leurs votes. Le jour où les républicains feraient un pas sérieux vers nous, ils savent bien qu'ils désarmeraient presque toutes les oppositions. Mais ils ne veulent et ne peuvent pas faire ce pas, parce qu'ils sont tenus par leurs engagements maçonniques et leur passion anti-religieuse.

« Je vous ai exposé toute ma pensée. Si j'ai mal compris la portée de l'appel que vous m'adressez, j'espère que vous aurez la bonté de m'éclairer complètement, et que vous ne douterez pas un instant de mon dévouement filial à Léon XIII et de mes sentiments pour vous. »

Sans même faire intervenir ses opinions politiques personnelles, et de la façon la plus courtoise et la plus claire, Émile Keller venait d'exposer les inconvénients et, il faut bien le dire, la contradiction profonde du Ralliement : obliger en conscience les catholiques à adhérer à la République c'était, en pratique, non pas les unir, mais les désunir, puisque c'était faire à leurs convictions une violence qu'ils n'admettraient pas ; puisque c'était transformer cette union religieuse existante en un parti politique qui aurait fatalement ses dissidents. Émile Keller aurait pu invoquer contre une telle méthode la lettre du cardinal Rampolla à l'évêque de Saint-Flour, et aussi les lettres pastorales du cardinal Lavignerie lui-même interdisant formellement à son clergé de participer aux luttes électorales. Prêcher le Ralliement, n'était-ce pas « descendre dans l'arène politique » et s'exposer, de la part des fidèles, aux pires mécomptes sans désarmer les adversaires de l'Église, les anticléricaux, pour lesquels la République était tout autre chose qu'une simple forme de Gouvernement ?

Est-il juste dire que « la portée de l'appel » du cardinal

« n'avait pas été comprise »¹ par Émile Keller? La réponse « très confidentielle » du cardinal² — qui s'efforça de réfuter ces objections, mais découvrit toute sa politique, — établit le contraire :

« Monsieur le Comte,

« Je vous remercie (quoiqu'elle ne puisse encore me plaire *complètement*) de la réponse que vous avez bien voulu me faire. Je comprends que vous ayez besoin d'explications et je comprends aussi que mon devoir est de vous les donner *tout entières*, afin que vous sachiez le but que poursuivent ceux dont je n'ai été, au fond, que le porte-voix. Il m'est d'autant plus facile de vous satisfaire que j'ai sous les yeux, en ce moment même, une lettre que j'adressais, il y a quelques jours, à l'un des chefs militants des catholiques de France, et qui donne, je crois, l'explication nette (quoique secrète de sa nature) des intentions du Saint-Siège.

« Pour répondre donc, au plus tôt, au désir que vous m'avez manifesté, je me contenterai de transcrire ici, à peu près mot pour mot, la lettre dont je parle.

« Je n'ai d'abord, en ce qui me concerne, aucune objection personnelle à faire, en soi, contre la royauté, même celle des fils ou petits-fils de Louis-Philippe ; mais je crois avec d'autres que la royauté ne pourrait se maintenir en France. Pourquoi, dès lors, user nos forces, celles de l'Église, à la rétablir?

« La République, au contraire, peut vivre et s'acclimater par la seule raison qu'elle existe, et qu'on ne voit pas, dans l'état d'effritement politique où nous sommes, qui pourrait la renverser et la remplacer. On voit, au contraire, très bien qui pourrait, sans miracle, en chasser les radicaux pour donner leur place aux conservateurs :

« *C'est le corps électoral.*

« Aussi est-ce à ce corps électoral français, c'est-à-dire au pays, qu'il faut s'adresser en se préparant sérieusement à l'action, pendant le temps qui nous sépare des prochaines élections de la Chambre ; mais en se résignant aussi à subir, pendant ce temps-là, tout en protestant, les actes de persécution que nous avons subis durant ces dix dernières années.

« Beaucoup de catholiques ont bien, au fond, la même pensée, et cela depuis longtemps, mais dans certaines idées de détail

1. Expression de M. l'abbé Tournier, *op. cit.*, p. 318.

2. De Biskra, 4 janvier 1893. Nous ne voulons nullement combattre ici, de parti pris, la thèse du Cardinal, ni à plus forte raison les directions du Pape alors régnant ; mais mettre en lumière, en faveur de la thèse d'Emile Keller, des arguments que l'historien du Cardinal a dû laisser dans l'ombre.

et dans les solutions qu'ils proposent, il y a deux points où ils s'éloignent sensiblement des idées du Saint-Siège.

« Le Saint-Siège, en effet, ne vise pas seulement la France ; il embrasse le monde catholique tout entier. Or, il est entouré d'ennemis et ne peut s'appuyer sur aucune grande puissance : ni sur l'Italie qui veut sa ruine ; ni sur l'Allemagne qui est foncièrement protestante ; ni sur l'Autriche qui est toujours Joséphiste. Il ne voit, après tout et malgré tout ce qui s'est passé, qu'une seule alliance possible : celle de la France. Mais de la France il ne peut se rapprocher que si la République qui nous gouverne se *transforme* et devient *conservatrice et chrétienne*.

« Une Union telle que les catholiques dont je parle l'entendent, se proposerait bien d'atteindre ce dernier but. Mais si ce sont les anciens partis qui la forment *en restant ce qu'ils sont*, c'est-à-dire sans renoncer à aucune de leurs prétentions politiques, pas même à leur nom, ce sera la guerre au couteau avec les républicains, et de ce chef toute entente ou rapprochement avec l'Église et le Saint-Siège deviendra impossible.

« Pour qu'on se rapproche, il faut commencer par l'acceptation de la *forme constitutionnelle du Gouvernement* et la renonciation à l'opposition systématique. Il n'y a pas un véritable homme d'État, républicain ou non, qui ne voie les avantages pour la France d'un rapprochement sur ces bases.

« C'est ce rapprochement qui s'essaie, en ce moment même. Dans ces conditions, le Gouvernement ne pourra pas s'opposer à ce que les catholiques soutiennent leurs idées, leurs droits, et s'associent pour former une vaste union sous l'*étiquette républicaine*.

« Mais si les catholiques ne veulent pas renoncer à se dire membres des anciens partis et accepter la forme républicaine, la guerre se continuera *au couteau*, et le Saint-Siège, au lieu d'atteindre son double but qui était d'améliorer sa situation au dehors en se rapprochant d'une France *améliorée* et de sauver la Religion parmi nous, se trouvera jeté après ses premières avances, et nous avec lui, dans des difficultés inextricables. Notre Gouvernement le traitera en ennemi *hypocrite* qui a voulu l'abuser sur ses vrais desseins et lui tendre un piège. Le Saint-Siège lui-même fera retomber la responsabilité de cette rupture nouvelle, plus douloureuse encore que la première, sur les catholiques de France qui, au lieu d'entrer dans ses vues, en auront rendu la réalisation impossible.

« Dans la voie où les catholiques dont je parle paraissent vouloir s'engager, c'est-à-dire en formant une Union catholique avec les anciens partis conservant leurs positions, ils mécontenteront donc le Saint-Siège et n'aboutiront, par conséquent, à aucun résultat pratique. En relisant bien la lettre du

cardinal Rampolla, on voit, en effet, que c'est, au fond, sur cette résignation des partis qu'il appuie surtout et à laquelle il tient.

« Si l'on veut suivre la direction du Saint-Siège, c'est donc par là qu'il faut commencer, et en venir ensuite, par voie de conséquence constitutionnelle (ce qui est accepté de tous), à la formation d'une Union Conservatrice et catholique, ou si l'on préfère plus tard la nommer ainsi, à la création d'une *Droite puissante*.

« C'est là, en réalité, ce que veut le Saint-Siège. Or, il est impossible de réussir dans un semblable projet, sans l'appui formel, quoique toujours discret, du Saint-Siège.

« Dans le même ordre d'idées, le nom de *Parti catholique*, auquel quelques-uns paraissent tant tenir, plairait moins que celui d'*Union catholique* (ou encore mieux *Union conservatrice et catholique*).

« Cette union se ferait, je le répète, entre tous ceux qui, pour sauver la Religion, seraient disposés à *se résigner*, sans rien renier de leurs opinions, à la forme du *Gouvernement et à la soumission aux lois*.

« Ceci est, du reste, une obligation de conscience toutes les fois qu'une prescription suffisante existe (sauf en Italie) pour la forme du Gouvernement, et que les lois ne sont pas formellement injustes. Agir et parler autrement en voulant être un *Parti* et se dire tel, serait amener la confusion dans les esprits et *rétrécir le combat*.

« Ce que je viens de vous citer, résume, comme vous le voyez, monsieur le Comte, d'une part le but que poursuit le Saint-Siège, de l'autre les deux opinions qui se trouvent en présence parmi les catholiques militants.

« Pour arriver à établir entre ces deux nuances un accord pratique et véritable, il faut un programme accepté de tous. Voici celui que je proposerais pour ma part :

« 1^o Accepter le Gouvernement établi qui est, en France, celui de la République, *dans la mesure et dans le sens où le Saint-Siège l'accepte lui-même* pour remplir la haute mission dont il est chargé par Dieu, pour le bien de la Religion et le salut des âmes.

« 2^o Renoncer à toute alliance avec les partis politiques, et, en conséquence, à toute opposition à la *forme du Gouvernement actuel* que ces partis veulent renverser.

« 3^o S'unir ensuite exclusivement, en oubliant toutes les discordes intérieures, *sur le terrain religieux*, s'organiser de façon à ce que dans les prochaines élections générales (pratiquement on ne peut rien faire plus tôt) la majorité soit acquise dans la Chambre aux conservateurs catholiques.

« Un programme ainsi formulé me semble réaliser les principales conditions qu'un programme de ce genre doit avoir : la brièveté, l'élasticité, la simplicité, la clarté et, enfin et surtout, la réalisation du programme pontifical.

« Quant à l'organisation du personnel de l'Union catholique, elle devrait encore être fort simple :

« A Paris, un Conseil central composé de douze membres choisis parmi les catholiques éprouvés, dont le nom n'a pas été compromis dans les luttes violentes des partis hostiles et, en particulier, dans le Boulangisme ;

« En province, un Conseil dans chaque Diocèse, dont le Président serait désigné dans les mêmes conditions, ce qui ne serait pas difficile avec les renseignements que l'on pourrait obtenir soit de l'évêque, soit des hommes d'œuvres ;

« Enfin, au-dessous du Conseil Diocésain et partout où cela serait possible, un Comité paroissial dépendant de lui.

« La charge de ces divers conseils serait, en temps ordinaire, et pour chacun dans sa sphère d'influence, de réveiller l'esprit catholique, d'en grouper les membres et d'en soutenir les œuvres ; et le moment des élections générales venu, soit pour la Chambre des Députés, soit pour les Conseils généraux, soit pour les Conseils municipaux, de livrer à tout ce qui est sectaire les *batailles décisives* en soutenant nos combattants par la presse et en provoquant des contributions de la part des chrétiens.

« Voilà, monsieur le Comte, ce qui peut vous donner une idée de ce que désire, au fond, le Saint-Siège, comme cela se voit évidemment par les derniers enseignements de Léon XIII, et ce que l'union catholique serait appelée à réaliser sous la direction de son *Président Général* et de son Conseil (de Paris).

« Puisse ce Président être celui que, pour ma part, je désire entre tous les autres ! Je me borne aujourd'hui à lui demander *le secret*, et, s'il m'est permis de lui citer mon exemple, de lui rappeler qu'il y a des cas où il faut savoir, pour Dieu et pour la France, tout sacrifier, même son repos et sa vie, lorsque le Vicaire de Jésus-Christ croit utile de s'adresser à nous.

« J'attendrai votre réponse... avec confiance. »

Il n'y avait donc plus d'ambiguïté : Émile Keller était invité à adopter une politique dont le premier principe était le ralliement à la République. Le cardinal pouvait avoir raison en ce qui concernait le peu de chances de rétablir et de maintenir la Monarchie : mais qui parlait d'« user les forces de l'Église » à la restaurer ? Il n'avait pas tort d'attacher aux élections une extrême importance : mais la question était précisément de savoir si le Ralliement, tel qu'il le comprenait, était le meilleur

moyen d'assurer la victoire conservatrice et catholique. Il admettait qu'on « se résignât » à la forme du gouvernement « sans rien renier de ses opinions » : mais en ce cas pouvait-on franchement se dire républicain? Il déclarait que les catholiques français devaient accepter la République « dans la mesure et dans le sens où le Saint-Siège l'acceptait lui-même » : n'était-ce pas confondre deux plans d'obligations fort différents, ou parler d'une soumission pratique à la légalité, à la puissance de fait, à « César », que nul homme d'ordre ne nie, et qui a d'ailleurs ses bornes dans les droits de Dieu? Il demandait qu'on renonçât à toute alliance avec les anciens partis : mais pouvait-on supprimer ces anciens partis et la nécessité pratique de conclure avec eux certains accords? Fallait-il exclure de l'Union les catholiques qui constituaient leur élite, et en même temps l'élite de la France chrétienne? Il parlait de « s'unir ensuite *exclusivement... sur le terrain religieux* » : n'était-ce pas alors une contradiction que cette « étiquette républicaine » collée auparavant sur la porte des Comités? Et pourquoi lui attribuer la vertu merveilleuse d'assurer la déroute des « sectaires »? En vérité, les arguments contraires à une telle thèse ne manquaient pas à Émile Keller qui répondit au cardinal le 15 janvier 1891, sans se départir de la plus profonde déférence, mais avec une fermeté dont les événements ultérieurs ne prouvèrent que trop la clairvoyance :

« Éminence,

« Après avoir longuement médité votre nouvelle lettre du 4 janvier, j'ai le regret de ne pouvoir vous donner une complète satisfaction. Mais dans une question de si haute gravité, vous ne me pardonneriez pas si je ne vous exprimais pas nettement ma pensée, si je ne vous disais pas ce que commande, à mes yeux, l'intérêt de la France et celui de l'Église, qui en réalité n'en font qu'un seul. Le fait qui domine la situation et que les incidents de chaque jour viennent sans cesse confirmer, c'est l'*hostilité systématique et implacable* de la plupart des républicains contre la *religion catholique*. Ils lui ont déclaré et ils lui font sans trêve ni repos ce que vous appelez une *guerre au couteau*.

« Ils savent pourtant parfaitement que l'immense majorité du clergé et des catholiques serait avec eux, s'ils nous assuraient une vraie liberté religieuse ; et ils sont de mauvaise foi quand ils nous reprochent notre prétendue opposition systé-

matique. Car lors même que nous changerions d'attitude, ils sont bien résolus à nous combattre toujours comme des ennemis qu'il faut non seulement écarter du pouvoir, mais opprimer, détruire et faire disparaître.

« C'est donc une erreur de penser qu'on désarmerait cette haine en adoptant l'étiquette républicaine. Et tandis qu'on resterait en butte aux mêmes persécutions, on se séparerait ainsi sans aucun profit d'un grand nombre de catholiques zélés et généreux, qui n'ont pas foi dans la forme républicaine, qui la considèrent comme identifiée avec la haine de l'Église et comme mal adaptée au tempérament français. Toutefois, ce ne sont pas là des adversaires bien redoutables pour la République. Ils sont pleins de mansuétude à son égard, de soumission pour les lois, et n'ont nulle envie de se faire tuer. Ils seraient les auxiliaires fort utiles de tout gouvernement honnête, ne fût-il pas celui de leur choix, pourvu qu'on ne leur demandât pas de renier leur foi catholique.

« Étant ainsi attaqués, traqués, mis hors la loi et hors les fonctions publiques par des ennemis implacables, l'instinct de la conservation et la force des choses nous conduisent à nous unir en temps d'élection à tous ceux que la politique actuelle a froissés, et à joindre la cause religieuse à celle de nos finances, de notre armée, de notre magistrature, etc... C'est par cette union de toutes les forces conservatrices qu'on est arrivé à avoir, en 1885, 200 députés, et en 1889, 160 députés toujours d'accord pour défendre nos intérêts religieux. En nous séparant des partis politiques et de leurs états-majors, loin d'arriver à former une *Droite puissante et une majorité*, c'est à peine si nous conserverions une dizaine de sièges pour les candidats *purement catholiques*, et je ne vois pas d'ici les départements où pourraient se former des comités solides pour le succès de ces dix candidatures.

« Je serais désolé que le Saint-Père se découvrit, même indirectement et en secret, si tant est qu'il y ait des secrets, pour obtenir un pareil résultat. Je craindrais fort que ce ne fût un amoindrissement pour son autorité si grande et si incontestée en France. Et qu'obtiendrait-il en échange? Quand Pie VII traitait avec Napoléon I^{er}, il avait à faire à un homme assez puissant pour museler la Révolution et pour assurer de véritables avantages à l'Église. Aujourd'hui, ceux qui gouvernent sont les instruments dociles de la passion anti-religieuse. Celui qui essaierait de résister serait brisé.

« J'ajoute que le scepticisme politique, qui se propage en ce moment, ne consolide pas la République, mais il augmente la facilité du pays à se jeter dans toutes les aventures, boulangistes ou autres. Nous venons d'en faire la récente et fort triste expé-

rience ; elle est de trop fraîche date pour que la conversion des boulangistes à la République puisse être prise au sérieux.

« S'il m'était permis de dire au Saint-Père ce que nous attendons, ce que nous désirons en ce moment, je lui dirais très respectueusement qu'au lieu d'une adhésion à l'étiquette républicaine, qui attristerait et découragerait nos meilleurs amis, et qui porterait tous les catholiques douteux à faire des concessions à nos ennemis, nous aurions besoin d'une parole qui relevât nos courages pour la lutte et qui nous groupât autour de nos évêques, non pour garder le silence, mais pour agir, pour protester, pour résister. La mollesse est grande non seulement parmi les partis politiques qui ne font courir aucun danger au Gouvernement, mais aussi parmi les catholiques qui sont trop disposés à courber la tête devant l'orage. Le moment ne serait-il pas venu de les réveiller pour le bon combat ? »

« En résumé, je pense qu'il faut attendre que la République se montre moins sottement anti-religieuse, ou qu'elle périsse par ses fautes. Si elle devient meilleure, on ira à elle tout naturellement et sans effort. Presser les choses et devancer ce moment, ce serait compromettre gravement l'*Union des Catholiques* et l'existence de toutes les œuvres qu'ils soutiennent avec tant de zèle. Le profit serait grand pour nos ennemis, le dommage non moins grand pour nous. »

Émile Keller ne faisait que préciser ses arguments antérieurs et ses propres dispositions. Sans doute était-il dur pour le cardinal d'entendre qu'en somme il s'était laissé abuser par des hommes politiques de mauvaise foi, que sa clairvoyance était en défaut, que le moyen proposé par lui pour créer une « Droite puissante » allait à l'encontre du but ; mais Émile Keller avait l'impérieux devoir d'opposer à ses insistances une conviction basée sur une longue expérience politique et un indiscutable désintéressement. Après tout, il n'était pas pour la République un adversaire plus irréductible que la masse des catholiques et il prévoyait le moment où le ralliement pourrait s'opérer de lui-même. La religion nationale représentait encore une force énorme : si, au lieu de vouloir l'entraîner dans l'orbite républicaine, sans autres conditions que celles qu'y mettait l'archevêque d'Alger¹ ; si, au lieu de l'énerver

1. « Il devient de plus en plus désirable au point de vue du succès, — écrivait-il de Rome le 18 octobre 1890, à M. Constans, ministre de l'intérieur, — qu'il ne se fasse pas *publiquement* en ce moment, avec la participation même

et de l'effriter, on l'organisait et on la maintenait bien tendue sur son terrain propre, n'amènerait-on pas la force adverse à s'incliner un jour devant son invincible résistance? Ce n'était pas parce que trop de catholiques étaient monarchistes que les radicaux les combattaient; c'était parce qu'ils étaient catholiques : ces derniers, pour l'emporter, devaient dès lors résister en tant que catholiques, tout en oubliant dans cette lutte commune leurs divergences politiques. Tel était le nœud de la question; telle en tous cas la position prise par Émile Keller. Une telle position ne se conciliait guère avec le grand rôle politico-religieux qu'avait rêvé de jouer, en « pressant les choses », le cardinal Lavigerie. Par sa lettre du 26 janvier, ce dernier tenta encore de convertir à ses idées le chef qui lui échappait, et il le fit en ces termes :

« Je n'insisterai pas sur l'affaire dont je vous ai entretenu dans mes deux dernières lettres, et on ne vous en parlera pas non plus d'*ailleurs*. Mais, au fond, je trouve que vous ne jugez pas exactement la pensée qui la dirige. Le Saint-Siège demande aux catholiques ce que leur demande l'Évangile, de *rendre à César ce qui appartient à César*, en demandant l'acceptation du gouvernement établi. Cette acceptation, Notre Seigneur la demandait pour le gouvernement de Néron qui allait venir, et de tous les persécuteurs qui l'ont suivi pendant trois cents ans et qui voulaient, eux aussi, la destruction du catholicisme.

« Il demande aux mêmes catholiques *de rendre à Dieu ce qui est à Dieu*, en défendant la cause de l'Église, et cela, non par des conspirations et par des révoltes, mais par tous les moyens que leur offrent les lois.

« Dire qu'il faut ainsi s'allier avec les républicains actuels et surtout les aimer et les estimer, c'est vraiment une conséquence trop forcée. Ce n'est pas avec les républicains, tels qu'ils sont aujourd'hui, que le Saint-Père, par la voix du cardinal Rampolla, nous demande de conclure un traité quelconque. Il nous demande de nous adresser *à la France, au corps électoral*, pour obtenir, dans la situation, des modifications telles qu'elles rendent le gouvernement acceptable. Nous n'avons pas su les obtenir jusqu'ici, même en 1885 où, pour ma part, je prêchais la même doctrine, et où, dans notre petite réunion des Carmes

tacite du Gouvernement, aucune manifestation irritante contre l'Église, ... que l'on renonce enfin, à la direction des Cultes, à des procédés et à des tendances de persécution *trop visibles* dans tous les détails. » Tournier. *op. cit.*, p. 285. (C'est nous qui soulignons les mots *publiquement* et *trop visibles*.)

chez M^{sr} d'Hulst, vous me déclariez avec M. Chesnelong *qu'il n'y avait rien à faire*, ajoutant que du reste c'était une question de savoir s'il conviendrait au Comte de Paris d'arriver par l'appui direct et ouvert du clergé. On n'a rien fait, il est vrai, ou à peu près rien, et cependant, comme vous le constatez, on est arrivé bien près du but. Si on avait agi avec plus d'énergie et d'ensemble, et surtout si on avait fait le sacrifice des passions de parti, on aurait abouti.

« C'est cet ensemble et cette énergie que le Saint-Siège demande aujourd'hui aux catholiques, et pour faciliter le succès, il désire que nous tenions compte des tendances ou des préjugés des masses et que nous renoncions à l'alliance avec les anciens partis malheureusement impuissants, et pour preuve visible de la cessation de cette alliance, que nous acceptions le Gouvernement actuel dans le même sens et dans le même but que le Pape le fait lui-même.

« Vous préférez conserver le système suivi depuis vingt ans et qui nous a si mal réussi. J'avoue que, dans un homme de votre caractère, de votre haute intelligence et de votre esprit si fermement chrétien, cela me paraît, à distance, *incompréhensible*. »

A la faveur de singulières confusions, le cardinal achevait ainsi de condamner Émile Keller. Il l'accusait d'être en opposition avec l'Évangile, avec l'Église, avec le Pape, de conserver un système basé sur des conspirations, des révoltes, des passions de parti, un système néfaste que son intelligence, son caractère et son esprit chrétien auraient dû lui faire abandonner... C'était la rupture.

Dans le même temps, le cardinal avait essayé de gagner Eugène Veillot : « Je ne puis accepter de devenir républicain, lui avait répondu le 5 janvier le directeur de l'*Univers* ; ce parti me fait horreur... Le clergé secondaire, surtout dans les campagnes, a généralement montré pour votre appel plus d'éloignement que le clergé supérieur et celui des villes... Savez-vous que le Nonce vous est très défavorable et ne s'en cache pas ?... » — « ... Si le Nonce, répliqua le 10 janvier le cardinal, a parlé comme vous me le dites et comme, dès lors, je crois, c'est un traître et il ne le portera pas en paradis... A la France, il faut rendre son unité par la destruction des partis politiques militants qui n'ont plus qu'une force, celle de leur exploitation du clergé et de la religion dont ils font un

instrument de règne. » Pierre Veillot, fils d'Eugène, devait venir à Biskra : le cardinal annonça à M^{sr} Ferrata son dessein de le mettre à la tête de l'*Union Catholique* ; mais la réponse fut que Pierre Veillot avait, pour les libéraux, le peuple et le clergé, trop d'attaches avec l'intransigeance. « On avait d'abord pensé à M. Keller pour la présidence, écrivit encore le 28 janvier le cardinal à Eugène Veillot, mais on y renonce ¹. N'espérez pas qu'on accepte M. de Mun ni aucun des suivants trop connus de M^{sr} Freppel. »

L'évêque d'Angers étant arrivé à Rome le 8 février, le cardinal Lavigerie télégraphia, le 22, en style convenu, à son Père Procureur : « Avis très sérieux de Paris que Charles ² est venu tendre un piège à Pétronille ³ et que tout est prêt, si on lui donne une parole dont il pense abuser, pour commencer simultanément conférences royalistes dans les principaux départements. Ce serait un inextricable gâchis, surtout avec l'État. Auteur de ce guet-apens ne dissimule pas le projet de déshonorer le Saint-Siège. Donnez copie de ce télégramme pour qu'on se tienne sur ses gardes. »

Enfin, ni l'Épiscopat français, ni Rome ne lui ayant donné satisfaction ⁴, l'archevêque d'Alger lança en février — malgré le silence désiré par le Vatican — le mandement de carême où, répondant « avec simplicité aux mensonges et aux calomnies », il exposait « la faveur » que son « initiative » avait rencontrée « dans la masse des hommes chrétiens ou seulement sensés » ; puis, le 9 mars, il envoyait à M^{sr} Ferrata « une satire » publiée à Biskra par « les journaux hostiles à la religion », en y ajoutant ce commentaire : « Vous y verrez qu'on y fait passer le Pape pour un Machiavel qui m'a fait tomber dans un piège grossier et qui ne recherche plus que les bonnes grâces de M^{sr} Freppel. Puisque Léon XIII le veut et agit ainsi avec ce défaut de ménagement, il est libre puisqu'il est le maître. Mais je suis certainement libre moi-même de sauvegarder mon

1. C'est nous qui soulignons.

2. M^{sr} Freppel.

3. Léon XIII.

4. Voir plus haut, p. 308.

honneur, et si je ne le fais pas pendant ma vie, je laisserai les moyens de le faire après ma mort ¹. »

C'est en invoquant formellement la volonté de Léon XIII que le cardinal avait essayé d'entraîner celle d'Émile Keller. C'est donc auprès de Léon XIII que le comte romain devait maintenant se justifier. — « J'y étais du reste fort encouragé, note-t-il, par le Nonce, M^{sr} Rotelli, qui voyait avec effroi, je dirai même avec indignation la voie dans laquelle on cherchait à engager Léon XIII. » — Il le fit sans tarder, le 7 février 1891, dans une lettre où il traitait dans son ensemble toute la question du Ralliement. Bien que ce mémoire reprenne les arguments déjà opposés à l'archevêque d'Alger, et malgré sa longueur, il est utile de le reproduire tout entier, car il achève d'éclairer la pensée d'Émile Keller et celle de tous les catholiques éminents qui imitèrent sa conduite. Sans sortir du domaine des faits politiques qu'il connaissait aussi bien que le Primat d'Afrique, et sur lequel il avait, lui, chef laïque, le droit incontestable de se tenir, il analysait l'état de l'opinion, les dangers et l'inutilité pratique du Ralliement imposé par l'autorité religieuse, les résultats jadis obtenus avec le concours des « anciens partis », et les moyens que pouvait employer le clergé pour réaliser l'« union plus intime » des catholiques :

« Très Saint-Père,

« Les marques de bonté et de confiance dont Votre Sainteté m'a récemment honoré et mon dévouement sans bornes à l'Église et au Saint-Siège, me font un devoir de vous demander respectueusement l'autorisation de vous exposer quelle est à l'heure présente l'orientation politique et religieuse de la France, dans quel sens tend à se diriger l'opinion publique et comment peut se faire l'union si désirable de tous les catholiques pour la défense de leur liberté.

« Placé momentanément en dehors du Parlement, je ne mets aucune pensée, aucune affection, aucune préoccupation personnelle au-dessus de l'intérêt supérieur de l'Église et de la France, auquel je suis prêt à tout sacrifier.

« J'ajoute que je me garderai d'entrer dans le domaine des principes et de la doctrine et que je resterai dans le domaine des faits qu'un laïque peut constater et apprécier, et qu'il a le devoir de faire connaître au Père commun des fidèles.

1. Tournier, *op. cit.*, pp. 327-356.

« Il y a quelques mois, un trop grand nombre de conservateurs et de catholiques avaient placé dans le général Boulanger une confiance qu'il ne méritait pas et comptaient sur lui pour les débarrasser de la République et des Républicains. Depuis que cet espoir insensé s'est évanoui, un grand découragement s'est répandu dans les rangs des partis monarchiques, qu'on accuse d'avoir prouvé leur impuissance, et ceux qui attendaient tout d'une baguette magique sont aujourd'hui les premiers à crier qu'il n'y a plus rien à faire, et qu'il faut renoncer à changer la forme du Gouvernement. Au milieu de ce découragement politique, les questions religieuses prennent chaque jour plus d'importance. Elles sont pour ainsi dire les seules pour lesquelles on se passionne encore. De là, la pensée naturelle d'abandonner les préoccupations politiques, les théories gouvernementales et de s'unir pour défendre la liberté religieuse.

« Jusque-là, tout le monde est d'accord ; mais quelques-uns font un pas de plus, et estiment qu'il ne suffit pas de garder le silence sur la forme du Gouvernement, qu'il faut adhérer publiquement à la constitution républicaine, et qu'ainsi l'on pourra soit adoucir l'hostilité du parti républicain et obtenir de lui des concessions, soit ramener à soi une partie hostile du corps électoral et reconquérir la majorité dans le Parlement, et par suite le Pouvoir.

« Peut-on espérer sur ce terrain l'union des catholiques et atteindre par là le résultat satisfaisant que je viens d'indiquer : voilà la question que je demande la permission d'examiner au point de vue des faits et en résumant tous les renseignements que j'ai pu recueillir à ce sujet.

« Quelle est réellement l'opinion de la France? De ce que le scepticisme politique a fait de grands progrès, on aurait tort de conclure que les partisans convaincus de la République sont plus nombreux, et que la France tient à cette forme de gouvernement. Il ne faut pas oublier qu'il y a vingt ans l'Empire n'avait en face de lui qu'une opposition beaucoup moins importante que celle d'aujourd'hui, et qu'au Corps Législatif les représentants de l'idée républicaine étaient au nombre de cinq.

« Même en ce moment, il y a peu de républicains systématiques et convaincus. Ils ont groupé autour d'eux tous ceux qui cherchent avant tout, et sous n'importe quel régime, la ruine du catholicisme et la destruction de la foi dans les âmes. Enfin, à ce concert de toutes les mauvaises passions, se joignent la peur et l'intérêt qui asservissent au pouvoir, quel qu'il soit, tous les fonctionnaires et la foule sans nombre de ceux qui attendent une faveur du pouvoir ou qui redoutent la sévérité, les rigueurs justes ou injustes de leurs agents.

« Malgré cette puissance redoutable dont dispose le Gouver-

nement, près de la moitié des électeurs ont voté contre lui en 1885 et en 1889, et manifesté, malgré une pression éhontée, leur opposition pour le régime que nous subissons. Sans doute, beaucoup d'entre eux ne connaissent pas la Monarchie ou n'y croient pas ; mais alors ils sont prêts à se rallier au premier venu qui les débarrassera de la République.

« Pour la masse il n'y a pas de distinction subtile à faire entre la République et les républicains. La République, c'est le régime impie et persécuteur que nous subissons dans les plus petits villages comme dans la plus grande ville ; c'est le concert des mauvais sujets qui se sont emparés du pouvoir, qui disposent de toutes les places et de toutes les faveurs, qui dénoncent, oppriment, maltraitent et chassent des fonctions publiques quiconque va à la messe. Si l'on dit au peuple qu'il faut admettre l'étiquette républicaine, il en conclura qu'il faut voter pour ceux qui la portent en ce moment, et il votera pour les radicaux que patronne le Gouvernement.

« Parmi les catholiques, il y aura une scission profonde au lieu de l'Union qu'il est désirable de réaliser. Les uns céderont à la tentation de suivre le torrent, d'accepter la domination impie et les faveurs du parti qui est au pouvoir.

« Les autres, blessés dans leurs convictions intimes et profondes, ne pouvant adhérer à un régime qui déshonore la France et qui la conduit à sa ruine, se retireront non seulement de l'arène politique, mais encore des œuvres catholiques, où ils défendent en ce moment les droits et les libertés de l'Église. Ainsi, loin d'unir les catholiques, on les aurait divisés, on aurait porté un coup fatal à leurs forces ou à leur activité.

« Nous sommes aujourd'hui étroitement unis par notre dévouement, notre soumission et notre attachement au Saint-Siège. Depuis quarante ans, Léon XIII et Pie IX ont conquis les cœurs par leur incomparable bonté, par la puissance de leur parole, par la majesté de leur autorité, et ils ont donné parmi nous à la Papauté un prestige et une force dont elle n'avait pas joui pendant plusieurs siècles. Quand nous serions tentés de nous diviser, c'est cette voix du Père commun, planant au-dessus de nos querelles et de nos partis, qui nous réunit tous autour de lui.

« Ce serait une grave erreur de penser qu'une invitation du Souverain Pontife adressée aux fidèles pour obtenir leur adhésion à la République aurait le même effet. Elle n'empêcherait pas la scission dont je parlais plus haut, et, aux yeux des catholiques divisés comme aux yeux de leurs adversaires réjouis, je ne crains pas de dire qu'elle diminuerait l'autorité du Saint-Siège. Les évêques ne pourraient répondre à cette invitation qu'à regret, sentant qu'ils ne seront pas suivis par leur clergé et par les

meilleurs de leurs fidèles, comprenant que leur troupeau va se diviser au grand dommage de toutes les œuvres catholiques. En effet, ces œuvres reposent principalement sur le dévouement d'hommes convaincus que la République conduit la France à sa ruine. Ces hommes pourront se taire et cesser d'agir ; ils ne sauraient dire et faire le contraire de ce qu'ils croient. Pour compenser le mal si grave qui est à redouter, c'est-à-dire une atteinte portée à l'autorité du Souverain Pontife et des évêques, à l'union des fidèles et à l'existence des œuvres catholiques, quels avantages est-il permis d'espérer ? Et d'abord, le Gouvernement serait-il moins injuste, moins rigoureux dans la persécution qu'il exerce sur nous ? Ce serait se faire illusion que de le penser. Les hommes qui sont au pouvoir sont les ennemis systématiques et implacables de la religion catholique. Ils tiennent à sa destruction bien plus qu'à la forme républicaine et ils préféreraient un César impie à une république libérale et chrétienne. Ils savent parfaitement que la grande majorité du clergé et des fidèles ne leur ferait plus d'opposition et serait sincèrement avec eux, s'ils nous assuraient une vraie liberté religieuse, et ils sont de mauvaise foi quand ils nous reprochent notre opposition. Car lors même que nous changerions d'attitude, ils sont bien résolus à nous combattre toujours comme des ennemis, qu'il faut non seulement écarter du pouvoir et de toutes les fonctions publiques, mais opprimer, détruire et faire à jamais disparaître.

« C'est donc une erreur de penser qu'on désarmerait leur haine en adoptant l'étiquette républicaine, et qu'on pourrait ainsi arriver à une pacification semblable à celle que le Pape Pie VII réalisa avec Napoléon I^{er}. Napoléon était assez fort pour dompter et museler la Révolution. Si aujourd'hui un ministre avait la velléité de le faire, s'il en était seulement soupçonné, il serait immédiatement brisé par le Parlement.

« Toutefois, est-il permis d'espérer qu'en dehors du parti qui est au pouvoir et qui ne peut s'amender ni revenir à des idées plus sages, on ramènerait à soi les sympathies et les votes d'un grand nombre d'électeurs et qu'ainsi on pourrait reconquérir la majorité dans la Chambre ? Non, ce serait croire à un tiers-parti à la fois conservateur et républicain, qui est plutôt une ombre qu'une réalité au sein du Parlement, et qui n'existe pas du tout dans le pays. Il se trouve en effet quelques députés qui ont essayé de se grouper sous le nom de *Droite constitutionnelle*. Mais leurs anciens amis monarchistes, avec lesquels ils ne se sont pas brouillés, les considèrent comme des transfuges d'un jour, qui, après avoir constaté la stérilité de leur évolution, reviendront au bercail. Leurs adversaires de gauche ne croient pas à la sincérité de ces nouveaux alliés et ne songent qu'à leur fermer la porte de la République. Enfin, eux-mêmes ont peine à se

prendre au sérieux et à affirmer sans rire leurs convictions républicaines au lendemain de leurs espérances boulangistes.

« Dans le pays, comme je l'ai dit plus haut, on est pour ou contre la République radicale, qu'on ne sépare pas des lois scolaires et de la persécution religieuse. En temps d'élection, ceux qui sont catholiques avant tout, fussent-ils ralliés à la constitution, seront combattus comme des malfaiteurs par le Gouvernement et par tous ses agents et n'auront chance de succès qu'en s'unissant à ceux que la politique radicale a froissés et en joignant la cause de la religion à celle de nos finances, de notre armée, de notre magistrature. C'est par cette union de toutes les forces conservatrices qu'on est arrivé à avoir en 1885 et en 1889 de 160 à 200 députés *toujours d'accord pour défendre nos intérêts religieux*. En nous séparant des partis politiques et de leurs états-majors, loin d'arriver à former une Droite puissante et une majorité, c'est à peine si nous conserverions une *vingtaine* de sièges pour des candidats purement catholiques, et je ne vois pas d'ici les vingt collèges où l'on pourrait assurer le succès de ces candidatures.

« Il y a bien dans le pays un désir de stabilité et une crainte des révolutions, qui conduit une foule d'esprits pusillanimes à voter pour des députés républicains. Mais le sentiment ne saurait tourner en notre faveur, car ces mêmes électeurs savent très bien que l'avènement d'une majorité catholique serait une révolution aussi grave que l'avènement d'une monarchie, que les hommes au pouvoir feront tout, *per fas et nefas*, pour empêcher le triomphe des catholiques, et qu'au besoin ils feraient appel à la force et déchaîneraient sur la France les horreurs de la Terreur ou de la guerre civile.

« Ainsi la République conservatrice et chrétienne, qui peut être attrayante en théorie, n'a en France ni partisans, ni chances de succès. Ceux qui essaient de la soutenir n'obtiendront ni concessions du pouvoir, ni succès auprès des électeurs. Ils ne feront que diviser les catholiques, aujourd'hui si heureusement, si étroitement unis autour du Souverain Pontife, et qu'affaiblir les œuvres qui s'occupent de propager la Foi, l'enseignement chrétien, et de défendre la liberté de l'Église.

« Est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire pour répondre au désir d'*union plus intime* et d'activité plus énergique des catholiques? Loin de moi cette pensée. Ici encore, en restant dans le domaine des faits, il est facile de voir ce qui s'est fait depuis treize ans pour résister à la persécution et ce qui pourrait se faire pour rendre cette résistance plus forte et plus efficace.

« Des laïques appartenant à des opinions diverses, mais plaçant au-dessus de toute autre préoccupation la défense des intérêts religieux, se sont groupés dans des œuvres actives et

dévouées. Ils ont formé la Société Générale d'Éducation et d'Enseignement qui soutient l'éducation chrétienne à tous ses degrés, écoles primaires, collèges, universités ; les Comités catholiques qui tiennent à Paris et dans les départements de nombreux congrès, et qui propagent la vérité par la bonne presse et par la parole ; le Comité de Défense religieuse qui a fourni aux congrégations religieuses des armes légales pour résister à leurs ennemis, et qui veille à ce que les intérêts catholiques soient soutenus par les électeurs et dans les Chambres ; enfin, des Œuvres d'économie politique et sociale, qui cherchent à améliorer par les lois, par les mœurs et surtout par des institutions et des pratiques chrétiennes le sort des classes ouvrières. Votre Sainteté connaît ces œuvres qu'Elle a toujours daigné encourager, et un grand nombre d'évêques n'ont pas manqué de leur témoigner leur sympathie et leur bienveillance. Néanmoins, les moyens d'action pourraient être singulièrement complétés et développés si le clergé et surtout les évêques s'en occupaient plus directement, s'ils stimulaient le zèle des fidèles et s'ils ne craignaient pas de se mettre à leur tête pour diriger leurs efforts et leur résistance.

« Il y a une distinction à faire. Par suite d'un préjugé général en France et très enraciné dans tous les esprits, on n'admettrait pas que le clergé se mêlât, comme en Belgique, d'élections. Lors même que les évêques et les curés auraient fait adhésion à la République, le Gouvernement ne tolérerait pas qu'ils patronnassent des candidats, et du reste leur protection porterait malheur à ces candidats, pour lesquels le peuple ne voterait certainement pas. L'action directe du clergé ne peut donc pas s'exercer sur le terrain électoral, pas plus que dans les luttes quotidiennes de la presse. Mais cette action est souverainement utile, elle est nécessaire dans les œuvres proprement dites, qui ont pour but l'éducation chrétienne de la jeunesse, l'assistance des pauvres, l'amélioration du sort des ouvriers, etc. Je ne citerai qu'un exemple de ce qui se fait et de ce qui pourrait se faire. C'est surtout sur le terrain de l'école impie ou chrétienne qu'on se dispute les âmes des enfants et que se joue l'avenir de la société et de la Patrie. Or, bien que doctrinalement l'enseignement irréligieux et même l'enseignement neutre aient été maintes fois condamnés par le Saint-Siège, dans la pratique, non seulement on tolère partout l'enseignement neutre, mais, parmi les milliers d'instituteurs qui professent ouvertement l'impiété et l'athéisme, *pas un seul* n'a vu son école interdite aux parents chrétiens par l'autorité ecclésiastique. Et lorsqu'en face de cette école perverse, un bon curé ouvre une école chrétienne, souvent le Gouvernement pour le punir supprime son traitement, et le traitement n'est rétabli que le jour où l'évêque

consent à déplacer ce bon curé. Pour éviter de semblables difficultés, nos prêtres deviennent de plus en plus prudents, et cette vertu cardinale grandit démesurément aux dépens des autres.

« En résumé, les questions politiques tendent à s'effacer et à perdre leur acuité. Il serait peut-être fâcheux de les raviver en demandant aux catholiques une adhésion constitutionnelle que beaucoup d'entre eux refuseraient, qui par suite les diviserait et affaiblirait singulièrement leur force et leur union si belle autour du Souverain Pontife. Il n'existe pas dans le pays de parti républicain conservateur qui puisse prendre sa place, et si une majorité catholique était possible, son avènement serait une révolution, et provoquerait de la part de nos ennemis un renouvellement de la Terreur ou de la guerre civile, danger que le pays redoute à l'excès. Rien donc à espérer de ce côté en échange des maux certains auxquels on s'exposerait.

« Au contraire, en laissant aux laïques leurs convictions de citoyens et la liberté de manœuvrer, comme ils l'entendent, sur le terrain parlementaire et électoral, tout est à faire pour augmenter et cimenter l'union des catholiques sur le terrain *des œuvres d'éducation, de propagande, de charité et de défense sociale*.

« Là, les évêques peuvent *décupler* les forces des laïques. Peu importe qu'on développe les œuvres anciennes ou qu'on en crée de nouvelles. Ce qu'il faut, c'est qu'en dehors de la politique, les efforts de tous les fidèles, groupés sous la direction de leurs pasteurs légitimes, soient coordonnés et concentrés pour résister aux sectaires implacables qui ont pris l'engagement de déchristianiser la France. Dans cette lutte, on rencontrera des difficultés. Mais il n'existe pas de moyen de les éviter ni de les atténuer, et les concessions faites à nos ennemis les rendent plus audacieux, plus entreprenants, et augmentent d'autant le mal que nous aurons ensuite à guérir et à réparer. Pour nous sauver, l'adhésion peu sincère donnée à la République n'aurait pas plus de vertu que l'adhésion donnée par un trop grand nombre et par les mêmes au général Boulanger. Au lieu de nous affaiblir et de nous diviser, unissons-nous *dans la résistance* où les caractères se retrempe, où les âmes viriles se forment et se préparent pour des jours meilleurs, dont Dieu seul a le secret.

« J'implore, Très Saint-Père, votre indulgence pour l'audacieuse franchise avec laquelle j'ai exposé les faits que j'ai constatés et les opinions que j'ai recueillies autour de moi. En le faisant, j'ai cru accomplir un devoir de fils, et servir une fois de plus la cause à laquelle j'ai surtout consacré ma vie.

« J'aime à penser que Votre Sainteté daignera me pardonner, et je la prie de m'accorder, ainsi qu'à mes nombreux enfants et petits-enfants et à ma fidèle compagne, Sa Bénédiction Apostolique. »

Léon XIII ne devait pas approuver cette ligne de conduite. Émile Keller était trop fidèle catholique pour prendre publiquement, à l'égard du Saint-Siège, l'attitude de la résistance, et nous verrons jusqu'où il poussa la soumission. Il continua pourtant à combattre pour sa Foi jusqu'à la mort.

XXIV

L' « UNION DE LA FRANCE CHRÉTIENNE »

(1891-1892)

KELLER ET CHESNELONG

(1891-1899)

SOMMAIRE

- L'archevêque de Paris désire grouper tous les catholiques sur le seul terrain de la défense religieuse : en mars 1891 il donne pour cela « mission » à Keller et à Chesnelong. — La vingtième Assemblée Générale des Catholiques de France : après approbation du Saint-Père, l'*Union de la France chrétienne* est constituée (mai 1891). — Appui de l'Episcopat.
- Manifeste des Cinq cardinaux (22 janvier 1892) : les catholiques sont invités à « l'acceptation franche et loyale des institutions politiques ». — Inquiétudes de Keller et de Chesnelong. — Le Saint-Siège précise la nouvelle orientation. — Vingt et unième Assemblée des Catholiques : le cardinal Rampolla indique le « terrain constitutionnel ». — Dissolution de l'*Union de la France chrétienne* (mai 1892). — Le *Comité catholique de Défense religieuse* subsiste.
- Controverse entre le cardinal Perraud et Emile Keller. — Réflexions sur l'attitude de l'Episcopat. — Efforts persévérants du *Comité catholique* : Assemblée générale de 1893. — Fête de Jeanne d'Arc (1894). — Insistances du cardinal Richard. — Correspondance entre Keller et Chesnelong. — Lettre de Keller à l'archevêque de Lyon (1896). — Le Congrès catholique républicain de Reims (1897) : découragement apparent de Keller.
- A la fin de 1897, Keller veut redonner « une direction » aux catholiques « décapités et dispersés ». — Etude sur les *Elections de 1898* : son retentissement. — Reprise du programme de l'*Union de la France chrétienne*. — Lettre à Léon XIII. — Nombreuses adhésions. — Chesnelong approuve l'« acte public » de son ami intime.
- La politique du Ralliement continue : « chagrin » de Keller. — Le Congrès catholique républicain de Paris (1898). — Le concours « perfide » des ralliés est repoussé par la Gauche, et Brisson succède à M. Méline. — Epoque de l'affaire Dreyfus. — Keller croit le Pape mal renseigné. — Mort de Chesnelong (juillet 1899).

Après avoir hésité ¹ à confirmer le mot d'ordre lancé par le Toast d'Alger, Léon XIII avait adressé au cardinal Lavignerie, le 9 février 1891, un bref qui paraissait ne plus laisser de doute : « Tout ce qu'a fait Votre Éminence, déclarait le Pape, répond parfaitement aux besoins du temps... »

L'archevêque de Paris, pourtant, n'estimait pas que les catholiques royalistes dussent renier leur foi politique, et le 2 mars 1891, dans sa *Réponse à d'éminents catholiques qui nous ont consulté sur leur devoir social dans les circonstances actuelles*, il rappela seulement que « l'Église ne condamnait aucune des formes diverses de gouvernement, de même qu'elle ne s'asservissait à aucun parti ». « La question est plus haute que toutes les questions politiques, ajoutait-il ; il s'agit de savoir si la France restera chrétienne... Apportons un loyal concours aux affaires publiques, mais demandons que les sectes anti-chrétiennes n'aient pas la prétention de faire d'un ensemble de lois anti-religieuses la constitution de la République. » La formule, très habile, n'en était pas moins excellente : la plupart des évêques y adhérèrent, et le groupe Chesnelong-Keller accepta le large terrain qu'elle offrait.

En l'absence de Chesnelong, le cardinal Richard, de son propre mouvement, fit appeler Émile Keller et lui demanda, comme un grand service, d'organiser les forces catholiques. Ils dressèrent ensemble la liste des notabilités qui seraient groupées sous la haute direction de l'archevêque de Paris. L'accord fut facile, « sauf pour deux ou trois catholiques républicains, entre autres M. Lamy, que M^{sr} Richard voulait absolument exclure et que nous tenions au contraire à convoquer, note Keller, pour bien marquer notre intention de réunir dans une action commune toutes les nuances politiques » ².

On ne pouvait plus, comme dans l'ancienne *Union Conservatrice*, se borner à ne grouper sur le terrain religieux que des royalistes et des bonapartistes. Il fallait ouvrir les rangs aux

1. Nous l'avons vu plus haut, p. 309.

2. « Vivement pressé par nous de vous apporter son concours, ajoute Keller, ce fut M. Lamy qui le refusa en se réservant d'agir de son côté. »

républicains catholiques, et en général à tous les honnêtes gens désireux de combattre les lois persécutrices, en laissant de côté les querelles de parti. La vingtième Assemblée Générale des Catholiques de France allait justement se tenir : à la séance du 26 avril 1891, présidée par le cardinal Richard, Chesnelong remercia Son Éminence de n'avoir pas exigé des royalistes le sacrifice de « la loyale fidélité de leurs convictions et de leurs espérances », supplia les catholiques de s'unir étroitement, rappela que cette union nécessaire était conforme aux Encycliques de Léon XIII et qu'il fallait la réaliser « en n'écartant aucune bonne volonté loyale, ni aucun dévouement sincère ». Le cardinal donna alors publiquement « mission » à Chesnelong et à Keller, président et vice-président du *Comité de Défense Religieuse*, de compléter ce Comité en groupant autour d'eux de nouvelles énergies : « Nous n'aurons pas seulement avec nous, disait-il, ceux qui partagent notre foi ; les hommes honnêtes qui ne subissent pas le joug des sectes anti-chrétiennes ne refuseront pas de s'unir à nous pour défendre les consciences contre l'oppression qui pèse sur elles ¹. »

Le congrès terminé, Keller rédigea une Adresse au Pape indiquant les résolutions adoptées : Chesnelong la corrigea et l'expédia à Rome. Le 23 mai, Léon XIII répondit à Chesnelong, fort élogieusement, que l'union projetée lui était « agréable par-dessus tout ». On pouvait aller de l'avant, et si Keller avait dû rompre avec le cardinal Lavignerie, il était maintenant autorisé à croire que les « ralliés » ne jouissaient pas seuls de l'approbation du Saint-Siège.

Au cours des semaines suivantes, l'*Union de la France Chrétienne* était constituée sous la présidence de Chesnelong ; la vice-présidence de Keller, du baron de Mackau, du comte de Mun et de d'Herbelot. Le Comité comprenait des personnages d'opinions politiques non moins diverses : le P. Bailly, de *la Croix* ; P. Veuillot, de *l'Univers* ; Levé, du *Monde* ; de Claye, de *la Défense* ; Raoul Ancel, de *l'Œuvre des Cercles* ; le marquis de Beaucourt, de la *Société bibliographique* ; le

1. Sauf indications contraires et avant d'utiliser les lettres inédites (Keller-Chesnelong) que nous avons entre les mains, nous résumons brièvement ici la documentation déjà fournie par M^{sr} Laveille (*Vie de Chesnelong*).

vicomte de Roquefeuil, de l'*Association catholique de la Jeunesse française* ; Abel Rainbeaux, de l'*Œuvre des Patronages* ; les sénateurs Lucien Brun, Buffet et de Ravignan ; les députés comte de Lanjuinais et Thellier de Poncheville. La *Correspondance hebdomadaire* ¹ devenait le bulletin attitré du Comité qui publia, le 19 juin, une Déclaration où, répondant à l'appel de S. E. le cardinal-archevêque de Paris, il demandait « le concours des chrétiens et de tous les honnêtes gens, quelles que fussent leurs opinions politiques, pour défendre et réclamer d'un commun accord les libertés civiles, sociales et religieuses dont on les dépouillait ». De nombreux prélats, et les plus en vue (comme les archevêques de Reims, de Lyon et d'Aix), encouragèrent le mouvement ; le nouveau nonce, M^{sr} Ferrata, lui parut favorable ; de Mun à Lyon ², Buffet dans les Vosges, Keller dans la Manche inaugurèrent une brillante campagne de conférences de propagande.

Ainsi, tout marchait bien pour l'Union en 1891. — En 1892, tout changea.

Le 22 janvier 1892, pour répondre aux vexations gouvernementales qui avaient payé les avances du cardinal Lavigerie et du Saint-Siège, les cardinaux français (les *Cinq*) lancèrent un manifeste ³ reprochant vigoureusement au gouvernement républicain d'être depuis douze ans « la personnification d'une doctrine et d'un programme en opposition absolue avec la foi catholique », mais conseillant aux catholiques « l'acceptation franche et loyale des institutions politiques ». Soixante-quinze évêques y adhérèrent. Le 25 janvier, le *Monde* publiait une lettre du comte de Mun au Père Didon s'appuyant sur le manifeste pour demander la formation d'un parti catholique constitutionnel :

« Chacun va dire son mot, écrit aussitôt (26 janvier) Keller à Chesnelong, et il me paraît bien difficile que la *Correspondance*

1. Organe du Comité de défense religieuse: elle paraît toujours en 1922.

2. C'est Keller qui, le 4 octobre 1891, demanda à Chesnelong de prier de Mun d'aller à Lyon avec lui, Chesnelong.

3. Proposé par le cardinal Langénieux, rédigé en grande partie par M^{sr} d'Hulst.

hebdomadaire garde le silence... qui équivaut à la mort. En attendant que les choses se soient éclaircies, le mieux n'est-il pas de soutenir tranquillement que le terrain de la *France Chrétienne* n'est pas changé? Comme nous sommes bien décidés à ne pas le modifier, il me semble qu'il n'y a aucun inconvénient à le maintenir... Il serait vraiment curieux que le parti constitutionnel fût formé par ceux qui avaient donné la main au général Boulanger pour étrangler la République. »

Au nom de la *Jeunesse Catholique*, le comte de Roquefeuil adressa au comte de Mun une lettre publique acceptant d'entrer dans le nouveau parti. « Au Cercle catholique, on est moins pressé; néanmoins, un tiers environ des membres penchent vers la République. La plupart de nos amis ne voient dans la Déclaration qu'un manifeste contre la politique républicaine et attachent peu d'importance à la fameuse phrase d'acceptation franche et loyale¹. » Chesnelong, bien entendu, partageait les sentiments de son ami² :

« Plus je réfléchis, plus je suis contristé, troublé, découragé de la situation qui nous est faite dans l'*Union de la France Chrétienne*. L'acceptation résolue, franche, loyale, des institutions républicaines, non plus seulement tolérée, permise, ou même indirectement conseillée, mais commandée aux catholiques, au même titre que la défense des libertés religieuses, comme un devoir de conscience et de patriotisme,... quelle confusion! Le cardinal Richard ne veut pas, j'en suis convaincu, de la formation d'un parti catholique constitutionnel, et la formation de ce parti serait la suite logique de la lettre des Cinq. Le cardinal voudrait, je n'en doute pas, la continuation de l'*Union de la France Chrétienne*, dont plus que personne il a la paternité, et la lettre des Cinq a dévasté le seul terrain sur lequel l'union des catholiques pût se faire avec honneur et agir avec efficacité... Comment le cardinal pourra-t-il accorder l'acceptation demandée par le programme de la lettre des Cinq avec la neutralité loyale dans une liberté respectée qui était au fond du programme de l'*Union*?... Pourrons-nous vivre longtemps, et quelle autorité aurions-nous pour faire prévaloir le programme de la neutralité? La presse ne nous soutiendrait pas... Je n'accepterai d'être ni à la tête ni à la suite d'un parti catholique républicain... Nous

1. Keller à Chesnelong, 1^{er} février 1897.

2. Lettre « personnelle » du 11 février, dont nous ne reproduisons pas le passage déjà donné par M^{sr} Laveille (*op. cit.*, p. 550).

n'avons jamais eu au service de l'Église que des pensées de dévouement, pas la moindre velléité de prépotence égoïste... Mon bonheur serait de servir et ma joie serait de me soumettre. Il est pénible, il est cruel de retirer un concours là où on serait heureux de le donner avec tout son cœur ; et voilà pourquoi la retraite, même si elle est prescrite par la conscience et par l'honneur, me sera très douloureuse. Je crois pourtant qu'elle s'impose. »

Elle allait en effet s'imposer.

L'Encyclique aux Français du 16 février 1892, — « Au milieu des Sollicitudes », — distinguant les « pouvoirs établis » de la « Législation », conviait définitivement les catholiques à s'unir sur le terrain des institutions. Le 3 mai, dans sa lettre aux cardinaux, Léon XIII insista sur la nécessité « d'accepter, sans arrière-pensée, avec cette loyauté parfaite qui convient au chrétien, le pouvoir civil dans la forme où de fait il existait ». La vingt et unième Assemblée Générale des Catholiques de France se tenant sur ces entrefaites, le Congrès fit encore parvenir à Rome une adresse où, sans parler du Ralliement, il affirmait sa soumission aux ordres du Saint-Père ; le 12 mai, le cardinal Rampolla télégraphia à Chesnelong les bénédictions du Saint-Siège « dans la ferme confiance » que les catholiques français suivraient « la conduite tracée dans Ses dernières lettres en se plaçant sur le terrain constitutionnel ». Chesnelong parcourut ces lignes, les fit lire à Keller, gagna la salle du Congrès, et, debout, de sa voix la plus claire, la plus ferme, il donna connaissance à l'Assemblée de l'arrêt qui le condamnait ; puis il se rassit sans un commentaire, sans un mot, au milieu d'un silence de mort ¹. — « Voyez comme je souffre, dit-il en sortant, les larmes aux yeux, à son vieil ami Merveilleux du Vignaux. Deux fois désavoué : par le Roi et par le Pape ! »

Le lendemain, il expédiait à ses correspondants une dépêche dissolvant l'*Union de la France Chrétienne*, son « terrain de neutralité ne paraissant plus répondre aux désirs exprimés

1. Détails donnés par M. René Lavollée, témoin oculaire, à M^r Laveille (*op. cit.*, p. 555).

par le Saint-Père ». — Plus de six ans après ¹, il devait écrire à Keller :

« Devant le désaveu qui nous frappa par un télégramme qui me fut adressé un an après avoir reçu, pour le même objet, un bref du Pape très encourageant et très laudatif pour notre projet d'*Union de la France Chrétienne*, je dus, le surlendemain même du jour où j'avais, devant le Congrès, exposé le programme accepté et loué un an avant, lire publiquement et avec respect le télégramme improbateur... En portant au cardinal ma démission et la vôtre, je lui déclarai que pour ma part je ne pouvais pas entrer dans la voie *nouvelle*, mais que je garderais le silence sur cette politique et que, par respect, je ne la combattrais pas. Je renouvelai cette double déclaration lorsque, plus tard, je lui écrivis à Rome pour le remercier de la lettre que vous connaissez et dans laquelle le Pape, en reconnaissant la délicatesse des motifs qui ne m'avaient pas permis d'entrer dans la politique nouvelle, nous transmettait et nous autorisait à faire connaître qu'il nous continuait toute son affection ². Lié par ma parole, je reste inflexiblement à l'état de non-adhésion à la politique nouvelle... »

Suivant les expressions d'Émile Keller ³, « enveloppant la blessure de son cœur dans une inviolable réserve », Chesnelong n'en parla donc jamais en public ; mais il eut le cœur de son intime ami pour s'épancher, et comme Léon XIII lui-même désira le maintien du *Comité Catholique de Défense Religieuse*, il conserva du moins ce terrain d'obéissance sans réserve et de persévérante action.

Keller admirait une si parfaite mansuétude, mais il avait bien de la peine à s'y résigner, et, au point de vue politique, à sonner la retraite. M^{sr} Perraud, évêque d'Autun, ayant publié *Quelques réflexions sur l'Encyclique* du 16 février 1892, il ne put s'empêcher d'en manifester son humeur à Chesnelong : « Nous descendons rapidement la pente qui ramène à la Commune et à la Révolution, et c'est le moment que M^{sr} Perraud choisit pour comparer le comte de Paris aux rois fainéants, Carnot,

1. 17 octobre 1897.

2. « J'aime Chesnelong comme de Mun », avait dit Léon XIII au cardinal Richard.

3. Article du *Correspondant* sur Chesnelong, 10 août 1899.

Loubet et Ricard à Charles Martel, à Pépin le Bref et à Charlemagne. C'est vraiment un peu fort, et le cardinal Lavigerie n'a pas été aussi loin ¹. » Il en écrivit aussi au futur cardinal lui-même qui le remercia, le 19 mai, de sa franchise, lui adressa la lettre élogieuse ² du Pape concernant ses *Quelques réflexions*, et expliqua ainsi son attitude politique :

« ...Je n'avais pas à juger les motifs pour lesquels le Chef de l'Église catholique croyait devoir intervenir dans les affaires françaises. D'ailleurs, cette Encyclique ne renfermait à aucun degré une définition dogmatique quelconque préconisant le régime politique républicain au détriment des autres formes de gouvernement. Elle est essentiellement une consultation et une direction pratique inspirée par le désir de concentrer toutes les forces intellectuelles, morales, sociales d'un pays catholique sur la nécessité de préserver la religion des attentats de l'incrédulité politique... L'approbation de Léon XIII devrait aider les serviteurs dévoués de l'idée monarchique à comprendre l'acte du Pape et à s'y soumettre. »

Mais Émile Keller trouvait ces raisonnements et ces exhortations aussi peu logiques que ceux de M^{sr} Turinaz, évêque de Nancy, lui expliquant ¹ qu'il ne s'agissait pas d'*adhésion* à la République, mais de *soumission au Gouvernement établi* ; que « ce qui serait désastreux pour les espérances politiques des royalistes, pour la France et pour l'Église, ce serait *leur résistance à l'Encyclique*, leur abstention *dans la lutte pour les libertés catholiques et dans les élections* ». Émile Keller n'avait aucune envie de se dérober à un tel combat ; et si les catholiques conservaient le droit de rester royalistes, il ne comprenait pas comment on pouvait, en même temps, les obliger à admettre la « consigne » républicaine.

En raison des « basses calomnies d'une certaine presse », il jugeait bon d'établir très franchement ce que Chesnelong et lui avaient voulu faire pour maintenir l'union des catholiques sur le seul terrain possible et éviter la désorganisation

1. 12 avril 1892.

2. Du 28 avril.

3. Lettre du 2 mars 1892. Nous reviendrons sur les relations entre M^{sr} Turinaz et Emile Keller (chapitre xxv).

à laquelle on les condamnait : « Sous ce rapport, nous n'avons rien à cacher, rien à excuser, et si nous avons un tort, c'est de n'avoir peut-être pas parlé assez haut et agi assez énergiquement pour prévenir le mal qui se fait aujourd'hui »¹. Ce mal, il en notait les progrès avec effroi, et il ne le voyait pas seulement dans les partis avancés :

« Quoi de plus triste que les félicitations du cardinal Rampolla aux évêques qui retirent leurs catéchismes électoraux? Quoi de plus pitoyable que l'illumination de la basilique de Montmartre le 14 juillet? Le *Monde* ayant fait honneur de cette résolution au *Comité du Sacré-Cœur*, j'ai écrit au cardinal Richard pour décliner toute solidarité dans cette étrange mesure « qui a pour but de fêter, non la forme du gouvernement, mais la politique radicale et une des étapes les plus tristes et les plus honteusement sanglantes de notre histoire... » Je vois comme vous le désastre électoral auquel on nous conduit... Le gouvernement actuel ira d'autant plus vite à la perte qu'il rencontrera moins d'opposition. La Droite le faisait vivre en l'obligeant à faire un bien relatif. Ce qui sera plus long et plus difficile à guérir, ce sont les plaies extérieures de l'Église et du Clergé²... »

« Les évêques n'ont nulle envie d'agir... Ceux qui ont le plus désavoué le cardinal Lavigerie sont enclins, après réflexion, à faire un peu comme lui. Les séminaristes sont spécialement visités et hantés par ce nouvel esprit. Les Congrégations seraient aussi charmées de faire la paix... Que ferons-nous au milieu de cette lassitude générale ? »

Le *Comité Catholique* travaillait obstinément à la vaincre, et, à l'Assemblée générale de mai 1893, assemblée dont Émile Keller fut l'âme, les Catholiques, se sentant forts de sa force, acclamèrent comme toujours en lui « le grand chrétien, le grand patriote, le champion intrépide et fidèle de toutes les nobles causes, le lutteur éloquent et vaillant dont le courage fut toujours à la hauteur du talent »³. En avril 1894, c'est lui qui organisa, avec le concours de Charette et de ses zouaves, la fête de Notre-Dame en l'honneur de Jeanne d'Arc, nouvel-

1. Lettre à Chesnelong du 1^{er} juin 1892.

2. Lettre à Chesnelong. 19 juillet 1892.

3. Keller à Chesnelong, 16 septembre 1892.

4. Chesnelong à Keller. 18 mai 1893.

lement proclamée Vénérable, et le cardinal Richard le félicita d'avoir « admirablement résumé les joies et les enseignements de cette fête nationale ¹ ».

Le bon cardinal faisait ce qu'il pouvait pour entraîner Chesnelong dans les voies où Léon XIII, lui rapportait-il, « persistait plus que jamais » ², et il lui recommandait avec insistance de poursuivre la lutte « avec modération et avec prudence » :

« J'ai trouvé le cardinal très confirmé dans le sentiment d'une adhésion plus absolue à la politique pontificale, bien en avant de la formule de la *stabilité gouvernementale*, très optimiste au point de vue de l'avenir, très préoccupé de cette pensée générale que la résistance ardente a fait son temps, et que c'est moins en luttant qu'en refaisant l'esprit chrétien de la France qu'on arrivera, avec le temps, à une rénovation efficace de notre pauvre pays... Il a été comme toujours très cordial et très affectueux, j'ajouterai même très confiant. »

Chesnelong parlait ensuite du nouveau Président de la République :

« A coup sûr, Casimir-Périer ne sera pas un sauveur : c'est un esprit dépourvu de doctrine et tout bourré de préjugés semi-révolutionnaires... C'est un autre Carnot, moins passif et moins inerte, plus autoritaire et plus cassant, mais tout aussi médiocre et inconsistant, et ayant, lui aussi, beaucoup trop sacrifié aux idoles pour remettre Dieu à sa place, et, avec lui, la vérité religieuse et la vérité sociale qui seules peuvent nous sauver. »

« Le fond de tout cela, conclut sévèrement Keller ³, c'est qu'on ne veut plus de résistance, plus de lutte, plus de conflits, et cela avec des adversaires bien résolus à poursuivre la ruine totale de l'Église et de la foi chrétienne. Les lois existantes suffisent et, en les appliquant dix ou vingt ans, les francs-maçons sont sûrs d'arriver sans bruit au but qu'ils poursuivent... Je juge Casimir-Périer exactement comme vous, et sa fameuse entrevue avec Mackau nous dit clairement que nous n'avons rien à attendre, rien à espérer de lui. »

Si le *Comité de Défense Religieuse* et toutes les œuvres qui en dépendaient continuaient à vivre, une telle atmosphère

1. Cardinal Richard à Emile Keller, 24 avril 1894

2. Chesnelong à Keller, 7 juillet 1894

3. Réponse à Chesnelong du 12 juillet 1894.

rendait naturellement cette vie fort précaire. L'Épiscopat n'était pas porté à les soutenir : « Sacrifiés à la stabilité gouvernementale », leurs chefs, lorsqu'ils allaient rendre leurs hommages à l'archevêque de Paris, « ressemblaient au gladiateur antique disant à César : *Morituri, te salutant* »¹. — En dehors d'eux, la confusion, la désagrégation qu'ils avaient prédites se développaient, et l'on vit, en 1896, de jeunes catholiques lyonnais organiser un congrès sans demander avis à leur archevêque, exclure l'Épiscopat de leurs réunions et en réserver l'honneur, ainsi que la présidence du banquet final, à Édouard Drumont, alors que les évêques étaient si souvent malmenés dans les colonnes de la *Libre Parole*. La *Correspondance hebdomadaire* ayant parlé de ce congrès, l'archevêque de Lyon s'en plaignit² au directeur du bulletin, ce qui fournit à Émile Keller une occasion, bien inattendue, de rappeler à M^{sr} Coullié la doctrine et les desiderata du Comité Catholique :

« Nous partageons complètement votre manière de voir au sujet du Congrès de Lyon, auquel aucun de nos amis n'a pris part. Nous n'avons pas de plus vif désir que de voir les catholiques défendre leurs libertés et leurs droits sous la conduite et la direction de leurs évêques. C'est ce désir que notre rédaction avait mission d'exprimer... Permettez-moi de vous avouer très respectueusement la peine et le malaise que nous éprouvons quand cette direction nous fait défaut. Je le fais d'autant plus facilement que je m'adresse à un évêque... qui a donné aux Congrégations religieuses le signal de la résistance aux injustices fiscales...

« Depuis quatre ans, nous avons reçu peu de directions et peu d'encouragements. Pendant qu'on accablait nos gouvernants de congratulations et qu'on s'efforçait d'arracher aux catholiques une adhésion peu sincère au régime républicain ou un respect malaisé pour le personnel gouvernemental, on nous interdisait de tenir des Congrès, on laissait sommeiller les catéchismes électoraux et la résistance aux lois sectaires. Nous avons tous accepté ce silence, attendant des jours meilleurs, et ce n'est pas notre faute si des catholiques moins patients ont élevé la voix sans consulter personne et ont réclamé l'action. Bien décidés à ne rien faire en dehors de la hiérarchie, nous voudrions voir

1. Keller à Chesnelong, 28 octobre 1894.

2. Lettre du 4 décembre 1896.

tout l'Épiscopat animé du zèle intrépide dont vous avez donné tant de preuves ¹... »

A cette époque, la Franc-Maçonnerie était presque devenue une religion d'État, une contre-Église. L' « esprit nouveau » de Spuller, puis l' « apaisement » de Méline n'avaient pas empêché le « bloc républicain » de se reconstituer sur le terrain de l'anticléricalisme. Mais cela n'arrêtait pas le Ralliement, et l'on projeta de réunir à Reims, en octobre 1897, un premier Congrès national catholique — républicain — congrès au cours duquel le cardinal Perraud allait rappeler que « les Français acceptaient les institutions démocratiques, à la condition qu'elles fussent une vérité, *res publica*, la chose de tout le monde, sans qu'il y eût des profiteurs et des parias ». La *Correspondance hebdomadaire* annonça, sans commentaires, que le *Comité de Défense Religieuse* y resterait étranger. Le cardinal Richard s'en froissa :

« Il fallait bien dire, observa Keller ², si nous en faisons ou non partie, et si le cardinal avait le droit d'être mécontent, c'était de ceux qui, après son refus formel, se sont vantés de lui faire forcer la main à Rome. Je commence à être rassasié de ces mécontentements tombant sur nous comme une grêle, alors que nous faisons tout au monde pour ne pas déplaire. Je crois que je ferais bien de quitter le Comité Catholique où je suis une pierre d'achoppement et d'où je fais fuir les autres. »

Simple boutade d'un bon soldat qui ronge son frein. Chesnelong d'ailleurs le modérait, l'encourageait, et quelques semaines après, Keller consentait à « vivoter » au Comité Catholique, tout en dressant, pour la *Défense Religieuse*, un véritable plan de campagne :

« Il me paraît difficile qu'à la veille des élections de 1898 nous ne disions rien à nos amis qui attendent de nous une direction, aux catholiques décapités et dispersés, au Saint-Père dont nous ne pouvons discuter les actes, mais que nous sommes tenus d'instruire des faits et d'une situation qu'on lui peint

1. La minute, de la main d'Emile Keller, n'est pas datée.

2. Lettre à Chesnelong du 20 juillet 1897.

sous des couleurs trompeuses... C'est là, à mon avis, l'œuvre nécessaire de la *Correspondance*. Elle doit être poursuivie avec infiniment de prudence, de respect pour le Saint-Siège, de ménagement et de charité pour les dissidents ; mais elle doit être poursuivie. »

Cette « œuvre nécessaire », il allait, soudain, l'inaugurer avec éclat.

L'étude d'Émile Keller sur *Les élections de 1898*, étude publiée par le *Correspondant* du 1^{er} octobre 1897 et reproduite par la *Vérité* d'Auguste Roussel, eut un retentissement justifié à la fois par l'importance capitale de son sujet, la hauteur de ses vues, la solidité de sa dialectique, le noble éclat de son style et l'intrépidité de ses conclusions. En libérant sa conscience, l'auteur libérait celle de tous les catholiques qui, depuis deux législatures, constataient les résultats de la politique qu'ils avaient silencieusement déplorée ; et il traçait une fois encore, avec sa foi intégrale de catholique, mais avec son indépendance de citoyen, le programme de la seule union réalisable. C'était le programme de l'ancienne *Union de la France Chrétienne*, le programme dont la dépêche du cardinal Rampolla, en mai 1892, avait amené l'abandon ; mais il pensait qu'après de si tristes expériences, le Saint-Siège — dont certains démocrates chrétiens, en instituant « le péché de monarchie », avaient d'ailleurs exagéré et dénaturé les directions, — ne serait plus inaccessible à ses vues, et il adressa hardiment à Léon XIII lui-même, par une lettre qui en résume le dessein, le texte de son article :

« Très Saint-Père,

« Que Votre Sainteté me permette de lui faire très respectueusement hommage d'un article que je viens de publier sur les élections de 1898.

« Après avoir gardé le silence pendant cinq ans, j'ai cru de mon devoir de le rompre et de tenter un effort pour rétablir l'union des catholiques et des honnêtes gens de toute nuance, prête à se dissoudre complètement pour le plus grand malheur du pays et de la religion. Nous sommes en présence d'un Ministère¹ qui se dit modéré et qui se vante de sauver la France du

1. Le ministère Méline.

socialisme tout en continuant à faire à l'Église, aux Congrégations et spécialement à l'éducation chrétienne, une guerre de tous les instants qui propage le socialisme en préparant son triomphe à venir. Ces hommes, qui sont presque tous francs-maçons, ne se font pas faute, en poursuivant leur plan contre l'Église, d'invoquer pour eux et pour leurs candidats l'immense autorité de la parole du Pape qu'ils prétendent interpréter en leur faveur, et il est à craindre que, trompés par ces promesses fallacieuses, un certain nombre de catholiques ne se séparent de leurs amis et n'assurent le triomphe presque universel des sectaires.

« Déjà en 1893, nos malheureuses divisions ont réduit de 200 à 80 le nombre des députés résolus à défendre les intérêts et les libertés de l'Église. Aujourd'hui le péril est encore plus grand. J'ose espérer que cet effort désintéressé pour rétablir l'union des catholiques et des honnêtes gens sur le terrain religieux et pour les amener à combattre énergiquement les mauvaises lois qui nous oppriment, obtiendra l'approbation de Votre Sainteté. En tous cas, qu'Elle ne doute pas un instant de mon dévouement filial et de ma profonde vénération ¹. »

Pas plus qu'avant, Émile Keller ne contestait, dans son article, le droit au Ralliement, mais il repoussait la prétention d'en faire un devoir, et d'établir des incompatibilités entre la foi religieuse et des opinions politiques. Avec une mordante ironie, il analysait l'état d'âme « des gens qui avaient cru à Boulanger et à Diana Vaughan » et dont le parti, « à chaque scrutin, se coupait en trois : les blancs, les bleus et les absents » ; des singuliers politiciens qui, « avec une ardeur plus ou moins candide, étaient entrés dans la voie nouvelle ou cherchaient à négocier leur petite paix avec le Gouvernement ». Il expliquait surtout le *non possumus* des royalistes :

« Pourquoi, — écrivait-il en rappelant l'avortement de tant d'initiatives, — pourquoi ces généreux efforts ont-ils eu un succès si limité? C'est qu'ils sont venus se briser contre l'honneur, contre le bon sens, contre le patriotisme d'un très grand nombre de Français. En effet, il est, jusque dans le dernier de nos villages, des hommes à qui l'honneur défend de mentir à leurs concitoyens et de se déclarer partisans d'un régime qui foule aux pieds tout ce qui leur est cher. »

1. Minute d'Emile Keller. non datée.

Il fallait respecter leurs convictions, comme ils respecteraient les convictions d'autrui ; la fusion des opinions politiques étant impossible, il fallait rechercher seulement leur alliance, alliance « consentie, affirmée, expliquée au grand jour », et compatible avec toutes les combinaisons électorales nécessitées par la défense loyale des libertés religieuses. Il fallait, en un mot, « s'allier pour combattre, mais pas pour capituler ».

Cet article avait une portée morale d'autant plus grande que son auteur n'avait plus, personnellement, d'ambition électorale¹. Les félicitations lui arrivèrent nombreuses et ardentes. L'évêque de Carcassonne lui annonça que dans son diocèse l'écrit avait « recueilli tous les suffrages des enfants de l'Église, à quelque parti qu'ils appartenissent ». Le duc de Broglie estima qu'en dehors de la voie indiquée « nous marchions au plus grand désastre que nous eussions encore éprouvé ». Le comte Werner de Mérode retrouvait, sous la plume de Keller, ses accents de jadis contre Napoléon III lié au cadavre d'Orsini. Le marquis de La Tour du Pin adressait à son « cher et vénéré Maître » de curieux renseignements sur « les différentes couleurs de l'arc-en-ciel politique » : à *la Croix*, il avait recueilli « un grand éloge » de son acte et « un vif désir de se concerter avec lui sur la base qu'il avait indiquée » ; les Pères Assomptionnistes « seraient forcément avec lui, s'il ne les obligeait pas à en avoir l'air et à se compromettre ainsi à Rome »... De Meaux estimait « impossible de mieux dire tout ce qu'il fallait dire, et de le dire plus à propos » ; quel conservateur « pourrait choisir l'union avec l'ennemi plutôt que l'union entre amis ? » En même temps que son âme, Keller « aurait délivré l'âme de bien d'autres ». Ch. Merveilleux de Vignaux, doyen de la Faculté de droit de l'Université catholique, avait entendu enfin « la voix de la vérité et du bon sens, deux choses qui seraient bientôt, ou pour mieux dire qui étaient déjà antédiluviennes » ; il eût vivement désiré offrir à Keller la circonscription des Sables « où personne des nôtres ne con-

1. En décembre 1897, il fut question d'une candidature Keller dans l'arrondissement de Pontivy ; mais ce projet n'eut pas de suite.

sentait à se laisser porter et où nous étions menacés d'un abbé démocrate ». Le comte E. de Lur-Saluces rappelait qu'à Bordeaux ses amis et lui avaient déjà appliqué les alliances recommandées et qu'ils étaient prêts à les renouer « avec des catholiques tenant à se dire républicains, à la condition, toutefois, qu'ils usassent de réciprocité à notre égard ». « Tout le monde parle de l'article, écrivait M. de Lamarzelle; puisse tout le monde en profiter! » Auguste Roussel l'appelait « un chef-d'œuvre de fermeté, de clairvoyance, de modération et d'habileté ».

Parmi tant d'éloges, les plus vifs et les plus précieux furent ceux de Chesnelong :

« Jamais, à mon sens, disait celui-ci ¹, vous n'avez rien écrit de plus fort, de plus précis, de plus pénétrant et de plus serré, de plus lumineux et de plus vrai, de plus vivant et de plus pressant, dans une langue plus vigoureuse, plus concise, plus belle aussi dans son élévation magistrale, son éclat contenu et son énergique relief. On y sent par surcroît la foi et l'émotion d'un grand catholique fidèle et attristé, la vibration émue d'une âme toute chrétienne et toute française.

« Et puis, cet éloquent article est un acte. Vous y avez mis la fierté sereine et l'accent loyal d'une conviction qui, s'appuyant sur la vérité des faits, et je dirai même sur leur évidente réalité, a d'ailleurs derrière elle, pour en rehausser l'autorité, le témoignage de toute une vie. Je vous félicite d'avoir fait cet acte et de l'avoir fait si noblement... J'ai, il est vrai, par l'effet des circonstances, une situation particulière qui ne m'aurait pas permis de faire *personnellement l'acte public* que vous venez d'accomplir ²... Mais je suis très heureux que vous, qui avez à cet égard plus de liberté, vous l'ayez fait. J'estime même que vous avez en cela rempli un courageux devoir... Vous pouvez, quoi qu'il arrive, être content de vous ; moi, j'en suis fier pour vous... La *Correspondance* devra rester dans cette note, sans la dépasser. »

On conçoit, cependant, le dépit qu'en ressentirent les Ralliés et tous les adhérents du Congrès National qui allait se tenir avec l'agrément du cardinal. Émile Keller prévoyait que

1. Lettre d'Orthez, 17 octobre 1897.

2. Nous avons reproduit plus haut (p. 339) l'essentiel du passage supprimé ici.

Chesnelong et lui seraient « lâchés par beaucoup de monde », même par l'archevêque de Paris, que « leur position ne serait plus guère tenable » et qu'alors « ce serait une belle occasion de prendre leur retraite et de remettre les rênes en des mains plus jeunes »¹.

Le cardinal Richard ne les « lâcha » pas : à sa réception de janvier 1898, il les proclama même « ses amis nécessaires », — mais « il les invita à suivre les directions pontificales, ce qu'il n'avait jamais fait » ; le Nonce, de son côté, « resta presque muet », mais s'il « balbutia à peine une phrase d'encouragement », ce fut aussi une phrase « d'union au Pape² », et le sens en était clair. Léon XIII venait d'adresser³ aux évêques du Canada une Encyclique sur la question scolaire et le Pape y condamnait les législateurs du Manitoba qui violaient le droit des enfants catholiques d'être élevés dans leur confession :

« Mais elle paraît être écrite en grande partie pour le public français, observait Keller, car elle parle longuement de l'école impie qui est inconnue en Amérique... Elle semble admettre que cette école peut être acceptée avec certaines précautions, avec certaines espérances d'amélioration, alors qu'il a été établi qu'il valait mieux mourir que d'y envoyer ses enfants ;... sans doute donne-t-elle subsidiairement quelques encouragements aux écoles libres là où le mal était sans remède, mais en somme c'est un texte fort pâle qui se prête aux commentaires encore plus pâles des ralliés, et qui n'est pas fait pour réveiller les courages et les générosités endormis⁴. »

Le noir « chagrin » qu'il en concevait eut, en 1898, d'autres aliments.

Tandis que l'*Univers* montrait pour l'Américanisme un zèle singulier⁵, un nouveau Congrès National catholique républicain allait se tenir à Paris avec l'agrément du cardinal. M. de Nicolay, organisateur de ce Congrès, y invitait Keller

1. Lettre à Chesnelong, 26 octobre 1897.

2. Lettre à Chesnelong, 10 janvier 1898.

3. Le 24 décembre 1897.

4. Lettre à Chesnelong, 2 janvier 1898.

5. Lettre à Chesnelong, 7 septembre 1898.

et Chesnelong, et il faisait figurer toutes leurs Œuvres sur son programme. Keller s'en ouvrit à M. l'abbé Odelin : « à la rigueur, on avait pu comprendre un congrès catholique électoral en 1897 ; mais un congrès d'œuvres donné tous les ans à Paris, c'était le congé signifié aux vieux serviteurs de la cause du Comité catholique et à ses œuvres ¹ ». Au Congrès, n'allait-on pas voir « pontifier » l'abbé Gayraud, sous la conduite duquel l'*Œuvre des Cercles* avait envoyé à Rome un pèlerinage ouvrier ² ?

L'abbé Gayraud avait été élu député, le 8 mai, sans concurrent, ainsi que le comte de Mun. M. Piou avait lui aussi triomphé. Au nom des Ralliés, Étienne Lamy avait déclaré que, « républicains ou venus à la République par amour de la France », les catholiques étaient unis, qu'ils étaient prêts aux alliances, mais non pas aux capitulations, et qu'à ceux qui voudraient se servir d'eux sans les servir, les Ralliés diraient : « Où ne seront pas la liberté et la justice, ne sera pas notre concours. » Nobles paroles, et qui rappelaient — appliquées aux républicains — les formules qu'Émile Keller avait voulu appliquer à tous les partis. Seulement, M. Barthou, ministre de l'Intérieur, rompant avec la modération de son président du Conseil (Méline), avait déclaré la guerre « aux perfides qui n'entreraient dans la République que pour en chasser l'esprit républicain », et défini cet esprit en proclamant l'intangibilité des lois scolaires et militaires. La Gauche républicaine, concentrée sur le terrain anticlérical, triompha le 22 mai, condamna tout gouvernement qui accepterait le concours de la Droite, renversa le ministère Méline et le remplaça par le ministère Henri Brisson (28 juin 1898). Parvenue au sommet du pouvoir, confondue avec le Gouvernement, la Franc-Maçonnerie dénonça le scandale d'« un innocent condamné pour le crime d'un autre et maintenu au bagne parce que le parti jésuite l'exigeait ³ », et la France fut livrée aux ignominies de l'affaire Dreyfus. Jules Lemaître attribua tous ces malheurs à la « lourde erreur » des conservateurs

1. Lettre à Chesnelong, 22 septembre 1898.

2. Lettre à Chesnelong, 14 octobre 1898.

3. Convent du 19 septembre 1899.

qui ne s'étaient pas ralliés, « et tout de suite », au régime républicain... ; mais on connaît les opinions ultérieures du président de la *Patrie Française*.

Charles Dupuy succéda à Brisson (novembre 1898) ; mais Waldeck-Rousseau succéda à Charles Dupuy (juin 1899) et fonda définitivement le « Bloc républicain », dont le premier objectif fut l'abolition de l'enseignement religieux.

L'œuvre du *Comité de Défense Religieuse* et de la *Société Générale d'Éducation et d'Enseignement* était plus que jamais indispensable. Cependant, en mai 1899, le comte de Mun donna « à sa jeunesse catholique » le mandat d'organiser, sous la direction de l'Épiscopat, la défense de la liberté d'enseignement et de fonder à Paris un Comité Central : c'était la continuation de la mission dont le père Tournade s'était fait investir par le cardinal Richard ; ne convenait-il pas, dès lors, de demander à ce dernier si la *Société d'Éducation* devait oui ou non subsister ? « Car il ne saurait y avoir à Paris, observait Keller à Chesnelong, deux conseils ou comités poursuivant le même but avec les encouragements du cardinal ¹. »

Une lettre nouvelle de Léon XIII, publiée par le *Figaro* et donnant « un *satisfecit* au Congrès des Ralliés », vint encore accroître les perplexités d'Émile Keller :

« Ce qui doit vous frapper, écrivait celui-ci à Chesnelong, c'est que le Saint-Père croit céder *aux instances d'un grand nombre de catholiques français*. D'où vient cette illusion, sinon de ce que le grand nombre des autres gardent le silence ? Ne sommes-nous pas responsables de ce silence ? Dans le monde religieux comme ailleurs, on ne tient compte que de ce qui agit, *résiste* et prouve ainsi *sa force*. N'avons-nous pas quelque chose à faire et à dire, au lieu de nous borner à continuer en silence des œuvres chaque jour désavouées, combattues, minées et peu à peu supplantées par des œuvres nouvelles qu'on encourage et qu'on favorise ? Pour ma part, je suis très fatigué de ce rôle ingrat et de cet enterrement progressif. Il serait bien important que le Pape fût renseigné sur la situation de la France ². »

Le mois suivant, — le 22 juillet, — le sénateur Chesnelong mourait à Orthez. Son plus intime ami retraça avec émotion

1. Lettre du 26 mai 1899.

2. Lettres des 17 et 18 juin 1899.

dans le *Correspondant* ¹ les étapes d'une carrière qui, malgré ses échecs, avait été l'honneur d'une grande Cause ; puis il travailla, dix ans encore, à conjurer les catastrophes dont ils avaient ensemble, si vaillamment, si douloureusement, essayé de prévenir le cours fatal.

1. 10 août 1899

XXV

L' « UNION DES CATHOLIQUES FRANÇAIS » (1903)

ET L' « ACTION LIBÉRALE POPULAIRE »

EMILE KELLER ET PIE X

SOMMAIRE

Ministère Waldeck-Rousseau : dissolution des Assomptionnistes (1899) et loi sur les Associations (1901). — Fondation de l'*Action Libérale Populaire* : Keller refuse son concours à M. Piou. — En 1903, le Saint-Siège approuve l'œuvre des *Comités catholiques*. — Keller lance un appel en faveur des religieux expulsés et fonde l'*Union des Catholiques Français*. — Attitude de l'*Action Libérale Populaire* — Adhésion de Ferdinand Brunetière et de nombreuses notabilités catholiques. — Retraite de François Coppée.

Mort de Léon XIII (20 juillet 1903) — Keller cherche à connaître les vues de Pie X. — Lettre de M^{sr} de Cabrières. — Le cardinal Vincent Vannutelli transmet au Comité Catholique les encouragements de Pie X : ces encouragements sont renouvelés les années suivantes. — L'*Union* rêvée par Keller est devenue irréalisable.

Correspondance entre Emile Keller et M^{sr} Turinaz les : *Associations d'Hommes*. — Echecs de l'évêque de Nancy. — Mérite d'Emile Keller : fécondité de son œuvre.

« Il faut toujours agir comme si on pouvait tout, et se résigner comme si on ne pouvait rien. » Émile Keller, auquel le général de Charette avait proposé cette devise¹, s'efforça surtout d'en suivre le premier précepte.

En novembre 1899, les Assomptionnistes avaient été expulsés : Waldeck-Rousseau avait prévenu le Nonce, M^{sr} Lorenzelli, que ce sacrifice « sauverait les autres congrégations » et Léon XIII² lui-même invita les condamnés, pour le bien

1. Lettre du 15 décembre 1896.

2. Léon XIII avait dit naguère au R. P. Bailly : « Il ne faut pas toujours crier *Dreyfus ! Dreyfus !*... Et puis il faut dire quelquefois du bien de M Loubet. » D'après le biographe (assomptionniste) du P. Bailly. — Voir

de la paix et en vue d'éviter un plus grand mal, à quitter désormais la rédaction de *la Croix* ; « tout en comprenant les sympathies des catholiques pour les Pères de l'Assomption », le Pape « jugerait dangereuse toute manifestation qui revêtirait un caractère politique ». — L'année suivante, le président Loubet, sans même provoquer une nouvelle discussion, promulguait la loi sur les Associations (1^{er} juillet 1901), loi qui atteignait le clergé séculier comme le clergé régulier, menaçait le pouvoir spirituel, tendait à la ruine de cette Église catholique qui, servant « de rempart officiel et légal ¹ » aux congrégations, prétendait disputer à l'État laïc le gouvernement des consciences. C'était la préface de l'abolition du Concordat. Léon XIII eut beau réprover la loi de haine comme contraire au droit évangélique et au droit naturel, comme une manœuvre habile tendant à réaliser « le dessein préconçu de pousser les nations catholiques dans la voie de l'apostasie ² » : Waldeck-Rousseau, type accompli du « roseau peint en fer », l'interpréta dans le sens le plus défavorable aux religieux.

Au Parlement, M. Piou et ses amis s'efforçaient d'organiser la résistance ; en juin 1901, les députés pressentis « n'avaient pas beaucoup d'entrain, puisqu'ils avaient des intérêts électoraux à défendre ³ » ; quarante ou quarante-cinq avaient pourtant donné leur adhésion. M. Piou tâchait de convertir Keller avec lequel il entretenait d'ailleurs — malgré de profonds dissentiments politiques — de cordiales relations :

« Ne pensez-vous pas, lui écrivait-il, que nous devrions essayer de lutter tous ensemble ? Cette communauté d'efforts pourrait être franche... Depuis que je vois la guerre religieuse s'accroître, j'ai pensé qu'il y aurait peut-être lieu d'essayer d'une grande association entre catholiques à l'exemple de celle qui a été faite à d'autres époques, en Irlande, en Belgique, en Allemagne. Il ne s'agit pas de cela en ce moment. Mais une organisation électorale, groupant et faisant naître des centres

Questions actuelles, t. CXV, p. 215 : et Mourret, *Histoire Générale de l'Église*. t. IX, pp. 163-165.

1. Expressions de M. Viviani.

2. Lettre du 29 juin 1901.

3. Lettre de M. Piou à Keller, 12 juin 1901.

d'action et des bonnes volontés, préparerait les éléments dont nos successeurs, sinon nous, pourraient faire leur profit.

« Dans la note qui a été rédigée par notre groupe ¹, j'ai, avec mes collègues, essayé d'éviter les froissements au sujet de la question de forme gouvernementale. Il était impossible de ne pas parler du « terrain constitutionnel ». Nous en avons parlé de la façon la moins accusée. Le texte dit : « Les députés continuent dans le pays la lutte qu'ils soutiennent à la Chambre sur le terrain constitutionnel contre les coalitions collectiviste, jacobine et sectaire ». Il me semble que cette rédaction est faite pour faire taire les scrupules de nos amis catholiques qui restent convaincus que la Monarchie est notre seule branche de salut...

« Votre concours nous serait à tous bien précieux. A moi, il me serait particulièrement d'un bien haut prix. Vous savez mes sentiments pour vous, et combien j'admire et votre caractère et votre courage et votre talent. Et puis le rêve d'union absolue, dont je vous parle plus haut, hante mon esprit !... »

Ce rêve ne hantait pas moins l'esprit d'Émile Keller ; mais ses scrupules étaient plus résistants que ne le jugeait M. Piou, et il ne put adhérer à un groupement — l'*Action libérale populaire* — qui inscrivit le « terrain constitutionnel » en tête de ses statuts. L'union absolue était-elle plus réalisable que jadis sur ce terrain ? Et les intérêts électoraux qui entravaient l'entrain des premiers adhérents s'effaceraient-ils devant des intérêts plus hauts ? Le 28 juin, en annonçant à Keller que MM. Cochin et Lerolle avaient, eux aussi, refusé de faire partie de son Comité directeur « à cause du terrain constitutionnel », M. Piou retraçait lui-même ses déboires :

« J'ai fait tout ce que j'ai pu pour amener tout le monde à la conciliation. Les intérêts électoraux, l'indifférence ne m'ont pas permis de faire tout ce que j'aurais désiré. Le temps arrangera tout cela. Quant aux opportunistes, ils ont peur de nous, nous prodiguent tout bas de bonnes paroles : ils ne comprennent pas encore que, sans nous, ils sont perdus. Je me donne toute la peine possible avec la meilleure volonté possible ; mais je me heurte dans toutes les affaires semblables à l'égoïsme, à l'apathie, aux amours-propres... »

Avec tous ses dons de parlementaire, M. Piou, « lié par ses

1. Note publiée la veille, 11 juin 1901.

amitiés, ses origines, toutes les servitudes mondaines aux monarchistes ¹ », se heurtait aussi à des convictions qui, surtout en dehors du borbier parlementaire, constituaient encore une force respectable.

Ces convictions politiques, Émile Keller se garda bien d'y toucher lorsqu'il tenta, en avril-mai 1903, de restaurer l'*Union de la France Chrétienne*.

Les *Comités Catholiques* de la rue de Grenelle avaient envoyé à Léon XIII, à l'occasion de son Jubilé Pontifical, une Adresse qui avait été fort bien accueillie :

« Sa Sainteté, — venait d'écrire (le 17 mars) le cardinal secrétaire d'État à Émile Keller, — me charge d'en rendre grâce en son nom à tous les signataires, et veut que je vous en exprime spécialement sa satisfaction pour le zèle que vous et vos collègues apportez à réaliser l'union et l'accord dans l'action des catholiques sur le terrain tant de fois indiqué par le Souverain Pontife. En reconnaissant chaque jour mieux la nécessité de se tenir unis au Saint-Siège, ils peuvent compter sur un résultat consolant de leur effort. Pour vous attirer les divines faveurs, Sa Sainteté vous accorde de cœur, à vous et aux Comités placés sous vos ordres, sa Bénédiction Apostolique. »

Le cardinal Rampolla rappelait « le terrain tant de fois indiqué » ; mais l'union des catholiques français, telle que la pratiquaient les comités, était formellement approuvée, et rien ne s'opposait sans doute à ce qu'on la rendît plus féconde encore en élargissant son champ d'action.

« Toujours désireux de contribuer à l'union des catholiques que la persécution devait rendre plus complète, et restant ce qu'il était depuis trente ans, c'est-à-dire une réunion d'hommes de toutes opinions, associés, sur le terrain catholique et en dehors de la politique, pour soutenir et propager les œuvres de défense religieuse », le *Comité Catholique* lança donc un appel à la générosité de tous les Français désireux de venir en aide aux 20.000 religieux et religieuses qui, d'ores et déjà, allaient être arrachés « au service de Dieu et du peuple, dépouillés de leurs biens, chassés de leur domicile et exposés

1. « Autant qu'attiré à la République par sa raison », ajoutait E. Lamy auquel nous empruntons ces expressions.

à mourir de faim ». Avec la signature d'Émile Keller, président, l'Appel portait celles de Ferdinand Brunetière, de P. Lerolle, de l'ancien ministre de Marcère, de P. Nourrisson, d'Hip. Salle et du comte Le Lieur. Ne pouvait-on, sur un semblable terrain, sceller enfin l'*Union des Catholiques Français* ?

C'est sous ce titre que furent rédigés les statuts d'une nouvelle Association, conforme à la loi de 1901, qui avait son siège social 35, rue de Grenelle, et dont le but était de « défendre pratiquement les droits et les intérêts des catholiques, notamment d'assurer l'éducation chrétienne de la jeunesse ; l'assistance chrétienne des pauvres, des malades, des anciens religieux ; de pourvoir en tant qu'il sera nécessaire aux besoins du culte et du clergé ; de créer toutes les œuvres et d'acquérir tous les immeubles répondant à ce but ».

Le *Comité*, de cinquante membres au plus, réunirait chaque année l'Assemblée générale des adhérents et était autorisé à provoquer, dans le même but, et avec des statuts analogues, la création d'associations régionales, départementales et paroissiales, qui seraient en rapport avec lui, mais qui conserveraient leur autonomie et la disposition de leurs ressources et qui pourraient former des *Unions*. C'était une fédération nationale des forces catholiques, et toutes les œuvres importantes déjà existantes (œuvres de jeunesse, patronages, *Société Bibliographique*, *Union de la Paix Sociale*, *Denier des Exilés*, *Œuvre du Dimanche*, *Comité Catholique*, *Société d'Education*, *Propagation de la Foi*, *Œuvre de Saint-François de Sales*, *Comité Justice-Égalité*, etc.), les principales institutions publiques (Parlement, Académie, Armée, Enseignement supérieur), étaient appelés à se faire représenter dans le Comité parisien par d'éminents délégués¹.

Allait-on sortir du chaos ? Un homme au très grand cœur, le député P. Lerolle, servit d'agent de liaison entre le groupement en formation et l'*Action libérale populaire*, dont il transmet les conditions : le titre général serait réduit à celui de « Comité catholique des œuvres de Défense religieuse » ; on supprimerait le but « de défendre pratiquement les droits et

1. La minute du procès-verbal, écrite par Emile Keller, porte les noms de ces délégués.

les intérêts des catholiques » ; il n'y aurait pas de petits souscripteurs à un franc ; le Comité parisien serait réduit à 15 membres et ne pourrait créer de groupements régionaux ni départementaux... L'A. L. P. ne voulait pas voir se constituer, à côté et en dehors d'elle, une puissante Union qui organiserait et concentrerait les efforts des catholiques français. M. Piou rêvait toujours, assurément, d' « union absolue » ; mais il estimait que ses amis et lui étaient destinés à la réaliser.

Pour lui, la clause du « terrain constitutionnel » n'était pas de nature à effaroucher les catholiques, et il n'admettait pas que le but de l'A. L. P., précis sur le seul point de la propagande électorale¹, pût être distingué du but de l'*Union des Catholiques Français*. Il écrivit donc sans détour à Keller : « Notre place n'est pas dans une association fondée pour remplacer en fait la nôtre². »

Les amis et alliés imitèrent, naturellement, le refus du chef. Le comte A. de Mun considéra « qu'aucune association catholique appelée à exercer une action politique ne pourrait être féconde ni recevoir l'indispensable approbation du Souverain Pontife, si elle ne se plaçait pas sur le terrain constitutionnel ». Henri Bazire, président de la Jeunesse Catholique, spécifia que celle-ci avait adhéré à l'A. L. P. et que le nouveau groupement ferait double emploi avec cette dernière ; il assurait au surplus que la Jeunesse Catholique n'en était pas moins « heureuse de se grouper autour du Comité Catholique et de la Société d'Éducation et d'Enseignement, et de leur apporter le contingent de ses modestes efforts³ ».

Eugène Veillot et le directeur de *la Croix* tinrent le même langage. Le poète François Coppée, « très attristé et très

1. « L'Action Libérale Populaire, portait l'article II de ses statuts, a pour but de défendre, sur le terrain constitutionnel, par tous les moyens et en particulier par la propagande électorale, les libertés publiques ; de favoriser les réformes législatives ; de créer ou de développer les œuvres et les institutions sociales ; d'améliorer le sort des travailleurs. » Aucun autre article ne parle de la question religieuse.

2. Mai 1903.

3. L'A. L. P. ne tendit jamais, en effet, à concurrencer les œuvres de la rue de Grenelle sur leur terrain propre, et beaucoup de ses membres restèrent pour le Comité Catholique de dévoués collaborateurs.

découragé après l'entretien qu'il avait eu avec M. Piou qui ne voulait pas entendre parler d'une œuvre rivale de la sienne », exprimait « le chagrin de prévoir que l'union — si désirable pourtant — ne se ferait pas ». « Dans ces conditions, ajoutait-il, je prends le parti de garder mon indépendance et de ne m'enrôler ni dans l'une ni dans l'autre Association... Ces divisions entre gens qui devraient s'unir dans le péril actuel me désolent. La politique, que je retrouve partout, me fait horreur, et je tiens absolument à n'être classé dans aucun parti ¹. » Paul Lerolle lui-même, qui « ne pouvait accepter la pensée de la désunion flagrante des catholiques en face de l'ennemi », devait alors suspendre son adhésion : cette adhésion « lui ôterait en effet toutes ses forces de conciliation, et, en le mettant hors de l'Action libérale, risquerait de mettre le feu aux poudres » ².

Une telle crainte n'était pas vaine. Bien des adhésions, sans doute, étaient arrivées à Émile Keller. Ferdinand Brunetière s'était inscrit comme membre fondateur et avait « accepté avec reconnaissance l'honneur de faire partie du Comité Central » ³. Les sénateurs de Lamarzelle, qui avait beaucoup travaillé à la mise au point des statuts, de Marcère qui réclamait une résistance absolue à la persécution et voulait opposer bloc à bloc, le peuple allant volontiers à la crânerie et à la sincérité et Georges de Blois ; les députés de Mackau, F. de Ramel et Denys Cochin qui revenait de Rome sans avoir pu voir le Pape ; le général Récamier, Pierre Le Marois, Paul Nourisson, Boyer de Bouillanne, François Hébrard, A. Delaire, L. Chapelain, Victor de Marolles, le comte de Masin, Louis de Bourmont, approuvaient le projet et promettaient une collaboration plus ou moins large. Mais enfin la résistance de l'*Action Libérale* enlevait à Émile Keller trop de concours, et l'union souhaitée n'était pas faite. Elle était d'ailleurs impossible sans l'appui de l'Épiscopat : or, les Ralliés continuaient à affirmer que le terrain de la politique religieuse se confondait

1. Lettre du 4 mai 1903. Le 15 avril, il avait très favorablement accueilli le projet.

2. Lettre du 5 mai.

3. Lettre du 2 mai.

pratiquement avec le terrain constitutionnel et qu'ils étaient seuls, par conséquent, d'accord avec Rome.

Ils étaient en effet d'accord avec Léon XIII, qui allait mourir.

La politique pontificale changerait-elle avec le Pape ? Émile Keller cherchera à élucider cette question.

En juin 1903, le ministère Combes publia un *Livre jaune* qui, par le choix perfide des documents, tendait à rendre le Saint-Siège responsable devant l'opinion de toutes les persécutions infligées à l'Église de France. « Ils m'ont trompé ! ils m'ont trompé ! » répétait Léon XIII à son entourage, et il disait le 2 juillet à M^{sr} de T'Serclaes, supérieur du Séminaire Belge : « Je sens qu'il est temps pour moi de terminer ma vie. » L'illustre Pontife s'éteignit le 20 juillet, âgé de quatre-vingt-treize ans, après avoir « accompli jusqu'à la plénitude chacune de ses fonctions universelles comme si elle eût été unique »¹, et après avoir exercé sur le monde entier un ascendant inouï alors que jamais, depuis les Catacombes, le Saint-Siège ne s'était trouvé plus dépourvu de toute puissance matérielle².

Dès l'avènement de Pie X, Émile Keller désira connaître l'accueil que ses vues rencontreraient désormais au Vatican. A Toulouse le *Comité Régional* du *Comité de Défense Religieuse* le pressait de partir lui-même à Rome :

« Nous serons irrémédiablement culbutés, lui écrivait le président de ce Comité, si Rome ne se prononce pas pour l'action purement catholique... *L'Action Libérale* provoque activement des souscriptions pour offrir un cadeau au Souverain Pontife : elle espère obtenir une déclaration dont elle jouera... Le moment est très opportun, puisque Pie X prend le temps nécessaire pour faire son enquête personnelle avant de se lancer. Il sera peut-être bientôt trop tard, si on hésite. »

Émile Keller, ne voulant pas aller lui-même à Rome, demanda à M. de Lamarzelle s'il se chargerait de cette mission ; mais l'éminent sénateur du Morbihan, royaliste et trop connu comme tel, déclina l'offre ; il devait d'ailleurs, à la rentrée des

1. Et. Lamy, *Correspondant* du 10 septembre 1903.

2. Mourret, *op. cit.*, pp. 467-468.

Chambres, participer à la discussion du projet Chaumié, répondre au discours de Clemenceau, s'expliquer très nettement et une bonne fois sur le Syllabus, sur le Ralliement, sur la situation des catholiques français par rapport au Pape en matière de politique extérieure, et il devait pouvoir dire qu'il parlait en son nom propre ¹. Paul Lerolle était, de son côté, retenu par des affaires personnelles.

Les évêques de Montpellier et de Nancy furent pressentis.

« Un signe de vous est toujours un bonheur, répondit M^{sr} de Cabrières, et je ne vois jamais votre nom écrit ou imprimé sans le saluer avec une sorte de reconnaissance et même de vénération... Je comprends votre généreux désir. Vous voudriez éviter les malentendus qui ont parfois attristé votre cœur et celui de tous les bons catholiques ; et pour cela, il vous paraîtrait opportun de « prendre place » et de ne laisser personne présenter vos pensées ou vos œuvres sous un jour qui en change ou en dénature même le caractère. Vous devinez aisément, cher Monsieur, que je serais heureux et honoré d'être votre porte-parole, mais je ne puis aller à Rome qu'au printemps prochain ². »

M^{sr} Turinaz avait, en dehors d'impossibilités matérielles, d'autres raisons de s'abstenir : « Il importe de savoir quel sera le Secrétaire d'État... Enfin, j'ai fait tant de démarches auprès de Léon XIII, et dit tant de fois la vérité sans résultat sinon pour préparer l'Encyclique très importante *au Clergé de France*, que je suis un peu découragé ³. »

A défaut d'un évêque français, Émile Keller eut recours pour présenter ses œuvres au nouveau Pape, à leur cardinal protecteur, le cardinal Vincent Vannutelli, qui lui écrivit le 26 août 1903 :

« Dans l'audience que j'ai eue hier matin, il m'a été bien agréable de déposer entre les mains augustes du Saint-Père la belle adresse que lui envoient les Comités catholiques de la rue de Grenelle, et j'ai eu la satisfaction de constater le gracieux et paternel accueil que Sa Sainteté a daigné faire à cet hommage.

1. Lettre à Emile Keller du 13 août 1903. M. de Lamarzelle observait qu'il n'était jamais allé à Rome sous le Pontificat de Léon XIII.

2. 18 août 1903.

3. 18 août 1903.

Le Saint-Père m'a fait entendre — et je suis heureux de vous le dire — qu'il enverrait à ces catholiques d'élite, avec la Bénédiction Apostolique pour eux et leurs œuvres, l'expression de son agrément. Ce sera pour eux tous une consolation et un encouragement. »

Pie X devait renouveler de si précieux encouragements. Le 13 août 1904, le cardinal Merry del Val notifia à Émile Keller que « des fermes résolutions dont le Comité si digne d'éloges s'inspirait pour remplir la haute mission qui était le but même de la Société, l'Auguste Pontife tirait un motif de grand réconfort au milieu des amertumes présentes, et l'augure d'un plus heureux avenir », car « dans le cœur des catholiques fervents et résolus se trouvait placé le salut de la Nation ». Au début de 1905, Pie X fit « un accueil plein de bonté et d'intérêt paternel » aux vœux du Comité présentés par le cardinal V. Vannutelli, et fit dire à Émile Keller que « le Saint-Père était content de lui ¹ ». En janvier 1906, Pie X approuvait vivement la soumission complète promise par le Comité aux instructions pontificales et l'engageait à « déployer son activité sous la direction des évêques et en parfaite conformité avec les intentions du Saint-Siège, ce qui devait être la qualité distinctive d'un vrai fils de l'Église ² ». En 1907 encore, une lettre autographe de Pie X à Émile Keller ³ confirma la pleine satisfaction du Souverain Pontife.

Mais c'était l'œuvre du *Comité de Défense Religieuse* — non élargi — et de la *Société Générale d'Éducation et d'Enseignement* qui était ainsi approuvée et bénie. Ce n'était pas l'*Union des Catholiques Français* tentée en 1903. Une approbation plus explicite ne vint qu'en 1909 ⁴, et l'historien doit reconnaître qu'il n'en pouvait guère être autrement. Outre que le principe de la continuité est par excellence le principe de l'Église, et que Pie X ne pouvait pas plus contredire Léon XIII que Léon XIII n'avait pu contredire Pie IX, les Directions de

1. Lettre du cardinal Vannutelli du 22 janvier 1904.

2. Lettre du cardinal Merry del Val à Emile Keller. 13 janvier 1906.

3. Bref du 24 janvier 1907.

4. Bref du 20 janvier 1909 (voir à la fin de ce volume, p. 398).

Léon XIII avaient imprimé à l'opinion française un mouvement produisant d'inéluctables conséquences. Depuis le Toast d'Alger, la situation s'était profondément modifiée. Si, en 1890, Émile Keller avait eu raison de croire que les catholiques, en grande majorité, restaient fidèles à la Monarchie, il n'en était plus de même désormais. L'indifférence politique faisait maintenant de réels progrès, et la fidélité obstinée des royalistes, — si grande, si grandissante même avec le péril que fût sa raison d'être, — était de moins en moins comprise. Plus tard, une élite intellectuelle serait ramenée à la Monarchie par la raison et s'efforcerait de renouer la tradition défailante entre 1900 et 1910 ; ce retour commençait à peine, et, au milieu du découragement général, l'union des persécutés apparaissait de plus en plus difficile.

Émile Keller était trop sagace pour ne s'en pas rendre compte. Résigné à l'inévitable, il se borna donc à poursuivre des œuvres de Défense Religieuse qui, restant étrangères à l'action politique proprement dite, et en tous cas à l'action électorale, ne portaient pas directement ombrage à l'œuvre propre de l'A. L. P. et conservaient même pour amis, alliés ou collaborateurs, certains tenants de cette dernière. C'était là finalement le maximum d'union pratique. Un tel maximum le désolait par son insuffisance ; mais s'il eût conservé des illusions, les lettres de plus en plus amères du doyen de l'Épiscopat français eussent fait tomber ces trop tenaces illusions.

A l'époque du Toast d'Alger, tandis que l'évêque d'Annecy, M.^r Isoard, soutenait que la Monarchie n'était plus que le passé, « un souvenir... chez les lettrés », qu'il fallait « nous dégager de cette étreinte d'un vieux cocon » et faire l'union, comme la voulait l'archevêque d'Alger, sur le terrain républicain ¹, l'évêque de Nancy voulait, lui, la formation d'un parti catholique dirigé par l'Épiscopat, sans hostilité pour la forme républicaine, mais étranger à tous les partis politiques et se contentant du terrain religieux et patriotique : « Nous évi-

1. Lettre à M.^r d'Hulst du 15 mai 1891. Voir M.^r Baudrillart, *M.^r d'Hulst*, t. II, pp. 310-311.

terions ainsi, disait-il dans sa *Semaine Religieuse*¹, tout ce qui peut maintenir et multiplier les divisions... ; nous ne froisserions ni les personnes, ni les opinions, ni même les espérances ».

Ce point de vue avait rapproché peu à peu M^{sr} Turinaz d'Émile Keller. En 1903, l'évêque Nancy regretta de ne pouvoir aller à Rome présenter au nouveau Pape les hommages et les desseins du Comité Catholique ; mais il proposa à Émile Keller l'application de ses propres desseins.

Il avait personnellement fondé à Nancy des *Associations d'hommes* qui avaient « dépassé toutes les espérances » : dans sa cathédrale, des assemblées de plus de 3.000 hommes chantaient d'une seule voix les hymnes sacrés. Il croyait à la possibilité de fonder de semblables associations dans la France entière ; et pour leur donner une impulsion puissante, il voulait tenir un Congrès à Paris où ses collaborateurs et lui exposeraient leurs méthodes. Bien que ses Associations se tinssent hors de la politique, il voyait en elles seules le salut au point de vue religieux, social et même politique. Seulement, il fallait que le cardinal Richard donnât au Congrès son approbation et son appui moral. « Le clergé français, observait M^{sr} Turinaz, est, j'en suis toujours plus persuadé, le premier de tous par l'activité et le zèle, et cependant il est loin, très loin de ce qu'il devrait faire. Il a très bonne volonté ; il est prêt à tout braver pour résister à la persécution : il faut se servir de ces dispositions pour le pousser aux œuvres de zèle² ».

Le zèle de M^{sr} Turinaz tendait donc à déborder de son diocèse dans tous les autres ; il fut sans doute jugé excessif, et un peu dédaigneux aussi pour les vastes associations nationales, déjà existantes et florissantes, qui poursuivaient un but analogue. De plus, il fallait compter avec le Gouvernement. — « J'aime beaucoup M^{sr} Turinaz, fit répondre le cardinal Richard, mais je craindrais que dans les circonstances présentes un Congrès présidé par lui portât ombrage et créât des inquiétudes. »

1. 4 janvier 1891.

2. Lettre à Emile Keller du 16 décembre 1903.

« On sait pourtant, observait l'évêque de Nancy ¹, que je ne fais pas de politique et que j'ai toujours protesté contre l'introduction de la politique dans nos associations chrétiennes. Dumay lui-même dit : « L'évêque de Nancy est sur son terrain. » Je suis compromettant. Je ne trouverai plus un évêque qui consentit à me donner à dîner ou à monter en wagon avec moi !... Je renonce donc à mon projet que le Pape avait approuvé et je ne me montrerai pas au Congrès que l'on prépare. »

Cette renonciation était toute provisoire, car l'évêque de Nancy était saintement obstiné. La persécution s'accroissant, il chercha, sans relâche, les moyens « d'organiser la résistance ». En 1907 il condensa ses expériences et exposa ses vues dans une brochure de propagande partout répandue. Il voulait que, sous la direction de la *Société Générale d'Éducation et d'Enseignement*, se constituassent des Comités ou Conseils diocésains, qui pouvaient être les *Bureaux diocésains* des œuvres d'hommes. Des Comités inférieurs seraient créés. La *Jeunesse Catholique* et les *Associations de pères de famille* seraient invitées à l'action commune, et pas seulement « à tous ces Congrès dont il n'était sorti que du bruit ». Ce serait « un très grand pas dans l'organisation nécessaire et urgente des catholiques de France ». A Nancy, il avait déjà constitué un Conseil diocésain, une Commission des Écoles, des Comités paroissiaux. Pourquoi le mouvement ne se propagerait-il pas dans les autres diocèses ? Le cardinal Vivès l'avait chaleureusement félicité de sa brochure, et l'évêque de Cahors lui avait demandé, comme au doyen des évêques de France, d'obtenir de l'Épiscopat une déclaration commune et un programme commun d'action pour la lutte contre l'école impie ².

On comprend qu'Émile Keller ait bien accueilli des idées aussi conformes à ses vues et au but même du Comité de la rue de Grenelle. Mais M^{sr} Turinaz mesura, une fois de plus, la hauteur et la multiplicité des obstacles :

« Hélas ! Hélas ! je l'ai dit dans ma brochure : les hommes d'action sont très rares, et les hommes d'initiative, où sont-ils ? A Périgueux, j'ai eu l'occasion de causer avec sept évêques

1. Lettre du 10 janvier 1904.

2. Lettres à Emile Keller des 23 mai, 5 juillet et 3 octobre 1907.

réunis, de leur exprimer le désir d'une Déclaration de tout l'Épiscopat français et de la recommandation pressante d'établir les Comités dont j'ai parlé dans ma brochure. Je n'ai rien obtenu. On ne peut arriver à une conclusion pratique ni à un acte commun... de huit évêques de France !... Et quels efforts font les démocrates, les gouvernementaux, etc., pour obtenir la nomination de leurs candidats !... L'Encyclique sur le modernisme est magnifique à tous égards ; mais les soumissions internes et complètes ne seront pas nombreuses ¹. »

Le vaillant évêque, rebuté par tant d'années de déception, voyait sans doute l'horizon catholique en noir ; et l'on ne saurait, au pied de la lettre, prendre toutes ses sombres doléances : celles-ci n'en sont pas moins à considérer. Elles aident à comprendre tout le mérite qu'eut un simple chef laïque comme Émile Keller, — opérant sur le terrain de la défense religieuse et opérant à une telle époque, — à persévérer jusqu'au bout dans l'action.

Empêché d'engager une action politique en dehors du terrain constitutionnel, il tend sans cesse à l'en séparer, et ainsi a-t-il fondé sur le terrain religieux, des œuvres si solides, si puissantes, si conformes aux intérêts permanents du catholicisme français, qu'elles lui rendent encore les plus signalés services.

1. Lettre du 3 octobre.

XXVI

COMBATS POUR L'ÉCOLE LIBRE AU PARLEMENT (1876-1889).

SOMMAIRE

- Programme maçonnique : La *Ligue de l'Enseignement* (1868). — Premières applications de l'Enseignement Supérieur libre (1869). — Préparation de la loi de 1875.
- Discours du 2 juin 1876 contre Spuller : procès du monopole. — Suppression des « jurys mixtes ».
- Ministère Jules Ferry. — L'Article 7 et les lois de laïcisation. — Discours du 17 mars 1879 sur les écoles normales de filles : réponse à Paul Bert. — Discours sur les lycées de filles : réponse à Camille Sée. — Discours du 3 juillet 1879 sur la liberté de l'enseignement supérieur : défense des jurys mixtes et des Universités catholiques. — Discours du 5 juillet 1879 sur l'Article 7 : défense de la loi de 1850, des religieux proscrits et en particulier des Jésuites. — Réplique audacieuse de Paul Bert.
- Campagne de 1880 : discours du 17 mars contre les Décrets du 25 mai, sur les titres de capacité dans l'enseignement primaire ; du 25 novembre, sur la gratuité du même enseignement. — Contre-projet de loi sur la répartition proportionnelle scolaire. — Discours des 20 et 24 décembre sur les équivoques de l'obligation et de la neutralité.
- En 1886, le ministre René Goblet annonce la substitution définitive, dans les écoles de l'Etat, du personnel laïque au personnel congréganiste : les 22 et 23 octobre, Keller démasque les véritables intentions de la *Ligue de l'Enseignement*. — Promulgation de la « loi Goblet ».
- Dernière législature d'Emile Keller. — Contre-projet du 8 novembre 1887 sur la gratuité scolaire pour les pauvres, la rétribution pour les familles aisées, les subventions communales et la répartition de ces ressources entre toutes les écoles. — Une pétition signée par 800 000 citoyens. — Répondant au rapporteur Compayré, Keller signale les « mœurs démocratiques » du nouveau « clergé laïque ». — Le 11 juin 1889, il constate l'impuissance de l'« orthodoxie d'Etat ».
- Malgré sa stérilité parlementaire, l'action d'Emile Keller est féconde au point de vue national

« Deux institutions actives et puissantes, a écrit M. Hano-
taux, la Franc-Maçonnerie et la Ligue de l'Enseignement

avaient préparé les esprits aux solutions les plus énergiques et les plus fortes » ; Jules Ferry, auquel le ministère de l'Instruction publique, « département des âmes », fut confié en 1879, « était au pouvoir le représentant de ces doctrines d'instruction laïque ¹ ».

Ces faits sont en effet entrés dans l'histoire. La Franc-Maçonnerie, dont le but essentiel est de déchristianiser la société, n'avait fondé, en 1866, la *Ligue de l'Enseignement* que pour atteindre ce but par le meilleur moyen : la déchristianisation de l'École. Elle le fit, comme les « Grands Ancêtres », au nom de la liberté de conscience et du progrès intellectuel ; elle alla par degrés pour ménager l'opinion, elle prit soin de confondre d'abord la laïcisation avec la neutralité, et en 1882 Jules Ferry osait encore déclarer publiquement ce qu'il répétait chaque jour au nonce apostolique et à Léon XIII : « Nous prenez-vous pour des insensés ? Croyez-vous que nous ne sachions pas la puissance civilisatrice et moralisatrice des religions ? Pouvez-vous admettre qu'un gouvernement déclare la guerre à une religion, qui est celle de la majorité des Français ?... Rien ne vous permet de nous traiter en ennemis de l'Église catholique, quand nous ne portons aucune atteinte ni à son dogme, ni à son enseignement, ni à son culte, ni à sa discipline, ni à sa fortune ². » Mais il fallait, pour prononcer encore de telles paroles, une incroyable audace, alors que les lois proposées par Jules Ferry lui-même, et déjà votées par le Parlement, tendaient à appliquer les principes tant de fois proclamés.

Dès l'origine, Émile Keller comprit toute l'étendue du danger et il fut, en 1868, avec Chesnelong, le sénateur d'Ariste, Léon Cornudet, le vicomte de Melun, les Pères Olivaint et Captier, parmi les fondateurs de la *Société d'Éducation et d'Enseignement* qui, face à la *Ligue de l'Enseignement* ³ et lui disputant désormais le terrain pied à pied, entreprenait de « tra-

1. *Histoire contemporaine*. T. IV, p. 447, et II, p. 425.

2. Cité par le P. Lecanuet, *l'Église de France sous la Troisième République*. II, p. 154.

3. C'est en 1868, la même année, que Jean Macé établit à Paris le siège de cette Ligue.

vallier à la propagation et au perfectionnement de l'instruction fondée sur l'éducation religieuse ». A la thèse jacobine de l'État enseignant, à cette sorte de communisme intellectuel et moral qui est la plus odieuse des oppressions, la *Société* opposait la thèse chrétienne de la liberté de l'enseignement, des droits des pères de famille et de l'inviolabilité de la mission de l'Église. En cela, d'ailleurs, elle défendait l'âme française contre une infime minorité de fanatiques auxquels, dès 1870, l'encouragement de l'étranger ne manquait pas : « Les races latines ont fait leur temps, avait déclaré insolemment Bismarck, le 10 septembre, au maire de Reims. Un seul élément de force leur reste : la religion ; quand nous aurons eu raison du catholicisme, elles ne tarderont pas à disparaître. ¹ »

La plus sûre méthode de combat étant l'offensive, la *Société* mena tout de suite campagne pour élargir la loi incomplète de 1850, et obtenir la liberté de l'enseignement supérieur. Bien mieux, elle pratiqua en quelque sorte cet enseignement en organisant au Cercle catholique du Luxembourg, pour les jeunes étudiants, tout un ensemble de cours littéraires, scientifiques, sociaux, pédagogiques, dont les principaux conférenciers se nommèrent M^{sr} d'Hulst, M^{sr} Demimuid, les P. P. Largent, Bayonne et Captier, le duc de Broglie, Thureau-Dangin, de Lapparent, Léon Gautier, Frédéric Passy, Egger, de Melun, Cochin, Bayle, de Laprade, Alix, Terrat, Lelong, Huit, Rondelet, etc. ². C'était, en germe, avec son recteur, deux de ses doyens et plusieurs de ses maîtres éminents, la future Université catholique de Paris.

Après la guerre, tandis que le *Comité Catholique* — fondé en 1871 à côté de la *Société* — multipliait les œuvres de propagande religieuse et intellectuelle ; tandis qu'il organisait, avec ses comités provinciaux, les *Assemblées générales des catholiques de France*, Keller, Chesnelong et leurs amis réclamaient du Parlement, par voie de pétitionnement, la liberté complète de l'enseignement supérieur, préparaient à cet effet

1. Voir M^{re} Edmond Adam, *Après l'abandon de la Revanche* (1910), p. 396 ; et Diancourt, *les Allemands à Reims* (1884).

2. Voir la *Quinzaine* du 1^{er} avril 1895, article de M. F. Gibon sur la Société.

un projet de loi, et créaient le mouvement d'opinion qui aboutit à la loi du 12 juillet 1875.

Cette bonne loi eut pour rapporteur M. Ernoul, le vice-président de la *Société* dont elle réalisait, en grande partie, les vœux. Elle établissait, à côté de l'Université officielle, des *Facultés libres* qui, ayant les mêmes programmes et offrant les mêmes garanties, pourraient répandre l'enseignement supérieur avec d'autres méthodes et dans un autre esprit. La collation des grades étant le complément, le couronnement naturel de cet enseignement, la loi instituait des *jurys mixtes*, présidés par un professeur de l'État, et composés en partie (en minorité), de professeurs des facultés libres. Ces derniers coopéraient ainsi aux examens de ceux de leurs élèves qui le désireraient, car tous conservaient le droit de passer devant les jurys universitaires. Ce n'était pas, à proprement parler, la collation des grades, donnée aux Facultés nouvelles ; mais c'était la reconnaissance, au moins partielle, d'un droit précieux ; c'était la consécration et la garantie de la plus haute des libertés, et les catholiques, comptant sur l'application loyale de cette charte qui rompait avec la tradition révolutionnaire et césarienne, se hâtèrent de la mettre en pratique.

Or, précisément, les tenants du monopole veillaient. « La liberté de l'Enseignement supérieur peut être bonne en elle-même, avait dit à la gauche récalcitrante, au cours de la discussion, le député Chesnelong, président de la *Société* ; mais en l'état elle profiterait aux catholiques, et c'est assez pour que vous n'en vouliez pas. Vous refusez la liberté à tous pour que les catholiques ne puissent en avoir leur part. » C'est ce qu'ils firent en réclamant la suppression des jurys mixtes.

La *Société* dut passer à la défensive, — à une défensive acharnée. — Dans les délibérations parlementaires de 1876 à 1889, Émile Keller (vice-président de la *Société*), déploya une éloquence nourrie et vigoureuse, aux envolées souvent superbes, tranchante comme une épée de pur acier, habile aussi à force de vérité, de logique et d'éclatante franchise. Il acheva de se classer parmi les plus grands orateurs de la tribune contemporaine et parmi les plus illustres champions des libertés méconnues. Il fut vaincu, car le siège de l'adver-

saire était fait d'avance ; mais ses discours recèlent des victoires sur l'erreur, sur la haine aveugle ou sur la mauvaise foi, que rien ne saurait prescrire.

La majorité de la Chambre, déjà aux deux tiers « républicaine », obéissait en grande partie à Gambetta et avait élu Jules Grévy pour président. Obligé de compter avec elle, le ministère « centre-gauche » Dufaure déposa le 23 mars 1876 un projet de loi abrogeant la collation des grades. On ne voulait porter par là qu'un coup à l'enseignement supérieur libre, mais un coup à la tête qui pouvait être mortel. Spuller, disciple de Gambetta et futur initiateur de l' « esprit nouveau », était rapporteur du projet.

A la séance du 2 juin, Pascal Duprat opposa à la *Déclaration des Droits de l'homme*, « impérissable monument de la société nouvelle », les anathèmes du *Syllabus* qu'Émile Keller avait jadis traduit et commenté avec faveur « dans une langue très littéraire ». Spuller parla ensuite : « sans vouloir rouvrir la discussion sur la liberté, sans contester et sans remettre en question le principe posé dans la loi nouvelle de 1875 », ce bon apôtre demanda de voter la réforme « parce qu'elle était juste, parce qu'elle portait uniquement sur un seul point, parce qu'elle était conforme à la politique que nous voulions suivre, parce que nous voulions aller *lentement... mais sûrement* ».

Émile Keller monte alors à la tribune :

« Je réclame, dit-il en substance, la bienveillante attention de mes collègues, attention digne d'eux et de moi dans un sujet de cette importance... Élève de l'Université, je rends justice aux âmes sincèrement chrétiennes, aux âmes généreuses, dévouées aux intérêts de la jeunesse, aux examinateurs pleins d'impartialité qu'elle renferme ; mais, à côté des qualités des hommes, il y a le vice du monopole, le vice de l'institution, vice qui empêche l'Université d'avoir aucune doctrine positive à enseigner, aucun contrepoison à opposer au poison du matérialisme... Les facultés catholiques s'en chargent, mais la loi proposée les menace de ruine : elle sera le cadeau de fiançailles offert par le jeune ministère à la majorité dont il recherche le mariage.

« M. Spuller veut aller *lentement et sûrement* dans la voie qu'il a lui-même tracée en période électorale : « établir l'enseigne-

« ment laïque, gratuit et obligatoire, pour résister aux envahissements du cléricanisme et résister à l'Église qui embrigade quarante ou cinquante mille ennemis de la démocratie ». Qu'est-ce que cette passion anticléricale? C'est bien le duel sans cesse renaissant entre l'Église et la Révolution, duel aussi ancien que l'Église dont le sang a coulé à flots, depuis tant de siècles, non seulement pour la liberté des âmes, mais pour la liberté du genre humain et pour l'émancipation des peuples modernes... C'est l'Église qui jadis couvrit l'Europe de communes et de républiques florissantes : rien dans sa doctrine ni dans son passé ne contredit la forme républicaine ; mais on veut l'asservir, asservir les consciences à une religion d'État, et si, quand vous parlez de cléricaux et d'ultramontains, vous entendez parler des catholiques unis à leurs prêtres, soumis et dévoués au Souverain Pontife qui porte sur sa tête la triple couronne de la sainteté, de la veillesse et de l'adversité et qui reste sur la terre, dans l'ordre doctrinal et moral, le défenseur de la liberté de nos consciences, eh ! bien oui, nous sommes tous cléricaux, nous sommes tous ultramontains !... Les catholiques français sont unis, et rien au monde ne les séparera.

« Le réveil marqué par les *Comités catholiques*¹ est l'une des grandes forces vives de la France et tous devraient s'en réjouir ; mais on nous fait grief de vivre encore, de n'être pas de notre temps, alors que la véritable liberté ne peut s'établir que sur le principe chrétien... Tant que les principes de 1789 seront, dans leur application, ce qu'on disait au Congrès de Liège, des principes de guerre sociale,... le triomphe de l'homme sur Dieu, ils se confondront avec une formule vaine et creuse, avec une cruelle plaisanterie dont les peuples sont victimes... La monomanie anticléricale est d'autant plus folle qu'elle n'a rien que le néant à substituer au catholicisme et qu'elle ne saurait que laisser glisser la patrie sur la pente qui mène aux abîmes. »

Le protestant Waddington, ministre de l'Instruction publique, affirma le lendemain que « le christianisme et la liberté étaient faits pour s'entendre » et qu'il s'agissait seulement de rendre à l'État un droit lui appartenant... Le 7 juin, 357 députés, contre 123, adoptèrent le projet de loi.

Le « mariage » était fait ; mais il sembla se rompre six mois après. Jules Simon, « franchement républicain et résolument conservateur », remplaça Dufaure : c'est alors que Gambetta

1. Dont avait parlé Spuller.

déclara au « cléricisme » une guerre ouverte ; après le *Seize-Mai*, les élections républicaines de 1877 et 1878, la démission de Mac-Mahon (janvier 1878) et l'avènement de Jules Grévy, il arriva à la présidence de la Chambre et Jules Ferry au ministère de l'Instruction publique (février 1879-septembre 1880)¹, puis à la présidence du Conseil (septembre 1880-novembre 1881). La Franc-Maçonnerie put ainsi poursuivre son plan dans la législation scolaire et en faire le pilier d'airain du régime.

A Romans², Gambetta avait déclaré que l'enseignement chrétien « tronquait l'histoire et faussait l'esprit français », et qu'il fallait faire rentrer l'Église catholique dans le « droit commun ». Le 15 mars 1879, Jules Ferry déposa ses projets de loi sur le Conseil supérieur de l'Instruction publique, les Conseils académiques et la liberté de l'enseignement, — ce dernier projet destiné, par son *article 7*, à frapper les Congrégations. — Paul Bert, le seul des politiciens républicains avec qui le nonce Czacki ne consentit jamais à causer, proposait en même temps sa loi sur les écoles normales primaires de filles. Puis vinrent, en 1880, la loi Camille Sée sur les lycées de filles ; en 1881-1882, les lois sur la gratuité, les titres de capacité et la neutralité dans l'enseignement primaire public ; en 1886, sous le troisième ministère Freycinet, la loi qui donnait aux préfets le droit de laïciser progressivement toutes les écoles primaires publiques.

Dans ce Kulturkampf, si conforme aux vues du chancelier de Bismarck, Émile Keller commença par combattre sur le terrain de l'enseignement féminin. C'est d'ailleurs en Allemagne que les écoles de femmes athées étaient le plus florissantes, et l'idée de ces écoles était plus que tout autre maçonnique. « Il faut refaire l'enseignement des femmes, avait dit à Anvers en 1864 le F. : Arnould... Un enseignement scientifique, purement scientifique, les conduirait à écarter les hypothèses révélées et les rêves arbitraires des religions contraires à toutes conceptions positives. » « Celui qui tient la femme

1. Ministères Waddington et Freycinet.

2. Discours du 18 septembre 1878.

tient tout », s'était écrié Jules Ferry dans un banquet, le 10 avril 1870, et il avait ajouté : « Il faut que la démocratie choisisse sous peine de mort, il faut que la femme appartienne à la science ou qu'elle appartienne à l'Église¹. » Avant la guerre on avait déjà créé à Paris, sous le nom d' « écoles professionnelles », de ces écoles d'athéisme ; mais il convenait, pour en assurer le succès, d'en introduire les principes dans l'enseignement public, et c'est ce que cherchèrent à faire Jules Ferry, Paul Bert et Camille Sée avec une fourberie qu'Émile Keller n'eut aucune peine à démasquer.

En 1879, les institutrices *publiques* congréganistes n'étaient pas moins de 37.000, dirigeant 14.778 écoles primaires. Se priver de leurs services eût entraîné la fermeture de 12.000 écoles communales, car l'État n'avait pas un personnel laïque pour les remplacer. A la séance du 17 mars 1879, Jules Ferry le reconnut et demanda avec Paul Bert la création d'écoles normales de filles et « l'institution d'un corps enseignant d'institutrices préparées dans ces écoles normales ». Il le demandait pour « relever l'enseignement des filles si profondément abaissé dans notre pays » : à son avis les 37.000 institutrices congréganistes, dont 5.700 seulement étaient brevetées, — les autres pratiquant « le privilège abusif de la lettre d'obédience » — manifestaient une déplorable infériorité intellectuelle.

Émile Keller fit ressortir le but nettement marqué de la loi, — remplacer au plus tôt le personnel congréganiste, — et défendit les « serviteurs modestes et dévoués de l'État » que le ministre accablait de son mépris. Alors que dans chaque ligne du rapport de Paul Bert perçait cette pensée que la religion avait toujours été l'ennemie de l'instruction, et spécialement des écoles normales, il en démontrait, l'histoire à la main, l'injustice. A l'époque où Voltaire écrivait : « Il est à propos que le peuple soit guidé et non pas qu'il soit instruit ; il n'est pas digne de l'être ; le peuple ressemble à des bœufs à qui il faut un aiguillon, un joug et du foin », à la même époque Benoît XIII instituait canoniquement les Frères des Écoles

1. Mourret (*op. cit.*, T. IX, pp. 72-73). donne la bibliographie de la question.

chrétiennes et les louait de vouloir prévenir, surtout parmi les pauvres et les ouvriers, l'ignorance source de tous les maux. Les évêques et les conciles provinciaux avaient couvert la France de petites écoles et l'évêque de Châlons-sur-Marne avait organisé à lui seul deux écoles normales de filles. La loi de 1850 avait permis de relever, sur ce point, les ruines accumulées par la Révolution. La plupart des institutrices laïques refusaient d'ailleurs d'aller à la campagne où les vertus de pauvreté, d'obéissance, de célibat, — produits par l'esprit religieux, — étaient d'autant plus indispensables que, là, l'œuvre d'enseignement devait se compléter par des œuvres de charité. Paul Bert proposait de consacrer 12 à 15 millions à la construction de près de quatre-vingts écoles normales, et invoquait l'exemple de la Prusse qui avait établi neuf écoles normales nouvelles... en Alsace-Lorraine !

« Or, avant 1870, rappelait Keller, M. Duruy a reconnu que ces provinces étaient à la tête de la nation pour l'instruction primaire ; après la guerre, la Prusse, considérant la foi catholique comme la plus solide racine du patriotisme et de l'esprit français, a appliqué à l'Alsace-Lorraine un régime dictatorial, supprimé d'un trait de plume l'enseignement religieux et l'enseignement congréganiste, réuni garçons et filles dans les mêmes écoles et donné ces écoles à tenir à un ramassis d'instituteurs venus de tous pays, même de Suisse, sans brevet, sans instruction, sans moralité... Est-ce là ce que l'on veut imiter chez nous ? Pour moi, Messieurs, je vois dans ce malheureux exemple l'image de la condamnation du projet qui nous est soumis. Ce projet est une loi de combat, c'est une loi de conquête et d'oppression. »

Paul Bert traita de paradoxes les vérités historiques rappelées par Keller, et il conjura la Chambre de « placer à la tête de nos écoles des citoyens, des hommes et des femmes qui ne reçoivent pas d'autres ordres que les ordres de la loi française, au lieu de servir aveuglément les volontés d'un chef étranger ». Les progrès moraux et intellectuels « réalisés chez nos voisins » (les Allemands) étaient « un bon exemple à suivre ». Il fallait le suivre aussi pour l'enseignement secondaire, et c'est ce que réclama le juif et franc-maçon Camille Sée, dans son projet de loi sur les lycées de filles : « Tant que l'éducation des femmes

finira avec l'instruction primaire, observait-il, il sera presque impossible de vaincre les préjugés, la superstition, la routine. » Pour l'internat, la loi admettait que les élèves recevraient au lycée l'instruction religieuse « au gré des parents » ; mais pour l'externat, cet enseignement était supprimé. La loi du 26 juillet 1881 devait créer en outre l'École normale Supérieure de Sèvres, destinée à former les maîtresses de lycée, et Jules Ferry estima que « la Troisième République n'aurait pas laissé d'œuvre plus grosse de conséquences ». A l'exemple de l'Allemagne, on pouvait substituer ici l'exemple de la Russie où des réformateurs avaient convié les adolescentes moscovites à suivre des cours d'anthropologie et d'embryogénie : « Le nihilisme, racontait un livre récemment paru en Allemagne, n'a pas à l'heure qu'il est d'adeptes plus fanatiques que les ex-étudiantes de Moscou. Toutes ces jeunes savantes se sont jetées à corps perdu dans les abominables conspirations qui ensanglantent aujourd'hui la Russie. »

Émile Keller se chargea, le 19 janvier 1880, de montrer pourquoi l'on voulait substituer « le clergé laïque de la libre pensée » aux congrégations, condamnées par l'Article 7, qui instruisaient dans leurs pensionnats 40.000 jeunes filles ; et nous allons donner ici d'assez larges extraits de son discours ¹ pour qu'on puisse juger de la vigueur d'une argumentation qui, prenant l'adversaire corps à corps, opposant à ses sophismes les clartés de la raison et les plus nobles élans du cœur, le réduisait à de constantes, mais impuissantes clameurs :

« ... M. le Ministre de l'instruction nous dit : « Il faut relever l'enseignement des filles si profondément abaissé dans notre pays. » Le rapporteur du projet ajoute : « Les femmes sont en France dans une espèce d'abaissement moral et intellectuel. Nous avons laissé nos filles dans l'ignorance... »

Parlez pour vous, monsieur le rapporteur, mais veuillez ne pas généraliser. (Très bien ! à droite.)

« ... Les mieux élevées parmi elles ne sont à proprement parler que des ignorantes, presque des illettrées, au moment où elles se marient... »

Mais l'histoire entière de notre pays se dresse pour protester contre une pareille calomnie...

A droite. Très-bien ! très-bien !

1. Officiel du 20 juin 1880.

M. KELLER... et M. Camille Sée est le premier à reconnaître l'influence que toutes les femmes exercent dans une nation, car dans son rapport il nous dit : « Les femmes, quoi qu'on fasse, dirigent les mœurs, et c'est par les mœurs plus encore que par les lois que se font les peuples. »

Sachez donc reconnaître que les femmes chrétiennes ont fait de la France la première nation du monde... (Applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche), en attendant que vos libres-penseuses en fassent la dernière des nations. (Réclamations à gauche. — Nouvelle approbation à droite.)

Ces reproches, messieurs, vous ne songez donc pas qu'ils s'adressent à tout ce que nous avons de plus cher, de plus respectable au monde? Ils s'adressent à nos femmes, à nos mères. Quel est donc celui d'entre vous qui ne reconnaît pas ce qu'il doit à sa mère? (Vives marques d'adhésion à droite. — Murmures à gauche.)

Voix diverses à gauche. Mais nous le reconnaissons comme vous ! — A la question ! — Il s'agit du niveau de l'éducation.

M. KELLER. Messieurs, je ne comprends pas vos murmures, et, pour ma part, je suis heureux de dire ici bien haut que, ce que je suis, je le dois en grande partie à ma mère.

A droite. Très-bien ! très-bien !

M. KELLER. Pour tirer les femmes de ce profond abaissement intellectuel et moral, on nous reporte immédiatement à 1793, et au rapport mémorable du conventionnel Lakanal...

Cette époque modèle ne fut pas de longue durée et finit avec Robespierre, car voici ce qu'un de vos rapporteurs, l'honorable M. Boysset, vous disait à propos du budget de l'instruction publique de 1878 : « Lorsqu'advint le 9 thermidor, toutes ces grandes ébauches furent abandonnées, sous l'influence de la direction nouvelle imprimée à la politique générale. »

Ainsi, vous l'entendez, la France n'aurait vécu, la France n'aurait vu clair dans les questions de l'enseignement, la France n'aurait été digne d'elle-même que pendant les quelques mois qui s'écoulaient du rapport de Lakanal, c'est-à-dire du 26 juin 1793, à la mort de Robespierre, au 9 thermidor ; la France n'aurait vécu que pendant les mois les plus lugubres et les plus abominables de son histoire...

L'honneur du christianisme n'est pas d'avoir inventé, mais d'avoir rétabli et restitué les principes éternels de morale et de justice.

Mais en dehors du christianisme, chaque religion et chaque philosophie a sa morale, et l'embarras sera bien grand pour les institutrices que vous allez constituer, lorsqu'elles seront obligées d'enseigner la morale républicaine à leurs élèves.

Prenons la question qui intéresse le plus directement les

femmes, la question du mariage. Que diront là-dessus vos institutrices ?

M. DUVAUX. Elles enseigneront les devoirs de la mère de famille !

M. KELLER. Nous allons précisément examiner ces devoirs de la mère de famille. Je me mets, à ce sujet, à la place d'une institutrice faisant l'enseignement de la morale ; voici à peu près ce qu'elle dira à ses élèves. Sur les lois du mariage, la conscience humaine a beaucoup varié ; la conscience musulmane admet la polygamie. (Exclamations et rires ironiques à gauche.)

A gauche. Et la Bible ? et les patriarches ? et Abraham ?

M. DUVAUX. Salomon ne s'en est pas privé ! (On rit.)

M. KELLER. J'y arrive, messieurs ; j'arrive à Salomon. (Interruptions à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. N'interrompez pas à chaque instant, messieurs ; il est impossible de discuter !

M. KELLER. Nous voici à Salomon. La conscience israélite admet la polygamie ; mais en France, les israélites en ont fait le sacrifice, pour se conformer aux lois de la nation française ; au fond, cependant, leur conscience l'admet.

En effet, la loi française ne condamne pas seulement la polygamie, elle punit la bigamie seule des travaux forcés. Ainsi vos mères, mes chères enfants, n'ont pu avoir qu'un seul mari ; quant à vous, il est difficile de dire ce que l'avenir vous réserve. (Rires ironiques à gauche. — Interruptions diverses.)

M. BLANDIN. On ne vous chargera pas de faire un cours de morale.

M. KELLER. Je continue la leçon de mon institutrice.

M. PAUL BERT. Vous n'êtes pas encore nommé ! (On rit.)

M. KELLER. En ce moment, dira-t-elle, M. Léon Renault vient de déposer à la Chambre un rapport sur le divorce, et, d'ici à quelque temps, vous aurez peut-être à la place de la bigamie simultanée la bigamie successive. (Exclamations et rires à gauche.)

M. le comte de DOUVILLE-MAILLEFEU. Comme à Monaco !

M. KELLER. Et si, plus tard, la majorité adopte dans leur ensemble les vues libérales de l'honorable M. Naquet, oh ! alors, mes enfants, vous changeriez de mari aussi facilement et aussi souvent qu'on change d'appartement. (Exclamations et rires ironiques à gauche et au centre. — Très bien ! à droite.)

Voilà une belle morale, une morale solide, indiscutable, qui vous fera de vertueuses citoyennes. (Interruptions et rires à gauche)...

« Les gouvernants, écrivait en 1793 Coupé (de l'Oise), doivent constamment donner l'exemple de toutes les vertus et enseigner la morale en la présentant dans leurs actes...

Il faut qu'ils puissent dire : *Sancti estote quia ego sanctus sum.* »

Messieurs, je recommande cette recette à la commission ; et, pour remplacer le catéchisme et la vie des saints, je l'engage à publier la vie des hommes d'État qui nous gouvernent, avec cette épigraphe : *Sancti estote quia ego sanctus sum...* Soyez saints comme je suis saint. (Rires et bravos à droite.)

Que deviendra la jeunesse réduite à cet enseignement moral et privée d'instruction religieuse ?

« Il faut, s'écriait M. Jules Ferry, que la femme n'appartienne plus à l'Église, mais à la science ». (Très bien ! sur plusieurs bancs à gauche)...

Pour y arriver on vous demande de créer aux frais des contribuables, dans tous les départements et toutes les villes de France, des collèges de filles, dirigés par le ministre, et ayant pour but de frapper non plus seulement les jeunes gens, mais aussi les jeunes filles à l'effigie de M. Jules Ferry. (Rires bruyants à droite.)

Et pour remplir ces collèges qui feront horreur aux familles, M. le rapporteur le reconnaît lui-même, on vous demande de voter, toujours aux frais des contribuables, assez de bourses pour peupler ces établissements. Voilà toute la loi ! »

S'embarrassant fort peu de la vérité historique, — à moins qu'il ne l'ignorât totalement, — Camille Sée répéta qu'avant 1789 la femme n'était « rien », qu'elle n'avait aucune instruction, et qu'on avait au surplus « de bonnes raisons pour ne pas lui en donner » : « Il y avait bien à Paris, concédait-il, quelques couvents de mondaines ; il y eut un instant un couvent de femmes pieuses, éclairées, presque héroïques : c'était Port-Royal ; on se hâta de le persécuter et de le fermer. Le reste n'était qu'un assemblage de béates, fort en état de faire des lessives et des confitures, et capables tout au plus de lire un bréviaire latin, dont elles ne comprenaient pas un mot. » La Révolution fit enfin de la femme « quelque chose », et cela est devenu de première importance car « si les femmes ne déposent pas le bulletin dans l'urne, combien y en a-t-il qui l'écrivent ? » Il ne faut plus qu'un homme « élevé à l'école de la raison » soit obligé d'épouser une femme « élevée à l'école de la superstition ».

« M. Camille Sée, riposta Keller, aurait dû, ce me semble, en un pareil sujet, apporter un sentiment de réserve personnelle dont j'ai été surpris de le voir s'écarter (Rumeurs à gauche),

et j'attribue en partie à son ignorance (Exclamation à gauche) ce qu'il est venu dire à cet égard de nos maisons religieuses...

Je n'ajouterai qu'un seul mot : c'est que moi qui vous parle, j'ai dans un couvent une de mes filles au service des pauvres, et que je m'en honore...

L'honorable M. Camille Sée, qui ne m'a pas répondu, est venu vous dire, il l'a répété plusieurs fois et j'en prends acte, que la France est catholique, que la France est une nation catholique, et c'est parce que la France est une nation catholique qu'on veut nous faire voter des lois despotiques... (Réclamations à gauche et au centre. — Très-bien à droite.) destinées à déraciner la foi de la France et à faire passer les jeunes filles comme les jeunes garçons dans le laminoir du despotisme. (Protestations à gauche.) Voilà toute la loi. Le pays la jugera. (Très bien ! très bien ! à droite). »

Un autre projet de loi, visant l'enseignement supérieur et supprimant les Jurys mixtes avait été adopté par la Chambre le 7 juin 1876 ; il avait ensuite échoué au Sénat. Il fut repris en 1879 par Jules Ferry. Spuller, rapporteur, avait pour collaborateurs Paul Deschanel et Paul Bert. Par un singulier abus de mots, ceux-ci avaient qualifié de « monopole » la liberté de l'enseignement supérieur et déclaré que ce monopole, en rendant les établissements nationaux victimes « d'une véritable contrefaçon », était « aussi redoutable pour l'enseignement que pour la liberté ». Une telle façon de parler permettait de présenter un nouveau projet « relatif à la liberté de l'enseignement supérieur » : la seule Université officielle devait conserver, avec le titre même d'*Université*, le droit de faire passer les examens et épreuves pratiques déterminant la collation des grades.

Le 3 juillet 1879, Émile Keller présenta un amendement qui laissait à la disposition des élèves des facultés libres, pourvues du droit d'inscription, le jury spécial institué par la loi du 12 juillet 1875. Il rappela qu'en 1876 il avait annoncé que le retrait de la collation des grades n'était qu'une affaire d'avant-garde, le signal d'une campagne ouverte contre la liberté d'enseignement. Jules Ferry affirmait alors qu'il n'en était rien, et que le Gouvernement ne dépasserait pas les limites fixées ; le ministre Waddington, — encore ministre en 1879, — appuyait : « Nous n'irons pas plus loin... Nous

avons parlé en hommes de conscience et d'honneur, et vous êtes tenus de nous croire. » Or aujourd'hui les mêmes hommes proposaient une loi dont le rapporteur Spuller avait à l'avance apprécié ainsi les conséquences : « Dépouiller les professeurs des facultés du droit d'examen, c'est les ramener à n'être que des conférenciers : c'est la mort des facultés. » L'enseignement supérieur ressemblerait en effet « à un homme auquel on prend son nom, son état civil, sa bourse et ses revenus, et auquel on laisse la liberté de mourir de faim ». Comme le projet de loi rendait gratuite l'inscription dans les facultés de l'État et que, d'autre part, celles-ci percevaient seules les droits d'examens majorés d'autant, cette « petite merveille d'habileté » condamnerait à la ruine les facultés libres ; elle faisait en tous cas de la liberté le privilège des riches et forcerait les étudiants pauvres à suivre le cours de l'État. Jules Ferry prétendait que les catholiques se désintéressaient de la question : or l'Université de Lille, par exemple, comptait d'ores et déjà cinq facultés, cinquante-quatre professeurs, presque tous docteurs, et huit mille souscripteurs avaient concouru à une fondation dont la bibliothèque atteignait 34.000 volumes. S'étant fiés à la loi de 1875, les administrateurs de cette magnifique Université demandaient « que la confiscation, abolie pour les criminels, ne fût pas rétablie contre des citoyens coupables du seul crime de dévouement à la religion, à la patrie et à la science ». Loin de s'opposer à la foi, la science était avec elle en accord complet et c'est cet accord qu'établissait la doctrine complète des Universités catholiques. Au surplus, comme le reconnaissait Jules Simon, « c'est surtout en matière d'instruction que la liberté est indispensable ; l'enseignement libre sert de pionnier à l'enseignement de l'État ; l'enseignement libre marche toujours en avant ; il est nécessaire, plus nécessaire que l'enseignement de l'État ». Jules Ferry observa, à ce moment, que « c'était tout à fait son avis », mais l'orateur acheva de prouver que, d'après leurs propres discours, les promoteurs de la loi ne visaient qu'à un monopole de servitude et ouvraient la République à tous, excepté aux catholiques : la majorité oubliait, concluait-il, que « c'était le droit qui primait la force ».

Il remonta à la tribune le 5 juillet pour repousser le fameux Article 7 enlevant à tout membre d'une congrégation non autorisée le droit de « diriger un établissement d'enseignement public ou privé, de quelque ordre qu'il soit, ou d'y donner l'enseignement ». Cette mesure, on le voit, était doublement déplacée dans une loi sur « la liberté de l'enseignement supérieur » ; mais, pour détruire les Congrégations, tous les moyens n'étaient-ils pas bons ?

Émile Keller développa un amendement laissant le droit d'enseigner à tout Français qui aurait justifié des conditions d'âge, de capacité et de moralité exigées par la loi ; ce droit ne pourrait être supprimé préventivement ni être perdu qu'en vertu d'une décision des tribunaux ou des autorités préposées à l'enseignement, dans les cas prévus par les lois de 1850 et de 1875.

La loi de 1850, exposait-il, a produit d'excellents effets : le nombre des élèves des écoles primaires s'est élevé de 3.500.000 à 5.250.000 ; 48 p. 100 sont instruits gratuitement, proportion extrême, car si on la dépassait, on arriverait à faire payer par les pauvres l'éducation des riches. Les cours d'adultes ont en outre 605.000 élèves, au lieu de 78.000 en 1850. Dans l'enseignement secondaire, on compte, depuis 1850, 54.000 élèves de plus, dont la moitié pour les collèges de l'État. Les collèges de jésuites n'en renferment du reste que 10.000. Les collèges libres donnent-ils un mauvais enseignement ? Tous les ministres compétents qui ont enquêté antérieurement sur eux leur ont rendu hommage, en particulier M. Waddington, ministre de la République, arrivé naguère à ces conclusions : « Pour l'enseignement secondaire, vous avez des établissements en pleine possession de la confiance des familles, car l'enseignement qu'ils donnent est élevé. Au point de vue de la direction morale et de l'organisation intérieure, ils peuvent être enviés par certains lycées de l'État... » Alors, pourquoi frapper, comme des criminels, les 7.400 citoyens français et les 14.000 bonnes françaises qui se consacrent à un tel enseignement ? — Keller examine en détail les griefs lancés contre eux, et surtout contre les Jésuites ; il dissèque, au milieu de constantes et violentes interruptions, l'acte d'accusation qu'ont

dressé Ferry, Spuller et Paul Bert en reprenant « toutes les calomnies, tous les mensonges répandus contre eux depuis deux siècles ».

« Plusieurs centaines de leurs élèves sont officiers dans l'armée française, s'écrie-t-il. Eh bien, que M. le Ministre de la Guerre fasse une enquête, qu'il demande si ces officiers sont moins bons Français, moins bons militaires que les autres !... Et puis, vous avez parmi vous, vous avez sur les bancs mêmes du Gouvernement des hommes qui ont été élevés dans les institutions congréganistes. C'est à vous que je parle, monsieur Lepère ¹, à vous et à vos collègues, et je demande à tous les membres de cette Chambre, à quelque opinion qu'ils appartiennent, qui ont été élevés chez les jésuites, chez les dominicains, chez les oratoriens, qu'ils viennent nous dire à cette tribune si on leur a jamais appris à ne point aimer leur pays ; je les en adjure, qu'ils viennent le dire !...

« Si les jésuites ont été institués pour combattre la Réforme, ils n'ont jamais été plus défavorables que d'autres à la liberté des peuples, et leurs plus illustres théologiens, Suarez et Bellarmin, ont soutenu les théories les plus libérales sur la constitution du pouvoir... Les attaquer, c'est attaquer le catholicisme tout entier. — Je ne crois qu'à la religion de la France, interrompt Spuller, et c'est parce que les jésuites ont été de tous temps les adversaires de la France qu'ils m'ont pour adversaire. — S'ils ont été chassés d'Allemagne, réplique Keller, c'est surtout parce qu'ils étaient les amis de la France ; et si Bismarck combat les catholiques, c'est, selon les expressions du socialiste Bebel, parce qu'ils ne reconnaissent pas son infailibilité politique, et pour distraire les masses de leur misère. De même les radicaux jettent aux masses qui attendent et qui souffrent à certains jours l'os desséché de quelque jésuite... Le patriotisme exige d'autres solutions, car la Révolution ne sera terminée, la France ne sera sauvée que quand le progrès, la liberté et la civilisation se seront réconciliés avec la foi traditionnelle qui en a toujours été et qui en sera à jamais la source féconde. »

Paul Bert tint à se laver des « mensonges » dont Émile Keller l'avait accusé, et il le fit en présentant les Jésuites comme les ennemis du Décalogue et des principes de morale communs à toute société ; comme des professeurs de vol, de

1. Ministre de l'Intérieur et des Cultes. Lepère présida ensuite la Gauche radicale.

luxure et d'assassinat... La pudeur ne lui permit même pas de donner lecture, « devant une assemblée d'hommes », des sujets proposés par un jésuite « aux méditations des jeunes filles dans les établissements congréganistes ¹ ». « En vérité, — écrivit le 10 juillet M^{sr} Freppel à Paul Bert au sujet de son discours, — c'est une ignominie pour la France et un scandale pour le monde entier. » Mais la veille, 2 juillet 1879, la Chambre avait adopté par 347 voix contre 143 l'ensemble de la loi, y compris l'Article 7. Celui-ci ayant ensuite échoué au Sénat, Jules Ferry, qui vantait toujours son libéralisme, en fut quitte pour lui substituer les décrets du 29 mars 1880.

Durant toute l'année 1880, Émile Keller resta sur la brèche.

Le 17 mars, à la veille de la promulgation de la loi qui découronnait l'enseignement supérieur libre, il combattit l'ordre du jour qui comptait sur « la fermeté » du Gouvernement pour appliquer aux congrégations non autorisées « les lois existantes ² ».

Le 25 mai, il tenta d'amender le projet de loi sur les titres de capacité dans l'enseignement primaire : ce projet ³ supprimait les lettres d'obédience accordées aux maîtres congréganistes par leurs supérieurs et leur tenant lieu de certificat de capacité, et il obligeait ces maîtres à passer un examen devant un jury laïque et universitaire. Émile Keller critiqua cette « séparation bien nette de l'Église et de l'École », et cet examen qui « roulerait en partie sur la morale civique et sûrement républicaine ». Jules Ferry observa que l'État ne pouvait laisser « empoisonner la jeunesse par des doctrines contraires à celles qui devaient lui être enseignées. — « Je laisse au Gouvernement, répondit Keller, le monopole de l'empoisonnement. »

Le 25 novembre, il s'éleva contre le système de la gratuité absolue de l'enseignement primaire, système qui soustrayait

1. Il fut prouvé que le recueil cité n'était pas d'un jésuite, n'avait pas cours dans les maisons d'enseignement et ne s'adressait d'ailleurs pas aux élèves.

2. Voir plus haut, p. 371.

3. Devenu la loi du 17 juin 1881.

les instituteurs au contrôle des familles, déchargeait indûment les riches de leurs obligations les plus sacrées et forçait les catholiques à payer, comme contribuables, pour les écoles dont ils ne voulaient pas profiter ; il lui opposait un contre-projet laissant à toute commune la faculté d'établir la gratuité dans ses écoles, soit au moyen de ses propres ressources, soit par le vote de dix centimes scolaires, centimes dont le produit serait réparti entre les écoles publiques et libres de la commune proportionnellement au nombre d'élèves gratuits qu'elles recevraient. — Ce dernier système, remarquons-le, seul conforme à la justice, à l'égalité, à la liberté, au simple bon sens, est resté au programme des catholiques, et le Gouvernement devra tôt ou tard s'en rapprocher.

Le 20 décembre, Keller dévoila les équivoques de l'obligation et, une fois de plus, ceux de la laïcité. Quatre absences par mois suffiraient à rendre les parents passibles de la prison, à les livrer au mauvais vouloir de la commission scolaire et des autorités locales :

« Jamais le bon sens français n'admettra pareille tyrannie... La laïcité est décorée du titre de neutralité, mais on sait ce que cela signifie. Jules Ferry a parlé, dans une loge, d' « embrigadement de la sottise humaine » ; le préfet de la Seine a approuvé le *Petit Catéchisme du libre-penseur* publié par la *Société de Propagande anti-cléricale* et affirmant, par exemple, que le mal, comme le bien, est chose essentiellement relative, variant avec les conventions sociales. Paul Bert a fait à la grande masse des instituteurs publics l'injure sanglante de prétendre que, cédant aux besoins de la vie, ils enseignent du bout des lèvres des croyances qu'ils ne portent pas dans le cœur, alors qu'en grande majorité ils sont chrétiens au fond du cœur. Que deviendront-ils quand il ne leur sera plus permis de prononcer le nom de Dieu dans leur école ?... En tous cas, nous saurons défendre nos enfants comme nous défendrions nos têtes ! »

Le 24 décembre, au sujet de l'article 3 de cette loi qui, après avoir « chassé Dieu de l'École », rendait l'instruction primaire obligatoire pour tous les enfants de six à treize ans, Émile Keller revint sur ce principe de l'obligation :

« Du moment, soutenait-il, que l'école publique, que vous rendez presque toujours obligatoire, blesse directement les

consciences, vous ne devez pas, vous ne pouvez pas forcer l'enfant à la fréquenter ;... de telles lois étant injustes, elles n'auront pas droit à notre respect et elles nous obligeront à élever nos enfants dans le dégoût et le mépris de la tyrannie que nous subirons... Quand vous aurez envoyé cent mille pères de famille en prison, votre loi cessera d'être odieuse ; elle tombera dans le ridicule. »

Cette tactique était recommandée par la *Société d'Éducation et d'Enseignement* ; mais le principe de la soumission devait l'emporter.

La laïcisation se poursuivait *sûrement*, et Jaurès ajoutera : « résolument, tyranniquement au besoin, car la République doit substituer à l'enseignement chrétien un enseignement rationaliste et matérialiste ¹ ».

En 1886, René Goblet, successeur de Jules Ferry au ministère de l'Instruction publique, voulut expulser enfin des écoles publiques de tout ordre, et quels que fussent les désirs des municipalités ou des familles, les religieux qu'on avait bien été forcé d'y conserver pour les écoles de garçons ; la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste devrait être complète dans le laps de cinq ans. Le rapporteur Steeg précisa d'ailleurs « qu'il faudrait surtout laïciser là où les conseils municipaux s'y refuseraient » et que peu importait sur ce point à la majorité les hésitations du ministre.

Les 22 et 23 octobre, Émile Keller s'éleva contre ces derniers coups portés à la loi de 1850. Au lieu de réserver aux préfets la nomination des instituteurs, il proposait, lui, de l'attribuer aux délégués des pères de famille :

« Le ministre, observait-il, parle encore d'un enseignement spiritualiste ; mais que vaut le Dieu de M. Goblet, d'ailleurs formellement répudié par la Chambre ? Ce Dieu sans consistance n'est qu'une transition offerte aux populations encore chrétiennes et hostiles au matérialisme avoué. M. Steeg a avoué lui-même, en 1884, au Congrès de la *Ligue de l'Enseignement*, le but à atteindre : « Toute notre action politique et républicaine « a pour but la conquête des pouvoirs publics que nous voulons

1. Cité par G. Goyau, *l'École d'aujourd'hui*, II, p. 15.

« utiliser pour la transformation de notre pays de France par « les mœurs républicaines ». Les *mœurs républicaines* ? En 1885, au Congrès de la même *Ligue*, le sénateur Macé avait complété la pensée de Steeg : « L'an dernier, nous affirmions encore que « la *Ligue* n'était pas une institution politique et antireligieuse ; « aujourd'hui il n'en est plus ainsi : il faut affirmer que la *Ligue* « est bien une maçonnerie extérieure. » Or, dans son rapport, M. Steeg nous dit qu'il faut lutter contre l'esprit de secte et de parti : voilà, Messieurs, la secte qui veut dominer la France ! Mais votre loi n'étouffera pas la vie, n'arrêtera pas les conquêtes du catholicisme ; et avant qu'elle ait porté ses fruits, je vous le dis bien haut,... il y aura longtemps que vous aurez disparu, emportant les justes malédictions du pays et de la postérité. »

Le ministre Steeg eut beau persister à nier qu'il voulût « détruire la religion » : dès le 30 octobre suivant était promulguée cette « loi Goblet » qui était « la plus audacieuse mainmise de l'État sur la jeunesse du pays par un enseignement officiel né d'un esprit de parti et de secte ¹ ».

Durant sa dernière législature, Émile Keller eut encore deux occasions de défendre, contre la « secte » triomphante, les droits de l'enseignement chrétien.

Le 8 novembre 1887, au cours de la discussion du projet de loi relatif aux dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique, il reprit, en le complétant, son contre-projet de novembre 1880 ¹ : toute commune devrait avoir « au moins et à son choix une école publique ou une école libre » ; dans chaque commune, une commission, nommée par les pères de famille, désignerait les élèves ayant droit à l'instruction gratuite ; la gratuité pour les pauvres serait combinée avec la rétribution scolaire pour les familles aisées ; la rétribution scolaire, due par les parents en état de la payer, s'accroîtrait des subventions communales et s'ajouterait au traitement, fixé par la loi, des instituteurs et institutrices publics. Les écoles libres auraient droit, comme les autres, à ces rétributions et subventions. — Le rapporteur, M. Compayré, avait terminé son discours par ces mots : « Nous ne voulons plus des instituteurs honorés, mais pauvres. » Keller offrait le moyen de les tirer, non seulement de l'asservissement, mais

¹ *Revue des Deux Mondes* du 1^{er} mai 1886.

encore de la misère, tout en réalisant une énorme économie budgétaire. Avec leurs 1.200.000 élèves, 14.000 écoles libres représentaient une dépense de 44 millions ; à mesure que « les écoles de la libre pensée » se multiplieraient, les catholiques devraient fonder de nouvelles écoles libres et dépenser pour elles peut-être cent millions, tout en payant aussi les autres ; n'était-ce pas une monstruosité ? Mieux valait, avec les économies proposées (60 à 70 millions), améliorer le sort des instituteurs. C'est ce que réclamaient les 800.000 signataires de la pétition dont l'orateur faisait état ; et s'ils n'étaient que 800.000, c'est que le Gouvernement avait encore dans ses écoles 16.000 congréganistes : les parents dont les enfants fréquentaient ces écoles ne s'étaient pas crus obligés de signer la pétition. M. Compayré annonçait de nouvelles générations élevées dans les mœurs démocratiques ; Émile Keller signalait que « le nouveau clergé laïque, prêchant l'irréligion d'État », avait déjà constitué une ligue, un syndicat, et tenu un congrès dont le ministre Spuller avait dû justement réprimer les tendances trop indépendantes ; et il terminait par cette cirglante apostrophe : « En voyant aujourd'hui les scandales privés et publics qui se multiplient, en sentant l'odeur de pourriture qui se dégage d'une société en décomposition, je me demande si ce sont là les mœurs démocratiques que vous nous promettez ! »

Neuf jours après, le gendre du Président de la République était poursuivi pour trafic de décorations. Le 2 décembre, Jules Grévy démissionnait ; puis le général Boulanger groupait les mécontents autour d'un programme tendant à supprimer le régime parlementaire, corrompu et impuissant...

Émile Keller, nous le savons, n'accordait pas plus de crédit au « syndic des mécontents » qu'à des opposants comme Jules Ferry, qui avait traité Boulanger de « Saint-Arnaud du café-concert ». — Le 11 juin 1889, à propos de la discussion du budget, il se dressa une dernière fois, dans sa fière indépendance, pour stigmatiser l'œuvre scolaire des opportunistes et des radicaux. Jules Ferry, maintenant « sans armée derrière lui », osa lui reprocher de vouloir vider d'élèves 20.000 écoles :

« Je désire, répondit-il, qu'il y ait des écoles pour tout le monde ; seulement, comme le disent vos statistiques elles-mêmes, il y a environ 40.000 instituteurs libres qui ont des classes recherchées par les parents, payées par les parents, et, en face de ces écoles, des écoles publiques complètement vides, établies par l'État et payées par les contribuables !... Voilà où aboutit la doctrine de l'orthodoxie d'État, doctrine qui, du radicalisme, menace maintenant de nous conduire au césarisme !... Il est temps d'abandonner tous les charlatans politiques, ingrats et aveugles, oubliant qu'alors que la moitié du genre humain est encore plongée dans la servitude et la barbarie, c'est à l'Église qu'ils doivent d'être en ce moment une nation libre et civilisée, ne voyant pas autour d'eux, depuis un siècle, le merveilleux réveil de la foi et des œuvres catholiques... Oui, répétait Keller aux interrupteurs ironiques, malgré vos efforts et vos violences, malgré vos outrages et vos calomnies, ils sont de plus en plus nombreux, quoi que vous en disiez, ces chrétiens convaincus qui ont trouvé dans leur foi une pleine lumière pour leur raison et pour leur conscience... »

Ce qui frappe le plus dans ces mémorables débats où la voix de Keller se mêla à tant d'autres nobles voix, — à celles de M^{sr} Freppel, de Chesnelong, de Lucien Brun, d'Étienne Lamy, de Buffet, d'Albert de Mun, de Paul de Cassagnac, de Carayon-Latour, de La Bassetière, de Lanjuinais, et aussi de Jules Simon, pour ne citer que quelques-uns de ses principaux compagnons d'armes, — c'est bien leur stérilité parlementaire. Non pas que l'âme des adversaires fût fermée à la vérité ; Jules Ferry lui-même, par exemple, avait un jour reconnu qu' « au point de vue social, il n'était pas bon d'enlever aux dépenses scolaires le caractère de dette paternelle », que c'était « affaiblir ou plutôt rompre les liens existant entre l'école et les parents, rabaisser beaucoup le niveau de la vie de famille », et il avait maintes fois protesté de son respect pour la religion. De telles contradictions, sans cesse rappelées par Keller, entre le langage et les actes, et entre les langages suc-

1. La situation n'a pas changé. *L'Officiel* du 26 avril 1921 a donné cette statistique :

Ecoles comptant moins de 5 élèves	1.047
Ecoles comptant de 5 à 10 élèves	2 522
Au total	3 569

cessifs des promoteurs des lois scolaires, suffiraient à prouver qu'au fond ils se condamnaient eux-mêmes ; mais ils étaient enchaînés par la « secte », victimes de leurs ambitions, entraînés par le fanatisme haineux et grotesque d'un Douville-Maillefeu ou d'un Madier de Montjau : les plus éclatantes vérités ne pouvaient donc les arracher à l'exécution du plan préconçu.

Seulement, il restait le pays, le peuple, plus accessible à la lumière ; Émile Keller parlait pour lui ; il agissait surtout pour lui, non sans succès, grâce à la puissante organisation de la *Société Générale d'Éducation et d'Enseignement*.

XXVII

LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT

(1869-1879-1909)

MORT D'ÉMILE KELLER

(20 février 1909.)

SOMMAIRE

Importance de la Société Générale d'Éducation : sa méthode et son organisation. — Le Comité de l'Enseignement primaire, présidé par Keller, éclaire le pays : son œuvre législative. — L'organisation de l'Enseignement libre : les Comités diocésains. — Étude des manuels scolaires. — Protection des bons instituteurs. — Défense des études classiques et de la philosophie chrétienne. Emile Keller aux noces d'argent de l'Université catholique de Paris (6 février 1901). — Le Comité du Contentieux et la jurisprudence scolaire. — Le Bulletin mensuel.

Résultats de la présidence d'Emile Keller : la défense de l'école libre, aussi vigoureuse que l'attaque, sauve l'enseignement chrétien. — L'âme de Keller continue à inspirer la Société.

Appui du Saint-Siège et de l'épiscopat français. — Ultimes travaux. — Emile Keller tombe malade le 11 février 1909. — Il achève son ouvrage sur *Le Syllabus*, « code du bon sens et de la vérité ». — Il meurt à sa table de travail.

Les obsèques à Saint-Sulpice (24 février) et à Rougemont-le-Château. — La tombe de Saint-Nicolas : allocution de M^{sr} Altmayer. — Jugements portés par la presse. — M^{sr} de Cabrières prononce l'oraison funèbre (11 mai). — Au nom de Pie X, le cardinal Merry del Val rend un suprême hommage à « ce grand homme de bien ».

La Société Générale d'Éducation et d'Enseignement dont Keller était le vice-président et dont il assumait, après la mort de Chesnelong, la lourde présidence, avait déployé au service des écoles libres « un esprit de foi, de dévouement agissant

et d'union ¹ » égal à l'acharnement mis par la *Ligue* de Jean Macé à les détruire. Et lorsqu'après 1875 ² il avait fallu passer à la défensive, la *Société* sut démontrer la vitalité d'une religion et d'un enseignement que l'adversaire prétendait frapper de décrépitude et condamner à mort. Nous ne pouvons tracer ici l'historique complet de ce mouvement ; mais il convient d'en indiquer les méthodes, les actes et les progrès.

Méthode toute positive, toute créatrice, — au sein des ruines menaçantes, — conforme à celle qui avait suscité jadis, avant la lettre de la loi, au cercle du Luxembourg, un enseignement supérieur libre.

Avec son Conseil central, composé des plus hautes notabilités ³ ; ses Comités de l'Enseignement primaire et de l'Enseignement secondaire et supérieur ; son Comité du Contentieux, son Bulletin, ses milliers de membres actifs, la Société constituait un véritable Ministère libre de l'Enseignement. S'appuyant sur le *Comité de Défense religieuse* qui assurait à ses côtés et autour de lui l'union des catholiques, ce Ministère compensait les erreurs et les défaillances de l'État, et exerçait une action salubre, non seulement sur l'école libre, mais encore sur l'école publique imposée à la nation.

L'école primaire était à partir de 1879 le principal terrain d'attaque, puisque c'était sur ce terrain qu'il s'agissait de déchristianiser des millions d'enfants du peuple : le *Comité d'Enseignement primaire*, présidé par Émile Keller lui-même, avait en conséquence une importance capitale. En faveur des écoles libres, il combattit la trilogie maçonnique, — gratuité, obligation, laïcité, — centralisa les protestations des pères de familles, protestations qui, contre l'Article 7, atteignirent jusqu'à 1.800.000 signatures, alors que la *Ligue de l'Enseignement* n'en avait obtenu que 400.000. « A-t-on consulté le

1. Définition donnée par Chesnelong en 1881.

2. Pour la période antérieure, se reporter au début du chapitre xxv.

3. Connelly et Ernoul furent vice-présidents avec E. Keller. Parmi les membres du Conseil, citons M^{sr} d'Hulst, le duc de Broglie, Lucien Brun, A. d'Herbelot, Léon Lefébure, le baron de Mackau, le comte de Resbecq, A. Pagès, le P. Monsabré, le P. Lescœur, de Melun, Cornudet, A. Cochin, Beluze.

pays sur l'instruction laïque ? demanda plus tard *la Justice*¹, journal de M. Clemenceau. Jamais, et on a bien fait : le pays mal éclairé aurait peut-être répondu non. » Pour éclairer le pays, le *Comité* étudiait à fond les lois projetées ou votées ; il en publiait des études critiques ; il leur opposait des contre-projets, comme celui de la rétribution scolaire ; il dégagait des statistiques et des rapports d'inspecteurs d'académie les résultats des laïcisations : il prouvait, par exemple, en 1893, que la population scolaire avait encore baissé, depuis un an, de plus de 2.000 élèves ; que cet abaissement n'atteignait que les écoles communales, puisque les écoles libres s'étaient accrues de 25.000 élèves, et qu'en outre, parmi les écoles libres, les seules dont la population scolaire se fût augmentée étaient les écoles congréganistes, les écoles libres laïques non congréganistes ayant perdu 4.000 élèves. — Le pays « répondait non ! »

Des résultats aussi décevants pour l'ennemi étaient obtenus par l'idée maîtresse que Keller exprima ainsi à l'Assemblée générale du 30 mai 1895 : « Ce n'est pas tout de bâtir et d'ouvrir à grands frais une école. *Cette école doit être meilleure que celle d'en face.* Elle doit former des hommes et des chrétiens. L'écriture y sera plus ferme, l'orthographe plus correcte, les sciences usuelles mieux connues²... » Si en effet la *Société* distribua aux écoles libres, si pauvres, des secours financiers qui de 1878 à 1895 se montèrent à près de 700.000 francs³, ces secours étaient forcément peu de chose en regard des dizaines de millions à trouver chaque année ; mais, service infiniment plus précieux, elle *organisa* l'enseignement libre, consolida l'instruction des maîtres et des élèves, assura ses progrès, qu'ils fussent d'ordre moral, littéraire, pédagogique, professionnel, commercial, ou mutualiste. Elle créa dans les diocèses les premiers éléments de ces Comités Diocésains qui rendent aujourd'hui, sous la présidence des évêques, d'éminents services, et fonda à côté d'eux des sortes de « Bureaux académiques » libres chargés de faire passer les examens et les con-

1. 15 décembre 1886.

2. Discours paru dans *La Vérité* du 8 juin 1895.

3. Ils dépasseront deux millions en 1918.

cours, de décerner des diplômes, de veiller à l'obtention des brevets officiels exigés par l'État ; elle tendit enfin de toutes ses forces à doter l'enseignement libre de cette constitution propre qui peut seule lui permettre de remplir sa haute mission, de vaincre les obstacles et d'assurer son avenir.

En faveur des enfants des écoles publiques, — de ces millions d'enfants qui sont catholiques comme les autres, et plus que les autres encore avaient droit à sa sollicitude ¹ puisqu'on prétendait les conduire à l'apostasie, — le même *Comité* étudiait les manuels d'enseignement civique et moral, les livres classiques, les livres des bibliothèques et dénonçait leurs tendances ; il soutenait les bons instituteurs qui certes ne manquaient pas, les entourait de l'appui des familles, et rendait en somme à l'instruction publique, par une concurrence éclairée, le meilleur des services.

Le *Comité d'Enseignement secondaire et supérieur*, présidé durant vingt ans par le P. Lescœur, accomplissait, dans sa sphère, une œuvre analogue. Suivant pas à pas l'évolution des études, il avait dès 1869 mis à l'ordre du jour les transformations à introduire dans le baccalauréat. En 1889, il réclamait déjà la simplification des programmes. Ses techniciens défendaient sans relâche les saines méthodes classiques, les disciplines françaises, sans que les exigences de la tradition littéraire leur fissent oublier la nécessité pratique de l'enseignement moderne.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, les Facultés de Paris, de Lille, d'Angers, de Lyon et de Toulouse, renouvelèrent bientôt, malgré les entraves de la loi, les gloires des anciennes universités libres dont elles étaient les véritables héritières ¹. Mais c'était bien la *Société* qui leur avait ouvert la voie, et Keller, après avoir été au Parlement leur éloquent avocat, continuait dans ses Assemblées générales à en développer l'esprit :

« A mesure que l'Université disperse ses élèves dans une

1. Ils sont « aussi intéressants que les petits Chinois », observa un jour spirituellement Keller.

2. La Sorbonne elle-même ne fut jamais, avant 1789, qu'une université libre.

série d'avenues menant à des baccalauréats de toutes couleurs, nous nous sommes affermis dans la conviction que la meilleure préparation aux carrières libérales et aux écoles du Gouvernement, ce sont toujours les études classiques très complètes, latines et grecques, jointes à une éducation solidement chrétienne, formant ainsi l'esprit et le cœur de la jeunesse par une méthode éprouvée qui nous a donné tant d'hommes supérieurs ¹. S'il sortait de nos collèges des chrétiens fortement trempés, comprenant que la science religieuse, grandissant avec eux, doit rester la base de toutes leurs connaissances et le flambeau de leur vie, ils iraient tout droit à nos facultés... Il est temps que la science et la théologie chrétienne étroitement unies nous donnent une philosophie et un droit chrétien remplaçant le fétichisme du nombre et l'infailibilité des foules, restaurant la Famille, la Société et le Pouvoir ². »

On sait comment l'Université catholique de Paris, devenue la seconde de France par sa population scolaire, illustrant la science par les travaux d'un Lapparent, d'un Branly ou d'un Rousselot, et réadaptant la philosophie thomiste au monde intellectuel moderne, alors que son corps professoral entré dans toutes les sections de l'Institut de France, on sait comment cette Université a répondu aux restrictions du législateur, fécondé le terrain marchandé et mérité qu'on élargît son droit de cité. Lorsque le 6 février 1901 Émile Keller fut appelé à célébrer ses noces d'argent, il y compta avec une juste fierté les 2.000 licenciés, les 200 docteurs qu'elle avait déjà produits « en 25 ans de rudes travaux » ; et il eut la profonde satisfaction de pouvoir affirmer :

« La création de nos Universités restera dans l'histoire de l'Église de France l'un de ses plus beaux titres de gloire au XIX^e siècle, l'un de ses actes les plus considérables, le seul peut-être, qui depuis le Concordat, ait été conçu et exécuté par une commune entente... Épaminondas mourant se réjouissait de laisser après lui deux filles immortelles, Leuctres et Mantinée. Vous, Messieurs, vous en laisserez au moins une, qui vaut mieux que celles du général thébain : la liberté de l'enseignement supérieur. »

Plus redoutables aussi que les oligarques lacédémoniens

1. Discours de 1901.

2. Discours du 30 mai 1895.

vaincus par Épaminondas, étaient les ennemis de la liberté d'enseignement. Pour défendre le public, les fondateurs et les maîtres d'écoles contre l'arbitraire de leurs lois ; pour déjouer les pièges de leurs décrets et de leurs arrêtés ; pour tirer du moins le maximum d'avantages d'une législation hostile, les jurisconsultes, les professeurs de droit, les avocats à la Cour d'appel, au Conseil d'État et à la Cour de cassation du *Comité du Contentieux* donnaient, chaque année, des milliers de consultations gratuites et publiaient des commentaires, de savantes études sur les *Causes d'opposition à l'ouverture des écoles, les Sociétés et Associations, la Validité des sécularisations, les Œuvres extra-scolaires ; des Manuels et des Guides pratiques* constituant peu à peu toute une encyclopédie de droit et de jurisprudence scolaires. Tout cela paraissait au *Bulletin mensuel* qui, avec ses études sur le mouvement des idées, ses enquêtes approfondies, ses reproductions d'arrêtés, ses *tables*, était, pour toutes les questions d'enseignement, la plus pratique des revues, et restera pour leur histoire un très vivant, très exact et très précieux document.

On conçoit maintenant l'importance des œuvres dont le *Conseil central*, soutenu par le *Comité catholique de Défense Religieuse*, aiguillait l'action. Leur présidence, telle que la comprenait Keller, eût suffi à absorber sa vie.

« Il a été l'âme de toutes ces œuvres, écrira au lendemain de sa mort l'un de ses vice-présidents ¹... Il ne se contentait pas, en effet, d'imprimer à la *Société Générale d'Éducation et d'Enseignement* une direction générale et de présider ses assemblées solennelles ; il la suivait dans tous les détails de son travail, il assistait à toutes les séances du bureau et du Conseil, il prenait part à la discussion de toutes les propositions qui leur étaient soumises ; il écrivit dans le *Bulletin* de la Société de nombreux articles, toujours remarquables par l'élévation des pensées et par la vigueur du style. Si, pendant ces dernières années, la Société d'Éducation a rendu quelques services à la cause de l'enseignement chrétien, elle le doit assurément à ses deux illustres et regrettés présidents, M. Chesnelong et M. Keller. »

1. Léon de Crousaz-Crétet, *Bulletin de la Société* du 15 mars 1909.

Quelques mois après sa mort, le *Bulletin* ¹ insérait, avec une étude sur « la Morale laïque et les suicides de lycéens », une liste de 69 écoles congréganistes fermées en exécution de la loi (du 7 juillet 1904) supprimant l'enseignement congréganiste ; mais il publiait en même temps la liste de 29 *Associations de chefs de famille* formées, depuis trois mois, pour assurer à l'école le culte du patriotisme, le respect de la morale, de la liberté des consciences, de la neutralité religieuse ; il annonçait aussi la fondation ² d'une « École de formation d'instituteurs libres », et il reproduisait la lettre-circulaire des évêques de Nancy, Saint-Dié et Verdun recommandant la cause de l'enseignement chrétien, l'*Association lorraine de l'enseignement primaire libre* et le recrutement du personnel enseignant. Les évêques lorrains rappelaient la phrase du président du Conseil ³ signataire des arrêtés de fermeture : « Le combat n'est plus aux chemins creux, il est à l'école. »

Ainsi, le combat continuait dont l'âme du peuple Français était l'enjeu ; mais la défense restait aussi ferme que l'attaque, et, pour la soutenir, la *Société* n'avait qu'à user des armes forgées et trempées, depuis trente ans, par Émile Keller : à son assemblée générale de 1921, elle comptait avec fierté les 12.000 écoles libres où, « sur les ruines accumulées par la persécution », environ 29.000 maîtres chrétiens continuaient à former près d'un million d'élèves ⁴.

Aux ruines accumulées par des Français s'étaient pourtant ajoutées, hélas ! d'autres ruines. Et c'était aussi l'âme d'Émile Keller qui inspirait toujours la *Société* lorsque, sous la présidence de son fils aîné, le colonel Keller ⁵, — devenu son successeur, — elle ouvrit pour les soldats blessés, dans l'hôtel familial de la rue d'Assas où elle siégeait désormais, un ouvroir de guerre ; lorsqu'elle envoya de bons livres de prix français aux écoles de l'Alsace reconquise et fonda l'*Œuvre catholique*

1. N° du 15 juillet 1909

2. A Mesnières (Seine-Inférieure).

3 G. Clemenceau.

4. Compte rendu donné par la *Correspondance Hebdomadaire* du 17 mai 1921.

5 Le colonel Keller commanda durant la dernière guerre une brigade d'infanterie.

des bourses pour les orphelins de la guerre ; lorsqu'elle éleva au patriotisme et à la vaillance des maîtres chrétiens tombés au champ d'honneur le monument de gloire intitulé : Livre d'Or de l'Enseignement libre catholique.

Mort avant la victoire dont il n'avait jamais douté, qui donc, d'une guerre à l'autre, de la défaite à la revanche, l'avait mieux préparée qu'Émile Keller ?

Il passa, sans la moindre interruption, du travail à l'éternel repos.

Le 17 juillet 1908, le cardinal Vincent Vannutelli lui avait écrit : « Ce que fait la *Société d'Éducation* est vraiment providentiel... C'est le grand besoin du moment en France. Le Saint-Père est tout à fait de cet avis... Sa Sainteté est très disposée aussi à écrire aux évêques selon votre projet. »

Le 1^{er} janvier 1909, il présenta encore ses œuvres à M^{sr} Amette, archevêque de Paris. Il reçut ensuite, pour les besoins de la *Société d'Éducation*, la souscription annuelle de trente-cinq archevêques et évêques français. Dans l'ultime séance du *Comité Catholique* qu'il présida, il engagea ses confrères à aller à Rome pour y célébrer le canonisation de Jeanne d'Arc, de la sainte du patriotisme, de la patronne du relèvement national : à cette occasion Pie X le félicita¹ de travailler si bien « à réaliser entre tous les gens de bien la concorde qui seule peut faire espérer le salut commun ».

Cet octogénaire « ne rendait pas les armes à la vieillesse » et il gardait, « avec ses moustaches et son impériale blanches, ses cheveux en brosse, ses yeux vifs et un peu durs, sa tête carrée de rude Alsacien, l'allure d'un survivant des campagnes d'Italie².

Soudain, le 11 février, — jour où l'on célébrait à Saint-Sulpice le service anniversaire de la mort de sa femme, — il fut frappé d'une angine de poitrine. « C'est la fin », dit-il, et il demanda et reçut les derniers sacrements. Pourtant, « miné par le mal qu'il savait irrémédiable et dont il attendait

1. 20 janvier 1909.

2. Georges Rigault, *Emile Keller*, dans *Les Contemporains*.

d'un instant à l'autre l'attaque foudroyante..., maintenant son âme en présence de Dieu devant Lequel il allait comparaître, sans se laisser absorber ni par la solennité de cette suprême veillée, ni par le souci de ses intérêts personnels, il avait poursuivi, dans le calme, son labeur habituel, et il consacrait ses dernières forces au service des grandes causes qui avaient possédé sa vie. C'est ainsi que Dieu le trouva à son poste ¹ ».

Le samedi 20 février, après le repas pris en famille, il retourna dans son cabinet de travail. « L'œuvre de la matinée recouvrait la table. » Parmi la correspondance, se trouvaient les dernières pages, prêtes à l'impression définitive, de son ouvrage sur les *Syllabus de Pie IX et Pie X et les Principes de 1789, ou l'Église, l'État et la Liberté*. Il semble qu'il ait voulu « reculer jusqu'à la limite extrême la mise à jour de cet ouvrage qui fut à ses yeux son livre capital ». Il avait repris son étude de 1865 ² « non plus avec l'ardeur pleine d'espoir de son premier travail, mais avec la vaillance du chrétien qui fait son devoir et qui sait que l'effort n'est jamais perdu ». Il restait en tous cas convaincu que les enseignements de Pie IX, confirmés par ceux de Pie X ³, ouvraient seuls « la voie nécessaire au salut de la patrie » et il proclamait encore que le *Syllabus* des deux papes était « le code du bon sens et de la vérité non seulement religieuse mais politique et sociale ».

Ce fut sa dernière pensée.

Une syncope le coucha sur le travail accompli, au pied de son crucifix, et il rendit à Dieu son âme d'intrépide lutteur.

La robe monacale de saint Dominique revêtit la dépouille mortelle du Tertiaire.

Les obsèques d'Émile Keller eurent lieu le mercredi 24 février. Ses cinq fils, — le colonel Prosper, l'ingénieur civil des mines Jean, Pierre, Dominique et François Keller, — conduisaient le deuil. Le duc de Luynes représentait le Duc d'Orléans.

1. Colonel Keller, avant-propos de la réédition de l'ouvrage de son père sur *Les Syllabus*.

2. Nous l'avons analysée chapitre x.

3. *Encyclique* sur le Modernisme.

M^{sr} Baudrillart, recteur de l'Institut catholique de Paris ; le Frère Justinus, secrétaire général de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes ; le sénateur de Lamarzelle ; les députés comte de Mun et Grousseau ; les généraux Allard et Récamier ; Jean Lerolle, *Président de l'Association catholique de la Jeunesse française*, portaient les cordons du drap. Les délégués des œuvres qu'avait présidées le défunt, de celles auxquelles il avait collaboré ou qui perdaient en lui le champion commun à tous les catholiques, faisaient cortège à son humble cercueil.

Un peuple entier, — évalué à trois mille personnes, — emplissait la vaste église Saint-Sulpice. Les évêques d'Autun, d'Évreux et de Valence¹ étaient au chœur entourés d'un nombreux clergé, régulier et séculier. L'archevêque de Paris donna l'absoute.

Puis le corps fut transféré à Saint-Nicolas, aux limites familiales de la frontière que Keller avait — en 1871 — gardées à la France, et que nos soldats reculeront de nouveau jusqu'au Rhin, sans que la sépulture de l'Alsacien irréductible connût les horreurs de l'invasion.

Dans l'église de Rougemont-le-Château², le vicaire général délégué par l'archevêque de Besançon, un grand nombre d'ecclésiastiques, de notabilités et d'officiers de la garnison de Belfort, la foule accourue de tout le pays environnant assistèrent au dernier service. Par le chemin qui serpente dans les prairies, on atteint, au pied des Vosges, la paisible demeure où Émile Keller avait passé les plus heureux jours de sa patriarcale existence ; la chapelle du couvent qu'il avait fondé sur les vestiges d'un antique monastère et où trois de ses filles avaient pris le voile ; les tombes où reposaient déjà Marie et Cécile, avec leur sainte mère, dans la paix du Seigneur. Il les y rejoignit, tandis que chantaient, suavement, les religieuses et les pauvres jeunes filles de l'Orphelinat dont il avait été le bienfaiteur.

Il avait interdit les discours ; mais, dans une telle intimité, M^{sr} Altmayer, de l'Ordre de Saint-Dominique, ne crut pas

1. M^{sr} Chesnelong, fils de Ch. Chesnelong.

2. Territoire de Belfort.

enfreindre cette volonté en rendant hommage au Chrétien, au Patriote, à l'Alsacien, — au « père idéal » de qui on pouvait dire comme de Lacordaire : « Fort comme le diamant, plus tendre qu'une mère. »

Le 1^{er} mars, au début du Congrès diocésain de Paris, M^{er} Odelin exprima à son tour la reconnaissance et la vénération de tous les catholiques pour celui dont la mémoire ne périrait pas.

Le Duc d'Orléans avait télégraphié de Gênes au colonel Keller :

« Profondément ému de la mort de M. Keller, je garde le fidèle souvenir du grand chrétien, du soldat héroïque, du royaliste redoutable, qui consacra ses forces au service de Dieu, de la France et de la Monarchie, et ne sépara jamais les nobles causes auxquelles il avait voué sa vie. »

Ce témoignage du Chef de la Maison de France trouva dans la presse d'unanimes échos ¹.

« Keller ! écrivit M. Oscar Havard en tête du *Soleil* ², il suffit de prononcer ces deux syllabes pour que tous les patriotes reconnaissent et saluent dans le fils de l'Alsace qui vient de mourir un des plus nobles Français dont notre pays se soit honoré depuis un siècle. C'est que Keller n'était pas seulement un écrivain et un orateur, mais un caractère. La figure, le regard, l'attitude, tout accusait le chevalier, tout dénonçait le paladin, dévoué jusqu'au sacrifice suprême à la cause qui, dès l'aurore de sa vie, avait subjugué son intelligence et son cœur. » Le *Gaulois* ³ exaltait le « Patriote catholique » moderne dont l'âme avait été « parfaitement héroïque ».

Dans l'*Univers* ⁴, M. François Veillot montrait avec quelle noblesse Keller avait incarné l'âme de l'Alsace martyr : « Cette âme, souffrante et fidèle, vibrait encore en lui sous la glace et la pesanteur de la vieillesse ; elle vibrait de souvenir

1. Nous ne pouvons reproduire ici que quelques passages des principaux articles.

2. 22 février.

3. 24 février, article de Denis Guibert.

4. 23 février.

et d'attente. » Dans le *Journal des Débats*¹, Henri Welschinger publiait à son sujet ses Souvenirs de l'Assemblée Nationale et affirmait que le souvenir de Keller « demeurerait aimé et honoré dans l'Alsace tout entière ».

L'*Action Française*² rappelait qu'il avait été un « dévot de Jeanne d'Arc », et qu'il avait ainsi, avec son ami le général de Charette, ouvert les voies au culte public de l'Héroïne nationale ». « Jamais vie ne fut plus belle, disait *la Croix*³, parce que jamais conscience ne fut plus pure, jamais caractère plus droit. » « C'est une grande et belle vie qui vient de s'achever, écrivait de même Henri Bazire dans le *Peuple Français*⁴. Tous, adversaires et amis rendront hommage à sa magnifique unité... Dernièrement, il donnait à ce journal un témoignage très particulier de sympathie, non que sa ligne politique lui agréât complètement, mais parce qu'il y voyait avant tout, une œuvre catholique et populaire. »

Ce dernier trait est à rapprocher de ceux que retraçait M. Marc Sangnier dans l'*Éveil Démocratique* : « J'ai connu ce grand vieillard d'une dignité si simple et si noble qui semblait dominer de sa haute taille les laideurs et les petites gens des hommes de notre temps... Mes ardeurs républicaines le faisaient sourire avec indulgence. Il me pardonnait tout, sans doute parce qu'il me sentait un cœur fidèle et une âme dévouée. Il prenait souvent ma défense dans ces milieux bien pensants où il était un patriarche. Moi, je l'aimais vraiment. »

Qui donc le haïssait ? L'*Action Libérale*⁵, comme le *Sillon*, ne se souvenait déjà plus des dissidences passées, et reconnaissait que « peu d'hommes avaient apporté à la défense de l'Église un plus noble caractère et un plus grand talent ». L'*Autorité* bonapartiste s'abstenait de louer celui qui avait été, pour l'Empire, un si ardent adversaire, mais elle faisait, respectueusement, le récit de sa mort. — A gauche, le *Temps*⁶

1. 24 février.

2. 21 février.

3. 23 février. — Article signé J. B. (Jules Bouvattier).

4. 22 février.

5. 1^{er} mars.

6. 22 février.

se contentait de mesurer la perte que faisait « le parti catholique » dans « l'un de ses chefs les plus dévoués », la Papauté dans « l'un de ceux qui apportaient à sa défense le plus de zèle ».

La grande presse périodique catholique déplorait à son tour une telle perte. « L'École de la Paix sociale est en deuil », écrivait M. Alexandre Celier dans la *Réforme Sociale*¹ : Keller était « un de ses amis les plus fermes et les plus anciens » ; il représentait « dans toute la force du terme ce que notre maître appelait si justement une *autorité sociale* ». Le *Correspondant*² analysait la « physionomie bien personnelle » de Keller : « A une époque où les hommes d'une trempe si parfaitement homogène deviennent rares, il fut tout d'une pièce. Sa foi catholique a donné à sa vie tout entière sa profonde empreinte et son admirable unité. »

Ainsi, à peine disparue, cette « grande figure de soldat chrétien »³ ralliait-elle, dans la communauté de la reconnaissance et de l'admiration, ceux qu'Émile Keller avait, cinquante années durant, cherché à unir.

Ne méritait-il pas qu'une voix illustre donnât sa consécration à tant d'éloges ?

L'évêque de Montpellier avait jadis défendu la légitimité de « la foi monarchique restée debout dans bien des âmes..., pareille à ces blocs de granit que de longues pluies, de durs hivers, toutes les intempéries des saisons ont, après bien des années, dépouillés peu à peu de la terre végétale qui les recouvrait, et qui cependant continuent à opposer aux tempêtes et à la foule leur squelette géant ». ⁴ Avec la même éloquence, le futur cardinal de Cabrières décrivit le bloc de granit qu'avait été la vie d'Émile Keller. Le 11 mai 1909, en l'église Saint-Sulpice, il prononça l'oraison funèbre de l'écrivain, de l'orateur, du député qui, après une carrière politique si tourmentée et si remplie, s'était « réfugié dans l'activité des œuvres » et

1. 1^{er} mars.

2. 25 février, *Les Œuvres et les Hommes*.

3. *L'Éducation chrétienne* du 6 mars.

4. Lettre à l'archevêque de Paris. 9 mars 1891.

avait fait de sa retraite la période la plus occupée peut-être de sa vie : selon le précepte de l'Écriture, « il avait combattu jusqu'à la mort et il n'avait pas craint les paroles des impies, parce qu'il était fondé sur la pierre ferme ».

De la « Pierre ferme », au surplus, était parvenu le témoignage suprême. Au nom du Saint-Père, « profondément ému », le cardinal Merry del Val avait adressé, le 8 mars 1909, au Bureau du *Comité catholique de Défense religieuse*, une lettre autographe résumant à merveille toute la vie que nous venons de retracer et tous ses enseignements :

« ... La mort de M. le Comte Émile Keller, écrivait le Secrétaire d'État du Vatican, est un deuil non seulement pour sa patrie, mais pour la Sainte-Église que cet admirable chrétien a servie et défendue, pendant si longtemps et jusqu'à son dernier jour, par l'exemple des plus nobles vertus. Parmi les âmes d'élite que la Providence a suscitées dans ces temps troublés pour la défense de la Religion et du Saint-Siège, il en est peu qui aient montré, avec autant d'éclat et de persévérance, ce que peut un homme de caractère et de foi agissante... Le Saint-Père ne croit pas pouvoir mieux témoigner sa satisfaction du bien réalisé et des travaux entrepris par les collaborateurs de M. Émile Keller qu'en leur souhaitant de s'inspirer toujours des exemples de ce grand homme de bien... »

La postérité ratifiera ce jugement souverain. Et déjà, nous semble-t-il, la mémoire d'Émile Keller est assez dégagée du tumulte des passions contemporaines pour qu'on puisse dire, de lui aussi : s'il fut pour l'Église un grand chrétien, il fut pour tous un grand citoyen.

1

Assemblée nationale
1792

Assemblée nationale
1792

Nous soussignés citoyens français, choisis et députés par les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle de la Meurthe et des Vosges pour apporter à l'Assemblée nationale de France l'expression de la volonté unanime des populations de l'Alsace et de la Lorraine, après nous être réunis et ^{en} avoir délibéré, avons résolu d'exposer dans une déclaration solennelle leurs droits sacrés et inaliénables afin que l'Assemblée nationale, la France et l'Europe ayant sous les yeux les vœux et les résolutions de nos commettants ne puissent consommer ni laisser consommer aucun acte de nature à porter atteinte aux droits dont un mandat ^{formel} nous a confié la garde et la défense.

Déclaration -

I L'Alsace et la Lorraine ne veulent pas être aliénées.

Associés depuis plus de deux siècles à la France dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, ces deux provinces, sans cesse exposées aux coups de l'ennemi se sont constamment sacrifiées pour la grandeur

II. nationale elles ont bûlé de leur sang
l'indissoluble pacte qui les rattache à
l'unité française. Mises aujourd'hui en
question par les prétentions étrangères, elles
affrontent à travers tous les obstacles et
tous les dangers, sous le joug même de
l'envahisseur, leur inébranlable fidélité. Con-
suevatives les citoyens demeurés sans leurs foyers,
comme les soldats accourus sous les drapeaux,
les uns en votant, les autres en combattant,
signifient à l'Allemagne et au monde
l'immuable volonté de l'Alsace et de la
Lorraine de rester terre française.

II. — La France ne peut consentir ni signer
la cession de la Lorraine et de l'Alsace.

Elle ne peut pas sans mettre en péril la continuité
de son existence nationale, porter elle-même un
coup mortel à sa propre unité en ~~abandonnant~~
~~exposant de certains membres de la famille française~~
ceux qui ont conquis par deux cents ans de
dévouement patriotique le droit d'être défendus par
le pays tout entier contre les entreprises de la force
victorieuse.

Une assemblée même issue du suffrage universel
ne pourrait invoquer la souveraineté pour contourner
ou ratifier des exigences destructives de l'intégrité
nationale: elle s'arrogerait un droit qui ne appartient
même pas au peuple réuni dans ses comices. Un
pareil excès de pouvoir qui aurait pour effet
de mutiler la mère commune, renoncerait

111

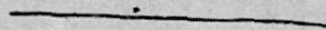


aux justes libertés de l'histoire ^{ceux} ~~la~~ ~~français~~ qui
 l'ont sacrifiée au profit
 et France peut sous le coup de la force, elle ne peut
 s'abandonner à elle.

III L'Europe ne peut permettre ni ratifier l'abandon
 de l'Alsace et de la Lorraine.

Quand même de légitime déloyauté et d'indigne dégoût la
 nation s'élève et se jure à elle-même plus longtemps insensible
 au sort de ses voisins, son péché d'être à leur tour victime de
 attentats qu'elle a eux-mêmes tolérés. L'Europe moderne ne peut
 laisser sans impuissance comme un vil troupeau, elle ne peut
 rester indifférente aux protestations répétées des populations
 menacées, elle doit à sa propre conservation
 d'interdire de pareils abus de la force. Elle
 sait d'ailleurs que l'unité de la France est
 aujourd'hui comme dans le passé une garantie
 de l'ordre général du monde, une barrière
 contre l'esprit de conquête et d'invasion. La
 paix faite au prix d'une cession de territoire ne
 serait qu'une trêve ruineuse et non une paix
 définitive. Elle serait pour tous une cause
 d'agitations intestines, une provocation légitime
 et permanente à la guerre.

En résumé, l'Alsace et la Lorraine protestent
 hautement contre toute cession, la France ne
 peut la consentir, l'Europe ne peut la
 sanctionner.



IV

En foi de quoi nous prenons nos concitoyens de France, les gouvernements et les peuples du monde entier à témoin que nous tenons d'arane pour nuls et non avérés les actes et traités relatifs au plébiscite qui consentiraient abandon ou jouissance de l'étranger de tout ou partie de nos provinces de l'Alsace et la Lorraine.

Nous proclamons par les présentes à jamais inviolables le droit des Alsaciens et des Lorrains de rester membres de la nation française et nous jurons tant pour nous que pour nos commettants nos enfants et leurs descendants de le revendiquer éternellement et par toutes les voies envers et contre tous usurpateurs.

Fait à Bordeaux le 17 Février 1871.

Fusa ~~.....~~ Léon Gambetta
 M. Varroy A. Tissot

Alph. Bayle L. Audigé
 H. Kahl, Adhucourt, Rehn, A. Vachard

Dominique Bouché, Darnis
 G. Ollermann, H. Hermann

la Flize, J. Darbois

J. Albricht, L. Mauffre, J. Berlet

H. Wilsch, N. Schilling, A. Nouy, G. Hubert

Charles Bony, G. Bamberger, G. Hubert

TABLE DES NOMS DE PERSONNES

- Abd el Kader, 234.
 About (Edmond), 40, 86, 134.
 Adam (M^{me} Edm.), 369.
 Alboni, 29.
 Albrecht, 194.
 Alcantara (d'), 120.
 Alix, 369.
 Allain-Targé, 239.
 Allard (général), 400.
 Allet (colonel), 122.
 Àlquier, 138.
 Altmayer (monseigneur), 45, 400.
 Amanton (monseigneur), 39, 41, 70.
 Amélie (princesse), 267.
 Amette (cardinal), 398.
 Ancel (Raoul), 335.
 Ancelon, 194.
 Andelarre (marquis d'), 147.
 André, 194.
 Anthès (Georges d'), 104.
 Antonelli (cardinal), 89, 120, 152, 154.
 Arbouville (général d'), 116.
 Ariste (d'), 368.
 Armand, 121.
 Arnould, 373.
 Auffray, 297.
 Augier (Emile), 97.
 Augouard (monseigneur), 46.
 Aumale (Duc d'), 75, 232, 237, 268, 269.
 Bailly (Père), 335, 353.
 Balme (Père), 39, 42.
 Bamberger (Ed.), 194.
 Barante (de), 24.
 Barbès, 17.
 Bardon, 194.
 Baroche, 21, 75, 84.
 Barthe (Marcel); 253.
 Barthélemy (de), 41, 64, 65.
 Barthélemy Saint-Hilaire, 173.
 Barthou, 350.
 Bassetière (La), 281, 389.
 Baudon, 50, 108, 110, 114, 291, 294, 295.
 Baudrillart (monseigneur A.), 295, 297, 363, 400.
 Baunard (monseigneur), 306.
 Bayle, 369.
 Bayonne (Père), 369.
 Bazaine (maréchal), 166, 167, 172.
 Baze, 277.
 Bazire (Henri), 358, 402.
 Beaucourt (marquis de), 335.
 Bebel, 383.
 Beluze, 392.
 Benoist d'Azy (baron A.), 116, 119, 120, 295.
 Behanzin, 235.
 Béranger, 40.
 Berlet, 194.
 Berlier de Vauplane (P.), 116.
 Berryer, VII, 81, 107.
 Bert (Paul), 373-375, 380, 383, 384, 385.
 Berthaut (général), 231.
 Besson (Père), 39.
 Beulé, 196, 214.
 Beust (de), 155, 157.
 Billault, 69, 84.
 Billy, 194.
 Blanc (Louis), 248.
 Blanqui, 17.
 Blumenthal (Daniel), 217.
 Bocher, 270.
 Bœll (A.), 194.
 Boerch (Charles), 194.
 Boigne (comte de), 116.
 Boisdennemets (général de), 237.
 Bonald (de), 81.
 Bonaparte (prince Jérôme Napoléon), 55, 66, 74, 75, 86, 104, 265, 269, 278.
 Bonnechose (cardinal de), 283, 284.
 Boulanger (général), 183, 226, 227, 272, 273, 300, 301, 303, 331, 337, 346, 388.
 Boulanger (Père), 284.
 Bourbaki (général), 187-189.

- Bourgeois (J.), 116.
 Bourmont (Louis de), 359.
 Bouvattier (Jules), 402.
 Bismarck (chancelier de), 158, 163, 201, 216, 255, 260, 265, 273, 298, 369, 373, 383.
 Blandin, 378.
 Blois (G. de), 359.
 Boyer de Bouillanne, 359.
 Boysset, 377.
 Branly, 395.
 Braun, 177.
 Breteuil (marquis de), 273.
 Briant, 178.
 Brice, 194.
 Briey (de), 177.
 Brisson (Henri), 287, 350, 351.
 Broglie (duc de), 154, 255, 347, 369, 292.
 Brun (Lucien), 82, 294, 336, 389, 392.
 Brunetière (Ferdinand), 357, 359.
 Buffet (André), 150, 161, 336, 389.
 Bugeaud (maréchal), 234.
 Bulach (de), 216.
 Burdeau, 208, 242.
 Burtin (Père), 308, 324.
 Bussièrès (vicomtesse Octavie de), 32.
 Beylié (de), 45.
 Billaut, 89.
 Billot (général), 187.
 Bordone, 189.
 Bourras (colonel), 182.
 Cabet, 17.
 Cabrières (cardinal de), 1, 46, 61, 133, 361, 403.
 Calley Saint-Paul, 76, 82.
 Cambriels (général), 178, 183.
 Campenon (général), 229.
 Canrobert (maréchal), 65, 81, 232.
 Captier (Père), 368, 369.
 Carayon la Tour (J. de), 236, 389.
 Carnot (Président), 306, 339, 342.
 Casimir-Perier (Président), 342.
 Cassagnac (P. de), 389.
 Cavalier, 216.
 Caverot (cardinal), 284.
 Cavour (comte de), 64, 66, 71-72, 89, 99.
 Cazenove de Pradines, 193.
 Cazot, 288.
 Celier (Alexandre), 403.
 Challemel Lacour, 177, 189.
 Chambord (Comte de), vii, 107, 111, 133, 145, 237, 253-256, 266, 293, 295, 303.
 Chambrun (de), 147.
 Chapelain (L.), 359.
 Charette (de), 119, 121, 158, 270, 341, 353, 402.
 Chauffour (Victor), 194, 195.
 Chaumié, 361.
 Chesnelong (Ch.), vii, 21, 141, 145, 153-157, 164, 207, 279, 283, 285-286, 291-301, 303, 305, 323-352, 368, 369, 389, 391, 392, 400.
 Chesnelong (monseigneur), 400.
 Chevreuse (duc de), 119.
 Choiseul (comte Horace de), 147, 171.
 Chigi (monseigneur), 123, 133.
 Chocarne (Père), 39.
 Cialdini, 73, 75, 90, 92, 117, 265.
 Cissey (général de), 237.
 Christophe, 177.
 Claye (Am. de), 292, 335.
 Clemenceau (G.), 361, 393, 397.
 Clinchaut (général), 187-191.
 Cluseret, 189.
 Cochery, 147, 166.
 Cochin (Augustin), 48, 107, 137, 144, 392.
 Cochin (Denys), 355, 359, 369.
 Colfavru, 151.
 Colson (colonel), 120.
 Combes (Emile), 360.
 Compayré, 387, 388.
 Conneau (docteur), 67.
 Connelly, 392.
 Constans, 287, 306, 321.
 Coppée (François), 358.
 Coquille (J.-B.), 95.
 Cornudet (Léon), 368, 392.
 Cottin (Paul), 177.
 Coulanges (Fustel de), 53.
 Coullié (cardinal), 343.
 Cousin (Victor), 177.
 Cousin-Montauban (général), voir Pali-
 kao.
 Crémer (général), 187.
 Crémieux, 186.
 Crouzat (colonel), 179, 185, 189, 190.
 Crousaz-Crétet (L. de), 396.
 Cumont (vicomte de), 138.
 Cuverville (de), 67, 69, 103, 116.
 Czacki (Nonce), 282,

- 285, 286, 295, 296, 310, 373.
- Dalmas (de), 147.
- Danzas (Père Antoine), 39, 41, 95.
- Darbois (monseigneur), 154.
- Darras (abbé), 200.
- Dartain (abbé de), 190.
- Daru (comte), 146, 147, 150, 152-154, 161.
- David (Félicien), 29.
- David (Jérôme), 146, 147, 148.
- Decaux (Paul), 111-114.
- Decazes (duc), 264.
- Delaire (A.), 359.
- Delangle, 109.
- Delmas (M^{lle}), 119.
- Demimuid (monseigneur), 369.
- Denbigh (Lord), 120.
- Denfert-Rochereau (colonel), 179, 183-185, 204.
- Dépillier, 216.
- Déroulède, v.
- Deschanel (Paul), 380.
- Deschange, 194.
- Desprez, 284.
- Diancourt, 369.
- Didon (Père), 336.
- Dœllinger, 152.
- Dollfus, 213, 216.
- Domalain, 182.
- Doney (monseigneur), 136.
- Donoso Cortès, 49.
- Dornès, 194.
- Douville-Maillefeu (comte de), 378, 390.
- Dreux Brézé (monseigneur de), 125.
- Drouyn de Lhuys, 97.
- Drumont (Edouard), 297, 343.
- Dufaure, 263, 264, 282, 371, 372.
- Dugas (Jean), 202.
- Dugué de la Fauconnerie, 147.
- Dulac, 177.
- Dumas (J.-B.), 5.
- Dumay, 365.
- Dupanloup (monseigneur), 48, 61, 62, 125, 126, 132, 146, 151, 152, 154, 252, 299.
- Duperré (amiral), 307.
- Duprat (Pascal), 371.
- Dupuy (Charles), 210, 351.
- Duré, 177.
- Duruy, 375.
- Duval (Ferdinand), 270.
- Duval (Raoul), 268.
- Duvaux, 378.
- Egger, 369.
- Ernoul, 281, 370, 392.
- Espée (de l'), 190.
- Eugénie (Impératrice), 175.
- Failly (général de), 119.
- Falaiseau (G. de), 117.
- Falloux (comte de), 20, 37, 94, 107, 135-138, 143.
- Fantoni, 92.
- Farini, 73.
- Farre (général), 226, 232, 237.
- Favre (Jules), 77, 79, 85, 91, 97, 99, 140, 144, 153, 154, 159, 166, 167, 171, 173, 193.
- Feltin, 205.
- Ferrata (cardinal), 308, 309, 324, 336.
- Ferry (Jules), 279, 287, 298, 368, 373-389.
- Fiot (Auguste), 39, 40, 113, 117, 200.
- Flavigny (de), 103.
- Fleury (général), 82.
- Fliche (M^{me} Paul), 33.
- Foch (maréchal), 219.
- Foisset (J.-T.), 93.
- Fould, 102.
- François, 202.
- François II, 73, 75, 80.
- François-Joseph (Empereur), 71.
- Freppel (Monseigneur), 324, 384, 389.
- Fréry (docteur), 206, 208, 209, 211, 213.
- Freycinet (de), 240, 243, 281-287, 295, 306, 373.
- Gambetta, VII, 140, 171, 176, 178, 181, 183, 185, 186, 189, 194, 236, 253, 265, 266, 279, 371-373.
- Garets (général des), 236.
- Garibaldi, IV, 36, 73-80, 87, 97, 99, 116, 118, 119, 177, 181-189.
- Garnier-Pagès, 173.
- Gautier (Léon), 369.
- Gay-Lussac, 82.
- Gayraud (abbé), 350.
- Gérardin (M^{me} de), 14.
- Gerlache (de), 120.
- Germain, 172.
- Gévelot, 147.
- Gibon (F.), 369.
- Gladstone, 152.
- Glais-Bizouin, 186.
- Goblet (René), 288, 386, 387.
- Goltz (de), 225.
- Gorce (P. de la), 88, 117.
- Gousset (cardinal), 49.
- Goutcharoff (Nathalie), 104.
- Goyau (G.), 386.
- Goyon (de), 73, 76.
- Grammont (de), 147.

- Gramont (duc de). 73, 155, 164.
 Grandpierre, 194.
 Granier de Cassagnac. 147.
 Grévy (Président Jules), 199, 200, 266, 279, 282, 371, 373, 388.
 Gros, 139, 140.
 Grosjean (Jules), 139, 140, 194, 198, 206.
 Grisi, 29.
 Grousseau, 400.
 Guéranger (dom), 298.
 Gueydon (amiral de).
 Guibert (cardinal). 206, 277, 282-285, 298.
 Guibert (Denis), 401.
 Guillemin, 178.
 Guinaumont (de), 111.
 Guiny (du), 237.
 Guizot, 18.
- Haas (François-Joseph), 3, 21.
 Haas-Keller (Rosalie), 3, 34, 42, 82, 89.
 Haas (Famille), 32, 41, 42.
 Haentjens, 147.
 Hanotaux (G.), 368.
 Hanrion (général H.), 207.
 Hartmann, 194.
 Haussmann (baron), 137.
 Havard (Oscar), 210, 296, 401.
 Hébrard (François), 359.
 Heckeren (baron de), 65, 103, 104, 140.
 Hemptinne (de), 120.
 Hendécourt (vicomte d'), 111.
 Herbelot (d'), 335, 392.
 Hérissé (Paul), 45.
 Herrgott (docteur), 4, 23, 29.
- Hésecques (d'), 147.
 Hohenlohe Chancelier de, 217.
 Hohenzollern (Prince Léopold de), 164.
 Houx (Henri des), 297-299.
 Hübner (baron de), 67.
 Huin, 191.
 Huit, 369.
 Hulst (monseigneur d'), 284, 295, 297, 300, 323, 363, 369, 392.
 Humann (Mathilde), voir M^{me} E. Keller.
 Humann (Famille), 32 et suiv.
 Humann (général), 270.
 Humberger, 179.
 Humbert, 194.
- Isoard monseigneur, 363.
- Janicot, 144.
 Jaurès (Jean), 386.
 Jubinal (Achille), 170.
 Juigné (marquis de), 116.
 Jurien de la Gravière (amiral), 173.
 Juster (Louis), 41, 178.
 Justinus (Frère), 400.
 Juteou, 204.
- Kablé, 194.
 Kanzler (général), 119, 120.
 Karr (Alphonse), 14.
 Keller (Dominique), 399.
 Keller (Capitaine Emile), 202.
 Keller (François), 399.
 Keller (Georges-Joseph), 2.
 Keller Jean), 199, 303, 309, 399.
- Keller (Joseph), 2.
 Keller (Pierre), 399.
 Keller Colonel P.), 3, 126, 186, 193, 194, 269, 303, 397, 399, 401.
 Keller (M^{me} Emile, née Mathilde Humann), 30-46.
 Keller (Enfants d'Emile), 38 et suiv.
 Kératry (comte de), 167.
 Kerdrel (de), 295.
 Kerjégu (de), 147.
 Ketteler (monseigneur), 134.
 Kœchlin (Alfred), 194, 213.
 Kœchlin-Schwarz, 205.
 Kolb-Bernard, 103, 105, 106, 116, 120, 121, 135, 141, 145, 153-155, 207, 282, 294.
 Königswarter, 90.
 Küss (Emile), 194, 197.
- Lablache, 29.
 La Bouillierie (comte de), 116.
 Lacordaire (Père), 16, 40, 48, 299, 401.
 Ladmirault (général), 232.
 La Flize, 194.
 Laguerre, 210.
 Laguiche (marquis de), 116.
 Laisant, 224, 225, 226.
 Lakanal, 377.
 La Laurentie (S. de), 183.
 Lamartine, 7, 15, 16, 27, 52, 61.
 Lamarzelle (G. de), 348, 359-361, 400.
 Lamoricière (général de), 20, 71-76, 107.

- 115, 116, 117, 132, 234, 235
 Lamy (Etienne), 207, 285, 350, 356, 360, 389
 Langénieux (cardinal), 206.
 Lanjuinais (de), 294, 336, 389.
 Lanty (général), 237.
 La Poëze (de), 138.
 Lapparent (de), 369, 395.
 Laprade (Victor de), 145, 369.
 Larcy (baron de), 201.
 Largent (Père), 369.
 La Rochefoucauld-Bisaccia (duc de), 116, 117.
 La Rochejacquelein (marquis de), 81.
 La Tour (comte de), 103, 116.
 Latour-Dumoulin, 147, 166, 170.
 La Tour du Pin (marquis de), 58, 347.
 Launay (vicomte de), 14.
 Laurentie, 145.
 Lavedan (Léon), 135, 143, 144, 211.
 Laveille (monseigneur), 140, 294, 335, 337, 338.
 Lavergne (Léonce de), 2.
 Lavigerie (cardinal), vii, 124, 282, 296, 297, 304, 325, 335, 336, 340, 341.
 Lavollée (René), 338.
 Lavoys (général), 190, 191.
 Le Barbier de Tinan, 73.
 Le Bègue de Germiny (comte Ch.), 32.
 Lebœuf (maréchal), 163, 236.
 Lecanuet (Père), 158, 280, 282, 368.
 Lefébure (Léon), 178, 392.
 Lefebvre (Père), 41, 42.
 Lefèvre-Pontalis, 147.
 Le Flô (général), 190.
 Le Lieur (comte), 357.
 Lelong, 369.
 Lemaitre (Jules), 350.
 Le Marois (P.), 359.
 Lemer cier (comte Anatole), 66, 67, 69, 103, 105, 113, 116, 121, 135, 137.
 Léon XIII, vii, 217, 274, 278, 282, 287, 294-363, 368.
 Lenormant (Fran çois), 145.
 Lepère, 383.
 Lépine (M^{me}), 177.
 Le Play (Frédéric), 26.
 Lerolle (Jean), 400.
 Lerolle (Paul), 355, 357, 359.
 Lescœur (Père), 392, 394.
 Levé, 295, 297, 335.
 Lockroy, 226.
 Logerot (général), 187, 233.
 Lorenzelli (monseigneur), 353.
 Loubet (Président), 340, 353, 354.
 Louis-Philippe I^{er}, 14, 17, 28, 37, 60.
 Loyson (Père Hyacinthe), 153, 216, 299.
 Lur-Saluces (comte E. de), 348.
 Luynes (duc de), 119, 399.
 Mackau (baron de), 273, 283, 385, 294, 308, 335, 342, 359, 392.
 Mac-Mahon (Maréchal de), 167, 168, 200, 205, 206, 232, 285, 262, 264, 373.
 Madier de Montjeau, 226, 265, 280, 390.
 Magnan (maréchal), 110.
 Magne, 247.
 Maistre (Joseph de), 12.
 Malezieu, 245
 Manning (cardinal), 151.
 Manteuffel, 188.
 Marcère (de), 357, 359.
 Marcotte de Quivières, 44.
 Marie-Sophie de Naples), 73.
 Mario, 26.
 Marolles (V. de), 359.
 Martel, 150.
 Masin (Comte de), 359.
 Massin (Jean), 202.
 Mathieu (cardinal), 125.
 Mauduit, 216.
 Mayol de Lupé (comte de), iii, 116, 119, 135, 145, 178, 185-191, 200, 270, 279.
 Macé (Jean), 368, 392.
 Meaux (de), 347.
 Méline, 344, 350.
 Melsheim, 194.
 Melun (vicomte de), 110, 369, 392.
 Mérode (monseigneur de), 71.
 Mérode (Werner de), 137, 347.
 Merry de Val (cardinal), 362, 404.
 Merveilleux du Vignaux (Ch.), 338, 347.
 Metternich (de), 15.
 Migeon (comte), 64, 65, 105, 106.
 Moltke (de), 167, 227.

- Monneraye (de la), 147.
 Monsabré (Père), 281, 392.
 Montaignac (amiral de), 115.
 Montalembert (comte de), 17, 48, 61, 62, 80, 82, 94, 95, 125, 132, 137, 144, 155, 299.
 Montessus - Rully (comte de), 177.
 Morlot (cardinal), 74, 110.
 Morny (duc de), 65, 82, 86.
 Mortemart (comte de), 103, 116.
 Mourret (abbé Ferdinand), 128, 280, 295, 306, 354, 360, 374.
 Mulius, 120.
 Mun (comte Albert de), 133, 227, 263, 273, 283, 284, 291-294, 299, 300, 304, 324, 335-337, 339, 350, 351, 358, 389, 400.
 Napoléon I^{er}, 7, 8, 10, 20, 53, 59.
 Napoléon III, II, IV, VI, 16, 20, 21, 25, 26, 37, 47, 49, 55, 60, 63 et suiv., 97, 103, 104, 106, 110, 118, 121, 125, 134, 140 et suiv., 161 et suiv., 197, 347.
 Naquet, 210.
 Nettamente (Alfred), 145.
 Nicolay (de), 349.
 Niel (maréchal), 120, 121.
 Nina (cardinal), 283, 285.
 Niox (général), 220.
 Noblot, 194.
 Nogent Saint-Laurent, 85.
 Nourrisson (P.), 356, 359.
 Odent (Paul), 103.
 Olivaint (Père), 368.
 Ollivier (Emile), IV, VI, 81, 146, 148, 149, 150-157, 164, 165, 167.
 Ordinaire (préfet), 181.
 Orléans (Duc d'), 275, 399, 401.
 Orsini, IV, 64, 79, 92, 347.
 Ostermann, 194.
 Ozanam, 108.
 Ozanam (docteur), 119.
 Pagès (A.), 392.
 Pajot, 252.
 Palikao (comte de), 165, 166, 171.
 Paris (Comte de), 253, 267-275, 294, 295, 303, 304, 323.
 Parisis (monseigneur), 49.
 Pasolini (comtesse), 35.
 Passy (Frédéric), 369.
 Pelletan (Camille), 244.
 Pelletan (Eugène), 20, 193.
 Perraud (cardinal), 339, 340, 344.
 Perrin (colonel), 182-185.
 Persano, 73.
 Persigny (duc de), 50, 75, 89, 102, 104, 106, 109, 113.
 Pététot (Père), 116, 284.
 Pie (cardinal), 88.
 Pie VII, 87, 320, 328.
 Pie IX, 20, 27, 36, 64 à 92, 97, 124-134, 150 et suiv., 206, 252, 278, 298, 326, 327, 399.
 Pie X, 217, 362, 398, 399.
 Pierre (de), 128.
 Piétri (Préfet de police), 67.
 Pimodan (marquis de), 74.
 Pinelli, 92.
 Piou, 350, 354, 355, 358, 359.
 Pitra (cardinal), 297-299.
 Place (monseigneur), 305.
 Plantier (G.), 279.
 Plichon, 103, 106, 147, 155, 156.
 Pouchkine (Alexandre, 104).
 Poujoulat, 145.
 Poussielgue (Ch.), 279.
 Poussielgue (Henri), 116.
 Pré de Saint-Maur (René du), 119.
 Prévost-Paradol, 62.
 Proudhon, 247.
 Quellain, 21, 22.
 Quidam, III, V.
 Quinet (E.), 56.
 Raboisson, 283.
 Rainbeaux (Abel), 336.
 Ramel (F. de), 359.
 Rampolla (cardinal), 297, 308, 314, 317.
 Rampon, 147.
 Rattazzi, 89, 97, 118.
 Ravignan (de), 281, 294, 295, 336.
 Récamier, 116, 279, 281, 359, 400.
 Rehm, 194.
 Reibell (général), 65.
 Reiset (Jules), 82.

- Renan (Ernest), 110, 299.
 Renault (Gustave), 178, 201, 202.
 Rencker, 194.
 Resbecq (comte de), 392.
 Rességuier (de), 295.
 Rewbel (directeur), 2.
 Riancey (Henri de), 113, 145.
 Ribbes (Charles de), 93.
 Ribot (Th.), 306.
 Ricard, 340.
 Ricasoli, 89, 97.
 Richard (cardinal), 283, 293, 295, 312, 334-338, 341-344, 349, 351, 364.
 Richard (Jules), 119.
 Richemont (de), 293.
 Rigault (G.), 398.
 Rivière (général de), 207.
 Rivolet, 116.
 Rocca (général della), 99.
 Roger du Nord (comte), 193.
 Rondelet, 369.
 Roquefeuil (vicomte de), 336, 337.
 Rotelli (monseigneur), 308, 323, 324.
 Rouher, 74, 100, 121, 141.
 Rousel (Auguste), 210, 345, 348.
 Rousselot (abbé), 395.
 Rouvier, 245.
 Saglio (Famille), 32 et suiv.
 Saglio (Alphonse), 194, 200.
 Saglio (Emile), 102, 178.
 Saglio (Robert), 178.
 Saint-Chamant (de), 200.
 Saint-Malô (de), 116.
 Saint René Taillandier, 110.
 Sainte-Hermine (de), 138.
 Salle (Hip.), 357.
 Sangnier (Marc), 402.
 Sartiges (comte de), 124.
 Say (Léon), 239.
 Schall (abbé), 114, 291.
 Scheurer-Kestner, 181 194, 195, 213.
 Schneegans, 194, 216.
 Schneider, 166, 170, 172, 173.
 Schoff (M^{lle}), 3.
 Sée (Camille), 373-380.
 Segris, 146.
 Ségur (marquis de), 104, 279.
 Ségur (monseigneur de), 116.
 Seigneur (Georges), 135.
 Sèze (de), 116.
 Simon (Camille), 44.
 Simon (Jules), 150, 173, 373, 381, 389.
 Spuller, 344, 371, 380, 383, 388.
 Steeg, 386, 387.
 Stumpf (Père), 118.
 Swetchine (M^{me}), 49.
 Tachard, 194.
 Talhouët (de), 161.
 Tassin, 147.
 Terrat, 369.
 Teutsch (Edouard), 194.
 Thellier de Poncheville, 336.
 Thiers (Ad.), II, 8, 9, 81, 107, 134, 144, 164, 168, 173, 186, 193-201, 205, 220, 229, 252, 253, 264.
 Thiers (Ed.), 183.
 Thornton (colonel), 179.
 Thouvenel, 76, 97.
 Thureau-Dangin, 114, 369.
 Titot, 194.
 Tournade (Père), 351.
 Tournier (abbé), 305, 307, 309, 312, 315, 325.
 Trochu (général), 166, 167, 173, 176.
 Talandier, 281.
 Tarteron, 252.
 Tirard, 239.
 T'Serclaes (monseigneur de), 360.
 Turinaz (monseigneur), 340, 361, 363-366.
 Vallée (Père), 45, 46.
 Vanssay (comte de), 254.
 Vanutelli (cardinal V.), 361, 362, 398.
 Varroy, 194.
 Vatimesnil (de), 116.
 Vaughan (Diana), 346.
 Verthamon, 193.
 Veillot (Eugène), 268, 323, 324, 358.
 Veillot (François), 156, 401.
 Veillot (Louis), 17, 40, 49, 82, 95, 125, 144, 156, 298.
 Veillot (Pierre), 324, 335.
 Victor-Emmanuel I^{er} (Roi), IV, 64, 66, 71, 74, 97, 99, 155, 158, 265.
 Vieillard, 147.
 Vieillard-Migeon, 205.
 Viette, 209.
 Villermont (de), 120.
 Vion, 194.
 Vivès (cardinal), 365.
 Viviani (René), 354.
 Vrignault (Paul), 119.

412 TABLE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

Waddington, 372, 373, 380, 382.	Welschinger (Henri), 195, 402	Wilson, 230, 241.
Waldeck-Rousseau, 351, 353, 354.	Werder, 180, 182, 187.	Winterer chanoine), 139, 207, 216-218.
Waldersée (de), 227.	West (César), 102, 106.	Yvoire (d'), 147.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

I

LA FAMILLE. — L'ÉDUCATION (1828-1848)

Le berceau familial : les Keller à Wissembourg et à Landau. — L'arrière-grand-père à l'Assemblée provinciale d'Alsace ; le grand-père député au Conseil des Cinq-Cents : le père, Prosper Keller, juge à Belfort, épouse Rosalie Haas et meurt après trois ans de mariage.

Madame Keller se fixe à Paris en 1839 pour y assurer l'éducation de son fils unique. — Emile, désireux d'embrasser la carrière militaire, est reçu à l'École Polytechnique. Il démissionne pour rester avec sa mère souffrante. — Etudes scientifiques, juridiques, littéraires, historiques.

Enthousiasme pour Napoléon I^{er}. — Afin de mieux comprendre le régime moderne, Emile Keller approfondit l'étude du passé : il saisit bientôt le fil de nos traditions nationales, constate les erreurs de l'histoire officielle de la Révolution et cherche à s'expliquer le mystérieux mouvement de 1789 1

II

L'APPRENTISSAGE POLITIQUE (1848-1852)

Aversion pour la corruption des mœurs publiques, les rêveries lamartiniennes, l'égoïsme de l'aristocratie régnante. — Illusions de jeunesse. — Nécessité de restaurer les libertés françaises. — Emile Keller fait d'abord crédit au Prince-Président, mais il veut garder son indépendance. — Le problème de la réorganisation du travail : le socialisme, à base d'anarchie morale, ne peut pas plus le résoudre que l'individualisme révolutionnaire.

Pressentiments du patriote alsacien. Voyages aux bords du Rhin : premiers contacts avec l'ennemi héréditaire. — Retour à la terre natale Emile Keller veut exercer un patronat rural et fonder son autorité sociale sur les services rendus. — Physionomie intellectuelle et morale 13

III

LE MARIAGE (1853)

MATHILDE KELLER, née HUMANN (1833-1908).

Une « compagne incomparable » — La famille Humann. — Fiançailles à

- Kolbsheim (1851). — Mariage à Strasbourg (1852). — Voyage en Italie. — Souhait de Pie IX.
- Attachement de Mathilde Keller pour le Saint Père. — Ses idées politiques. — Son patriotisme d'Alsacienne.
- L'hôtel de la rue d'Assas. — Un foyer chrétien. — La femme du monde. — La « tertiaire » de Saint-Dominique. — L' « ami Fiot ».
- Les noces d'argent et la première tombe. — Quatre filles religieuses : « la part de Dieu ». — Mort prématurée de trois de ces filles (1878-1901).
- Un martyr de quinze années (1893-1908) : lents progrès de la paralysie dont est atteinte Mathilde Keller. — Les derniers mots qu'elle peut écrire (1899) sont pour « remercier Dieu de tout cœur ». — Extase de l'agonie : « ses enfants l'ont proclamée bienheureuse » 31

IV

PREMIERS ÉCRITS (1852-1859)

L' « HISTOIRE DE FRANCE »

- Les catholiques et la dictature. — Après le Deux Décembre, Emile Keller se refuse à accepter « le fait accompli ». — Son indépendance : il veut seulement « servir » la France.
- Premiers travaux de sociologie. — M. de Persigny trouve la charité « envahissante ». — *L'influence pacifique de la charité chrétienne sur la société moderne* (1855) : la loi du « travail libre » et les bienfaits de l'amour évangélique.
- L'Histoire de France* (1858). — Etat de la science historique. — Un livre destiné à faire aimer la France. — Son impartialité. — Les leçons du passé. — La liberté au moyen âge et le despotisme germanique — Procès de l'absolutisme monarchique, de la philosophie naturaliste, de la Révolution et du Césarisme impérial. — Principes de philosophie politique.
- Succès de l'ouvrage. — Félicitations de Lacordaire et de Montalembert. — Revirement de M^{sr} Dupanloup. 47

V

LE DÉPUTÉ DU PAPE (1859-1861)

PREMIER DISCOURS SUR LA QUESTION ROMAINE

- Politique de Napoléon III. — En défendant les droits du Saint-Siège, Keller entend servir l'intérêt national. Il accepte à cet effet un mandat législatif.
- Une campagne électorale à Belfort. — La réélection de Jules Migeon est annulée. — Keller est élu (26 mars 1859) : candidat officiel, il proclame que « le député n'est pas un fonctionnaire ».
- Entrevue aux Tuileries avec Napoléon III. — La Question Italienne : l'Empereur fait le jeu de Victor-Emmanuel. — Emoi des députés catholiques. — Keller, Lemercier et de Cuverville adressent à l'Empereur, en « fidèles sujets », une lettre de protestation qui prévoit la rupture des catholiques avec le Pouvoir (9 janvier 1860). — Foudres administratives. — Keller condamne le Césarisme révolutionnaire.
- Première intervention au Corps Législatif : le consulat de Mossoul. — Conséquences de la campagne d'Italie : échec du système de Napoléon III.

- Pie IX excommunie les spoliateurs et fait appel à Lamoricière. — Castelfidardo (18 septembre 1860). — Cavour et Garibaldi. — Abandon de Gaëte. — Rome menacée.
- Attitude de l'Épiscopat français. — Les outrages du Prince Napoléon à l'armée pontificale sont publiés par Persigny. — Réponse cinglante du duc d'Aumale.
- La discussion de l'Adresse. — Séance du 13 mars 1861 : Keller flétrit les ennemis du Saint-Siège et l'oppression gouvernementale. — L'Empereur a cédé aux sommations de l'assassin Félix Orsini. — La lutte est entre la Foi catholique, romaine, française, et la Foi révolutionnaire. — Jugement d'Emile Olivier : « On ne saurait aller plus haut ni plus loin. »
- Keller est classé « grand orateur ». — Félicitations de Montalembert et de Louis Veillot. — Un ennemi à abattre. 63

VI

LE DÉPUTÉ DU PAPE (Suite.)

NOUVEAUX DISCOURS SUR LA QUESTION ROMAINE
ET CONTRE LE CÉSARISME (1861-1863).

- Séance du 22 mars 1861 : 91 députés désavouent une offense au Saint-Siège. — Séance du 8 juin : Keller stigmatise de nouveau la Révolution et le Césarisme.
- Le Gouvernement accentue sa politique « anti-cléricale ». Brochure de Keller sur l'*Encyclique* (du 12 janvier 1860) et les libertés de l'*Eglise gallicane*.
- Napoléon III continue à encourager les adversaires du Pape. — Séance du 11 mars 1862 : Keller dévoile les audacieux mensonges des unitaires italiens, établit la nécessité du pouvoir temporel et défend la liberté contre la Révolution.
- Félicitations des conservateurs (Foisset, de Ribbes) et des libéraux (Falloux, Montalembert). — La doctrine d'Emile Keller est opposée à celle de l'*Un i- vers* qui le 12 mars avait répudié la formule « France catholique et libérale ». L'opposition parlementaire s'est réduite à 10 voix.
- Pie IX repousse le *connubio* italien. — Turin affirme ses « droits sur Rome ». — Attaques contre les « ultramontains ». — Séance du 9 février 1863 : Keller défend contre Jules Favre le maintien à Rome de notre corps d'occupation, et combat le projet d'Adresse louant l'Empereur d'avoir « soutenu les Italiens sans pactiser avec la Révolution ». — Il flétrit la tyrannie piémontaise. — Le Corps Législatif est forcé de tenir compte des sentiments de la « France catholique ». 84

VII

L'ENNEMI PERSONNEL DE L'EMPEREUR

UN ÉCHEC ÉLECTORAL (1863).

- Programme d'opposition. — César West, ancien préfet, candidat officiel. — Emile Keller déclaré « l'ennemi de la religion et de son pays ». Campagne contre lui du ministre de Persigny, du préfet Odent et du sénateur baron de Heckeren : Napoléon III a exigé l'échec de son « ennemi personnel ». — Tactique gouvernementale : le Haut-Rhin est menacé de sévères représailles.

Le scrutin. Emile Keller vient en troisième rang : le comte Migeon, soutenu par le clergé, a 2.500 voix de plus que lui. — Il retire sa candidature. — César West est élu. — Sentiments de Kolb-Bernard — Lettre du comte de Falloux au « très honoré vaincu ». 101

VIII

ÉMILE KELLER EXCLU DE LA SOCIÉTÉ
DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL
(Octobre-Décembre 1861.)

L'« esprit social » des Conférences. — Le Gouvernement veut les plier sous son joug administratif : il lui faut en expulser Emile Keller. — Persigny rapproche les Conférences des Loges Maçonniques (circulaire du 16 octobre 1861) et leur impose un président nommé par décret ou la rupture de tout lien entre elles. — Dissolution du Conseil Général (12 novembre). Le président général Adolphe Baudon « obéit à la loi ». — Paul Decaux, président de la Commission provisoire, invite Emile Keller, trop « compromettant », à se retirer. — Emile Keller s'y résigne, mais « pour l'honneur de la Société », veut pouvoir déclarer qu'il n'en est sorti que « sous la pression du Gouvernement ». — Conséquences de la soumission . . . 108

IX

LE DÉLÉGUÉ DU COMITÉ DE SAINT-PIERRE
AU SERVICE DE L'ARMÉE PONTIFICALE (1860-1867)

Entrevues avec Lamoricière. — Création du Comité de Saint-Pierre et de son Conseil Consultatif. — Impulsion donnée au Denier de Saint-Pierre. — Le Conseil de revision des volontaires pontificaux : leur équipement. Etat de l'armée pontificale en 1860. — Premier voyage d'Emile Keller à Rome. — L'illusoire Convention de 1864. Réalisation de l'unité italienne en face du pape abandonné par nos troupes (4 décembre 1866). — Napoléon III et la Légion d'Antibes (1867). — Menaces de Garibaldi. Emile Keller repart pour Rome (octobre 1867) avec les fonds recueillis par le Comité, un personnel sanitaire et des Filles de la Charité. — La victoire de Mentana (3 novembre). — Emile Keller, d'accord avec le général Kanzler, fournit à l'armée pontificale un armement nouveau. — Bienveillance à son égard de notre Ministère de la Guerre, du maréchal Niel et de l'ambassade de France. — Le Gouvernement français charge Emile Keller d'offrir la Légion d'honneur au colonel de Charette, qui la refuse. — Rouher déclare que « jamais l'Italie ne s'emparera de Rome » et donne vainement raison à l'« ennemi personnel » de Napoléon III. — Toast mystique du colonel suisse Allet. 115

X

LE COMMENTATEUR DU « SYLLABUS » (1865)

Emile Keller fait parvenir aux évêques, par des jeunes gens dévoués, l'Ency-

- clique *Quanta Cura* (décembre 1864). — « *Suprême défi jeté au monde.* »
 Emoi des catholiques libéraux : M^{rs} Dupanloup distingue la « thèse » de l'hypothèse. — Louis Veuillot attaque « *l'illusion Libérale* ». — Emile Keller veut montrer dans l'Encyclique « le code du bon sens et de la vérité, non seulement religieuse, mais politique et sociale ».
- « *L'Encyclique du 8 décembre 1864 et les principes de 1789, ou l'Eglise, l'Etat et la Liberté.* » — Contradiction entre la « doctrine naturaliste » et la doctrine catholique : c'est celle-ci qui garantit la civilisation et la liberté. — Historique de la division des pouvoirs : un traité de politique chrétienne. — Quelques extraits : l'expérience de la Rome antique ; Droit divin et Droit naturel ; l'Eglise type de la société parfaite ; la liberté au moyen âge ; les principes de 1789 et la renaissance du Césarisme ; les « idoles vermoulues ».
- La « *conspiration du silence* ». — Félicitations de Pie IX. — Emile Keller inspireur d'Albert de Mun. — Impression produite sur le clergé ; témoignage du cardinal de Cabrières. — Vérité religieuse et clairvoyance politique. — Les réserves germaniques de M^{rs} Ketteler 123

XI

LE DÉPUTÉ INDÉPENDANT (1869)

INTERPELLATION DES CENT-SEIZE

- La « *Correspondance de Clairbois* » : observations amicales du comte de Falloux. — « *Dix années de déficit.* »
- Candidature en Vendée. — Accord avec Falloux. — Majorité relative au premier tour de scrutin : Keller se désiste.
- Candidature à Guebwiller : pour la patrie et la liberté. — Keller combattu par le Gouvernement comme « révolutionnaire ». — Campagne populaire de l'abbé Winterer. — Victoire au premier tour.
- Le Tiers-Parti et l'« *Interpellation des 116* » : Keller s'en constitue le champion. — Il refuse tout rapprochement avec l'Empereur. — Remontrances des « conservateurs libéraux ». — Manifeste anti-césarien du 21 juillet 1869. — Félicitations des libéraux, de Falloux et de Montalembert. — Critiques de l'*Univers*. — Contact avec la gauche parlementaire. — Objurgations de Kolb-Bernard.
- Réunions des Cent-Seize (26-29 novembre 1869) : Emile Keller combat la politique d'Emile Ollivier. — Il refuse sa confiance à l'Empire Libéral. 135

XII

ÉMILE KELLER ET LE CONCILE DU VATICAN (1870)

L'ABANDON DE ROME

- Le « *Ministère des honnêtes gens* ». — Le Concile du Vatican : son importance ; ses adversaires ; ses résultats. — Sous l'inspiration de M^{rs} Dupanloup, le comte Daru veut défendre le pouvoir contre les projets du Saint-Siège. — Interventions d'Emile Keller auprès d'Emile Ollivier, du comte Daru et de Jules Favre : elles évitent un débat dangereux pour la liberté du Concile. — L'infaillibilité est proclamée (18 juillet 1870).

Rome sera-t-elle livrée aux Italiens ? — Le sort du pouvoir temporel est lié au sort de la France. — Nos troupes sont rappelées au début de la guerre. — Désolation du Gouvernement. — Keller adresse une protestation suprême à Emile Ollivier (4 août). — Les troupes de Victor-Emmanuel s'emparent de Rome (20 septembre). — L'impérialisme italien. 150

XIII

LE DÉPUTÉ PATRIOTE (1870)

Autorité parlementaire d'Emile Keller : programme de réformes sociales et politiques. — Discours sur la décentralisation administrative (23 juin). — Le dernier plébiscite : par son manifeste du 28 avril Keller conseille l'abstention dans « le dialogue passionné des Césariens et des révolutionnaires ». Dès janvier 1870, Keller juge la guerre inévitable. — Il s'indigne de la « légèreté sans nom » du Gouvernement. — Une fois la guerre déclarée, il jure de « consacrer toutes ses forces à la défense du pays ».

Le ministère Palikao : frappé de son impéritie, Keller réclame la collaboration du Corps Législatif et la lumière sur les événements. — « Espérance mêlée d'anxiété. » — Défaites du mois d'août. — Vains discours de Trochu. Propositions des 22 et 26 août pour la défense de Paris : Thiers les fait écarter. — Discours du 31 août sur le siège de Strasbourg et la barbarie allemande : « Jamais Strasbourg ne cessera d'être français ». — Serment du Corps Législatif. — La Chambre refuse de nommer une commission chargée d'assurer la défense des Haut et Bas-Rhin.

La capitulation de Sedan et la Révolution du 4 Septembre. — Emile Keller chez le général Trochu et au Palais-Bourbon. — Il est délégué par l'Assemblée à l'Hôtel de Ville. — Dissolution de la Chambre. — Keller ne peut plus être que soldat 159

XIV

LE COLONEL DE FRANCS-TIREURS

LE 6^e BATAILLON DE MOBILES DU HAUT-RHIN

(Septembre 1870-Mars 1871.)

Démarches auprès de Trochu et Gambetta. — Keller retourne en Alsace pour mobiliser ses électeurs : *Appel* à la « Guerre à outrance ». — Le chef militaire.

Les Francs-Tireurs du Haut-Rhin : leur composition hétérogène ; leur esprit, leurs officiers. — La situation critique de Belfort : Emile Keller en rend compte à Gambetta qui envoie le général Cambriels. — Il est nommé colonel.

Campagne des Vosges. — Les francs-tireurs se concentrent à Thann. — Opérations vers le col de la Schlucht (4-7 octobre). — Repli forcé sur Thann et Guebwiller. — Vertige de guerre de la population. — Dénonciations de Scheurer-Kestner auprès de Gambetta. Keller refuse de servir sous les ordres de Garibaldi. — Conversation à Besançon avec Gambetta. — Retour à Thann (1^{er} novembre).

Investissement de Belfort. — Messages de Denfert-Rochereau. — Reconnaiss-

sance vers Rougemont. — Retraite sur Saint-Maurice : désespoir des volontaires alsaciens. — Le régiment, réduit, échappe à l'ennemi. — Les débris de la colonne Perrin. — L'Isle-sur-le-Doubs. Clerval. — Keller, malade, doit s'éloigner (7 novembre). — A Salins, le bataillon commandé par de Lupé refuse de passer sous les ordres de Garibaldi et est rattaché au 20^e corps d'armée. — La campagne de la Loire.

Emile Keller passe à Bordeaux où il voit Gambetta, Thiers et Crémieux. — Il rejoint sa troupe (15 janvier 1871). — L'armée de Bourbaki. — Les avant-postes de Byans sur la Lisaine. — La bataille d'Héricourt (16-19 janvier) : meurtrière attaque du cimetière fortifié de Saint-Valbert. — Echec du général Clinchant (20^e corps). — Retraite sur Baume-les-Dames. — Réduit à 120 hommes, le bataillon, au lieu de se réfugier en Suisse, traverse les défilés du Jura et arrive à Bourg, puis à Trévoux.

Emile Keller à Lyon : il cherche à recruter de nouveaux volontaires alsaciens. Le préfet Challemel-Lacour menace de le faire arrêter. — A Montbrison, le bataillon est appelé à réprimer les « communards » de Saint-Etienne. — Keller, réélu, va siéger à l'Assemblée Nationale. — Après la Protestation, il retourne à Montbrison pour régler le sort de ses soldats. — Les généraux reconnaissent les services rendus par son « bataillon d'élite ». 175

XV

LE DÉPUTÉ ALSACIEN PROTESTATAIRE (Février-Mars 1871.)

L'Assemblée Nationale de Bordeaux. — Emile Keller est élu en tête de liste dans le Haut-Rhin. — Il refuse au messager de Thiers de faire partie du Gouvernement. — La réunion des députés alsaciens-lorrains. — Keller est chargé, avec Gambetta, de rédiger la Protestation.

La Séance du 17 février : Keller lit la « Déclaration unanime », mais l'Assemblée « s'en remet à la sagesse et au patriotisme de ses négociateurs ». — Les Préliminaires de Versailles (26 février).

La séance du 1^{er} mars : Keller, repoussant le traité comme « un mensonge » et « un déshonneur », en appelle « à l'épée de tous les gens de cœur ». — L'Assemblée vote les Préliminaires. — Protestation de fidélité lue par Grosjean. — Keller renonce à son mandat et quitte aussitôt Bordeaux.

Keller à Ostende, à Paris (18 mars) et à Montbrison : par une lettre au président Grévy, il confirme sa démission (30 mars).

A Versailles. La Commune de Paris. — Keller fait adjoindre Gustave Renault aux négociateurs du traité de paix et arrache ainsi aux Prussiens la banlieue de Belfort et son vallon de Saint-Nicolas. — Réélu député, il restera « la revendication vivante et perpétuelle de notre unité nationale ». . 192

XVI

LE DÉPUTÉ DE BELFORT (1871-1889) ACTION ÉLECTORALE ET PARLEMENTAIRE

Election du 2 juillet 1871 : « Alsacien avant tout. » — Election du 20 février 1876 : « Terrain légal et constitutionnel. » — Réélection de 1877 :

- « La lutte est entre le Maréchal et la Révolution. » — Echec de 1881. — Election de 1885 : enquête sur les opérations électorales — Keller renonce à se présenter en 1889 pour ne pas être « une cause de division » : la presse de gauche elle-même reconnaît sa haute autorité.
- Interventions parlementaires en faveur des Alsaciens : autonomie du territoire de Belfort ; fonctionnaires sans traitement : villages algériens ; lois sur la nationalité.
- Correspondance avec l'abbé Winterer, curé de Mulhouse et député au Reichstag : le Kulturkampf en Alsace. 203

XVII

ACTION PARLEMENTAIRE (Suite).

LA RÉORGANISATION DE L'ARMÉE FRANÇAISE

- Emile Keller devient à la Chambre l'un des meilleurs spécialistes en matière militaire. — Lois sur le recrutement : dès 1872. Keller ne cesse de combattre l'écart entre l' « effectif légal » et l' « effectif réel ». — En 1881, il repousse le service de trois ans comme inopportun. — De 1881 à 1885, il poursuit dans le *Monde* sa campagne pour l'armée en mettant en lumière les progrès de l'armée allemande. — De 1887 à 1889, il combat les projets illusoirs du général Boulanger, propose le service de quatre ans et s'élève contre l'arbitraire ministériel.
- Lois sur les cadres : Keller réclame le relèvement des soldes. — Il combat le principe trop exclusif et nuisible aux intérêts de l'armée de l'avancement à l'ancienneté. — L'aumônerie militaire. — L'amélioration du sort des sous-officiers et le renforcement des cadres inférieurs.
- Lois sur la constitution des corps : Keller défend vigoureusement l'Infanterie et dévoile les ruineuses économies dont elle est la victime. — Le maintien des Chasseurs à pied. — Le service d'Etat-Major et l'Ecole supérieure de Guerre.
- La politique coloniale : Keller veut avant tout assurer la revanche sur la frontière de l'Est et réclame la création d'une armée coloniale qui laisse intacte l'armée métropolitaine.
- Etudes militaires : *La Moricière* et la France africaine ; le *Combat d'Infanterie* ; *Jeunes et vieux soldats*.
- En 1880, Keller est révoqué de son grade de lieutenant-colonel de territoriale : ordre du jour au 49^e régiment 219

XVIII

ACTION PARLEMENTAIRE (Suite).

QUESTIONS FINANCIÈRES, ÉCONOMIQUES
ET SOCIALES (1871-1889)

L' « OUVRIER LIBRE » (1898).

- Emile Keller veut réduire la dette publique et équilibrer le budget. — Etudes approfondies sur les gaspillages financiers. — En 1887, Keller propose un

- plan d'économies atteignant annuellement 500 millions. — Il flétrit les financiers véreux : Affaire de Panama.
- Le rachat des chemins de fer et les travaux publics : Keller en montre les dangers. — Au sujet des traités de commerce qui favorisent l'industrie étrangère, il réclame « plus de patriotisme économique ». — Il défend les intérêts de nos vingt millions d'agriculteurs.
- Lois sociales : en 1873 Keller entend protéger efficacement le travail des enfants dans les manufactures et le travail nocturne des femmes. — En 1879 il réclame le repos dominical et son extension à tous les fonctionnaires et employés. — Répudiant l'individualisme révolutionnaire, il demande la liberté complète d'association.
- En 1898, il résumera sa doctrine dans un admirable manuel : *L'Ouvrier Libre* 238

XIX

LA QUESTION CONSTITUTIONNELLE

RÉPUBLIQUE OU MONARCHIE ? (1871-1876)

ÉMILE KELLER ET LE COMTE DE CHAMBORD

- Emile Keller s'accommode d'abord de la République « conservatrice ». — Atmosphère de l'Assemblée Nationale en 1871 : Thiers reconnaît les devoirs de la France envers le Pape prisonnier et Emile Keller s'oppose victorieusement aux « équivoques » de Gambetta. — Il s'entretient à Bruges, en 1871, avec le Comte de Chambord. — Les dispositions du Prince et de l'Assemblée inclinent Keller à rester à l'écart de l'action royaliste pour songer d'abord à la défense religieuse.
- Les débats sur la Constitution de 1875. — Méditations politiques d'Emile Keller : nécessité de combattre la Révolution ; préjugés et irrésolution de l'Assemblée ; confusion des idées à la *Commission des Trente* ; fausse situation du maréchal de Mac-Mahon. — Critique du principe de la « souveraineté nationale ». — La France, conclut Keller, ne peut être sauvée que par la monarchie chrétienne et « représentative » : il esquisse un projet de constitution.
- En 1876, il défend cependant la politique du Maréchal et accepte le combat « sur le terrain de la Constitution ». 251

XX

ÉMILE KELLER ET LE COMTE DE PARIS (1878-1894)

CAMPAGNE ROYALISTE (1884-1889). — LE BOULANGISME

- Avènement de la République anticléricale. — Keller flétrit de nouveau l'audacieux langage du prince Jérôme Bonaparte. — A la mort du comte de Chambord, il recommande l'union autour de l'héritier du trône : articles du *Monde*.
- Premiers entretiens de Keller avec le Comte de Paris : il cherche à lui faire admettre la nécessité d'un coup de force. — L'hôtel Galliera. — La loi d'exil : protestation du Député de Belfort.

Relations de Keller avec le duc d'Aumale.

Le Comte de Paris charge Keller de grouper les royalistes parisiens. — Organisation des Comités : bon accueil dans les quartiers populaires. — Lettres du Prince. — En 1888, Keller amène à Scheen House une députation ouvrière. — Association ouvrière *la France Nouvelle*. — Progrès du parti en 1889.

La « fièvre » Boulangiste. — Keller va trouver au ministère de la Guerre le général Boulanger dont les folles idées le consternent : il signale à ses amis qu'il y a tout à craindre de ce « cerveau creux ». — Les ressources royalistes se transforment en subsides boulangistes : Keller n'a plus qu'à licencier ses groupements. — Après le désastre électoral de 1889, il demande en vain au Comte de Paris de désavouer ses regrettables conseillers.

Le « Ralliement » : le Comte de Paris approuve la conduite d'Emile Keller. — En 1894, ce dernier conseille encore au Prince d'agir en « guerrier chrétien » et de s'appuyer sur l'armée. — Lettre au Duc d'Orléans. . . 264

XXI

LA QUESTION RELIGIEUSE ET LES DÉCRETS DE 1880.

ÉMILE KELLER DÉFENSEUR DES CONGRÉGATIONS

Continuité de l'action religieuse d'Emile Keller — Projet de loi abolissant les Articles Organiques du Concordat. — Construction de la basilique de Montmartre. — Le Comité de Saint-Pierre.

Jules Ferry pourchasse les Congrégations non autorisées : l'Article 7 et les Décrets de mars 1880. — *Les Congrégations religieuses en France*. — Discours du 17 mars. — Réunion chez Emile Keller des Supérieurs d'Ordres. — L'expulsion des Jésuites. — Intervention de Rome : la Déclaration de soumission aux lois constitutionnelles. — Attitude contraire de Keller et de ses amis : lettres de de Mackau, A. de Mun et Chesnelong. — Prévisions de Keller. — Le crochetage des couvents.

Lutte contre l'application des Décrets : discours des 12 novembre et 12 décembre 1880. 276

XXII

L'ORGANISATION CATHOLIQUE SUR LE TERRAIN RELIGIEUX

(1881-1889.)

LES COMITÉS CATHOLIQUES

L'UNION CONSERVATRICE. — LE JOURNAL

« LE MONDE »

Union des catholiques sur le terrain de la défense religieuse. — Les *Comités Catholiques* et leurs Assemblées générales. — Le *Comité de Défense religieuse* : Keller remplace A. de Mun. — Keller et Chesnelong : leur parfaite entente. — *L'Union conservatrice* et les élections de 1885.

Achat du journal *Le Monde* (1883). — Intervention de M^{rs} d'Hulst, du Nonce M^{rs} Czacki et de M^{rs} Lavignerie. — L'affaire du cardinal Pitra : Keller

démasque Henri des Houx et invite les catholiques à « serrer les rangs autour du Pape ».

Echec de l'*Union catholique* d'A. de Mun (1885). — Discours aux Assemblées Générales des catholiques de France. — Le Centenaire de 1789 . . . 290

XXIII

OPPOSITION AU « RALLIEMENT » (1890-1891).

ÉMILE KELLER ET LE CARDINAL LAVIGERIE

Avant le Ralliement : les idées royalistes de Léon XIII et du futur cardinal Lavigerie. — Evolution politique de M^{sr} Lavigerie. — En 1889, M Piou fonde la *Droite Constitutionnelle*; l'*Union catholique* elle-même élargit son terrain d'action — L'*Encyclique* du 19 janvier 1890. — Entente entre le cardinal Lavigerie, le Gouvernement et Léon XIII — Le Toast d'Alger (12 novembre 1890) : son insuccès. — Désaveu officieux du Saint-Siège : protestations du cardinal.

Relations antérieures entre M^{sr} Lavigerie et Emile Keller. — Ce dernier préside la *Société antiesclavagiste*. — L'archevêque d'Alger lui demande, au nom de Léon XIII de diriger le ralliement des catholiques à la République. — Approuvé par l'archevêque de Paris, Keller refuse : lettres du cardinal Lavigerie et réponses de son correspondant (octobre 1890 à janvier 1891). — Le cardinal essaie de remplacer Keller par Pierre Veillot, combat l'influence à Rome de M^{sr} Freppel et tient à justifier sa conduite. — Encouragé par le Nonce M^{sr} Rotelli, Keller expose à Léon XIII la situation politique de la France et les moyens de réaliser plus efficacement l'union des catholiques sur le seul terrain de la défense religieuse (lettre du 7 février 1891). . . 302

XXIV

L' « UNION DE LA FRANCE CHRÉTIENNE » (1891-1892)

KELLER ET CHESNELONG (1891-1899.)

L'archevêque de Paris désire grouper tous les catholiques sur le seul terrain de la défense religieuse : en mars 1891 il donne pour cela « mission » à Keller et à Chesnelong. — La vingtième Assemblée Générale des Catholiques de France : après approbation du Saint-Père, l'*Union de la France chrétienne* est constituée (mai 1891). — Appui de l'Épiscopat.

Manifeste des Cinq cardinaux (22 janvier 1892) : les catholiques sont invités à « l'acceptation franche et loyale des institutions politiques ». — Inquiétudes de Keller et de Chesnelong — Le Saint-Siège précise la nouvelle orientation. — Vingt et unième Assemblée des Catholiques : le cardinal Rampolla indique le « terrain constitutionnel ». — Dissolution de l'*Union de la France chrétienne* (mai 1892). — Le *Comité catholique de Défense religieuse* subsiste.

Controverse entre le cardinal Perraud et Emile Keller — Réflexions sur l'attitude de l'Épiscopat. — Efforts persévérants du *Comité catholique* : Assemblée générale de 1893. — Fête de Jeanne d'Arc (1894). — Insistances du cardinal Richard. — Correspondance entre Keller et Chesnelong. — Lettre de Keller à l'archevêque de Lyon (1896). — Le Congrès catholique républicain de Reims (1897) : découragement apparent de Keller.

- A la fin de 1897. Keller veut redonner « une direction » aux catholiques « décapités et dispersés ». — Etude sur les *Elections de 1898* : son retentissement. — Reprise du programme de l'*Union de la France chrétienne*. — Lettre à Léon XIII. — Nombreuses adhésions. — Chesnelong approuve l'« acte public » de son ami intime.
- La politique du Ralliement continue : « chagrin » de Keller. — Le Congrès catholique républicain de Paris (1898). — Le concours « perfide » des ralliés est repoussé par la Gauche, et Brisson succède à M. Méline. — Epoque de l'affaire Dreyfus. — Keller croit le Pape mal renseigné. — Mort de Chesnelong (juillet 1899). 333

XXV

L' « UNION DES CATHOLIQUES FRANÇAIS » (1903)
ET L' « ACTION LIBÉRALE POPULAIRE »

ÉMILE KELLER ET PIE X

- Ministère Waldeck-Rousseau : dissolution des Assomptionnistes (1899) et loi sur les Associations (1901). — Fondation de l'*Action Libérale Populaire* : Keller refuse son concours à M. Piou. — En 1903, le Saint-Siège approuve l'œuvre des *Comités catholiques*. — Keller lance un appel en faveur des religieux expulsés et fonde l'*Union des Catholiques Français*. — Attitude de l'*Action Libérale Populaire* — Adhésions de Ferdinand Brunetière et de nombreuses notabilités catholiques. — Retraite de François Coppée.
- Mort de Léon XIII (20 juillet 1903). — Keller cherche à connaître les vues de Pie X. — Lettre de M^{sr} de Cabrières. — Le cardinal Vincent Vannutelli transmet au Comité Catholique les encouragements de Pie X : ces encouragements sont renouvelés les années suivantes. — L'*Union* rêvée par Keller est devenue irréalisable.
- Correspondance entre Emile Keller et M^{sr} Turinaz : les *Associations d'Hommes*. — Echecs de l'évêque de Nancy. — Mérite d'Emile Keller : fécondité de son œuvre. 353

XXVI

COMBATS POUR L'ÉCOLE LIBRE AU PARLEMENT
(1876-1889.)

- Programme maçonnique : La *Ligue de l'Enseignement* (1868). — Premières applications de l'Enseignement Supérieur libre (1869). — Préparation de la loi de 1875
- Discours du 2 juin 1876 contre Spuller : procès du monopole. — Suppression des « jurys mixtes ».
- Ministère Jules Ferry. — L'Article 7 et les lois de laïcisation. — Discours du 17 mars 1879 sur les écoles normales de filles : réponse à Paul Bert — Discours sur les lycées de filles : réponse à Camille Sée. — Discours du 3 juillet 1879 sur la liberté de l'enseignement supérieur : défense des jurys mixtes et des Universités catholiques. — Discours du 5 juillet 1879 sur l'Article 7 : défense de la loi de 1850, des religieux proscrits et en particulier des Jésuites — Réplique audacieuse de Paul Bert.

- Campagne de 1880 : discours du 17 mars contre les Décrets du 25 mai. sur les titres de capacité dans l'enseignement primaire ; du 25 novembre, sur la gratuité du même enseignement. — Contre-projet de loi sur la répartition proportionnelle scolaire. — Discours des 20 et 24 décembre sur les équivoques de l'obligation et de la neutralité.
- En 1886, le ministre René Goblet annonce la substitution définitive, dans les écoles de l'Etat, du personnel laïque au personnel congréganiste : les 22 et 23 octobre, Keller démasque les véritables intentions de la *Ligue de l'Enseignement*. — Promulgation de la « loi Goblet ».
- Dernière législature d'Emile Keller. — Contre-projet du 8 novembre 1887 sur la gratuité scolaire pour les pauvres, la rétribution pour les familles aisées, les subventions communales et la répartition de ces ressources entre toutes les écoles — Une pétition signée par 800 000 citoyens. — Répondant au rapporteur Compayré, Keller signale les « mœurs démocratiques » du nouveau « clergé laïque ». — Le 11 juin 1889, il constate l'impuissance de l'« orthodoxie d'Etat ».
- Malgré sa stérilité parlementaire, l'action d'Emile Keller est importante au point de vue national. 367

XXVII

LE PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
D'ÉDUCATION ET D'ENSEIGNEMENT

(1869-1879-1909.)

MORT D'ÉMILE KELLER (20 février 1909).

- Importance de la Société Générale d'Education : sa méthode et son organisation. — Le Comité de l'Enseignement primaire, présidé par Keller, éclaire le pays : son œuvre législative. — L'organisation de l'Enseignement libre : les Comités diocésains. — Etude des manuels scolaires. — Protection des bons instituteurs. — Défense des études classiques et de la philosophie chrétienne. Emile Keller aux noces d'argent de l'Université catholique de Paris (6 février 1901). — Le Comité du Contentieux et la jurisprudence scolaire. — Le Bulletin mensuel.
- Résultats de la présidence d'Emile Keller : la défense de l'école libre, aussi vigoureuse que l'attaque, sauve l'enseignement chrétien. — L'âme de Keller continue à inspirer la Société.
- Appui du Saint-Siège et de l'épiscopat français. — Ultimes travaux. — Emile Keller tombe malade le 11 février 1909. — Il achève son ouvrage sur *Le Syllabus*, « code du bon sens et de la vérité ». — Il meurt à sa table de travail.
- Les obsèques à Saint-Sulpice (24 février) et à Rougemont-le-Château. — La tombe de Saint-Nicolas : allocution de M^{sr} Altmayer. — Jugements portés par la presse. — M^{re} de Cabrières prononce l'oraison funèbre (11 mai). — Au nom de Pie X, le cardinal Merry del Val rend un suprême hommage à « ce grand homme de bien ». 391
- TABLE DES NOMS DE PERSONNES. 405